N° 776

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 23 juin 2026

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (1) sur la **montée** *en* **puissance** *des* **réseaux** *et* **mouvements masculinistes***,*

Par Mmes Béatrice GOSSELIN, Olivia RICHARD et Laurence ROSSIGNOL,

Sénatrices

Tome II – Comptes rendus

(1) Cette délégation est composée de : Mme Dominique Vérien, *présidente* ; Mmes Annick Billon, Evelyne Corbière Naminzo, Laure Darcos, Béatrice Gosselin, M. Marc Laménie, Mmes Marie Mercier, Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Marie-Laure Phinera-Horth, Laurence Rossignol, Elsa Schalck, Anne Souyris, *vice-présidents ;* Mmes Marie-Do Aeschlimann, Agnès Evren, Jocelyne Antoine, *secrétaires* ; MM. Jean-Michel Arnaud, Hussein Bourgi, Mmes Sophie Briante Guillemont, Colombe Brossel, Samantha Cazebonne, MM. Gilbert Favreau, Loïc Hervé, Mmes Micheline Jacques, Lauriane Josende, Else Joseph, Annie Le Houerou, Marie-Claude Lermytte, Brigitte Micouleau, Raymonde Poncet Monge, Olivia Richard, Marie-Pierre Richer, M. Laurent Somon, Mmes Sylvie Valente Le Hir, Marie-Claude Varaillas, M. Adel Ziane.

S O M M A I R E

Pages

Colloque sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde (27 novembre 2025) 5
Table ronde de chercheuses et chercheur sur les mouvements et réseaux masculinistes (11 décembre 2025) 55
Montée en puissance des mouvements masculinistes en France – Audition de Mmes Pauline Ferrari, journaliste, auteure de Formés à la haine des femmes (2023), et Pauline Gonthier, auteure de Parthenia (2025) (8 janvier 2026) 81
Audition du Sidaction sur le sondage « Les hommes et le masculinisme » (22 janvier 2026) 107
Table ronde avec des associations féministes sur les stratégies de lutte contre les mouvements masculinistes (29 janvier 2026) 135
Table ronde avec des hommes engagés dans la lutte contre les discours masculinistes et les violences faites aux femmes (24 février 2026) 157
Audition de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) (26 février 2026) 185
Table ronde sur la lutte contre la radicalisation masculiniste et l'impact sur la santé mentale des discours masculinistes (24 mars 2026) 207
Table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne (30 avril 2026) 237
Table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes (7 mai 2026) 271
Audition conjointe de Mmes Agathe Hamel, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et Bérangère Couillard, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (21 mai 2026) 299
Table ronde – Modération des contenus en ligne : les plateformes numériques face à leurs responsabilités (26 mai 2026) 321

Colloque sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde

(27 novembre 2025)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Dominique Vérien, présidente. – Mes chers collègues, mesdames, messieurs, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu tous les ans le 25 novembre, la délégation aux droits des femmes du Sénat a décidé d'organiser un colloque consacré à un phénomène préoccupant : la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes dans le monde.

Ce colloque marque le lancement de travaux au long cours de la délégation sur la montée des mouvements masculinistes en France notamment, puisque nous allons publier un rapport sur ce sujet d'ici la fin du premier semestre 2026. Trois rapporteures ont d'ores et déjà été nommées : nos collègues Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol. En outre, pour ce colloque à visée internationale, Annick Billon est une de nos sénatrices référentes.

Dans un contexte de « backlash » qui fragilise et remet en question des acquis essentiels pour les droits des femmes, les mouvements masculinistes constituent l'un des moteurs de ce retour en arrière. Il nous a donc semblé indispensable de comprendre leurs facteurs d'émergence et leur évolution, leur prolifération internationale ces dernières années, et de réfléchir aux outils nécessaires pour contrer ces discours.

L'actualité récente témoigne de la gravité de la menace. Pour la première fois, en juillet dernier, le parquet national antiterroriste a mis en examen un jeune homme de 18 ans pour un projet d'attentat inspiré de l'idéologie masculiniste « incel ». Cet événement rappelle, s'il en était besoin, que ces mouvements ne relèvent pas de fantasmes théoriques : ils peuvent produire une violence bien réelle, y compris en France.

Le phénomène, d'ailleurs, n'est pas nouveau. Dès 1989, quatorze femmes étaient assassinées à l'École polytechnique de Montréal au nom d'une haine des femmes et des féministes. Plus récemment, en 2014, à Santa Barbara, en Californie, Elliot Rodger, un jeune homme de 22 ans, assassinait six personnes et en blessait quatorze autres avant de se suicider. Il visait spécifiquement un foyer d'étudiantes et avait préalablement publié un manifeste détaillant sa haine des femmes.

Pourtant, ces mouvements demeurent largement méconnus. Leur diversité, leur fragmentation et leurs modes d'expression multiples

compliquent leur compréhension. D'où l'importance, aujourd'hui, d'en analyser les ressorts : c'est précisément l'objectif de notre colloque.

Il est temps, plus que temps, de tirer la sonnette d'alarme et de refuser de fermer les yeux sur un phénomène qui s'étend et se transforme.

Il s'étend, parce que le contexte international montre une progression préoccupante de ces discours dans un nombre croissant d'États.

Il se transforme, parce que l'essor du numérique, sans avoir créé ces mouvements, a considérablement amplifié leur influence, leur visibilité et leur capacité de mobilisation.

La résurgence des rhétoriques masculinistes dans de nombreux pays ne constitue pas une dérive marginale : elle s'inscrit dans une tendance globale et durable.

On en observe les effets dans la sphère politique – aux États-Unis, avec la nouvelle élection de Donald Trump l'année dernière, ou en Argentine, avec la récente victoire de Javier Milei aux élections législatives, dont l'une des récentes décisions a été la fermeture du ministère des femmes, du genre et de la diversité.

On les observe aussi dans la sphère médiatique et numérique, où certaines personnalités, telles qu'Elon Musk, diffusent ou relaient ouvertement des discours masculinistes.

Le continent européen, lui non plus, n'est pas épargné avec des partis populistes ou ultraconservateurs qui promeuvent une vision « traditionnelle » des rôles de genre.

Face à ces constats, une prise de conscience semble émerger. Outre-Manche, la série *Adolescence* a suscité un électrochoc salutaire. En France, le sujet du masculinisme commence à être débattu publiquement, et nous réfléchirons aujourd'hui aux différentes stratégies possibles pour contrer cette progression.

Ce colloque promet d'être riche, éclairant et surtout il est nécessaire, voire salutaire. Je remercie donc chaleureusement l'ensemble des intervenantes et intervenants présents parmi nous ce matin.

Je rappelle que notre colloque est filmé et diffusé en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Sénat. Il sera également disponible, par la suite, en vidéo à la demande.

Je laisse, dans un premier temps, la parole à notre collègue Laurence Rossignol qui introduira et animera notre première table ronde dont l'objet est de revenir sur les origines et les différentes expressions contemporaines des mouvements masculinistes à travers le monde.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Merci, madame la présidente, pour cette introduction.

Je souhaiterais d'abord formuler une remarque liminaire : nous sommes la première institution publique à nous saisir de la question des mouvements masculinistes. Une fois encore, la délégation aux droits des femmes se montre précurseure, comme elle l'avait déjà été en publiant le premier rapport consacré à l'industrie pornographique, un travail dont nous pouvons aujourd'hui mesurer l'impact et l'impulsion qu'il a donné aux politiques publiques. Notre première séquence a pour but de dresser un panorama des différentes expressions contemporaines des mouvements masculinistes à travers le monde, et de revenir sur les origines et les dynamiques de structuration des mouvements masculinistes.

Pour comprendre comment le masculinisme est devenu un phénomène sociétal d'ampleur, il faut d'abord en connaître les racines historiques et analyser comment ces courants se sont transformés.

Le terme masculinisme, qu'il sera intéressant de distinguer de la misogynie et du machisme, émergent aujourd'hui dans le débat public, mais rares sont les classifications ou définitions qui parviennent à appréhender l'ensemble des champs d'actions de ces mouvements.

Or, cette pluralité est au cœur de notre réflexion aujourd'hui, car les formes que prennent ces mouvements sont multiples, ce qui complexifie la compréhension que nous en avons. On trouve ainsi les MGTOW (« *Men Going Their Own Way* »), les Incels (célibataires involontaires), les « *tradwives* », et bien d'autres encore. Autant de groupes différents, qui partagent des références communes, mais qui s'organisent et s'expriment selon des logiques très variées.

Ces mouvements aux ramifications nombreuses ont trouvé un écho important dans les espaces numériques, au premier rang desquels les réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes. Ils disposent aussi de moyens financiers qui leur permettent de développer des stratégies d'influence, voire d'infiltration, dans les champs politiques et médiatiques.

Il s'agit d'ailleurs d'un constat général : les opposants aux droits des femmes disposent de moyens financiers bien plus importants que ceux dévolus aux structures qui œuvrent à leur défense et à leur promotion. Dans l'espace numérique, comme cela a été rappelé par la présidente, ils ont pleinement tiré parti de la visibilité offerte par les plateformes en ligne, un véritable « far west » où leurs discours circulent librement et touchent un public souvent jeune, en quête de repères ou parfois vulnérable.

Le masculinisme peut alors devenir un business très rentable pour certains influenceurs, devenus de véritables entrepreneurs de la haine des femmes, à travers la monétisation des contenus, la vente de pseudo-formations ou encore l'accès à des groupes privés. Nous en aurons d'ailleurs une présentation particulièrement éclairante avec des extraits du documentaire du journaliste Pierre Gault.

Autre élément essentiel : ces milieux de radicalisation, en ligne ou hors ligne, sont marqués par un fort caractère transnational. Les financements croisés avec les organisations anti-droits contribuent au « backlash » mondial que nous observons aujourd'hui.

Ce caractère transnational nous amène à un dernier point, particulièrement préoccupant : la convergence croissante entre certains discours masculinistes et des partis ou leaders nationalistes, populistes ou conservateurs. Aux États-Unis, par exemple, le slogan « *My body, my choice* » né après #MeToo a été détourné en « *Your body, my choice* », ce qui illustre clairement la menace qui pèse sur les droits des femmes. On observe aussi des dynamiques similaires dans de nombreux pays, tels que la Corée du Sud, ou l'Inde où l'on constate une montée des réseaux masculinistes qui promeuvent des législations anti-égalitaires.

Ces exemples montrent que la montée du masculinisme n'est ni marginale ni circonscrite à l'Europe et aux États-Unis. Il s'agit d'un phénomène mondial, plus organisé, plus financé et plus structuré qu'il n'y paraît, même si ses expressions varient selon les contextes nationaux.

Afin d'approfondir ces différents sujets, je souhaite la bienvenue aux quatre participants à cette première table ronde.

• Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers,

• Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre,

• Pierre Gault, journaliste, réalisateur du documentaire « Mascus, les hommes qui détestent les femmes », diffusé sur France Télévisions en avril 2024,

• Jeanne Hefez, conseillère en plaidoyer pour l'ONG IPAS, dont les travaux mettent en lumière l'exportation des mouvements anti-choix à l'international.

Je laisse dans un premier temps la parole à l'historienne Christine Bard pour une mise en perspective historique des mouvements anti-féministes et masculinistes.

Mme Christine Bard, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers. – L'usage du terme masculinisme se répand depuis quelques années. Que recouvre-t-il ? Et en quoi diffère-t-il de l'antiféminisme ?

Vingt ans après un premier colloque, Un siècle d'antiféminisme, un autre colloque, toujours à l'Université d'Angers, a affiché les deux termes, au pluriel : Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui. Les Presses universitaires de France viennent de rééditer l'ensemble actualisé et enrichi. J'interviens ici en fondant mon propos sur mes propres recherches mais aussi sur des travaux collectifs, souvent interdisciplinaires, sur ce livre précisément,

que j'ai codirigé avec Francis Dupuis-Déri et Mélissa Blais, et sur la thèse de Denis Carlier sur le masculinisme (2025) que j'ai codirigée avec Francis Dupuis-Déri.

Commençons par l'histoire de ces mots. Féminisme et masculinisme sont des mots contemporains issus du registre médical.

Le féminisme désigne une pathologie : la présence de caractères sexuels secondaires féminins chez un sujet masculin. Le mot figure en 1867 dans un dictionnaire de médecine pratique puis dans une thèse de médecine, *Du féminisme et de l'infantilisme chez les tuberculeux*.

Dix ans plus tard, en 1877, le terme masculinisme apparaît dans la presse médicale pour désigner la présence de caractères sexuels secondaires considérés masculins chez un sujet féminin.

Ces mots vont vite prendre un sens politique. L'écrivain Alexandre Dumas-fils pense former en 1872 un néologisme en désignant comme féministes les partisans de l'égalité des sexes, qu'il considère comme des fous niant la différence des sexes.

Quant au masculinisme, il est employé au sens de masculinisation ou de déféminisation, notamment par des psychologues. Le masculinisme serait la névrose des féministes accusées de vouloir ressembler aux hommes. Une coupe de cheveux à la garçonne, ou un choix d'étude non conventionnel peuvent être qualifiés de masculinistes.

Ces mots désignant des pathologies du genre s'inscrivent dans un contexte d'essor du mouvement pour les droits des femmes.

La militante Hubertine Auclert parvient à retourner le stigmate en nommant féministe la lutte pour les droits des femmes, en 1882. Et la même année, elle nomme masculinisme l'égoïsme masculin qui pousse les hommes à agir en défense de leur intérêt particulier.

Le sens actuel de contre-mouvement antiféministe apparaît déjà dans des textes de politique-fiction. Imaginer les hommes se battre pour retrouver leur pouvoir perdu : le sujet prête alors à rire.

Mais c'est le substantif antiféminisme qui s'impose dans les années 1890 comme antonyme de féminisme, masculinisme restant périphérique. L'opposition en mots et en actes à l'émancipation des femmes : c'est la définition que je proposerai pour l'antiféminisme. Il traverse les clivages politiques classiques, même si son ancrage réactionnaire est essentiel. L'antiféminisme ne s'étiquette pas toujours comme tel. Il se prétend parfois féministe. Ruse, flou et brouillage sont des stratégies payantes. Il existe des antiféminismes masqués, grimés en discours philogynes, voire féministes, notamment dans les années 1900.

L'histoire lexicale ne s'arrête pas là. Les années 1970 sont inventives et lancent des néologismes qui font concurrence à antiféminisme et à

masculinisme comme sexisme, phallocratie, machisme… Masculinisme est si peu utilisé qu'il est perçu à l'époque du MLF comme un néologisme : il désigne la défense du pouvoir masculin pour Françoise d'Eaubonne, et s'approche de l'androcentrisme pour Michèle Le Doeuff. Il a même été envisagé dans les années 1990 d'en faire le désignant du mouvement des hommes proféministes, qui ignoraient toute cette histoire.

Les définitions, depuis l'essor des études sur le genre, varient. Retenons celle qui semble s'être imposée : celle de contre-mouvement centré sur la victimisation des hommes. Contrairement à antiféminisme, le mot masculinisme renvoie clairement à l'identité masculine comme porteuse de valeurs viriles, mais aussi aux hommes comme clientèle ou communauté à défendre.

L'utilisation est en hausse depuis 2013 en France, non sans lien avec le film de Patric Jean qui, dans La Domination masculine, a montré des formes d'antiféminisme masculiniste québécois qui n'étaient pas connus en France. L'instabilité notionnelle s'atténue depuis quelques années. Comme « condition masculine », proposé en miroir de « condition féminine », masculinisme est symétrisé avec le féminisme. Le mot désigne un courant, voire un mouvement, défendant les droits des hommes dans une société décrite comme féminisée et dominée par les femmes.

Après les mots, passons aux discours. Les masculinistes d'aujourd'hui adoptent des argumentaires qui existent de longue date sur le continuum de l'opposition à l'égalité, des conservateurs jusqu'à l'ultradroite. Ce qui les rassemble philosophiquement est une conception naturaliste et essentialiste de la différence des sexes qui justifie l'ordre inégalitaire et la soumission féminine à l'autorité masculine. D'où la détestation particulière vouée à l'étude sociologique et historique de cet ordre patriarcal que l'on retrouve aujourd'hui dans la critique des études de genre renommées wokisme. Une détestation ancienne dont ont été victimes jadis les « femmes savantes », les « précieuses ridicules », des « bas bleus », des « cervelines »… Le pouvoir émancipateur de la lecture, de l'étude et de la recherche doit être combattu ! Le revanchisme à l'égard de la réussite scolaire des filles ainsi que l'hostilité à l'égard de comportements culturels devenus massivement féminins et perçus comme dévirilisants (comme la visite des musées ou la pratique de la danse) sont des dimensions non négligeables du masculinisme.

Les masculinistes s'opposent aux droits des femmes. À tous les droits des femmes. L'égalité civile, le partage de l'autorité parentale, et même le droit de vote sont actuellement remis en cause par des masculinistes trumpistes : l'enjeu est une restauration de l'autorité des hommes sur les femmes dans tous les domaines. L'amplitude de cette remise en cause des droits des femmes est inédite. Elle inclut bien sûr le plus fragile des droits : les droits reproductifs. La position dite prolife se combine avec des agendas natalistes, familialistes, populationnistes. Le réarmement démographique coïncide toujours avec la régression des droits des femmes.

L'imaginaire sexuel de l'idéologie masculiniste doit aussi retenir l'attention. Hétérocentré, homophobe, viriliste, il est formaté par la pornographie et une culture du viol dont nous mesurons mieux aujourd'hui la banalité. Le droit au viol, la décrédibilisation de la parole des victimes font partie du discours masculiniste. Il n'est pas exagéré de relier masculinisme militant et féminicide, comme l'a montré en France l'affaire Philétas en 2023. On observe en ce moment l'extension sémantique du mot masculinisme pour rendre compte des violences masculines requalifiées comme masculinistes, c'est sans doute une façon de souligner les enjeux de pouvoir et la dimension politique d'actes longtemps considérés comme des faits divers.

Si l'antiféminisme n'est pas nécessairement misogyne, le masculinisme l'est. Il propage la haine des femmes et du féminin, synonymes de faiblesse, ou au contraire de toute puissance. Dans les fantasmes de transhumanisme, de vie éternelle, d'eugénisme, le féminin est plus que jamais du côté de la nature, de la finitude. Cette haine inclut la haine du flou dans le genre, du queer, et de tout ce qui dévirilise les hommes. Le sens initial du mot – la pathologie - n'a pas disparu.

Si le masculinisme vise les femmes et les masculinités déviantes par rapport à leur norme, il s'acharne en particulier sur certaines femmes en faisant converger différentes stigmatisations. Je nomme intersectionnalité des haines ce point de rencontre. Historiquement, il concerne massivement les femmes colonisées, les étrangères, les femmes juives, les femmes appartenant à des minorités religieuses, sexuelles, de genre…

C'est à travers l'objet de haine, altérisé, méprisé, violenté que se dessine le suprémacisme masculin hétérosexuel cisgenre, blanc et chrétien…

Pendant longtemps, le masculinisme n'a pas constitué un mouvement en France. L'antiféminisme était diffus et le droit protégeait les privilèges masculins. L'antiféminisme allait de soi dans les mouvements conservateurs et réactionnaires mixtes et féminins à l'époque de la première vague féministe. La France n'a pas connu d'organisations dédiées uniquement à la lutte antisuffragiste. L'influence de l'Eglise catholique était déterminante. L'antiféminisme était un peu partout : blagues de comptoir, caricatures, discours politiques, romans, théâtre, films, œuvres savantes et publications pour la jeunesse.

L'évolution des mœurs et des lois entre les années 1960 et 1980 change la donne. En 1969, l'affaire du forcené de Cestas, ayant tué 2 de ses enfants et un gendarme avant de se suicider est un point d'origine : on compatit alors avec le meurtrier bouleversé par son divorce. En 1970, est fondée une première association pour la défense des intérêts des divorcés hommes. Puis un Mouvement de la condition masculine et paternelle se forme, prenant deux voies : la défense de la condition masculine, dans une perspective antiféministe, et la défense de la condition paternelle, au nom de l'intérêt des enfants et du modèle familial traditionnel. La victimisation des hommes et

l'accusation portée contre la féminisation de la justice annoncent le masculinisme d'aujourd'hui.

Contre les droits reproductifs, le combat continue, encouragé de fait par l'Église catholique qui n'a pas bougé sur la contraception et l'avortement et qui prend un tournant plus conservateur en rupture avec le progressisme de Vatican II. En 2012-2013, c'est la manif pour tous qui déploie sa contre-offensive contre les droits LGBT annonçant déjà son agenda anti-transidentité.

Les courants masculinistes contemporains ne revendiquent pas cette filiation. L'anthropologue Mélanie Gourarier propose de désigner ainsi : « tout groupe organisé autour de la défense de la "cause des hommes" dans une confrontation/rivalité avec le féminisme et les femmes ». Cela inclut un masculinisme associatif et un masculinisme en ligne, la manosphère. Cette mouvance est hétérogène : elle compte des mouvements religieux conservateurs, certaines communautés du jeu vidéo, la communauté de la séduction, les séparatistes, les « abstinents involontaires » (incels) animés par un ressentiment misogyne. Le masculinisme associatif rassemble aujourd'hui quelques milliers d'adhérents. Aurélie Fillod-Chabaud a compté 141 associations enregistrées au Journal officiel entre 1996 et 2013. De quoi former des militants.

La manosphère diffuse plus largement, et séduit actuellement de très jeunes hommes, faciles à manipuler alors qu'ils traversent un moment particulièrement insécure de leur existence. Ils se trouvent reliés à des « communautés » misogynes et adoptent des comportements de harcèlement. Sur fond de déclinisme pour les plus âgés, de nihilisme pour les plus jeunes, fascinés par le suicide et les tueries de masse.

Il n'est pas pertinent d'analyser l'essor masculiniste comme une « crise de la masculinité ». Avec Francis Dupuis-Déri, je souligne l'inadéquation de cette notion tant la crise est permanente, mais aussi parce que c'est souvent une façon de reprocher au féminisme d'être allé « trop loin ».

J'insisterai sur les deux faces du masculinisme : d'une part, un masculinisme victimisant les hommes en inversant le rapport de domination, donnant l'image d'une masculinité défaite, malheureuse, frustrée et avide de revanche, d'autre part, un masculinisme viriliste, offensif, nourri par divers fondamentalismes religieux.

Enfin, n'oublions pas les femmes qui apportent leur soutien à cette cause, antiféministes et pro-masculinistes, acceptant toutes les remises en cause des droits acquis, y compris le renoncement à leur citoyenneté au profit du vote familial, avec, tout de même, une différence : elles font moins usage de la misogynie que les hommes et n'ont pas les mêmes raisons d'agir. L'antiféminisme féminin est un phénomène ancien et mieux étudié aujourd'hui. Les alliées femmes apportent bien sûr une précieuse légitimité au masculinisme.

Pour conclure, il y a donc une permanence des discours opposés à l'émancipation des femmes et à l'égalité des genres, pour autant, les contextes vont leur donner plus ou moins d'intensité. Les moments de crise sont propices au backlash. On pense à la crise économique, politique, sociale, internationale des années 1930 et au rôle des guerres en amont et en aval, on pense aussi aux années 1980, les années Reagan sur fond de mutations économiques et sociales qui ont inspiré en 1991 à la journaliste états-unienne Susan Faludi son essai, « backlash », popularisant la notion de retour de bâton. Sommes-nous dans un backlash ? Oui, au niveau mondial, sans conteste, dans un contexte anxiogène qui réunit tous les dangers.

L'équilibre des forces doit toutefois être regardé de près. Le féminisme au sens le plus inclusif intégrant les luttes LGBT n'a jamais été aussi puissant. Le féminisme d'État existe depuis plusieurs décennies. La troisième vague est en cours, stimulée par l'onde de choc de #Metoo. Mais, avec un léger décalage, la riposte s'organise, d'autant plus sérieusement que le contexte s'y prête et que nous sommes loin de la parité en politique. L'essor des populismes fascistes donne des possibilités concrètes de réalisation du backlash. Pour le féminisme, la bataille semble perdue dans certains pays, mais la guerre continue.

Je fais miens les mots de Françoise Héritier et de Michelle Perrot : une révolution anthropologique est en cours, c'est celle de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la liberté de disposer de son corps et de la déconstruction du genre formaté par le patriarcat. Cette révolution n'est pas linéaire. Le backlash, s'il devait triompher en France, ne serait qu'un nouveau mouvement de recul. Il serait confronté à des résistances déterminées.

Pour résumer, et clarifier les termes, représentons-nous un triangle dont la base serait la société patriarcale, le fond sexiste de l'organisation sociale. Couche supérieure, la misogynie culturelle qui prospère dans ce type de société. Au-dessus, l'antiféminisme, nécessaire quand une dynamique collective d'émancipation apparaît. Le masculinisme est la dernière couche, la partie la plus émergée de cet iceberg de la domination masculine, et il paraît difficile de le contrer sans remettre en cause ses fondements culturels et sociaux, c'est-à-dire l'édifice tout entier.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Merci pour cette présentation. Je laisse maintenant la parole à Cécile Simmons.

Mme Cécile Simmons, chercheuse spécialiste des questions de malveillances numériques et de genre. - Ma prise de parole se concentrera sur la façon dont le féminisme a évolué sur les réseaux sociaux, puisque c'est ce sur quoi mes recherches portent, et sur l'impact de ces évolutions sur la lutte contre la radicalisation et les violences faites aux femmes.

Le masculinisme, comme l'a souligné Christine Bard, n'est pas nouveau et a une longue histoire idéologique et militante. Au cours des dernières années néanmoins, il s'est répandu de manière rapide et ses idées se

sont diffusées sur les réseaux sociaux. Les dynamiques qui sous-tendent cette diffusion doivent être prises en compte pour informer les réponses politiques, technologiques et éducatives qui s'imposent.

Il est important de souligner à quel point le paysage numérique du masculinisme a changé. Il y a encore une quinzaine d'années, au début des années 2010, quand les communautés de la manosphère contemporaine ont commencé à se structurer, nous pouvions cartographier le masculinisme en ligne. Nous pouvions nommer et compter les sites, les groupes, les forums sur lesquels ces idées se diffusaient et délimiter assez facilement les contours de la manosphère, car nous en connaissions les sous-groupes : les incels, les MGTOW, les pick-up artists, les men's rights activists.

Aujourd'hui, ces groupes existent toujours, mais ils ont été dépassés par un écosystème masculiniste beaucoup plus large. Il n'est plus vraiment possible de cartographier le masculinisme ou de le délimiter, parce que ses idées sont partout en ligne. Elles sont portées par des influenceurs qui proposent une grille de lecture de la société dans laquelle les hommes seraient structurellement désavantagés et qui offrent des solutions à cette analyse. L'essor des influenceurs au cours des dix dernières années a vraiment transformé ce paysage, dans une logique qui se perpétue, puisque leur succès suggère que les logiques commerciales des plateformes les favorisent. Il n'est donc pas surprenant que nous en ayons de plus en plus.

Il faut aussi souligner l'héritage de la pandémie, qui a joué un rôle clé dans la diffusion de discours complotistes et extrémistes auxquels le masculinisme est lié, et dans la diffusion plus générale de pensées anti-système qui sont au cœur de la pensée masculiniste, notamment de l'idée clé du « red pill ».

Les masculinistes prétendent révéler une réalité cachée. Comme l'ont montré de nombreuses études, il faut aujourd'hui moins d'une demi-heure à un adolescent pour tomber sur des contenus masculinistes en ligne. Une fois que l'on commence à cliquer sur ces contenus, souvent grand public, c'est un véritable déluge et l'on s'en voit proposer de plus en plus.

Il existe des versions de plus en plus extrêmes du masculinisme. Les contenus algorithmiques sont de plus en plus nombreux : que l'on cherche des contenus sur le sport, la politique, des contenus généralistes ou des conseils en nutrition, quand on est un jeune homme en ligne, tous les chemins semblent mener au masculinisme.

Les idées masculinistes ont aussi été amplifiées par des podcasts généralistes dont l'audience dépasse très largement celle des médias traditionnels. Le masculinisme est également au cœur des nouveaux horizons technologiques. Alors que les intelligences artificielles génératives envahissent nos fils d'actualité, elles propagent des contenus masculinistes. À ce titre, dans le cadre d'un rapport à paraître, mes collègues et moi-même avons démontré, notamment en Pologne où ces contenus se propagent

rapidement, qu'une partie considérable d'entre eux est générée par l'intelligence artificielle.

Le langage du masculinisme est devenu celui de la culture Internet. Des termes comme « mâle alpha » ou « sigma male » sont utilisés par les adolescents, en tout cas dans les pays anglo-saxons, qui manient donc très bien ce langage. On observe également que des contenus antiféministes sont de plus en plus proposés aux jeunes filles, comme en témoigne l'essor d'un mouvement comme les « Tradwives », dont on minore parfois l'importance. Cette diffusion témoigne, certes, d'une dilution potentielle, mais aussi d'une exposition plus large des hommes et des femmes à ces idées et, par conséquent, de points d'entrée multiples.

Cette table ronde ayant aussi vocation à réfléchir à des solutions, il faut reconnaître à quel point l'exposition des hommes a été massive et admettre qu'ils ont déjà été exposés à ces idées, ce qui ne signifie pas qu'on ne peut pas y être résilient. Il ne faut pas non plus se méprendre sur ces points d'entrée. Le débat public s'est concentré ces dernières années sur les communautés « incels », et la sortie de la série britannique « Adolescence » a contribué à mettre en avant cette communauté. On peut alors s'imaginer que le masculinisme est un problème d'adolescent, en oubliant les hommes plus âgés qui sont entraînés dans ces communautés.

Nous avons donc un écosystème idéologique de plus en plus diffus qui soutient un projet politique qu'il est important de nommer, et qui est, à mon sens, un projet suprémaciste.

Le masculinisme est l'extension et le *continuum* de la misogynie ordinaire. Mais il constitue également un projet réactionnaire qui soutient le droit des hommes à exercer un contrôle sur les femmes ou à reprendre un contrôle qu'ils estiment avoir perdu, ainsi qu'à promouvoir toutes les politiques qui permettent cette prise de contrôle. Ce projet idéologique a pu grandir à cause du renoncement des plateformes et du retard de leur régulation. Les entreprises technologiques n'ont jamais mis la sécurité au cœur de la conception de leurs produits, ni ne se sont attaquées aux problèmes architecturaux de leurs plateformes, qui recommandent des contenus choquants, polarisants, voire extrémistes, pour retenir l'attention des utilisateurs. Elles ont aussi été trop peu réactives face aux problèmes de harcèlement et aux violences numériques qui ont émergé avec le masculinisme. À ce titre, le moment fondateur qu'a été la campagne de harcèlement du Gamergate en 2014 est important. Le Gamergate a été la première campagne d'influence masculiniste qui a réussi sur un grand réseau social, et ses leçons n'ont pas été tirées. Des études ont montré que les contenus de l'influenceur masculiniste Andrew Tate ont continué à circuler après la suppression de son compte en 2022 sur plusieurs plateformes. Son compte a depuis été réinstauré, notamment après le rachat de la plateforme X par Elon Musk. On voit aussi que les plateformes sont de plus en plus réticentes à s'attaquer à ces contenus ; l'entreprise Meta, par exemple, a réduit ses équipes

de modération. Le masculinisme pose aujourd'hui de nombreux risques personnels, politiques, démocratiques, voire géopolitiques. Si l'on s'est longtemps concentré sur la menace terroriste, il existe un risque beaucoup plus large, notamment la prévalence croissante de féminicides dont on peut retracer les origines dans l'exposition des coupables à des contenus masculinistes. On l'a vu récemment avec le meurtre de plusieurs femmes au Royaume-Uni par Kyle Clefford, qui avait regardé de multiples vidéos d'Andrew Tate. Par ailleurs, ces féminicides sont rarement reconnus par les autorités comme des attaques extrémistes ou terroristes, et leur qualification fait débat.

La large diffusion de ces contenus masculinistes peut conduire à un regain de violence de tout type, hors ligne et en ligne. Le contrôle coercitif, par exemple, est complètement normalisé par ces influenceurs qui expliquent aux jeunes hommes qu'il est normal que leurs petites amies ne puissent pas aller à la salle de sport ou qu'il faille contrôler leur téléphone.

Les violences numériques se sont particulièrement accrues. Tout un éventail de violences s'est développé en parallèle de l'essor du masculinisme, qu'il s'agisse des deepfakes pornographiques, de nouvelles formes de harcèlement des femmes – notamment dans la sphère publique –, mais aussi de nouveaux horizons de violence numérique. La réalité virtuelle, par exemple, est de plus en plus touchée par les types de violences que nous avons observées sur les réseaux sociaux. Toutes ces violences numériques sont devenues un outil d'invisibilisation et d'intimidation des femmes.

De nombreux acteurs antidémocratiques, autoritaires, voire extrémistes, ont compris le potentiel et la force du masculinisme pour mener à bien leur projet. Des partis politiques de droite autoritaire ou d'extrême droite courtisent ces milieux. Des hommes politiques participent à ces podcasts, tandis que des influenceurs issus de mouvements extrémistes se réinventent en influenceurs masculinistes, car ces contenus fonctionnent bien sur les réseaux sociaux.

Le masculinisme est donc un point d'entrée, en ligne et parfois hors ligne, vers d'autres idéologies, un point d'entrée que l'on continue trop souvent à sous-estimer. Une étude du think tank britannique Institute for Strategic Dialogue a montré que les jeunes hommes, quelle que soit leur obédience politique, se voient rapidement proposer des contenus masculinistes. Au bout de deux jours, ils tombent sur des contenus qui glorifient des dictateurs, des contenus d'extrême droite ou des vidéos de tueurs en série. Les idées masculinistes sont aujourd'hui de plus en plus déployées dans des campagnes menées par des États ou des partis politiques, comme nous l'avons vu en Inde ou en Russie.

Alors que nous sommes dans une période d'action et de mobilisation contre les violences faites aux femmes, je souhaitais m'interroger sur la façon dont nous pouvons combattre ces idées. Le masculinisme touche au

fondement même des normes sociales et nous faisons donc face à un mouvement organisé et amplifié sur les réseaux sociaux.

Il n'y a pas une seule solution, mais je voulais esquisser une piste de réflexion dans la sphère numérique et recommander des actions visant à perturber la diffusion de ces idées. Le masculinisme est un projet politique organisé qui bénéficie de la complicité des plateformes et mène une guerre d'influence ; cette guerre a été beaucoup trop facile à mener pour eux. Ceux qui s'en soucient doivent répondre et rendre la vie plus difficile à ces réseaux. Couper les moyens de commercialisation a eu, par le passé, un impact considérable sur des influenceurs prépondérants. Beaucoup d'influenceurs masculinistes dont on parlait il y a quelques années ne sont plus visibles. La démonétisation a été un outil très efficace. Il faut leur dénier les moyens d'influence qu'ils utilisent et détourner l'attention qu'ils attirent. Il faut aussi appliquer des sanctions aux plateformes, car de nombreux leviers d'action possibles n'ont pas été déployés.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Un grand merci pour votre intervention. Nous allons maintenant regarder ensemble un extrait du documentaire de Pierre Gault, à qui je laisserai ensuite la parole.

M. Pierre Gault, journaliste, réalisateur du documentaire « Mascus, les hommes qui détestent les femmes ». – Je commencerai par une anecdote qui n'a rien d'anecdotique. Je me suis intéressé au mouvement masculiniste il y a plus de dix ans, au début de ma carrière de journaliste. À la suite du cyberharcèlement de la journaliste Nadia Daam, je m'étais penché sur différents forums dont les membres étaient très véhéments à l'égard des femmes. Malgré une enquête de plusieurs semaines, le sujet que j'avais proposé à ma rédaction n'avait pas pu se concrétiser.

Quand je me suis replongé quelques années plus tard dans les réseaux masculinistes pour le documentaire dont vous avez vu un extrait, tout avait changé. Les masculinistes n'étaient plus cantonnés à des forums obscurs ; aujourd'hui, ils ont des chaînes YouTube et des comptes sur Instagram et TikTok. Après plusieurs vidéos sur « la nature des femmes », « la vraie face des femmes » ou « la disparition de la virilité », j'ai décidé d'enquêter sur eux.

Pourtant très loquaces sur les réseaux sociaux, les influenceurs masculinistes l'étaient beaucoup moins avec les journalistes. Un seul a accepté de me répondre après plusieurs demandes d'interview. Dans l'impasse, la seule solution pour continuer mon enquête était d'infiltrer leur communauté en me faisant passer pour l'un des leurs. J'ai alors découvert l'envers du décor : une parole encore plus décomplexée, plus sexiste et plus violente à l'égard des femmes. Je vous éviterai les propos dénigrants, les insultes et les théories en tous genres que j'ai entendues ; mon intervention se limitant à une dizaine de minutes, je n'en aurais de toute façon pas le temps.

Une chose m'a cependant interpellé avant même d'accéder à ces espaces privés : leur prix. Un homme peut généralement choisir entre un

abonnement mensuel et un abonnement annuel, allant de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros, comme les livres électroniques, les coachings et les formations vendues à l'unité. Lors de mon infiltration, après avoir déboursé plusieurs centaines d'euros, un influenceur est allé jusqu'à me proposer une formation de 2 000 euros pour faire de moi un nouvel homme, proposition que j'ai déclinée.

La chercheuse Stéphanie Lamy qualifiait les masculinistes de « marchands de misère ». La formule est juste, car j'ai compris que le masculinisme était un commerce florissant, avec pour fonds de commerce le mal-être des jeunes hommes. Ceux-ci foncent tête baissée, s'imaginant que ces formations et tutoriels sont une réponse à tous leurs maux. Ils se trompent. Les solutions avancées ne sont en rien des remèdes miracles. Au contraire, leur inefficacité pousse les individus soit à se radicaliser davantage, soit à acheter d'autres formations. C'est un cercle vicieux, le serpent qui se mord la queue.

Une fois infiltré dans les cercles de discussion, j'ai été frappé par le nombre d'abonnés et leur âge. Il est très difficile de savoir précisément combien de personnes en France sont adeptes du masculinisme, mais l'accès aux communautés privées m'a permis de m'en faire une idée. La première que j'ai intégrée comptait un peu moins de 700 membres quelques semaines après son lancement. J'ai fini par découvrir des cercles de discussion de plus de 5 000 membres, uniquement français.

Se présenter est un passage obligé lors de l'inscription. En parcourant les textes de chacun, j'ai remarqué qu'une part non négligeable des membres était mineure ou de très jeunes adultes. À cette époque, je n'avais pas encore 30 ans et je faisais partie des plus vieux.

En parcourant les tutoriels proposés, j'ai été étonné du fossé qui existe entre le discours public de ces influenceurs sur les réseaux sociaux et les propos qu'ils tiennent au sein de leur communauté. Pour se distinguer, les influenceurs n'hésitent pas à recourir à des phrases choc pour faire réagir, être relayés et mis en avant par l'algorithme. C'est ainsi qu'ils gagnent en visibilité et en abonnés. Ils sont toutefois astucieux : s'ils flirtent avec la ligne rouge, ils ne la franchissent jamais, car ils auraient trop à perdre. En revanche, sur leur communauté privée, les influenceurs échappent à tout contrôle. À l'abri des regards, leur discours est bien plus violent.

Si je devais généraliser, on apprend aux hommes à être dominants dans toutes les situations : en séduction, dans leurs relations amicales, au travail, dans leur vie de couple et même, et peut-être surtout, dans leur sexualité.

Selon cette logique, la femme doit être soumise, en plus d'être douce et attentionnée, selon leurs mots que je restitue ici bien sûr. L'homme, lui, se doit d'être fort, viril et autoritaire. Dans un message vocal, un influenceur conseillait explicitement à ses abonnés de « déglinguer bien bien fort sa partenaire ». D'après lui, il s'agissait de la méthode la plus efficace pour

qu'une femme prenne du plaisir, une vérité inavouable que les femmes ne pourraient assumer en société, mais que lui avait décelée. Celui dont je vous parle n'avait alors que 25 ans. Dans d'autres cercles, des influenceurs promeuvent des clés de manipulation à l'égard des femmes. On joue à l'« apprenti chimiste » : pour rendre une femme docile ou douce, on nous dit comment agir ; pour obtenir ses faveurs sexuelles, on nous donne une méthode. Cela va très loin, puisque dans des communautés de drague que j'ai infiltrées, le « chef de meute » allait jusqu'à donner une technique pour tordre le consentement d'une femme lorsqu'elle refusait un rapport sexuel à la dernière minute – ce qu'ils appellent la « last minute resistance » - pour parvenir à un rapport sexuel avec elle.

Tout cela est abject et effrayant, d'autant que je me suis rendu compte que les abonnés de ces communautés adhèrent à 100 % aux propos des chefs de meute. Aucune réserve, ni opposition ; tout au plus des questions pour qu'ils étayent leurs propos ou analysent un cas personnel. Ces questions sont souvent posées lors de réunions, orales ou vidéos, qui sont les moments phares de la vie de ces communautés. Les conseils prodigués en matière de musculation, de drague ou de sexualité sont pris au pied de la lettre, et parfois appliqués. Les abonnés suivent et adhèrent de manière inconditionnelle aux propos du leader, y compris les plus délirants.

Lorsqu'un influenceur m'a expliqué que le monde était gouverné par la « matrice », c'est-à-dire par une élite luciférienne qui comprendrait les plus grandes fortunes du monde et dont le but serait de nous anéantir, personne ne s'est offusqué dans le tchat. Pour ma part, il m'a fallu quelques minutes pour prendre la mesure du discours complotiste et de ses relents antisémites. C'est à la suite de cette réunion que j'ai compris que le masculinisme était une porte d'entrée vers des discours radicaux. Les hommes qui adhèrent à ces cercles, sur lesquels j'ai enquêté, le font pour s'améliorer en drague, pour comprendre les femmes et, pour reprendre l'une de leurs expressions, « devenir la meilleure version d'eux-mêmes » ou faire partie du « top 1 % des hommes ». Mais en réalité, le discours qui se tient dans ces communautés dépasse le cadre des relations hommes-femmes. Il véhicule aussi une haine de certains hommes, ceux qui sont à leurs yeux fragiles, les « hommes soja », mais aussi de la communauté LGBT, des gauchistes, des véganes, des étrangers et plus généralement des personnes racisées. Un ancien « incel », qui témoigne dans le documentaire, me confiait avoir adhéré à la théorie du grand remplacement alors même qu'il fréquentait des forums exclusivement « incels ». Pour lui, les étrangers venaient lui « voler les femmes françaises, blanches ». Cet « incel » repenti n'est pas un cas isolé. J'ai moi-même été exposé durant mon infiltration à des thèses d'extrême droite et antisémites. Quand on intègre les communautés masculinistes, on en vient à détester tout le monde, et pas seulement les femmes.

Pour conclure, je me permettrai une note plus personnelle, car de cette nébuleuse, on ne ressort pas indemne, même quand on est journaliste et que

l'on intègre ces cercles dans le but de les documenter. Je n'ai pas fini par adhérer au discours masculiniste, mais à l'issue de plusieurs mois d'infiltration, je me suis aperçu que j'étais comme désensibilisé. Une publication qui m'aurait choqué au début de mon enquête ne m'offusquait plus autant. Pire, je me suis rendu compte que j'avais baissé ma garde, malgré moi. Je devenais plus tolérant à leurs horreurs. Il fallait que je m'y prenne à plusieurs fois avant de réaliser que ce que je lisais ou écoutais était la description d'une agression sexuelle ou une incitation au viol. Les idées masculinistes sont pourtant à des années-lumière de mes convictions.

Imaginez donc les hommes, et notamment les plus jeunes, qui s'inscrivent dans ces communautés dans le but de trouver des réponses.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Un grand merci pour cette présentation. Je laisse enfin la parole à notre dernière intervenante Jeanne Hefez.

Mme Jeanne Hefez, conseillère en plaidoyer pour l'ONG IPAS. – En vous écoutant, on voit se dessiner les dimensions historiques, culturelles et numériques du masculinisme contemporain. Je voudrais ajouter un angle transnational et géopolitique pour replacer le masculinisme dans l'architecture globale du mouvement « anti-droits ».

Ce que beaucoup perçoivent comme une vague soudaine de backlash est en réalité le résultat d'une organisation patiente, d'une offensive construite sur plusieurs décennies et appuyée sur une infrastructure politique de think tanks, de réseaux parlementaires, de fonds privés et d'institutions religieuses. La genèse de ce mouvement doit beaucoup au mouvement anti-avortement américain, une souche particulièrement résistante et expansionniste de l'antiféminisme.

Le mouvement « anti-droits » désigne un ensemble hétérogène mais coordonné d'acteurs qui œuvrent à restreindre les droits humains, en particulier les droits sexuels et reproductifs, les droits des femmes et les droits LGBT, en utilisant le genre comme levier stratégique pour une rehiérarchisation sociale. Partout où je travaille – en Afrique francophone, en Amérique latine, aux Nations unies –, on retrouve la même grammaire idéologique : virilité en danger, contrôle des corps, obsession nataliste, sacralisation de la famille dite « naturelle ». Comme l'a dit Christine Bard, il n'existe pas un masculinisme, mais des régimes masculinistes avec leurs cibles et leurs modes d'action.

L'un des moments charnières de cette dynamique transnationale est 1973, avec l'arrêt Roe v. Wade aux États-Unis qui légalise l'avortement. Ce n'est pas une parenthèse américaine, mais le début d'un cycle mondial qui va transformer durablement les stratégies « anti-droits ». Dès que le droit à l'avortement est reconnu, un réseau d'acteurs s'organise avec des contentieux stratégiques, du lobbying, des attaques contre des cliniques et la création d'organisations juridiques, religieuses et médicales. L'administration Reagan,

dans les années 1980, capitalisant sur le vote évangéliste, a renforcé ces organisations financièrement et politiquement. Celles-ci ont alors radicalisé leur discours anti-femmes, diabolisé l'avortement et réorienté l'agenda politique autour des droits du fœtus.

Ces organisations internationalisent leurs opérations, notamment aux Nations unies, en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Leur premier succès majeur est, dès 1984, la « Global Gag Rule », qui coupe tous les financements américains aux organisations internationales travaillant de près ou de loin sur l'avortement. L'objectif est clair : arrêter l'avortement non seulement aux États-Unis, mais partout, en formant une internationale anti-IVG. Un deuxième tournant historique a lieu dans les années 1990, avec les conférences onusiennes du Caire et de Pékin, où les mouvements féministes obtiennent des avancées historiques. L'avortement clandestin y est reconnu comme une cause majeure de mortalité maternelle, les États membres sont encouragés à le dépénaliser et le genre est admis comme une grille d'analyse fondamentale pour comprendre les rapports de pouvoir. Ces avancées déclenchent une réaction coordonnée et réactionnaire, avec le Vatican en tête, qui forge alors l'expression d'« idéologie de genre », présentée comme une menace civilisationnelle. Ce concept devient un outil de mobilisation politique, récupéré par la droite chrétienne américaine, relayé par des régimes islamistes à l'ONU, instrumentalisé par la Russie et consolidé *via* le Saint-Siège. Depuis les années 1990, on assiste à l'émergence d'un lobby international pro-famille, qui voit dans le genre une menace existentielle à l'ordre naturel de l'État-nation, de la souveraineté et de la famille. Depuis vingt ans, ces contre-offensives se multiplient et changent d'échelle. Nous voyons apparaître une diplomatie anti-genre hyper-professionnalisée, avec des stratégies juridiques de haute précision et un entrisme dans les institutions multilatérales qui crée une paralysie normative. On observe une multiplication de coalitions interreligieuses et de forums pro-famille, avec un maillage permanent à l'ONU, mais aussi à l'Union européenne et à l'Union africaine. Dans ce paysage, des organisations autrefois marginales, comme *CitizenGo* ou le think tank extrémiste polonais *Ordo Iuris*, sont devenues des institutions centrales, dotées de juristes, de communicants et d'un financement massif.

En Europe, les financements anti-genre ont quadruplé en dix ans, atteignant 1,18 milliard de dollars entre 2019 et 2023. Ces fonds proviennent de sources religieuses, de familles catholiques ultra-riches, de milliardaires de la tech et de fonds publics en Hongrie et en Pologne, sans sous-estimer le rôle de la Russie. Un exemple qui cristallise cette idée de formation politique est le Réseau politique pour les valeurs (PNfV), l'un des réseaux les plus sophistiqués de cette mouvance anti-droits internationale. Il s'agit d'un espace de mobilisation et de formation qui existe depuis dix ans pour faire avancer le lobby pro-famille, notamment aux Nations unies. Il a été dirigé par des personnalités comme Katalin Novák, l'ancienne présidente de la Hongrie, ou José Antonio Kast, fondateur du parti d'extrême droite républicain chilien.

Le PNfV est soutenu par la Fondation Héritage, un think tank républicain à l'origine du projet 2025, ou encore par *Alliance Defending Freedom*, une organisation de défense juridique chrétienne à la tête de toutes les victoires ultraconservatrices aux États-Unis, qui dispose de bureaux à Strasbourg, Vienne, Londres ou Genève. Ainsi, le PNfV a organisé il y a un an au Sénat espagnol un sommet pour la vie et la liberté, réunissant plus de 300 parlementaires de 45 pays, dont des représentants de Vox, de Fratelli d'Italia, du Rassemblement national et des élus américains. Certains ont ensuite été amenés à Washington, où ils ont été chaperonnés par l'extrême droite américaine pour construire des plans d'action nationaux axés sur la restriction de l'avortement, l'abolition de la GPA, la défense de la famille traditionnelle ou l'éradication du wokisme. Le PNfV est donc aussi une école de formation politique. Ce qui est fascinant, c'est la méthode, la façon dont les idées et les savoir-faire s'exportent et circulent. Le réseau forme des élus, rédige des propositions et crée des passerelles entre gouvernements et fondations privées. Nous assistons à la consolidation d'un véritable réseau pan-atlantique d'acteurs ultraconservateurs, très unifiés autour de ces paniques morales.

Les alliances entre le PNfV, certains partis politiques et des ONG extrémistes montrent comment les groupes « anti-genre » maximisent leur réseau pour relier le global au national et imposer une vision restrictive des droits humains au niveau local.

Nous avons du mal à suivre le nombre de conférences et de rassemblements de l'extrême droite conservatrice, qui ne fait qu'augmenter. Sous le double mot d'ordre « *Make America Great Again* » et « *Make Europe Great Again* », ces forces se coordonnent et leurs éléments de langage circulent à une vitesse vertigineuse.

Dans ce paysage, le Projet 2025 marque un dernier basculement. Ce document de 900 pages est la matrice idéologique de l'administration Trump ; il décrit la prise de pouvoir du prochain président républicain et son mode opératoire. Il place le féminisme, l'avortement, les droits LGBT et l'antiracisme au cœur d'un agenda de désinstitutionnalisation de l'État fédéral, avec des implications dévastatrices sur la santé mondiale à travers la décimation de l'USAID et de l'architecture onusienne. Ces groupes visent aussi à déconstruire des décennies de consensus scientifique et à normaliser la désinformation en l'institutionnalisant. Il s'agit d'éliminer les politiques de genre, de diversité et de droits reproductifs, avec les conséquences que vous connaissez pour l'accès à l'avortement aux États-Unis.

Nous ne sommes donc plus dans une stratégie de mouvement, mais dans une architecture d'État, une méthodologie exportable qui fascine les mouvements anti-droits dans le monde. La Fondation Héritage se voit d'ailleurs comme un centre d'exportation mondiale et agit comme un incubateur qui a des visées en Europe. Elle était en France pour une grande tournée il y a quelques mois, comme le décrit un excellent article du Monde.

Dans cette dynamique, les récits masculinistes jouent un rôle central. En parlant de « masculinité confisquée » par le féminisme, ils fournissent le carburant émotionnel de l'agenda anti-droits et légitiment un projet de restauration fondé sur une domination masculine présentée comme naturelle. La France n'est pas en dehors du jeu de ce maillage transnational et de cette géopolitique « anti-genre ».

Il y a trois semaines, à Paris, s'est tenue une réunion stratégique pour lancer le « *Great Reset* » européen, la grande réinitialisation. Il s'agit d'un projet de refondation « illibérale » de l'Union européenne inspiré du projet 2025, appuyé par la Fondation Héritage pour affaiblir l'Union, neutraliser ses mécanismes de protection de l'État de droit et reconfigurer les institutions autour d'un agenda anti-genre et anti-droits. D'ailleurs, ils l'ont très bien dit : « le wokisme a l'intérêt de nous fédérer entre conservateurs et souverainistes ». Cet événement a été soutenu par des think tanks polonais et hongrois, mais aussi par la Bourse de Tocqueville, qui forme depuis vingt ans de jeunes Français au sein des réseaux ultraconservateurs américains et les encourage, une fois rentrés en France, à faire de la métapolitique. En parallèle, nous voyons des dispositifs comme le fonds Pericles, financé par Pierre-Édouard Stérin, qui finance des médias, des écoles de cadres et des formations politiques. Tout ceci ne constitue pas des initiatives anecdotiques ; ce sont des stratégies d'entrisme assumées, coordonnées et aujourd'hui pérennes. Pour citer Mme Bard, une crise aussi récurrente ne s'appelle plus une crise, mais peut-être un état permanent. La question n'est donc plus seulement de savoir comment lutter contre le masculinisme, mais quel projet démocratique opposons-nous à ce système anti-droits ? Qui portera notre réseau politique des valeurs ? Ce que nous affrontons, c'est un projet de reconfiguration institutionnelle fondé sur la désinformation de masse, la capture des institutions internationales et du multilatéralisme, la formation de nouvelles élites politiques et l'érosion des protections fondamentales. Cela nécessite une approche structurelle, une réponse démocratique et juridique. Il faut absolument réguler la désinformation et les discours de haine, interdire la désinformation médicale et protéger les défenseuses des droits – je sais que Lucie Daniel reviendra sur ce point. Enfin, il faut une réponse politique collective. Nous devons investir dans nos capacités à nous saisir de ces enjeux par la formation, la recherche et la sensibilisation, tant pour les cadres politiques que pour la société civile. Il faut créer des cadres de concertation réguliers et pluridisciplinaires pour anticiper et répondre collectivement à ces offensives idéologiques, investir dans la connaissance, dans les contre-discours, et financer la veille et le journalisme d'investigation. Il faut exposer les liens entre ces partis, les think tanks et les médias, et construire un front uni contre le « woke bashing » et la théorie du genre. L'avenir de notre démocratie est en jeu.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Merci beaucoup Jeanne Hefez. Pour rebondir sur l'une des questions sur lesquelles vous avez conclu, il faut une réponse politique collective. C'est ce que nous essayons de faire

avec le rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat qui, une fois publié, deviendra un rapport sénatorial. Il engage donc, au-delà des membres de la délégation, l'institution elle-même.

Nous cherchons à élaborer une réponse politique qui inclut la question du masculinisme, projet antidémocratique, dans un projet global de société. Le masculinisme n'est pas simplement le problème des féministes, mais celui de tous les démocrates et de tous ceux qui sont attachés à l'égalité des droits.

Je vais maintenant laisser la parole à mes collègues qui souhaitent vous interroger ou réagir à vos propos. Qui souhaite intervenir ?

Mme Marie-Pierre Monier. – C'est un choc. Même si nous en avions entendu parler, notamment avec la délégation lors de notre déplacement à la CSW à New York, nous avons commencé à en voir l'ampleur. Je remercie la délégation et sa présidente d'avoir validé non seulement cette table ronde, mais surtout une mission sur ce sujet. Il était essentiel que nous nous en saisissions.

Sénatrice de la Drôme, j'ai participé cette semaine à une manifestation contre les violences faites aux femmes. J'ai dit textuellement qu'il nous fallait entrer en résistance, après ce que nous avions vu et entendu à New York. Nous devons entrer en résistance, et pas seulement nous, les femmes : il s'agit de toutes celles et de tous ceux qui ne peuvent pas laisser faire cette régression des droits des femmes. La pieuvre est là, présente au-delà des frontières et, quelque part, invisibilisée.

Le règlement européen sur les services numériques, le DSA, qui vise une responsabilisation des plateformes sur leur contenu, est applicable depuis le 17 février 2024 à tous les acteurs en ligne sur le marché européen. Considérez-vous que ce règlement est, dans sa forme actuelle, adapté pour lutter contre la prolifération des contenus sexistes et masculinistes à l'encontre des femmes sur les réseaux sociaux ?

Mme Olivia Richard, rapporteure. – La France a accueilli il y a quelques semaines un sommet sur la diplomatie féministe pour porter des valeurs à même de contrer ces discours. Plusieurs intervenants ont néanmoins souligné notre manque de financement par rapport aux 1,2 milliard d'euros – c'est considérable – dont disposent les mouvements conservateurs, dont une partie substantielle en Europe. Neil Datta explique très bien la professionnalisation de ces mouvements et leur surfinancement par rapport à des États budgétairement exsangues, comme le nôtre. Une intervenante a cependant souligné que, lors de la plupart des scrutins à travers le monde, les démocrates continuent à l'emporter. Les conservateurs ne remportent pas tout. Constatez-vous la même chose ?

Jeanne Hefez, vous avez souligné le lien avec les mouvements d'extrême droite en France. Je ne peux m'empêcher de remarquer que, lors de l'adoption de la proposition de loi sur l'introduction du consentement dans la

définition pénale du viol, les parlementaires du Rassemblement national qui ont pris part au vote ont tous voté contre. Il y a peut-être eu quelques abstentions, mais aucun n'a voté pour. Est-ce un argument électoral à venir pour le Rassemblement national, afin de séduire des électeurs inquiets d'une déstabilisation des valeurs traditionnelles ?

Nous sommes en crise. Le monde connaît des crises géopolitiques qui inquiètent. On commence à parler du retour du service national. Il y a une inquiétude de la jeunesse, avec les angoisses environnementales. Comment parler aux jeunes tentés par les discours masculinistes, qui prennent cette pente ? Comment nous adresser à eux et à leurs parents ? Cela recoupe mille sujets, notamment celui de l'exposition des enfants aux écrans. J'ai pu, grâce à l'association e-Enfance, et notamment à Véronique Béchu aujourd'hui présente parmi nous, assister à une intervention dans un collège : sur une classe de 30 élèves, 27 passaient peut-être quatre heures par jour seuls devant YouTube ou un équivalent. Comment faire pour sensibiliser les parents et récupérer le rôle d'éducation qui serait utile en ce moment ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – La parole est à M. Loïc Hervé.

M. Loïc Hervé. – La question du rapport entre les religions et le masculinisme a été évoquée de manière assez périphérique ; je voudrais donc rentrer dans le vif du sujet.

On a parlé de mouvements conservateurs évangéliques américains et l'on a parfois évoqué l'Église catholique. J'aimerais avoir des exemples précis et concrets d'un lien direct entre l'institution ecclésiale catholique et le masculinisme. C'est un sujet qui m'intéresse personnellement, mais également en tant que parlementaire.

Je vais mettre les pieds dans le plat : y a-t-il un lien entre l'islam, l'islamisme ou des mouvements radicaux islamistes et le masculinisme aujourd'hui dans le monde ?

Mme Cécile Simmons – Je vais essayer de répondre aux questions qui me reviennent.

Sur l'impact électoral, les réseaux masculinistes ont une influence, dans la mesure où de plus en plus de partis politiques captent ces réseaux. Certains partis abordent ainsi des sujets dont ils ne parlaient pas auparavant. Par exemple, au Royaume-Uni, le leader du parti d'extrême droite Reform UK apparaît non seulement sur de nombreux podcasts masculinistes, ce qu'il ne faisait pas avant, mais son parti a aussi récemment commencé à remettre en question les délais légaux pour l'accès à l'avortement. C'était un discours qui n'était pas tenu au Royaume-Uni depuis plusieurs années, alors même que le pays débat actuellement de la décriminalisation de l'avortement. Ces impacts sont donc de plus en plus visibles. On les observe aussi dans des pays comme la Pologne, où le parti d'extrême droite Konfederacja s'adresse à ces réseaux

masculinistes en plein essor, et où l'on constate une difficulté à revenir sur des législations anti-avortement extrêmes. L'impact est donc grandissant.

Concernant la régulation, plusieurs législations existent, comme le DSA de l'Union européenne, mais d'autres pays ont aussi leurs propres textes. Ces législations mettent les plateformes face à leurs responsabilités et exigent qu'elles rendent des comptes sur la circulation des contenus et sur la manière dont elles traitent la diffusion de contenus néfastes. Les régulateurs ont également un pouvoir de sanction lorsque ces plateformes n'agissent pas suffisamment.

Sur les questions de religion, il existe toutes sortes d'intersections entre certaines conceptions de la religion et les réseaux masculinistes. Je ne suis pas spécialiste des questions d'islamisme radical ou de djihadisme, mais certains de mes anciens collègues, à l'Institut for Strategic Dialogue, ont travaillé sur ces questions.

Nous le voyons aussi avec le nationalisme hindou. Il ne s'agit pas de la religion hindoue, mais d'une certaine conception de celle-ci. Le parti au pouvoir, le BJP, courtise d'ailleurs ces milieux masculinistes. Les liens ne sont donc pas unilatéraux. Ce n'est pas tant la religion elle-même qui est en cause qu'une certaine conception de ces religions.

Mme Jeanne Hefez. – Nous pouvons nous référer ici au triangle de Mme Bard. Le soubassement de cette culture misogyne et la base du triangle de la société patriarcale se retrouvent à travers toute religion. Travaillant sur le droit à l'avortement, du Népal à l'Équateur, en passant par le Salvador ou Madagascar, on nous parle toujours d'une unicité de conservatisme liée aux religions spécifiques : que ce soit l'islam du Sénégal ou le catholicisme au Mexique, on retrouve les mêmes traits et la même tendance de coercition reproductive.

Dans les instances multilatérales, il est vrai que le Vatican a institutionnalisé, énormément financé et fédéré autour de l'idéologie du genre. Cela a été très bien documenté, notamment dans l'anthologie de Mme Bard. De nombreux textes officiels du Vatican décrivent bien comment la théorie du genre, l'avortement et l'homosexualité sont des infractions à l'ordre religieux.

Le Rassemblement national est, à ma connaissance, le seul parti politique en France aujourd'hui qui parle du « poison wokiste » et de la « dictature LGBT ». Il y a même une remise en question des comptages du féminicide, comme cela a été dit, et du genre plus globalement, avec un discours sur la protection des pères et de la petite enfance, pour retrouver un certain équilibre entre parents en situation de divorce.

Le Rassemblement national est pour l'instant le seul parti qui participe à la majorité des conférences internationales que nous suivons à l'EPF et qui est très actif au niveau de la Commission européenne pour organiser des colloques contre la gestation pour autrui (GPA) et contre

l'idéologie « woke ». L'un d'eux a d'ailleurs eu lieu il y a deux semaines à la Commission européenne, organisé par une parlementaire européenne du Rassemblement national.

Le wokisme et le genre, plus généralement, vont-ils être une plateforme politique ? Le sont-ils déjà ? Faut-il y être particulièrement vigilant pour les élections de 2027 ? Oui. Perdons-nous à tous les coups ? Non, absolument pas. Nous l'avons bien vu aux États-Unis : à chaque fois qu'il y a eu des votes et des référendums pour élargir ou protéger l'accès à l'avortement dans certains États, nous avons eu de très belles victoires récemment. La défaite n'est donc pas systématique.

M. Loïc Hervé. – J'aimerais que l'on m'explique le lien entre le titre du colloque de ce matin sur le masculinisme et la GPA. Quel est le rapport entre les deux ? Je veux bien que nous parlions du contexte, cela ne me pose pas de difficultés. Mais y a-t-il un lien entre les mouvements masculinistes et l'opposition à la GPA, dont je rappelle qu'elle est interdite en France ?

Mme Jeanne Hefez. – Certains groupes organisés contre la gestation pour autrui et la commercialisation de la reproduction sont aussi très engagés dans la protection des fœtus et des embryons et, par extension, dans la lutte contre l'avortement. Tout cela est très documenté ; je pourrais vous faire parvenir des rapports.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je vais répondre à Loïc Hervé sur ce sujet. Dans les différents courants hostiles à une légalisation de la GPA – c'est-à-dire à la légalisation des conventions entre les mères porteuses et les parents d'intention –, il y a deux motivations qui ne sont pas les mêmes. Il y a une motivation féministe, qui considère que la GPA organisera la marchandisation de la fonction reproductive des femmes et que, en raison de la pauvreté spécifique des femmes sur la planète, elle se traduira par une surexploitation reproductive des femmes pauvres.

D'un autre côté, on observe dans les courants hostiles à la GPA une autre cohérence : celle d'une hostilité à la fois aux droits reproductifs -l'avortement, la pilule du lendemain- et à la GPA. La logique de ces courants est que l'alternative à l'avortement consiste à mener une grossesse à terme et à confier l'enfant en vue d'adoption. Cela ne correspond pas à une GPA commerciale, mais relève de la mise à disposition de la fonction reproductive des femmes et d'une atteinte à leur liberté de choix, dans le but de confier des enfants à d'autres.

On retrouve donc la GPA dans ce débat, y compris chez les féministes, dont certaines sont bien embarrassées que ce sujet soit devenu un outil composite pour les adversaires des droits reproductifs, mais aussi un objet relevant de la domination de la fonction reproductive des femmes. J'ai ainsi à peu près expliqué pourquoi l'on rencontre la GPA dans différents contextes et des hostilités qui ne sont pas fondées sur les mêmes postulats.

Mme Christine Bard. – Je souhaite défendre le rôle de l'éducation et plaider pour plus d'audace dans une éducation non sexiste dès le plus jeune âge. Nous savons à quel point ce sujet est clivant et suscite des résistances, y compris de la part des parents d'élèves. C'est une question complexe, mais pour résister efficacement, il me paraît nécessaire d'être plus ferme et audacieux.

L'éducation seule suffit-elle comme riposte ? Je ne le crois pas, car il y a une partie irrationnelle : les écrans, quelque chose qui échappe aux parents comme à l'école et qui est hors de contrôle. Il y a aussi ce côté décomplexé de l'offensive misogyne contre les droits des femmes. Il est intéressant de creuser ce mot, « décomplexé », le modèle qu'offre Trump et son langage politique, ce sexisme décomplexé sur la scène politique. C'est sidérant et cela ouvre les vannes, y compris pour de jeunes garçons qui se disent, par exemple, : « Pourquoi ne pas tenir tête à notre professeure ? » Il y a là un très grand sujet pour le monde de l'éducation et les valeurs qu'il a pour mission de défendre.

La situation est compliquée ; il est donc fondamental d'encourager le monde enseignant à y faire face avec davantage de formation et de soutien. Nous avons parlé de soutenir la recherche à l'université ; il est également nécessaire de défendre les libertés académiques et toutes les formes de transmission des savoirs universitaires vers tous les publics.

Actuellement, je porte un projet de musée des féminismes à Angers. À sa mesure, c'est une initiative qui peut aider, je l'espère, à créer une culture mixte et à donner une conscience de la mémoire et de l'histoire des luttes des femmes. Il y a aussi toute cette tradition de l'antiféminisme en France, où nous avons un retard par rapport à beaucoup de pays.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je voudrais simplement rebondir sur la question de Loïc Hervé, mais je m'adresse directement à Pierre Gault. Parmi tous ceux que vous avez croisés, à un moment ou à un autre, avez-vous trouvé des traces de religion, de quelque religion que ce soit d'ailleurs ?

M. Pierre Gault. – Au cours de mon enquête, je n'ai constaté aucun lien avec la religion, que ce soit dans la parole des influenceurs sur les réseaux sociaux, au sein de leur communauté privée ou dans les témoignages que j'ai recueillis, notamment lors de mes entretiens avec certains incels. Aucun ne m'a parlé de religion.

Je souhaite aussi rebondir sur la déradicalisation. Le masculinisme a les mêmes ressorts que le complotisme. Pour déradicaliser un jeune masculiniste, il faut avant tout l'écouter, sans lui dire qu'il a tort. Comme pour un complotiste, une telle approche le radicaliserait davantage et le pousserait à recourir à des thèses pseudo-scientifiques pour étayer ses propos.

En réalité, il faut parler avec eux et les questionner sur ce qu'ils entendent. Souvent, par paresse, ils se fient uniquement à la parole de l'influenceur, sans jamais consulter les sources mentionnées dans les tutoriels

ou les descriptions des vidéos YouTube. Il faut le leur faire remarquer. Dans mes échanges, j'ai dit à beaucoup d'entre eux : « Mais attendez, vous croyez mot pour mot ce qu'il vous dit ? Avez-vous au moins cliqué sur l'étude ou sur le lien de telle vidéo dans la bibliographie ? » Ce n'est jamais le cas, et c'est le début d'une prise de conscience.

Mme Jocelyne Antoine. – Au-delà de tout ce que nous avons entendu et qui nous heurte profondément, j'ai été particulièrement frappée par les propos de Pierre Gault, non seulement par son reportage, mais aussi par cette simple réflexion qu'il formule à la fin : « Je devenais insensible. »

Avez-vous fait une analyse sur vous-même, après, par rapport à cette emprise psychologique ? Lorsque je vous entends dire que, malgré votre recul de journaliste, une part de vous absorbe comme une éponge et finit par devenir un peu moins sensible, cela m'interpelle profondément. Je voulais savoir comment on analyse cela et comment on y réagit, car je trouve que c'est extrêmement inquiétant.

M. Pierre Gault. – Je précise que je n'ai absorbé le contenu d'aucune de leurs thèses, ni n'y ai adhéré. Simplement, à force, un processus de désensibilisation s'opère. Sur le long terme, on devient moins vigilant à ce que l'on écoute. On nous rabâche les mêmes thèses, car les masculinistes n'ont pas une profusion de théories ; c'est toujours la même chose. Leurs théories se comptent sur les doigts de la main ; ils inventent parfois de nouveaux termes, mais qui font écho à quelque chose d'ancien.

Ainsi, à force de naviguer entre les différentes communautés et de passer d'influenceur en influenceur, on nous répète les mêmes éléments. C'est ce sentiment qui nous amène à baisser notre vigilance, parce que nous connaissons le discours et nous en venons même à connaître les « gimmicks » de certains influenceurs ou de certaines communautés. Ainsi, on sait pertinemment qu'en débutant par tel cas concret, on sait exactement où ils veulent en venir. Comment faire, après cela ?

Je m'en suis rendu compte moi-même, d'abord par l'intermédiaire de mes collègues, qui m'ont interpellé, puis de mes proches. Ce sont eux qui ont tiré la sonnette d'alarme en premier, ce qui a conduit à une prise de conscience de ma part.

Dès lors, il fallait tout simplement réduire la consommation de ce type de contenu. Même si je travaille toujours sur les questions des réseaux masculinistes, aujourd'hui, je le fais avec précaution : je ne m'expose plus autant et je ne passe plus des journées entières à écouter ce qu'ils disent, comme je le faisais durant mon enquête. Désormais, j'y vais à petite dose, tant on s'imprègne de cela.

L'experte qui intervient dans le documentaire donne un très bon conseil. Sur le ton de la plaisanterie, elle me disait : « À la fin de vos journées ou après avoir parlé avec eux, il faut regarder des vidéos de chats. » Elle n'a

pas tort. À plusieurs reprises, je me suis retrouvé à regarder d'autres vidéos – des vidéos de chiens –, mais au moins, cela me vidait l'esprit.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je voudrais dire un mot à Loïc Hervé, sur la question des religions, car nous sommes au tout début de nos travaux. Nous serons confrontés à des informations sur le rôle des fondamentalismes religieux dans les projets masculinistes et antidémocratiques, et les traiterons de manière très équitable à l'encontre de toutes les religions.

Il faut préciser un point pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre nous : les États théocratiques ont souvent mis en place des politiques discriminatoires à l'égard des femmes. N'oublions pas que le premier État, l'État majeur en la matière, celui qui a organisé l'apartheid de genre, est l'Afghanistan.

Nous observerons comment les fondamentaux dans les religions, et l'usage qu'en font les courants les plus orthodoxes et traditionnalistes, sont connectés non pas avec les groupes masculinistes ou les influenceurs, mais donnent un fondement de pensée qui va bien au-delà et qui pèse sur les politiques menées dans un certain nombre d'États. On évoque les États-Unis, mais l'Afghanistan, l'Iran… nous ferons la liste, à un moment donné, du rôle des fondamentalismes religieux sur les politiques et les choix des États.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci beaucoup pour cette première séquence. Je laisse maintenant notre collègue Annick Billon introduire cette deuxième séquence qui porte sur les stratégies et mesures mises en œuvre pour répondre aux mouvements masculinistes et les combattre.

Mme Annick Billon. – Merci, madame la présidente, chers collègues, après avoir dressé un panorama, particulièrement instructif mais aussi inquiétant des mouvements masculinistes, il est nécessaire de comprendre quels sont les moyens d'actions de ces mouvements et de réfléchir aux outils dont nous disposons pour contenir la diffusion des discours et la menace qu'ils représentent.

À la lumière de cette première table ronde, plusieurs éléments rendent la lutte contre ces mouvements particulièrement complexe, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale :

• d'abord, le masculinisme s'inscrit dans un véritable *continuum* de la misogynie, une galaxie aux contours mouvants. Nous manquons encore d'outils précis pour identifier et qualifier ces mouvements. Cela pourrait d'ailleurs constituer une première étape, à savoir une meilleure connaissance et cartographie de ces mouvements ;

• ensuite, au niveau des organisations internationales, leur stratégie d'infiltration les conduit à adopter des discours euphémisés mais dont l'objectif est bien de revenir sur les droits des femmes. Certains acteurs

masculinistes opèrent ainsi *via* des coalitions anti-droits plus larges (anti-genre, ultra-conservatrices, anti féministes) ;

• enfin, les réseaux sociaux et les espaces numériques sont devenus leur terrain privilégié. Les plateformes offrent aux influenceurs misogynes une visibilité considérable, et les logiques algorithmiques enferment les utilisateurs dans des boucles de contenus qui les exposent encore davantage à ces discours.

Pour autant, ne nous décourageons pas car les risques que font peser ces mouvements sont bien réels, et il est indispensable d'y répondre.

Nous avons déjà évoqué les menaces en matière de recul des droits des femmes. J'aimerais également souligner deux autres dangers : la dérive sectaire et le risque terroriste.

Dans son rapport d'activité 2022-2024, la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) indique que de plus en plus de signalements concernent des domaines comme le bien-être, ou le coaching, où de véritables « gourous 2.0 » tiennent des discours ouvertement masculinistes.

Si les violences masculinistes s'expriment d'abord par la diffusion de leurs idées, dans leur forme la plus extrême, elles peuvent mener au passage à l'acte terroriste. En France, un premier attentat a été déjoué en mai 2024, suivi d'un autre en juillet 2025. Ces faits montrent que la menace n'est plus théorique.

Face à l'ensemble de ces risques et tentatives de remettre en cause les droits des femmes, que pouvons-nous faire ?

Il nous faut mobiliser l'ensemble des leviers à notre disposition, et, sans anticiper les échanges à venir, je voudrais mettre en avant trois pistes essentielles.

L'éducation, d'abord : notre délégation rappelle régulièrement l'importance d'une formation dès le plus jeune âge à l'égalité entre les femmes et les hommes. Or, force est de constater qu'aujourd'hui les moyens mis en œuvre en direction de l'EVARS sont très insuffisants en comparaison des moyens et stratégies mis en œuvre par les mouvements masculinistes. Le combat se fait donc à armes inégales.

La régulation des plateformes, ensuite, car c'est là que se diffusent ces idées. Or, nous observons une forme de réticence - voire un recul - dans les efforts de régulation. Nous devons inverser cette tendance.

Enfin, la prise en compte du risque d'actions violentes et notamment du risque terroriste : la Suisse, a, par exemple, intégré les mouvements incels dans son Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violents 2023-2027. Cette reconnaissance devrait inspirer une réflexion européenne.

Afin de débattre ensemble de ces moyens d'action, je souhaite la bienvenue aux trois intervenantes de cette deuxième table ronde :

• Shanley Clemot McLaren *(en visioconférence)*, cofondatrice et co-présidente de l'association Stop Fisha,

• Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein d'Equipop, association féministe de solidarité internationale,

• et Alice Koiran, commissaire de police et cheffe des plates-formes de l'OFAC (Office anti-cybercriminalité).

Merci à vous trois pour votre participation ce matin.

Je laisse sans plus tarder la parole à Shanley Clemot McLaren, cofondatrice et co-présidente de l'association Stop Fisha, qui est avec nous par visioconférence.

Mme Shanley Clemot McLaren. – Je suis activiste féministe et experte sur les enjeux d'égalité de genre et de numérique.

En 2020, j'ai créé le mouvement social féministe Stop Fisha, devenu depuis une association, en réponse à l'explosion des cyberviolences à caractère sexiste et sexuel pendant le confinement en France. J'ai très rapidement commencé à travailler à l'échelle européenne et internationale, car nous nous sommes rendu compte que cette explosion de la haine et des violences en ligne faites aux femmes et aux filles n'était pas une problématique exclusivement française. Il s'agissait d'une crise internationale concernant nos droits dans l'espace numérique.

J'ai donc collaboré avec des activistes de plusieurs pays. L'espace numérique étant transnational, les cyberviolences le sont aussi. De plus, nous faisons face à des multinationales qui opèrent à l'échelle internationale, les grandes plateformes technologiques. Il faut donc des réponses coordonnées au niveau européen, comme le DSA, mais aussi au niveau international.

Le mouvement Stop Fisha est lié au masculinisme. Il ne faut pas décorréler les problématiques de violence en ligne des questions de masculinisme en ligne. Il s'agit en réalité de tout un écosystème : lorsque l'on parle de masculinisme en ligne, il faut parler des violences et de la haine en ligne à caractère misogyne.

L'histoire de Stop Fisha est née pendant le confinement d'avril 2020. Très rapidement, nos vies sont devenues numériques : tous nos espaces, toutes nos discussions et nos liens sociaux se trouvaient sur nos réseaux sociaux, qui sont devenus nos espaces de communication et nos espaces publics. Les violences en ligne ont aussi augmenté, ce qui était un phénomène prévisible, voire logique. Au bout de quelques jours, ma petite sœur m'a alertée sur un « compte ficha » qui avait été créé dans sa ville. Le compte s'appelait « Fisha », suivi du numéro du département de la banlieue où elle était lycéenne. J'avais alors 21 ans et je ne comprenais pas du tout ce qu'était

un « compte ficha ». Elle m'a montré la plateforme Snapchat, où j'ai vu un compte qui s'appelait « Fisha » avec le nom du département. Là, je suis tombée des nues, car ce que j'ai vu était tout simplement horrible. Il s'agissait de contenus intimes de filles de son lycée, mais aussi des lycées aux alentours, ainsi que de femmes, de mères au foyer. Ces contenus étaient diffusés avec leurs données personnelles : nom, prénom, adresse, coordonnées de leurs parents… Tout était fait pour les retrouver et les humilier. Face à cela, je signalais sans relâche, mais il ne se passait absolument rien. Je me suis alors demandé pourquoi ces contenus étaient en ligne. Pourquoi autorise-t-on ces contenus et pourquoi y a-t-il une différence dans la modération ? Pourquoi observe-t-on une telle banalisation des violences faites aux femmes et aux filles dans l'espace numérique, de la haine sexiste en ligne et, par conséquent, du masculinisme ? Voilà donc l'histoire de Stop Fisha. Face à ce compte, dès le lendemain, le phénomène est devenu viral. Il y a eu un compte par département, un compte par ville.

Les comptes Fisha sont devenus un phénomène viral et national. Comme les plateformes ne réagissaient pas à nos signalements, nous avons lancé le hashtag #StopFisha pour créer un contre-mouvement.

Dès lors, l'opinion publique et des ministres, comme Marlène Schiappa à l'époque, se sont saisis de la question. Les plateformes ont alors commencé à modérer quelque peu, mais très rapidement, les comptes Fisha ont émergé sur Telegram. Là, nous sommes passé à un autre niveau : des groupes d'exploitation sexuelle pure et dure, où les contenus des jeunes filles étaient diffusés sans aucune modération de la part de Telegram, mais aussi des groupes masculinistes qui organisaient des raids de cyberharcèlement. C'est là que j'ai réalisé que les violences en ligne et le masculinisme sont des violences et des délits organisés et collectifs.

Force est de constater que, cinq ans plus tard, les violences en ligne d'ordre sexiste et sexuel sont toujours présentes et continuent d'augmenter. Il y a toujours des comptes Fisha et des violences en ligne. Pour la seule année 2024, Stop Fisha a reçu plus de 400 signalements uniquement pour TikTok. L'âge moyen des victimes qui nous signalaient des contenus était de 15 à 16 ans. Ces violences forment une culture de la haine misogyne en ligne, qui devient omniprésente et culturelle, car les réseaux sociaux façonnent notre société.

Ce phénomène crée un terrain fertile pour une haine misogyne qui peut tendre vers le masculinisme, dont nous constatons la montée très inquiétante depuis plusieurs années. Le masculinisme est une forme de radicalisme en ligne ; il ne vient pas de nulle part, il est structuré. C'est un phénomène structurel, lié à l'architecture et au modèle économique des réseaux sociaux, qui tirent profit de la haine et des violences en ligne, car cela génère l'attention : c'est l'économie de l'attention. Par conséquent, pour nous attaquer au masculinisme en ligne, il faut nous attaquer au système, c'est-à-dire à la manière dont les réseaux sociaux sont construits.

Nous avons créé le terme « cybersexisme » pour désigner cette architecture des réseaux sociaux construite sur de la misogynie, mais aussi pour nous interroger sur la manière dont les réseaux sont, en partie, fondés sur elle.

Le cybersexisme existe d'abord en raison du manque de femmes dans le secteur de la technologie, ce qui a un impact sur les produits développés. Il est également dû aux algorithmes sexistes et discriminatoires. Plusieurs études, notamment en France, ont démontré le rôle des algorithmes de réseaux sociaux comme Instagram, qui tendent à promouvoir un certain type de contenu. Les algorithmes tendent à amplifier les contenus de celles qui sont blanches, minces et qui correspondent à des critères de beauté souvent inatteignables et biaisés. En Europe, une étude a démontré que 47 % des jeunes filles déclarent que les réseaux sociaux ont eu un impact sur leur santé mentale en raison de la représentation des femmes et de leurs corps en ligne.

Nous parlons de multinationales, d'entreprises qui doivent rendre leur contenu attractif. Notre fil d'actualité est un peu comme une vitrine de magasin : il nous propose du contenu attractif, qui suscite des émotions fortes. C'est pour cela que les corps des femmes sont hiérarchisés dans cet espace.

Ce n'est pas décorrélé du sujet du masculinisme en ligne. Il faut comprendre l'architecture des réseaux sociaux et du cybersexisme qui permet ce masculinisme. Cela a un impact sur la reproduction des stéréotypes de genre, sur la représentation des femmes et des filles, mais aussi sur la misogynie et l'égalité de genre, en ligne comme dans l'espace public. Une autre caractéristique du cybersexisme est le manque de modération des plateformes, qui impacte tout le monde, mais surtout les femmes et les filles, en première ligne face à la haine et à la cyberviolence. Aujourd'hui, plus de 60 % des femmes dans le monde déclarent avoir été victimes de violences en ligne et elles sont 27 fois plus susceptibles de subir du harcèlement en ligne que les hommes. Les plateformes disent avoir du mal à modérer, ce qui normalise les violences et les discours de haine et nous amène au masculinisme en ligne. Il me semblait donc important de revenir sur la notion de cybersexisme, car il faut prendre en compte sa dimension structurelle.

Le cybersexisme et le masculinisme en ligne sont une atteinte à nos droits et une menace pour nos sociétés et nos démocraties. À ce titre, le rôle des plateformes dans la radicalisation et le masculinisme est clé. Une enquête menée par le Wall Street Journal en 2021 a démontré que l'algorithme de TikTok tend à exposer progressivement les utilisateurs à des contenus de plus en plus extrêmes et radicaux, quel que soit leur centre d'intérêt initial. Cette enquête démontre aussi comment, à partir d'un simple compte, les utilisateurs pourraient se retrouver rapidement confrontés à des contenus faisant l'apologie du suicide ou exposés à de la propagande néonazie ou à des contenus terroristes.

Une étude de l'université de Belfast a révélé qu'en moyenne, les jeunes hommes sont exposés à des contenus misogynes et masculinistes en moins de vingt minutes de navigation sur TikTok. Le masculinisme en ligne est en pleine expansion dans l'espace numérique, où les algorithmes ont un rôle à jouer, ce qui présente plusieurs dangers. Au cours des dernières années, ces mouvements sont devenus extrêmement populaires et ont accru leur influence à une échelle préoccupante. Je vois, dans le cadre de Stop Fisha, comment ces contenus misogynes en ligne réussissent à convaincre des hommes, mais aussi de très jeunes garçons. L'impact sur l'égalité de genre est immense. Le masculinisme en ligne contribue à normaliser la misogynie contre laquelle nous nous battons. Nous parlons ici d'un « backlash », d'un retour en arrière sur nos droits, d'une normalisation de la haine sexiste au point que des tendances en émergent. Il y a quelques mois, une tendance est apparue sur TikTok : utiliser l'emoji « tasse de café » en commentaire sous les publications de femmes. Cet emoji, qui peut paraître anodin, était un message codé, un appel à la solidarité masculine pour se moquer et discréditer celles qui prennent la parole en ligne. Il visait à symboliser le fait de siroter son café en regardant les femmes de loin, en considérant qu'elles sont stupides et manquent de bon sens. Les cyberviolences ont un impact sur notre liberté d'expression. Il y a de nombreux autres exemples de haine sexiste en ligne. Mais, encore une fois, c'est structurel. Cette violence en ligne mène à des communautés ou des mouvements masculinistes.

Que pouvons-nous donc faire face à cela ? La première chose est de mettre en place une véritable éducation à la vie affective et sexuelle.

Il faut également sensibiliser, dès le plus jeune âge, à la culture de l'empathie et de l'égalité de genre.

Il faut augmenter les moyens de la justice, de la police et de la gendarmerie numériques, qui font de l'excellent travail, notamment l'OFMIN. La plateforme Pharos, portail de signalement de contenu illicite en ligne, souffre d'un manque de moyens qui nous inquiète énormément. Aujourd'hui, nous ignorons même leurs effectifs exacts. Il y a un déficit de transparence et, d'après les chiffres dont nous disposons, un manque de personnel préoccupant.

Du côté législatif, nous avons de très belles lois. La loi SREN est l'une des plus ambitieuses au monde en matière de régulation des plateformes numériques. Mais le manque de moyens fait barrage à sa mise en œuvre, ce qui devrait nous alerter.

Un autre obstacle réside dans les tentatives constantes et la pression qui pousse à la dérégulation de ces plateformes. En Europe, nous avons adopté le Digital Services Act (DSA) en 2022 pour réguler les plateformes numériques. Le DSA est le résultat, pour la première fois, d'une union entre États qui ont fait front commun pour réguler ces plateformes. C'est aussi la première loi transnationale en matière de numérique dans le monde. Cela est très

important car, l'espace numérique étant transnational, nos réponses doivent l'être également, et parce que nous faisons face à des multinationales.

Nous sommes en 2025 et le DSA est en cours de mise en œuvre. Dans cette dynamique, la Commission européenne a ouvert des procédures contre certaines plateformes qui n'ont pas respecté le DSA ou n'ont pas adopté les moyens pour s'y conformer. Le DSA prévoit des amendes allant jusqu'à 6 % du chiffre d'affaires mondial des plateformes qui contreviendraient à cette législation européenne. Il faudra donc voir si des amendes seront bientôt imposées, mais nous voyons déjà que certaines plateformes, dont TikTok et Meta, contestent ces procédures.

Les pressions dont je parle viennent de deux acteurs.

Le premier type d'acteur, ce sont les plateformes numériques elles-mêmes, qui contestent le DSA et les procédures ouvertes. Le deuxième, ce sont les États-Unis. C'est un peu l'éléphant dans la pièce, mais il faut le dire : les États-Unis protègent ces entreprises, car elles contribuent à l'économie et représentent des enjeux géopolitiques.

Ces pressions sont visibles actuellement, et il y a un momentum ces dernières semaines à l'échelle de l'Union européenne. Le DSA montre que l'impact du lobby des big tech, mais aussi de celui des États-Unis, a des conséquences très concrètes sur l'Union européenne. Très récemment, la Commission européenne a publié le Digital Omnibus. Ce texte appelle à rouvrir plusieurs lois européennes telles que l'IA Act et le RGPD pour les simplifier. Le terme utilisé est « simplification », mais il signifie en réalité la dérégulation. C'est un produit direct du lobby des plateformes numériques et des États-Unis. Ces lois numériques sont là pour nous protéger, et cela fonctionne.

Ces remises en question de nos lois numériques ont un impact sur nos droits dans l'espace numérique, notamment sur les droits des femmes et des filles en ligne.

L'appel à lancer est donc, pour nous, pays européens, de faire bloc, de ne pas céder et de continuer à protéger nos droits dans l'espace numérique.

Mme Annick Billon. – Je vais laisser la parole à Alice Koiran, commissaire de police et chef des plateformes de l'OFAC, puis à Lucie Daniel, de l'association Equipop.

Mme Alice Koiran, commissaire de police et cheffe des plateformes de l'OFAC. - Je remercie la délégation aux droits des femmes pour cette invitation. La question du masculinisme est un enjeu qui nous préoccupe tous, et plus précisément le ministère de l'Intérieur dans sa dimension reliée aux extrémismes violents. Des travaux ont déjà été engagés, que ce soit par les services opérationnels ou de façon plus stratégique, par exemple sous l'égide de la déléguée au plan « Femmes, Paix, Sécurité » du ministère, Mme Nathalie Pilhès.

Madame la sénatrice, vous avez évoqué la question du « Far West » sur les réseaux sociaux. Dirigeant les deux plateformes de l'OFAC que sont Pharos et Thésée, je peux vous dire que le rôle de Pharos est justement, autant que faire se peut, de ne pas laisser l'impunité s'y installer. Je vous propose donc de vous présenter le plus succinctement possible le rôle de cette plateforme.

Pharos est un dispositif très atypique ; je rencontre un certain nombre de délégations européennes et internationales et nous connaissons très peu, voire pas d'équivalent. C'est aussi un dispositif qui a beaucoup d'expérience, puisqu'il a été ouvert au public en 2009, ce qui signifie que les travaux pour le créer se situent entre 2006 et 2008. Pour rappel, l'arrivée de Facebook en France date de 2007. Il faut donc rendre hommage à ceux qui nous ont précédés et qui ont su anticiper, dans l'administration, la prise en compte de ces nouvelles menaces.

J'en viens à l'un des enjeux essentiels de Pharos : son périmètre. Celui de la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements est excessivement large, puisqu'il comprend l'ensemble des contenus illicites publics sur internet. À cette définition générale, il faut souvent ajouter une longue liste d'exceptions.

Une première exception, très importante pour nous, est la question des annonces de suicide sur les réseaux sociaux. Une telle annonce n'est pas un contenu illicite, mais elle est évidemment prise en compte par les forces de l'ordre, et c'est Pharos qui se charge de ce rôle. Quotidiennement, nous sommes saisis de signalements d'internautes nous indiquant qu'une personne semble en état de détresse psychologique et souhaite passer à l'acte. Dans ce contexte, nous enclenchons une procédure administrative d'urgence pour identifier et localiser le plus rapidement possible la personne derrière ces messages, afin d'envoyer les services locaux sur place.

Pharos est compétent pour les contenus publics sur Internet, ce qui explique qu'une partie des phénomènes évoqués ne nous concerne pas directement, car de nombreux éléments s'intègrent dans des sphères privées ou des sites très confidentiels. Avec les contenus publics, nous avons déjà beaucoup à faire. L'expression « l'ensemble des contenus illicites » va bien au-delà de la question du masculinisme, puisque nous sommes compétents pour tout ce qui concerne le terrorisme, la pédopornographie, les trafics, notamment d'êtres humains, et tout ce que l'on peut trouver de pire sur Internet. Les agents que je dirige y sont confrontés quotidiennement. Pharos est composé de quatre unités spécifiques. La première est une unité présente 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui signifie qu'il y a une prise en compte à tout instant de toutes les situations signalées. Parmi celles-ci figurent les urgences vitales, qui englobent tous les risques imminents d'atteinte à la vie : les annonces de suicide que j'évoquais, mais aussi les passages à l'acte terroriste, les menaces d'attentats, de fusillades ou celles qui visent des personnes dénommées. Nous incluons dans cette thématique la question des

passages à l'acte, notamment d'incels. À côté de cette unité présente 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, nous avons un pôle judiciaire qui va être chargé d'identifier, de localiser, par le biais d'une première partie de procédure judiciaire, les personnes qui sont derrière les comptes signalés pour pouvoir transmettre ces éléments aux services territorialement compétents. Cet enjeu est très important pour nous, car il s'agit de ne pas laisser s'installer une impunité pleine et entière sur internet.

À côté de ces deux unités, nous avons une unité spécialisée dans la lutte contre la haine en ligne et les discriminations. Comme cela a été dit, il y a tout un enjeu autour des acteurs, des langages et des usages de mots, d'expressions ou d'émojis employés pour essayer d'éviter la modération des plateformes. Or, il faut connaître ces acteurs et ces langages pour pouvoir les comprendre. Une expression emblématique dans ce contexte est celle de « dragon céleste » : si l'on n'est pas conscient qu'elle vise les personnes juives, on passe à côté d'un certain nombre de messages. On pourrait citer des exemples à n'en plus finir.

Enfin, une cellule des mesures administratives est chargée de mettre en œuvre les pouvoirs spécifiques de Pharos, qui dispose de prérogatives administratives. Dans ce contexte, nous mettons en œuvre, en nous appuyant sur le cadre juridique français et européen, des mesures pour aboutir au retrait des contenus. C'est là l'enjeu d'une telle plateforme : centraliser tous ces signalements pour, à la fois, réprimer ce qui a été publié et œuvrer à la protection du plus grand nombre en travaillant au retrait de ces contenus.

J'ai oublié de citer un élément essentiel : qui peut utiliser Pharos ? La réponse est simple : tout le monde. Tout internaute, quel qu'il soit, peut se rendre sur la plateforme et déposer un signalement, de manière nominative ou anonyme. C'est important, car nous recevons parfois des signalements anonymes qui sont très importants. Nous avons aussi des liens avec un certain nombre d'associations, comme Stop Fisha ou e-Enfance, ainsi que des partenariats avec d'autres entités administratives, par exemple la DILCRAH. Nous sommes en lien avec un très grand nombre de services, et pas seulement à l'échelle du ministère de l'intérieur. Notre travail est interministériel, car nous avons vocation à irriguer un très grand nombre d'autres services avec les informations qui nous sont signalées.

Je voudrais vous donner un exemple récent de signalement qui s'inscrit parfaitement dans le thème de ce colloque. Il y a quelques mois, nous avons reçu le signalement d'une jeune femme en lien sur internet avec un individu lui ayant fait part de son adoration pour Elliot Rodger – très important dans la mythologie masculiniste, que vous avez mentionné en introduction –, qui est passé à l'acte en 2014. Cet individu faisait également part de ses velléités meurtrières vis-à-vis d'une de ses camarades de classe qui aurait, selon lui, accusé à tort de viol plusieurs de ses amis. Tous les thèmes que nous avons abordés sont ici réunis. La situation était particulièrement inquiétante puisque nous disposions d'un très grand nombre d'éléments qui

laissaient penser à un risque de passage à l'acte imminent. Nous avons déclenché une procédure d'urgence pour pouvoir identifier le plus rapidement possible ce jeune homme. Il a été interpellé dans son établissement, portait des armes sur lui et fait toujours l'objet d'une enquête judiciaire. Cela illustre à quel point ce type de menace est pris au sérieux par le ministère de l'intérieur, car nous sommes conscients de tous ces enjeux. Pharos, de par sa position centrale, est en première ligne face à ces phénomènes et, plus particulièrement, face à la radicalisation de certains discours, notamment en matière de haine en ligne. La force de cette unité repose à la fois sur ses partenaires, mais aussi sur les citoyens, qui sont les premiers à nous envoyer leurs signalements.

Mme Annick Billon. – Merci pour votre intervention. Je donne la parole à notre dernière intervenante : Lucie Daniel experte en plaidoyer d'Equipop.

Mme Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein d'Equipop. – Je vous remercie pour cette invitation.

Je suis responsable du plaidoyer et des études chez Equipop, une association féministe et de solidarité internationale qui travaille beaucoup sur les enjeux liés au backlash, dont le masculinisme est une manifestation. Pour cette table ronde sur les pistes d'action, il me semble intéressant de nous demander comment, ensemble et chacun dans nos responsabilités, nous pouvons agir pour une réelle prise de conscience collective du masculinisme et de ses dangers, condition de l'action.

Alors que ce sujet commence à être débattu publiquement ; comment bien poser les termes de ce débat aujourd'hui ? J'ajouterai ensuite quelques éléments sur les politiques et les financements à mobiliser.

Je vous fais part de l'expérience d'Equipop : nous avons publié il y a deux ans, avec l'Institut du genre en géopolitique, un rapport intitulé « Contrer les discours masculinistes en ligne ». Ce rapport est celui qui a le mieux fonctionné auprès des médias, puisque nos deux organisations ont dû répondre à une quarantaine de sollicitations médiatiques. Nous avons vu cela d'un bon œil, car notre objectif était de sonner l'alarme et de faire parler des dangers du masculinisme.

Toutefois, cet engouement médiatique nous a vite amenés à nous poser des questions. Comment utiliser cette mobilisation pour sensibiliser sur les dangers du masculinisme sans leur faire trop de publicité ? Comment dépasser l'objet de curiosité que peuvent être certains masculinistes pour donner à voir le projet idéologique derrière cette mouvance ? Concrètement, comment parler du masculinisme sans nuire à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ?

Le premier élément, déjà bien développé par Christine Bard, est de bien nommer les choses.

Le premier message que je martèle est que le masculinisme n'est pas le pendant du féminisme pour les hommes. Cela nous paraît sans doute évident, mais c'est le premier élément de langage à apporter. Ce sont deux mouvements totalement différents. L'abus de langage qui consiste à les mettre dos à dos est dangereux et d'ailleurs largement exploité par les masculinistes eux-mêmes. De la même manière, lorsque l'on invite des expertes féministes sur un plateau, cela ne veut pas dire qu'il faut y opposer la présence d'une influenceuse pro-masculiniste. Ce sont des fausses équivalences contre lesquelles nous devons nous mobiliser.

Ensuite, il ne faut pas caricaturer. Il n'y a pas vraiment de profil type du masculiniste. Si le cœur de cible des influenceurs en ligne est une population assez jeune, les masculinistes sont aussi des hommes quinquagénaires en costume-cravate. Ce sont parfois des femmes pro-masculinistes ou des milliardaires à la tête d'entreprises multinationales. Enfin, il ne faut pas minimiser la gravité de ce mouvement. Il est vrai que certaines vidéos ou certains contenus prêtent à sourire, car ils nous paraissent ringards ou outranciers Mais, à ce jour, nous comptons déjà malheureusement 153 féminicides en France pour l'année 2025. C'est donc un sujet à prendre très au sérieux.

L'autre point qui va de pair est de ne pas déresponsabiliser. C'est un équilibre qui n'est pas toujours facile à trouver, notamment dans l'exercice de l'interview, auquel vous serez sans doute confrontés. Il y a souvent l'idée que c'est la faute des technologies. Or, les technologies ne sont pas neutres : elles sont façonnées par l'usage que l'on en fait. En l'occurrence, il s'agit de la responsabilité des dirigeants des big tech. On a évoqué le renoncement face à la régulation ; or ces dirigeants sont plutôt maintenant dans une stratégie complètement délibérée, proactive. Elon Musk ne cache pas ses affinités avec le masculinisme et avec un certain nombre de partis d'extrême droite. On se souvient qu'il avait offert une tribune à la numéro un du parti d'extrême droite en Allemagne, Alice Weidel, pendant les élections. Nous sommes donc passés à un nouveau stade du côté des big techs.

De la même manière que l'on ne doit plus parler d'hommes passionnels qui tueraient par amour, il faut faire attention à ne pas orienter toute l'analyse autour d'une souffrance réelle ou supposée des hommes qui primerait sur la sécurité des femmes.

Enfin, il ne faut pas dépolitiser, ce qui a été beaucoup dit ce matin. Il faut donc rappeler que ce masculinisme existe et prospère parce que nous sommes dans des sociétés patriarcales et qu'il y a un projet politique derrière ce mouvement.

Qu'est-ce que cela signifie maintenant pour nous, dans nos différentes responsabilités ?

Pour les médias, je vous invite à consulter un rapport que nous venons de publier hier avec le collectif de journalistes Prenons la Une et l'agence de

formation féministe La Fronde. Ce rapport, « Journalistes et féministes : mieux informer pour préserver la démocratie », identifie des leviers d'action pour former les rédactions sur ces sujets, multiplier les postes de *gender editor*, appliquer le cadre légal sur les discours de haine et refuser toute prétendue neutralité journalistique face aux masculinistes.

Pour les parlementaires, il y a un enjeu crucial. Il s'agit de renforcer l'arsenal politique, juridique et financier de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous serez bientôt amenés à examiner un projet de loi et une proposition de loi sur ces sujets. La loi de 2001 sur l'éducation complète à la sexualité a été mentionnée. Le Planning familial, Sidaction et SOS homophobie ont saisi le tribunal administratif pour non-application de cette loi. Le rapporteur public a d'ailleurs reconnu récemment une carence fautive de l'État en la matière, ce qui soulève un véritable enjeu de moyens.

La régulation des « *big tech* » a été bien traitée. J'abonde dans le sens de ce qui a été dit sur la nécessité d'intégrer cette problématique dans la diplomatie féministe française. Il y a un véritable rapport de force à instaurer avec ces grandes entreprises technologiques et avec les États-Unis. Des leçons sont peut-être à tirer de l'épisode qui a opposé la Cour suprême du Brésil à Elon Musk. Cette année, la France a adopté sa première stratégie internationale pour une diplomatie féministe. Vous disposez donc maintenant d'un texte de référence pour faire avancer les choses.

Je voudrais partager une autre alerte, lancée par des organisations comme le Planning familial ou la Fondation des femmes : nous avons la confirmation que les algorithmes ciblent désormais les messages féministes. Meta a décidé de bloquer toutes les publicités sur les enjeux sociaux dans la catégorie où les droits des femmes ont été arbitrairement rangés. Des associations voient leurs contenus déréférencés, voire supprimés, et ne peuvent plus en faire la publicité. Dans le même temps, nous observons des attaques de plus en plus violentes et massives contre les associations et les activistes féministes en ligne, orchestrées notamment par des mouvements masculinistes.

J'en viens à la bataille peut-être la plus importante et la plus actuelle pour vous : la bataille budgétaire, puisque le projet de loi de finances arrivera bientôt au Sénat. Selon la Fondation des femmes, il faudrait 2,6 milliards d'euros pour accompagner les femmes victimes de violences en France, contre seulement 282 millions d'euros actuellement consacrés à cette lutte.

Nous avons un énorme fossé et nous sommes dans un contexte de contraintes budgétaires très fortes dans le secteur associatif, alors que les associations, notamment féministes, jouent un rôle de première ligne dans la prévention de ces violences, la sensibilisation, l'accompagnement des victimes et toutes les formes de résistance face aux mouvements masculinistes. L'étude de la Fondation des femmes auprès de 148 associations a révélé qu'une sur deux disposait de moins de trois mois de trésorerie ; le Planning familial a vu

ses financements coupés dans certaines régions. Il faut aussi soutenir les réseaux féministes et les activistes à l'international, car nous sommes face à un mouvement qui dépasse largement les frontières et qui est organisé de façon transnationale. Or, là aussi, les budgets ont été coupés. Ces deux dernières années, le budget de l'aide publique au développement, qui permet de financer l'action de mouvements féministes à l'international, a été réduit de plus de 50 % entre 2024 et 2026. C'est un point extrêmement important.

Il y a également un enjeu à porter cette question dans tous les partis politiques. Au Parlement européen, par exemple, un certain nombre de partis politiques penchent de plus en plus vers l'extrême droite. C'est un phénomène visible pour l'instant surtout sur des questions climatiques, mais cette rupture du cordon sanitaire touche aussi la place de la société civile en général. Ce serait une erreur de croire que la question des droits des femmes restera épargnée longtemps par ce type d'alliance. Pour lutter contre cette « internationale réactionnaire », pour reprendre les mots du président Emmanuel Macron, l'une des conditions absolument nécessaires est le financement. Nous sommes au cœur de ce sujet avec les débats budgétaires que vous allez débuter. Je vous invite donc à faire tout votre possible pour éviter une situation où tous ces leviers seraient inactivables, faute de financement.

Mme Annick Billon. – Je vous remercie. Je vous propose maintenant de procéder à un temps d'échanges.

J'ai, pour ma part, trois questions. J'ai évoqué dans mon propos liminaire la Miviludes et le rapport pour la période 2022-2024 qui fléchait la sphère sectaire. Quelles conséquences en ont découlé ? Quelles mesures ont été prises ?

Ma deuxième question porte sur Pharos, puisque nous sommes en période budgétaire. La plateforme dispose-t-elle de moyens financiers et humains suffisants ? Votre périmètre d'action est-il assez large pour combattre ce phénomène du masculinisme ? On voit bien que la haine en ligne est un fléau que l'on arrive à combattre : lorsqu'on souhaite supprimer des contenus haineux, on y parvient. En revanche, pour les contenus relevant de l'industrie de la pornographie, c'est plus compliqué. Qu'en est-il des contenus masculinistes ?

Enfin, y a-t-il une véritable volonté politique de combattre le masculinisme ?

Je cède la parole à notre collègue Olivia Richard, qui sera rapporteure de ce rapport sur le masculinisme.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – En réponse à Lucie Daniel, vous pouvez compter sur la mobilisation de la délégation aux droits des femmes du Sénat pour porter des amendements malgré le contexte budgétaire difficile.

Madame la commissaire Koiran, je souhaite vous poser deux questions. D'abord, je voudrais dire l'admiration que l'on peut avoir pour les personnes qui travaillent à Pharos et qui, toute la journée, regardent des contenus insupportables. On ne dira jamais assez à quel point cela peut être difficile, et je les en remercie. J'ai été alertée par une association qui signale des contenus à Pharos pour en obtenir le retrait : s'agissant de vidéos intimes à caractère sexuel dont le partage sur les réseaux n'a pas été consenti, il leur était demandé une décision de justice pour acter le caractère non consenti du partage. À partir du moment où la femme demande le retrait, ne pourrait-on pas considérer que le partage est déjà non consenti ?

Ma deuxième question est la suivante : j'entendais il y a quelques jours que l'ARCOM avait demandé la fermeture d'un site internet diffusant des images de morts violentes. J'avais interrogé le Gouvernement par une question écrite sur des personnes qui décédaient en ligne et dont les images étaient diffusées. Comment vous articulez-vous avec l'ARCOM pour le retrait des contenus mascus, puisque c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui ?

Mme Annick Billon. – Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? Oui, madame.

Mme Maëlyss Koussou –Je fais partie d'une génération qui a grandi avec TikTok et les influenceurs, et je constate une certaine normalisation de tout cela. Une chose m'a marquée dans le documentaire de Pierre Gault : ce masculiniste qui dit : « oui, mais c'est juste pour faire le buzz ». C'est une remarque que je retrouve beaucoup dans ma génération, où l'on grandit avec des « clickbaits », des contenus qui attirent le scandale. C'est comme si, d'une certaine manière, cela nous choquait de moins en moins, puisque nous sommes habitués à des propos scandaleux pour attirer le buzz.

Je me demande comment nous pouvons aujourd'hui réussir à faire comprendre que c'est grave ; que oui, peut-être, c'est « juste pour le buzz », mais que cela ne s'arrête pas là. Ces discours ont des conséquences. Dans la sphère privée, je constate aussi que les personnes ne sont pas spécialement alarmées par ce qu'il se passe, mais se contentent de dire que « c'est de la bêtise », qu'« il ne faut pas y prêter attention », puis« scrollent » comme si de rien n'était. Je me demande aujourd'hui comment s'adresser aux jeunes et leur faire comprendre que c'est bien plus grave et plus profond qu'il n'y paraît.

Mme Alice Koiran. – Pour des raisons évidentes, il ne m'appartient pas de me prononcer sur le budget du ministère de l'intérieur. Je peux simplement vous indiquer que Pharos est une machine de flux et de quantité. Les chiffres des signalements, qui sont publics, sont en augmentation : plus de 211 000 en 2023 et plus de 220 000 en 2024. Nous traitons ces signalements.

La question qui peut se poser est celle de l'élargissement de nos compétences depuis quelques années. Par exemple, la loi du 13 juin 2025 visant à sortir la France du piège du narcotrafic a récemment étendu l'article 6-1 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) du 21 juin

2004. Cela a conféré à Pharos de nouveaux pouvoirs administratifs, qui sont mis en œuvre sous le contrôle de l'Arcom, autorité avec laquelle nous avons une relation partenariale extrêmement étroite. En effet, une personnalité qualifiée est désignée à l'Arcom pour contrôler toutes les mesures que nous mettons en œuvre.

Sur le plan administratif, le périmètre de l'article 6-1 s'est étendu pour englober de nouvelles matières : il comprenait déjà les contenus pédopornographiques ou les contenus terroristes et, désormais, il inclut aussi les contenus en lien avec le trafic de stupéfiants. Dans le cadre de la loi SREN, une expérimentation est en cours sur les tortures et les actes de barbarie.

Cela me permet de faire la transition avec la question des contenus pornographiques. Il faut rappeler une chose très importante concernant Pharos : il existe une différence entre les contenus choquants et les contenus illégaux. Or, nous ne sommes compétents que pour les contenus illégaux et n'avons pas vocation à nous prononcer sur ce qui ne peut être qualifié pénalement. C'est là que se situent les limites de notre action, ce qui est important, car les pouvoirs administratifs mis en œuvre par Pharos ne sont pas anodins.

Concrètement, lorsque nous envoyons une demande de retrait pour un contenu dans le cadre de l'article 6-1, si celui-ci n'est pas retiré, nous pouvons mettre en œuvre, à l'issue de vingt-quatre heures, une mesure de blocage, ainsi qu'une mesure de déréférencement. Cela fait le lien avec votre question, madame la sénatrice, sur le site que vous avez évoqué et que nous connaissons très bien.

Loin de moi l'idée de pointer du doigt le législateur, mais lors de la mise en œuvre de l'expérimentation sur les tortures et les actes de barbarie, il y a eu un souci dans la rédaction de l'article de loi concerné, et surtout du décret. Les mesures de blocage que nous mettons en œuvre normalement n'ont pas pu être intégrées au dispositif, ce qui est regrettable. Ce fait est connu de longue date par les administrations et l'Arcom, et c'est ce qui a conduit à la situation actuelle. Pour ce site, qui rentre dans la catégorie des tortures et des actes de barbarie, nous avons donc effectué des demandes de retrait, comme l'indique l'Arcom dans son communiqué, mais nous ne pouvions faire que du déréférencement et non du blocage. C'est bien dommage, puisque la mesure de blocage aurait été la plus efficiente.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Le problème de rédaction se situe-t-il au niveau législatif ou réglementaire ? Ou est-ce que le niveau législatif provoque la difficulté réglementaire ?

Mme Alice Koiran. – J'ai un léger doute, la difficulté relève peut-être plus du domaine réglementaire, effectivement. Cependant, nous avons bien documenté tout cela dans des notes et cela a été signalé depuis longtemps.

Mme Olivia Richard, rapporteure. –Pouvez-vous nous expliquer la différence d'impact entre déréférencement et blocage ?

Mme Alice Koiran. – Le déréférencement est en lien avec les moteurs de recherche. Lorsque vous ne connaissez pas le nom d'un site, vous effectuez une recherche, par exemple « site gore », et une liste de résultats apparaît.

En revanche, si vous connaissez l'adresse exacte du site, vous n'avez pas besoin d'un moteur de recherche, vous entrez directement l'URL. C'est là que le blocage intervient. Il ne s'adresse pas à la requête de l'internaute, mais vise directement le site dans son ensemble. C'est une mesure drastique : lorsqu'un site est bloqué, les internautes qui tentent d'y accéder aboutissent sur une page du ministère de l'Intérieur leur indiquant qu'ils ont essayé d'accéder à un site interdit, par exemple parce qu'il contient des contenus terroristes. Ce blocage est effectué en lien avec les fournisseurs d'accès à Internet.

Mme Bérangère Couillard, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH). – Je profite de ce colloque pour poser une question qui me brûle les lèvres et qui vient renforcer celle posée par Annick Billon : il y a un véritable sujet concernant le retrait des contenus.

Nous avons l'impression que les vidéos ou les propos masculinistes ne bénéficient pas du même traitement que des propos dits racistes. Lorsqu'il y a des propos racistes tenus sur les réseaux sociaux, les retraits sont beaucoup plus rapides que pour des propos tenus par des influenceurs masculinistes, pour lesquels aucun retrait n'est réalisé.

Est-ce un sujet de légalité ? Comment peut-on améliorer cela ? Il nous est assez insupportable que ces contenus ne soient pas traités de la même manière. Ou alors, est-ce un simple sentiment ? Dans ce cas, rassurez-moi.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je comprends le cadre de vos propos, madame la commissaire. Il ne vous appartient pas de vous prononcer sur les moyens dévolus à Pharos. En revanche, nous, parlementaires, nous le pouvons.

Lorsque nous avons discuté de la loi SREN, notamment à la suite du rapport de la délégation aux droits des femmes sur l'industrie pornographique, nous avons proposé d'étendre les pouvoirs de Pharos. Il nous a souvent été répondu que, si cela était théoriquement possible, les moyens de la plateforme ne le permettaient pas, sauf à nuire à ses autres fonctions, en particulier la lutte contre le terrorisme, à laquelle nous sommes tous attachés.

Je reviens sur la distinction entre contenus illégaux et contenus choquants, car en réalité, les contenus choquants sont très souvent illégaux. Nous n'utilisons pas toutes les ressources du code pénal pour faire retirer ces contenus. Je songe par exemple à tout ce qui relève de l'apologie du viol ou du sexisme, que l'on retrouve dans de nombreuses vidéos pornographiques. Or, nous n'utilisons pas les critères d'apologie ou de discrimination sexiste, raciste et homophobe, pourtant présents dans beaucoup de ces vidéos, pour faire retirer des contenus ou bloquer des plateformes.

Concernant la pédopornographie, nous avons tous été marqués par l'audition de vos collègues d'Europol. Ils indiquaient que la définition de la pédopornographie était située avant l'apparition des poils pubiens et des seins. Cela avait été dit assez clairement lors d'une audition au Haut Conseil à l'égalité. Or, la pédopornographie va bien au-delà et concerne l'ensemble des mineurs.

Notre capacité d'action est donc totalement conditionnée par les moyens que nous consacrons à la lutte contre ces contenus. Il ne s'agit pas seulement d'une absence de référence dans le code pénal, mais aussi d'une absence de moyens humains dans les services.

Mme Alice Koiran. – Je vais vous faire une réponse globale. L'enjeu, dans une grande partie des sujets que vous évoquez, est la frontière entre l'administratif et le judiciaire. C'est là que les limites de notre action sont importantes, car il y a un élément que nous n'avons pas encore évoqué : la question des libertés publiques et la manière dont nous pourrons aboutir à des retraits de contenu sur internet.

Il y a aujourd'hui plusieurs manières d'obtenir ces retraits. La première se situe dans la phase préventive, qui relève du cadre administratif. Très concrètement, les pouvoirs que nous mettons en œuvre dans ce cadre doivent être exercés avec beaucoup de précaution, puisqu'ils ne sont pas décidés ni mis en œuvre par un juge. C'est là que se situe l'enjeu crucial.

Les juges pourront, de par leur position, prendre des décisions beaucoup plus larges que les nôtres. Nous sommes garants d'un équilibre : nous allons jusqu'à un certain point, mais ensuite, cela ne relève plus de notre ressort, car sinon, nous risquerions de prendre des mesures d'une ampleur qui pourrait poser question.

Pour rebondir sur votre exemple, je comprends que ce qui a pu être évoqué par les collègues d'Europol puisse être choquant. En réalité, un certain nombre d'éléments sont pris en compte lors de l'étude des conséquences. Pour vous répondre avec un exemple inverse, nous sommes saisis de signalements sur des contenus où l'on nous indique que les personnes sont manifestement mineures. Or, elles ne le sont pas. Elles ne le sont pas parce qu'il y a aussi une recherche – et c'est terrible à dire – et une présentation, non pas par les titres ou les mots, mais par le fait que certaines personnes auront des traits plus juvéniles que d'autres. Dans la consommation de contenus pornographiques, des actrices parfaitement majeures auront des traits qui peuvent laisser penser qu'elles sont mineures. La difficulté est que Pharos ne peut juger que sur les images.

Compétents sur l'ensemble du territoire national, nous ne pouvons pas nous projeter à droite et à gauche pour mener des enquêtes. C'est le rôle de Pharos, cet enjeu essentiel de l'orientation. Nous sommes, d'une certaine manière, une immense gare de triage qui vise à traiter les informations et à les redistribuer à tous les services concernés. Par ailleurs, nous travaillons très

étroitement avec l'Ofmin, mais nous ne pouvons pas interroger les personnes, faire des auditions, puis établir de manière certaine une situation pour mettre en œuvre nos pouvoirs. Tel est l'enjeu, en réalité : nous n'allons pas outrepasser nos prérogatives, car il y a tout de même un enjeu judiciaire.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je souhaite revenir sur ce que vous évoquez, à savoir les actrices majeures qui prennent des rôles de mineures, déguisées en petites filles. Cela avait fait l'objet d'un débat au moment de la loi SREN, et d'un amendement qui avait été rejeté. Nous poursuivrons ce débat.

Mme Annick Billon. – Avant votre réponse, je laisse la parole à Thaima Samman, qui souhaitait intervenir dans la salle.

Mme Thaima Samman. – Je suis avocate et je codirige un groupe de travail sur la liberté d'expression à l'ère du numérique, qui regroupe une équipe pluridisciplinaire, sous l'égide de la Villa numeris. Nos travaux partent du constat d'une problématique sur les questions des libertés. Je n'aime pas l'idée des libertés publiques, car elles sont en fait individuelles. Nous avons donc un sujet de libertés individuelles et notamment de ce que veut dire la liberté d'expression.

À l'ère du numérique, si nous voulons qu'elle perdure, il va falloir en redéfinir les règles.

Nous avons eu un débat sémantique important sur l'encadrement de la liberté d'expression. On n'encadre pas la liberté d'expression, elle est le principe ; on en encadre les contraintes, qui doivent être clairement délimitées. À l'ère du numérique, il faut sans doute repenser la manière dont on organise ces problématiques pour faire société. Quelles sont les contraintes que nous avons ? Sont-elles suffisantes ? Comment les organisons-nous et, surtout, comment les faisons-nous respecter ?

Nous sommes arrivés à la conclusion que notre corpus législatif est non seulement suffisant, mais extrêmement lourd, et que le fond du problème est son application. Nous avons le code pénal, la loi de 1881 qui pose le principe de la liberté puis en identifie les contraintes, et le code pénal qui désigne nommément les contraintes à la liberté d'expression justifiant qu'on puisse les lever. Nous avons eu ensuite l'acte pour le marché numérique unifié européen, le DSA, et la loi SREN qui en a été l'application. Il était d'ailleurs très intéressant de constater que la loi SREN ne faisait que reprendre des dispositions légales qui existaient déjà et qui n'étaient pas appliquées.

Je rappelle que le DSA n'a pas pour objectif de redéfinir les contraintes à la liberté d'expression, mais de fixer les conditions pour les plateformes qui doivent gérer les contenus illégaux ou contraires à leurs conditions d'usage. Les contenus inappropriés peuvent faire l'objet de conditions d'usage qui autorisent les plateformes à les retirer. Les plateformes ont donc l'obligation de supprimer les contenus signalés, sans pour autant être tenues à une obligation de contrôle général. C'est toute la difficulté aujourd'hui, car le DSA

instaure un système de déjudiciarisation et de désadministrativisation pour faire face à la masse, à l'ampleur et à la vitesse de diffusion des contenus.

C'est probablement sur ce point qu'il va falloir se concentrer pour trouver des solutions. L'apologie du viol ou de la violence est une infraction pénale : elle est donc illégale. En revanche, le cas de la jeune femme qui paraît avoir 15 ans alors qu'elle en a en réalité 25 est légal. Il faut donc réfléchir à la façon dont nous pouvons traiter un certain nombre de ces sujets.

Je voudrais faire deux propositions. Concernant la pornographie, ce qui m'a toujours choquée, c'est qu'elle est probablement la seule activité addictive, dangereuse et posant une problématique pour les mineurs qui ne soit pas régulée.

La pornographie n'est pas régulée et s'est progressivement installée au nom de la liberté d'expression. Il faut réfléchir à cette question, non pas à l'échelle nationale, mais au niveau européen. Contrairement aux Etats-Unis, nous n'avons pas de premier amendement sur la liberté d'expression. Nous avons parfaitement le droit d'encadrer un certain nombre de sujets, car aucune liberté n'est absolue. C'est au niveau européen qu'il faut faire sortir la pornographie de la liberté de circulation des services pour la faire rentrer dans les activités régulées. Nous pourrions ainsi mettre en place des moyens de faire retirer les contenus qui sont non seulement illégaux, mais également non souhaitables. De la même manière que vous avez le droit de fumer, de boire ou de jouer à des jeux d'argent, mais pas dans n'importe quelle circonstance, la pornographie, devrait-elle aussi être régulée.

Ma deuxième proposition, qui figurera dans notre rapport définitif, est que, face à l'ampleur, la vitesse et la masse de ces contenus, nous ne pouvons en faire porter la responsabilité aux forces de l'ordre ou aux juges. Même si nous le souhaitions, cela demanderait des investissements qui paraissent assez vains. Il faut aller au bout de l'encadrement et de la déjudiciarisation. La proposition serait d'avoir une structure de juristes – avocats, juges à la retraite – formés à la finesse et à la sophistication de la liberté d'expression. Tout n'est pas interdit, même si cela déplaît. Il faut accepter que l'autre puisse s'exprimer. Vous avez le droit de dire que les femmes sont « nounouilles », mais pas que vous devez frapper l'une d'elles si elle vous manque de respect. Il faut savoir interdire la seconde affirmation. Ces juristes pourraient donner des recommandations aux plateformes pour ne pas les laisser décider toutes seules.

Ces recommandations leur servent de défense devant le juge, mais elles pourraient permettre de traiter au moins 70 % des cas, car nous aurions des signalements plus efficaces, des décisions et moins d'hésitation pour retirer les contenus illégaux quand ils sont à la frontière entre l'illégalité et le choquant.

Mme Annick Billon. – Merci, Maître, pour ces éclairages. Concernant l'industrie de la pornographie, la délégation a mené des travaux extrêmement innovants il y a quelques années.

Je vais laisser les trois intervenants de cette deuxième table ronde répondre, puis nous passerons à la conclusion.

Mme Lucie Daniel. –J'insisterai simplement sur la conduite de ces travaux. Regarder du côté du monde médiatique peut être assez intéressant. Si vous avez prévu des auditions, il serait utile de se rapprocher de certains médias ou journalistes.

Mme Annick Billon. – Madame la Commissaire, je souhaiterais revenir sur le droit à l'oubli, sur la question du corapporteur et sur celle de la présidente du HCE.

Mme Alice Koiran. – Sur la question du droit à l'oubli, qui est un enjeu essentiel pour nous, l'idéal serait que vous veniez nous rencontrer et que nous prenions un temps plus long pour échanger sur ces sujets, car il est difficile d'y répondre en quelques minutes, tant les implications sont nombreuses.

Pour conclure sur la question des contenus masculinistes, exposée par le journaliste Pierre Gault, il faut distinguer les discours publics des discours privés. C'est un enjeu très important, car il y a une différence entre ce que nous allons voir publiquement – certains acteurs flirtent avec la frontière sans jamais la franchir – et ce qui va être dit dans des cercles de discussion beaucoup plus privés.

Par ailleurs, un autre enjeu important à prendre en compte, qui peut être un angle pour votre rapport, est celui de l'éphémérisation des contenus numériques. On peut parler de retrait de contenu, mais lorsque les contenus sont diffusés en direct, ils ont été prononcés puis ne laissent pas de trace. Comment agir dessus ?

Mme Annick Billon. – Merci beaucoup, madame la commissaire. Je remercie tous les intervenants et intervenantes de ce matin. J'invite maintenant notre collègue Béatrice Gosselin, qui sera co-rapporteure sur ce travail de la délégation qui démarre sur le masculinisme, à s'exprimer en clôture de notre matinée avant de laisser la parole à la présidente du HCE, Bérangère Couillard, qui nous a rejoints, pour la conclusion finale de ce colloque riche en enseignements et en préconisations.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Madame la présidente du Haut conseil à l'égalité, chère Bérangère Couillard, mes chers collègues, mesdames, messieurs, nous arrivons au terme de cette matinée consacrée à la montée des mouvements masculinistes dans le monde, et je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité de leurs contributions. Grâce à vous, nous avons pu éclairer un phénomène encore mal

compris, souvent minimisé, et pourtant profondément structurant en raison de la remise en cause des droits des femmes qu'il porte.

Au fil des échanges, une conviction s'est imposée : le masculinisme n'est pas une simple réaction marginale, ni une constellation d'attitudes individuelles éparses. C'est un mouvement structuré, internationalisé, financé, porté par des réseaux idéologiques transnationaux, et qui s'inscrit dans un *continuum* allant de la remise en cause des droits des femmes jusqu'aux formes les plus extrêmes de violence radicale.

La première table ronde l'a montré avec force : les mouvements masculinistes sont multiples, pluriels, aux contours parfois flous, et c'est précisément cela qui les rend difficiles à appréhender. Des incels aux MGTOW, des « tradwives » aux influenceurs qui monétisent la haine, ces groupes divergent dans leurs formes mais convergent dans leurs idées et leurs objectifs : la légitimation de discours antiféministes, la diffusion d'une vision hiérarchisée des sexes, et la contestation des avancées destinées à protéger les femmes.

Nous avons aussi mesuré le rôle décisif des espaces numériques. Le numérique est devenu le principal amplificateur de ces idéologies. Il offre des communautés d'adhésion, et des modèles de virilité à l'opposé des valeurs d'égalité que nous promouvons, et ces contenus viraux touchent particulièrement les plus jeunes. Ces espaces constituent aujourd'hui de véritables lieux de recrutement, et parfois de radicalisation violente, comme l'actualité récente l'a rappelé de manière alarmante.

La deuxième table ronde nous a permis d'aborder la question essentielle de nos stratégies d'action. Les constats sont clairs : la lutte contre ces mouvements exige une mobilisation globale, cohérente et déterminée, aux niveaux aussi bien national, européen qu'international.

Nous devons d'abord mieux connaître ces mouvements, leurs réseaux, leurs modes d'action, leurs relais politiques et médiatiques. Sans cette connaissance, aucune stratégie efficace ne peut être mise en œuvre.

Nous devons ensuite agir sur le terrain numérique, en exigeant des plateformes une responsabilité pleine et entière. L'absence de régulation, ou les reculs que nous observons, laissent proliférer des discours de haine et des mécanismes algorithmiques qui enferment leurs utilisateurs dans des spirales de contenus misogynes.

Nous devons aussi renforcer l'éducation à l'égalité, dès le plus jeune âge. Les efforts consentis aujourd'hui ne sont pas à la hauteur de l'ampleur de la menace. Face à ces mouvements hyperorganisés et massivement financés, nos outils éducatifs doivent être mieux dotés, plus développés et plus visibles.

Dernier enseignement, nous devons intégrer pleinement le risque de radicalisation et le risque terroriste liés à ces mouvements. Les exemples étrangers, notamment la démarche engagée par la Suisse, montrent qu'une

prise en compte explicite de ces phénomènes dans les politiques de prévention de l'extrémisme violent est utile et il faut, en la matière, s'intéresser à l'ensemble du spectre, au-delà du seul mouvement des Incels.

Ce colloque nous a rappelé que la montée des discours masculinistes s'inscrit dans un mouvement mondial plus large, celui du backlash, qui cherche à remettre en cause ce qui a été conquis au prix de décennies de luttes collectives.

Nous en connaissons les ressorts, nous en voyons d'ores et déjà les dangers, et nous en mesurerons demain les effets si l'on n'agit pas contre ce phénomène.

C'est pourquoi il est indispensable de poursuivre ce travail, de l'amplifier et de maintenir la vigilance qui s'impose, ce sera l'objet des travaux que la délégation aux droits des femmes va mener à compter du mois de décembre. Nous remettrons ensuite notre rapport d'ici la fin juin 2026.

Je vais sans plus tarder laisser la parole à notre dernière invitée, Bérangère Couillard, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, dont les récents travaux ont apporté un éclairage précieux sur la montée en puissance des théories masculinistes dans nos sociétés modernes.

Mme Bérangère Couillard, présidente du Haut conseil à l'égalité (HCE). – Je vous remercie de votre invitation et d'avoir convié le Haut Conseil à l'égalité à intervenir lors de ce colloque, ainsi que pour l'organisation de cet événement très intéressant.

Il est indispensable de parler de ce phénomène et de le faire connaître, car beaucoup l'ignorent. Mieux le comprendre, c'est aussi mieux agir. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour en parler.

Je souhaite aborder l'activité du Haut Conseil de l'égalité, et plus particulièrement le sexisme, le masculinisme et les dangers qu'ils représentent. Notre rapport majeur de 2025 sur l'état des lieux du sexisme en France, publié le 20 janvier dernier, revient sur de nombreux thèmes abordés ce matin. Son objectif initial est d'évaluer l'évolution du sexisme grâce à un baromètre et à des questions posées à plus de 3 000 Français, mais nous avons cette année poussé l'analyse plus loin.

Nous avons constaté une forte polarisation de la société sur les questions d'égalité. Les jeunes femmes sont de plus en plus conscientes que leur quotidien est plus difficile que celui des hommes ; elles sont donc plus engagées et plus sensibles au féminisme. À l'inverse, les jeunes hommes expriment un sentiment d'incompréhension, voire de rejet, des évolutions de la société et sont de plus en plus attirés par les idées sexistes et masculinistes.

Ce constat nous a poussés à étudier les raisons de cette polarisation. L'une de nos conclusions est que l'éducation est l'un des piliers de ce sexisme persistant et qu'il faut agir de toute urgence, car nous n'élevons pas nos filles et nos garçons de la même manière. Le Haut Conseil à l'égalité appelle donc

depuis de nombreuses années à l'adoption d'un programme d'éducation à l'égalité adapté à tous les âges.

Ces cours d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, dits EVARS, permettront de sensibiliser les enfants à la connaissance et au respect de leur corps et de celui de l'autre, mais surtout de déconstruire les stéréotypes et les normes sociales inégalitaires. Jusqu'à cette année, moins de 15 % des élèves en bénéficiaient, alors que ces cours ont été rendus obligatoires en 2001, à raison de trois séances annuelles pendant toute la scolarité. Nous en sommes loin.

Nous nous réjouissons donc que les différents ministres de l'Éducation nationale aient déployé ce programme depuis la rentrée de septembre. Au sein du Haut Conseil à l'égalité, nous serons très vigilants quant à son application réelle. Nous avons la conviction que c'est un levier d'une importance cruciale pour l'émancipation des enfants et pour atteindre une société égalitaire. D'ailleurs, neuf Français sur dix se sont exprimés dans notre baromètre comme étant favorables à un tel programme, ce qui démontre que l'opposition à ces cours est certes bruyante, mais très minoritaire dans notre pays.

Cette mesure, qui est la plus plébiscitée dans notre baromètre, est aussi celle que 70 % des Français considèrent comme la plus efficace pour faire bouger les lignes. Nous devons embarquer les hommes dans ce combat ; nous n'arriverons pas à lutter contre le sexisme sans eux. Je le vois, vous le voyez, les publics, lors de nos interventions, sont trop souvent exclusivement féminins. Or, 65 % des Français estiment que les hommes ont une responsabilité directe dans le sexisme, et neuf sur dix souhaitent qu'ils s'engagent.

Ce sexisme ambiant alimente un autre phénomène dangereux : la culture du viol. La commission « violences faites aux femmes » du Haut Conseil à l'égalité s'est penchée sur le traitement judiciaire des viols et agressions sexuelles et a rendu ses conclusions. En France, d'après le service statistique du ministère de l'Intérieur, 153 000 personnes majeures se sont déclarées victimes de viols en 2022, dont 82 % de femmes. Le viol est un fléau, l'incarnation la plus violente du patriarcat. Mais les violences sexuelles envers les femmes n'apparaissent pas spontanément. Elles ne viennent pas de nulle part, ne font pas partie de la nature humaine et ne sont pas des pulsions masculines incontrôlables. Leur origine est sociale. Cette culture du viol a des conséquences très concrètes : des remarques anodines pour celui qui les prononce, mais fatales pour les victimes, jusqu'à des formules pour excuser les agresseurs et, surtout, une remise en cause permanente de la parole des femmes.

Pourquoi est-ce que je vous parle de tout cela ? Simplement parce que cette société-là, c'est la société que les masculinistes défendent avec détermination. Ce contrôle des hommes sur les femmes, cette acceptation de

la violence et de la domination, c'est le cœur de leur utopie. Ce sont ces fantasmes qu'ils crient à pleins poumons sur les réseaux sociaux à nos enfants, à nos garçons, à grand renfort de soi-disant formations pour devenir des « mâles alpha » et, plutôt, pour apprendre à humilier les femmes au quotidien. Le rapport sur l'état du sexisme en France publié en 2025 dressait déjà les conclusions d'une société qui changeait radicalement. Il évoquait alors les masculinismes. Les discours des antiféministes se sont durcis, leurs actions se multiplient et l'on assiste à un renforcement des stéréotypes de genre dans l'espace public.

Ce sexisme nourrit des thèses masculinistes qui développent une vision inégalitaire et essentialisante des rapports femmes-hommes. Ces discours se revendiquent comme un mouvement parallèle au mouvement féministe, comme si la haine des femmes et la promotion de la violence pouvaient être mises au même niveau que la lutte pour l'égalité et l'émancipation. Nous avons fait une erreur gravissime ces dernières années, et plus largement depuis l'émergence des réseaux sociaux. Les droits acquis et le relatif progrès obtenu ont pu nous faire croire que les masculinistes étaient anecdotiques. C'est faux. C'est un phénomène de masse, protéiforme et porté par une pluralité de vecteurs : réseaux sociaux, communautés en ligne, influenceurs, espaces de sociabilité, mouvements citoyens anti-choix. Ce phénomène s'est même mué en actions terroristes. C'est un phénomène général, qui n'est pas seulement animé par quelques figures montantes. Nous parlons de réseaux militants actifs, de mieux en mieux financés par des fonds privés étrangers venant de différentes parties du monde et portés par des courants politiques conservateurs, voire fascistes, qui voient là une nouvelle corde à ajouter à leur arc antirépublicain.

Je veux donc vous remercier d'avoir ouvert ce débat au Sénat, de travailler à mieux connaître ce phénomène et à trouver la meilleure façon de le combattre. Au Haut conseil à l'égalité aussi, nous nous sommes emparés du sujet. Conscients de son ampleur, nous consacrerons notre rapport 2026 sur l'état du sexisme en France spécifiquement à ces mouvements, en analysant leur idéologie, leur mode d'action et leurs effets. Nous avons intégré au rapport et au baromètre des éléments de mesure spécifiques permettant d'évaluer la porosité de la population au discours masculiniste. Ce rapport comportera un ensemble de recommandations à destination des pouvoirs publics, afin d'apporter des réponses concrètes, coordonnées et à la hauteur des enjeux. Nous ne pouvons pas regarder le train passer. Nous ne pouvons pas rester passifs face à ces discours et à ces actions qui empoisonnent le cerveau de nos enfants et de nos adolescents. Nous devons maintenant agir.

Mme Annick Billon. – Merci beaucoup chère Bérangère Couillard pour ce discours engagé et profondément inspirant.

Il me revient de conclure à la place de la présidente Dominique Vérien, qui a dû nous quitter.

Vous l'aurez compris, le masculinisme est l'expression de la détestation des femmes, le droit des hommes à exercer un contrôle sur elles. Sa diffusion est massive et dangereuse pour notre société, notre démocratie, la vie en société et les valeurs de la République. Elle n'a pas de frontières.

Il y a urgence à agir pour freiner, pour arrêter cette diffusion. Elle touche notamment les jeunes garçons en France, au moment de leur construction. L'urgence est donc absolue.

Il est aussi urgent de prendre conscience, de nommer les choses, de se donner les moyens d'agir. Ces moyens vont de l'éducation au blocage des sites, avec de nombreuses pistes qui ont été évoquées.

Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à ce colloque : les intervenantes et intervenants pour la qualité de leurs analyses ; les collègues sénatrices et sénateurs pour la qualité de leurs questions ; et vous toutes et tous, ici présents, pour l'intérêt et l'engagement que vous manifestez dans cette réflexion.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de notre démocratie et de la vie en société. Lutter contre la diffusion des discours masculinistes, c'est donc un enjeu vital et c'est défendre notre démocratie elle-même.

Ce sera donc le travail de la délégation aux droits des femmes dans les prochaines semaines, avec nos trois rapporteures, Laurence Rossignol, Béatrice Gosselin et Olivia Richard, qui ont entamé ce matin une immersion pour lancer ces travaux.

Table ronde de chercheuses et chercheur sur les mouvements et réseaux masculinistes

(11 décembre 2025)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mesdames les rapporteures, chers collègues, mesdames, monsieur, je suis très heureuse de lancer officiellement ce matin, avec cette table ronde composée de chercheuses et chercheurs, notre rapport consacré à la montée des mouvements et réseaux masculinistes en France, pour lequel nous avons nommé trois rapporteures transpartisanes : Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol.

Cette audition intervient deux semaines après notre colloque sur la montée des mouvements masculinistes dans le monde, organisé le 27 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Ce fut un colloque riche et passionnant qui nous a permis d'avoir un premier aperçu de l'ampleur et de la diversité des mouvements masculinistes, qui s'inscrivent dans une tendance de fond au niveau mondial.

Pour la première audition de notre rapport, il nous a semblé essentiel de bien comprendre et de mesurer ce phénomène de montée du masculinisme. Le colloque nous a déjà permis d'en tracer les grandes lignes, mais la table ronde d'aujourd'hui vise à aller plus loin : il s'agit de revenir sur l'origine de cette recrudescence, d'en analyser les dynamiques et de comprendre pourquoi certains discours deviennent aujourd'hui si présents, si viraux et, disons-le, si préoccupants.

En effet, les mouvements masculinistes connaissent ces dernières années une visibilité et une influence croissantes, notamment sur les plateformes et espaces numériques. Ils prennent des formes multiples - qu'il s'agisse des MGTOW (« Men Going Their Own Way »), des Incels (célibataires involontaires), ou encore des « tradwives » - et s'inscrivent dans un contexte plus large de polarisation sociale entre les femmes et les hommes autour des enjeux d'égalité de genre et de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Et il est important de le rappeler : ces mouvements ne sont pas seulement porteurs d'un discours idéologique. Ils s'appuient aussi sur un modèle économique puissant. Pour certains de leurs promoteurs, le masculinisme est devenu un véritable business, parfois même avec des mécanismes qui peuvent rappeler le fonctionnement de groupes sectaires.

Face à ce constat, la délégation aux droits des femmes a souhaité analyser les ressorts et les conséquences sociales de ces mouvements, tout en identifiant leurs vecteurs d'expression et de diffusion. Une attention particulière sera portée aux espaces fréquentés par la jeunesse (réseaux sociaux, jeux vidéo, musique, sport…) mais aussi aux espaces médiatiques et politiques.

Notre travail s'inscrit dans un double objectif :

- d'abord, établir un diagnostic précis et documenté d'un phénomène en pleine expansion, qui concerne particulièrement - mais pas uniquement - les jeunes générations ;

- ensuite, formuler des propositions d'action concrètes pour mieux comprendre, encadrer et contrer la propagation de ces discours, que ce soit dans les espaces physiques ou numériques, et plus largement renforcer la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences subies par les femmes.

Tout au long de ces travaux, nous chercherons notamment à répondre à plusieurs questions clés :

• Quelles sont les origines et les dynamiques de structuration des mouvements masculinistes, et comment sont-ils devenus un phénomène sociétal d'ampleur ?

• Quel sont les moyens financiers dont ils disposent, leurs stratégies d'infiltration et leur influence dans les champs politiques et médiatiques ?

• Quel rôle massif jouent les réseaux sociaux - et leurs algorithmes - et d'autres plateformes numériques dans la diffusion et la banalisation des idéologies masculinistes, notamment auprès des jeunes ?

• Quels effets ces mouvements ont-ils sur la perception des rapports de genre, et dans quelle mesure participent-ils à la banalisation du sexisme, à la remise en cause du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, voire, dans leurs formes extrêmes, à des actions violentes ?

• Enfin, quelles pistes de régulation et de prévention pourraient être mises en œuvre, au niveau national et européen, pour mieux encadrer et contrer la diffusion de ces discours ?

Afin de réfléchir ensemble à ces différentes questions, je souhaite la bienvenue à :

• Mme Laura Verquere : vous êtes chercheuse en sciences de l'information et de la communication au Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées (CELSA) - Sorbonne Université et vos travaux portent sur le féminisme, le genre, la parentalité et les masculinités ;

• Mme Céline Morin, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris Nanterre et M. Julien Mésangeau, Maître de conférences en sciences de l'information et de la

communication à l'Université de Lille : vous avez mené ensemble un travail de cartographie de la manosphère que vous pourrez nous présenter.

Je vous remercie pour votre présence parmi nous ce matin.

Avant de vous laisser la parole, je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Je vais laisser, dans un premier temps, la parole à Mme Laura Verquere.

Mme Laura Verquere, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille. – Je précise que je suis maîtresse de conférences à l'université de Lille (laboratoire GERiiCO), et rattachée au laboratoire GRIPIC (Celsa, Sorbonne Université).

Je prends la parole aujourd'hui en tant que spécialiste du genre, des mouvements féministes et des masculinités. Pour ouvrir cette table ronde, je propose de situer, contextualiser et définir les masculinismes et les formes qu'ils prennent dans l'espace public, afin de mieux les connaître et les appréhender.

De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de masculinisme ? C'est une forme d'antiféminisme qui cible les femmes, mais en priorité celles qui défendent leurs droits et leur émancipation, c'est-à-dire les féministes. On retrouve d'ailleurs un phénomène de reprise et de détournement régulier de leurs arguments, de leurs slogans et de leurs modes de communication.

Le masculinisme se nourrit de la misogynie dans les relations interpersonnelles - la haine et le mépris des femmes -, mais aussi du sexisme qui, à un niveau plus structurel, définit l'idée d'une supériorité du groupe social des hommes par rapport aux femmes dans les domaines social, politique et économique.

Il faut distinguer le masculinisme des masculinités qui, au pluriel, désignent les normes, les pratiques et les représentations du masculin se construisant en relation avec le féminin. Il faut aussi le distinguer de la virilité, qui se réfère plutôt à un ensemble de qualités et de valeurs masculines perçues comme immuables, telles que la force, le courage ou la vigueur. La virilité constitue en revanche un idéal régulièrement mobilisé par les discours masculinistes pour réaffirmer leur hégémonie par rapport aux femmes.

Le masculinisme est autant une idéologie qu'un mouvement qui se déploie en ligne et hors ligne ; on peut aussi dire qu'il constitue une industrie, notamment liée à l'essor de la culture des influenceurs. Si ces mouvements et idées gagnent aujourd'hui en visibilité, cela est notamment lié à la conjoncture de plusieurs phénomènes : nous sommes dans une période post-MeToo et nous observons la montée des extrêmes droites en Europe et au-delà. La croissance des réseaux

sociaux numériques, les logiques algorithmiques et les repositionnements des géants de la tech contribuent à l'essor des mouvements masculinistes.

Néanmoins, ces mouvements ne sont pas nouveaux. L'historienne Christine Bard note que les mouvements antiféministes ont une histoire aussi ancienne que celle des mouvements féministes, se construisant en miroir. Le masculinisme est une résistance, une réaction à l'avancée des mouvements féministes. C'est à partir des années 1980 que ces groupes ont commencé à se structurer en mouvements sociaux, en réponse à la deuxième vague féministe des années 1970. On assiste alors à une institutionnalisation du masculinisme autour d'une « cause des hommes », visant à défendre explicitement leurs droits par rapport aux femmes. Ces mouvements formeront les Men's Rights Movement ou Men's Rights Activism aux États-Unis, étudiés par l'historien Michael Kimmel. En France, les mouvements masculinistes historiques sont plutôt ceux des droits des pères, qui dénoncent une inégalité judiciaire subie par les hommes lors des séparations et des demandes de garde alternée. Ces mouvements, qui concernent principalement des hommes de classe moyenne supérieure, ont été analysés par Édouard Leport et Aurélie Fillod-Chabaud.

Bien qu'ils ne soient pas récents, ces mouvements se recomposent aujourd'hui et connaissent un regain. Ils se radicalisent par rapport au mouvement historique et se diffusent plus intensément via les réseaux sociaux numériques, qui fonctionnent comme une caisse de résonance et d'amplification. Pour bien identifier les masculinismes, il faut savoir identifier leur discours et leur substrat idéologique.

Globalement, ces discours reposent sur trois constats. Le premier est le mythe de « l'égalité déjà là », pour reprendre l'expression de la sociologue Christine Delphy, selon lequel l'égalité entre les sexes serait déjà atteinte, rendant les revendications féministes obsolètes. Le deuxième est la théorie de l'effet pervers, qui soutient que le féminisme serait allé trop loin, inversant l'ordre du genre et instaurant une guerre des sexes au détriment des hommes. La société serait devenue « gynocentrée », pensée par et pour les femmes, avec des institutions fonctionnant à leur bénéfice, comme le système scolaire qui favoriserait la réussite des filles ou les institutions judiciaires qui seraient en faveur des femmes.

Le troisième pilier est le discours sur la crise de la masculinité, qui a notamment été étudié par le politologue Francis Dupuis-Déri et qui dénonce une mise en péril supposée des hommes et de l'identité masculine, nourissant un récit de malaise et de mal-être masculin, cette fois à un niveau plus subjectif, qui s'articule à une posture victimaire. Les masculinistes se présentent comme des victimes de l'avancée des droits des femmes, ce qui leur permet de légitimer leur revendication des droits des hommes et la recherche d'un bien-être spécifiquement masculin.

Il est important de noter que ces trois piliers que je viens de citer ne restent pas confinés aux discours masculinistes ; ils circulent au-delà et on peut les entendre dans d'autres sphères politiques, professionnelles ou médiatiques.

Ces constats débouchent sur deux discours et promesses que l'on retrouve au sein des communautés masculinistes.

D'une part, l'idée qu'il faudrait se transformer : reprendre possession de sa virilité, devenir un homme meilleur via un travail sur soi, orienté par des experts ou des influenceurs qui proposent des formations, des stages ou des coachings payants.

D'autre part, une approche plus fataliste et nihiliste d'un épanouissement masculin empêché par les femmes. Les difficultés économiques, sociales, affectives et sexuelles rencontrées par les hommes leur seraient imputables, et il n'y aurait plus qu'à se résigner. Cette forme de déterminisme se retrouve davantage chez les « incels » et explique parfois l'appel au suicide.

Les influenceurs masculinistes capitalisent sur ce sentiment d'insécurité et de ressentiment profond qu'il s'agit paradoxalement d'entretenir pour proposer des solutions rémunérées. Certains auteurs parlent de « technologie de l'insécurité ».

Ces arguments s'enracinent dans une idéologie qui offre une matrice explicative au malaise des hommes, censée donner du sens à leur souffrance. On y distingue deux voies principales. La première est une vision fonctionnaliste du monde et de la différence des sexes, perçue comme naturelle, qui justifierait une division sexuée des rôles et une supériorité masculine. La seconde est une conception évolutionniste qui vient naturaliser les rapports de compétition entre hommes sur le marché de la sexualité.

Le masculinisme reposerait sur une forme de sélection naturelle avec des gagnants et des perdants, selon des éléments biologiques et physiques déterminés, mais aussi déterminants. Par exemple, des critères physiques comme la taille, la musculature ou la forme de la mâchoire justifieraient une hiérarchie entre les hommes. Le masculinisme prône donc la domination des hommes sur les femmes, mais aussi une hiérarchisation des hommes entre eux, avec des rapports de domination. On parle souvent des alphas et des bêtas, ce qui charrie d'autres rapports sociaux de domination de classe, de race ou de sexualité.

Ces idéologies sont généralement « prouvées » par des détournements de sources scientifiques, par un usage de vocabulaire pseudo-scientifique ou par des propositions d'outils de mesure de la valeur de la sexualité. On peut qualifier cela de fabrique de l'ignorance autour des questions de genre, ce qui est un enjeu important. Ce sont des logiques analogues à celles que l'on retrouve dans les sphères complotistes.

Après avoir vu leurs arguments, je propose de revenir sur leur forme de présence et d'existence collective, notamment en ligne. Une « manosphère » se structure sur internet. Ce terme désigne l'ensemble des réseaux de communautés présents sur différents espaces numériques - sites, forums, plateformes, messageries, podcasts - qui structurent ces discours de haine des femmes et des féminismes. Alors que les causes masculinistes se sont initialement structurées en hors-ligne autour des droits des hommes, on observe, dans les espaces numériques, davantage un tournant individualiste, centré sur le bien-être des hommes et les effets subjectifs du féminisme dans les domaines de la sexualité et de l'amour. Cela se traduit par des prises de parole individuelles sur les réseaux sociaux et des réponses apportées sur le volet du coaching et du développement personnel. Parmi les différentes catégories présentes, on trouve les « hominists ». Le mot vise à se créer en symétrie avec le féminisme pour suggérer l'existence d'un sexisme inversé à l'égard des hommes. Nous avons aussi les « pick-up artists », coachs en séduction dont les mouvements ont été étudiés notamment par Mélanie Gourarier, où l'idée est de reprendre le contrôle sur la séduction et donc, sur les femmes. Mais l'idée, en filigrane, est de se comparer et de se hiérarchiser entre hommes. Les MGTOW, que nous avons évoqués, défendent le retrait de la vie amoureuse au profit d'une sociabilité exclusivement masculine. Les incels, qui prônent le célibat involontaire, désignent des hommes frustrés sexuellement, ce qui devient la clé de leur identité et justifie une haine envers les femmes - les incels désignent ceux qui se définissent par une misère et une frustration sexuelle et affective vécue comme involontaire et en même temps comme inévitable. Ils se définissent ainsi en manque par rapport aux normes de la masculinité dominante, jugées inaccessibles car résultant de logiques biologiques contre lesquelles il est impossible de lutter. Ces deux mouvances prennent une ampleur et une visibilité croissantes, notamment *via* le croisement de plusieurs facteurs : l'essor de la culture des influenceurs sur de nouvelles plateformes moins modérées, comme Reddit, Rumble ou Kik, dont les contenus circulent aussi sur des plateformes plus traditionnelles ; la convergence des causes masculinistes avec d'autres revendications d'extrême droite, comme le racisme, le nationalisme ou les discours transphobes. Il existe des formes aussi plus politisées, avec des influenceurs explicitement politiques, tel Nick Fuentes. S'y ajoutent un fort enjeu de monétisation et une diversification sociale des profils, sans pour autant évacuer le racisme au sein de ces communautés.

Au sein de ces communautés, le spectre de la violence doit être considéré comme un continuum, allant de violences extrêmes - attentats et appels au meurtre - à des formes plus ordinaires liées au coaching pour reprendre en main sa virilité, en passant par le cyberharcèlement.

Enfin, il faut souligner que, derrière ces communautés identifiables, il existe une circulation plus poreuse et insidieuse de ces discours. Ils se diffusent dans des espaces qui ne sont pas estampillés comme masculinistes, mais où ces idées circulent de façon plus subtile, autour de thématiques comme la santé, le bien-être, le développement personnel ou le sport. On y retrouve des idées de culte

hygiéniste et de virilité du corps. Je citerai par exemple la communauté des NoFap, étudiée par Florian Vörös et Mélanie Gourarier, qui encourage les hommes à s'abstenir de se masturber et de regarder de la pornographie pour améliorer leur énergie et leur confiance en soi.

L'idée est donc de se reviriliser et de se revitaliser par l'abstinence. On peut ainsi retrouver, dans d'autres espaces qui ne sont a priori pas dédiés à la circulation de discours masculinistes - autour de la santé, du sport, des jeux vidéo, mais aussi de l'environnement -, une grille de lecture masculiniste du monde qui y est adossée. Pour conclure, il me semble important d'insister sur la façon dont le problème des masculinistes tend maintenant à être cadré dans l'espace public. Le masculinisme ne concerne pas seulement les jeunes et les réseaux sociaux numériques. Il n'est pas né en ligne et il continue de s'exprimer depuis les plus hauts sommets de l'État, notamment dans les domaines politiques qui viennent le légitimer à travers le monde. Si les masculinismes attirent l'attention en tant que menace forte, il est important de ne pas exempter les autres masculinités d'un examen et de ne pas considérer le masculinisme comme le seul endroit où s'exprime le sexisme. Près de cent-cinquante femmes sont tuées chaque année sous les coups de leur conjoint parce qu'elles sont des femmes ; il s'agit donc de féminicides. Il faut mettre en parallèle toutes ces formes de violences masculines. Deuxièmement, les influenceurs masculinistes capitalisent sur une solitude et une précarité, notamment affective, qui sont aussi le résultat de dynamiques plus larges, notamment liées à des logiques néolibérales sur les plateformes en ligne. En parallèle, je tiens à attirer l'attention sur le fait que les idées masculinistes gagnent aussi du terrain par d'autres biais et par l'intermédiaire des femmes. Des mouvements de femmes d'extrême droite se structurent. Les idées antiféministes ne se diffusent pas seulement sur le terrain masculiniste mais également du côté des mouvements dits « féministes » d'extrême droite, sous d'autres formes. Il y a aussi des mouvements d'extrême droite, notamment étudiés par Magali Della Sudda, qui reprennent à leur compte certaines idées masculinistes, mais qui viennent aussi injecter de la conflictualité dans ces espaces. Ces espaces ne sont pas homogènes ; ils peuvent aussi être conflictuels les uns avec les autres.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci pour votre intervention. Je me tourne vers Mme Céline Morin et M. Julien Mésangeau, connecté à distance, qui vont nous présenter leurs travaux de cartographie de la manosphère et des réseaux masculinistes. Je vous laisse organiser vos prises de parole comme vous le souhaitez.

Mme Céline Morin, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-Nanterre. - Je suis sociologue, spécialiste de la communication et des médias. Mes recherches portent sur les controverses de l'intime dans la sphère publique, sur les reconfigurations de l'amour et, depuis presque dix ans, sur les mouvements masculinistes.

J'ai commencé à travailler sur ces questions avec mon collègue Julien Mésangeau, alors que ces réseaux étaient encore confidentiels et que l'on nous demandait parfois si nous n'étions pas en train de produire un effet de loupe sur des individus finalement marginaux et donc relativement inoffensifs. Pourtant, il nous a semblé assez rapidement évident que se jouaient ici de nouvelles alliances de la part de mouvements contre-démocratiques, qui initiaient une percée politique non seulement importante, mais aussi élaborée depuis très longtemps.

Ce dont nous sommes témoins aujourd'hui n'est pas un surgissement soudain, mais l'aboutissement de soixante ans de contre-offensive réactionnaire. On a souvent tendance à envisager les extrêmes droites au prisme de thématiques publiques comme l'immigration, le souverainisme ou l'identité nationale. Or, ces mouvements ont toujours avancé un projet de sphère privée qui comporte deux fronts : la défense de la famille traditionnelle et la reprivatisation de thématiques jugées exclusivement personnelles, alors qu'elles engagent tout le corps social.

C'est un point de convergence majeur, et sous-estimé, entre le néo-conservatisme et le néo-libéralisme : l'idée que l'État et les corps intermédiaires n'auraient pas de légitimité à intervenir dans la régulation de la sécurité matérielle et affective des individus. Ce serait à la famille, noyau de base de la société, de subvenir à ses besoins fondamentaux. D'où la focalisation de ces mouvements sur des thématiques comme la dislocation de la famille, la fin de l'autorité paternelle ou la féminisation des hommes.

Le cœur de la bataille masculiniste, c'est la sphère privée. Quiconque parcourt la manosphère le voit immédiatement : sous le vernis viriliste, elle déborde de conseils conjugaux, de stratégies de séduction, de mesures de la valeur amoureuse des individus. Ce qui, vu de loin, semble n'être qu'une obsession de performance masculine a en fait une cause cachée : un profond sentiment de vide affectif.

Face à un sentiment d'incompétence relationnelle, l'amour est perçu comme brutal, compétitif, humiliant, et la famille traditionnelle apparaît alors comme une oasis de sécurité. Les utilisateurs en ligne témoignent de leur sentiment d'être dévalorisés, rejetés, de ne pas être désirables. Ils partagent leur peur de ne pas trouver chaussure à leur pied, de rester sans enfants. De nombreux adolescents s'inquiètent de ne jamais perdre leur virginité. Devant la montée de ces mouvements, il faut être ferme dans la défense de nos droits, mais la démocratie est aussi forte quand elle est à l'écoute et il faut entendre ces diverses souffrances. Sans naïveté ni mièvrerie, beaucoup de personnes qui se tournent vers ces milieux sont très souvent en manque d'amour, et même de romantisme. Les extrêmes droites prospèrent sur le déclassement économique et sur des crispations identitaires, mais elles se consolident aussi quand elles proposent de répondre à l'insécurité affective de nos concitoyens.

Or, nos intimités ont changé. Selon l'INSEE, 45 % des mariages finissent par un divorce et la nuptialité recule. Les séparations sont initiées aux trois quarts par des femmes, alors même qu'elles entraînent pour elles une baisse de niveau de vie de 27 %, contre 2 % pour les hommes. Cette liberté accrue, cette décontractualisation du couple conduit mécaniquement à des exigences relationnelles accrues : partage des tâches, implication affective, lourd travail communicationnel. Ainsi, le cadrage amoureux dominant en Occident depuis le XVIIIe siècle, le romantisme du « toi seulement pour toujours », ne tient plus ses promesses. Il ne fonctionne plus que comme ce que le sociologue Ulrich Beck appelle une « catégorie zombie » : très présent dans nos imaginaires, comme au cinéma ou dans les séries, mais largement épuisé dans nos pratiques.

La liberté qui tisse nos relations amoureuses est plus riche et épanouissante, mais la liberté est aussi très fatigante, et il est facile de l'accuser de tous les maux. Les leaders misogynes apprennent alors à combler ce vide et à « réparer » les hommes par la discipline, l'hyper-indépendance et le rejet de l'empathie, afin de restaurer un ordre conjugal hiérarchique. Ils recentrent ce que l'on appelle le care – l'attention, le soin, le soutien émotionnel – sur les besoins masculins, en réassignant aux femmes les responsabilités domestiques et affectives dans lesquelles on leur promet l'épanouissement. Il s'agit d'une réparation par la polarisation : on soigne non pas en développant des compétences relationnelles, mais en construisant un autre à conquérir dans un rapport de force.

Quels sont les registres communicationnels de ces milieux ? Historiquement, les premières mobilisations masculinistes se sont inspirées des formes d'engagement féministe : associations, revendications juridiques, saisines institutionnelles, récits personnels ou groupes de parole. Leur mode d'action en reprenait les codes. Ce mimétisme revendiqué permettait de proposer une lecture concurrente du système d'oppression, où les hommes étaient présentés comme un groupe discriminé.

Ce renversement s'inscrit désormais dans l'écosystème communicationnel des espaces numériques, souvent décrits au prisme des concepts de « chambres d'écho » ou de « bulles de filtre ». Toutefois, le terme désigne peut-être moins un problème technique qu'un problème moral et politique, qui se jouerait à trois niveaux.

Au niveau du pouvoir, les espaces numériques fonctionnent selon des logiques de hiérarchie autoritaire. La parole la plus radicale ou la plus virilement affirmée gagne en légitimité. Par conséquent, un adolescent qui doute de lui reçoit des réponses du type : « si tu souffres, c'est parce que tu n'es pas assez dominant ». C'est une incitation à la surenchère disciplinaire et à une lecture du monde en termes de compétition permanente. L'homogénéité des expériences – déclassement, rejet, solitude – produit un entre-soi renforcé dans lequel la critique féministe n'est jamais vraiment discutée, mais plutôt reconvertie en preuve d'oppression. Ainsi, une critique du sexisme devient

une nouvelle injonction visant à humilier les hommes. Enfin, la conflictualité se durcit : l'altérité n'est plus pensée comme une interlocution, mais comme une menace. On remplace l'agonisme sain d'une démocratie, la confrontation d'idées, par l'antagonisme, comme le dit Chantal Mouffe, c'est-à-dire la désignation d'ennemis à abattre. Dans ce contexte, la manosphère ne fonctionne pas en vase clos, mais comme une zone de convergence avec d'autres espaces réactionnaires. Pour comprendre cette agrégation, le concept de « signifiant flottant » du politologue Ernesto Laclau est éclairant. Il s'agit de termes vagues que différents groupes s'approprient en leur donnant un contenu variable, mais qui permettent de faire converger les revendications. Des expressions historiquement utilisées contre des minorités ethniques, comme « lobby », « communautarisme » ou « racisme anti-blanc », sont genrées pour devenir « lobby féministe », « lobby LGBT » ou « racisme anti-homme ». Ces termes servent de pont pour faire alliance entre la manosphère et les sphères réactionnaires élargies, en gommant les différences internes pour désigner un ennemi commun, voire nourrir le complotisme.

Une fois le diagnostic posé, que faire ? J'ai étudié ces dernières années les espaces en ligne de soutien à la déradicalisation, qui sont riches d'informations sur les causes de la radicalisation. La sortie des spirales masculinistes, comme pour les univers sectaires ou la désinformation, ne se fait pas par l'argumentation idéologique. C'est un fait communicationnel bien établi : le registre démonstratif ne fonctionne pas et peut même avoir des effets paradoxaux de renforcement des opinions préexistantes : « si l'on déploie tant d'efforts pour me convaincre, c'est bien qu'au fond, je dois avoir raison ». Les témoignages abondent. La sortie se fait par des expériences relationnelles qui resocialisent. À cet égard, les corps intermédiaires, notamment associatifs, ont un rôle fondamental à jouer : un club de sport, un engagement associatif, une troupe de théâtre. Le principe est assez simple : on n'abandonne pas une idéologie qui comble un vide tant que ce vide n'est pas comblé autrement. Il faut donc renforcer les accompagnements psychologiques pour éviter que le développement personnel masculiniste ne cannibalise ce besoin. Il faut identifier les moments propices à la déradicalisation, qui sont souvent, paradoxalement, en dehors des périodes intenses de la politique, car l'entre-soi se referme sur les moments charnières. Il faut souligner la fatigue et la lassitude qu'engendre très fréquemment le mode de vie radicalisé et pointer du doigt l'hypocrisie morale des leaders sur les questions d'argent et d'abus. En définitive, il s'agit d'encourager d'autres manières d'exister, d'être reconnu et d'appartenir.

Je conclurai en disant ceci : si le masculinisme prospère, c'est parce qu'il a une grille de lecture séduisante – la virilité restaurée –, des causalités simples et des alliances avec certaines théories du complot. C'est parce qu'il est adossé à un système médiatique algorithmique d'enfermement et de redondance, comme Julien Mésangeau va vous l'expliquer. Mais c'est aussi parce que nous avons sous-estimé dans le débat politique la portée des projets qui concernent la famille, le couple et la parentalité de la part de mouvements

politiques qui ne se conforment pas à notre pacte démocratique. Nous ne faisons donc pas seulement face à des tensions de genre ou à une polarisation politique. Nous sommes devant l'épineuse question des structures affectives de notre société et de leur rôle dans le vivre-ensemble. Nos démocraties libérales n'ont pas assez pensé à intégrer ces questions. Par conséquent, elles sont régulièrement refoulées aux marges et, ce faisant, récupérées par des mouvements contre-démocratiques. Alors même que, comme le disait Cornel West – et vous me pardonnerez, en bonne universitaire, je vais terminer sur une citation – : « la justice est le visage public de l'amour ».

M. Julien Mésangeau, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille. – Je suis maître de conférences à l'Université de Lille, dans le laboratoire Gériico, ainsi qu'au laboratoire IRMÉCCEN de l'Université Sorbonne-Nouvelle, et je suis spécialiste des usages du numérique et des réseaux en ligne.

Comme cela a été rappelé, ces mouvements s'inscrivent dans une histoire longue de contre-offensives idéologiques successives. Leurs formes actuelles sur Instagram, TikTok ou YouTube ne sont que des reconfigurations récentes de dynamiques bien plus anciennes. Cependant, si ces discours sont aujourd'hui aussi massivement présents, notamment chez les plus jeunes, c'est en grande partie le résultat de près de dix-sept années d'une plateformisation progressive de notre espace public et médiatique. Les plateformes ne sont pas à l'origine de ces mouvements, mais elles sont devenues un espace central pour leur déploiement, leur circulation et surtout leur transformation. Il est donc essentiel d'analyser ce qui rend cet univers masculiniste si compatible avec les recommandations algorithmiques de type YouTube ou Instagram.

Lors de nos premières recherches, nous avons employé le terme de « manosphère » pour désigner un ensemble composite comprenant des groupes comme les MGTOW, les communautés incels, les pick-up artists ou des franges radicalisées du mouvement des pères célibataires. Ces espaces se présentent souvent comme distincts et parfois concurrents. Par exemple, les discours d'un pick-up artist seront à l'opposé de ceux des incels, qui seront eux-mêmes à l'opposé de ceux des MGTOW.

Bien que ces espaces soient différents, nos observations montrent qu'ils partagent largement des référents communs, des diagnostics convergents sur les rapports hommes-femmes et des manières de parler très proches. Les publics circulent d'un univers à l'autre, recomposent leur appartenance et agrègent des fragments de discours issus de tous ces espaces. Ce qui se stabilise chez ces utilisateurs, ce sont moins des idéologies cohérentes que des expressions clés, des signifiants flottants.

Ces dynamiques sont associées à certains registres de participation et de prise de parole. Ce que nous nommons « registre de participation » correspond à une modalité très antagoniste et brutale de prise de parole publique, mêlant des façons spécifiques de disqualifier, de provoquer, de

désigner des ennemis et de mettre en scène une forme de transgression. C'est plus que de la rhétorique, cela touche à l'éthique même de la communication et de la façon d'interagir. Les dynamiques structurantes de la manosphère ne passent pas seulement par les créateurs qui œuvrent stratégiquement en exploitant les moyens financiers pour orienter leur communauté. Elles passent aussi et surtout par les publics qui regardent, commentent, migrent d'une chaîne à l'autre, font communauté et, ce faisant, diffusent des éléments de langage, des convictions, des blagues qui deviennent de nouveaux référents. Ces communautés ne sont pas des groupes stabilisés, mais des ensembles à la composition changeante, qui reposent sur des univers de référence denses et sur une forme d'homophilie de valeur. Ainsi, même lorsque des frontières symboliques, idéologiques ou éditoriales semblent séparer ces univers, les pratiques montrent que leurs discours circulent et que les publics tendent à se recouper. C'est dans ce cas que s'installe l'un des accélérateurs de l'engagement des masculinistes. Leur participation prend place dans un contexte de transformation du sens même donné à la notion de liberté d'expression. Il n'y a pas si longtemps, un homme politique de premier plan disait des choses qui font fortement écho à ce que l'on entend dans les milieux les plus radicaux des conspirationnistes de l'extrême droite et dans les franges les plus antiféministes de la manosphère. Je le cite : « Moi, je suis pour abolir les lois qui enrégimentent la liberté d'expression. J'estime qu'en France, on a trop corseté la liberté d'expression sous prétexte « du discours de haine », ce qui ne veut rien dire, on a, et j'en suis l'une des principales victimes, judiciarisé le débat idéologique et politique ». Cet homme politique s'adapte très efficacement à l'électorat de demain, en s'alignant totalement sur ce que revendiquent ces communautés les plus radicales des masculinistes, de l'extrême droite et autres. Ce qui est présenté ici comme une revendication pour une vraie liberté d'expression renvoie en réalité moins à un débat juridique ou philosophique qu'à une demande de reconnaissance d'un registre de participation spécifique où le « hate speech » est désormais accepté, qui permet également de refuser le débat pour affirmer une outrance et une déshumanisation extrêmes à l'égard des personnes ne faisant pas partie du groupe. Ce registre est le produit de deux choses. D'abord, des stratégies de captation de l'attention des plateformes, dont le modèle économique repose sur ce rouage important. Plus le débat est brutal, plus il y a d'intensité, plus l'utilisateur est capté et reste connecté pour visionner du contenu publicitaire. Ensuite, ce registre est le produit des logiques de socialisation de certaines marges, où la violence verbale envers ceux qui sont en dehors demeure un signe d'appartenance forte. Plus un énoncé transgresse, plus il est valorisé comme une preuve d'authenticité et de loyauté au groupe. L'alt-right américaine a beaucoup utilisé une expression pour désigner les progressistes : le « virtue signaling ». L'idée est que, lorsqu'on aborde une cause féministe ou que l'on défend une valeur progressiste, on signale en fait sa vertu, mais sans y croire. Il s'agit surtout d'une forme de sollicitation de reconnaissance sociale.

Nous retrouvons ici la même logique : plus l'on est brutal, méprisant et extrême, plus l'on fait partie du groupe. Cette brutalité est d'ailleurs très orientée.

En étudiant les interactions entre masculinistes et anti-masculinistes avec Céline Morin, nous avons observé une dissymétrie peu surprenante. À l'intérieur du groupe, les logiques de participation sont très agonistes, avec des débats structurés et un jeu classique de prise de parole – écoute, remise en question de sa propre opinion etc. En dehors du groupe, en revanche, on observe des formes d'antagonisme radical, où l'autre est disqualifié par défaut, expulsé symboliquement et parfois déshumanisé. La violence n'est donc pas un accident du débat, mais l'un de ses principes organisateurs.

Toutes ces transformations engagent directement la responsabilité des plateformes, dont le modèle économique repose sur la maximisation de l'engagement. Ce modèle favorise mécaniquement les formes de participation les plus polarisantes, émotionnellement chargées et agressives, ce qui produit des effets délétères sur l'espace public numérique et sur la redéfinition des normes de la parole publique.

Dès lors, la régulation des contenus masculinistes ne peut être pensée uniquement en termes d'amélioration de l'information des jeunes hommes. Comme l'évoquait Céline Morin, il ne suffit pas d'aller à leur contact pour leur présenter des études scientifiques ou une parole différente. Les raisons de l'adhésion ne résident pas seulement dans le contenu de l'information, mais dans les registres de participation eux-mêmes, dans la manière dont ils structurent l'engagement, l'expression d'une appartenance et la gestion de la contradiction.

Cela permet de comprendre que l'inadéquation profonde des dispositifs actuels de régulation ne peut être réellement corrigée. De plus, dans ces espaces, les catégories problématiques sont presque toujours déplacées, euphémisées. Par exemple, si je veux réguler les contenus masculinistes, je serai très vite confronté à des contenus éminemment violents, mais où au final l'on parle non pas de femmes ou d'hommes, mais de « Tchad », de « Staceys », de « féminazis », et parfois aussi, dans ces milieux, de « wokistes ». Pris isolément, ces propos ne font pas sens ; c'est uniquement dans le récit et la dynamique des interactions qu'ils prennent leur charge politique et discriminatoire. Sans analyse de la circulation de ces éléments, il n'y a rien à réguler.

Un second obstacle tient à la conception même de la liberté d'expression qui s'est imposée dans ces espaces : une liberté d'expression américaine, où une parole totalement libérée entre en conflit frontal avec le cadre juridique français.

À partir de ce diagnostic, plusieurs axes d'action peuvent être dégagés. Le premier serait une forme de désenclavement, non pas dans un conflit frontal, mais dans une logique consistant à amener ces personnes dans

des espaces où les modalités de prise de parole sont différentes, comme une agora, un espace de débat public. Le deuxième axe concerne une véritable régulation des contenus. Les plateformes prétendent modérer au mieux de leur capacité technique, alors même qu'elles favorisent structurellement ce qu'elles devraient modérer : la polarisation, la conflictualité, la violence. Nous ne pouvons donc pas compter sur elles. L'acteur qui peut véritablement prendre le relais, ce sont les pouvoirs publics. L'ARCOM, par exemple, si elle joue efficacement son rôle, peut empêcher que ces contenus ne débordent des plateformes pour circuler dans l'espace médiatique français. Il ne s'agit pas d'assurer un « cancelling » ou d'affirmer une censure, mais de veiller à ce que les médias français respectent de façon totale et systématique notre définition légale de la liberté d'expression. L'appel à l'humiliation des femmes, la haine des juifs ou des musulmans ne constitue pas une opinion que l'on peut promouvoir. Enfin, il en va de même pour certains acteurs politiques. Ils voient leurs collègues mobiliser ces registres et leurs éléments de discours les plus emblématiques, comme la défense de la liberté d'expression maximaliste. En termes de stratégie électorale, cela correspond à ce que ces jeunes électeurs veulent entendre, mais c'est aussi la toute dernière validation dont ces publics ont besoin pour comprendre que ce qu'ils disent entre masculinistes, antisémites ou pourfendeurs de « l'arabisation » de la France est acceptable.

Ce ne sont plus seulement des idées et des expressions radicales que l'on publie sur internet. Ce sont désormais des idées qui peuvent redéfinir notre société, où il ne sera plus si inconcevable de remettre en question le droit à l'avortement, le droit de vote des femmes, leur droit à une autonomie financière ou leur droit à se refuser aux hommes. Je vous remercie.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci pour vos explications. Nous avions déjà compris, avec par exemple les complotistes, qu'un discours construit et des arguments scientifiques ne servaient à rien. C'est d'ailleurs ce qui nous fait nous sentir totalement démunis et rend la lutte compliquée. Vous ne me rassurez donc pas.

Je laisse maintenant la parole à nos rapporteures, Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol, puis j'inviterai mes collègues qui le souhaitent à vous poser des questions.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – J'ai noté la citation : « la justice est le visage public de l'amour ». Nous examinons demain les crédits de la justice. Je ne suis pas universitaire et je déteste conclure par des citations, mais je vais changer d'avis : celle-ci est excellente.

J'ai noté quelques éléments qui m'ont fait réagir, ce qui ne m'empêche pas, je l'espère, de bien comprendre l'essentiel de ce que vous nous avez dit.

Laura Verquere, vous avez évoqué d'autres sphères dans lesquelles s'exprime le sexisme. Ma question est naïve : lorsque l'on entend des discours sexistes, ne sont-ils pas déjà des discours masculinistes ? Qu'est-ce qui les

distingue ? Dans la mesure où il existe toute une sphère différente de mouvements, à quel moment se dit-on que c'est du masculinisme ?

Vous avez parlé de convergences entre des mouvements politiques d'extrême droite et des mouvements complotistes. Avez-vous identifié des figures politiques françaises que l'on pourrait qualifier de masculinistes ?

Nous avons entendu le journaliste Pierre Gault, qui a réalisé un reportage sur les mouvements masculinistes après avoir été en immersion. Il conclut son reportage par le cas d'un homme condamné pour avoir massacré son ex-compagne. Alors que l'on constate des tentatives d'assassinats, de terrorisme masculiniste en France, quel lien peut-on établir ? Cela rejoint ma première question : où commence le masculinisme et où s'arrête le féminicide ? Si l'on considère le féminicide comme un « meurtre de propriétaire », où l'on considère que sa compagne est son objet, je ne vois pas très bien la différence entre un féminicide et un acte masculiniste.

Madame Morin, vous avez évoqué la souffrance, et je vous rejoins sur ce point. Ce n'est pas comme si les femmes s'en sortaient très bien non plus. Vous avez évoqué leur perte de niveau de vie. Une mission d'information sur les familles monoparentales a été menée au sein de notre délégation l'année dernière – Béatrice Gosselin en était la co-rapporteure aux côtés de notre collègue Colombe Brossel, je la laisserai donc en parler. Cette liberté a un prix, celui de voir des femmes se retrouver dans une misère profonde alors que les hommes refont leur vie avec une compagne plus jeune.

Monsieur Mésangeau, vous avez évoqué la frange radicalisée des droits des pères. Comment reconnaître la place légitime que les pères doivent assumer en termes de droit de garde des enfants ? Nous avons besoin que les hommes prennent leur part, que ce soit dans les tâches domestiques ou en matière de garde d'enfants. Comment distinguer les deux ? C'est toujours un peu trouble, difficile à identifier. Par ailleurs, nous avons bien compris en regardant le reportage de Pierre Gault que les influenceurs « mascus » étaient poussés à être de plus en plus trash pour faire du buzz. Pouvez-vous nous reparler un peu plus des algorithmes ?

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Pour reprendre les propos d'Olivia Richard concernant les familles monoparentales, et notamment les mères qui se retrouvent seules avec leurs enfants, nous savons que leurs capacités financières chutent énormément. Les hommes ne mesurent peut-être pas toujours l'ampleur de ce problème. Parfois, lors de conflits dans une séparation, ils peuvent avoir le sentiment d'être dépossédés de leurs enfants et peut-être de leur capacité à gérer, voire à « maîtriser », le cadre familial, tandis que les femmes doivent souvent faire face à d'importantes difficultés financières.

Je souhaitais revenir sur un autre sujet. Vous avez parlé très souvent d'extrême droite. N'y a-t-il pas aussi d'autres extrêmes qui favorisent ce genre de propos et de comportement ?

Enfin, vous avez parlé de la famille traditionnelle. Parlez-vous de la famille traditionnelle catholique ? D'autres mouvements religieux peuvent-ils aussi entraîner ce genre de propos ou de comportements masculinistes ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je suis absolument passionnée par vos propos. Pourriez-vous nous aider à affiner la différence explicite entre antiféminisme et masculinisme ? Je la connais, mais il serait utile que vous nous aidiez à la préciser.

Je trouve passionnant ce que vous nous avez expliqué sur le déclassement amoureux. Nous avons bien identifié le déclassement social, celui lié à l'identité sociale – la classe ouvrière –, mais aussi l'action du déclassement et de la solitude amoureuse. La difficulté réside dans la manière d'aborder cet aspect essentiel sans pour autant légitimer le discours victimaire. Où se situe le point d'équilibre ? Chaque fois que j'aborde ce sujet, je sens que je ne suis pas loin de renforcer ce type de discours.

Par ailleurs, vous avez raison : il n'y a pas de travail sérieux sur la famille et le couple dans les politiques publiques.

Pourtant les conséquences de ce sujet relèvent également des politiques publiques, puisque nous légiférons sur le divorce, les pensions alimentaires et les politiques familiales. C'est un sujet intéressant, que je ne demande qu'à approfondir avec vous.

Enfin, Julien Mésangeau, quand nous avons rédigé le rapport sur l'industrie pornographique, il y a trois ans, nous avons été confrontées à la supercherie de l'instrumentalisation de la liberté d'expression, qui est devenue pour nous un seuil. C'est comparable à ce qui se joue autour des discours masculinistes et de la solitude affective : ce sujet est devenu difficile à traiter d'autant que, historiquement, je suis issue d'un courant attaché aux libertés individuelles et à la liberté d'expression. Or, j'observe qu'aujourd'hui, cette liberté d'expression est devenue l'outil de la liberté d'entreprendre dans les industries pornographiques, au point que cette liberté du commerce ou liberté de l'industrie, se retourne contre ses propres principes. À chaque fois que nous tentons d'en discuter, on nous renvoie l'argument selon lequel nous serions prêts à sacrifier la liberté d'expression sur l'autel de nos convictions supposément moralistes. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point également ?

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je souhaite compléter votre propos, puisque j'ai aussi une question. Vous disiez, madame Verquere, que la montée des discours masculinistes avait touché d'autres sphères, y compris les sphères professionnelles. Or, ces derniers temps, nous avons beaucoup légiféré sur l'égalité au sein de l'entreprise ou au niveau des postes, y compris dans la fonction publique.

J'ai des retours d'hommes qui se disent : « J'aurais eu cette place si on ne la donnait pas à une femme à cause des quotas. » Avez-vous constaté que de tels mouvements peuvent exister dans la sphère professionnelle ?

Mme Laurence Rossignol. – J'ai les mêmes questions dans le domaine du sport. J'écoutais ce matin un reportage sur une nouvelle pratique sportive, qui valorisait beaucoup la convivialité et la communauté qu'elle générait. Ce qui compte, c'est le sport, mais aussi l'après-sport : on refait une communauté après le sport. J'aurais aimé que la journaliste qui a réalisé le reportage pose la question suivante : quelle est la répartition sexuée des pratiquants de ce sport ? Si elle est à dominante masculine, j'ai une petite réserve, une légère suspicion quant à la nature de la communauté que cela peut créer.

Vous êtes-vous également intéressé à ce qui se passe dans ces communautés, à l'instar de celles créées autour des jeux vidéo ? Tout le monde connaît désormais les forums de JVC. Voit-on se développer autour des activités sportives, la musculation par exemple, l'émergence de réseaux de cette fameuse nébuleuse dont vous avez parlé, rassemblant des gens qui sont issus de différentes sphères ?

Mme Laura Verquere. – Je répondrai à deux questions qui se font écho : celle sur les liens, les continuums et les perméabilités entre sexisme, masculinisme et féminicide, et celle sur les extensions possibles des idées masculinistes en dehors des sphères a priori identifiées.

Du point de vue de la recherche sur les masculinités, je les pense de façon relationnelle. Je suis toujours attentive lorsque l'on veut typologiser ou tracer des frontières entre des types d'hommes, avec certains qui seraient sexistes et d'autres non. Ces frontières tendent souvent à retracer des légitimités entre des comportements et des morales, comme si chaque position pouvait être entièrement étanche. Nous vivons dans une même société qui reste patriarcale où même les femmes ne sont pas à l'abri de pouvoir reproduire du sexisme. Nous vivons dans une même société qui diffuse des idées, des normes et des valeurs patriarcales avec lesquelles nous devons tous et toutes composer au quotidien.

Par conséquent, nous avons plutôt tendance à penser en termes de continuum et de gradation. Le féminicide, dans les travaux féministes, est considéré comme l'expression extrême de la violence, qui se nourrit et prend sa source dans des formes de sexisme plus ordinaires.

Le féminicide est le continuum d'une conception d'un rapport de sujet à objet envers les femmes, des remarques sexistes sur leur corps ou leur façon d'être habillées. Ce sont là les expressions les plus ordinaires et les plus euphémisées des formes les plus violentes. Le féminicide est l'expression violente et corporelle de ce rapport de sujet à objet.

Le masculinisme et les idées masculinistes se nourrissent de tout cela. La différence, qui permet de les identifier, est qu'il y a un projet activiste derrière ces mouvements. Je ne parle pas forcément de tous ceux qui y adhèrent ; il faut

distinguer les deux. Il y a les influenceurs, les leaders d'opinion, qui structurent réellement ces mouvements, et ceux qui adhèrent ou sont confrontés à ces idées. C'est un phénomène collectif. Le masculinisme concerne des activistes qui se positionnent dans l'espace public pour fédérer des communautés et créer un contre-mouvement au mouvement féministe. C'est son versant le plus politisé, mais les idées promues dans ces espaces se diffusent bien au-delà.

Tout ce que j'ai évoqué sur le renversement des rapports de genre ou le culte de la virilité se retrouve dans d'autres contextes, ce qui me permet de faire le lien avec la sphère professionnelle. J'interviens régulièrement dans des entreprises sur les questions d'égalité, notamment dans celles où les métiers sont très masculins et où je n'ai parfois que des groupes d'hommes. Cela faisait environ un an que je ne l'avais pas fait et je craignais le changement de contexte. Je me demandais si j'allais identifier des différences dans la manière d'accueillir ces ateliers de sensibilisation par rapport à l'époque post-#metoo. Effectivement, je sens un climat général où prévaut l'idée que « l'on en a marre », que « l'on nous a assez bassinés » avec ces concepts, climat qui reflète le mythe, très commun, de « l'égalité déjà acquise ». On considère que l'on en a assez parlé. Par conséquent, toutes ces idées masculinistes de reprise de pouvoir par les femmes dans les institutions judiciaires ou au travail sont devenues communes, plus que l'on ne le pense.

C'est pourquoi la question du masculinisme est importante : elle ne doit pas servir uniquement à visualiser ce problème en tant que tel, mais à montrer que les questions de sexisme et de violences faites aux femmes demeurent un sujet d'actualité et reviennent avec force. Ce n'est pas étonnant. Au cours de l'histoire, lorsque les mouvements féministes avancent, des résistances apparaissent. Cela se manifeste à chaque fois par des discours de crise : en l'occurrence, la crise des hommes et leur mal-être. Il faut prendre ces discours au sérieux ; on peut articuler des visions subjectives avec des visions plus structurelles et critiques. Mais, historiquement, les discours sur la crise et le malaise des hommes dans leur intimité ne sont pas nouveaux.

S'agissant de l'avancée des mouvements féministes, il en va de même : elle est cyclique. Même si la crise donne l'idée de quelque chose d'exceptionnel, d'unique, de nouveau, elle est récurrente, y compris dans la façon de vivre sa masculinité de manière intime.

Mme Céline Morin. – Je voudrais rebondir sur un point qui ne figure pas dans les questions posées. Au mythe de « l'égalité déjà là », identifié dès les années 1970-1980 par Christine Delphy, s'est ajouté récemment dans les milieux masculinistes celui de « l'égalité arrivée trop vite et trop fort ». Selon cette idée, la révolution sexuelle aurait été trop rapide et trop brutale. Cela constitue une sorte de tour de passe-passe pour imputer aux minorités qui ont revendiqué des droits les problèmes d'inégalités toujours présents. Ce mythe d'une propulsion trop rapide, selon lequel les droits devraient arriver

beaucoup plus lentement pour que chacun puisse s'y habituer, est une idée très présente qui capitalise sur le mythe de « l'égalité déjà là ».

Pour répondre à vos questions, qui se croisent, sur le fait que les femmes ne s'en sortent pas bien non plus et sur la manière de parler de la souffrance sans la cautionner, il faut distinguer les différents acteurs sociaux : les leaders politiques, les entrepreneurs culturels et les publics. La plongée dans les univers masculinistes, et en particulier dans la « manosphère », crée un effet paradoxal. On est confronté à beaucoup de violence – j'ai d'ailleurs limité cette immersion à une matinée par semaine, car c'était psychologiquement douloureux – mais aussi à beaucoup d'empathie.

Objectivement, une souffrance est exprimée. Si nous nous arrêtons à la violence, je crains que nous nous limitions à des mesures punitives ou correctives au lieu d'engager des mesures préventives. Comment parler de la souffrance sans la cautionner ? Ne laissons pas ce terrain aux entrepreneurs culturels et aux leaders politiques. Ne les laissons pas monopoliser la souffrance de nos concitoyens. Parler de cette souffrance, l'entendre, ce n'est pas la cautionner, car cautionner n'est pas la même chose que prendre en charge. Un psychologue qui reçoit une personne aux tendances très agressives va la prendre en charge sans évidemment cautionner l'expression de cette violence.

Là où il faut être éminemment critique, c'est sur la politisation de la souffrance et la capitalisation qui en est faite. Sur la question de la famille traditionnelle, je la définis d'un point de vue plus sociologique que religieux. C'est le modèle familial mis en place après-guerre dans une vision de réhabilitation du lien social, pour des sociétés dont on devine combien elles ont été fracturées. Il s'agit d'une famille nucléaire, constituée d'un père, d'une mère et de quelques enfants, généralement deux. Cette famille est structurée autour de deux axes : un premier axe qui est celui du genre, où l'époux exerce un pouvoir coercitif sur l'épouse, et l'axe de la génération, puisque les parents exercent un pouvoir coercitif sur les enfants. Cette structure de la famille nucléaire a donc été un cadre fort pour ces sociétés. Elle existe toujours, elle ne disparaît absolument pas ; mais elle est devenue un modèle parmi d'autres. Mais il est vrai que sa fragilisation a également besoin d'être prise en charge par les pouvoirs publics et les institutions.

M. Julien Mésangeau. – Je rebondis sur les questions qui touchent à la dimension numérique. Une question a été posée notamment sur les algorithmes, qui traverse certaines des problématiques que nous avons pu discuter. Dans de nombreuses circonstances, l'algorithme semble être la pièce centrale qui crée des difficultés et sur laquelle on ne peut rien. En effet, les algorithmes sont la pièce maîtresse des plateformes, le secret le plus gardé, sur lequel nous-mêmes, en sciences, nous ne pouvons pas trouver grand-chose. Une publication scientifique sur YouTube, faite en 2017, évoquait un vrai changement dans le fonctionnement des systèmes de recommandation de

contenu au milieu de la décennie 2010. Mais au-delà de cette publication, nous n'avons pas grand-chose.

Ces algorithmes entraînent une transformation très forte de la façon dont les gens sont confrontés à des contenus diversifiés. Pour vous donner une analogie, depuis le milieu des années 2010, quel que soit votre point d'entrée sur ces plateformes – prenons YouTube –, que vous soyez fan de Star Wars, d'une équipe de football, militant politique de gauche ou de droite, ou que vous apparteniez à un mouvement en marge comme les masculinistes, vous vous retrouvez très rapidement captif d'un périmètre de visibilité relativement restreint.

Vous avez déjà entendu parler de l'expression « bulle de filtre », qui correspond à la personnalisation des contenus basée sur le parcours des utilisateurs et de ceux qui leur ressemblent. À cela s'ajoute ce qui se construit socialement dans cette bulle : à mesure que nous fréquentons un même ensemble de contenus, nous commençons à nous reconnaître et à employer les mêmes termes. Nous nous répondons indirectement les uns aux autres et, petit à petit, nous formons un patrimoine commun, un ensemble de référents, de convictions, voire de figures leaders, comme des commentateurs jugés pertinents et plébiscités. Tout cela donne le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, où nous allons avoir des publics qui tendent à devenir très extrêmes.

La situation est à la fois le problème et la solution, car le mécanisme qui permet à la manosphère de se structurer est aussi celui qui permet à d'autres marges, comme les marges anti-masculinistes, de produire des argumentaires et de monter au front. Ces contre-discours se forment par les mêmes biais, bien qu'ils soient beaucoup moins performants en termes de captation de l'attention, de visibilité et d'engagement.

Aucun État ne pourra obtenir d'une de ces plateformes qu'elle corrige son algorithme, du moins pas en l'état actuel des choses.

Derrière cela, un problème plus important se pose : celui des plateformes elles-mêmes, au-delà de leur seul algorithme. Vous évoquiez la supercherie de l'instrumentalisation de la liberté d'expression pour excuser des comportements qui relèvent de la déviance la plus marquée en matière de pornographie à la négation des droits des minorités ou à l'appel au meurtre. En réalité, le véritable problème est une transformation sociotechnique qui se produit du fait de cette « plateformisation ». Vous avez tous constaté comment Facebook a transformé, pour une certaine génération, l'idée que l'on se faisait de l'amitié, nous faisant passer d'un cercle de cinq ou six amis à des trentaines d'individus auxquels il fallait rendre compte. Vous avez peut-être aussi observé comment Tinder a transformé le principe même de la rencontre amoureuse pour les plus jeunes, ou comment LinkedIn a reconfiguré les logiques de promotion personnelle dans le monde professionnel. Youtube, Instagram et TikTok relèvent du même phénomène, mais appliqué à la prise

de parole dans l'espace public. Tous ces outils sont venus avec leurs propres normes. Tinder a imposé une acception du « date » très américaine, moins exclusive et moins engageante. LinkedIn a imposé le principe du « networking » à l'américaine.

YouTube et ses plateformes promeuvent une idée quasi libertarienne de la liberté d'expression, ce qui crée un blocage avec notre cadre juridique, nos normes et parfois notre morale. C'est un phénomène substantiel qui transforme progressivement la perception des utilisateurs et qui est déjà profondément ancré. Contrairement à Céline Morin, je passe probablement beaucoup trop de temps connecté aux contenus d'extrême droite et masculinistes, et je peux vous assurer que cette idée y est omniprésente : ne pas pouvoir dire des choses qui pourraient choquer ici relèverait d'une interdiction pure et simple de la liberté d'expression. C'est réellement devenu un lieu commun.

Des acteurs politiques créent ainsi des rentes en relayant ces catégories. En validant le principe même qui explique cette virulence en ligne, on autorise ces communautés à devenir virulentes ailleurs. Nous sommes à ce point de bascule. La plupart d'entre vous ont entendu parler de Nick Fuentes, qui double par la droite le mouvement MAGA de Donald Trump en ajoutant à la xénophobie et à la misogynie, l'antisémitisme le plus radical. Il est aujourd'hui le streamer américain qui engage le plus les jeunes générations, les 15-30 ans. Nous ne sommes pas très loin d'avoir notre propre Nick Fuentes, compte tenu de notre tendance à copier, avec quelques années d'écart, ce qui fonctionne aux États-Unis. L'extrême droite française, devenue très populaire ces sept dernières années, a d'ailleurs copié sa stratégie sur l'alt-right américaine sur ces mêmes médias sociaux. Nous y venons donc. Le vrai danger n'est pas l'algorithme, sur lequel nous n'avons pas vraiment de contrôle, mais plutôt la jugulation de ce qui émane de ces plateformes et se met à circuler en dehors.

Mme Marie-Pierre Monier. – Je vous remercie pour vos propos. Ils ne sont pas réjouissants, mais ils nous confortent dans l'idée que cette mission est utile et qu'elle porte le débat, car l'on sent bien cette montée en puissance.

J'ai une question concernant les États-Unis, que nous avons en effet tendance à copier avec un certain décalage. Vous avez dit que ces mouvements y sont nés dans les années 1980. Avez-vous pu, à travers vos travaux, savoir combien de personnes sont concernées ? Vous parlez d'une montée en puissance, mais où en sommes-nous aujourd'hui ? Qu'en est-il de la tranche d'âge ? Y a-t-il beaucoup de jeunes ?

Lorsque l'on rédige un rapport dans le cadre d'une mission, il y a toujours un état des lieux, puis des recommandations. J'ai bien entendu que la tendance à contrer leurs arguments par des éléments prouvant qu'ils sont faux ne portera pas ses fruits. Au contraire, il faut essayer de recréer du lien, de favoriser ce vivre-ensemble que nous avons perdu, d'autant que les réseaux

sociaux isolent et que nous n'avons plus la même façon de vivre dans nos villages.

Par conséquent, comment arriver à juguler ce phénomène et à déconstruire ces idées ?

Mme Annick Billon. –Votre propos était extrêmement clair, et, au fil des discussions, quelques interrogations me sont venues.

Quels outils proposez-vous de mettre en place pour combattre les réseaux masculinistes ? Ces outils doivent-ils être adaptés à l'âge des publics, puisque les consommateurs d'idées masculinistes sont d'âges différents ? Le masculinisme n'étant pas nouveau, des pays ont-ils réussi à mettre en place des outils pour les contrer et quelle a été leur efficacité ?

Par ailleurs, les missions de l'ARCOM et son cahier des charges vous semblent-ils adaptés aujourd'hui pour s'attaquer aux publications masculinistes ?

Vous avez évoqué le lien entre politique et masculinisme. Avec la montée de ce dernier, peut-on déterminer qui alimente qui ? Le fait de porter des idées masculinistes facilite-t-il, pour certains partis politiques, des adhésions ou du militantisme ? Existe-t-il des données sur ce sujet ?

Enfin, je rebondis sur la question de Béatrice Gosselin concernant la religion. Des régimes, notamment en Afghanistan, sont extrêmement durs pour les femmes et tentent de les invisibiliser. Or, il n'a jamais été question de cela dans votre présentation, ce qui m'interroge. Pouvez-vous nous en dire plus sur le lien entre religion et masculinisme ?

Mme Laure Darcos. –Je vous remercie d'avoir choisi cette thématique, qui est un sujet important, et je remercie également nos intervenants d'avoir planté le décor.

Je rebondis sur ce que disait notre collègue Béatrice Gosselin. Voyez-vous un lien entre le masculinisme et islamisme, notamment la façon, parfois très violente, dont les femmes peuvent être traitées dans certains pays ? J'ai eu connaissance dans mon département du cas d'un jeune homme assassiné par le frère de sa petite amie, au motif que celui-ci ne supportait pas qu'il puisse sortir avec sa sœur, qu'il considérait comme sa propriété.

Par conséquent, faites-vous un rapprochement entre religion et masculinisme, au-delà du fait que l'extrême droite, notamment américaine, est complètement imprégnée de ce phénomène ?

Enfin, avez-vous identifié des réseaux sociaux particulièrement symptomatiques de cette montée en puissance des mouvements masculinistes ?

Ce masculinisme se diffuse-t-il un peu partout ou est-il très focalisé sur certains groupes, qui se donnent rendez-vous d'une certaine manière ?

Dans ce cas, il devrait être assez facile pour l'ARCOM ou d'autres modérateurs de les identifier.

Mme Céline Morin. – Sur la question des chiffres. Je suis au regret de vous dire que, effectivement, nous en manquons. Il faudrait financer des études publiques sur le sujet.

Je ferai une petite digression, en évoquant les solutions, pour comparer la France et les États-Unis. Si nous avons de nombreuses lectures pessimistes de la situation, et c'est nécessaire, nous pouvons peut-être nous féliciter en France d'avoir un accompagnement particulièrement solide du harcèlement scolaire. Sur les forums anglo-saxons, et plus particulièrement américains, un tiers des parcours de vie évoqués par les utilisateurs identifient le harcèlement scolaire comme leur première fissure sociale, la première blessure à leur estime personnelle et, finalement, le premier élan vers ce qu'ils qualifient eux-mêmes de radicalisation masculiniste.

Les enseignements à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) qui ont été mis en place sont absolument essentiels et je ne les remets pas en cause. Toutefois, la prévention du mouvement masculiniste ne se joue pas exclusivement dans ces cours, car un élève aura beaucoup de mal à recevoir un enseignement sur l'intime s'il n'est pas lui-même protégé dans la cour de récréation.

Je trouve moins de traces de témoignages de cette ampleur sur le harcèlement scolaire dans les récits français. Nous avons en France un accompagnement solide, porté par une volonté politique et une volonté sur le terrain. Il faut être pessimiste quand cela s'impose, mais nous pouvons aussi nous féliciter quand les choses fonctionnent. Il est donc essentiel de poursuivre ces efforts.

Mme Laura Verquere. – Pour compléter la question des chiffres, on peut compter les influenceurs : une centaine d'influenceurs en ligne sont identifiés comme étant masculinistes. Le problème est que si nous chiffrons, nous allons, à mon sens, nécessairement minimiser le phénomène, alors même que nous cherchons des arguments politiques pour en montrer l'importance. Nous allons forcément le minimiser, car ce qui compte, c'est la visibilité de ces idées, leur diffusion et leur circulation.

Bien évidemment, nous pouvons quantifier les communautés identifiées, le nombre de commentaires ou le nombre d'influenceurs, mais il est plus difficile de saisir la façon dont ces idées touchent un public beaucoup plus élargi. C'est bien là le problème. Ce n'est pas tant le nombre d'influenceurs masculinistes qui importe, que la portée et la configuration des algorithmes qui leur donnent une sur-visibilité. Il faudra donc utiliser les chiffres avec précaution, car on risque de sous-estimer l'effet réel de ce phénomène.

M. Julien Mésangeau. – Sur les chiffres, je rejoins mes consœurs. Nous avons des chiffres, parfois conséquents. Nous avons mené de

nombreuses études sur des corpus très importants. Sans moyens importants, nous ne sommes pas en mesure de développer une véritable observation scientifique, systématique et très précise de l'ampleur du phénomène et de ses mécanismes.

Concernant la mission de l'ARCOM, son périmètre est-il adapté aux circonstances ? Cela dépendra. Un scénario consisterait à faire évoluer l'ARCOM pour considérer qu'aujourd'hui, les médias ne sont pas seulement ceux qui existent depuis quelques décennies – télévision, radio, presse –, mais qu'ils couvrent aussi les médias sociaux. Ce serait un nouveau cadre qui serait utile, tant les plateformes se refusent à modérer véritablement les contenus les plus abjects et les plus violents. Cela me paraît cependant substantiellement compliqué à faire accepter politiquement.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je me tourne vers mes collègues. Il me semble que c'est déjà le cas, n'est-ce pas ? L'ARCOM ne s'occupe-t-elle pas déjà des réseaux sociaux ?

Mme Laurence Rossignol. – L'ARCOM est compétente pour vérifier le respect des critères d'âge sur les sites pornographiques, elle a donc une compétence hors médias traditionnels.

En revanche, ce que vous dites est justifié, au moins par le fait que l'ARCOM n'examine pas le respect du pluralisme sur les médias sociaux. Le respect du pluralisme ne relève de sa compétence que pour les médias traditionnels. Elle a donc une compétence pour le respect des critères d'âge, le suicide, la pornographie etc.

M. Julien Mésangeau. – Je songeais surtout aux contenus les plus dégradants, abjects et déshumanisants qui circulent abondamment et qui, malgré de multiples signalements, restent en ligne ou sont « re-plateformés » sous un nouveau nom de compte. En réalité, les contenus et les communautés restent strictement les mêmes. La prise sur ce phénomène est donc faible.

Pour aborder le sujet de la religion, une première remarque explique la réserve dans la prise de parole : les chercheurs sont très isolés pour faire face à d'éventuelles menaces. J'ai moi-même eu des comptes piratés à la suite d'une vidéo d'un influenceur de la sphère masculiniste. Céline Morin a été directement menacée. Certains de nos confrères ont complètement abandonné la recherche sur ces sujets pour éviter ce genre de problème.

Néanmoins, sur ce terrain, les réseaux que nous observons – les MGTOW, les incels, etc. – n'appartiennent pas nécessairement aux mêmes sphères, ni n'utilisent les mêmes langues, que ceux mentionnés lorsque l'on aborde les liens entre l'islamisme et le masculinisme. L'islamisme comporte bien évidemment un masculinisme, repéré dans des discours qui infériorisent les femmes et créent une hiérarchie entre les sexes. Toutefois, en observant les thématiques et les influenceurs masculinistes sur YouTube ou TikTok, on ne tombe pas sur des influenceurs islamistes ou qui invoqueraient la charia comme la meilleure manière de « dresser » les femmes.

En revanche, nous observons des connexions avec certaines franges radicales de l'Église catholique. L'abbé Matthieu Raffray, par exemple, a participé à des émissions sur YouTube avec des influenceurs d'extrême droite et tient des discours on ne peut plus masculinistes ; il n'est pas le seul. Cela reste le fait de quelques acteurs isolés, mais qui préfigurent des connexions que nous pourrons retrouver de plus en plus, en raison de la circulation des publics qui se déplacent d'un espace à l'autre : de l'extrême droite aux masculinistes, en passant par les franges les plus intégristes de l'Église catholique. Encore une fois, cela n'exclut pas qu'il y ait aussi des masculinistes et qui vont poser autant de problèmes dans les milieux musulmans, mais ce ne sont pas les mêmes sphères.

Mme Céline Morin. – Si vous me permettez d'offrir une grille de lecture complémentaire, il faut distinguer le patriarcat du masculinisme. Nous pouvons avoir ces discussions sur les religions, j'en serais absolument ravie. Si l'on parle du masculinisme, on parle d'un activisme politique qui s'exprime dans des subjectivités et des comportements. Cet activisme politique est né contre l'émergence des droits des femmes et prend pour cible principale le féminisme. Ainsi, dans un pays comme l'Afghanistan, « pas de féminisme, pas de masculinisme » j'ai envie de vous dire.

Ce masculinisme en France, et plus largement en Occident, est un activisme politique et un projet de sphère privée qui repose sur une alliance sous-estimée entre le néo-conservatisme et le néolibéralisme. On a tendance à envisager le néolibéralisme sous le seul prisme économique de la dérégulation totale. Or, les textes néolibéraux expliquent très bien que ce système fonctionne s'il y a une famille solide, envisagée comme le noyau de base de la société qui doit subvenir aux besoins fondamentaux des individus. Si vous êtes au chômage ou à la rue, ce n'est pas à l'État de vous aider, mais à vos parents, vos frères et sœurs, vos oncles et tantes ou vos enfants. C'est donc cette alliance entre néoconservatisme et néolibéralisme – travaillée depuis soixante ans, et non depuis une dizaine d'années – que l'on voit aux États-Unis, mais aussi en France, et qui va donner cette émergence masculiniste avec ce projet de sphère privée.

Mme Laura Verquere. – Nous retrouvons en effet ces perméabilités. J'évoquais les « NoFap » tout à l'heure. Les idées néolibérales de compétition, d'optimisation de soi et de rationalisation se retrouvent dans le tournant individualiste que l'on observe chez les masculinistes. Tout y est centré sur l'individu, avec l'idée de se « reviriliser », d'augmenter son capital masculin. Ce sont bien des valeurs néolibérales qui circulent et fonctionnent très bien dans les communautés masculinistes, avec cette idée d'augmentation de son capital humain. Cela passe par le sport, l'hygiénisme ou la rétention de la sexualité, que l'on retrouve chez les « NoFap », mais qui s'expriment aussi ailleurs. Ce sont des points de convergence entre la logique néolibérale, individualiste et la logique conservatrice.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Cette table ronde était très intéressante. Puisque nous parlions de l'ARCOM, nous les auditionnerons et pourrons donc approfondir le sujet avec eux.

Cette table ronde était très riche et nous a permis de plonger dans le sujet que nous suivrons jusqu'au mois de juin, date à laquelle nous remettrons notre rapport. Une institution, le Sénat, se saisit de ce sujet. Si nous voulons pouvoir lutter – j'ai bien compris que les arguments ne fonctionnaient pas et que la régulation serait très compliquée –, il faut donc le faire autrement.

Lorsqu'on lutte contre le harcèlement scolaire, il devient plus facile d'empêcher que certains se tournent vers le masculinisme ou d'autres idéologies radicales, puisque le principe est de faire communauté avec des personnes partageant le même mal-être. Moins il y a de mal-être, moins les individus ressentiront le besoin de s'appuyer sur ces types de mouvements. Ce sont donc de véritables choix de société qui s'imposent à nous, et nous sommes dans la bonne institution pour pouvoir les exprimer et tenter de les mettre en œuvre.

J'espère que nous y parviendrons, car en luttant contre ces mouvements-là, nous combattrons également ceux qui n'ont comme seul objectif que de détruire les choix que nous avons déjà faits en matière d'égalité. La délégation aux droits des femmes est précisément là pour cela et nous nous efforcerons de le faire.

Montée en puissance des mouvements masculinistes en France – Audition de Mmes Pauline Ferrari, journaliste, auteure de Formés à la haine des femmes (2023), et Pauline Gonthier, auteure de Parthenia (2025)

(8 janvier 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous poursuivons ce matin nos auditions consacrées à la montée des mouvements masculinistes en France, en recevant deux autrices qui ont chacune consacré un ouvrage à ce phénomène.

Mi-décembre, nous avions auditionné des chercheuses et chercheurs spécialistes de ces mouvements afin de tenter d'en décrypter les fondements et les ressorts, notamment à travers une cartographie de la « *manosphère* ». Ces échanges nous avaient permis de mieux comprendre les vecteurs de diffusion de ces discours, ainsi que le rôle central, et amplificateur, joué par les espaces numériques.

Aujourd'hui, nous allons effectuer une véritable plongée au cœur de ces mouvements. Vos démarches sont différentes, mais pleinement complémentaires, et nous pourrons ainsi bénéficier d'un double éclairage, celui d'une journaliste, qui a mené une enquête de terrain approfondie, et celui d'une romancière, qui, malgré la dimension fictionnelle de son récit, s'est attachée à comprendre les mécanismes du masculinisme.

Votre point commun est d'avoir pris ces milieux masculinistes au sérieux, et de vous y être immergées – et ce n'est pas rien – afin d'en comprendre les logiques internes, les discours et les mécanismes d'adhésion.

Pour commencer cette immersion, je souhaite tout d'abord la bienvenue à Pauline Ferrari. Vous êtes, je le disais, journaliste, et vous avez mené une enquête fouillée sur la montée du masculinisme, dans un ouvrage intitulé *Formés à la haine des femmes – Comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux*, publié en 2023.

Vous débutez par le récit de l'une de vos interventions sur l'éducation aux médias devant une classe de collégiens de quatrième, au cours de laquelle vous découvrez, avec effarement, des discours misogynes particulièrement décomplexés.

Partant d'une interrogation simple : « Comment en est-on arrivé là ? », vous décidez alors d'enquêter sur ce qu'on appelle la « manosphère », c'est-à-dire un ensemble de communautés masculinistes en ligne – Incels (célibataires involontaires), MGTOW (*Men Going Their Own Way*), coachs en séduction, influenceurs masculinistes – qui partagent une vision du monde

fondée sur l'idée que les hommes seraient devenus les victimes du féminisme, et que les femmes seraient responsables de leurs difficultés.

Vous pourrez donc nous présenter la rhétorique utilisée, comme la prétendue crise de la masculinité, mais aussi les conséquences bien réelles de ces violences sexistes, qu'il s'agisse du cyberharcèlement ou des violences les plus extrêmes, car vous l'écrivez vous-même : « le masculinisme tue ».

Nous recevons également Pauline Gonthier. Vous êtes l'autrice du roman *Parthenia*, qui raconte les trajectoires croisées de Baptiste et Léa, deux jeunes aux vies très différentes, mais qui vont – nous ne dévoilerons bien sûr pas comment – se retrouver liés par un univers virtuel nommé Parthenia. Votre roman s'inscrit dans une réflexion sur la radicalisation en ligne, la misogynie, mais aussi l'instrumentalisation politique du mal-être masculin, ce qui fait écho à nos précédents échanges avec des chercheurs en décembre dernier.

En effet, c'est à la suite d'une rupture amoureuse que le personnage principal de votre roman se replie progressivement sur Internet. Les discours masculinistes qu'il découvre dans Parthenia, une société fondée sur une virilité idéalisée, lui offrent alors une grille de lecture simple : une société prétendument hostile aux hommes serait responsable de sa situation.

Vous montrez ainsi dans votre roman comment un jeune homme devient masculiniste, c'est-à-dire par un glissement progressif, par une exposition répétée à certains discours, et par manque de contre-récits.

En croisant vos deux regards, journalistique et littéraire, cette audition nous permettra non seulement de mieux comprendre comment ces idéologies se diffusent et s'ancrent, mais aussi d'interroger les responsabilités collectives qu'elles impliquent, notamment celles des plateformes numériques, et d'esquisser des pistes de réponse, afin d'ouvrir, nous l'espérons, des perspectives plus optimistes.

Je vous remercie chaleureusement de votre présence parmi nous ce matin.

Je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site du Sénat et les réseaux sociaux.

Mme Pauline Ferrari, journaliste, auteure de *Formés à la haine des femmes* (2023). – Merci beaucoup, madame la présidente. Quand j'ai écrit mon enquête *Formés à la haine des femmes* en 2023, le masculinisme était encore un sujet de niche. J'avais passé plus de cinq ans à tenter de porter cette question dans les différentes rédactions où j'avais travaillé, avec, je dois l'admettre, plus ou moins de succès. On me répétait souvent qu'il s'agissait d'un phénomène cantonné à Internet, ses tréfonds, et que mon intérêt pour ces contenus relevait davantage de l'obsession que d'une réalité tangible.

Pendant des années, j'ai alerté sur l'arrivée d'un grave danger, avec l'impression que personne n'écoutait. Pourtant, dès 2021 et 2022, les écoles

britanniques alertaient sur le « lavage de cerveau » des adolescents « biberonnés » aux propos de l'influenceur masculiniste Andrew Tate.

Entre 2023 et ce début d'année 2026, beaucoup de choses ont changé. La montée de l'extrême droite, des conservateurs et des mouvements anti-choix, un peu partout dans le monde, a reconfiguré le jeu politique. Les questions de genre, et plus particulièrement celles de la masculinité et de la virilité, sont des argumentaires politiques séduisants pour une partie de la jeunesse, mais pas uniquement.

De plus, l'allégeance des plus grandes industries de la tech au pouvoir de Donald Trump nous a fait entrevoir l'émergence d'un « technofascisme » mondial.

Parler de masculinisme, ce n'est pas juste évoquer une tendance des réseaux sociaux. C'est parler d'un mouvement social et politique, en ligne et hors ligne, qui vise à mettre en pratique l'antiféminisme et à organiser des actions concrètes pour faire régresser les droits des femmes et des minorités de genre. C'est un mouvement ancien, mais la démocratisation des réseaux sociaux a permis à ses partisans de se retrouver, de s'organiser et de construire leurs propres espaces, avec leurs codes et leur langage.

On parle souvent de masculinisme au singulier. En réalité, il faudrait en parler au pluriel. Vous l'avez rappelé, madame la présidente, le terme anglophone de « manosphère » exprime bien mieux, selon moi, la multiplicité de ces sous-communautés en ligne, qui sont parfois contradictoires entre elles. En outre, il est désormais impossible, au vu de notre système médiatique actuel, de tracer une seule voie de radicalisation. Il existe autant de masculinismes qu'il existe d'hommes et de centres d'intérêt.

Néanmoins, les contenus d'entrée dans ces mouvements présentent souvent des points communs. Ces contenus peuvent être liés au travail du corps – notamment le sport et la nutrition –, au développement personnel, à la séduction, et, enfin, à l'investissement et à l'entrepreneuriat. Les liens entre communautés de jeux vidéo, dites communautés *gaming*, et masculinisme sont anciens, mais ils ont tendance à se reconfigurer aujourd'hui. Il existe aussi une sphère masculiniste et réactionnaire à l'égard du monde de la culture, qui considère que nos livres, nos films, nos séries et nos jeux vidéo seraient gagnés par un « wokisme » et un pseudo « lobby féministo-LGBT ». Si ces discours ne sont pas nouveaux, la communauté des *gamers* et *gameuses*, bien qu'elle ne soit pas exempte d'abus, ne saurait être réduite à ces caricatures.

S'il ne faut pas restreindre les mouvements masculinistes aux réseaux sociaux, il faut reconnaître que les logiques algorithmiques participent à la prolifération de ces discours. Ce sont des contenus populaires. Ils sont clivants, et donc engageants. Dire que « toutes les femmes sont des putes », comme le fait l'un des influenceurs les plus suivis en France, c'est un contenu qui ne laisse personne indifférent. Qu'on y adhère ou qu'on s'y oppose, il provoque des réactions – *likes*, commentaires, partages. Cet engagement est

ensuite mis en avant dans les algorithmes, qui montrent ces contenus à toujours plus de personnes.

À la fin, ces contenus rapportent de l'argent, à la fois aux créateurs, mais aussi aux plateformes, dont le but est de capter l'attention des internautes. Il est ensuite presque impossible, pour les plateformes, de supprimer ces contenus. Pour les multinationales de la tech, modérer les contenus sexistes, racistes, LGBTphobes, c'est se priver d'un capital économique certain.

Par ailleurs, les masculinistes sont des influenceurs comme les autres. Ils ont acquis un ensemble de compétences qui leur permettent de gagner en influence, de diffuser leurs contenus et donc de fidéliser leur audience.

La sphère numérique et la sphère physique ne sont pas deux bulles étanches. Restreindre cette discussion à Internet, c'est à mon sens passer à côté du sujet. En effet, ces mouvements masculinistes ont un impact réel sur nos vies hors ligne. Des associations de défense des droits des pères instrumentalisent le débat public et incitent à faire reconnaître, auprès des tribunaux, des théories sans consensus scientifique, comme celle de l'aliénation parentale. Ce sont les mêmes associations qui réclament que le 3919 ouvre son standard aux hommes et qui harcèlent les organisations féministes.

Le masculinisme tue ; cette violence est bien réelle. Durant les deux dernières années, au moins trois arrestations liées à des projets d'attentats masculinistes ont eu lieu en France, l'une d'entre elles ayant été prise en charge par le parquet national antiterroriste (PNAT). Les attentats misogynes restent pourtant rarement nommés comme tels, comme si le genre ne constituait pas une raison suffisante pour planifier une attaque.

Pardonnez mon émotion et ma colère : je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les 164 féminicides qui ont eu lieu en 2025, et sur les tentatives de féminicides ; combien ont été influencés, plus ou moins directement, par l'idéologie masculiniste ? Le masculinisme tue, et j'ai l'impression que tout le monde s'en fout.

Ces questions de masculinité, de virilité et de domination masculine sont des enjeux de pouvoir. Les mouvements masculinistes entretiennent des liens étroits avec l'extrême droite et les sphères identitaires. D'une part, il s'agit de groupes dont l'antiféminisme s'est confirmé à maintes reprises. Le genre, la sexualité, les rapports entre les femmes et les hommes et les discriminations occupent aujourd'hui une place centrale et servent d'argumentaires politiques permettant de séduire des électeurs et des électrices. D'autre part, ces mouvements sont traversés par de fausses informations et par des théories du complot, notamment sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars), ou sur la pseudo-dévirilisation des hommes liée à la pollution de l'eau par les hormones issues de la pilule

contraceptive, une théorie ancienne qui se réactive aujourd'hui dans les sphères francophones.

Dans le questionnaire que vous m'avez transmis, vous me demandez quelles stratégies me semblent efficaces pour lutter contre la diffusion des discours masculinistes. D'abord, une meilleure reconnaissance du sujet et davantage de recherche publique sur les processus de radicalisation et sur l'analyse des réseaux sociaux. Ensuite, un rôle renforcé de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et des cyber-enquêteurs face à ces contenus masculinistes signalés, mais qui restent en ligne.

Depuis plus de cinq ans, j'interviens en collège et en lycée pour l'éducation aux médias et à l'information. Je vois à quel point ces séances sont utiles pour permettre aux jeunes de développer leur esprit critique, sans posture moralisatrice. Elles devraient être obligatoires et confiées à des associations spécialisées, afin de ne pas alourdir davantage la charge des enseignants. Ce travail doit être couplé à une véritable Evars. En 2026, parler d'Internet sans parler de sexualité, et inversement, me paraît totalement hors sol pour des adolescents.

Lutter contre le masculinisme, c'est lutter contre les violences faites aux femmes, contre le sexisme et contre la LGBTphobie. Cela suppose de financer les associations féministes et LGBTQ+, dont le budget a été amputé de plus de 30 millions d'euros l'année passée. Cela demande du courage politique. L'éducation seule ne suffit pas, parce que le discours masculiniste est désormais admis, et parfois même valorisé, dans l'espace public et médiatique.

Pour conclure, je veux le dire clairement : j'ai peur que nous ne fassions rien et qu'un drame arrive, comme à Montréal en 1989, où quatorze femmes ont été tuées, comme à Isla Vista en 2014, où six personnes sont mortes, comme à Toronto en 2018, où dix personnes sont mortes. J'ai peur que mes sœurs meurent. J'ai peur que mes amis et amies *queers* meurent, comme ils et elles meurent déjà ; tout cela parce que nous avons considéré que des mecs faisant des vidéos dans leur chambre n'étaient pas si dangereux que cela.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous essayons de prendre notre part également.

Mme Pauline Gonthier, auteure de *Parthenia* (2025). – Merci pour votre invitation. Mon propos sera complémentaire de celui de Pauline Ferrari, dans la mesure où je vais vous présenter un itinéraire singulier. Comme celle-ci l'a rappelé, il existe une multiplicité de voies d'entrée dans le masculinisme.

Quand j'ai commencé à écrire mon livre en 2021, je n'aurais jamais pensé être invitée dans une instance aussi officielle pour traiter de ce sujet. Le fait même que le masculinisme alerte aujourd'hui au plus haut niveau de la République me paraît très encourageant, car il s'agit aujourd'hui d'une menace très concrète. Le masculinisme tue ; il constitue également, selon moi,

un cheval de Troie de mouvements réactionnaires qui fragilisent et menacent notre démocratie.

Je reviendrai très brièvement sur le roman lui-même, afin de consacrer l'essentiel de mon intervention à sa genèse et à ses sources d'inspiration, avant de partager avec vous des interrogations, nées au fil de l'écriture, et que nous pourrons, je l'espère, approfondir ensemble.

Madame la présidente, vous avez parfaitement résumé l'ouvrage, qui retrace l'itinéraire, parmi d'autres, d'un jeune homme, Baptiste, qui, à la suite d'une déception amoureuse, tape dans un moteur de recherche « comment reconquérir une ex ». Il se retrouve alors sur des forums masculinistes, avant d'être progressivement entraîné dans un jeu vidéo nommé Parthenia, qui donne son titre au roman. Dans cet univers, il est endoctriné par un autre homme, Christopher, figure masculiniste du récit.

Ce jeu vidéo est également infiltré par l'équipe de campagne d'un homme politique, Bourgel, qui cible ces jeunes hommes, qu'ils en aient conscience ou non, afin de faire écho à ses messages de campagne.

Il existe plusieurs masculinismes. Dans le roman, j'ai choisi de les incarner de manière archétypale à travers différents personnages. Jérôme, ami proche de Baptiste, renvoie à une mouvance que l'on pourrait rattacher aux Incels ou aux MGTOW : un jeune homme qui s'est retiré des relations avec les femmes, qui n'en recherche pas et nourrit une grande frustration. Christopher incarne quant à lui la figure du coach en séduction, ou du *pick-up artist*, selon le vocabulaire de la manosphère : un homme sûr de lui, dont l'objectif est d'apprendre à séduire un maximum de femmes. Bourgel représente enfin une misogynie plus traditionnelle, inscrite dans une pensée systémique mêlant misogynie, homophobie et racisme.

J'ai volontairement donné à mon roman une dimension politique forte. Au lieu de me limiter à une observation de jeunes hommes isolés dans leurs chambres ou devant leurs jeux vidéo, je voulais montrer à quel point le masculinisme est activement utilisé par des mouvements politiques réactionnaires organisés, à des fins d'instrumentalisation politique.

S'agissant de la genèse du livre, mon point de départ était l'envie d'écrire sur les hommes du *backlash*. Après avoir consacré un premier roman aux féministes et aux débuts du Mouvement de libération des femmes (MLF), je me suis interrogée sur ce qui se passait de l'autre côté du spectre. J'ai choisi la fiction dans une démarche de compréhension, avec la volonté de me glisser dans les pas d'un jeune garçon qui n'est pas politisé au départ. J'utilise souvent l'image d'une grenouille dans l'eau du patriarcat : petit à petit, au contact d'hommes aux idées plus arrêtées, dans un contexte de divertissement et de jeu vidéo, il devient poreux à ces discours, puis finit par relayer des messages misogynes et masculinistes.

Lorsque j'ai commencé à travailler à l'été 2021, la documentation disponible était relativement limitée, en particulier dans la littérature

francophone. Je me suis appuyée sur quelques travaux universitaires, notamment ceux de l'anthropologue Mélanie Gourarier sur les coachs en séduction, ainsi que ceux de François Dupuis-Déri sur les crises de la masculinité. La médiatisation du phénomène était encore faible en France.

À cette période, un événement a toutefois marqué un tournant : l'attentat de Plymouth, en août 2021, commis par Jake Davison, affilié à la communauté incel. Cet acte a contribué à faire émerger la question dans l'opinion publique européenne, jusque-là davantage associée à des attentats commis sur le continent américain. Dans le même temps, la Commission européenne publiait, à travers son réseau RAN (*Radicalisation Awareness Network*), ses premiers travaux sur les Incels, cherchant à définir des profils et à réfléchir aux modalités de déradicalisation.

Le manque de matière documentaire m'a conduit à réaliser un travail de terrain et à consulter les forums. J'ai été surprise par plusieurs éléments.

Tout d'abord, il est très facile d'accéder à de tels sites, comme celui du forum « Blabla 18-25 » de jeuxvideo.com, reddit.com ou 4chan.org. La radicalité de leurs contenus m'a stupéfaite et leur lecture m'a atteinte ; en effet, on ne peut rester impassible devant de tels propos et ne pas ressentir de la colère ou, à tout le moins, un certain malaise.

Ensuite, j'ai été marquée par le langage hermétique employé sur ces forums, issu notamment du monde des jeux vidéo – au début de mon travail documentaire, je ne comprenais pas certains termes. Cela participe à la construction d'un très fort communautarisme et évoque un mouvement sectaire. En effet, l'usage de mots ou de références communes comme Pepe the Frog permet de se reconnaître les uns et les autres et d'engendrer un sentiment d'appartenance commune.

Enfin, j'ai été marquée par l'importance de la culture du jeu vidéo, notamment au travers des acronymes utilisés. Toutefois, cela n'était pas étonnant, puisqu'une de mes principales sources était le forum 18-25 de jeuxvideo.com.

J'en viens donc au deuxième thème, celui du jeu vidéo, qui est très central dans ma fiction. Ma deuxième source d'inspiration a été un article du mensuel américain *Wired*, repris par *Courrier international* en octobre 2021, qui s'intéressait à un jeu fasciste intitulé *Partia*, disponible sur la plateforme de jeux vidéo en ligne Roblox, créé par des néonazis américains et comportant des règles, si je puis dire, fascisantes : elles imposaient une certaine façon de s'habiller ou de s'exprimer et interdisaient d'avoir un avatar doté d'un sexe différent de celui du joueur. Si les masculinistes n'étaient pas formellement cités, il m'a toutefois semblé que l'article de *Wired* présentait des liens forts avec mon sujet d'intérêt : l'importance du milieu du *gaming* – milieu très fortement masculin auquel les masculinistes font très souvent référence, dont l'industrie est dominée par des représentations très virilistes des hommes et qui pouvait correspondre à mon personnage –, une similitude dans le mélange

du divertissement et du politique au travers de la tenue de propos politiques dans le cadre d'un jeu, ainsi que dans l'utilisation de l'ironie – le joueur qui se rend sur ce type de plateforme uniquement pour se divertir ne peut alors pas évaluer quel degré de sérieux accordé aux messages politiques qui y sont diffusés. Dans l'article de *Wired,* un jeune homme témoignait, des années plus tard, de son endoctrinement et de son expérience du jeu. Surtout, il m'est apparu que *Partia* pouvait être un lieu d'endoctrinement facile. L'utilisation des jeux vidéo comme outil d'endoctrinement des jeunes est un risque d'ores et déjà identifié par les services français, puisque les milieux islamistes y recourent. L'anonymat facilite sans doute l'approche et le recrutement des joueurs, tandis que le caractère immersif du jeu vidéo déréalise en partie les propos politiques tenus. Tout cela permet une conversion douce qui prend les traits du divertissement. J'ai pu retrouver une vidéo réalisée en 2021 dans le jeu *Partia*, accessible sur YouTube, mais qui a été supprimée ensuite.

La troisième source d'inspiration de mon roman a été la campagne présidentielle, en 2021 et 2022, d'Éric Zemmour, qui peut facilement être rattaché à la communauté masculiniste en raison de son pamphlet misogyne, *Le premier sexe*, publié en 2006. Il était alors entouré de jeunes gens, dont Samuel Lafont chargé de la communication numérique d'Éric Zemmour, qui avaient compris l'importance des réseaux sociaux et de l'utilisation des espaces numériques pour donner de l'ampleur au message de leur candidat. Son équipe était active sur Twitter, sur Wikipédia pour modifier des informations, mais aussi infiltrait des communautés Facebook ; tout cela est documenté par Vincent Bresson dans son ouvrage *Au cœur du Z*. Je me suis alors intéressée aux pratiques politiques d'utilisation des espaces numériques, notamment par les communautés masculinistes. Sarah Knafo a d'ailleurs été une source d'inspiration du personnage de Léa.

Pour conclure, j'évoquerai quelques-uns des messages ou interrogations inspirés par l'écriture de ce livre.

Tout d'abord, le masculinisme est un cheval de Troie pour les mouvements politiques réactionnaires. L'enjeu n'est pas simplement la protection du droit des femmes. Le masculinisme est un mouvement non plus seulement hétérogène et en ligne, mais instrumentalisé par les forces politiques. Cette menace démocratique est d'autant plus effrayante qu'elle touche les jeunes hommes et qu'elle cible les plus vulnérables d'entre eux.

Puis, le masculinisme comporte une forte dimension générationnelle, même si l'on peut rencontrer des masculinistes de tous âges. Actuellement, les différences de comportements politiques des jeunes générations sont documentées. Ainsi, on observe une différence croissante entre les votes des jeunes femmes et ceux des jeunes hommes. Les jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans sont les plus exposés aux messages masculinistes et, en même temps, ceux qui les portent le plus. Que faut-il en comprendre ? Le mouvement #MeToo a-t-il percuté de façon particulière ces jeunes lors de leur construction identitaire ? Celui-ci est intervenu avant qu'ils n'atteignent l'âge adulte et

qu'ils comprennent tout ce qui se jouait, aussi peut-être ont-ils réagi aux messages plus qu'ils ne les ont compris ? Ou le masculinisme est-il uniquement une voie commode pour exprimer une colère ou une frustration générationnelle ?

Enfin, alors que le masculinisme s'est déployé grâce aux réseaux sociaux et aux outils numériques, comment faire survivre la démocratie à l'ère numérique ? Je me suis posé cette question en visionnant un documentaire sur le procès Depp-Heard qui s'est tenu aux États-Unis, au cours duquel les jurés populaires ont été influencés par l'activisme des masculinistes qui s'est alors développé en ligne. Quelle confiance peut-on encore avoir dans la démocratie face aux manipulations ciblées et massives de l'opinion ?

Je terminerai par un propos positif. Alors que l'efficacité du masculinisme repose sur l'utilisation d'images et de représentations largement ancrées dans les imaginaires collectifs virilistes et machistes, assis sur des siècles de productions artistiques, et que les fictions immersives comme les jeux vidéo façonnent les imaginaires des joueurs, comment promouvoir d'autres imaginaires ? En conclusion de mon roman, j'ai montré que participer à l'élaboration de fictions alternatives, pas uniquement dans le domaine des jeux vidéo, était une manière de combattre les clichés réactionnaires véhiculés par les mouvements masculinistes. Je ne suis pas capable de décliner cette démonstration en préconisations de politiques publiques. Néanmoins, une guerre culturelle est indéniablement à l'œuvre, dans laquelle le pluralisme des médias et du monde de l'édition, ainsi que l'indépendance de la production artistique doivent être mis au centre des préoccupations de ceux qui luttent contre la montée d'une vague anti-démocratique, à laquelle participe le masculisnisme.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je ne suis pas certaine que vous nous rendiez de l'espoir… Je comprends aussi que nous n'avons pas fini de nous battre. Pour information, le second des deux rapports réalisés par la délégation cette année portera sur les jeux vidéo. Béatrice Gosselin, rapporteure avec Olivia Richard et Laurence Rossignol sur ce sujet, est absente aujourd'hui, mais elle nous regarde et pourra poser des questions que nous relaierons.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Madame Ferrari, je vous ai déjà entendue dans le cadre des journées internationales de mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), j'ai pu alors mesurer votre engagement. Vos propos m'ont frappée et rejoignent ceux que nous avons déjà entendus lors de précédentes auditions.

Madame Gonthier, vous parlez d'endoctrinement. En effet, tout cela s'apparente à une dérive sectaire fondée sur un profond malaise et un profond mal-être. Il est alors aisé de se raccrocher à des idées toutes faites.

Madame Ferrari, lorsque je vous avais entendue, vous expliquiez que, face aux complotistes, il fallait parler des faits et non pas essayer de les convaincre, car cela ne faisait que renforcer leurs convictions. Aussi existe-t-il une manière efficace de s'adresser aux masculinistes ? Quel discours devons-nous tenir pour lutter contre ce phénomène ?

En termes de qualification juridique, je suis convaincue qu'il faut établir un lien entre masculinisme et féminicide. Le reportage de Pierre Gault, journaliste que la délégation a auditionné, qui se conclut par le témoignage d'un homme qui aurait trouvé la lumière et la raison de son mal-être et qui a fini par tuer son ex-compagne et sa sœur de plusieurs dizaines de coups de couteau, a achevé de me convaincre. Il s'agit d'un féminicide commis par une personne influencée par des mouvements masculinistes.

Le féminicide peut être considéré comme un crime de propriétaire, aussi tous les féminicides ne seraient-ils pas la traduction d'actes masculinistes ? Ne faudrait-il pas alors envisager une traduction pénale ? Est-ce une piste de réflexion ?

Madame Gonthier, vous soulignez que les propos tenus ou lus atteignent ceux qui les entendent ou les lisent. Il existe aussi une insensibilisation progressive qui a nous été décrite par d'autres que vous – moi-même, élue depuis deux ans, je me suis fait le cuir, si je puis dire – ; les effets sur les jeunes sont donc facilement imaginables. Parmi les jeunes femmes, les *tradwives*, mouvement fondé sur un retour aux valeurs traditionnelles, sont quelque peu sidérantes pour la femme des années 1980 que je suis. D'ailleurs, certaines d'entre elles en sont revenues après avoir été quittées par leur mari à 26 ou 27 ans pour une femme plus jeune… Comment s'adresser à de telles jeunes femmes ?

Enfin, pour ce qui concerne l'instrumentalisation politique de ce mouvement par l'extrême droite, cela relève-t-il de la simple récupération politique ou d'une convergence de leurs luttes ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je vous remercie de votre travail et de votre obstination.

Madame Ferrari, je suis sénatrice mais je suis aussi présidente de l'association féministe, Assemblée des Femmes, qui organise une université féministe chaque année. En 2019, son thème était « Masculinistes et antiféministes, qui sont-ils ? Où en sont-ils ? Quels sont leurs réseaux ? », mais c'était trop tôt. Je partage donc le sentiment d'avoir vu un phénomène survenir dans une indifférence assez grande ; on pourrait d'ailleurs disserter sur la nature de cette indifférence qui n'est pas que de l'ignorance. Aussi, je me réjouis de voir les chercheurs travailler désormais sur ce sujet.

Vous n'avez pas évoqué la place de l'industrie pornographique dans le développement et la banalisation du masculinisme, ni son influence sur les jeunes générations. Qu'en pensez-vous ?

Comment s'adresse-t-on aux femmes qui participent au masculinisme ? Au regard de mon engagement féministe, j'ai longtemps pensé que des femmes pouvaient être sous influence ou dépourvues des moyens de s'émanciper. Désormais, il me semble que certaines femmes sont objectivement militantes, complices et actives dans la lutte contre le féminisme. Quelle place devons-nous leur donner dans le développement du masculinisme dans le cadre des travaux que nous menons ?

À mon sens, la laïcité est un instrument de lutte contre le masculinisme. Il s'agit non pas de la laïcité dévoyée comme outil mis au service du racisme antimusulman, mais de la laïcité historique dotée d'une dimension anticléricale, et d'interroger la place des discours religieux dans le masculinisme. Quel est votre point de vue ?

Il est nécessaire de bien différencier masculinisme et misogynie. Le masculinisme est le débouché politique de la misogynie. Mais toute misogynie n'est pas forcément animée par une volonté masculiniste. C'est très important de faire cette distinction.

Dernier point, à mon sens, nous disposons d'outils que nous n'utilisons pas suffisamment. Ainsi en est-il du *Digital Services Act* (DSA) auquel la Commission européenne ne recourt pas assez, alors qu'il lui permet d'infliger des sanctions financières et de demander la suspension de certains sites.

Comme Pauline Gonthier l'a indiqué, me semble-t-il, il est important d'inclure l'ensemble des mouvements réactionnaires. Cela ne concerne pas uniquement l'extrême droite, au sens de la classification du ministère de l'intérieur. La porosité de l'extrême droite avec d'autres mouvements politiques réactionnaires fait du masculinisme un outil électoral au-delà de cette tendance politique. Il est important de le souligner. Qu'en pensez-vous ?

Comme Dominique Vérien l'indiquait précédemment, le travail de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes donnera lieu au premier rapport d'une institution politique, doté d'une dimension officielle, sur le masculinisme. En cela, il contribuera à la prise de conscience qu'il s'agit d'une question de politique publique et démocratique.

Mme Pauline Ferrari. – Pour ce qui concerne la différence essentielle entre masculinisme et misogynie, à mon sens, le masculinisme est un mouvement social et politique de mise en pratique concrète de l'antiféminisme. Il ne concerne pas les propos tenus par un oncle de la famille, lors du réveillon de Noël, qui considérerait que les féministes iraient un peu trop loin, mais la diffusion de contenus en ligne et hors ligne dans le but politique de faire reculer les droits des femmes et des minorités de genre, pour tenter de les humilier et de les silencier. En cela, le masculinisme est différent de la misogynie, qui n'est par ailleurs elle-même pas acceptable.

S'agissant du DSA, je suis d'accord. En tant que journaliste spécialiste des nouvelles technologies, je m'y suis particulièrement intéressée. C'est un texte fondateur, y compris sur le plan international, car nombre de pays nous l'envient. Mais nous sommes face à des plateformes appartenant à des multinationales détenues par des multimilliardaires pour lesquels payer des amendes de quelques millions d'euros n'est pas un problème. De telles plateformes s'inscrivent aussi dans des perspectives politiques, comme en témoigne la suppression par Mark Zuckerberg, sur l'ensemble des applications du groupe Meta, de toute modération pour ce qui concerne les fausses informations, les questions de genre et LGBT+, ou les actions d'Elon Musk, un bras droit de Donald Trump. Par conséquent, pour que des évolutions aient lieu, il faut une collaboration entre les plateformes concernées et les institutions. L'Arcom dresse régulièrement un état de la modération des contenus en France. Or, la plupart des plateformes ne lui transmettent pas leurs données. Le DSA est donc un outil intéressant, mais comment aller plus loin lorsque les plateformes préfèrent payer des amendes que de changer leurs pratiques et leurs politiques ?

J'ai un peu travaillé sur les *tradwives* cette année. Le mouvement est assez ancien, comme tous les mouvements réactionnaires. Il est né dans les années 2010, d'abord au Royaume-Uni, puis aux États-Unis. Les influenceuses *tradwives* ont une spécificité culturelle nord-américaine certaine : on n'est pas *tradwife* de la même manière en Europe qu'aux États-Unis. Je parle de ces influenceuses comme de femmes qui se déguisent en femmes au foyer pour jouer à la dînette et filmer leur prétendue vie domestique. En effet, si vous connaissez des personnes qui gèrent seules leur foyer ou des familles monoparentales, vous savez à quel point une robe ne reste pas aussi blanche après une journée… Néanmoins, il faut retenir que les *tradwives* sont des influenceuses politiques. La plupart ont pour conjoints ou amis des personnes appartenant à des cercles politiques réactionnaires, notamment, aux États-Unis, des sénateurs républicains anti-IVG. Ce sont des influenceuses qui font la promotion d'idées politiques.

Comment parler aux jeunes filles qui peuvent être tentées par ces contenus ? Pour ma part, je rappelle que l**e** principe du féminisme est celui du choix. Une femme doit pouvoir choisir ce qu'elle a envie de faire, y compris être femme au foyer si tel est son désir. Le problème se pose lorsque des influenceuses romantisent une vie de manière non conforme à la réalité, faisant ainsi peser des injonctions et suscitant des désirs de vie scénarisée. Le problème s'aggrave lorsque ces mêmes influenceuses dénigrent les autres femmes pour leurs choix – faire des études, ne pas avoir d'enfants – sous des prétextes moraux ou religieux. C'est là que l'on va à l'encontre de la notion de choix.

Néanmoins, en parlant avec les jeunes, je constate que ce n'est pas tant la notion de *tradwife* qui les préoccupe, que la reconfiguration des opinions politiques des jeunes garçons et leur conservatisme. Celle-ci oblige les jeunes

filles à rentrer dans un certain moule conservateur pour se faire accepter et ne pas subir de violences. De jeunes filles à la parole un peu trop libre ou jugées trop féministes risquent de subir des violences face à des garçons de plus en plus conservateurs.

C'est pourquoi, lorsque je fais de l'éducation aux médias, je ne dis jamais : « nous allons parler de masculinisme ». J'annonce que nous parlerons de stéréotypes de genre, de ce que signifie être une fille ou un garçon sur Internet. Sinon, cela les braque, et l'on n'a que des propos misogynes pendant deux heures ; les filles se sentent encore plus mal et les garçons, encore plus puissants.

Les jeunes filles sont prises dans un environnement difficile. La société est patriarcale et oppressante sur les questions de genre. De plus, leurs camarades peuvent tenir des propos masculinistes et misogynes avec lesquels elles doivent naviguer. Il y a donc parfois de leur part une adhésion un peu stratégique, de survie.

Je suis d'accord avec vous, madame Rossignol, sur certaines militantes, notamment en France. Je pense notamment à Thaïs d'Escufon ou aux membres du collectif Némésis, dont Alice Cordier, qui instrumentalisent la question des violences faites aux femmes dans une perspective xénophobe, raciste, réactionnaire et, de fait, antiféministe. Dans ce cas-là, elles ne sont pas sous influence. Ce sont de jeunes femmes qui savent parfaitement ce qu'elles font et qui ont un but très clair : atteindre le pouvoir politique. Elles sont proches de certains hommes politiques, notamment d'Éric Zemmour. Ce sont des femmes qui savent très bien ce qu'elles font. À cet égard, elles ont été formées dans certains instituts politiques où on leur apprend des techniques de communication et d'influence. Elles sont persuadées que leur blanchité et leur classe sociale plus élevée les sauveront potentiellement des politiques antiféministes qu'elles pourraient subir.

Enfin, je terminerai par la question de la pornographie, qu'on m'a beaucoup posée. Dans les communautés masculinistes, il y a globalement un mouvement anti-porno et anti-travail du sexe, qui s'explique, selon ces influenceurs, par le fait que la pornographie modifierait la chimie du cerveau. Par conséquent, beaucoup de masculinistes pratiquent ce que l'on appelle – pardonnez-moi le terme – la rétention séminale, c'est-à-dire le fait de ne pas éjaculer pendant une certaine période. Certains se targuent de ne pas avoir éjaculé pendant trois ans… Le but est d'augmenter leur niveau de testostérone. Scientifiquement, vous vous en doutez, cela n'a aucune valeur. Mais il y a cette idée que si l'on s'abstient de toute masturbation, on deviendrait un homme meilleur, qui tiendrait mieux son érection, etc. Par conséquent, sur la pornographie, j'ai un peu de mal à répondre, car c'est un mouvement qui est très présent dans ces communautés masculinistes.

Dans ces communautés, le travail du sexe est l'objet de moqueries. Je pense notamment aux comptes OnlyFans que certaines travailleuses du sexe

peuvent utiliser pour obtenir des revenus. Cela suscite aussi l'accumulation de stéréotypes sur le corps des femmes. On passe dans ces milieux de « toutes les femmes sont sur OnlyFans » à « toutes les femmes sont des travailleuses du sexe », voire, pour le dire crûment, des « putes ».

C'est un argument utilisé par les communautés masculinistes pour dénigrer les femmes, y compris celles qui n'ont pas de compte OnlyFans, et qui est désormais très présent dans les salles de classe. Quand on parle d'éducation à la sexualité avec les élèves, certains me disent : « Madame, est-ce que c'est vrai que toutes les femmes ont un *body count* de 300 ? » Autrement dit : est-ce que toutes les femmes ont eu 300 partenaires sexuels ? Ce sont de fausses informations qui se propagent ainsi. Quoi qu'il en soit, sur la question de la pornographie, je suis un peu partagée, car ces deux mouvements coexistent et parfois s'opposent. J'ai du mal à proposer une réponse assez claire sur ce point.

Mme Pauline Gonthier. – Je n'ai pas de réponse à toutes les questions posées, mais je peux partager quelques idées.

Concernant le cynisme ou la convergence des haines, il y a un intérêt bien compris de la part des partis politiques réactionnaires. Une masse de jeunes gens sont prêts à être une armée de l'ombre, sans même être forcément conscientes des chambres d'écho qu'elles représentent. En effet, lorsque l'on met un *like* ou que l'on retweete quelque chose, on ne se rend pas forcément compte des conséquences politiques réelles de son acte. Les partis jouent là-dessus : mettre un *like* sous un post de M. Zemmour engage moins que d'aller tracter sur un marché. Pourtant, cela a beaucoup d'importance, car cela a placé ces sujets en tendance principale sur Twitter pendant la campagne de 2021-2022, le rendant visible et créant cette bulle Zemmour qui a ensuite été démentie dans les urnes.

Il y a donc du cynisme, oui, mais aussi une vraie convergence d'idées, indubitablement. J'ai été très marquée, en observant le forum 18-25 en 2021-2022, par l'alternance des posts mascus, des posts de soutien à M. Zemmour, des posts misogynes, xénophobes et homophobes. Tous ces propos sont liés. Je me demande même si le dénominateur commun n'est pas la colère et la haine envers toutes les formes d'altérité, au-delà même de la misogynie. Il y a une sorte de convergence des haines quand on lit ces propos sur ces forums.

Cette convergence se trouve aussi dans des connexions idéologiques évidentes : une vision très binaire du monde, une volonté de retour à l'ordre, une idéalisation du passé. Ce n'est pas par hasard que j'ai placé mon jeu vidéo dans une cité antique gréco-romaine. Beaucoup de coachs en séduction développent des théories fondées sur des références antiques. Et il y a, bien sûr, le rejet du féminisme. D'ailleurs, c'est bien pour cela que ce jeu vidéo néonazi m'a fait penser au masculinisme, car il y a beaucoup de codes et de références communs. Les mêmes personnes portent les deux discours : M. Zemmour, Alain Soral… Anders Breivik, dans son manifeste, a des propos

masculinistes. Elliot Rodger, auteur du premier attentat masculiniste identifié en 2014 aux États-Unis, tient des propos racistes autant que masculinistes dans son manifeste *My Twisted World*.

Il y a également des connexions personnifiées. Pauline parlait en introduction d'Andrew Tate. Tate et Donald Trump sont proches, et Trump est intervenu pour faire extrader ce dernier en Floride après sa condamnation pour proxénétisme. Les connexions et les convergences sont donc à la fois de fond et entre personnes.

Il est intéressant de distinguer masculinisme et misogynie. En plus de la dimension politique du masculinisme, je dirais qu'il y a dans ce dernier une position victimaire qui n'existe pas nécessairement dans les propos misogynes. Je fais un lien très fort entre le développement du masculinisme et un malaise, parce que le masculinisme dit : « C'est à cause des femmes que vous êtes malheureux. » Il ne dit pas seulement que les femmes sont inférieures ou moins intelligentes ; c'est presque le contraire : « Les femmes dominent le monde et c'est à cause d'elles que vous êtes malheureux. » Il y a donc quelque chose de la rhétorique du bouc émissaire dans le masculinisme qui est très puissant, et qui étaye le parallèle que vous faisiez avec le nazisme : désigner le bouc émissaire est un moteur politique très puissant et un moyen de ralliement des foules.

Vous parliez aussi de l'insensibilisation progressive aux propos extrêmes et radicaux, et c'est un point important. Effectivement, plus on y est exposé, moins on y est sensible. D'autres facteurs jouent et me marquent beaucoup, comme l'anonymat que permet Internet : on s'exprime avec un avatar, sous un pseudonyme. Ces propos ont donc l'air moins réels, ce qui crée une distance. Je parlais tout à l'heure de l'utilisation de l'ironie. Si quelqu'un va trop loin, il peut toujours répondre à des commentaires : « Non, mais je rigole, tu n'as pas d'humour. » On surfe toujours là-dessus, ce qui permet, petit à petit, que les idées soient incorporées malgré nous, parce qu'on y est exposé et que l'on ne sait jamais s'il faut vraiment exercer son esprit critique ou simplement laisser passer. Le fait que ces mouvements se développent en ligne crée une sorte de déréalisation. C'est pourquoi la lutte numérique est vraiment importante : on est beaucoup plus extrême en ligne que dans la vie réelle. La confrontation de personne à personne ne donnerait pas le même résultat. La confrontation en ligne, avec le jeu des algorithmes, entraîne beaucoup plus loin de jeunes hommes qui, dans la vie réelle, ne tiendraient pas les mêmes propos, comme les appels au viol.

Concernant l'industrie pornographique, je la rattache aux nombreuses représentations patriarcales et de domination des femmes. Nos imaginaires sont déjà façonnés autour de corps d'hommes extrêmement virilisés et sexualisés. Je trouve intéressant ce que disait Pauline sur l'opposition d'une partie des mascus à cette industrie. Quoi qu'il en soit, cela fait partie de l'éventail des représentations imaginaires alternatives qu'il faut produire pour que les jeunes soient exposés à d'autres modèles et donc moins

sensibles au discours masculiniste. Il s'agit toutefois d'une bataille de très longue haleine, étant donné que nous sommes encore dans une société patriarcale, où le pouvoir et l'argent appartiennent en très grande majorité à des hommes.

Vous disiez à juste titre, madame la présidente, que nous pouvions nous réjouir que vous traitiez la question et qu'elle soit enfin portée politiquement grâce à ce premier rapport. Oui, c'est une question démocratique, car le masculinisme est une volonté politique de destruction des marges et de la liberté de choisir sa vie, comme le disait Pauline. Ils ont un modèle : un modèle d'homme, un modèle de femme, un modèle de vie correcte. Et il faut annihiler le reste. Nous parlons donc vraiment d'une question démocratique, et pas seulement des droits des femmes.

Sur les autres questions, je n'avais pas nécessairement de réponses.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je reprends la parole pour poser les questions de notre collègue Béatrice Gosselin, notre troisième rapporteure, qui a été bloquée par la neige.

Quelles actions pourrions-nous mener concernant les réseaux sociaux ? Au plan européen, le DSA, est-il suffisant ? Existe-t-il des mouvements plus internationaux qui essaient de se battre contre l'impact des réseaux sociaux, même si, aux États-Unis, cela s'avère compliqué avec Trump au pouvoir ?

Au sujet de l'Evars et de l'intervention des associations, elle estimait qu'il serait bien que les enseignants dispensent cette éducation. Madame Ferrari, avez-vous constaté de l'entrisme d'associations qui veulent intervenir dans les écoles pour mettre en œuvre l'Evars d'une manière qui ne correspond pas au programme du ministère de l'éducation nationale ?

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Que pensez-vous du débat actuel sur l'interdiction des portables pour les lycéens et l'interdiction des réseaux sociaux avant quinze ans ?

Mme Dominique Vérien, présidente. – Cela renvoie en partie à la question de Béatrice Gosselin.

Mme Annick Billon. – Merci pour ces exposés éloquents. J'ai deux questions assez simples. Depuis le démarrage de ce cycle d'auditions, j'ai le sentiment que la moyenne d'âge des experts que nous recevons est particulièrement jeune. Je voudrais savoir si ce sujet est davantage pris à bras-le-corps par une génération et, si c'est le cas, pourquoi. Est-ce une question de génération ? Est-ce parce qu'une partie de la population serait plus exposée au masculinisme ou parce que vous y seriez plus sensible ? C'est un sentiment, et je voudrais savoir s'il correspond à une réalité.

Par ailleurs, il a été question de mouvements sociaux et politiques, et les élections présidentielles et municipales approchent. Lorsque ce thème a été abordé au sein de la délégation, de nombreux collègues sénateurs et sénatrices

n'avaient aucune notion de ce que pouvait être le masculinisme, d'où l'intérêt de nos travaux. Or, il y a urgence à diffuser ces informations. De quels moyens disposons-nous réellement – mis à part ces premiers travaux, qui mériteront de sortir du Sénat et d'être largement partagés – pour éviter que les élections municipales et l'élection présidentielle soient phagocytées par l'entrisme masculiniste ?

Mme Colombe Brossel. – J'ai deux questions. La première porte sur l'Evars, car vous y avez fait allusion, madame Ferrari. Je commence à lire quelques articles de presse sur le fait que l'installation de l'Evars dans les programmes ouvre finalement un champ économique, mais aussi un champ idéologique. Votre allusion à l'Evars faisait-elle référence à cela ? C'est une question qui m'a fait sursauter dans le métro.

Ma deuxième question est la suivante : vous avez beaucoup parlé des travaux que vous menez, j'imagine plutôt avec des collégiens et des lycéens, dans le cadre de l'éducation aux médias. Dans les réseaux qui travaillent sur ces sujets, qu'il s'agisse de ceux de l'éducation nationale ou d'autres, les questions relatives aux masculinistes, à leur présence et à leur emprise commencent-elles à exister plus largement, ou êtes-vous encore un peu seule dans votre couloir de nage ?

Mme Jocelyne Antoine. – Ma question sera très courte, car je souhaite rebondir sur les propos de Colombe Brossel et obtenir des précisions sur vos interventions dans les collèges ou les lycées, où vous êtes au contact des jeunes. Observe-t-on une prise de conscience de la gravité de ce qu'ils peuvent faire ? Ou est-ce que, pour eux, cela est complètement abstrait ? Y a-t-il un décalage entre la réalité et le monde virtuel ? Par ailleurs, cela crée-t-il des problèmes réels de confrontation avec les filles au sein des discussions collectives ? Ou bien les filles ont-elles tendance à se renfermer et à laisser parler les garçons, peut-être pour se protéger ? Je voulais savoir comment cela se passait lors de vos interventions auprès des jeunes, qui sont tout de même les premiers concernés.

Mme Pauline Ferrari. – Concernant les actions à mener en matière de réseaux sociaux, il faut faire appliquer le DSA. Pour qu'il soit concrètement mis en œuvre au niveau national, un renforcement du rôle de l'Arcom est peut-être nécessaire. Il faudrait un véritable audit de la modération sur les réseaux, en tous cas.

J'ai évoqué l'Evars car, à mon sens, il y a des liens très forts. Lorsque j'aborde les sujets de sexualité, c'est un point qui revient constamment. Les jeunes ont envie de parler de séduction, de rapport homme-femme, de sexualité, ce qui paraît assez normal – nous avons toutes et tous été adolescents.

J'ai beaucoup travaillé cette année, dans le cadre d'un projet d'enquête mené par le Fonds pour la presse libre, sur les associations financées par la Nuit du bien commun de Pierre-Édouard Stérin. Dans ce cadre, j'ai

collaboré avec ma consœur Rozenn Le Carboulec sur deux enquêtes, publiées dans *La Déferlante* en novembre dernier, sur les associations financées par la Nuit du bien commun qui font de l'Evars en établissements scolaires, y compris parfois publics. Nous avions également réalisé une enquête pour Mediapart en juin dernier sur les réseaux de parents, notamment dans les Hauts-de-Seine.

Nous avons découvert que ces réseaux d'Evars avaient pour but de transmettre une vision assez binaire des rôles des filles et des garçons, avec l'idée que les filles doivent sentir bon et que, pour les garçons, ce n'est pas grave s'ils mettent un gel douche « 4 en 1 ». Il s'agit de visions des rapports hommes-femmes qui restent dans la voie de Dieu, dans une perspective assez catholique intégriste. En cela, cela rejoint les mouvements masculinistes, ne serait-ce que dans la perception du monde et de l'égalité homme-femme. Il est donc assez intéressant de voir à quel point la bataille contre l'Evars, de la part de certains mouvements intégristes, était aussi suivie par des mouvements masculinistes. En revanche, pour créer des associations ou des structures afin d'intervenir dans les établissements, il y a un peu moins de problèmes, car cela permet de rapporter de l'argent.

Sur l'interdiction du téléphone portable au lycée, je serai très claire : c'est un coup d'épée dans l'eau, comme pour l'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans. Je suis en effet persuadée que, lorsque l'on est adolescent, on trouve toujours des manières de contourner les interdictions. D'après ce que j'ai pu voir de la récente interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans en Australie, quasiment tous les adolescents ont réussi à trouver des moyens de rester inscrits en ligne, notamment en générant des photos de Golden Retriever ou en vieillissant leur visage sur des photos d'eux grâce à l'intelligence artificielle, ce qui leur a permis de passer la barre. Oui, des images de chiens permettent de s'inscrire sur les réseaux sociaux en Australie et de dépasser la limite d'âge…

Cette mesure a été prise en décembre ; il est donc trop tôt pour en constater les effets. Toutefois, d'après ce que j'ai pu observer, la plupart des adolescents disaient avoir réussi à contourner le système. Je suis assez sceptique quant à une culture de l'interdiction plutôt que de l'accompagnement. Je me pose aussi la question suivante : quand ces adolescents débarqueront à 15 ans sur des réseaux sociaux qu'ils n'auront pas fréquentés, que se passera-t-il ? Nous savons en outre que la question de la pédocriminalité en ligne est aussi très forte, tout comme celle des cyberviolences. Je m'interroge donc et je ne suis pas forcément favorable, notamment parce que l'interdiction du portable au collège est déjà difficilement applicable.

Sur la question générationnelle, il y a vraiment une dimension particulière. J'ai écrit dans mon livre que je suis devenue féministe à travers les hashtags sur les réseaux sociaux, parce que je suis de cette génération, parce qu'Internet a été un espace de violence dans ma construction

personnelle, comme pour beaucoup de personnes. Mon féminisme s'est aussi construit à travers ces espaces en ligne. C'est peut-être pour cela que nous nous emparons un peu plus de ce sujet de manière générationnelle, et peut-être aussi parce que nous avons davantage les codes de ces réseaux.

La réflexion sur le masculinisme est-elle présente dans l'éducation ? Énormément. Depuis la sortie de mon enquête en 2023, je reçois chaque semaine des demandes d'intervention dans des établissements. Je l'ai beaucoup fait les deux premières années, puis j'ai arrêté, car se rendre dans un établissement que l'on ne connaît pas pour parler deux heures ne change rien. Il faut un suivi sur le long terme. On peut semer des graines, mais ce n'est pas ainsi que l'on change les mentalités. Un vrai travail doit être poursuivi tout au long de l'année sur les stéréotypes de genre. C'est pourquoi je réalise désormais des sessions d'éducation aux médias, comme celle que je mène à La Courneuve depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mai avec une classe que nous suivons. Cette approche est un meilleur pari sur l'avenir.

Ces garçons, en classe, prennent-ils conscience de la gravité de la situation ? Non. J'interviens beaucoup auprès de classes de quatrième et de troisième, et il ne faut pas oublier l'effet de groupe. Vous avez déjà vu quatre ou cinq adolescents de 14 ans rire ensemble ? C'est à peu près cela. Il y a donc une dynamique de groupe à prendre en compte. Il s'agit de ne pas vouloir être exclu du groupe, de ne pas être moqué. La difficulté est donc de savoir à quel point ils croient à ce qu'ils disent ou à quel point ils font un peu les idiots pour le reste de la classe.

Le fait de ne pas être en mixité lors de ces interventions rend la situation parfois compliquée, car les garçons vont s'adresser directement aux filles, révéler des histoires personnelles ou les cibler. Celles-ci essaient de passer sous les radars pour ne pas subir de violence, ou alors certaines s'élèvent pour dire que ce n'est pas normal, mais elles sont rapidement dénigrées et invitées à retourner à leur place, qui est celle du silence. J'ai eu l'impression de constater beaucoup plus d'avancées avec des groupes composés uniquement de garçons, sans qu'ils puissent faire les fanfarons devant les autres.

Enfin, que peut-on faire, hormis ces travaux au Sénat qui sont déjà considérables ? Je sais que ce sont des sujets de plus en plus discutés. J'en ai beaucoup parlé avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui publie bientôt son rapport, pour lequel j'ai été interviewée. La question du masculinisme passionne, mais nous devons faire attention à ce qu'il y ait des politiques publiques et que cela ne reste pas un sujet considéré comme abstrait. Il y a également un travail de communication à faire. En tant que journaliste, je sais à quel point la bataille de l'actualité est difficile dans le paysage médiatique actuel.

Mme Pauline Gonthier. – Je suis convaincue par ce que fait Pauline, c'est-à-dire un travail de discussion en face-à-face avec des personnes formées.

On parlait d'endoctrinement ; il s'agit bien de cela, d'être capable d'intervenir, d'être formé pour ne pas braquer, pour éveiller les esprits. Mais cela se fait dans la durée, et ce sont donc des politiques publiques qui coûtent cher. Bien sûr, il faut modérer les réseaux sociaux. La technologie va cependant beaucoup plus vite que la régulation ; j'ai donc des espoirs, mais ils sont limités quant à notre capacité à réguler suffisamment les réseaux sociaux pour faire disparaître la puissance du masculinisme en ligne.

Il faut donc s'adresser en priorité au public de Pauline, c'est-à-dire les adolescents, car il y a une dimension générationnelle dans ce phénomène. C'est un public qu'il faut aller voir en priorité, et on les trouve dans les collèges et les lycées. D'ailleurs, en Grande-Bretagne, il était projeté de faire visionner dans les écoles la série *Adolescence*, qui a eu beaucoup de succès et qui met en scène un jeune homme confronté à l'idéologie masculiniste. Les écoles sont tout de même un lieu d'action très important.

Sur la dimension générationnelle de l'intérêt pour ce sujet, j'ai été surprise. Quand j'ai commencé à m'y intéresser, je me suis demandé si l'on s'était intéressé à l'impact des réseaux sociaux sur la vie publique et à leur utilisation par les groupes politiques. J'ai regardé les rapports du Sénat et de l'Assemblée nationale. J'avais suivi la réunion d'une commission de l'Assemblée nationale qui avait traité un peu ce sujet et qui montrait qu'en fait, l'extrême droite avait déjà bien compris cela bien avant, en 2021. Il s'agissait de Florian Philippot qui, dans une vidéo YouTube, s'adressait à son public avec une tasse. À la fin, il retournait sa tasse sur laquelle figurait *Pepe the Frog*, qui est vraiment un symbole de ralliement de la communauté masculiniste. Florian Philippot est relativement jeune dans le paysage politique.

J'ai grandi avec internet et, pour ma part, je suis presque vieille par rapport à la génération actuelle, car j'ai connu la vie avant internet – ou du moins, avant d'avoir une bonne connexion dans toutes les maisons, sans le bruit du modem, et avant les smartphones. Spontanément, pour nous, la vie politique et nos opinions sont forgées par Instagram. Nous sommes donc confrontés à ces contenus, nous nous y intéressons et nous comprenons que nos opinions citoyennes sont très influencées par les contenus numériques auxquels nous sommes exposés. C'est donc assez naturellement que nous sommes préoccupés par ces sujets, aussi parce que nous en faisons les frais individuellement.

Si le sujet a mis autant de temps à arriver jusqu'à vos instances, c'est qu'il n'y a pas tant de sénateurs et de députés de moins de 30 ans, ce qui a ralenti la prise de conscience de ce phénomène.

Comment éviter que l'élection présidentielle soit phagocytée par l'entrisme masculiniste ? D'abord, en en parlant, comme vous le faites, et en accroissant la publicité, le nombre d'articles et la couverture médiatique de ce phénomène. Puis, je parlais de guerre culturelle. Si j'ai des espoirs limités sur

la capacité à réguler l'univers numérique, il faut se lancer dans l'activisme numérique comme les masculinistes se lancent sur les réseaux. Il faut donc être présent, répliquer, produire du contenu avec des idées non réactionnaires. Il faudrait que tous les partis politiques soient aussi bons que les masculinistes pour atteindre les jeunes. Il y a une sorte de bataille numérique.

Aujourd'hui, ce sont surtout les partis aux deux extrémités du spectre politique qui utilisent bien les réseaux sociaux pour porter leur message. Même si c'est seulement l'extrême droite qui porte des messages masculinistes. Il faut mener ce combat et investir dans ce domaine. Je sais d'ailleurs que des partis politiques, pour l'élection présidentielle, investissent déjà dans le développement et l'usage de l'intelligence artificielle pour être plus performants dans la diffusion de leurs messages.

Mme Annick Billon. – Je m'interrogeais, en vous écoutant, sur les liens entre le masculinisme et l'homophobie. Puisqu'il est question d'hommes, d'humiliation et de faire régresser les droits des femmes, comment l'homophobie s'inscrit-elle dans ces mouvements masculinistes ?

Mme Pauline Gonthier. – Tout simplement, ces mouvements sont homophobes. Ils considèrent que les hommes doivent être hétérosexuels, comme les femmes. C'est assez évident.

Mme Pauline Ferrari. – L'historienne du féminisme Christine Bard parle d'intersectionnalité des haines à propos du masculinisme, qui mêle sexisme, racisme et LGBTphobie. Selon la vision binaire des masculinistes, les femmes sont censées être hétérosexuelles, soumises et disposées au couple, tandis que les hommes doivent être forts, virils, hétérosexuels et avoir de nombreuses conquêtes. Il en résulte que les hommes homosexuels sont perçus par les masculinistes comme des sous-hommes, ce qui mène à une homophobie latente, au cyberharcèlement de masse et à des violences physiques. Je vous rappelle que, selon les rapports de SOS Homophobie, le nombre d'agressions explosent depuis plusieurs années.

Les femmes lesbiennes sont vues comme des féministes hystériques et enragées qui sont contre les hommes. Quant aux personnes non binaires et trans, elles sont perçues comme des individus qui troublent le genre, et donc comme des traîtres ou des erreurs de la nature. L'immense transphobie vécue par les personnes concernées, aux États-Unis comme en France, est également relayée par les masculinistes. Ce n'est pas un hasard si l'on observe sur internet des thèses conspirationnistes transphobes visant une boxeuse algérienne pendant les derniers Jeux olympiques, la première dame ou d'autres femmes de pouvoir. Il s'agit d'une alliance visant à discréditer ces femmes avec des argumentaires profondément LGBTphobes. Oui, il y a des LGBTphobies au sein du mouvement masculiniste ; c'est aussi ainsi qu'il se construit.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je souhaitais réagir à deux points. Premièrement, sur la raison pour laquelle les institutions ont été, d'un

certain point de vue, moins rapides que vous. Dans vos propres milieux, dans le journalisme, vous avez été précurseurs, c'est-à-dire que vous avez également vécu ce temps de décalage. Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de parlementaires de moins de 30 ans ? Voulons-nous avoir plus de Jordan Bardella ?

Cela pose plutôt la question de la place de la pensée féministe dans nos institutions. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si c'est la délégation aux droits des femmes qui travaille sur ce sujet. Est-ce que davantage de jeunes parlementaires de moins de 30 ans accroîtraient la place de la pensée féministe dans les institutions parlementaires ? Tout dépend des critères de sélection des parlementaires en question.

Ce à quoi nous nous heurtons, en tant que parlementaires féministes, c'est une indifférence ou une résistance aux sujets que nous portons. Nous n'avons toujours pas fait partager à l'ensemble de l'institution parlementaire un vieil adage du féminisme qui est que le privé est politique. S'agit-il vraiment de questions générationnelles ? Je ne le crois pas.

J'ai un doute sur la réponse par l'activisme numérique, et pas simplement pour le masculinisme. Je l'ai pour l'ensemble des sujets, parce que l'activisme numérique met en cause la démocratie. Je me pose la question de savoir si l'on peut lutter à armes égales. En effet, l'activisme n'est pas simplement une question d'énergie, de nombre de comptes, de bots, de bots russes ou d'ingérences. L'activisme numérique masculiniste, suprémaciste, ou raciste et antisémite, est aussi généré par les milieux complotistes. Il faut donc accepter d'avoir un rapport à la vérité assez distendu. Or, nous ne pouvons pas combattre à armes égales avec cela.

C'est d'ailleurs tout le problème de la place de la démocratie dans le combat contre le nouvel obscurantisme. Nous ne pouvons pas utiliser les mêmes armes que les masculinistes, car nous cesserions d'être ce que nous sommes et de défendre la démocratie et l'information. J'ai un vrai doute sur notre capacité à résister en déployant la guerre numérique contre eux.

Nous devons faire un travail de dentelle en ce domaine. En réalité, il faudrait des milliers de Pauline Ferrari. Le planning familial et tout un ensemble d'associations interviennent en matière d'Evars. Il faudrait former les enseignants comme on l'a fait pour les magistrats, dès l'École nationale de la magistrature (ENM), après avoir conclu que la justice est patriarcale dans son fonctionnement.

Il me semble que la formation des enseignants au masculinisme est assez faible aujourd'hui. Il convient notamment d'éviter les stéréotypes, de dire que les filles sont bonnes en gym et que les garçons sont forts en mathématiques, par exemple. Une chose est sûre, nous ne parviendrons pas à faire bouger les choses en faisant de l'Evars une fois par an.

Mme Pauline Gonthier. – Vous avez raison, on ne peut pas lutter à armes égales contre les masculinistes. L'activisme numérique pose de vrais

problèmes éthiques et contrevient aux principes démocratiques en endoctrinant les gens. Voyez le ciblage qui a été pratiqué par Donald Trump pendant sa campagne dans les *swing states*. Je comprends pourquoi un grand nombre de partis ne veulent pas s'engager sur ce terrain.

Je pense que, pendant longtemps, il y a une sous-estimation de l'impact des messages relayés *via* les réseaux sociaux sur la jeune génération qui vote.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Absolument !

Mme Pauline Gonthier. – Alors que j'ai fait des études très académiques et que je lis régulièrement des journaux, je suis moi-même influencée dans mes opinions politiques par ma bulle algorithmique d'Instagram. Aujourd'hui, il faut reconnaître que l'agora politique se passe essentiellement en ligne.

La question est très complexe, parce qu'il faut néanmoins rester ferme sur les principes qui fondent la démocratie ; encore une fois, certains partis en font fi et gagnent la bataille avec des armes que nous ne souhaitons pas utiliser.

Du reste, la formation des enseignants est une bonne piste à explorer. Vous avez raison, il faudrait des milliers de Pauline Ferrari, mais cela coûte cher.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Il y en a peu comme elle, surtout !

Mme Pauline Gonthier. – La formation est forcément une bonne chose, car elle permet de déradicaliser.

Mme Pauline Ferrari. – Je suis une simple journaliste qui n'a pas de diplôme en sciences de l'éducation. Je fais de l'éducation aux médias parce que j'ai un amour de l'éducation populaire depuis très longtemps. Je suis contente de voir des jeunes changer, réfléchir et, surtout, être fiers d'eux. Il est certain qu'il faut former les professeurs, y compris en matière d'Evars. Ce sont d'ailleurs eux qui formulent cette demande, car le masculinisme est un sujet qui leur fait peur.

Lorsqu'on parle de numérique avec les parents ou les professeurs, on se rend compte que certains pratiquent la politique de l'autruche parce qu'ils ne connaissent pas les sujets évoqués ou ignorent ce qu'ils vont découvrir. Je me réjouis qu'on parle de plus en plus de harcèlement scolaire, de cyberharcèlement ou de *revenge porn*.

En effet, le fait d'intervenir une fois par an est très insuffisant. Il n'empêche que là où j'habite, en Seine-Saint-Denis, de jeunes professeurs font un travail incroyable et intègrent ces questions-là au fur et à mesure dans différentes matières. Mais cela demande l'investissement personnel de chaque professeur.

Une formation est toujours utile, ne serait-ce que pour permettre aux enseignants de se sentir légitimes de parler de stéréotypes de genre, de virilité et des messages relayés en ligne.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Avez-vous étudié la dimension masculiniste des discours sur la dénatalité et la démographie ?

Mme Pauline Ferrari. – Dans les valeurs essentielles du masculinisme, il y a l'idée que le féminisme aurait dévirilisé les hommes, si bien que ces derniers deviennent homosexuels ou n'arrivent plus à séduire les femmes parce qu'elles sont devenues d'horribles féministes. Résultat : plus personne n'a de relations sexuelles et notre civilisation et notre espèce sont en train de s'éteindre.

S'ajoutent à cela des théories conspirationnistes et racistes, notamment celle du « grand remplacement », qui consiste à dire que les hommes immigrés viennent voler nos femmes.

En outre, il n'est pas étonnant que des mouvements intégristes catholiques proposent des solutions naturelles pour accroître la fertilité ; ils suggèrent notamment aux femmes d'arrêter la pilule contraceptive.

Aux États-Unis, il y a de plus en plus de travaux sur les *pipelines*, ceux par lesquels on passe d'un sujet à l'autre pour finir par se radicaliser. Ainsi, le yoga ou le bien-être peuvent mener à des idées d'extrême droite. Par exemple, on pousse les femmes à un retour à la nature pour retrouver leur fertilité.

Il est clair que les discours sur la natalité sont très présents chez les masculinistes. Ce n'est pas pour rien que les influenceuses de la mouvance *tradwife* se mettent en scène sur les réseaux sociaux avec leurs huit enfants. Elles les exhibent comme de petits comédiens pour donner aux gens l'envie de se reproduire, comme si le fait d'avoir des enfants relevait d'une bénédiction divine.

Tous ces discours sur la fertilité et la perpétuation de la race, dans une perspective hétérosexuelle, rappellent beaucoup le régime nazi.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Fanny Lignon, que nous avons entendue dans le cadre de notre rapport *Femmes et jeux vidéo*, indiquait qu'il existe dix-huit heures de formation obligatoire à la parité et à l'égalité pour les enseignants. Or, il n'y a aucune heure de formation obligatoire en matière d'éducation à l'information. Nous pourrons donc formuler une proposition commune à nos deux rapports.

Je vous invite, mes chers collègues, à assister à la remise prochaine du rapport sur l'état du sexisme en France par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui contient des développements sur le masculinisme.

La guerre contre le masculinisme est d'ordre culturel. On l'a dit, nous n'aurons jamais les mêmes armes que ces hommes sur les réseaux sociaux, car

la vérité, hélas, ne fait pas le buzz. Les masculinistes, eux, préfèrent raconter des énormités.

Je rappelle aux jeunes femmes qui vivent en ruralité les risques d'abandonner leurs études pour se marier jeunes et ensuite divorcer, ce qui arrive dans un cas sur deux. Les femmes qui deviennent mères de famille monoparentale perdent immédiatement 25 % de leurs revenus et ne les retrouvent jamais. En poursuivant leurs études, elles se donnent les moyens de gagner leur vie et de faire leurs choix, y compris de devenir femme au foyer, si c'est cela qu'elles désirent.

Nous vous remercions, mesdames, de votre venue. Je me félicite que le Sénat se soit mis sur les réseaux sociaux. La vidéo de cette table ronde sera visionnée par des milliers de personnes et, de manière générale, les travaux de la délégation aux droits des femmes sont bien suivis.

Audition du Sidaction sur le sondage « Les hommes et le masculinisme »

(22 janvier 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous poursuivons ce matin nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes en France.

Dans ce cadre, nous entendons une représentante de l'association Sidaction, engagée dans la lutte contre le VIH et le soutien à la recherche, accompagnée de représentantes de l'institut de sondage OpinionWay et du Syndicat national des infirmier.e.s conseiller.e.s de santé de l'éducation nationale (Snics-FSU).

Je souhaite la bienvenue à Mme Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de Sidaction, à Mme Éléonore Quarré, responsable des études Société au sein du pôle Opinion chez OpinionWay, et à Mme Mathilde Varrette, infirmière de l'éducation nationale et secrétaire générale adjointe du Snics-FSU.

Sidaction intervient également dans le domaine de la prévention en matière de santé sexuelle et, dans ce cadre, a pu constater la propagation, notamment sur les réseaux sociaux, des discours de domination masculine.

Or, ces discours influencent profondément la manière dont de nombreux jeunes envisagent la sexualité, le consentement et leurs relations.

Pour objectiver cette tendance, vous avez rendu public, le 1er décembre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, un sondage inédit réalisé par OpinionWay. Celui-ci révèle une percée alarmante des discours masculinistes auprès des hommes en France, tous âges confondus, avec un impact particulièrement fort chez les 16-34 ans.

Le sondage aborde, tout d'abord, le rapport à l'identité masculine. Il met en évidence un sentiment très répandu de stigmatisation des hommes : 58 % considèrent que « les médias caricaturent les hommes depuis #MeToo » et 52 % que, dans notre société, « on s'acharne sur les hommes ». On observe également le retour de représentations très stéréotypées et virilistes de ce que serait « être un homme » : pour 60 % d'entre eux, « être un homme, c'est savoir prendre des risques ». Enfin, une défiance à l'égard du féminisme se manifeste : 58 % estiment qu'il va trop loin.

Vous pourrez nous indiquer ce qui, selon vous, explique cette évolution – ou ce retour en arrière – et pourquoi les plus jeunes générations semblent davantage perméables à ces discours que leurs aînés.

Le sondage analyse ensuite les conséquences de la diffusion des discours masculinistes sur le rapport au consentement et aux normes sexuelles. Les

représentations à l'égard des femmes restent imprégnées de suspicion et de jugements négatifs : 43 % des 16-34 ans pensent qu'une femme qui multiplie les partenaires sexuels « ne se respecte pas ». Vous mettez, par ailleurs, en avant un exemple particulièrement préoccupant : un homme sur dix – 11 % –, et un jeune homme de 25-34 ans sur cinq – 18 % –, affirment comprendre le *stealthing*, c'est-à-dire le fait qu'un homme retire son préservatif sans prévenir son ou sa partenaire pendant le rapport sexuel. Vous ajoutez que, chez ceux qui adhèrent aux théories masculinistes, 34 % cautionnent cette pratique – soit 23 points de plus que la moyenne.

Enfin, vous avez mesuré l'audience des influenceurs masculinistes. L'étude montre une exposition massive des jeunes hommes à ces contenus : 66 % des 16-34 ans en connaissent au moins un. Une partie d'entre eux y trouve des repères identitaires et un discours présenté comme alternatif ; pour un jeune sur deux âgé de 25 à 34 ans connaissant ces influenceurs masculinistes, ces contenus « disent enfin la vérité ».

Face à ces constats, votre travail ne se limite pas au diagnostic ; vous proposez aussi des pistes d'action concrètes.

Vous soulignez ainsi l'urgence de renforcer l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars). Avec le Planning familial et SOS homophobie, vous avez saisi le tribunal administratif de Paris pour faire respecter la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. Le tribunal a reconnu la carence de l'État par une décision rendue le 2 décembre dernier le condamnant au paiement d'un euro symbolique, tout en prenant acte d'un arrêté et d'une circulaire publiés en février 2025 sur la mise en application de ces programmes.

Vous pourrez nous indiquer si, selon vous, ces textes récents sont de nature à permettre une mise en œuvre effective de l'Evars dans tous les établissements scolaires.

Enfin, de manière particulièrement innovante, vous avez lancé la campagne *Alpha Safe*. Vous avez fait le choix d'investir les codes des influenceurs dits « alpha » sur TikTok pour diffuser, à travers des personnages générés par intelligence artificielle (IA), des messages de prévention, de respect, de consentement, de dépistage et de lutte contre les discriminations. Cette campagne, révélée le 1er décembre dernier, apporte une réponse originale à la banalisation de ces discours toxiques.

Cette audition sera l'occasion de recueillir votre analyse approfondie de ce sondage, mais aussi votre retour d'expérience sur cette campagne et, plus largement, vos propositions pour contrer la banalisation des discours masculinistes et mieux protéger les jeunes.

Je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Mme Hélène Roger, directrice du pôle Analyse et Plaidoyer de Sidaction. – Merci beaucoup pour cette invitation. Je commencerai par présenter

brièvement Sidaction pour expliquer d'où nous partons. Nous sommes une association créée en 1994, fondée sur un principe essentiel : réunir la recherche et le milieu associatif et faire de chacun et chacune des acteurs de la lutte contre le sida.

Sidaction se bat pour un monde où chaque personne, qu'elle vive avec le VIH ou qu'elle soit exposée au risque de contamination, dispose d'un accès équitable à la prévention, au traitement et aux soins, quels que soient son origine ethnique, culturelle, sociale, sa sexualité, son genre, son appartenance religieuse ou son état de santé.

Nous collectons des fonds pour financer les associations et la recherche, notamment *via* le Sidaction Médias, qui constitue également un temps important d'information et de prévention autour du VIH-sida, des infections sexuellement transmissibles (IST) et de la santé sexuelle.

Notre parole n'est pas celle d'une structure experte du masculinisme ; elle provient d'acteurs de santé publique, et plus particulièrement de santé sexuelle, confrontés à ces discours masculinistes et qui tentent d'en comprendre les mécanismes pour mieux les endiguer.

Notre engagement sur l'information, la prévention et la santé sexuelle, notamment auprès des plus jeunes, prend différentes formes. Nous ne menons pas directement des activités de terrain auprès des différents publics, mais nous promouvons l'information, la sensibilisation et l'*empowerment* des jeunes sur les enjeux liés à leurs droits et à leur santé sexuelle.

Plusieurs dispositifs ont nourri notre réflexion sur la montée en puissance des discours masculinistes.

D'abord, nous finançons des associations qui mènent directement ce type d'activités, notamment dans le cadre des séances d'Evars et hors milieu scolaire. Ces associations nous font remonter leurs problématiques de terrain et leurs difficultés lors du suivi de leurs subventions. Je prendrai l'exemple d'IDsanté, partenaire intervenant à Toulouse et en Guyane, qui rapporte des propos entendus auprès des 16-25 ans : certains jeunes pensent que, s'ils ne font pas l'amour, ils ont plus de testostérone et deviennent donc plus forts physiquement ; d'autres soutiennent que les hommes auraient des besoins différents de ceux des femmes. L'utilisation de mots sans connotation affective pour désigner les rapports sexuels est souvent violente. Cette violence du vocabulaire, notamment pour décrire les femmes, se trouve banalisée et renforcée par l'entre-soi masculin.

Nous entendons aussi l'idée que la pénétration serait obligatoire dans tout rapport sexuel. Certains la revendiquent même en l'absence de consentement, au mépris de celui-ci. De nombreux discours s'appuient sur le caractère naturel, biologique, des différences entre les femmes et les hommes, utilisé pour justifier le rejet de l'homosexualité et de la transidentité. Ces retours de terrain constituent évidemment une alerte.

Par ailleurs, nous organisons chaque année, au moment du Sidaction Médias en mars, un sondage réalisé par OpinionWay auprès des jeunes, afin de documenter l'évolution de leurs connaissances sur le VIH et les IST et leurs

pratiques de prévention. Le dernier sondage, datant de mars 2025, montrait que les fausses informations sur le VIH et les IST, comme l'exposition aux risques, progressent, avec un faible recours aux préservatifs et aux dépistages.

Enfin, nous avons mesuré la perméabilité des jeunes aux théories complotistes, d'après l'échelle de Bruder, fondée sur cinq affirmations : 92 % des jeunes croient à au moins une affirmation et un jeune sur quatre aux cinq affirmations.

Mme Dominique Vérien .présidente – Pouvez-vous nous indiquer quelles sont ces cinq affirmations ?

Mme Hélène Roger. – Ces affirmations sont les suivantes : « beaucoup de choses se produisent dans le monde dont le grand public n'est pas informé » ; « les politiciens ne nous disent généralement pas ce qui motive réellement leurs décisions » ; « il existe des organisations secrètes qui influencent considérablement les décisions politiques » ; « des événements qui, en apparence, ne semblent pas avoir de lien sont souvent le résultat d'activités secrètes » ; enfin, « les agences gouvernementales surveillent étroitement les citoyens ».

La perméabilité aux thèses complotistes se rapproche sans doute de la perméabilité aux thèses masculinistes, puisqu'elles reposent sur les mêmes ressorts, notamment la victimisation, l'utilisation du « bon sens » à l'opposé des données scientifiques, et des réponses souvent simplistes affirmées sans contre-argumentaire. En outre, elles sont relayées par les mêmes réseaux extrémistes.

Nous avons mené des campagnes ciblant particulièrement les jeunes, afin de communiquer sur des enjeux plus larges que le VIH et sur ce qui fait obstacle à une sexualité épanouie, consentie et protégée, comme nous l'avons fait sur la pornographie en 2024. Cette campagne reposait déjà sur le même principe qu'aujourd'hui : détourner les codes pour dénoncer les préjugés sexistes, les rapports de domination et la négation du consentement véhiculés dans la pornographie. Ces actions ont confirmé la nécessité d'un contre-discours à l'endroit même où ces propos sont tenus.

Comme nombre de structures présentes sur les réseaux sociaux, nous avons observé une progression exponentielle de ces contenus masculinistes et du nombre d'influenceurs. Or, nous disposions de peu de données sur l'ampleur du phénomène en France, contrairement au Royaume-Uni, et sur l'impact de ces discours sur la santé, notamment la santé sexuelle.

Nous avons donc voulu en savoir plus, avec l'intuition que ces discours réactionnaires antiféministes prônant la domination avaient des effets sur les comportements et possiblement sur le rapport des jeunes à la prévention et au risque.

Les questions qui nous ont animées sont les suivantes : où les hommes, et notamment les jeunes, s'informent-ils ? Quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Les hommes qui adhèrent à ces thèses sont-ils nombreux ? Quels en sont les effets concrets sur les comportements, la prévention, l'information et la sexualité ? En

quoi le masculinisme est-il néfaste à la santé publique ? D'où le lancement de cette étude avec OpinionWay, qui a confirmé notre intuition.

Face à ces retours d'informations, il nous a paru urgent d'alerter sur ce phénomène. Le masculinisme n'est pas une opinion ; c'est une idéologie qui vise à restaurer une domination masculine et des rôles de genre traditionnels, partant du principe que le féminisme, et plus largement les femmes, constitueraient une menace pour la société.

Toutefois, cantonner le masculinisme à la haine des femmes resterait réducteur. Les masculinistes se montrent aussi racistes, antisémites et LGBTphobes. Les homosexuels représentent, selon eux, tout l'inverse de ce qu'ils défendent : un homme diminué, efféminé, non viril, un danger pour l'humanité.

Or, l'épidémie de VIH a agi, depuis son apparition, comme un révélateur des discriminations, des inégalités et des difficultés d'accès aux droits et à la santé. Toute forme de discrimination et de stigmatisation nourrit l'épidémie et entrave l'accès à l'information, à la prévention, au dépistage et aux soins. Ces discours d'exclusion apparaissent dès lors extrêmement dangereux.

Le masculinisme constitue aussi une machine à exploiter les fragilités des jeunes hommes. Les communautés masculinistes fonctionnent comme des groupes de soutien, convertissant les frustrations individuelles en ressentiment collectif envers les femmes et les minorités. C'est un *business* de la souffrance et de la solitude pour vendre une vision toxique des relations affectives et sexuelles.

Or, les adolescents cherchent des repères. Ce type de discours gagne du terrain, parce qu'il trouve un écho auprès d'une génération parfois fragilisée, exposée à la pression sociale, confrontée à un manque d'éducation affective et sexuelle, à la solitude et à la vulnérabilité émotionnelle. Les discours virilistes en ligne exploitent ces vulnérabilités en vendant des certitudes à un moment de forte construction identitaire et de questionnement profond.

Les discours de « mâle alpha » renforcent l'idée que la valeur d'un garçon dépend de sa domination émotionnelle et sexuelle. Ce modèle rend l'intimité plus difficile, distord la perception du consentement et encourage la performance plutôt que la connexion et la construction de relations équilibrées. Il décourage toute demande d'aide quand l'angoisse monte. Il s'accompagne, en outre, de discours pseudo-médicaux et de contre-vérités scientifiques assénées sans contre-argumentaire : théories douteuses sur la testostérone et la dangerosité des préservatifs, conseils pratiques pour « *booster* sa virilité » et « être puissant au lit ».

Pour contrer cette déferlante, la prévention et l'information en ligne rencontrent de nombreuses difficultés. Les algorithmes valorisent les contenus clivants et provocateurs, ils amplifient les vidéos « alpha » et donnent une place disproportionnée au discours masculiniste ; ils ciblent aussi les profils d'hommes, notamment de jeunes hommes.

Selon une étude, vingt-trois minutes suffisent pour qu'un jeune garçon soit exposé à du contenu toxique et vingt-six minutes s'agissant du contenu masculiniste, au sens strict, sur TikTok et YouTube Shorts. Les algorithmes

renforcent les silos : les communautés fonctionnent comme dans un couloir de nage, sans parvenir à se parler ni à interagir entre elles. Il devient presque impossible d'atteindre les jeunes sensibles à ces discours en restant dans les espaces habituels. Le format des contenus joue également : vidéos courtes et percutantes, mises en scène calibrées sur le conseil ou la confidence, qui touchent particulièrement les plus jeunes à la recherche de modèles.

Face à cette situation, les contenus scientifiques ou sociaux peinent à se diffuser sur les réseaux sociaux. Les stratégies d'influence et les nouvelles règles de Meta empêchent la promotion des contenus de prévention. Les vidéos à caractère social ou politique ne sont plus *boostées*, disparaissent des fils d'actualité, et les sujets liés au féminisme et aux minorités sont relégués au rang de sujets sensibles et indésirables. Ce choix idéologique de Meta nous condamne au silence, invisibilise nos luttes et empêche la diffusion de messages de prévention. Il représente une atteinte directe à la liberté d'expression.

D'où la stratégie de notre campagne : aller sur ces espaces pour briser les barrières et apporter des réponses là où les jeunes en cherchent, sans les culpabiliser. *Alpha Safe* consiste à infiltrer les espaces où dominent les contenus masculinistes pour y réintroduire information, prévention et protection. L'objectif est de transformer les codes virilistes en levier de santé publique.

Fin novembre, avec l'accompagnement de l'agence MNSTR, nous avons diffusé discrètement sur TikTok une série de vidéos virales imitant les codes des influenceurs « alpha », afin de réinjecter prévention, respect et information fiable dans les fils d'actualité des jeunes hommes. Le 1er décembre, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, l'opération a été officiellement révélée au grand public. Pendant dix jours, nous avons fait émerger sur TikTok 19 faux influenceurs, reprenant les principales catégories comme grand frère, *love coach*, *gym bro*, *crypto bro*, survivaliste, philosophe stoïcien. Ces profils ont été générés par intelligence artificielle et animés comme de véritables créateurs de contenus. Il s'agissait de porter, à rebours du discours toxique masculiniste, des messages positifs sur le consentement, la prévention, le dépistage et la lutte contre les discriminations. (*L'oratrice projette deux vidéos illustrant la campagne Alpha Safe en complément de son propos.)*

Ces deux extraits présentent, l'un, la campagne elle-même, l'autre, un influenceur généré par intelligence artificielle. Les résultats s'établissent ainsi : 270 vidéos publiées, 300 000 vues, 132 retombées médias et une audience cumulée supérieure à 90 millions de personnes.

La campagne a été relayée par plus de 50 personnalités, qu'il s'agisse d'artistes, d'animateurs et d'animatrices de télévision, ou d'influenceurs. Elle a aussi montré l'intérêt porté aux résultats du sondage, qui mettent en lumière l'effet concret de ces discours sur les comportements de prévention.

Cependant, des initiatives comme la nôtre demeurent trop limitées, en temps comme en moyens de diffusion, pour faire front face au déferlement constant et exponentiel des contenus masculinistes.

Il est nécessaire de développer des politiques de soutien à la diffusion de campagnes d'information et de prévention, notamment par un meilleur encadrement des règles de concurrence sur les réseaux sociaux, afin de faciliter la diffusion d'informations vérifiées sur le VIH et les IST, ainsi que de messages de prévention, d'égalité de genre, de consentement, de non-discrimination, de respect et de lutte contre le harcèlement.

Le rôle de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en matière de surveillance, de contrôle et de modération des contenus doit être renforcé, ce qui suppose une augmentation des moyens dédiés. Une audition de spécialistes des réseaux sociaux et de leur cadre législatif permettrait d'émettre des recommandations plus précises.

Promouvoir des études approfondies et travailler avec des chercheuses et chercheurs sur les mécanismes et l'impact des discours masculinistes sur la santé permettra de mieux identifier les enjeux, ainsi que les ressorts les plus efficaces pour lutter contre leur diffusion.

La riposte ne peut pas se limiter aux réseaux sociaux. D'une part, la prolifération de ces discours touche toutes les sphères de la société. D'autre part, cette bataille, profondément inégale, se nourrit de l'isolement et des vulnérabilités ; la réponse doit donc passer aussi par l'accueil, l'écoute et la disponibilité de personnels formés et outillés pour repérer ces discours et les déconstruire. Il est impératif de donner les moyens d'une application réelle des cours d'Evars, car le programme ne suffit pas.

Je renvoie au livre blanc du collectif « Pour une véritable éducation à la sexualité », dont nous faisons partie, qui détaille 46 recommandations pour l'application effective de ces enseignements.

Je souhaite toutefois insister sur deux éléments essentiels.

Le premier concerne les moyens financiers, condition de l'effectivité de ces politiques. La création d'une ligne budgétaire nationale dédiée à l'Evars s'impose, avec l'inscription dans le projet de loi de finances d'une enveloppe spécifique de 622 millions d'euros par an, soit 52 euros par élève.

Le second élément tient à la reconnaissance et la sécurisation de l'expertise et du rôle central des associations dans ce dispositif, à un moment où les subventions diminuent fortement, où les libertés associatives reculent et où les attaques de groupes réactionnaires se multiplient. À ce titre, les coupes budgétaires visant les associations féministes ou celles qui œuvrent dans le champ de la santé sexuelle se révèlent délétères, tout comme l'absence de condamnation ferme des attaques répétées contre des associations féministes, notamment le Planning familial. Un soutien sans faille à ces associations est indispensable.

Il serait intéressant d'auditionner d'autres membres du collectif, qui regroupe des associations travaillant sur le harcèlement en ligne, les droits des femmes et des familles, la planification familiale ou l'homophobie, ainsi que des représentants de syndicats de parents ou d'enseignants, afin de détailler les retours

de terrain concernant l'effet du masculinisme sur d'autres dimensions de la vie affective, relationnelle et sexuelle des jeunes.

Enfin, la lutte contre le sida nous a appris un principe fondamental : rien ne peut se faire sans les personnes directement concernées. Il y va de la participation des femmes et des personnes LGBTQI+, premières victimes du masculinisme, mais aussi des hommes eux-mêmes, notamment des jeunes, afin de construire des réponses adaptées et de promouvoir des modèles masculins alternatifs – trop peu présents aujourd'hui – prônant égalité, respect, tolérance et écoute.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci beaucoup pour ces propos très intéressants.

Mme Éléonore Quarré, responsable des études Société du pôle Opinion de OpinionWay. – Merci de nous auditionner aujourd'hui. Je représente OpinionWay, institut qui a réalisé pour Sidaction l'étude intitulée *Les hommes et le masculinisme*. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1 528 hommes âgés de 16 à 59 ans, complété par un sur-échantillon permettant d'interroger au total 800 jeunes hommes de 16 à 34 ans. L'étude a été réalisée en ligne au cours du mois de novembre.

Mon propos se concentrera aujourd'hui sur ce que nous mesurons et sur les mécanismes que ces résultats permettent d'éclairer avec prudence. Il s'agit d'un sondage qui met en évidence des écarts entre groupes ainsi que des associations entre exposition, perception et comportement, sans prétendre reconstituer des trajectoires individuelles ni établir de lien de causalité. L'intérêt de cette étude est de documenter un phénomène souvent abordé sous un angle exclusivement idéologique, en montrant ses effets possibles sur des dimensions très concrètes : la sexualité, le consentement et la prévention.

Nos données mettent d'abord en évidence un climat de recomposition des rapports entre les femmes et les hommes, vécu par une partie des hommes comme une perte de repères. Ainsi, un homme sur deux estime que la société s'acharne aujourd'hui sur les hommes, soit 52 % d'entre eux, proportion qui atteint 59 % parmi les 25-34 ans. Dans le même temps, un homme sur deux déclare ne plus savoir ce que signifie être un homme aujourd'hui, là encore à hauteur de 52 %, et de 59 % chez les 25-34 ans.

Ce malaise n'implique pas une radicalisation massive, mais il crée une disponibilité à des discours qui promettent des repères simples, une lecture claire du monde social et une forme de réassurance identitaire. Il se manifeste également dans l'idée qu'il serait aujourd'hui plus difficile d'être un homme qu'une femme, opinion partagée par 36 % des répondants, ou encore dans le sentiment que les hommes ne sont plus assez respectés, exprimé par 47 % d'entre eux.

Dans ce contexte, la virilité reste un marqueur central. Un homme sur deux juge important d'être viril, et près d'un sur deux regrette que les hommes ne le soient plus suffisamment, soit 46 %. Par ailleurs, deux hommes sur trois déclarent vouloir assumer pleinement leur virilité.

L'injonction à prouver apparaît très nettement dans les réponses : 52 % des participants considèrent qu'un homme doit démontrer qu'il en est réellement un, et 60 % associent le fait d'être un homme à la capacité de prendre des risques. Ce registre viril n'est pas anecdotique ; il structure les manières d'entrer en relation, de se positionner, et il peut influencer le rapport à la sexualité et à la prévention.

Un deuxième enseignement majeur de l'étude tient à la confusion massive autour de la notion de masculinisme. Près d'un homme sur deux le perçoit comme un pendant masculin du féminisme. Cette mise en équivalence contribue fortement à sa banalisation, en donnant l'impression d'une symétrie de revendications et d'une logique de rééquilibrage.

Or, les contenus mesurés relèvent souvent d'une lecture conflictuelle des rapports entre les femmes et les hommes, marquée par des normes virilistes et, parfois, par une défiance à l'égard de l'égalité, du consentement ou de la prévention. Un antiféminisme relativement diffus s'exprime ainsi : 58 % des hommes estiment que le féminisme va trop loin aujourd'hui ; 52 % considèrent que les féministes cherchent avant tout à affaiblir les hommes ; enfin, près d'un tiers, soit 31 %, déclarent se sentir menacés par les féministes.

Il s'agit de ressentis, et non de mesures objectives ; néanmoins, ces perceptions sont structurantes, car elles nourrissent un cadre mental dans lequel certains hommes interprètent les nouvelles normes non comme une évolution collective, mais comme une mise en accusation.

S'agissant des profils, je reste prudente, car cette étude ne permet pas d'inférer des trajectoires individuelles. Nous n'avons pas, par exemple, mesuré directement des événements de vie tels qu'une rupture affective ou l'isolement social. En revanche, plusieurs facteurs associés apparaissent clairement.

Le premier facteur est l'âge. Les 25-34 ans se distinguent sur plusieurs items structurants, notamment par un sentiment accru de stigmatisation et une perte de repères plus marquée quant à l'identité masculine.

Un second facteur tient à la proximité politique. L'adhésion à certaines perceptions et normes apparaît sensiblement plus forte chez les sympathisants d'extrême droite. À titre d'exemple, l'importance accordée à la virilité atteint 65 % parmi eux, contre 51 % en moyenne, soit un écart de 14 points.

Enfin, l'exposition aux contenus masculinistes constitue un facteur central. Si l'adhésion revendiquée au masculinisme demeure minoritaire à l'échelle de l'ensemble des hommes, à hauteur de 18 %, elle s'élève à 43 % parmi ceux qui connaissent effectivement ces contenus. Chez les 25-34 ans, cette adhésion est encore plus marquée : plus d'un tiers y sont favorables, et la proportion atteint près de 60 % parmi ceux qui déclarent connaître au moins un influenceur masculiniste.

Ces normes viriles apparaissent comme particulièrement importantes. Ainsi, 40 % des hommes estiment qu'un vrai homme doit garder le contrôle, proportion qui atteint 45 % parmi les 25-34 ans et 62 % parmi ceux qui adhèrent aux contenus masculinistes. De même, l'idée que multiplier les partenaires constitue un

signe de séduction est largement partagée au sein de ce même groupe, avec des taux compris entre 42 % et 62 %.

L'ensemble de ces éléments permet d'éclairer une question centrale : pourquoi les jeunes hommes, et en particulier les 25-34 ans, apparaissent-ils plus perméables à ces discours ?

L'exposition aux contenus en ligne apparaît déterminante. Les réseaux sociaux jouent désormais un rôle central dans la socialisation relationnelle et sexuelle. Ils constituent la première source d'information extérieure pour 23 % des répondants, devant les médias traditionnels, à 19 %, tandis que les professionnels de santé et le cercle proche sont cités à hauteur de 6 % chacun.

Cette dépendance informationnelle est nettement plus marquée chez les moins de 35 ans : 37 % citent les réseaux sociaux comme première source, soit un écart de 14 points par rapport à la moyenne. Parmi ces jeunes hommes, 66 % déclarent connaître au moins un influenceur masculiniste et 37 % consulter leurs contenus, dont 19 % régulièrement.

L'âge correspond également à un moment social spécifique. Les 25-34 ans se situent souvent dans une période charnière, marquée par des injonctions de performance, de comparaison et de séduction, et parfois, par une anxiété de statut. C'est également un moment où l'on s'émancipe davantage des sources parentales ou scolaires, tout en recherchant de nouveaux repères. Or, le numérique propose une offre immédiate, accessible et souvent très prescriptive.

Il convient toutefois de nuancer : les jeunes hommes ne forment pas un groupe homogène. Les 25-34 ans présentent davantage de stigmatisation, de perte de repères et une tolérance plus élevée au *stealthing*, tandis que les 16-24 ans, bien que très exposés, se sentent moins menacés par le féminisme. Ainsi, alors que 25 % d'entre eux déclarent se sentir menacés, cette proportion atteint 32 % à 34 % parmi les 25 ans et plus. Les plus jeunes sont, en revanche, légèrement plus nombreux à estimer que le féminisme devrait aller plus loin, à hauteur de 7 %, contre 3 % parmi les 35 ans et plus.

L'exposition à ces contenus est d'autant plus efficace qu'elle se présente sous la forme de solutions. Les contenus diffusés sont courts, émotionnels, personnalisés et porteurs d'une promesse de réassurance identitaire.

Dans nos données, parmi les hommes qui déclarent connaître ces contenus, 37 % indiquent y trouver un sentiment de réassurance quant à leur identité masculine ; cette proportion atteint 48 % parmi les 25-34 ans. Par ailleurs, 40 % estiment que ces contenus disent enfin la vérité, chiffre qui s'élève à 51 % dans cette tranche d'âge.

De fait, le cœur du problème n'est pas seulement idéologique : il touche aussi à des dimensions concrètes, intimes et sanitaires. L'étude montre que les discours masculinistes sont associés à des représentations spécifiques de la sexualité, caractérisées par l'incertitude, des tensions autour du consentement, une valorisation du contrôle et de la prise de risque, ainsi qu'une remise en cause de la prévention. Elle met en évidence une sexualité vécue comme plus incertaine : 64 %

des hommes déclarent ne plus savoir ce qu'ils ont le droit de dire ou de faire. La sexualité hétérosexuelle est jugée s'être complexifiée ces dernières années davantage pour les hommes – 58 % des répondants, et 65 % parmi les 25-34 ans – que pour les femmes – dont 32 % partagent cette opinion. Cette asymétrie traduit un vécu masculin face à l'évolution des normes et une difficulté à intégrer des codes relationnels plus explicites.

Sur le consentement, de très fortes tensions apparaissent. Ainsi, 57 % des hommes estiment qu'on en parle au point de culpabiliser les hommes, proportion qui atteint 72 % parmi ceux qui adhèrent aux contenus masculinistes. Par ailleurs, 41 % considèrent que demander explicitement le consentement nuit à la spontanéité d'une relation sexuelle. Il s'agit non pas seulement d'un désaccord, mais d'un conflit de normes opposant, d'un côté, une norme contemporaine de verbalisation, de coresponsabilité et de respect explicite, et de l'autre, des normes virilistes valorisant le contrôle et la performance.

Lorsque ce conflit est renforcé par certains contenus, les messages de prévention deviennent moins audibles, non par manque d'information, mais parce qu'ils sont perçus comme une atteinte à la virilité, à la puissance ou au contrôle. Les échanges portant sur le dépistage, la protection ou l'expression des limites s'en trouvent affectés. Et cette situation se reflète dans les contradictions internes observées : si la norme de responsabilité demeure très largement partagée – 93 % des répondants estiment qu'un homme responsable protège ses partenaires contre les IST –, elle coexiste avec d'autres représentations, 40 % considérant qu'un vrai homme doit garder le contrôle et oser prendre des risques, y compris sexuels.

L'étude met surtout en évidence des conceptions problématiques du consentement. Ainsi, 38 % des hommes estiment qu'un homme ne peut être tenu responsable si la femme ne dit pas explicitement non. Trois mécanismes se dégagent : une conception restrictive du consentement assimilée à l'absence de refus explicite ; une valorisation du contrôle masculin dans l'acte sexuel ; enfin, une requalification de la contrainte en injustice subie.

Dans cette logique, le résultat relatif au *stealthing* apparaît particulièrement préoccupant : 11 % des hommes estiment compréhensible le fait de retirer un préservatif sans prévenir sa partenaire, proportion qui atteint 18 % chez les 25-34 ans et 34 % parmi ceux qui adhèrent aux contenus masculinistes. Ce constat révèle une confusion profonde sur le statut du préservatif, à la fois outil de prévention et condition du consentement, et constitue un signal d'alerte majeur à l'intersection des violences sexuelles et de la prévention du VIH et des IST.

Si le préservatif conserve une image globalement positive pour 81 % des hommes – 61 % le perçoivent comme une protection indispensable ou, pour 20 % d'entre eux, une marque de respect –, des représentations virilistes persistent : 27 % déclarent se sentir plus puissants sans en utiliser ; 25 % estiment que les femmes doivent respecter les hommes qui refusent d'en porter, proposition qui atteint 32 % parmi les 16-34 ans et 50 % parmi les adhérents aux contenus masculinistes ; enfin, 13 % associent son usage à un manque d'assurance.

Ces chiffres montrent que la prévention n'est pas seulement une question d'accès ou de connaissance ; elle se joue dans un rapport de normes et parfois dans un rapport de pouvoir.

Cela rejoint un autre résultat important : le maintien d'un double standard sexuel et de jugements moraux sur la sexualité des femmes. Ainsi, 42 % des personnes interrogées considèrent qu'un homme qui multiplie les partenaires est un séducteur, mais, dans le même temps, 38 % estiment qu'une femme qui en fait de même ne se respecte pas. On pourrait espérer que cela évolue.

Surtout, nous le voyons, d'autres données appuient cette idée d'un double standard : 22 % interprètent un résultat positif aux IST chez une femme comme le signe d'une sexualité trop active, ce chiffre s'élevant à 27 % parmi les 25-34 ans et à 51 % parmi les hommes qui adhèrent aux contenus masculinistes. Ces représentations fragilisent la prévention, pèsent sur la communication, renforcent les asymétries dans la négociation du préservatif et déplacent la responsabilité sur les femmes, au détriment d'une prévention fondée sur la coresponsabilité et l'explication.

Sur les espaces numériques eux-mêmes, nos données montrent qu'ils ne sont pas seulement un lieu de diffusion, mais un lieu de socialisation. Ils fonctionnent comme un espace d'exposition à des contenus normatifs, comme un espace de normalisation – parce qu'à force de répétition, certaines idées deviennent familières – et comme un espace d'auto-renforcement *via* l'entre-soi et les logiques communautaires.

Sans prétendre analyser techniquement les algorithmes, nos résultats sont cohérents avec plusieurs mécanismes favorables à la viralité : les formats courts, émotionnels, personnalisés, adaptés aux plateformes vidéo, et surtout, une promesse de réassurance identitaire qui pourrait se résumer ainsi : « On vous dit enfin la vérité, vous n'êtes pas seul. » Les chiffres confirment cela. Ainsi, parmi ceux qui connaissent ces contenus, 37 % déclarent y trouver un sentiment de réassurance sur leur identité masculine, et 48 % parmi les 25-34 ans, tandis que 40 % estiment avoir trouvé des contenus qui disent enfin la vérité, dont 51 % parmi les 25-34 ans.

Enfin, ces contenus s'accompagnent souvent d'une logique de conseils pratiques. Ainsi, parmi les hommes qui connaissent ces comptes d'influenceurs, 32 % déclarent avoir déjà tenté de mettre en pratique certains conseils qui en sont issus pour devenir « un homme meilleur », dont 41 % parmi les 16-34 ans. Dans notre dispositif, nous avons aussi mesuré la notoriété et le suivi de plusieurs figures : Alexis Cossette-Trudel, Papacito, Thaïs d'Escufon et d'autres. Ces trois noms figurent parmi les plus connus avec un taux de 23 % à 28 %, et parmi les plus suivis, avec un taux de 9 % à 13 %. L'idée, ici, n'est pas de personnaliser le débat, mais de rappeler que ces figures constituent des points d'entrée identifiables et que leur audience n'est pas marginale.

Du point de vue des politiques publiques, notre étude invite à traiter le sujet comme un enjeu de prévention, d'éducation et de santé publique, et non pas

uniquement comme une question de radicalité idéologique. Très concrètement, nos résultats suggèrent qu'il faut travailler à la fois :

- sur des repères relationnels et sexuels plus clairs, car une majorité de personnes dit ne plus savoir quoi dire ou quoi faire ;

- sur une prévention qui soit audible dans un contexte de conflit de normes et qui intègre la question du pouvoir autour du préservatif ;

- et sur une présence renforcée dans les espaces numériques, devenus centraux dans la socialisation sexuelle des jeunes. En effet, 37 % des moins de 35 ans citent les réseaux comme première source externe et 66 % connaissent au moins un influenceur.

En matière de recherche à venir, au-delà de l'idée de « barométriser » cette étude, pour voir, notamment, comment les perceptions évoluent dans le temps, l'enjeu serait surtout de mieux comprendre les parcours d'exposition et les points de bascule, ces trajectoires individuelles dont nous avons parlé, mais que nous n'avons pas mesurées. Qu'est-ce qui fait qu'un jeune homme passe de contenus de « conseil » à une lecture plus conflictuelle des rapports femmes-hommes ? Qu'est-ce qui, au contraire, permet de rendre des messages de prévention et de consentement plus audibles ?

Au final, le masculinisme apparaît dans nos données comme un symptôme, un amplificateur et un facteur de risque en matière de santé sexuelle. C'est un symptôme, parce qu'il s'ancre sur un malaise préexistant, une stigmatisation et une perte de repères. C'est un amplificateur, parce qu'il propose des repères simples et virilistes, et renforce un conflit de normes et une culpabilisation autour du consentement. Enfin, c'est un facteur de risque, parce qu'il brouille les signaux concrets sur la prévention et le consentement, et entraîne une reconsidération du préservatif ainsi qu'une tolérance aux signaux faibles.

Mme Mathilde Varrette, infirmière de l'éducation nationale, secrétaire générale adjointe du Snics FSU – Face à la diffusion des idéologies masculinistes, le levier de prévention se situe, pour ma part, plutôt en milieu scolaire et universitaire. Je m'exprime ici à la fois comme infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au contact quotidien des élèves, et comme secrétaire générale adjointe du Snics-FSU, l'organisation syndicale représentative des infirmières et infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Je n'aborderai pas la définition du masculinisme, celle-ci ayant déjà été clairement posée lors des précédentes auditions par différentes chercheuses. Je souhaite en revanche attirer votre attention sur ses effets concrets, tels que nous les observons en milieu scolaire et universitaire, et sur les leviers de prévention qui relèvent directement de nos missions.

Ces idéologies touchent particulièrement les adolescents et les jeunes adultes à un âge charnière où se construisent l'identité, les relations affectives et sexuelles et les représentations des rapports entre les femmes et les hommes. Sur le terrain, les infirmières de l'éducation nationale observent que ces discours ciblent très souvent des jeunes garçons ou des jeunes hommes en situation de fragilité : isolement social, manque de confiance en soi, difficultés scolaires ou relationnelles

et sentiment de déclassement. Le masculinisme exploite ces vulnérabilités en proposant une lecture à la fois simpliste et dangereuse du mal-être. Il reconnaît la souffrance, mais en détourne la cause vers un ennemi désigné : les femmes et le féminisme.

Dans une société encore marquée par des rapports patriarcaux, cette désignation fonctionne d'autant plus efficacement qu'elle s'appuie sur des stéréotypes de genre encore très présents. Les femmes deviennent des cibles faciles, historiquement dominées et socialement rendues responsables de frustrations masculines, qui relèvent en réalité de mécanismes sociaux, économiques et symboliques beaucoup plus complexes. La femme est donc désignée comme responsable d'un système dont elle n'est pas bénéficiaire. La domination historique facilite cette mécanique de banalisation des discours misogynes et de naturalisation de l'infériorité féminine, permettant une tolérance sociale plus grande aux violences symboliques envers les femmes.

Le propos que je tiens aujourd'hui repose sur une observation clinique continue, encadrée par un cadre réglementaire précis, en particulier la circulaire du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmières de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ce texte reconnaît explicitement notre rôle clinique, préventif, éducatif et relationnel.

Notre contribution directe à la réussite scolaire doit aussi être considérée en envisageant la santé comme un déterminant majeur des apprentissages. L'infirmerie scolaire, souvent perçue comme un lieu de soins ponctuels, est en réalité avant tout un lieu de parole accessible sans rendez-vous, sans formalité, pour quelque motif que ce soit et sous couvert du secret professionnel. Chaque année, près de 18 millions de consultations infirmières y sont réalisées. Dans l'immense majorité des cas, il ne s'agit pas de soins somatiques, mais d'écoute, d'évaluation globale et d'accompagnement.

La consultation infirmière constitue un espace professionnel central dans la prévention du masculinisme. Elle permet d'appréhender l'élève dans toutes ses dimensions : physique, psychique, émotionnelle, relationnelle, familiale et sociale. Cette approche globale est essentielle, car un élève en mauvaise santé, en insécurité psychique, sous emprise ou en souffrance relationnelle n'est pas disponible pour apprendre. La santé conditionne l'attention, la concentration, l'assiduité, la confiance en soi et donc la réussite scolaire et l'intégration sociale.

Les infirmières offrent un espace non jugeant, sans injonctions virilistes, et travaillent sur l'estime de soi, la gestion des émotions, les relations respectueuses, la prévention des violences sexistes et sexuelles, ainsi que la déconstruction des stéréotypes de genre.

Pour le Snics-FSU, prévenir le masculinisme, ce n'est pas lutter contre les garçons, c'est leur offrir d'autres récits que ceux de la haine et de la domination. Cette action est rendue possible par une position singulière. L'infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est souvent la seule professionnelle de santé présente quotidiennement dans les établissements. Cette présence continue permet une observation dans le temps, un repérage précoce des

fragilités et une intervention avant que les difficultés ne se traduisent par de l'absentéisme, du décrochage ou des conduites à risque.

Les élèves ne viennent pas toujours avec une demande formulée. Très souvent, ils viennent avant même de pouvoir nommer ce qu'ils traversent. C'est précisément à cet endroit que l'écoute infirmière joue un rôle déterminant. Lorsque cette parole peut être accueillie tôt, mise en mots et reconnue, elle permet de restaurer l'estime de soi, la sécurité intérieure et donc la disponibilité aux apprentissages. Lorsque ce mal-être reste sans réponse, d'autres discours prennent le relais. C'est ici que le lien avec le masculinisme devient central. Le masculinisme n'apparaît pas en opposition à l'écoute ; il apparaît là où l'écoute fait défaut. Il fonctionne comme un discours de substitution.

Le masculinisme capte des jeunes en difficulté, souvent des garçons en perte de repères, et leur propose des explications simples à des vécus complexes. Il transforme la vulnérabilité en domination, la souffrance en ressentiment et désigne les filles et les femmes comme responsables.

Beaucoup d'adolescents que nous recevons ne relèvent pas de la psychiatrie. Ils traversent des expériences ordinaires, mais douloureuses : rejet amoureux, sentiment d'injustice, humiliation, difficulté à trouver leur place dans un système scolaire exigeant. Lorsque ces fragilités ne trouvent pas d'espace d'écoute et de reconnaissance, elles deviennent un terrain particulièrement fertile pour des discours d'endoctrinement.

Il est important de le dire clairement : le masculinisme ne se développe pas dans le vide. Il s'inscrit dans des fragilités sociales profondes.

Les jeunes grandissent dans une société marquée par l'incertitude, la précarité, les inégalités sociales et de santé, l'angoisse du déclassement, la crise climatique, les tensions géopolitiques et une perte de repères collectifs. Beaucoup doutent de leur avenir scolaire et professionnel, de leur valeur et de leur légitimité. Chez certains garçons, ces fragilités se conjuguent à des injonctions violentes à la virilité et à l'absence de modèles masculins émancipateurs. Les discours masculinistes promettent alors de la puissance, là où il y a de l'impuissance, et de la certitude là où il y a du doute. Les infirmières de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont en première ligne pour repérer les conséquences concrètes de ces discours.

Dans l'enseignement supérieur, avec moins de 300 infirmières pour l'ensemble du territoire, l'accompagnement des étudiants est fortement fragilisé, alors même que les situations de violence, de contrainte sexuelle, d'emprise et de mal-être persistent, voire s'aggravent. Les situations de violence, notamment au sein des couples d'adolescents ou de jeunes adultes, sont très souvent révélées à l'infirmerie en premier lieu. Les jeunes filles viennent parce qu'elles savent qu'elles seront écoutées, même lorsqu'elles minimisent les faits, même lorsqu'elles n'ont pas encore les mots pour nommer la violence. Ces situations ont des conséquences directes sur la santé, mais aussi sur la scolarité : absences répétées, chute des résultats, isolement, parfois décrochage.

Nous constatons également une précocité inquiétante des propos masculinistes. Des élèves très jeunes tiennent déjà des propos sexistes, justifient le contrôle, la domination, les gestes déplacés, banalisant ainsi la remise en cause du consentement. Ces discours dégradent le climat scolaire, fragilisent le vivre-ensemble et entravent la réussite.

Un élément nouveau est que les élèves établissent eux-mêmes très tôt un lien entre ces discours et des modèles de réussite sociale, économique ou politique largement médiatisés. Le masculinisme est perçu comme une idéologie globale qui dépasse la sphère intime et s'inscrit dans une vision hiérarchisée du monde.

C'est précisément à cet endroit que le rôle de l'école devient décisif. L'école n'est pas seulement un lieu d'instruction, elle est aussi un lieu d'émancipation. Elle a pour mission de permettre à chaque élève, fille ou garçon, de se construire comme un sujet autonome, capable d'esprit critique, de choix éclairés et de relations respectueuses. Le masculinisme, à l'inverse, n'est pas un mouvement d'émancipation. C'est un mouvement d'endoctrinement qui enferme les élèves dans des rôles rigides et hiérarchisés et compromet leur développement personnel, scolaire et citoyen.

Les infirmières participent pleinement à cette mission émancipatrice en agissant sur la santé. En sécurisant les élèves, en restaurant leur capacité à penser et à choisir, nous contribuons directement à leur réussite scolaire et à leur capacité à se projeter dans l'avenir. Les infirmières impulsent et interviennent dans la prévention et l'éducation à la santé, conseillent les équipes de direction sur les questions de santé globale et de qualité de vie scolaire, coordonnent des projets de santé avec des partenaires, participent à la protection de l'enfance et contribuent à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elles s'inscrivent ainsi pleinement dans la politique publique de santé de l'État, du niveau ministériel jusqu'aux établissements.

Dans ce contexte, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) constitue un levier indispensable à la fois de prévention, de réussite scolaire et d'émancipation. Pourtant, elle reste insuffisamment déployée, faute de moyens, de formations généralisées et d'un engagement institutionnel clair.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur un point structurant : la reconnaissance de la spécialité d'infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans la loi relative à la profession d'infirmier. Celle-ci constitue une avancée majeure, mais alors même qu'elle a été adoptée en juin dernier, le travail sur la mise en œuvre effective de cette spécialité n'a toujours pas débuté, ni à l'éducation nationale ni au ministère de la santé. Or, sans reconnaissance opérationnelle et sans moyens humains suffisants, les missions de prévention ne peuvent être pleinement assurées.

La semaine dernière, le Snics-FSU et le comité de pilotage (Copil) du collectif « Pour une véritable éducation à la sexualité » ont rencontré la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco). Nous avons appris que les 110 millions d'euros annoncés par le Gouvernement pour la mise en œuvre du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ne constituaient,

à ce stade, que l'évaluation de la charge salariale théorique nécessaire pour assurer ces séances, sans création de postes, sans plan de formation ambitieux et sans garantie de déploiement sur l'ensemble du territoire.

Dans ces conditions, le risque est grand que l'éducation à la sexualité reste inégalement appliquée, dépendante de l'engagement individuel des personnels et insuffisante face à la puissance des discours masculinistes diffusés en ligne. Or, la lutte contre les idéologies masculinistes ne peut reposer uniquement sur des réponses sécuritaires ou répressives. Sans prévention, nous traitons les effets, jamais les causes. Investir durablement dans la santé, l'écoute et l'éducation, c'est agir en amont, avant que la violence, le décrochage ou la radicalisation ne s'installent.

Le masculinisme n'est ni marginal ni anodin. Il est le symptôme de fragilités individuelles et collectives et un signal d'alerte sanitaire, éducatif et social. Les infirmières de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont en première ligne. Nous voyons, nous entendons et nous accompagnons souvent, bien avant que la violence ou l'échec scolaire ne s'installent durablement. Sans moyens suffisants et sans une institution pleinement engagée dans son rôle émancipateur, la prévention et la réussite scolaire ne peuvent cependant pas tenir.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je souhaite revenir sur l'étude d'OpinionWay. Avez-vous observé des différences sociologiques, par exemple, entre les jeunes des zones urbaines et rurales, ou entre ceux qui poursuivent des études et ceux qui n'en poursuivent pas ? En d'autres termes, certains jeunes sont-ils plus sensibles ou plus ciblés que d'autres ?

De plus, avez-vous étudié les différents types de masculinisme, cette notion recouvrant un monde très hétérogène composé de plusieurs mouvances ?

Enfin, comment renforcer la présence d'un contre-discours sur les réseaux sociaux ? Nous pourrions envisager la contrainte, mais cela risque d'être compliqué, même si nous allons nous battre pour y parvenir. Qui pourrait s'efforcer d'être plus présent sur les réseaux sociaux pour porter le contre-discours que vous défendez et comment pourrions-nous mieux le relayer ?

Mme Eléonore Quarré. – D'un point de vue sociodémographique, il existe des différences de comportement assez importantes en fonction du niveau de diplôme, les personnes moins diplômées adhérant davantage aux contenus masculinistes et à leurs propos. Ce constat est parlant à la fois sur les normes virilistes, sur l'adhésion et sur le besoin de réassurance, notamment sur le sentiment de trouver des contenus qui disent enfin la vérité. Il existe également des différences entre jeunes urbains et ruraux, mais elles sont moins flagrantes. Le phénomène reste assez homogène, avec toutefois une légère prédominance parmi les ruraux.

Nous avons pu observer qu'il existait en effet différents types de masculinisme : le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) identifiant notamment un sexisme paternaliste et un sexisme hostile. Cette démarche est intéressante et nous ne l'avons pas prise en compte dans notre étude.

Nous pourrions le faire dans le cadre d'une étude barométrique qui serait enrichie par différentes dimensions pour approfondir ces aspects.

Mme Hélène Roger. – Nous gagnerions à ce que les structures qui apportent de l'information vérifiée et qui produisent des contre-discours soient plus présentes sur les réseaux sociaux. Mais les règles de Meta sont délétères. Par exemple, nous avions réalisé une vidéo d'information sur les modes de transmission du VIH à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, le 1er décembre ; elle a été vue 8 500 fois. En comparaison, la vidéo qui remet en cause le préservatif en raison de la présence de perturbateurs endocriniens a été partagée 660 000 fois. Nous sommes donc à des niveaux très différents et tant que nous ne pourrons pas donner une place plus importante aux contre-discours, la situation sera compliquée.

Les acteurs de la prévention et de l'information et les associations féministes ont également un rôle à jouer. Mais ce qui fonctionne surtout, sur les réseaux sociaux, c'est que des personnalités connues prennent le sujet à bras-le-corps et s'expriment dessus. Quelques hommes commencent à s'exposer et à prendre la parole sur ces questions, et ils le font plutôt bien, mais ils restent encore trop peu nombreux face à la déferlante d'influenceurs masculinistes.

Il faudrait faire en sorte que davantage d'hommes influents interviennent pour porter ces discours. Cela paraît indispensable. Des experts en matière des réseaux sociaux pourraient sans doute nous aider.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je commencerai par vous soumettre une suggestion de travail, dans la lignée de votre proposition d'une viralité alternative à la viralité masculiniste. Quel est le chiffre d'affaires du masculinisme et quel est celui de la prévention sanitaire et du féminisme sur les réseaux sociaux ? Je suis convaincue que le rapport est celui d'un cheval à une alouette, si je puis le dire ainsi. Le féminisme ne rapporte rien ; il ne contribue pas au modèle économique des réseaux sociaux. En revanche, il serait intéressant que nous parvenions à identifier le chiffre d'affaires généré par le masculinisme, car il ne faut jamais oublier que les réseaux sociaux relèvent avant tout d'un modèle économique et n'ont pas seulement pour objet la diffusion d'une idéologie.

Deuxièmement, madame Varrette, dans votre observation clinique du harcèlement scolaire, parvenez-vous à identifier, non pas statistiquement mais empiriquement, la part du masculinisme dans le harcèlement scolaire, que les victimes soient des filles ou des garçons ?

Troisièmement, une contradiction m'étonne toujours chez les masculinistes : d'un côté, ils mettent en valeur la souffrance liée aux stéréotypes qui pèsent sur les hommes, notamment ceux selon lesquels un homme doit être fort, riche, etc. ; de l'autre, ils défendent ces mêmes stéréotypes. En définitive, leur mouvement s'inscrit dans la défense des stéréotypes dont ils se disent eux-mêmes victimes. Il y a là une incohérence qu'il faudrait réussir à dégager.

Quatrièmement, vous n'avez pas évoqué la place de la pornographie et de sa consommation dans la diffusion des stéréotypes masculinistes et l'adhésion à

ceux-ci, en particulier chez les moins de 35 ans. En effet, la génération des 25-35 ans a été particulièrement exposée à la pornographie.

Enfin, vous avez établi un lien entre le masculinisme et l'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme. J'observe cependant que ce phénomène intervient en même temps qu'une forte offensive religieuse et cléricale d'origines diverses dans nos sociétés. Peut-on identifier la part des convictions religieuses chez les jeunes hommes les plus soumis aux stéréotypes masculinistes ?

Mme Eléonore Quarré. – Sur le chiffre d'affaires, d'évidence, je n'ai pas d'informations, malheureusement. C'est toutefois une question intéressante et je vous rejoins complètement sur les poids différents qu'ils doivent avoir aujourd'hui.

Le paradoxe lié à l'adhésion aux stéréotypes et la souffrance qui en émane chez les masculinistes que vous pointez relève de ce que j'ai désigné comme un « conflit de normes » : par exemple, l'on considère que l'on doit protéger son ou sa partenaire, mais en même temps on entretient un rapport de domination. Nous ne sommes pas à une contradiction près et la nature humaine est dans un paradoxe permanent. C'est un principe typique du masculinisme que de se plaindre de stéréotypes et de se poser en victime tout en retournant la situation pour défendre une place ou un statut qui aurait été perdu, dans un mouvement de déclassement. Ce principe est même au cœur du masculinisme, il est fondateur du mouvement.

Il est vrai que nous n'avons pas pris en compte dans notre enquête le rôle de la pornographie dans l'adhésion aux contenus masculinistes et au masculinisme en général. Cela est sans doute lié au fait qu'il était important de garder une longueur de questionnaire raisonnable. En revanche, nous avons pu réaliser en coordination avec OpinionWay différentes études, notamment pour la Maison des femmes ou pour les Apprentis d'Auteuil, sur la consommation de la pornographie. Celle-ci a clairement un impact sur les représentations et les chiffres qui le montrent sont saisissants. Même s'il ne s'agit pas d'une source d'information prioritaire, dans la mesure où ce n'est pas la première source d'information, elle reste importante.

Surtout, ce qui est notable, c'est l'âge auquel les enfants sont exposés pour la première fois à des contenus pornographiques, alors même qu'ils n'ont pas encore eu de séance d'Evars. Ils sont exposés à un discours, à des images ou à des contenus qui donnent à voir une certaine représentation de la sexualité ou des sexualités, sans qu'aucune alternative proposée à l'école vienne nuancer, modérer ou donner un cadre juste à cette interprétation. La pornographie pose problème dès lors qu'elle est l'une des premières sources d'informations sur la sexualité à un âge où l'on entre au collège, vers dix ans.

Mme Mathilde Varrette. – Effectivement, lorsque nous travaillons sur l'éducation à la vie affective et sexuelle, il apparaît que la pornographie fait partie des moyens par lesquels les élèves s'informent. C'est un sujet qui ressort très régulièrement. Les inquiétudes des jeunes garçons sont souvent liées à la taille de leur pénis. Lors de nos séances, nous leur réexpliquons ce qu'est la pornographie.

En revanche, il reste compliqué pour les infirmières d'établir un lien entre le harcèlement et le masculinisme, en raison du manque de formation des infirmières de l'éducation nationale, la notion étant apparue récemment. Nous

pouvons faire le lien avec le sexisme ou la misogynie, mais celui avec le masculinisme est beaucoup plus compliqué à établir pour les infirmières. Par conséquent, il est difficile de produire un chiffre, même de façon empirique, sur le lien entre le harcèlement et les réseaux masculinistes.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – S'agissant des réseaux, je songeais moins à l'outil qu'à ce qu'il véhicule. Dans le harcèlement scolaire que les lycéens ou les collégiens s'infligent entre eux, quelle est la part qui n'est pas liée aux réseaux, mais qui est inspirée par le sexisme ? En fait, plus que le masculinisme, il s'agit du sexisme, de la dévalorisation des filles, de l'assignation aux stéréotypes – ce que nous avons évoqué tout à l'heure –, la « fille facile », la réputation, etc.

Mme Mathilde Varrette. – Ce sont effectivement des termes que nous entendons très régulièrement. Lorsque nous demandons à des jeunes : « Pour vous, qu'est-ce qu'un garçon qui a beaucoup de copines ? », souvent la réponse qui ressort est qu'il s'agit d'un Don Juan, d'un séducteur. En revanche, la jeune fille qui a beaucoup de copains et d'aventures est une « salope », une « pute », pour dire les termes crûment. Nous entendons ces choses très régulièrement lors des séances d'éducation à la sexualité.

Les jeunes ne vont pas bien. S'ils ne trouvent pas de réponse à l'école ou de structure adaptée, cela les incite à se rendre sur les réseaux sociaux pour s'y renseigner. Ils se retrouvent alors très rapidement sur des réseaux masculinistes et cherchent à ressembler à ces influenceurs qui donnent une image parfaite d'eux-mêmes et leur disent : « à ton âge, je n'allais pas bien, mais depuis que je fais ceci ou cela, je vais beaucoup mieux. »

Mme Hélène Roger. – Nous n'avons pas de réponse précise pour l'instant sur le chiffre d'affaires du masculinisme. Mais il est vrai qu'il s'agit d'une histoire de *business*.

Les masculinismes sont contradictoires entre eux : on y trouve à la fois des *pick-up artists* qui cherchent des conquêtes féminines et promeuvent des relations sexuelles à tout-va et d'autres profils qui ne veulent au contraire aucune relation avec les femmes. Ces mouvements se contredisent donc en permanence. Et c'est toute la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Face à une réalité aussi friable et parfois antinomique, il est difficile de construire des contre-discours. Nous pouvons défendre des normes et des valeurs, mais, sur le détail des convictions prônées par les masculinismes, ces contradictions nous compliquent la tâche.

S'ajoute à cela un manque de compréhension de ce phénomène par les acteurs de terrain, faute d'outils pour y répondre. Le phénomène est en effet assez récent.

Nous avons évoqué par ailleurs la place de la pornographie. La moyenne d'âge de première exposition des jeunes garçons à la pornographie en Île-de-France est de 10 ans. C'est très tôt. Les jeunes sont souvent exposés à ces images avant même d'avoir eu un premier discours sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

En revanche, nous n'avons pas traité la question de l'offensive religieuse et cléricale sur nos sociétés. Je parlerai pour ma part plutôt de régression et de phénomène réactionnaire global, en France et à l'international. Certaines postures virilistes et masculinistes, parfois même promues par des leaders politiques, sont extrêmement inquiétantes.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Laurence Rossignol nous a envoyé deux articles cette semaine sur une pratique sexuelle novatrice, qui se répand : l'étranglement, devenu une cause majeure d'AVC chez les femmes de moins de 40 ans.

Par ailleurs, un journaliste canadien a mené une enquête un an après le procès Pelicot, qui a montré qu'en quelques heures une centaine d'hommes s'étaient portés volontaires pour violer sa femme fictive endormie. Le lien entre masculinisme et santé publique sexuelle semble tout à fait pertinent, et inquiétant.

Comment ces boucles obscurantistes peuvent-elles autant prospérer, alors que l'information est si facile d'accès ?

Plusieurs chiffres nous ont été communiqués à l'occasion de la remise du rapport du HCE, qui a mené notamment un travail sur la distinction entre sexisme hostile et sexisme protecteur ou paternaliste.

OpinionWay s'est intéressé aux garçons et aux jeunes hommes, mais pas aux femmes. Ne serait-il pas intéressant de se pencher sur la situation des filles, dont on avait compris l'année dernière qu'elles étaient, en miroir, de plus en plus féministes ? Selon un sondage récent, 8 % des femmes considèrent, en écho à 14 % des hommes, qu'une femme ne peut pas devenir présidente de la République.

Est-ce une réalité générationnelle, destinée à s'éteindre, ou un retour à une situation pouvant nous mener, par exemple, vers des mouvements « *tradwifes* » en France ?

Je reviens sur l'âge de la première exposition à du contenu pornographique, aux alentours de 13 ans. Votre enquête commence à 16 ans. À Berlin, d'où je reviens et où j'ai pu échanger avec des élèves de première, je n'ai pas noté de propos particulier. Cependant, la proviseure de l'établissement où je me trouvais m'a dit qu'elle observait des propos inquiétants chez des enfants bien plus jeunes, mais qui avaient tendance à disparaître avec l'âge. Quand on leur parle, cela passe. Toutefois, le phénomène revient ensuite à 25 ans.

Est-il possible de mesurer ce phénomène avant l'âge de 16 ans ? Lutter aussi tôt sert-il à quelque chose, sachant que la prévalence du phénomène s'accentue à partir de 25 ans ? Comment pouvons-nous nous adresser à ces jeunes gens ?

Vous nous avez parlé du lien avec les idéologies d'extrême droite. On entend beaucoup dire que les extrêmes se rejoignent. Les masculinistes votent-ils pour d'autres partis politiques ?

Mme Eléonore Quarré. – Il faut évidemment aussi s'intéresser aux femmes, mais ce n'était pas le cadre de cette étude. En revanche, nous avons réalisé

d'autres études au cours desquelles nous avons interrogé des hommes et des femmes. Nous avons observé plus de progressisme chez les femmes, plus d'ouverture d'esprit, mais, dans le même temps, une réelle imprégnation d'une culture et de codes masculins.

Un indicateur paraît particulièrement intéressant : pour beaucoup de femmes, qu'un homme puisse être violent, ce n'est pas grave, tant qu'il ne l'est pas physiquement avec une femme. Cela montre que la dynamique de hausse du progressisme ou du féminisme chez les femmes n'empêche pas que les représentations qu'elles ont connues à travers des fictions, des récits, ou de la pornographie, puissent persister dans leur imaginaire et dans les normes auxquelles elles se réfèrent.

Je reviens sur l'enquête menée au Canada par le journaliste Hugo Meunier. En 48 heures, 105 hommes se sont portés volontaires pour violer sa femme fictive endormie. Seuls trois se sont préoccupés d'un éventuel consentement, dont un qui a dit : « Je profiterai donc d'elle endormie », ce qui est glaçant. Nous voyons là que même un sujet comme l'affaire Pelicot, qui a pourtant fait le tour de monde, ne provoque pas de bouleversement immédiat. Nous avons beau entendre dire « *not all men* », des réactions demeurent et les prises de conscience sont difficiles. Il y a une éducation à faire, mais l'éducation prend du temps.

Pouvons-nous mesurer le phénomène avant 16 ans ? Et une action menée quand on est si jeune, à l'école, est-elle utile si cela revient à 25 ans ? Oui, nous pouvons mesurer. Mais nous nous heurtons à une limite : avant 16 ans, il faut passer par les parents pour réaliser une interrogation en ligne. Une étude que nous avions réalisée pour la Maison des femmes avait montré que 27 % des parents disaient parler de sexualité avec leurs adolescents. C'est très faible. Et comment un adolescent pourrait-il répondre à des questions sur le consentement avec ses parents à côté de lui ? C'est pourquoi nous avons fait le choix de commencer les mesures à partir de 16 ans. Il serait possible de commencer plus tôt, mais cela nécessiterait une toute autre méthodologie.

Par ailleurs, il est utile d'intervenir tôt. Si de jeunes hommes de 25 à 34 ans adhèrent à ces contenus, c'est parce qu'ils ont grandi avec des représentations, des normes, qui infusent encore. C'est aussi une histoire d'époque.

Quand les parents peinent à parler de sexualité avec leurs enfants, quand l'Evars n'est pas suffisamment présente dans les écoles, quand la pornographie et les réseaux sociaux occupent une place considérable et constituent un canal déterminant pour l'apprentissage des normes retenues en matière de sexualité, il faut se donner les moyens de changer la donne et de rééquilibrer les choses, en réintroduisant des discours rationnels. L'enjeu est de donner des normes justes aux jeunes hommes comme aux jeunes femmes. Ils sont en effet exposés aux mêmes discours, *via* les réseaux sociaux. Cependant, les jeunes femmes ne les tiennent pas au même point. On relève néanmoins une forme de porosité, sur leur rôle et celui des hommes. C'est un point important à étudier.

Les statistiques publiques sur les agressions sexuelles et les viols concernent des hommes et non des femmes. Il faut éduquer les jeunes hommes pour

qu'il n'y ait pas de glissement vers des agressions, des viols, ou des violences sexuelles et pour que le consentement opère, et éduquer les jeunes femmes pour qu'elles revendiquent leurs droits.

Concernant les partis politiques, à la gauche de l'échiquier politique, les chiffres sont meilleurs qu'à l'extrême droite dans notre sondage. Toutefois, nous manquons d'effectifs pour certains partis. On observe néanmoins une polarisation entre gauche et extrême droite, le centre et la droite restant plus neutres sur ces sujets. Ceux qui ne se sentent proches d'aucun parti ont des opinions relativement similaires aux personnes qui se situent à gauche de l'échiquier politique – à tout le moins, pour ce qui concerne le masculinisme.

Mme Hélène Roger. – Il faut réaliser davantage d'études sur la façon dont les filles se positionnent. En tant que femme, le besoin de se faire accepter par les hommes constitue une adhésion apparente à ces thèses, même si cette adhésion est plus déclarative que réelle. Les femmes qui veulent être reconnues par les garçons, notamment les plus jeunes, n'ont guère d'autre possibilité que de dire que ces normes sont formidables.

Une intervention de l'Evars assez tôt dans le parcours scolaire relève de la prévention. C'est aussi anticiper l'avenir. Les hommes de 25 ans dont nous parlons ont été exposés à des contenus culturels – films ou séries – qui prônaient certaines valeurs. On constate une véritable évolution désormais sur ce point : dans les contenus pour les jeunes, comme les dessins animés, les filles sont plus puissantes, et les rapports hommes-femmes plus égalitaires et plus respectueux.

Par ailleurs, il est intéressant également de réfléchir à la rationalisation des finances publiques et à la prévention des coûts relatifs aux futures violences sexistes et sexuelles (VSS), aux IST, aux grossesses précoces et aux discriminations : qu'il s'agisse de dépenses de santé, de police, de justice, ou encore de protection sociale. Agir en amont permet d'endiguer ces phénomènes.

Mme Mathilde Varrette. – Ces dernières années, seuls 15 % des jeunes ont pu bénéficier de séquences consacrées à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Il faut investir dans la jeunesse pour faire des économies dans l'avenir, notamment en matière de santé et d'éducation.

Par ailleurs, le niveau de diplôme a son importance. Ainsi, les difficultés sont particulièrement nombreuses dans les lycées professionnels, par exemple. Sans vouloir stigmatiser personne, il est plus difficile pour les jeunes non-diplômés d'avoir un esprit critique sur les réseaux sociaux.

Mme Marie-Pierre Monier. – Merci pour vos propos et vos analyses. Les résultats que vous nous présentez sont assez déprimants… Il faut agir. Nous ne pouvons rester ainsi.

La délégation aux droits des femmes défend depuis longtemps la nécessité de développer l'Evars. Membre également de la commission de la culture, j'ai interpellé plusieurs ministres à ce sujet.

Le programme a été défini, cadré, rendu obligatoire. Mais je m'inquiète de l'absence du « S », donc de la sexualité, dans l'Evars déployée dans le premier

degré. Il faut parler de ces sujets, il faut que les jeunes se parlent entre eux, car c'est tout un cadre que l'on met ainsi en place, pour leur façon de vivre et leurs relations futures.

Je m'inquiète aussi du fait que l'on ait éloigné les associations de cet enseignement. En ruralité, ce sont le planning familial et plusieurs associations qui s'en chargent. Contrairement à ce que l'on constate en ville, il existe peu d'autres structures. Si l'on n'autorise pas les jeunes à s'y rendre, cela risque de poser des problèmes.

En outre, je ne suis pas certaine que tous les enseignants aient été formés à l'Evars. Et lorsque j'ai demandé au ministre quelle était la ligne budgétaire qui lui était dédiée, il m'a été répondu qu'une telle ligne n'était pas nécessaire, puisque l'Evars faisait partie du programme. J'ai quelques inquiétudes à ce sujet. La délégation ne pourrait-elle pas interpeller précisément le ministre, pour lui demander comment l'Evars est mise en œuvre, et avec quels moyens ?

Dans mon département de la Drôme, sept centres de santé sexuelle ont été fermés et l'aide versée au planning familial a été diminuée par la précédente présidente du département. On observe donc un véritable recul dans ce domaine.

Par ailleurs, d'où viennent les 1 528 hommes que vous avez contactés pour ce sondage : de la ruralité, ou plutôt de zones urbaines ? Viennent-ils de partout en France ?

Enfin, si j'ai bien compris, la vidéo que vous nous avez présentée a enregistré 300 000 vues. Or, une autre vidéo allant dans le sens inverse en a recueilli plus de 600 000. Que pouvons-nous faire face à cela ?

Mme Mathilde Varrette. – Pour l'instant, les référents et les formateurs à l'éducation à la vie affective et sexuelle sont en cours de formation en présentiel. Pour les autres personnels, les formations se mettent en place progressivement. Des magistères sont disponibles en ligne. Mais il n'y a pas de formation déployée massivement pour l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale.

Le budget de 119 millions d'euros qui a été mis en avant correspond à la masse salariale estimée, mais aucune ligne budgétaire supplémentaire n'est prévue, y compris pour la formation du personnel.

Je vous rejoins enfin concernant l'importance du rôle des associations. Dans le monde rural, les enseignants et les infirmières ne peuvent pas tout faire. Et le fait de retirer le terme « sexualité » de l'Evars à l'école primaire est effectivement inquiétant. Lorsque nous avons participé au programme, nous avons refusé de l'enlever. Les enfants nous parlent de sexualité, ce n'est pas nous qui lançons le sujet. Nous répondons à leurs questions. Ces réponses sont particulièrement importantes lorsqu'ils ont vu des images pornographiques.

Mme Hélène Roger. – Le rôle des associations est effectivement fondamental. Une confusion a eu lieu sur leur intervention à l'école primaire, mais elle a été levée. Nous appelons aussi au lancement de campagnes d'information de la part du ministère pour défendre et expliciter l'Evars. La défiance et les questionnements sont nombreux chez les parents, il faut pouvoir y répondre. Le

programme définit d'ailleurs les différents contenus selon les classes d'âge. C'est un élément de réassurance important.

Les associations sont très formées. Ainsi, si la formation à l'Evars des enseignants représente 12 heures, celle que suit une personne qui intervient au planning familial représente 170 heures. Elle implique un travail sur la posture, l'écoute et l'accompagnement des jeunes ainsi que des temps dédiés à la veille pédagogique et à la création d'outils. C'est la garantie de connaissances actualisées et d'une réelle maîtrise du sujet, que l'on ne peut légitimement pas attendre de la part d'enseignants dont ce n'est pas la spécialité.

Cette complémentarité est donc essentielle, d'autant que, pour les enfants, il peut être difficile de parler de sexualité à des adultes référents comme les parents ou les enseignants – d'où l'importance d'un lieu sécurisé où il est possible d'avoir une parole libérée.

Enfin, j'ai effectivement comparé l'ensemble de notre campagne vidéo qui a recueilli 300 000 vues à une seule vidéo portant sur le préservatif. La différence de visibilité est considérable, et l'inégalité très importante. Nous ne savons malheureusement pas comment y remédier.

Mme Eléonore Quarré. – Nous avons conduit notre sondage en ligne *via* un panel, sur un échantillon représentatif des hommes âgés de 16 à 59 ans, selon la structure de l'Insee. Les personnes interrogées provenaient de toutes les régions de France.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – L'année dernière, l'Assemblée des Femmes, la Fondation Jean-Jaurès et Ipsos ont mené une enquête sur la perception du féminisme, qui a montré que les adhésions les plus importantes aux items antiféministes se retrouvaient chez les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées (CSP++). Nous parlons souvent des jeunes les moins diplômés, mais l'on observe aussi une radicalisation chez les CSP+.

Par ailleurs, vous dites que le sujet n'est pas religieux, mais politique. Mais d'où les campagnes qui ont eu la peau de l'ABCD de l'égalité en 2014 sont-elles parties ? Elles sont parties des mosquées et des paroisses traditionalistes. Or, cette réalité ne s'est pas évaporée. Lorsque l'on observe ainsi en France une crispation sur des formes religieuses rigoristes, dans des religions qui considèrent que les hommes et les femmes ne sont pas égaux ou complémentaires et que les femmes sont affectées depuis toujours à une fonction reproductive, il existe forcément un lien entre l'affiliation religieuse et les convictions comme celles des masculinistes. Ne détournons pas les yeux !

On me dit qu'il existe un lien entre le masculinisme et la taille des logements, ou le niveau de diplôme. Je voudrais que l'on me parle également du lien entre masculinisme et convictions religieuses. Opérez-vous ce croisement dans les enquêtes d'OpinionWay ?

Mme Eléonore Quarré. – La difficulté à laquelle nous sommes confrontés est celle des effectifs disponibles. Si un échantillon n'est pas très important, il est

difficile de l'analyser de manière sérieuse et fiable. Nous ne pouvons pas analyser certaines religions, car leurs effectifs sont trop faibles.

Je ne peux donc pas me prononcer sur ce point sur la base de cette enquête.

Par ailleurs, il ne faut effectivement pas entretenir l'idée selon laquelle les discours d'extrême droite ne séduisent qu'une frange de la population ouvrière et populaire. C'est faux, d'autant plus au vu du renouvellement de l'offre politique qui présente des propositions séduisantes pour une population CSP+ très conservatrice. L'idée est de revenir à une composition traditionnelle des rôles, qui donne à l'homme un rôle de pouvoir et de domination et à la femme un rôle de soumission, laquelle correspond à un imaginaire fantasmé, idéal pour certains.

Mme Hélène Roger. – Je n'ai pas dit qu'il n'existait aucun lien avec la religion. Certains groupes qui s'attaquent à l'Evars se revendiquent d'ailleurs de certaines religions et valeurs religieuses. De manière générale, on voit peu de religions qui donnent une image de la femme et des rapports hommes-femmes vraiment égalitaire. Mais l'on observe aussi une forme d'instrumentalisation politique. C'est ce que je voulais mettre en évidence.

Toutefois, n'ayant pas étudié ces éléments en tant que tels, il nous est difficile d'avoir une position affirmée à ce sujet.

Mme Mathilde Varrette. – Je me suis également interrogée sur l'existence d'un lien avec l'intégrisme religieux. Cependant, en discutant avec mes collègues infirmières, j'ai constaté que ce n'était pas la religion seule qui entraînait des propos sexistes ou misogynes…

Mme Dominique Vérien, présidente. – La ruralité n'est pas touchée de la même façon que la banlieue sur ce point. Dans certains contextes urbains, comme en banlieue, des jeunes qui ne sont pas nécessairement religieux peuvent être exposés à des normes qui ne reflètent pas toujours l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je suis en train de lire *La Maison vide,* de Laurent Mauvignier, le dernier prix Goncourt. L'histoire se passe au début du XX^{e} siècle, en 1904-1905. À l'époque, la femme ne choisissait pas son mari et il existait un rapport de domination. C'était en France, il y a cent ans. Or, nous ne sommes pas sortis de ce schéma il y a si longtemps que cela. Rappelons que les femmes n'ont pu ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari qu'en 1965.

Nous pensions nous être dégagées de cette culture. Nos mères s'étaient battues, nous étions libres de faire des études. Or, dans le monde du travail notamment, nous observons un phénomène de *gender fatigue.* Ainsi, des critères ayant été instaurés pour que les femmes puissent accéder à des postes et que les inégalités soient réduites, certains considèrent qu'ils ont été spoliés de la place qu'ils auraient dû obtenir.

Les droits des femmes ont certes augmenté pendant un temps, mais nous sommes obligées à présent de nous battre pour les maintenir.

Or, le masculinisme intervient dans ce magma, où les religions prennent une place importante en raison des inquiétudes ambiantes. Mais il faudrait plutôt parler « des » masculinismes, car les différences sont importantes entre les membres de cette mouvance : entre ceux qui ne veulent aucune relation avec les femmes, ceux qui veulent les collectionner et les Incels (célibataires involontaires), qui sont très malheureux, car les femmes ne veulent pas d'eux. De plus, ils établissent une hiérarchie entre eux, du mâle alpha au mâle oméga. Nous tombons dans un monde complètement animal. Nous devons aider les hommes à se libérer de ces critères.

Je veux parier toutefois sur le fait que, plus l'on fait d'études, plus l'on parvient à sortir du complotisme, en veillant à valider ou invalider les informations que l'on reçoit en fonction de leurs sources.

Élisabeth Borne s'était montrée très dynamique l'année dernière sur le développement de l'Evars. Il sera de notre devoir d'observer l'évolution de la situation, pour voir si nous avons réussi ou non à dépasser les 15 % de jeunes ayant bénéficié de ce programme.

Mme Colombe Brossel. – Nous avons été nombreuses à intervenir sur cette question lors de l'examen du budget de l'éducation nationale en décembre dernier. Le ministre a dit qu'il était trop tôt pour se prononcer et a annoncé une première évaluation pour ce même mois de décembre.

En réponse à la question de savoir si une ligne budgétaire dédiée était prévue, il a sèchement répondu qu'il n'allait pas ouvrir une ligne dédiée sur toutes les matières du programme.

Maintenant que la première évaluation a été réalisée par le ministère, il ne serait pas inutile de demander ces informations et de continuer à peser sur ces sujets, car nous étions un peu seules dans cet échange.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous le ferons. Il faudrait aussi réussir à faire comprendre aux hommes comme aux femmes que l'on vit beaucoup mieux quand on se respecte mutuellement. Cela donne des couples plus heureux que lorsque l'un des deux impose sa puissance à l'autre. Ce serait le message à faire passer sur les réseaux sociaux. Battons-nous ! Nous avons le droit d'être heureux.

Je vous remercie d'être venues. Il faut se battre pour réussir à faire passer des messages. Nous serons à vos côtés pour y parvenir.

Table ronde avec des associations féministes sur les stratégies de lutte contre les mouvements masculinistes

(29 janvier 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mesdames les rapporteures, chers collègues, mesdames, nous poursuivons ce matin nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes.

Nous avons le plaisir de recevoir ce matin cinq associations aux missions et aux champs d'intervention différents, mais qui se rejoignent dans un même combat : la lutte contre le sexisme, les violences faites aux femmes, et plus largement contre toutes les formes d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Si nous avons souhaité organiser cette table ronde dans la semaine du 25 janvier, date éminemment symbolique de la Journée nationale contre le sexisme, c'est précisément pour donner la parole à celles et ceux qui œuvrent concrètement sur le terrain, et qui peuvent témoigner, de manière très directe, de la réalité de la montée des discours masculinistes et de leurs conséquences bien réelles.

Les associations féministes jouent en effet un rôle de première ligne dans la prévention de ces violences, la sensibilisation, l'accompagnement des victimes mais aussi pour la résistance quotidienne face aux discours et aux offensives masculinistes.

Nos premières auditions nous ont permis d'établir un constat très clair : les masculinismes ne sont ni anecdotiques, ni marginaux. Ils constituent aujourd'hui une menace claire et inquiétante contre les femmes.

Ils se manifestent sous des formes diverses et structurées (incels, MGTOW, coachs en séduction, tradwives) mais, par-delà leurs différences, ils s'articulent autour de stratégies convergentes et d'un même récit : celui d'une prétendue « crise de la masculinité », d'une victimisation masculine et d'un ressentiment dirigé contre les droits des femmes et contre l'égalité.

Et leur cible principale, ce sont très souvent les féministes, et par conséquent, les associations féministes, qu'ils cherchent en permanence à délégitimer.

Les statistiques et les enquêtes d'opinion confirment l'ampleur et l'aggravation de cette dynamique.

Sidaction nous indiquait la semaine dernière que 58 % des hommes pensent que « Le féminisme va trop loin » et 52 % que « Les mouvements féministes cherchent surtout à affaiblir les hommes ».

De son côté, le Haut Conseil à l'égalité, dans son récent rapport annuel sur l'état du sexisme en France, dresse, lui aussi, un constat particulièrement

préoccupant : 39 % des hommes (et 25 % des femmes !) estiment que « le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société ».

Cette défiance à l'égard du féminisme, nous le savons, est au cœur de la rhétorique masculiniste. Elle instrumentalise la peur d'un prétendu déclin masculin, construit une opposition artificielle entre les sexes, et alimente une remise en cause, frontale et décomplexée, de l'égalité.

À ce titre, le masculinisme constitue un danger, non seulement pour les femmes, mais aussi, plus largement, pour notre pacte démocratique et pour la cohésion de notre société.

Face à ces constats, les associations sont en première ligne.

Vous travaillez à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la prévention des violences, à la protection des victimes, et plus largement à la lutte contre les bases culturelles et idéologiques qui permettent la diffusion et la banalisation de ces discours.

D'abord, par la sensibilisation et la communication auprès du grand public. J'étais ainsi lundi soir présente lors du lancement de la campagne du collectif Ensemble contre le sexisme, qui vise précisément à mettre un coup d'arrêt à l'indifférence face à cette banalisation.

Mais vous êtes aussi le réceptacle de nombreux témoignages. Vous observez l'irruption de ces idées dans les parcours individuels, dans les relations affectives, dans les récits de victimes, et parfois dans les discours et les justifications des auteurs de violences.

Je pense évidemment au rôle de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et du numéro 3919, une ligne d'écoute essentielle dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Votre retour d'expérience sera précieux pour nous dire si, et comment, les discours masculinistes imprègnent aujourd'hui les passages à l'acte, les mécanismes d'emprise ou les stratégies de justification de la violence.

Dans un contexte de montée du complotisme, de désinformation et de défiance à l'égard des institutions, il est d'ailleurs frappant de constater que le baromètre du Haut Conseil à l'égalité montre que les associations bénéficient d'un niveau de confiance très élevé : 75 %, supérieur même à celui accordé par exemple aux médecins (70 %). Cela dit beaucoup de votre rôle central, non seulement dans l'accompagnement des victimes, mais aussi dans la prévention et la lutte contre ces idéologies.

La question de la prévention m'amène naturellement à celle de l'EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle), tant il a été souligné au cours de nos auditions le rôle crucial joué par cet enseignement et combien il est nécessaire de promouvoir de véritables contre-discours face au déferlement de contenus masculinistes en ligne.

À ce titre, cela soulève la question du rôle des associations dans cet enseignement, en raison de leur expertise et de leur légitimité acquise au fil des années. Une intervenante du Sidaction nous rappelait ainsi que, au Planning

familial par exemple, une formation à l'EVARS représente jusqu'à 170 heures, beaucoup plus que celle dont bénéficient les enseignants. Vous pourrez revenir sur la manière dont vous concevez votre rôle vis-à-vis de l'EVARS.

Mais cela pose aussi la question, très concrète, des moyens. Lors des débats sur le projet de loi de finances pour 2026, la proposition de créer une ligne budgétaire dédiée à l'EVARS au sein de la mission « Enseignement scolaire » a été rejetée. Vous nous direz si, de votre point de vue, la définition des programmes, entrée en vigueur pour la rentrée 2025, de l'EVAR et de l'EVARS constitue une avancée satisfaisante, et si les moyens qui y sont consacrés vous paraissent suffisants.

Et puisque nous évoquons les moyens, il faut aussi dire un mot de la situation financière des associations. Tous les rapports, et notamment celui de nos collègues sénateurs Arnaud Bazin et Pierre Barros, membres de la commission des finances, soulignent leur fragilité. Lors de notre colloque inaugural sur le masculinisme, Lucie Daniel, de l'ONG Equipop pour les droits et la santé des femmes et des filles, rappelait qu'une étude de la Fondation des femmes montrait que la moitié des associations disposent aujourd'hui de moins de trois mois de trésorerie.

Cette fragilité ne concerne bien sûr pas que le niveau national, et nous regrettons au sein de notre délégation que le budget de l'aide publique au développement, qui permet de soutenir l'action des mouvements féministes à l'international, ait été réduit de plus de 50 % entre 2024 et 2026.

À cette fragilisation financière s'ajoutent désormais des attaques de plus en plus directes : déréférencement ou suppression de contenus, campagnes de harcèlement en ligne, offensives coordonnées contre des associations et des militantes féministes, souvent portées ou amplifiées par des sphères masculinistes.

Ces dernières bénéficient d'ailleurs de leurs propres associations masculinistes, telles que celles dites « de défense des droits des Pères », ou « La Nuit du bien commun » de Pierre-Edouard Stérin, avec des stratégies d'influence, notamment sur des sujets comme l'EVARS.

Cette table ronde est donc l'occasion d'entendre vos expertises respectives, vos constats de terrain, mais aussi vos propositions d'action.

Je souhaite donc la bienvenue à :

- Sarah Durocher, présidente du Planning familial (en visioconférence) ;

- Françoise Dumont, présidente honoraire de la Ligue des droits de l'Homme ;

- Camille Lextray, directrice de la communication de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) ;

- Faustine Garcia, chargée de plaidoyer et de la Force juridique de la Fondation des femmes ;

- et Yseline Fourtic-Dutarde, cofondatrice d'Ensemble contre le sexisme.

Avant de vous céder la parole, je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Je laisse dans un premier temps la parole à Sarah Durocher du Planning familial, qui participe en visioconférence.

Mme Sarah Durocher, présidente du Planning familial. – Je remercie la délégation aux droits des femmes de s'être saisie du sujet des mouvements masculinistes, qui évolue très vite et intéresse énormément les féministes, puisque nous sommes l'une de leurs principales cibles.

Je suis Sarah Durocher, présidente du Planning familial. Notre association, qui a 70 ans cette année, dispose d'un réseau de 82 associations sur l'ensemble du territoire, dans l'Hexagone comme dans les territoires ultramarins. Elle accueille 500 000 personnes par an et travaille sur les droits sexuels et reproductifs, l'avortement, la contraception, l'éducation à la sexualité et la lutte contre les violences. Elle s'inscrit donc dans un projet de société.

À travers notre expérience au Planning familial, il est important de faire le lien entre les masculinistes et les droits sexuels et reproductifs. Lutter contre le droit à disposer de son corps est l'un des éléments très forts qu'ils utilisent pour parvenir à une société où les femmes ont moins le choix. Cela fait partie d'un projet politique.

La question est simple : à qui profite le masculinisme ? Il profite évidemment aux privilèges masculins dans une société patriarcale, mais aussi à des projets politiques. Nous pouvons l'observer au niveau international, européen et en France, avec l'arrivée de politiques comme celle de Donald Trump. Aujourd'hui, aux États-Unis, l'un des slogans préférés est « ton corps, mon choix ». Nous voyons donc comment même les slogans féministes sont réutilisés et attaqués ; ce sont des exemples très précis que l'on observe.

Cette situation s'inscrit dans un contexte international conservateur, où l'une des cibles est d'attaquer les droits sexuels et reproductifs, les féministes et leurs militantes. Nous constatons en effet une augmentation des attaques indirectes envers les féministes. Il y a une accélération mondiale que nous observons aussi en France, dans une dynamique qui évolue très vite. Cette évolution met en avant la force des masculinistes et leur lien avec les réseaux sociaux. Il ne s'agit pas uniquement de cela ; ce sont aussi des attaques très régulières sur des projets politiques, par la désinformation ou par des attaques envers nos associations du Planning familial et ses militantes. Nous en avons un exemple assez récent qui nous a alertées. Les féministes ont toujours alerté sur ces mouvements politiques masculinistes et nous sommes très contentes que ce sujet soit aujourd'hui pris en compte. Il y a quelques années, un mouvement anti-avortement s'est créé, « Les Survivants », dont le site a depuis été attaqué grâce au travail d'Hélène Bidard à la mairie de Paris. Pour la première fois, il s'agissait d'une association anti-avortement dont l'objectif était de s'adresser aux jeunes garçons pour leur dire que l'avortement n'était pas seulement la question du choix des femmes d'interrompre ou pas leur grossesse, mais que les hommes avaient aussi une part de décision. On ciblait donc

des garçons avec beaucoup de désinformation, en présentant les féministes comme les ennemies du modèle masculin. Cela est arrivé il y a quinze ans.

Nous avions donc déjà des alertes et nous nous sommes interrogés sur la nécessité de nous adresser aussi aux jeunes garçons. C'est un des leviers que nous pourrons observer par la suite, *via* l'éducation à la sexualité par exemple.

Nous avons remarqué ce type d'attaques, menées par les mêmes personnes qui ont apposé des autocollants sur les Vélib' avec des messages très clairs au moment des débats sur la constitutionnalisation de l'IVG. Il est important de ne pas dissocier les mouvements anti-choix et anti-droits de la question des masculinismes, puisque tous ces mouvements servent un projet politique contre les féministes et contre le droit des femmes.

Il faut dire que les féministes ont remporté des victoires importantes en France ces cinquante dernières années. Cependant, bien que nous puissions saluer ces victoires, le « backlash », c'est-à-dire, le contrecoup, est aujourd'hui très violent, et la question des mouvements masculinistes en fait partie.

Le Planning familial subit un grand nombre d'attaques. Nous avons d'ailleurs créé un document, qui peut vous intéresser en tant que parlementaires, recensant les remontées de ces attaques. La semaine dernière encore, nous avons subi une attaque anti-avortement à Strasbourg, avec des collages. Nous subissons des attaques beaucoup plus violentes, avec de l'intimidation auprès de militantes du Planning et de sa présidente actuelle. J'ai moi-même vécu des vagues de harcèlement très importantes.

Au mois d'octobre dernier, nous avons subi une menace. On pourrait se dire que ce n'est qu'un tweet, mais nous avons reçu ce message : « Je suis amoureux de l'amour, mais comme ce n'est pas réciproque, demain à 10 h 30, à l'heure de pointe, je vais commettre un attentat-suicide au Planning familial d'Asnières-sur-Seine. Je les soupçonne d'avoir avorté mon âme sœur en 2004. »

Nous avons été interpellés par ce message, car c'était la première fois que ce genre d'attaque était formulé publiquement. L'association du Planning familial du 92 a porté plainte, car il est important pour nous que le Planning familial porte plainte à chaque attaque. Je ne vous cache pas qu'il n'est pas si simple que nos plaintes soient prises en compte, et il est important que vous le sachiez en tant que parlementaires.

Nous n'avons pas eu de refus de plainte, mais chaque dépôt représente une sacrée bataille, que ce soit pour le délit d'entrave à l'avortement ou pour les menaces et attaques, parfois prises à la légère. Il est donc important pour nous de continuer à visibiliser ces faits et à déposer plainte, car ce sont des éléments essentiels pour répertorier l'ensemble des attaques et mesurer leur augmentation. L'une des attaques que nous avons subies dernièrement émane de quelqu'un se réclamant du mouvement Incel. L'enquête est en cours. Nous savons que le Planning familial, comme d'autres associations, peut être la cible de manière très régulière de ce genre d'attaques. Vous voyez bien le lien entre avortement, droits sexuels et reproductifs, et les mouvements masculinistes. Le Planning pourrait être une cible, puisque nous pratiquons des avortements et avons donc enlevé les âmes

sœurs de certains masculinistes incels. Je souris, mais cela révèle quelque chose de très significatif. L'un des leviers très importants est la question de l'éducation à la sexualité. Il y a deux ans, le Planning familial, Sidaction et SOS Homophobie ont porté plainte pour la non-application de la loi de 2001. C'est une chance d'avoir cette loi. Nous avons réussi à faire condamner l'État pour sa responsabilité dans la non-application de ce texte. Comme le disait Dominique Vérien, il y a aujourd'hui une véritable bataille et énormément de désinformation sur le travail mené par des associations comme le Planning, la FNCIDFF, la FNSF ou SOS Homophobie, qui effectuent un travail de terrain avec une certaine expertise depuis très longtemps. Nous demandions une ligne directrice, une véritable politique publique sur le sujet de l'éducation à la sexualité, avec un financement, mais nous n'avons malheureusement pas réussi. Sachez qu'il existe aussi un collectif pour une véritable éducation à la sexualité, qui a rédigé un livret avec des propositions fortes.

Ce collectif est composé de syndicats, de parents d'élèves et d'associations, afin de faire en sorte que la loi de 2001 soit appliquée. Il y a une urgence à mettre en place cette loi et à lui donner les moyens. Or, malgré la sortie du programme, nous observons aujourd'hui dans nos associations des baisses de financement au niveau des collectivités territoriales, ce qui est très contradictoire, alors que nous avons une réelle volonté de mettre en place cette éducation à la sexualité.

La deuxième chose – puisque le Planning familial fait partie de l'IPPF (la Fédération internationale pour la planification familiale) au niveau international – est qu'il nous semble important que les féministes puissent échanger et disposer d'espaces pour réfléchir à la manière de lutter contre les masculinistes et de s'inspirer des stratégies de féministes qui subissent actuellement des politiques conservatrices, que ce soit les Polonaises, les Italiennes ou les États-Uniennes – et la liste devient très longue. Il est important pour nous que des échanges aient lieu au niveau de la société civile. Et pourquoi pas, en tant que parlementaires ? Nous savons que des événements internationaux peuvent nous le permettre. L'échange de pratiques est également un levier très intéressant.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Si notre délégation s'est saisie du sujet des masculinismes, c'est justement à la suite de notre participation à la CSW (Commission de la condition de la femme) des Nations-Unies de l'année dernière, où nous avions été marquées par un certain nombre d'éléments. Nous avons alors décidé d'approfondir la question pour savoir comment cela se passait en France.

Merci pour votre intervention. Je me tourne maintenant vers Françoise Dumont, présidente honoraire de la Ligue des droits de l'homme (LDH), qui travaille en ce moment même sur les masculinismes.

Mme Françoise Dumont, présidente honoraire de la Ligue des droits de l'Homme. – Je vous remercie d'avoir organisé cette table ronde sur un sujet qui, vous l'avez dit, est loin d'être anecdotique. Il mobilise plus ou moins ouvertement – car il y a des forces qui se mobilisent ouvertement et d'autres qui font un travail plus souterrain, un travail de sape – un certain nombre de forces qui ne sont pas forcément d'accord entre elles sur tout, mais qui ont au moins un point commun : l'idée que les hommes sont menacés par un mouvement qui viserait à les

affaiblir, que le féminisme est allé trop loin – discours que l'on entend notamment à propos de #MeToo – et qu'au fond, l'égalité hommes-femmes est réalisée depuis longtemps.

Je me souviens d'Alain Finkielkraut disant, il y a au moins cinq ans, que les femmes sont de « mauvaises gagnantes ». Cela résumait assez bien sa position.

Ce sujet est loin d'être anecdotique également parce que c'est un phénomène qui se développe dans de nombreux pays. Les États-Unis sont un bon exemple, mais il n'y a pas qu'eux. Si ce phénomène se développe, c'est aussi parce que nous sommes confrontés à une montée de l'extrême droite et des droites extrêmes dans beaucoup de pays. Ces courants masculinistes s'appuient sur des valeurs traditionnelles qui ne remettent pas du tout en cause le patriarcat. Lutter contre le masculinisme passe forcément par la lutte contre l'extrême droite.

Par rapport aux différentes représentantes qui vont prendre la parole, je suis dans une situation un peu particulière car, comme vous le savez, la Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste. Nous y tenons, c'est lié à notre histoire. Cela veut dire que nous ne sommes pas une association féministe au sens classique du terme, mais cela ne nous empêche pas d'agir pour la défense des droits des femmes. À ce titre, nous sommes bien entendu amenés à travailler sur le sexisme et les questions d'égalité.

Ce travail, nous le menons de différentes façons : à l'échelon national, mais aussi à l'échelon local, car l'une des caractéristiques de la Ligue est de disposer d'un certain nombre de sections.

Elles sont à peu près partout en France, vivent plus ou moins bien, mais mènent, elles aussi, un travail de leur côté. Nous menons cette réflexion sur les questions de sexisme et de masculinisme par le biais d'un groupe de travail que je coanime, dont le rôle est d'alimenter la réflexion de la Ligue lorsqu'elle est sollicitée pour s'exprimer sur ces sujets. Ce groupe de travail organise une journée de réflexion ; la prochaine, le 14 février, portera sur l'évolution de l'industrie pornographique. En effet, par rapport à cette question du masculinisme, nous ne pouvons pas ne pas évoquer le rôle que joue la pornographie, d'autant plus que celle-ci se développe en toute impunité. Elle concerne des mineurs, de plus en plus jeunes. Plusieurs rapports, dont le vôtre, montrent que les jeunes sont confrontés de plus en plus tôt à la pornographie. C'est d'autant plus inquiétant que cette pornographie se révèle de plus en plus violente et attentatoire à la dignité humaine, créant une sorte d'accoutumance à la violence. C'est notamment parce que nous sommes sensibilisés à cette question que nous sommes parties prenantes dans le procès dit « French Bukkake ». S'il y a bien un procès qui montre à quel point cette pornographie se développe en toute impunité et dans la violence, c'est bien celui-ci. Pour nous convaincre d'être partie civile dans ce procès, l'association Osez le féminisme ! nous avait envoyé certaines vidéos liées à cette affaire, et je n'ai pas pu les regarder jusqu'au bout. C'est d'une telle violence, d'une telle atteinte à la dignité, que c'est vraiment insupportable. Néanmoins, ces contenus sont regardés et continuent de circuler puisque, si rien ne change, lorsque les victimes comparaîtront à leur procès, les images les concernant continueront de circuler.

Nous sommes très souvent en contact direct avec l'avocate Lorraine Questiaux. À ma connaissance, il n'y a pas encore de date, mais le procès devrait se tenir dans le courant de cette année.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Du point de vue de l'organisation de la justice, c'est un très gros procès, avec de nombreux prévenus et cinquante parties civiles. C'est donc une organisation considérable pour un grand procès d'assises. Je ne ferai pas de comparaisons, mais chacun a en tête ce qu'ont été les grands procès d'assises avec de nombreux prévenus et de nombreuses parties civiles ces dernières années.

Il y en a donc pour un bon moment. C'est une logistique qui pèse dans le choix des dates et c'est la raison pour laquelle les associations parties prenantes et les avocates, dont Lorraine Questiaux, exercent une pression continue sur la justice pour que le procès soit inscrit.

Mme Françoise Dumont. – La question de la pornographie nous semble extrêmement importante par rapport au développement du masculinisme.

Une autre caractéristique de la Ligue est d'avoir des sections locales qui travaillent sur ces questions, notamment en lien avec les établissements scolaires. Nous menons de nombreuses actions sous différentes formes, par exemple par le biais de concours de plaidoiries. Ayant souvent assisté à ces concours, je peux dire qu'ils sont très intéressants. En général, les jeunes – des lycéens, mais de plus en plus aussi des collégiens, ce qui est une bonne chose – choisissent différents thèmes pour leurs plaidoiries.

Très souvent, nous entendons des plaidoiries liées aux questions du sexisme et de l'égalité. Jusqu'à présent, je n'ai pas entendu de plaidoiries liées au masculinisme en tant que tel, ce qui est d'ailleurs significatif.

Face à cette question, il nous semble qu'un travail de pédagogie et d'information est à faire envers les jeunes, mais pas seulement. Il y a aussi tout un travail de déconstruction d'un certain nombre de stéréotypes et de fausses informations. Par exemple, lors des concours de plaidoiries, lorsque des jeunes s'expriment sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, les masculinistes auront du mal à les convaincre que celle-ci a été acquise. Nous insistons donc beaucoup sur ce travail d'information et de déconstruction à mener. L'éducation nationale y a toute sa place, évidemment, tout comme les associations et, d'une manière générale, l'éducation populaire. Encore faut-il que ces associations et cette éducation populaire ne soient pas mal en point, notamment financièrement. Outre les problèmes de moyens, il y a aussi le dénigrement systématique du travail que peuvent mener certaines associations.

Concernant l'EVARS, nous serons amenés à en rediscuter. Nous avons bien suivi tout ce qui a concerné la mise en œuvre de ce programme et nous sommes heureux qu'il puisse enfin se mettre en place. Reste la question, et je le dis d'autant plus facilement que j'étais moi-même enseignante, de la façon dont l'éducation nationale va assurer le suivi de sa mise en œuvre. En effet, l'une des caractéristiques de l'éducation nationale est de prendre parfois des décisions sans en assurer le suivi. J'ai eu beaucoup d'exemples dans ma carrière. Si, dans les établissements, les

chefs d'établissement, le corps enseignant et les parents d'élèves ne manifestent pas la volonté de faire avancer les choses, nous risquons de déchanter par rapport au mince progrès que représente l'EVARS.

Enfin, je note que, lorsque le programme de l'EVARS a été examiné au Conseil supérieur des programmes (CSP), le représentant de l'enseignement privé s'était engagé à appliquer ce programme tel qu'adopté par le Conseil supérieur des programmes. Or, nous nous apercevons, à regret, que l'enseignement privé a déjà fait le choix de produire sa propre version de l'EVARS, ce qui nous semble inquiétant. Je vous remercie.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je vais maintenant laisser la parole à Camille Lextray de la FNSF.

Mme Camille Lextray, directrice de la communication de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF). – Je vous remercie pour votre invitation et pour cette thématique qui nous alarme depuis des mois.

J'aimerais commencer par quelques exemples concrets fondés sur notre expertise. La Fédération nationale solidarité femmes est une fédération féministe qui regroupe plus de 80 associations sur le territoire français. Les constats que je vais exposer s'appuient sur les remontées de nos centres d'hébergement pour femmes victimes de violences au sein du couple, soit environ 7 000 femmes et enfants hébergés en 2024. Ils proviennent aussi de nos accueils de jour, avec 80 000 femmes accueillies chaque année, et bien sûr du 3919, notre ligne d'écoute d'information et d'orientation pour les femmes victimes créée et pilotée par la FNSF en 1992, qui a pris en charge plus de 100 000 appels en 2024. C'est donc un large recueil de constats qui permet de tirer certaines conclusions.

Je tiens à le souligner, car là où les masculinistes s'expriment souvent en leur nom, en appuyant leur discours sur une idéologie sexiste et des études sans aucune base scientifique, nous nous exprimons avec la force de plus d'un demi-siècle d'expertise et de remontées de terrain. Nous portons une voix collective qui regroupe des dizaines de milliers de professionnels, de femmes et d'enfants victimes. Il est important de le rappeler, car il nous arrive souvent d'être renvoyés dos à dos avec les masculinistes, alors que nous n'avons rien en commun.

Ces constats doivent être lus à l'aune de plusieurs éléments. D'abord, un contexte international, européen et national de montée de l'extrême droite, des conservatismes et d'une « Internationale » des réactionnaires. Il y a aussi, au niveau national, des faits plus positifs : en 2017, la vague #MeToo et la grande cause du quinquennat ; en 2019, le Grenelle des violences conjugales ; et en 2020, la pandémie qui a permis de mettre en lumière les violences conjugales. Ces moments clés ont été très importants et ont permis des avancées indéniables. Autour de cette table, nombreuses sont les personnes qui ont œuvré ardemment à ces améliorations. Durant cette période, pour une fois, nous avons davantage entendu les femmes, les féministes, les chercheuses, les associations, mais aussi les victimes. Sans doute un peu trop pour certains, comme Sarah Durocher le mentionnait, avec la question du backlash.

Maintenant que la dynamique s'est quelque peu dissipée, il apparaît aujourd'hui qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de consensus sur les violences faites aux femmes, car nous sommes tous les jours confrontés à la question : « mais qu'en est-il des hommes ? ». Cela ouvre des brèches immenses dans lesquelles les masculinistes s'engouffrent. Mélanie Blais rappelle que, suite à l'attentat masculiniste à l'École polytechnique de Montréal en 1989, les débats s'étaient orientés vers un prétendu désarroi masculin et le fait que les femmes et le mouvement féministe prenaient trop de place.

Pour illustrer ce que vivent la fédération, nos associations et les femmes en territoire, je prendrai deux exemples.

Le premier concerne les attaques répétées que nous subissons depuis plus d'un an contre nos dispositifs dédiés aux femmes victimes de violences et contre les professionnels de nos structures. Les mouvements masculinistes attaquent les femmes et, plus particulièrement, les féministes. Il y a d'abord les attaques envers nos professionnels et les tentatives de saturation de la ligne 3919, avec des appels coordonnés à certains moments. La stratégie de blocage sous-entend que si le dispositif n'est pas accessible aux hommes, alors il ne bénéficiera à personne. Nous recevons également des appels de plus en plus virulents et des attaques envers nos écoutantes, qui s'ajoutent à un contexte de travail déjà difficile où elles sont exposées à des récits de violences extrêmes. À cela s'ajoutent des insultes et des remises en question de leur écoute, de leur pratique et du bien-fondé de leur travail. Enfin, nos visages sont affichés sur les réseaux sociaux, incitant à nous interpeller pour que nous rendions des comptes. Tout cela est également porté par l'attaque de nos dispositifs dédiés, notamment le 3919, la ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences, plus spécifiquement conjugales. Cette démarche vise à créer le doute sur la légitimité du 3919 et le bien-fondé de nos principes d'intervention. Rien que l'année dernière, en 2025, plus de treize questions au Gouvernement ont demandé l'ouverture du 3919 aux hommes. Cette initiative est poussée par un groupe à l'idéologie proche des mouvements masculinistes, qui trouve des soutiens auprès de parlementaires. On demande cela à une fédération dont l'objet associatif, depuis plus de cinquante ans, est l'accompagnement des femmes victimes de violences.

« Et vous, qu'est-ce que vous faites pour les hommes victimes ? » Cette question est systématiquement posée en réponse à la présentation de nos dispositifs dédiés aux femmes, comme si dédier des dispositifs aux femmes, ce qui est fait pour leur sécurité et parce que l'ampleur et la dimension des violences qu'elles subissent n'est pas la même, constituait une discrimination « anti-hommes ». C'est une manière de remettre encore les hommes au centre de tout et de refuser aux femmes une prise en charge adaptée et dédiée pour se reconstruire après les violences. Dans la bouche des masculinistes, nos dispositifs ne sont plus dédiés aux femmes, ils sont « anti-hommes ». C'est une pensée victimaire qui ferait croire que nous n'avons pas pensé les dispositifs pour les femmes, mais contre les hommes. Une réécriture de l'histoire, en somme. Mais ils ne sont pas le centre de notre monde. Certains pourraient dire : « Il existe aussi des hommes victimes ». C'est vrai, et des dispositifs adaptés existent en France. Lorsque des hommes appellent le 3919, ils

sont, de manière évidente, réorientés vers les dispositifs adéquats. Il s'agit donc plus d'une méconnaissance des dispositifs existants. Si toutes les violences doivent être condamnées, les violences conjugales faites aux femmes s'inscrivent dans le continuum des violences faites aux femmes et revêtent, de ce fait, un aspect systémique qui les différencient dans la dimension qu'elles prennent. La démarche qui consiste à attaquer un dispositif dédié aux femmes est une charge réactionnaire visant à faire croire qu'il y aurait une symétrie dans les violences. Cela participe d'un projet de négation des inégalités de genre. Le même collectif a fait déposer, par l'Union des droites, un amendement dans le projet de loi de finances pour 2026 afin de supprimer le BOP 137, qui n'est autre que le budget dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Le but était de le remplacer par un nouveau budget, soi-disant égalitaire, avec une ligne pour l'amélioration de la condition de vie des femmes, une ligne égale pour celle des hommes, et une dernière enveloppe pour lutter contre les violences intrafamiliales.

On nie donc l'aspect genré des violences intrafamiliales, estimant que le budget de lutte contre les violences faites aux femmes n'a pas de raison d'être. Cela serait justifié par une volonté d'assurer une parfaite symétrie budgétaire et fonctionnelle entre les politiques publiques menées en faveur des femmes et celles menées en faveur des hommes. Est-ce une faveur faite aux femmes que de lutter contre les violences qu'elles subissent ? Il s'agit d'un refus clair et catégorique de la reconnaissance de l'aspect systémique et genré des violences. Bien sûr, ces mêmes défenseurs autoproclamés de l'égalité ne se sont jamais mobilisés sur les sujets d'égalité quand cela ne revient pas à spolier les acquis durement obtenus par les féministes. La FNSF refuse bien sûr cette symétrisation des violences conjugales. Les violences faites aux femmes ne sont pas des événements isolés, des cas individuels, mais sont systémiques. Ce n'est pas seulement nous qui le disons, c'est notamment la Convention d'Istanbul, ratifiée par la France en 2014, qui affirme que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre et qu'elle est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes.

Pour m'intéresser plus particulièrement aux masculinistes et à leur évolution, nous observons que leurs méthodes ont changé. Nous sommes loin des techniques frontales et spectaculaires d'auparavant. Les masculinistes ne montent plus sur les grues. Ils étudient nos sites internet, lisent nos publications, organisent et obtiennent des rendez-vous avec les parlementaires et dans les ministères. Mais derrière, ce sont toujours les mêmes profils : des hommes qui ont été accusés de violences conjugales, ce qu'ils se gardent bien d'évoquer dans les très nombreux courriels que vous recevez. Sur leurs pages Facebook, les témoignages d'hommes accusés à tort par leurs ex-conjointes, qui voudraient « gâcher leur vie », défilent. Souvent, ils n'ont pas été condamnés, la plainte de madame ayant été classée sans suite. Mais le fait que ce soit un de leurs points communs devrait nous interroger. Les méthodes sont aussi toujours les mêmes : utiliser les enfants comme un cheval de Troie pour ne parler que des hommes. Le collectif derrière toutes les actions que j'ai citées – les questions au Gouvernement, les amendements au PLF – est un collectif qui prétend « défendre les enfants ». C'est d'ailleurs son nom.

Cependant, ce collectif ne parle que des hommes, jamais d'inceste, de violences faites aux enfants ou d'EVARS. Si le fond reste inchangé, la forme a grandement évolué. Ses membres maquillent leur idéologie masculiniste derrière un vernis progressiste et détournent les éléments de langage féministes pour servir des intérêts opposés. Ils prétendent, par exemple, œuvrer pour l'égalité parentale, notamment à travers la proposition de loi n° 819 sur la résidence alternée, déposée à l'Assemblée nationale. L'exposé des motifs est assez édifiant, car il est l'exemple parfait de leur manipulation. Le raisonnement entier est malhonnête : il met en avant des chiffres provenant de sources non fiables et présente une interprétation qui manipule les faits pour aboutir à des conclusions servant l'idéologie du collectif, mais qui ne permettent aucunement de résoudre le problème des inégalités dans la charge parentale.

Cette proposition de loi manipule la réalité. Elle estime qu'aujourd'hui, les familles monoparentales existeraient à cause des juges, en raison de leur refus de laisser une place égale aux pères dans la parentalité. Nous avions pourtant laissé en 2012 la rhétorique de « un papa, une maman » pour comprendre qu'un enfant a surtout besoin d'un environnement sain et équilibré. Quand on s'intéresse aux décisions prises par les juges aux affaires familiales, on constate que dans 87 % des cas, la décision est en accord avec la demande du père. La garde alternée ne peut être décrétée par principe, mais doit l'être à l'appréciation du juge dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et non dans celui de l'adulte. C'est le cas, par exemple, si l'enfant est trop jeune ou si les capacités d'accueil ne sont pas réunies pour qu'il ait un environnement sain. Par conséquent, pour agir réellement en faveur d'une répartition égale de la charge parentale, ce n'est pas dans les décisions de justice qu'il faut chercher – les hommes ne sont pas victimes d'un complot matriarcal des juges –, mais dans l'application et la mise en place de politiques ambitieuses pour une société plus juste et égalitaire.

De plus, les difficultés des enfants dans les familles monoparentales sont imputées à l'absence du père de manière purement arbitraire. Or, quand on écoute le collectif des mères isolées, par exemple, ce sont les difficultés financières, la précarité et l'isolement qui, dans leur quotidien, les entravent. Mais rien n'est fait et rien n'est dit pour toutes ces femmes qui font du mieux qu'elles peuvent chaque jour pour assurer seules la charge des enfants qu'elles ont pourtant eus à deux.

Enfin, en conclusion, je reviendrai sur le fait que, l'année dernière, trois attaques se réclamant de l'idéologie « incel » ont été déjouées. La dernière en date, à Saint-Étienne, est pour la première fois entre les mains de la justice antiterroriste. Cette menace est prise au sérieux par les services de renseignement, mais elle est encore méconnue des magistrats et des avocats. Sur le terrain, nous nous rendons compte que le masculinisme prend de plus en plus de place et menace nos professionnels, ce qui crée une détresse supplémentaire dans des métiers déjà en tension. Le but final est de nous réduire au silence, de nous effacer. Nous ne lâcherons rien, mais la menace est réelle.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci pour votre intervention. La parole est maintenant à Faustine Garcia de la Fondation des femmes.

Mme Faustine Garcia, chargée de plaidoyer et de la Force juridique de la Fondation des femmes. – En tant que fondation féministe, nous tenons à souligner que les idées masculinistes ne sont pas isolées. Elles s'inscrivent dans un écosystème de radicalisation qui dépasse le cadre numérique et qui alimente des structures déjà patriarcales ainsi que la résurgence de discours conservateurs et réactionnaires au niveau mondial. Le masculinisme est devenu la mise en pratique concrète de l'antiféminisme, se construisant comme une réaction aux avancées du féminisme.

Depuis quelque temps, à la Fondation des femmes, nous suivons l'alliance de fait entre les masculinistes, les mouvements anti-choix et l'extrême droite, des communautés qui se retrouvent sur des intérêts communs. Nous avons par exemple copublié un rapport avec l'ISD (*Institute for Strategic Dialogue)* sur la mobilisation anti-avortement. Dans ce rapport, nous constations que sur Instagram, un cinquième des *reels* les plus recommandés par l'algorithme sur l'avortement contenaient soit de fausses informations, soit des contenus promouvant un style de vie *tradwife*, soit des conseils de santé alternatifs erronés. Cela a donc un impact réel sur la liberté de choix des femmes et sur leur vie.

Ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est l'impact concret de ce mouvement global sur la société et sur la sécurité des femmes et des professionnels du secteur féministe. C'est pour nous un enjeu de sécurité nationale. Nous pensons évidemment à l'attentat antiféministe de l'École Polytechnique de Montréal. La Fondation des femmes coordonne un tiers-lieu féministe identifié, qui regroupe plus de 30 associations. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de menace directe, contrairement à d'autres associations. Mais cette question a pris une véritable place dans notre quotidien, et nous nous interrogeons sur la manière de rester attentives aux impacts que pourraient avoir les mouvements masculinistes sur notre quotidien de militantes et de professionnelles.

Ce qui nous inquiète beaucoup en tant que Fondation des femmes – à qui l'on demande souvent : « Mais pourquoi n'existe-t-il pas une Fondation des hommes ? » –, c'est que le terme « masculiniste » s'inscrit dans une stratégie fallacieuse de symétrisation avec le féminisme. Il est très dangereux de les mettre sur le même plan ; c'est une stratégie exploitée par les masculinistes eux-mêmes pour légitimer leur idéologie, alors que ce sont deux projets de société réellement différents. Les féministes ont un projet d'émancipation, de liberté et d'égalité, tandis que le projet masculiniste est un projet de soumission et de contrôle. Un chiffre du rapport du Haut Conseil à l'égalité illustre cette idéologie qui nous inquiète : 60 % des hommes pensent que les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir que les hommes.

J'en profite pour faire une incise sur un sujet que nous suivons à la Fondation des femmes, car nous travaillons sur la question de la maternité féministe et de l'accompagnement des mères, notamment des mères isolées : il s'agit de la montée des *tradwives*. Ce sont des femmes qui servent une idéologie masculiniste, qui prônent la soumission au mari et un retour à une répartition traditionnelle des rôles entre les sexes, contribuant ainsi à renormaliser la domination masculine. Certaines se présentent comme soumises à leur mari. Les

tradwives viennent mettre en porte-à-faux la parole féministe, là où la promesse du féminisme est que les femmes et les hommes accèdent à une égalité en droit, mais aussi dans les faits. Cela nous inquiète, car nous nous demandons jusqu'où elles peuvent gagner du terrain, en raison notamment des chiffres qui concernent la pauvreté des femmes. Aujourd'hui, même si l'égalité en droit est atteinte, les femmes sont beaucoup plus exposées que les hommes à la pauvreté. Elles travaillent dans de moins bonnes conditions et ont des emplois précaires. Nous savons que 80 % des retraités pauvres sont des femmes, que l'égalité économique n'est pas acquise et que les femmes effectuent la majorité du travail domestique.

Nous nous inquiétons de ce terreau qui pourrait permettre la romantisation de cette vie, qui n'est pas conforme à la réalité, et surtout de ces femmes qui dénigrent celles qui font d'autres choix de non-maternité, notamment sous un prétexte moral ou religieux, en prenant ce modèle de soumission. En tant que fondation qui finance le secteur féministe, notre grand sujet est ce qui permet aux masculinistes de se structurer et de prospérer : ils disposent de moyens financiers considérables pour s'organiser et diffuser leurs idées, là où les mouvements féministes doivent lutter avec des ressources limitées. Nous faisons face à un énorme fossé budgétaire. Une enquête publiée cet été montrait que 70 % des associations étaient en très grande difficulté financière, avec une baisse moyenne des subventions de 15 %. La situation s'aggrave : pour notre appel à projets « Coup de pouce » lancé au dernier semestre 2026, sur 400 associations présentes dans notre base, la baisse moyenne des subventions est aujourd'hui de 18 %. Nous sommes donc très inquiètes, notamment parce que les masculinistes et leurs alliés ne se contentent pas de diffuser leurs idées ; ils sont aussi financés et ont des moyens financiers beaucoup plus puissants que les nôtres. Le rapport *La prochaine vague : comment l'extrémisme religieux reprend le pouvoir* du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs illustre ce déséquilibre. La Fondation des femmes va avoir 10 ans cette année. En 10 ans, nous avons réussi à redistribuer 20 millions d'euros, alors que les mouvements anti-genre et anti-choix ont reçu 1,18 milliard de dollars entre 2019 et 2023. Nous ne sommes vraiment pas sur la même échelle. Les financements anti-genre ont quadruplé en 10 ans. Même si nous collectons de plus en plus, nous ne sommes pas à armes égales, ce qui nous inquiète beaucoup, puisque c'est un puissant levier pour diffuser leurs idées et leur idéologie.

Surtout, depuis l'élection de Donald Trump en 2024, nous remarquons une tendance préoccupante : les prises de position publiques d'acteurs influents comme Elon Musk — critiquant les programmes de diversité en entreprise — ou Mark Zuckerberg — prônant une « remasculinisation » des organisations — illustrent un recul des engagements en faveur de l'égalité. Ce climat politique et médiatique a un impact direct : le secteur privé, autrefois plus ouvert, devient de plus en plus réticent à financer des initiatives féministes ou inclusives. Lorsque les entreprises financent des projets, elles se concentrent plutôt sur la lutte contre les violences, mais évitent de s'engager sur des sujets plus politiques comme la lutte contre les stéréotypes. Ce refroidissement, qui nous inquiète, alimente ce que certains ont théorisé comme la *gender fatigue*, une sorte de relâchement. Les masculinistes semblent avoir autorisé cette *gender fatigue* en entreprise, comme pour dire : « *C'est*

bon, nous avons beaucoup parlé de féminisme ces dernières années, maintenant nous sommes un peu fatigués ». Cela nous inquiète, car réduire l'investissement pour l'égalité, c'est laisser encore plus de champ libre aux masculinistes et à leurs projets de société.

Au-delà de cette inégalité financière, une autre inégalité est liée aux algorithmes et aux plateformes. Depuis dix ans, à la Fondation des femmes, nous savons que les espaces numériques sont des espaces de socialisation masculine violente. Mes collègues présentes au début de la Fondation me disaient qu'elles regardaient déjà les propos écrits sur le forum *jeuxvideo.com*. Ce phénomène n'est donc pas nouveau. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est le rôle de l'algorithme. Ces plateformes laissent le champ libre aux masculinistes là où elles invisibilisent les contenus féministes. Nous l'avons constaté dans la communication de la Fondation des femmes : c'est le *shadowban*. Dès que nous utilisons des mots comme « viol », « féminisme » ou « ménopause », les contenus sont totalement invisibilisés. C'est très dangereux, car cela invisibilise des contenus de prévention, mais aussi d'information et de dispositifs d'aide.

À cela s'ajoute le sujet de la publicité et du financement des contenus sur les plateformes, sur lequel nous nous sommes beaucoup mobilisés. Depuis octobre 2025, et la publication du nouveau règlement européen sur la transparence des publicités politiques, Meta a décidé de bloquer toutes les publicités liées aux enjeux sociaux, électoraux et politiques, ce qui inclut le droit des femmes. Par conséquent, la stratégie que nous avions trouvée pour contrer l'algorithme qui nous invisibilisait, en sponsorisant des contenus comme nos campagnes d'appel à financement, n'est plus possible. Nos messages disparaissent des réseaux sociaux. La campagne Urgence Asso a été annoncée et toutes les publicités liées aux droits des femmes sont systématiquement rejetées. Cela permet aux masculinistes de profiter de cette invisibilisation : nous disparaissons, tandis qu'eux occupent de plus en plus d'espace, amplifiés par des algorithmes qui ne jouent pas en notre faveur. Dans ce contexte, à la Fondation des femmes, nous nous interrogeons sur la manière de lutter contre ce phénomène. Nous réfléchissons à la façon de soutenir des contenus féministes en ligne et d'amplifier les voix qui portent la parole féministe, d'autant plus que les créatrices de contenu féministe ne vivent pas de leur activité. Le féminisme sur les réseaux sociaux ne rapporte pas beaucoup d'argent ; nous ne jouons pas à armes égales. Nous nous demandons si nous pouvons mettre un programme en place pour soutenir ces initiatives. En face, nous savons que Pierre-Édouard Stérin finance des médias comme Lou qui, sous couvert de parler de la maternité, prône une vision traditionnelle des rôles genrés et de la famille. Il finance aussi 45 influenceurs d'extrême droite, notamment Thaïs d'Escufon, très mobilisée contre les féministes et le modèle qu'elles défendent.

Toutefois, face à ces constats quelque peu déprimants, je voulais citer un baromètre que nous avons publié il y a un an, à l'occasion de la journée du 8 mars 2025, pour nous donner un peu d'espoir. Un baromètre réalisé par Omnicom Media Group avec la Fondation des femmes montrait que 66 % des Français se disent favorables au féminisme et que plus d'un tiers le juge même nécessaire. Nous avions donc envie d'évoquer cet aspect positif puisque selon ce sondage, les

associations d'aide aux victimes recueillent 83 % de la confiance des Français. Plus d'un Français sur deux salue les efforts quotidiens des associations de terrain. Il est bon de rappeler ces chiffres, sans nier la gravité de la mouvance masculiniste, pour souligner que la société reconnaît ce que certains cherchent à délégitimer. Il est important de le souligner, car il y a une vraie confiance affirmée, et cela donne également un peu d'espoir.

La force des mouvements masculinistes nous rappelle l'importance de poursuivre notre action féministe. Face à la violence, nous devons choisir la constance et continuer d'avancer pour tenir la bataille culturelle. Le féminisme doit rester un rempart visible, inclusif et libre.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Un mot sur les *tradwives* : j'ai cru comprendre que les premières « influenceuses » de cette mouvance commençaient à divorcer. Elles vont donc se trouver confrontées à ce qu'un récent rapport de la délégation sur les familles monoparentales indiquait, c'est-à-dire une baisse de revenus de 25 % que l'on ne récupère jamais. Les premières qui vont commencer à dire que ce modèle n'est très probablement pas à suivre seront les premières *tradwives* elles-mêmes.

Notre dernière intervenante est Yseline Fourtic-Dutarde du collectif Ensemble contre le sexisme. La parole est à vous.

Mme Yseline Fourtic-Dutarde, cofondatrice d'Ensemble contre le sexisme. – Merci de votre invitation et de votre participation au lancement de la campagne nationale contre le sexisme, qui a eu lieu lundi et qui est diffusée actuellement sur tout le territoire. C'est une grande fierté pour notre collectif.

Pour répondre à votre invitation, j'ai réfléchi à quelques points qui vont au-delà de la campagne que nous avons lancée. Je voudrais d'abord revenir sur les masculinistes, en reprenant l'intitulé d'une table ronde que nous avions organisée en 2019 avec l'Assemblée des femmes : *Masculinistes, qui sont-ils ? Où sont-ils ? Et quels sont leurs réseaux ?* L'Assemblée des femmes est une association de plaidoyer féministe qui introduit dans le débat public des questions que nous nous posons au sein du mouvement féministe.

En 2019, nous nous interrogions sur la manière d'identifier cette mouvance masculiniste, sur ses ressources, ses ressorts et ses leviers de mobilisation. Nous parlions des « pères sur les grues », qui sont un peu les « papas » des masculinistes d'aujourd'hui, mais également des *incels* ou encore de tous ceux qui disent : *not all men*. Lorsqu'il s'agit d'identifier les masculinistes, les catégories sont utiles, car elles nous permettent de cerner des mouvements qui imputent toujours aux femmes la cause de leurs prétendus tourments. Ces catégories aident à comprendre les mécanismes de l'adhésion au masculinisme, mais il faut avant tout prendre en compte la multiplicité de ses portes d'entrée.

On dit qu'à chaque crise, les droits des femmes reculent. Or, nous avons le sentiment de vivre une crise permanente, un état du monde dans lequel il convient d'apprendre à naviguer. C'est ce que nous, féministes, faisons en exerçant une vigilance constante face aux menaces sur nos droits. Force est de constater que les masculinistes le font aussi : ils utilisent l'instabilité géopolitique et la désinhibition

des discours de haine pour promouvoir les valeurs traditionnelles comme des refuges et le développement d'usages violents dans un entre-soi masculin. Je vous rappelle que nous assistons aujourd'hui aux premières instructions judiciaires sur le développement des tortures et des violences par le biais de fils Telegram. Ces fils, animés par des hommes de tous âges mais impulsés notamment par des jeunes, incitent à la violence : pour entrer dans ces communautés, il faut torturer des chatons. Il faut potentiellement torturer des femmes ou les contraindre à s'auto-torturer. Nous voyons aujourd'hui les premières instructions, mais les comptes rendus des premiers actes d'enquête donnent le sentiment que l'arbre cache la forêt. De cette forêt, nous n'avons aucune idée des conséquences réelles, puisque ce sont des tortures parfois auto-infligées – avec toute la honte qui en résulte pour les victimes et un recours plus difficile à la justice. Ces tortures se développent sur l'espace numérique, où elles sont plus difficiles à identifier. Au sein de la délégation aux droits des femmes, vous avez rédigé un rapport essentiel sur la lutte contre l'industrie pornographique, en parlant de « l'enfer du décor ». Vous avez mis le doigt sur l'impunité des tortures en ligne. Ce rapport est essentiel, mais aujourd'hui, nous ne voyons pas des dizaines de producteurs de ces contenus être condamnés ; l'impunité reste donc extrêmement forte.

Pourquoi parler des contenus violents liés à l'industrie pornographique ? L'anecdote peut paraître étonnante, mais c'est un très bon marqueur de la différenciation des usages sur Internet liée au développement du masculinisme. En observant les flux d'usage d'Internet au niveau mondial et les consommations de vidéos, on constate que les vidéos pornographiques violentes sont essentiellement regardées par des hommes et représentent une part très importante des usages. On se rend compte également que les vidéos de chats, des vidéos mignonnes, sont davantage regardées par des femmes et leur amènent un divertissement différent. J'en viens à ce point pour dire que le divertissement des hommes et celui des femmes sur Internet prennent des formes très différentes, dont l'une est vectrice de violence et la banalise.

Je voudrais terminer sur le fait que parler de masculinisme invite aussi à réfléchir à ce que le sexisme fait aux hommes. Il les incite à diluer leur propre responsabilité individuelle dans les mécanismes collectifs, à se dire que ce n'est pas si grave : parce que les autres le font, parce qu'on les a incités à le faire ou parce que, s'ils ne le font pas, ils n'appartiennent pas au groupe. Finalement, il est plus important pour eux d'appartenir au groupe que de reconnaître aux femmes qu'elles sont détentrices de la même humanité que la leur. Cette mise à distance de l'humanité des femmes se conjugue avec la construction idéologique de la « guerre des sexes », contre laquelle, en tant que militantes féministes, nous sommes constamment obligées de nous mobiliser et de répéter que les féministes ne sont pas là pour faire la guerre aux hommes. Ce n'est ni notre enjeu ni notre objet. De plus, la réalité tangible de l'ensemble des violences que je viens de décrire prouve que c'est bien et largement l'inverse qui se déroule, dans le monde physique comme dans le monde numérique. Faustine Garcia a parlé des stratégies d'influence des masculinistes, donc je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement dire – et c'est très important – que les contenus misogynes sur Internet sont plus facilement et plus rapidement monétisés que les autres, et que les contenus qui appellent à la haine et

la promeuvent sont très rapidement mis en valeur sur les plateformes. Ces discours se nourrissent du sectarisme, de l'identitarisme et du complotisme, des mouvements très liés au développement de l'extrême droite et des réseaux qui promeuvent ses idées. Cela va de pair avec une affirmation politique viriliste à laquelle nous assistons.

Face à cela, la question est de savoir ce que nous faisons pour lutter. Il s'agit de passer d'« Ensemble contre le sexisme » à « Ensemble contre le masculinisme ». C'est primordial, car la lecture du baromètre du HCE, paru la semaine dernière, dans le *Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France*, montre un approfondissement du *gender gap* sur les questions féministes : les jeunes femmes sont de plus en plus sensibilisées à ces enjeux, tandis que les jeunes hommes considèrent que cela va les priver de leurs droits et privilèges, ce qui entraîne une croissance du sexisme hostile. Nous observons la transition d'un discours déjà misogyne, mais qui ne s'assumait pas comme tel en se parant des atours de l'égalité, à un discours qui prône le *backlash* et le retour à des valeurs réactionnaires. On entend ainsi que les féministes seraient responsables d'un prétendu « grand remplacement » ou qu'elles « chercheraient à se venger des hommes et de 2 000 ans de domination masculine qui n'était finalement pas si mauvaise ». Tout cela constitue les conséquences politiques très fortes de l'affirmation du virilisme.

C'est pourquoi le HCE vous invite à intégrer le terrorisme misogyne dans les doctrines de sécurité. C'est indispensable. Si nous ne considérons pas le masculinisme comme ce qu'il est, c'est-à-dire une menace constante envers l'ordre public, vous manquerez, en tant que pouvoirs publics, à vos responsabilités de garants des principes de précaution et des politiques visant à permettre aux femmes et aux hommes de vivre en sécurité. Il faut constater que le masculinisme est une menace constante à l'égard des femmes et qu'il génère des coûts très importants. Je vous renvoie pour cela aux travaux de Lucile Peytavin sur *Le coût de la virilité*.

Notre collectif s'attache à développer des outils pédagogiques clairement anti-masculinistes. Nous tentons de décrire le masculinisme comme ce qu'il est : un courant sectaire, potentiellement terroriste. Nous invitons à la mobilisation dans le cadre de la Journée nationale contre le sexisme et avons mis en place une campagne d'affichage et de contenus sur les réseaux sociaux. Celle-ci incite le public à se reconnaître parmi les victimes du sexisme et à considérer que le sexisme touche l'ensemble des femmes. Pour autant, cette campagne, bien qu'elle appelle à la prise de conscience, ne sera pas suffisante sans mesures adéquates des pouvoirs publics. En droit, nous pouvons envisager davantage de barémisation des préjudices liés au sexisme dans tous les champs du droit. En matière pénale, nous pouvons développer des alternatives aux poursuites qui permettent une véritable prise de conscience du sexisme et qui ne soient pas simplement un « stage à cocher ». Il faut surtout nommer, nommer, et encore nommer. Nous sommes parvenus à une certaine victoire idéologique, car le féminisme n'est plus un tabou. Il faut absolument empêcher que la lutte contre le masculinisme le devienne. Nous devons être très vigilantes. Enfin, il faut intégrer la lutte contre le masculinisme de manière transversale dans l'action publique, mais aussi à travers l'action des entreprises et

leur responsabilité sociale. C'est indispensable et nous continuerons à le porter, notamment dans les secteurs du numérique.

Mme Dominique Vérien, présidente. – J'ai ici les affiches de cette campagne nationale contre le sexisme qui est lancée, que je vais faire passer à mes collègues. Je peux donc les montrer à l'écran *(La Présidente montre une affiche)* : « Cette femme qu'on rabaisse, et si c'était ta fille ? », « Cette femme qu'on dénigre, et si c'était ta pote ? », « Cette femme qu'on dégrade, et si c'était ta collègue ? » Il y a aussi les mêmes affiches avec « ta mère » ou « ta sœur ». Nous pouvons porter cette campagne auprès de nos frères, de nos pères, de nos fils, de nos maris, pour qu'eux-mêmes la portent, parce qu'ils ont une femme, une fille, une sœur. Il s'agit de montrer que la violence, même si elle s'exerce sur Internet, n'est pas anonyme et blesse quelqu'un de façon tout à fait réelle.

Je laisse désormais la parole à nos rapporteures, Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol, puis j'inviterai mes collègues qui le souhaitent à vous poser des questions.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Merci, mesdames, pour ces présentations aussi complètes que passionnantes. Bien que nous ayons déjà conscience de la plupart des points que vous avez abordés depuis le début de nos auditions, il est toujours utile de les replacer dans un contexte et de les structurer.

J'ai regardé hier soir sur Public Sénat un débat sur les masculinismes (*Masculinisme : le nouveau péril sexiste*) auquel participait notre présidente. Il est toujours intéressant de se confronter en réel à des gens qui ne sont pas d'accord avec nous, et qui sont assez nombreux, car cela permet de prendre conscience des efforts à faire.

J'en veux pour preuve un éditorialiste qui, tout en se disant convaincu de la nécessité de parvenir à l'égalité, considérait que les mouvements masculinistes étaient marginaux. Sa voisine expliquait que cela correspond à 3 %, en s'appuyant sur une étude néo-zélandaise, et que ce chiffre recouvrait les psychotiques, les psychopathes, présents dans toute société et que ce n'est donc pas un sujet. Il ajoutait que, bien sûr, il faut parvenir à l'égalité, mais que tant que les femmes continueront à chercher leurs partenaires parmi les hommes beaux, riches et puissants, on ne résoudra pas le problème. Bref, on reste dans la série « c'est toujours la faute d'une femme ».

Cette relativisation d'un phénomène pourtant documenté, y compris sur le plateau, m'a fait prendre conscience, si besoin était, que nous avons raison de nous intéresser à ce sujet.

Je rebondis sur trois points. La plupart d'entre vous, à commencer par Sarah Durocher du Planning familial, ont évoqué l'idée de s'adresser aux jeunes hommes. Je mets cela en parallèle avec une déclaration du gouverneur de la Banque de France qui a souligné que la France faisait systématiquement le choix des seniors plutôt que des jeunes dans le débat budgétaire. Il dénonce la double peine pour les jeunes : « *les dépenses que nous faisons pour les seniors ne peuvent être faites pour les jeunes générations et, comme nous avons plus de déficits, nous leur transférons la facture* ». Non seulement les mouvements masculinistes sont surfinancés, mais ils en

profitent pour investir en vue d'influencer des jeunes. À l'inverse, dans nos politiques publiques, nous faisons le choix de nous intéresser plutôt aux retraités. Nous avons donc un problème quant à la société que nous voulons construire pour demain. Il faudrait essayer d'investir dans l'avenir, à savoir les jeunes.

Concernant la « gender fatigue », comment répondre à des hommes qui, tout en étant convaincus qu'il n'est pas bien que les femmes soient victimes de violences ou de discriminations, en ont assez d'être considérés comme des méchants ? C'est un vrai sujet. La plupart des hommes avec qui je peux parler se sentent attaqués et remis en cause. Que pouvons-nous donc leur proposer ? J'ai une question sur ce que vous avez dit, Faustine Garcia. Vous avez parlé des financements des mouvements anti-genre au travers des travaux de Neil Datta. Le milliard que vous évoquez est au niveau international, n'est-ce pas ? On ne peut donc pas le comparer avec les 20 millions que vous évoquiez. Nous espérons l'auditionner, afin qu'il puisse nous présenter ses travaux. J'aimerais beaucoup que nous puissions évaluer le montant de ce que cela rapporte et savoir quelles entreprises investissent. Vous citiez Pierre-Édouard Stérin, mais c'est une entreprise. Quand les gens achètent ses produits, ils n'ont pas conscience de ce qu'ils financent indirectement. Or, tout est politique, donc il faudra réussir à chiffrer.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Je reprends deux points que vous avez évoqués. La pornographie, et son système d'exploitation des femmes, déploie une influence tentaculaire et massive. Il faut vraiment qu'au niveau législatif, nous arrivions à endiguer ces problématiques, car beaucoup de personnes qui visionnent de la pornographie développent ensuite des relations qui tendent davantage vers la violence que vers des relations dites normales et affectives.

Le deuxième point concerne les jeux vidéo. Je fais partie de la commission de la culture et nous avons eu une audition de créateurs de jeux vidéo. Ce milieu est essentiellement masculin. Mais les intervenants expliquaient aussi, qu'ils apprécient la mixité dans leurs équipes, qui permet une pluralité des regards et notamment une autre vision des femmes. S'il y avait plus de femmes au sein des équipes de création de jeux vidéo, nous aurions peut-être moins cette difficulté, cette violence et ce sexisme que l'on peut y découvrir.

Mon dernier point s'adresse à vous, Françoise Dumont. Vous avez dit que les cours d'EVARS sont évidemment nécessaires et indispensables, bien qu'ils soient encore imparfaits et insuffisants à ce jour. En revanche, une chose m'a interpellée : votre position concernant l'enseignement privé. Vous disiez que cet enseignement n'est pas dispensé de la même manière dans le privé. Quels sont les éléments factuels qui permettent de l'affirmer ? Je parle de l'enseignement privé sous contrat.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je précise que nous menons également un travail sur les jeux vidéo. C'est l'objet de notre second rapport, dans lequel nous nous rendons compte qu'il y a pratiquement autant de femmes que d'hommes qui jouent, mais pas qui en sont les créatrices. Nous rejoignons donc tout à fait cette préoccupation.

Mme Françoise Dumont. – Je n'ai pas le détail exact, mais je suis certaine d'avoir lu que dans l'enseignement privé, un dispositif est mis en place qui ne s'appelle pas l'EVARS et qui reprend l'idée que cette question doit d'abord appartenir aux parents.

En tout cas, il y a un décalage entre ce que le représentant de l'enseignement privé avait dit au Conseil national des programmes, où il s'était engagé, et ce qui se met réellement en place sur le terrain.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Je me renseignerai, car j'ai travaillé très longtemps dans l'enseignement privé. On ne peut pas affirmer des choses sans qu'elles soient étayées de façon précise, car cela permet de remonter auprès de ces établissements et de leur dire : « Voilà, peut-être qu'ici, vous avez fermé une porte, ce qui n'est pas tout à fait ce qu'il faudrait faire. »

Il est important de le savoir de façon très précise et de pouvoir remonter l'information auprès du Secrétaire général de l'enseignement privé.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je vous remercie toutes pour vos contributions. Nous allons présenter un rapport à la fin du mois de juin, et nous nous demandons comment traduire et formuler ce que vous nous dites.

Il est très important de poser que le masculinisme n'est pas un phénomène numérique. Les contributions apportées, notamment par la FNSF, me paraissent extrêmement importantes. En effet, dans nos difficultés à mobiliser et à sensibiliser sur la question du masculinisme, on a l'impression de parler d'un phénomène marginal et cantonné aux réseaux sociaux. Or, il a des conséquences dans la vie des associations féministes, dans la vie des femmes que ces associations accompagnent et dans celle des accompagnantes. Il est vraiment important que nous intégrions cela dans notre travail.

Il faudrait que nous allions plus loin sur le lobbying parlementaire du masculinisme, évoqué par Camille Lextray. C'est un phénomène davantage présent à l'Assemblée nationale, mais il serait intéressant de pouvoir bien le documenter. Comment ce lobbying parlementaire se dissimule-t-il ? J'ai déjà un exemple : la proposition de loi sur la présomption de résidence alternée lorsque les parents sont séparés, que je vois revenir systématiquement depuis quinze ans et qui fait l'objet d'un lobbying spécifique.

Nous avons également mis en place au Sénat une commission d'enquête sur les mécanismes de financement des politiques publiques par des organismes, sociétés ou fondations de droit privé et des risques en matière d'influence, d'absence de transparence financière et d'entrave au fonctionnement de la démocratie. Nous allons travailler sur les questions de mécénat, sur son ciblage, sur les fondations et leurs conséquences dans les politiques publiques. Je pense d'ailleurs que cette commission d'enquête auditionnera la Fondation des femmes.

Parmi les éléments très inquiétants, il y a effectivement une rareté des subventions publiques et un appel au mécénat.

L'appel au mécénat se traduit par des montants très injustes et très inéquitables entre les associations qui interviennent dans le domaine du droit des

femmes et les autres. Par conséquent, nous allons être confrontés à un énorme problème.

Je vous remercie de vos contributions, car vous avez beaucoup travaillé et tout était absolument passionnant. Je me réjouis que Françoise Dumont, au nom de la LDH, soit intervenue sur la pornographie. En effet, lorsque nous avons rédigé le rapport sur ce sujet, nous n'avions pas eu cet échange avec la Ligue des droits de l'Homme, qui abordait alors la question sous l'angle des libertés individuelles. Je me réjouis donc de cette évolution de la Ligue des droits de l'Homme sur la question de la pornographie.

Mme Françoise Dumont. – Ce n'est pas un débat facile, même au sein de la Ligue, car il y a la liberté individuelle, puis la liberté de création, à laquelle nous sommes également confrontés. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si nous avons intitulé notre journée « Évolution de l'industrie pornographique » : si nous l'avions intitulée « pornographie » tout court, nous aurions été confrontés à de nombreux débats internes. Mais nous avançons.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Il me reste à vous remercier. Parmi les points importants soulevés figurent les attaques contre le Planning familial, dont nous a parlé Sarah Durocher, mais aussi contre la FNSF et le 3919. Il est intéressant de voir que, dans la vraie vie, cela arrive et que ce ne sont pas que des raids cyber – par ailleurs tout autant inacceptables.

Le financement est l'un des sujets sur lesquels nous allons travailler pour bien comprendre par quels biais il est assuré. Nous savons que nous n'aurons pas forcément de financement public, mais puisqu'il s'agit d'un choix de société, il faut que chacun puisse aider ceux qui œuvrent pour l'égalité – et non la supériorité, puisque nous luttons contre la supériorité de l'un sur l'autre.

Notre collègue Olivia Richard faisait référence à l'émission télévisée d'hier soir, où il nous a été dit que les femmes dans les entreprises privées étaient embauchées à un salaire plus élevé que les hommes. Quelques chiffres nous montrent que nous n'en sommes pas là. Nous demandons juste un salaire égal, à niveau et à poste égaux, avec les mêmes possibilités d'avancement, et à ne pas être entravées dans nos carrières à l'arrivée du premier enfant. On ne peut pas à la fois nous dire d'avoir des enfants et nous empêcher d'accéder à l'égalité parce que nous en aurions.

Nous remettrons notre rapport à la fin du premier semestre. Vous l'avez compris, nous avons encore beaucoup de travail, mais j'espère qu'il en sortira des recommandations utiles qui permettront d'orienter les politiques publiques et d'appuyer toutes celles qui font vivre ce besoin d'égalité sur l'ensemble de nos territoires.

Table ronde avec des hommes engagés dans la lutte contre les discours masculinistes et les violences faites aux femmes

(24 février 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mesdames les rapporteures, chers collègues, chers invités, mesdames, messieurs, nous avons le plaisir de recevoir cet après-midi, dans le cadre de nos travaux sur *la montée des mouvements et réseaux masculinistes*, quatre personnalités engagées dans la lutte contre le sexisme et la montée des discours masculinistes en France et, plus largement, contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Je souhaite la bienvenue à :

- Bruno Solo, réalisateur, producteur, comédien ;

- Thomas Piet, romancier et auteur jeunesse ;

- Gilles Lazimi, médecin, et membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les hommes et les femmes (HCE) ;

- et Pierre-Yves Ginet, journaliste, consultant égalité/mixité pour des entreprises et administrations, également membre du HCE.

Je vous remercie tous les quatre pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

Dans un contexte où la diffusion des discours masculinistes et hostiles aux droits des femmes trouve de nouveaux relais, notamment en ligne, votre parole contribue à rappeler qu'une autre voix masculine existe, une voix qui refuse la banalisation des violences, qui refuse l'indifférence et qui choisit la responsabilité.

Votre engagement témoigne d'une conviction essentielle : la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être menée sans l'implication active des hommes et sans une prise de conscience du rôle essentiel des hommes dans ce combat.

C'est notamment le sens de la tribune publiée par ONU Femmes France, le 25 novembre dernier, intitulée : « Le silence des hommes doit cesser ». Je précise que des représentantes et représentants d'ONU Femmes France sont parmi nous cet après-midi à l'invitation de notre délégation.

Parmi les signataires de cette tribune figure notamment Bruno Solo qui est à nos côtés.

Votre engagement sincère et ancien illustre concrètement la mobilisation d'hommes qui refusent la banalisation des violences sexistes et des discours de domination. En signant l'appel invitant les hommes à rompre le silence et en prenant publiquement position, vous rappelez que la lutte contre ces violences exige une implication masculine claire et volontaire.

Car la tribune ONU Femmes part d'un constat implacable : « *Une femme sur trois subit au cours de sa vie des violences, commises dans plus de 90 % des cas par des*

hommes. Dans 97 % des cas de viols et 96 % des agressions sexuelles, les auteurs sont des hommes. »

Elle appelle donc les hommes à sortir du silence face aux violences faites aux femmes, en rappelant qu'elles sont majoritairement commises par des hommes « *ordinaires* » et nourries par un climat de banalisation de propos sexistes et misogynes. Elle rappelle également l'urgence d'agir dans un contexte de diffusion des discours masculinistes et de cyberviolences croissantes.

Face à cette réalité, les formes d'engagement peuvent être multiples. L'une d'entre elles, dont nous avons bien besoin, est l'utilisation de l'humour. Thomas Piet, votre engagement s'inscrit dans cette mobilisation d'hommes qui contestent les discours de domination. Par vos vidéos et vos interventions, vous tournez en dérision les stéréotypes de virilité et mettez en lumière l'absurdité du sexisme, y compris et peut-être surtout, dans ses formes les plus radicales. En faisant rire tout en faisant réfléchir, vous contribuez à déconstruire ces représentations et à porter un contre-discours mobilisateur face aux rhétoriques masculinistes.

Le professeur Gilles Lazimi et le journaliste et consultant Pierre-Yves Ginet, tous deux membres du Haut Conseil à l'égalité mais surtout des alliés infatigables, et de longue date, de la cause féministe pourront nous faire part de leurs constats sur la situation actuelle, son évolution mais aussi sur les leviers permettant d'encourager davantage d'hommes à s'engager dans ce travail nécessaire de prise de conscience.

En croisant vos regards, de comédien, romancier, journaliste, consultant et médecin, cette audition nous permettra non seulement de mieux comprendre comment les discours sexistes, et désormais masculinistes, se diffusent et s'ancrent, mais aussi d'interroger les responsabilités collectives qu'elles impliquent, notamment celles des plateformes numériques, et d'esquisser des pistes de réponse, afin d'ouvrir, nous l'espérons, des perspectives plus optimistes.

Avant de vous laisser la parole, je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Sans plus tarder, je vais laisser, dans un premier temps, la parole à Gilles Lazimi, médecin et membre du HCE.

M. Gilles Lazimi, médecin, membre du Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (HCE). – Je suis honoré d'être auditionné par la délégation aux droits des femmes, qui produit d'excellents rapports et nous permet de faire avancer la loi et notre société.

Je commencerai par des évidences qu'il est bon de rappeler. Nous sommes le produit de notre éducation et de la société. On ne naît pas homme, on le devient. Nous sommes façonnés par notre environnement, la culture, notre histoire, les relations sociales et notre place dans la société.

Médecin généraliste et enseignant, j'ai de nombreuses affiliations militantes : SOS Femmes 93, le Collectif féministe contre le viol, Stop VEO – qui s'occupe des violences éducatives ordinaires –, et ONU Femmes France. Je suis médecin depuis plus de 40 ans, dont plus de 36 ans en Seine-Saint-Denis, en centre

de santé. J'ai partagé mes fonctions entre le soin et la prévention sur la commune de Romainville, car il était important pour moi d'être un observateur non seulement dans le cabinet médical, mais aussi à l'extérieur, dans la ville.

Pendant de nombreuses années, j'ai rarement vu de femmes victimes de violences. Les rares fois où cela arrivait, cela se passait toujours très mal : elles étaient soit agressives, soit mutiques et, surtout, elles ne faisaient pas ce que je jugeais bon pour elles. Je croyais savoir, mais en réalité, je ne comprenais rien. Cela s'explique en partie par le fait qu'on ne m'avait absolument pas appris ce qu'étaient les violences. De plus, étant un homme, il m'était difficile de me représenter la vie d'une femme, et encore plus l'impact des violences sur sa santé.

Durant mes études, l'enseignement sur la santé des femmes se résumait à la médecine gynécologique, dite « médecine bikini », concernant l'appareil génital et la grossesse. Il n'y a pas si longtemps, la femme était considérée en médecine comme un homme comme les autres, sans études spécifiques – je vous renvoie aux rapports du HCE sur la santé des femmes. Ou alors, elle était vue comme hystérique, coresponsable des violences subies, supposée menteuse et dangereuse, surtout si elle venait demander un certificat médical. C'est d'ailleurs ce que m'a dit un conseiller ordinal il y a plus de 36 ans, lorsque je me suis installé en Seine-Saint-Denis.

Il m'a dit : « Attention à toutes ces femmes qui vous demanderont un certificat pour faire plonger leurs époux. » Ce ne sont donc pas des victimes, mais des manipulatrices. Le deuxième conseil qu'il m'a donné concernait les patients toxicomanes : « Attention, ce sont des menteurs et des dealers, pas des patients, pas des personnes qui souffrent »

J'ai découvert au sein de ma patientèle un grand nombre de victimes de violences, incapables de parler de ce qu'elles subissaient, et qui présentaient de nombreuses pathologies médicales et psychologiques agissant comme de véritables tableaux-écrans. Pendant très longtemps, j'ai suivi des patientes que je ne comprenais pas et pour lesquelles je n'arrivais pas à obtenir de guérison. Le jour où j'ai enfin posé la question des violences, j'ai eu une réponse pour ces patientes-là, quand il n'y avait pas d'autres causes organiques.

En 2004, j'ai réalisé une première étude en posant la question de façon systématique à toutes mes patientes. Un tiers d'entre elles m'a répondu avoir été victime de violences physiques au cours de sa vie, plus de la moitié de violences verbales et psychologiques, et une sur cinq – près de 20 % – m'a révélé avoir été victime de violences sexuelles, dont 12 % en inceste. J'ai ainsi réalisé que plus d'un tiers de mes patientes avaient vécu des violences sexistes et sexuelles au cours de leur vie et que cela impactait gravement leur santé, leurs relations et leur travail.

Au contact des associations – grâce à Emmanuel Piet, Marie-France Casalis et Brigitte Brou –, j'ai découvert la vie des femmes victimes de violences, l'impact, l'emprise, les violences physiques, sexuelles, verbales et psychologiques. Avec Gérard Lopez et Muriel Salmona, j'ai découvert le psycho-traumatisme et ses mécanismes, et comment nous sommes conditionnés à ne pas voir, ne pas comprendre et, surtout, ne pas être empathiques avec les victimes. À ce sujet, on

peut dresser un catalogue en reparlant des contes, des manuels scolaires ou des proverbes sur les femmes.

Je repense à une étude que j'avais dirigée sur l'avortement auprès de médecins réalisant des IVG, que l'on pourrait donc supposer particulièrement engagés et féministes. Or, dans cette étude qualitative menées auprès de plus de trente médecins, même ceux qui pratiquaient des avortements exprimaient des préjugés sexistes à l'égard des femmes qui demandaient à avorter. C'est dire à quel point ces représentations sont ancrées. Cela vaut bien évidemment pour l'éducation des garçons et des filles, pour les jeux, les cours d'école ; vous avez dû recevoir de nombreux rapports sur la liberté accordée aux garçons et non aux filles.

Je ne reviendrai pas sur l'étude du centre Hubertine Auclert concernant les livres, où 90 % des auteurs et des personnages principaux sont des hommes, ni sur le rôle assigné aux femmes et aux garçons. Ces schémas de pensée sont activés inconsciemment ; ils sont ancrés et il faut les déconstruire. Je suis féministe et pour l'égalité des droits depuis plusieurs décennies. Malgré tout, en regardant derrière moi, je constate que je n'ai pas élevé mes filles et mon garçon de la même manière. C'est dire à quel point nous baignons dans ces préjugés et les reproduisons inconsciemment. Il faut donc vraiment lutter sur ce point. Sur la sexualité, sur les religions… On ne peut ignorer l'impact qu'elles ont sur notre éducation, la façon dont elles nous influencent et dont elles formatent notre conduite. Il faut également rappeler le rôle de la famille, premier lieu d'apprentissage du sexisme et des violences. On éduque par l'exemple, par des modèles. Quand ces modèles sont nos figures d'attachement, l'impact est majeur. Le père est le premier modèle de masculinité, et un enfant construit ses représentations en fonction de son exemple. Un enfant apprend donc le respect des femmes en voyant comment son père traite sa mère, sa sœur ou les femmes en général. Les voit-il avec considération ? Partage-t-il les tâches ? Cet apprentissage est essentiel. Je fais un aparté sur les violences éducatives ordinaires, étant président de l'association Stop VEO, pour souligner le lien majeur entre les violences faites aux enfants et les violences faites aux femmes au sein du foyer. Disons-le aussi : arrêtons de parler de « violences faites aux femmes » et parlons de « violences masculines », car nous savons que 96 % des auteurs sont des hommes. Je veux aussi rappeler l'importance des mots, de la langue. Je pense au masculin qui l'emporterait sur le féminin, à cette invisibilisation du féminin, et aux formulations que nous avons tous employées. J'ai dit moi aussi, par exemple : « Elle s'est fait violer ». Non, elle a été violée. On parle de « femme battue ». Non, elle est victime de violences. « Elle l'a cherché ». Non, elle n'est pas coresponsable. Les insultes et les mots grossiers, là aussi, sont souvent liés à la féminisation, au sexe des femmes.

Le féminin de certains noms de métier… Dans le passé, même si cela a changé, il faut revenir sur les mots « expert » ou « courtisan » pour voir d'où nous venons. Même si nous progressons, nous faisons aussi trois pas en avant, deux pas en arrière, surtout en ce moment avec la montée des discours autoritaires. L'accompagnement des victimes de violences m'a beaucoup appris et m'a fait prendre conscience des difficultés de vie des femmes liées à ces violences. Cela m'a aidé à comprendre ce qu'est la vie d'une femme. Lors d'une campagne pour la mise

en place du préservatif féminin en 1997, j'ai rencontré deux patientes séropositives qui m'ont raconté avoir été contaminées parce qu'elles avaient été incapables d'imposer le préservatif, incapables de prendre soin d'elles. Le plus souvent, c'était en lien avec des violences qu'elles avaient subies, l'une dans l'enfance et l'autre dans la vie conjugale. Ne comprenant pas pourquoi ces femmes ne révèlent pas ces violences, il était important d'étudier ce que nous faisons pour qu'elles s'expriment. Or, à la faculté,on ne nous a jamais appris à poser la question. Depuis, nous la posons, nous avons mis en place un enseignement et modifié quatre questions d'internat pour former les médecins à poser ces questions. Cela avance, mais ce n'est pas suffisant. Concernant les campagnes de communication, j'avais étudié en 2003 les affiches destinées aux femmes victimes de violences. Toutes disaient : « téléphonez avant qu'il ne soit trop tard », avec un cercueil ou autre. On disait donc aux femmes qu'elles étaient coresponsables : elles avaient choisi le mauvais époux et elles restaient. C'était impossible à penser. Nous avions alors mené une première campagne avec Emmanuelle Piet, Sylviane Leclerc et Ernestine Ronai. Cette campagne présentait des hommes sur les affiches avec des messages de prévention : « Si je la force, c'est un viol », « Tu ne lui parles pas comme ça », « Être un mâle, c'est pas faire mal ». En 2004, les hommes étaient de dos, car nous n'avions trouvé personne qui acceptait de participer. En 2011 et 2013, ils étaient de face.

Cette campagne a été révélatrice pour moi. Auparavant, je ne posais la question des violences que lorsqu'un tableau clinique perdurait. À partir de cette campagne, je l'ai posée de façon systématique. Le premier jour où j'ai mis les affiches dans mon cabinet, deux patientes que je suis depuis quinze ans étaient en larmes et m'ont révélé des violences. Comme je n'avais pas posé la question, je n'avais pas eu de réponse. On a des réponses aux questions que l'on pose. Accompagner les femmes victimes de violences a été une véritable révélation et a radicalement changé ma façon de prendre en charge les patientes et la relation thérapeutique. Cela m'a enfin permis de comprendre à quel point notre histoire impacte notre santé, nos relations, notre vie. Il est donc important, face à une femme victime de violences, de la croire, de la respecter, de l'écouter, de lui expliquer la stratégie de l'agresseur, de la déculpabiliser, d'inverser la honte, de désigner les coupables, de rappeler la loi et de lui rendre son statut de victime. En médecine, on nous disait : « Attention aux certificats, vous ne savez pas, soyez neutre. » Non, la neutralité, c'est toujours être du côté de l'agresseur. Toujours. En médecine et ailleurs. Il est donc très important de les écouter, de déconstruire les a priori et les préjugés, et d'être du côté des victimes. Car spontanément, et c'est culturel, on se place du côté de l'agresseur. Dans tous les enseignements que j'ai reçus à la faculté, c'était systématiquement le « et si vous vous trompez ? », le pourcentage minuscule qui fait qu'on s'interroge. Et si vous punissiez un innocent ? C'est assez dramatique. Regardez comme on s'apitoie sur ces pauvres agresseurs, sur ces violeurs, et comme on va euphémiser en parlant d'amour ou de passion, alors que ce sont des violences. À la suite de cette campagne, j'ai coordonné plusieurs campagnes télévisées avec la Fédération nationale Solidarité Femmes et avec le Collectif féministe contre le viol.

Il est vraiment important que les hommes s'impliquent, car ne rien faire, c'est laisser faire. La complicité passive, le silence ou l'indifférence, c'est accepter et tolérer les violences. Si les hommes ne disent rien, ils valident les comportements

violents et les discriminations sexistes. Comment, dès lors, faire cesser ce silence ? Il faut intervenir en tant qu'homme auprès des autres hommes, sortir des stéréotypes, lutter contre les sexistes agressifs, mais aussi démonter le sexisme paternaliste, car il fait le lit de l'autre. Il faut se remettre en question, se former sur les mécanismes du sexisme, du consentement et des violences, et arrêter de confondre violences sexistes et sexuelles, et sexualité. C'est aussi accepter de regarder ses propres comportements, d'entendre les critiques, de refuser de rire à une blague sexiste, de dire à un ami que son comportement est inapproprié et de questionner les stéréotypes de la virilité. Agir au quotidien, c'est aussi prendre sa part. Intervenir, c'est soutenir les collègues femmes qui subissent des propos sexistes et amplifier leur voix. Il ne s'agit pas de prendre la parole à leur place, mais d'utiliser la sienne pour soutenir la leur. Quand elles subissent des injustices dans l'espace public, il faut intervenir. Nous avons tous une part à jouer, même si elle semble petite. Le silence des hommes doit cesser. C'est l'objet de l'appel d'ONU Femmes France, auquel j'ai eu la chance de participer. Nous savons depuis plus de vingt-six ans, qu'une femme sur dix est victime de violences conjugales, ce qui signifie qu'un homme sur dix est auteur de violences. Selon l'étude de Lucile Peytavin, 84 % des auteurs d'accidents de la route mortels sont des hommes, 90 % des condamnés par la justice sont des hommes, 86 % des auteurs d'homicides sont des hommes et 97 % des auteurs de violences sexuelles sont des hommes. Le coût de la virilité est estimé à 95 milliards d'euros par an. Il est impensable que nous ne nous arrêtions pas sur ce chiffre pour nous demander où nous plaçons réellement l'argent. Neuf dixièmes des hommes ne sont pas violents. Il faut qu'ils soient acteurs de prévention, qu'ils cessent de cautionner les agissements sexistes de leurs collègues, de leurs frères, de leurs pères, de leurs voisins. La plupart des hommes ne sont pas violents, mais leur inaction permet aux violences de persister.

Il ne s'agit pas de se sentir coupable d'être un homme, mais de faire partie de la solution. Pour les hommes d'aujourd'hui, il faut changer, être un père, ce qui veut dire s'impliquer sur ce sujet. Il nous faut rompre la chaîne des violences. Nous avons fait avec Stop VEO un film qui s'appelle « Refuser cet héritage, refuser l'héritage des violences ». Nous sommes, pour une grande partie, issus d'une société où les violences étaient prégnantes dans la famille, exercées par des hommes. Nous pouvons refuser cet héritage. En conclusion, le rôle de tous les hommes est majeur et celui du père est essentiel. Il modèle les relations humaines de nos enfants. En éduquant nos enfants à l'égalité et au respect, nous construirons un monde où nos fils ne seront ni agresseurs ni spectateurs silencieux et où les filles seront plus fortes, plus libres et moins victimes. Il faut cesser le silence des hommes afin qu'ils soient enfin acteurs de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les violences masculines.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je me tourne maintenant vers Bruno Solo. Je vous laisse la parole.

M. Bruno Solo, réalisateur, producteur, comédien. – Gilles, vous avez résumé de manière presque exhaustive tous nos devoirs. Ce constat est terrible et il est difficile de prendre la parole après vous, non pas parce que je n'ai rien à dire, mais parce que vous avez résumé de manière extraordinaire notre place.

J'ai eu de la chance : je suis né dans une famille où mes parents, et notamment mon père puisqu'il est question des hommes, avaient conscience de leur place et de celle des femmes. Je vais vous le résumer en une phrase. Un jour, mon père, qui était ouvrier dans le bâtiment, un homme autodidacte qui avait fait peu d'études, mais très érudit, très curieux du monde, voyageur, nous éduquait, ma sœur et moi, à la curiosité, à la littérature, au théâtre, à la poésie, et puis aussi avec des choses évidemment plus légères. Un jour, je me souviens, à un mariage – je devais avoir huit ou dix ans –, il y avait un grand-père charmant, très drôle, qui dansait avec les jeunes filles. C'était dans les Landes, puisque nous venons de cette région, les Landes et le Pays basque. C'était un mariage très chaleureux, celui d'un de mes cousins. Un homme âgé, habitant du village que nous ne connaissions pas, dansait de manière extrêmement drôle avec de jeunes femmes. Il devait avoir 80 ans. Je le regardais avec beaucoup de tendresse et j'ai fait la remarque à mon père, qui avait alors une quarantaine d'années : « J'espère que quand tu auras son âge, tu seras toujours aussi vif, aussi amusant. » Il m'a répondu : « Oui, je me le souhaite aussi. Mais maintenant, regarde cet homme et imagine une dame de son âge à sa place, qui danse avec de jeunes hommes, qui les touche un peu – rien de bien méchant. Eh bien, beaucoup d'entre nous réagiraient en disant : "Mais que fait cette vieille dame ? N'est-elle pas un peu indigne de danser comme cela, de pincer les fesses et de faire de grands sourires à tous ces jeunes hommes ?" » Mon père était d'une honnêteté intellectuelle absolue.

Ce jour-là, je me suis longtemps souvenu de cette phrase et de l'honnêteté de mon père vis-à-vis de la position dominante des hommes, même sur des sujets aussi frivoles que danser avec une jeune fille. Je n'accuse pas ce vieil homme d'avoir eu des pensées déplacées, mais mon père s'est tout de même positionné sur ce sujet.

Pourquoi est-ce que je dis que j'ai eu de la chance ? Parce que j'ai pris conscience très vite qu'il était plus facile d'être un homme dans nos sociétés que d'être une femme. Naître femme dans certains pays, c'est être quasiment condamnée à mort. C'est une guerre menée par beaucoup d'hommes contre les femmes, une guerre qui me paraît, au regard de mon éducation, totalement surréaliste, totalement folle. Pourquoi ne pas vivre ensemble dans la communauté humaine, sur la même ligne ?

Pourquoi cela ne vient-il pas à l'esprit de nos garçons ? Pourquoi nous inquiétons-nous davantage lorsque nos filles sortent le soir – et moi le premier ? J'ai un garçon de 26 ans et une fille de 21 ans. Quand ma fille sort, je suis pétri d'une inquiétude légitime, de prudence : « Fais attention quand tu rentres, fais attention aux garçons que tu vas rencontrer, à ce que l'on pourrait mettre dans ton verre. » Ce sont des inquiétudes nécessaires pour rester alerte. Pour autant, je l'ai toujours dit à mon fils aussi : « Toi aussi, sois prudent. Fais attention à tes gestes. Sois attentif à une fille. Même si vous avez bu un verre, que vous êtes en boîte de nuit et que tu as la tentation de lui voler un baiser, si elle te dit non, sois attentif à cela. »

Je voudrais que nous ayons la même capacité de nous inquiéter légitimement de la sécurité de nos filles et de l'attitude de nos fils. Beaucoup d'hommes, même des masculinistes, des misogynes, des phallocrates convaincus, ont pour premier réflexe, lorsqu'ils autorisent leur fille à sortir, de lui dire : « Fais

attention, je connais les hommes. Fais attention à eux, aux mains baladeuses. » En revanche, ils ne penseront jamais à dire cela à leur fils. Ils seront fiers de savoir qu'il a une petite amie. C'est pourquoi je reviens sur la chance que j'ai eue de grandir dans une famille où ma mère était très impliquée dans les mouvements féministes. Je me souviens d'elle en 1973, allant à Bobigny, au moment du procès mené par Gisèle Halimi. Ce procès a ensuite donné la possibilité aux politiques de prendre des initiatives et de légaliser l'avortement. Ce fut au départ un mouvement sociétal, humain, porté par des femmes qui ont ensuite donné la capacité à Simone Veil de le proposer.

Je me souviens de la joie de ma maman face au procès de Bobigny et du soutien de mon père, qui était un homme féministe. Je suis fier et heureux d'être le fruit de cet héritage, de cette culture, de cette éducation. Aussi loin que mes souvenirs remontent, dès que je me suis engagé sur ces sujets, notamment avec La Voix de l'Enfant, je me suis intéressé au sort des enfants et à l'inceste, puisque 80 % des agressions commises sur les enfants le sont au sein de la cellule familiale ou très proche. Très vite, je me suis rendu compte que derrière chaque enfant qui souffre, il y a toujours aussi une femme : une femme victime de violences, qui n'a pas osé dire ou qui a été contrainte de se taire. Pourquoi ? Souvent, c'est l'homme qui détient la situation financière de la famille, et certaines femmes se disent : « S'il est arrêté, s'il va en prison, la famille va être éclatée, mes enfants vont être dispersés, et je n'aurai plus de moyens. » C'est aussi une violence faite aux femmes. Le divorce est également une violence faite aux femmes. Les chiffres sont alarmants : après un divorce, la plupart des hommes s'en sortiront à moyen ou long terme, alors que la plupart des femmes ne s'en sortent pas. Cela vient de la manière dont notre société est constituée, notamment du fait du Code civil de Napoléon qui, sans inventer la misogynie, l'a institutionnalisée, l'a codifiée, avec cette idée que l'homme est le maître de son foyer. Autour de moi, je fais parfois de l'éducation. Je dis à certains hommes : « Vous vous rendez compte à quel point vous êtes impliqués ? » Non pas de manière directe, mais par une sorte de complicité par le silence et des constats presque factuels, comme : « C'est comme cela, j'ai été éduqué comme cela, je ne vois pas pourquoi les choses changeraient, que pourrais-je faire ? »

Ces hommes disent souvent : « Donnez-nous les codes, expliquez-nous comment faire. » Il faut tout simplement écouter la souffrance de celles qui vivent ces douleurs depuis toutes ces années. En étant véritablement à l'écoute des réalités vécues par les femmes, il n'y a pas de raison objective que nous n'avancions pas ensemble et que nous ne trouvions pas les solutions à cette injustice monstrueuse qu'est l'impossibilité de vivre en harmonie, sur la même ligne. Les choses bougent, même dans l'art. Beaucoup d'entre vous ont vu la série Adolescence, par exemple. L'enfant que l'on y voit n'est pas un idéologue. En revanche, les masculinistes qui sont derrière ces enfants sont des idéologues. Ils ont une volonté d'écraser l'idée même d'être une femme et de justifier la culture du viol, le patriarcat tout-puissant. Les enfants, parfois, sont victimes de cela ; ils pensent juste que leur situation est due aux femmes qui ne veulent pas d'eux. On les appelle les incels. Ceux-là, on peut encore tout à fait les ramener à nous. Quant aux idéologues, quels qu'ils soient, une fois que nous les aurons isolés et que nous aurons démonté leurs arguments un par un – ce qui est souvent très facile –, nous pourrons nous en sortir.

Ces idéologues distillent un véritable poison. On le voit bien dans la série Adolescence, mais aussi dans une série remarquable diffusée sur Arte l'année dernière, Querer, dont l'héroïne est une femme issue d'un milieu social très favorisé. Cette femme vivait avec un homme qui, tous les vendredis et samedis, lui imposait le fameux « devoir conjugal ». Au bout d'un moment, elle a refusé et a porté plainte.

Au fur et à mesure des quatre épisodes du film, on voit les enfants de cette femme se retourner contre elle en lui disant : « Mais enfin, comment peux-tu détruire comme cela notre famille ? Jamais je ne t'ai entendue te plaindre, jamais papa n'a été violent avec toi ». Effectivement, il ne la frappait pas. Mais quand elle refusait le devoir conjugal, il lui coupait les vivres, ne lui parlait plus, se montrait agressif avec elle et les enfants, humiliant dans les réunions familiales ou lors de sorties. Elle sentait que c'était inhérent à son refus et accomplissait donc ce qu'elle estimait être son devoir conjugal. Dans le film, on voit de manière très intelligente, subtile et porteuse d'espoir, l'un des fils, au départ totalement du côté du père, basculer petit à petit et comprendre en l'espace d'un mois ce que subissait sa mère. C'est pourquoi je dis que les idéologues, les phallocrates convaincus, les misogynes, les sexistes sont sans aucun doute difficiles à convaincre, car ils ne veulent pas l'être, pensant fondamentalement qu'il y a une hiérarchie entre hommes et femmes. Mais pour ceux qui sont victimes de ces discours, notamment sur les réseaux sociaux, il existe encore une réelle possibilité d'inverser les choses si nous faisons de la prévention et si nos élus s'emparent de ce sujet essentiel. Cela se passe chez nous, dans nos familles. Il faut avoir le courage de parler à nos fils. J'ai très vite parlé de pornographie à mon fils, car j'ai compris qu'il était susceptible, à 12 ans, de la découvrir. On sait que dans les classes, des gamins regardent sur leur portable des films pornographiques scénographiant des femmes qui « disent non » mais qui, en fait, diraient « oui ». Si on n'ose pas parler de ces sujets à la maison, essentiellement avec nos fils, et si on n'avertit pas nos filles pour qu'elles ne deviennent pas des femmes soumises ou n'acceptent pas tout ce que les hommes attendent d'elles

Nous les convaincrons vite, mais il faut regarder nos garçons, leur expliquer que ce n'est pas cela l'amour, la tendresse ou la vie en société. Je l'ai fait très vite et je suis assez fier de voir que mon fils fait partie de ces garçons qui vont grandir avec l'idée que l'on doit vivre en harmonie. Tom, pour ne pas le nommer, est un garçon remarquable de ce point de vue, parce qu'il a accepté que je lui parle et que je le mette face à une réalité à laquelle il allait être confronté. Il me disait : « Mais non, papa, je ne regarde pas ça. » Je lui ai répondu : « Écoute. Que tu regardes ou que tu ne regardes pas, tu seras amené à le regarder. Je veux juste que tu saches ce que tu regardes et ce que cela implique dans ton existence. » Il faut aussi qu'on nous donne les outils. Je me souviens, quand j'étais petit – j'ai 62 ans – il y avait de l'éducation sexuelle à l'école. Je me souviens des cris d'orfraie de certains aux réunions de parents d'élèves : « Enfin, ce n'est pas à vous de parler de ça à nos gamins ! » Déjà, à cette époque, c'était difficile d'en parler. Aujourd'hui, cela a disparu de beaucoup de programmes scolaires. Pourtant, c'était indispensable ; c'était une manière de donner aux enfants les moyens de poser les questions auxquelles les parents n'envisageaient pas de répondre ou n'osaient pas

répondre à la maison. Il faut donc donner les outils – j'ai presque envie de dire les armes, tant certains perçoivent cela comme une guerre – à des parents, et notamment à des pères, pour pouvoir parler de ces sujets librement, sans que l'enfant garde cela pour lui et que cela le traumatise. Il faut qu'il y ait des actions de prévention, que l'on en parle dans les écoles, pour que les enfants sachent comment aborder simplement la sexualité, la séduction et le rapport avec l'autre moitié de l'humanité.

De plus en plus de campagnes d'affichage et de films s'emparent de ces sujets. Heureusement, « nous avons l'art pour ne pas mourir de la vérité », disait Nietzsche. Cela signifie que nous aussi, les artistes, nous avons une responsabilité vis-à-vis de cela, dans notre discours et dans la manière de ne pas fermer les yeux sur ces sujets.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci beaucoup. Je donne maintenant la parole à Pierre-Yves Ginet, journaliste, consultant en égalité et mixité, et membre du HCE.

M. Pierre-Yves Ginet, journaliste, consultant égalité/mixité et membre du HCE. – Je viens de vous écouter, Bruno, et lorsque je vous ai entendu parler avec tendresse de l'engagement de vos parents, ma première réaction a été la suivante : à nous deux, nous avons une très bonne nouvelle pour tous les hommes. Pour ma part, je ne suis pas du tout tombé dans le féminisme quand j'étais petit. Je viens d'une famille extrêmement conservatrice où l'on nous a inculqué le respect et l'absence de violence. En revanche, en termes de culture de l'égalité, j'arrive du néant. C'est donc possible pour tout le monde, même si l'on n'a pas été gâté au départ.

Cela fait trente ans que je suis engagé à 100 % dans ce combat pour l'égalité. J'y aurai consacré une grande partie de ma vie : journaliste, reporter centré sur ces questions, puis fondateur d'une association au début des années 2000, avec laquelle nous avons sensibilisé plus d'un million de personnes. J'ai aussi fondé un magazine, « Femmes ici et ailleurs », aujourd'hui disparu. Je mentionnerai également mon appartenance à Zéro Macho, un collectif d'hommes engagés contre l'horreur du système prostitutionnel. J'accompagne aujourd'hui des entreprises et des administrations sur ces questions d'égalité, notamment dans la lutte contre le sexisme.

Lorsque j'ai reçu votre invitation, la première chose qui m'est venue à l'esprit est que j'étais très triste de la recevoir après tant d'années de lutte, pour discuter de la montée du discours misogyne, phallocrate et de la pensée masculiniste. Franchement, nous arrivons de loin. Comme Gilles l'a dit, pour ceux qui sont là depuis plusieurs décennies, il y avait une dynamique. Or, j'ai l'impression d'un recul rapide et marqué dans une partie de la population, et c'est dur à avaler quand on est sur cette question depuis si longtemps.

Je ressens donc de la tristesse, et je suis aussi un peu désabusé, je vous l'avoue. Il y a les mouvements masculinistes, et puis il y a nous, les hommes ordinaires. Après les crimes de Mazan et ces phrases qui revenaient en boucle dans les médias sur ces « Monsieur Tout-le-monde » sur le banc des accusés, naïvement,

j'y ai cru. Je me suis dit qu'à un moment donné, nous allions collectivement faire le lien entre ces « Monsieur Tout-le-monde ».

Il ne s'agit pas de dire que tous les hommes sont des violeurs ou des violents en puissance. Le sujet est que nous, collectivement, soyons capables de nous poser les bonnes questions, celles qui nous concernent, nous les hommes, les « Messieurs Tout-le monde ». Il s'agit de s'interroger sur la place que nous occupons dans la société, sur ce qui cloche en nous ou autour de nous et qui amène certains d'entre nous à agir de la sorte. Que s'est-il passé après #MeToo ? Pas grand-chose sur cette question. Je ne sais pas si vous avez essayé de lancer ces débats, mais ils ont plutôt donné lieu à des disputes très fortes avec des hommes et des femmes qui refusaient ce questionnement. Nous ne sommes que des hommes à cette tribune, à part vous, madame la présidente. Nous avons surtout appris auprès de femmes. Pour ma part, je ne fais que marcher dans les pas de certaines d'entre elles, et je pense à toutes les merveilleuses associations féministes de notre pays. Tout ce que je sais, c'est d'elles que je l'ai appris. Cet engagement pour l'égalité et le féminisme est pour moi d'abord du travail. Le féminisme, c'est du labeur, de la transpiration, des remises en cause, des questionnements permanents, et des réponses apportées par des personnes plus expérimentées que moi – essentiellement des femmes – sur un vécu que je n'ai pas et que je n'aurai jamais, mais que je peux tenter de comprendre. Pendant des années, je me suis tu. J'ai écouté et, au bout d'un moment, j'ai estimé avoir un bagage suffisant pour pouvoir prendre la parole à mon tour. Pour moi, le féminisme, ce sont des compétences qui se construisent, des compétences qu'il convient d'acquérir.

Une culture de l'égalité se construit, elle ne se décrète pas, et ce pour tous et toutes. Où en est-on aujourd'hui de l'état des lieux du sexisme ? Sans reprendre tous les chiffres du rapport du Haut Conseil à l'égalité, je citerai simplement qu'aujourd'hui, 10 millions de personnes en France « adhèrent franchement à un sexisme hostile marqué par une dévalorisation systématique des femmes, une méfiance à leur égard et parfois une justification des comportements discriminatoires ou violents ». Dix millions de personnes. Si l'on y ajoute le sexisme paternaliste, l'addition devient vraiment lourde. Je repense à toutes ces années de lutte, alors que 40 % de la population âgée de plus de 15 ans adhère clairement à des représentations sexistes, selon ce même rapport. Nous en sommes là.

Quand j'étais plus jeune, nous n'avions pas toutes les armes, notamment les hommes, ni cette culture aujourd'hui bien plus répandue. Mais face à la question « faut-il parfois être violent en société pour se faire respecter ? », même si je l'avais pensé, jamais je ne l'aurais dit. Aujourd'hui, c'est à la fois dit et assumé par une partie de la population. Face à cela, les actions des masculinistes se multiplient très vite. Il faut être clair : c'est un projet politique de domination. Quand on en vient à harceler le 3919 en meute organisée, c'est un message extrêmement clair. Ces gens s'appuient aussi sur des forces qui les financent ; il y a de l'argent de leur côté. La philanthropie et les puissances financières orientées vers les réactionnaires sont conséquentes. Repensez à tous ces Vélib' à Paris, puis à Lyon, recouverts en une seule nuit d'autocollants parfaitement découpés. Il faut des moyens et de l'organisation pour cela, cela ne tombe pas du ciel. En face de ces moyens et de cette

organisation, nos associations féministes, aujourd'hui, sont conduites à licencier. Tel est le constat. Face à cette force que sont le sexisme et les réseaux masculinistes, il y a aujourd'hui, un quart, voire un tiers de la population, qui dispose de bonnes clés de compréhension et exprime des attentes fortes en matière d'égalité. Il s'agit principalement de femmes, mais aussi d'hommes, plutôt jeunes et diplômés. Cette jeunesse, beaucoup plus progressiste et exigeante, n'existait pas quand j'avais vingt ans, ce qui est positif. En voyant le rapport du Haut Conseil, mon premier réflexe a été l'inquiétude. Je me suis dit : « Mon Dieu, mais vers quoi allons-nous ? », en pensant à ces deux franges complètement polarisées. Je ne peux pas leur parler, le contact ne passe pas. Si cela continue, nous aurons 40 % d'un côté, 40 % de l'autre et un ventre mou de 20 %. Comment allons-nous vivre dans les mêmes espaces, être dans les mêmes écoles, travailler dans les mêmes entreprises ? Si nous ne fixons pas des règles très claires dans tous ces espaces, cela peut être une véritable bombe à retardement d'ici une dizaine d'années. Concernant les hommes engagés, ceux qui mettent vraiment la main à la pâte, le compte n'y est pas. Nous sommes extrêmement minoritaires. J'insiste sur le fait que je me sens moins seul qu'auparavant, notamment grâce à une jeunesse qui nous rejoint, ce qui est positif, mais le compte n'y est toujours pas. Les raisons de ce faible engagement sont connues. Le rapport du HCE de l'an dernier le mentionne très bien : un homme sur trois a compris que l'égalité allait s'attaquer à ses privilèges, et il s'y oppose.

Il l'a compris et, en conscience, il le refuse, en se disant : « Je garde mes privilèges à leur détriment. » Il faut regarder la situation en face, a fortiori quand on est un homme. Une étude Catalyst de 2009, qui mesurait ce qui freine les hommes à s'engager sur le chemin de l'égalité dans le monde du travail, soulignait trois freins. Le premier était la peur du regard des pairs, la peur de perdre en quelque sorte des « crédits de masculinité ». C'est aussi la peur de dire des bêtises, de se faire tacler par des femmes qui ont sans doute une plus grande culture que nous sur ce sujet. Et j'insiste, c'est la peur de perdre ses privilèges. Le mot « peur » peut donc être mis en avant. Le deuxième frein était l'apathie, que je trouve d'une grande lâcheté et d'un confort total. En gros : « puisqu'on en parle, cela va se faire ». Donc, je ne fais rien. Le troisième point souligné en 2009 était l'ignorance de la réalité des situations et des subtilités du sujet. Sur ce point, depuis #MeToo, il est assez difficile de l'invoquer. Quel homme peut dire qu'il n'est pas au courant aujourd'hui ? Il ne s'agit pas d'avoir une connaissance fine des chiffres, mais simplement de s'intéresser, de tenter de comprendre. Il suffit de se baisser pour trouver l'information. Quelqu'un qui reste ignorant sur ce sujet est quelqu'un qui choisit de rester ignorant. Je n'en peux plus d'entendre depuis tant d'années tous ces hommes, parfois mes amis, qui me disent : « J'ai une fille, je veux le meilleur pour elle », et puis rien. Le sexiste, ce n'est pas moi, c'est l'autre.

L'environnement sexiste, ce n'est pas mon entreprise, c'est celle d'à côté… Je ne peux plus entendre cela tout le temps, dans toutes les organisations, partout. Ce manque d'engagement des hommes explique-t-il la lenteur des avancées ? Car, malheureusement, on peut parler de lenteur. Oui, bien sûr, et à plusieurs titres. D'abord, les auteurs des violences – je ne vais pas rappeler tous les chiffres – ne sont pas tous les hommes, mais ce sont quasiment tout le temps des hommes. Il faut regarder cela en face. Ensuite, pour initier le changement, qui tient majoritairement

les manettes dans notre pays, sauf si j'ai raté un gros chapitre ? On sait encore globalement aux mains de quelle moitié de la population le pouvoir se trouve. Enfin, comme vous l'avez dit, il y a cette question de la responsabilité de tout homme, qu'il soit en position de pouvoir ou non. Je bénéficie du système actuel. Je suis du bon côté de la table. J'en récolte les fruits tous les jours. C'est donc un peu facile.

Il est lâche de récolter les fruits de ce travail sans endosser la responsabilité qui va avec pour rééquilibrer les choses. Je ne me sens coupable de rien, mon engagement est de longue date, mais j'ai une responsabilité. J'ai beaucoup aimé la tribune de l'écrivain Nadir Dendoune dans Libération, il y a quelques semaines. Il disait qu'en tant qu'homme, la question des violences nous oblige à nous situer. J'adore ce mot : se placer clairement dans un camp, avec les actions qui vont avec, afin que tous et toutes autour de nous sachent dans quel camp nous sommes.

Gilles, tu l'as dit, en parlant des violences, la neutralité, c'est se mettre du côté des agresseurs. J'élargis le propos : par rapport à toutes ces questions d'égalité, ne rien faire, ne pas être situé, c'est soit encourager le camp d'en face, soit, a minima, lui permettre de prospérer. Compte tenu du rapport du Haut Conseil à l'égalité, qui nous appelle à l'urgence de manière extrêmement claire, il n'est plus question de rester non situé.

Comment amener davantage d'hommes à s'engager ? J'adorerais vous apporter une réponse pleine de certitudes, mais je peux avancer quelques pistes. Face à un problème aussi systémique, il faut un plan d'action systémique. Et face à un péril aussi important – la ministre parlait d'état d'urgence en évoquant ce rapport –, il faut une réponse d'envergure avec des moyens d'envergure. Sans cela, nous n'y arriverons pas.

Le rôle de l'éducation est essentiel, et elle n'est pas que du ressort de l'Éducation nationale. Il est trop facile de dire que c'est la faute des professeurs. Nous avons tous un rôle à jouer. En tant que vieux de la vieille sur la question, je repense aux ABCD de l'égalité de 2014. Je les trouve plus essentiels que jamais, avec ces débats à créer dès l'enfance pour nous construire cette compétence, cette culture de l'égalité. Je le répète, cela se construit.

Nous devons intégrer ce legs dans l'éducation. Nous avons un problème avec la justice. Nous disposons dans ce pays d'un corpus de lois formidable, certes perfectible, mais remarquable. Nos législateurs ont fait un chouette boulot. En revanche, la loi n'est pas appliquée. La règle existe, mais elle n'est pas dans la tête des hommes. En fait, nous n'appréhendons pas le risque, les hommes en particulier, lorsque nous tombons dans la délinquance. Ce risque n'est pas présent. Il est assez stupéfiant de se dire qu'aujourd'hui, au volant de sa voiture, on sait que l'on va perdre des points si l'on commet un excès de vitesse. À l'inverse, quand quelqu'un entre dans un pseudo-salon de massage avec de jeunes femmes chinoises victimes de la traite sexuelle, où il ne se passe rien parce que la loi n'est absolument pas appliquée, ces hommes n'envisagent jamais les risques qu'ils prennent. De même, quand un harceleur dans une entreprise s'en prend à sa proie tous les jours, a fortiori s'il est un supérieur hiérarchique, jamais dans sa tête la notion de risque

n'est présente. Ma liste pourrait être très longue. D'où l'importance de la justice pour faire entrer ce risque dans la tête des hommes, avec des sanctions claires et correspondantes. Ensuite, il y a la notion de courage. Comment nous donner le courage de nous situer, d'être droit dans ses bottes, de s'opposer à nos amis, à des membres de notre famille et de dire : « non, moi, je n'en suis pas » ? Il faut le faire tout le temps. Parfois, c'est crevant. Franchement, nous n'allons pas nous mentir, c'est fatigant et usant. Pour que nous soyons plus nombreux à le faire, il faut que ce soit le cas pour un grand nombre de personnes, car nous sommes seuls sur ce point, ou en tout cas pas nombreux.

Je terminerai mon propos sur notre défi collectif : mettre du désir dans l'égalité, la rendre désirable. Pour ma part, je le ressens profondément, et nous l'avons porté pendant une dizaine d'années avec l'équipe du magazine « Femmes ici et ailleurs ». Je rebondis sur ce terme de désir, également employé par Brigitte Grésy en janvier dans une tribune de La Croix. Dans un monde d'égalité – projetons-nous, rêvons –, les hommes partageraient effectivement le pouvoir. Je perdrais une partie de mes passe-droits et de mon pouvoir, mais une partie seulement. Je partagerais certaines charges peu réjouissantes, je mettrais la main à la pâte. Ce ne serait pas toujours amusant, et ce serait une supercherie de faire croire le contraire. Il faut y aller, et parfois, ce n'est pas agréable. Mais je n'ai pas que des choses à perdre, j'ai aussi des choses à gagner. Il y a d'abord la question du poids de notre virilité. Cela a été évoqué avec le « coût de la virilité » de Lucile Peytavin, qui nous invite à penser différemment. Ce coût est trop lourd pour les femmes d'abord, ne l'oublions jamais, pour la société ensuite et pour chacun de nous, enfin.

Débarrassons-nous-en.

Ensuite, l'égalité est désirable parce que, dans un contexte égalitaire, nous aurons des charges à porter, mais nous aurons un bien-être supérieur à aller chercher. J'en suis convaincu. Toutes les études le montrent : que ce soit dans la famille, la vie sociale, la vie intime ou les conditions de travail, les hommes qui évoluent dans des contextes égalitaires sont mieux dans leurs baskets. Certes, ils ont moins de pouvoir et partagent davantage. Mais au quotidien, sans cette chasse au pouvoir et à la domination de l'autre, c'est un gain de bien-être réel. Je ne présente pas un monde à la Oui-Oui ; il y a un prix à payer pour cela.

Je suis foncièrement convaincu qu'il existe un désir d'agir. Lorsque l'on regarde ce qui se passe dans la société, les espaces de non-mixité commencent à se multiplier : salles de sport, agences de voyage, soirées réservées aux femmes. Nous avons même maintenant des organisations de travail, comme certains cabinets d'avocats, où des femmes se regroupent en voulant clairement ne pas travailler avec des hommes. On ne voyait pas cela avant. Franchement, je les comprends. Mais ce n'est pas le monde auquel j'aspire. Je dois agir pour enrayer leur envie de non-mixité et pour qu'elles aient envie à nouveau d'être dans des espaces mixtes et sans peur. La balle est dans mon camp, pas dans le leur. Le chantier est immense et il y a urgence. Quand il y a urgence, il doit y avoir une réaction d'ampleur, comme le dit très bien le rapport du Haut Conseil. Il faut que cesser de parler, agir et que l'on en nous donne les moyens de le faire.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mais parfois, parler, c'est agir. En l'occurrence, c'est ce que vous venez de faire.

Je vais maintenant me tourner vers Thomas Piet, mais, avant votre intervention, nous allons visionner trois vidéos dont vous êtes l'auteur.

Projection des trois vidéos

M. Thomas Piet, romancier et auteur jeunesse. – Les personnes que nous venons de voir ne sont pas des acteurs ni des comédiens, mais bien des personnes convaincues, qui publient deux ou trois vidéos par jour sur ces sujets. Si j'en ris, ce n'est pas parce que c'est amusant, mais pour montrer à quel point c'est ridicule. Cela n'en reste pas moins un discours profondément inquiétant.

Le masculinisme est une idéologie très dangereuse qui, sous couvert de défendre les droits des hommes, ne cesse en réalité de vouloir réduire ceux des femmes et tombe quasiment systématiquement dans des discours racistes, homophobes, transphobes ou classistes. Ses tenants prônent des stéréotypes de genre dangereux pour tous, renforcent les dynamiques de domination et contribuent à un monde plus violent et plus divisé.

Ce ne sont pas seulement des discours nauséabonds sur les réseaux sociaux : c'est un véritable danger pour tous, et infiniment plus pour les femmes. Ce mouvement constitue une menace réelle, avec plusieurs attaques violentes qui lui sont attribuées, comme un projet d'attentat masculiniste heureusement déjoué en 2025, ou encore le meurtre de Mélanie Ghione par son ancien compagnon, Michael Philétas, de 80 coups de couteau.

C'est un mouvement essentialiste, éloigné des réalités biologiques et sociales, qui affirme que les hommes et les femmes auraient de naissance des droits et des devoirs différents : une obligation pour les hommes d'être forts, puissants, de dominer, et pour les femmes d'être soumises, dominées et faibles. En présentant le féminisme comme une menace ou un mouvement qui voudrait détruire les hommes, le masculinisme brouille la compréhension des inégalités et fait obstacle à des solutions véritablement égalitaires.

Le masculinisme renforce la culture du viol et les dynamiques de domination systémique. Il célèbre une vision stéréotypée de la virilité, souvent associée à la domination, la force physique et l'agressivité. En imposant, parfois sous peine de réaction violente, des stéréotypes de genre, il empêche l'accès si précieux à l'authenticité et à la vulnérabilité.

Selon cette idéologie, une femme n'aurait pas le droit de ne pas correspondre au diktat de beauté qu'ils ont créé. Elle n'aurait pas le droit de travailler, d'être autonome, de se montrer sur les réseaux sociaux ou même de vivre des amitiés. Ce sont des interdictions que j'ai entendues, parmi beaucoup d'autres. Cela fait penser aux stratégies d'emprise communément associées aux pervers narcissiques ; cela enlève toute forme d'autonomie et de liberté. Toutes ces violences sont dans le rouge du violentomètre. On peut se demander quelle liberté nouvelle ils peuvent enlever aux femmes, si ce n'est celle de respirer.

Les hommes, de leur côté, auraient une interdiction totale de vivre leurs émotions, sauf la colère, mise en avant et applaudie quand elle est projetée sur les autres. En aucun cas des émotions de tristesse, de peur, ou même de joie. Pas le droit de vivre de l'amour, parce que c'est jugé trop féminin. Les hommes se doivent d'être riches, musclés, d'avoir un certain goût pour la violence et d'être vigilants chaque seconde à bien correspondre à ce que l'on attend d'eux en tant qu'hommes virils.

La sacro-sainte virilité devient alors une prison dans laquelle aucun espoir d'être un jour épanoui et authentique n'est envisageable. Se débarrasser des injonctions et des idéologies masculinistes est donc souhaitable pour tous, sans exception. Imposer à tout le monde de porter un masque pour correspondre aux attentes sociales de ce que nous avions entre les jambes le jour de notre naissance, ce n'est pas seulement triste, c'est aussi dangereux.

S'il y a des jeunes garçons qui m'écoutent, j'aimerais que vous sachiez que vous avez tout à gagner à sortir de cette prison de pensée. Tout faire chaque jour pour correspondre à des attentes arbitraires et sexistes, c'est comme enfermer son cœur dans une toute petite boîte. C'est vous empêcher d'être vous-mêmes. C'est aussi participer à de nombreuses souffrances, et j'ai du mal à comprendre comment l'on peut se sentir épanoui quand on sait que nos privilèges, on les fait payer à quelqu'un d'autre ; quand on sait que la moitié de la population mondiale paie l'addition chaque jour – parfois de sa vie – pour nos privilèges. Et là, je ne parle que des privilèges de genre.

Le masculinisme est extrêmement dangereux et il est plus qu'important de lutter contre cette doctrine sexiste. Mais ce n'est pas une apparition nouvelle d'une discrimination inédite. C'est la conséquence presque logique d'années de domination systémique des hommes sur les femmes, de siècles de sexisme omniprésent, de culture du viol, de violence, de dévalorisation permanente, d'impunité pour les agresseurs et de doctrine essentialiste. S'il vous plaît, ne nous servons pas du masculinisme pour tracer une sorte de ligne imaginaire entre nous, qui serions « les hommes bien » – qui n'auraient plus à être vigilants – et eux, qui seraient les monstres. Continuons tous à rester vigilants à notre propre sexisme, plus ou moins intériorisé. Continuons à écouter, à nous taire, à remettre en question nos schémas de pensée, car nous ne sommes pas exempts de cette misogynie. Nous sommes des plantes qui ont fleuri dans un terreau de discrimination et de privilèges. C'est donc en nous. On ne pourra jamais s'en défaire complètement, mais on peut rester vigilant chaque jour. Ne nous servons pas du masculinisme pour tracer cette ligne invisible, car il y a forcément du « eux » en nous, et parfois plus que nous aimerions le penser. Restons vigilants, car tous les hommes ont grandi dans ce terreau de domination et de sexisme.

Nous sommes aussi là aujourd'hui pour chercher ensemble des solutions. Il existe des pistes de réflexion simples qui peuvent contribuer à un monde meilleur, avec par exemple la promotion d'une éducation à l'égalité des genres dès l'école, qui aurait réellement lieu dans chaque établissement et serait continue sur toute la scolarité.

Une éducation à l'égalité entre tous mettrait la responsabilité non pas, comme d'habitude, sur la manière dont les petites filles doivent s'adapter au sexisme, mais sur le fait que les petits garçons doivent apprendre à écouter, à respecter, à prendre leur part de la charge mentale et à ne plus nuire. Nous devons apprendre à tous, sans exception, le consentement dans toute sa complexité, avec des ateliers obligatoires à tous les niveaux pour apprendre aux citoyens de demain – et peut-être même à ceux d'aujourd'hui – à dire et, par-dessus tout, à recevoir un non. À l'accepter, à le célébrer, sans jamais le faire payer ou le négocier. Il faut apprendre à formuler des demandes claires, qui invitent l'autre à s'écouter et à dire non au moindre doute. Si j'avais eu 16 ans en 2026, face au manque cruel d'informations sur la sexualité et la vie affective, vers qui me serais-je tourné ? Peut-être serais-je tombé sur d'excellents comptes féministes, mais il y a de grandes chances que sur Internet, sur TikTok ou Instagram, je sois surtout tombé sur des contenus masculinistes qui m'auraient proposé une réponse séduisante, bien que dangereuse et déconnectée de la réalité. Une réponse qui me déresponsabilise de mes malheurs et m'invite à ressembler aux héros de cinéma qui ont presque le devoir d'écraser les autres. Peut-être que, moi-même, j'aurais pu être convaincu par ces discours masculinistes. Peut-être que tous les hommes présents dans cette pièce auraient pu l'être. Il est donc urgent non seulement de lutter contre leurs discours, mais aussi d'en proposer un autre. Arrêtons d'ignorer les questions des enfants et des adolescents, car ils ont besoin de réponses et ils en trouveront. Nous avons aussi besoin de programmes concrets de lutte contre la radicalisation en ligne qui incluent le masculinisme parmi les idéologies dangereuses et qui agissent contre les discours discriminants. Il est urgent de débloquer des fonds importants pour toutes les associations féministes en France, à qui l'État a drastiquement diminué ou coupé les subventions, les empêchant d'agir. Il faut aussi soutenir des projets artistiques portés par des femmes, car la culture est une pièce importante de notre vision du monde.

L'extrême droite ouvre chaque jour un peu plus la fenêtre d'Overton du racisme et de la division, laissant ainsi passer des idéologies comme le masculinisme. Alors, ouvrons ensemble la fenêtre de l'inclusion et de l'équité. Proposons et soutenons d'autres regards que les regards dominants. C'est aussi à nous, aux hommes individuellement, d'agir au quotidien contre ces violences, en incarnant une masculinité plus inclusive où être un homme ne signifie pas dominer ou exclure, en nous élevant contre les violences faites aux femmes, en refusant catégoriquement de cautionner des blagues, des remarques ou des actes sexistes, en nous opposant à ces discours et en soutenant le travail des femmes. Le masculinisme n'est pas une opinion parmi les autres : c'est un délit, une succession d'appels à la haine des femmes, à leur soumission. Ce sont des discours qui séduisent et convainquent chaque jour de plus en plus d'hommes, et de plus en plus de jeunes aussi, qui vont se construire et grandir avec ce terreau. Nous devons agir. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés à observer de loin cette idéologie de haine continuer de grandir. Ensemble, agissons et prenons des mesures concrètes.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je retiens de vos interventions qu'il est essentiel de soutenir les femmes victimes de propos sexistes. Nous avons

auditionné Ultia dans le cadre de notre rapport sur la place des femmes dans l'univers des jeux vidéo : elle nous a expliqué que, lorsqu'elle était harcelée, seule l'intervention d'un homme mettait fin au harcèlement, contrairement à celle d'une femme. Hier, à Tonnerre, dans une école de formation aux jeux vidéo, de jeunes étudiants et étudiantes nous ont confirmé que les joueuses subissaient immédiatement des propos sexistes dès qu'elles parlaient dans le « chat » du jeu et se faisaient parfois d'emblée rejeter du jeu. La situation ne se calmait que si un garçon venait les défendre.

Vous avez tous évoqué la pornographie et l'éducation sexuelle. Nous connaissons bien et défendons l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Il est évident qu'une éducation adaptée à l'âge, où l'affectif et le relationnel sont présents, est préférable à la pornographie, dont l'âge moyen d'accès est aujourd'hui de 10 ou 11 ans et qui ne constitue un modèle ni d'égalité, ni de respect, ni de plaisir partagé.

Concernant le devoir conjugal que vous évoquiez, sa suppression par un texte de loi, proposée par un homme et une femme à l'Assemblée nationale et régulièrement portée ici par Laurence Rossignol, sera examinée au Sénat le 9 avril prochain. Il faut de la patience et remettre chaque jour l'ouvrage sur le métier. Nous veillerons à ce que le texte soit adopté conforme pour être immédiatement applicable. Le devoir conjugal n'était pas dans la loi, mais dans la jurisprudence, et l'adoption de ce texte nous permettra de le faire disparaître.

Vous nous disiez Pierre-Yves Ginet : « Comment pourra-t-on vivre dans les mêmes endroits ? »

On se rend compte de ce phénomène dans le débat politique. Je me suis retrouvée dans des situations où, en critiquant l'extrême droite, on me disait : « Ah, mais tu ne sais pas à qui tu parles », et où l'on voulait me faire taire par intimidation. Aujourd'hui, on en vient à se taire plutôt que d'exprimer ses convictions. Face à la violence des propos, en politique, et même à la violence extrême que l'on connaît aujourd'hui de la part des deux extrêmes, nous ne devons pas nous laisser intimider. J'avoue que cette violence conduit parfois au silence, et c'est dommage. Il faut donc reprendre la parole. Nous avons ici suffisamment de personnes fortes qui savent la prendre, mais il faut le dire, cela pèse beaucoup me semble-t-il.

Vous avez aussi dit : « Encore faut-il appliquer la loi ». Les condamnations sont en augmentation, mais, étonnamment, on n'en parle pas assez. Un magistrat aux affaires familiales nous racontait qu'un homme sortant de prison pour la deuxième fois pour violences conjugales lui avait dit : « De toute façon, les violences faites aux femmes, c'est une mode. Quand j'étais là-bas en 2019, j'étais tout seul, et là, cette année, la moitié de la prison était là pour ça. » En réalité, il n'y avait qu'un tiers de la prison, mais cela prouve bien que les choses ont évolué. Il faut le dire : aujourd'hui, on risque quelque chose à être violent avec les femmes. Et j'aimerais que l'on risque autant s'agissant de la violence envers les enfants, alors que nous parvenons à faire progresser la situation concernant les violences faites aux femmes, nous constatons que cela est plus difficile pour les violences faites aux

enfants. Vous parliez des viols de Mazan, mais nous n'avons pas suffisamment parlé de l'affaire Joël Le Scouarnec. Et pourtant, dans ce cas, combien d'enfants ont été victimes ?

Je souhaite néanmoins terminer par une note plus positive : s'il y a un peu d'eux en vous, il faut souhaiter qu'il y ait un peu de vous en eux et que nous pourrons donc en faire quelque chose. Cela est plutôt positif.

M. Bruno Solo. – Quand j'étais petit, dans l'inconscient collectif de beaucoup d'hommes, l'Espagne était une sorte de pays emblématique de l'idée du machisme – le mot « macho » est d'ailleurs d'origine espagnole – et d'une certaine misogynie, presque quotidienne. Or, en Espagne, les féminicides ont baissé de 35 %. Je parlais de la série Querer, diffusée sur Arte, qui est vraiment extraordinaire.

Les pouvoirs publics, l'opinion publique et la prévention, dans un pays qui semblait véritablement gangrené par ce sujet, ont permis de faire baisser ce chiffre de 35 %. Certes, 35 % ce n'est pas 0 %, mais c'est une baisse significative par rapport à la situation que nous connaissons en France : 176 féminicides l'année dernière, 24 depuis le début de l'année. L'année vient de commencer.

Par conséquent, les solutions existent. À partir du moment où l'on s'empare du sujet, il y a visiblement matière à inverser la tendance. J'espère donc que cela est également porteur d'espoir pour vous toutes et pour nous tous.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je donne la parole à Olivia Richard.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Merci infiniment pour ces témoignages. Je ne savais pas que les sushis étaient un plat féminin. Cela explique pourquoi j'aime cela, mais j'aime beaucoup l'entrecôte aussi. Nul doute que des personnes vont peut-être filmer des vidéos pour nous expliquer ce que nous avons le droit de manger en fonction de notre genre !

Thomas Piet, je ne peux m'empêcher de remarquer que vous êtes très jeune. C'est peut-être la raison pour laquelle vous répondez par des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux. Quel est l'accueil qui leur est réservé ? Moi-même, je suis un dinosaure : je déteste les réseaux sociaux. J'aurais plus facilement envie d'aller au cinéma ou au théâtre, ce qui veut dire que je n'ai pas le bon langage pour répondre aux masculinistes et que je n'ai pas non plus les bons codes pour répondre aux jeunes. J'ai pu intervenir devant une classe de première à Berlin composée de profils très variés et internationaux. Un jeune a fini par me dire, au bout d'une heure et demie à parler de droits des femmes : « Mais quand même, avoir des enfants, c'est cool. Les femmes sont contentes de les élever. » J'ai alors senti une sorte d'angoisse chez cet enfant, qui avait l'impression d'être un fardeau pour sa mère. J'ai répondu : « Oui, mais nous pouvons faire autre chose aussi, parce que nous avons également un cerveau. »

Il m'a été dit là-bas, comme ailleurs, qu'il pouvait y avoir des passages ou des phases au moment de l'adolescence, mais qu'à force de parler avec ces jeunes, on arrivait quand même à les « récupérer ». Je ne suis pas certaine que ce soit le cas pour ceux qui sont plus âgés. Je ne sais pas comment l'on parle à des personnes de

40 ou 50 ans qui nous expliquent que l'égalité est acquise. Comment fait-on face à cette *gender fatigue* ?

J'ai retenu d'un podcast de Thomas Messias que, lorsqu'un homme parle, les hommes ont tendance à l'écouter plus longtemps. Vous seriez donc en quelque sorte porteur d'espoir. Mais je ne peux m'empêcher de noter que vous êtes quatre à la tribune et deux dans la salle. Par conséquent, vous êtes tout de même extrêmement minoritaires. Y a-t-il une façon de changer cela ?

M. Bruno Solo. – Je dirai qu'il y a une façon de changer cela : continuer à se battre et à essayer de convaincre, chacun sur son terrain. Sur les réseaux sociaux – où, pour ma part, je ne suis pas par choix -, sur le terrain associatif. De mon côté, sur le terrain artistique. Par exemple, la prochaine pièce que je vais jouer, mise en scène par Alex Lutz, évoque ce sujet.

En ce moment, je fais très régulièrement des lectures publiques du livre de Giulia Foïs, « Pas tous les hommes quand même », qui est une sorte de mise au point salutaire. Comme elle le dit, « pas tous les hommes quand même, mais à chaque fois un homme ». C'est un manifeste très précis, très engagé, très argumenté, très concret sur la situation du masculinisme et de la domination masculine dans notre pays. Sur mon terrain, je m'engage. Et autour de moi, j'espère pouvoir fédérer par mes prises de parole, par la chance que j'ai d'être une personnalité publique.

Je suis maintenant très engagé auprès d'ONU Femmes France. David Pelicot, le fils de Gisèle Pelicot, est également très engagé dans la rédaction de la tribune d'ONU Femmes France. Il l'a initiée. Nous avons fait beaucoup d'émissions pour en parler. C'est le fameux colibri dont on parle tout le temps. À force d'engagement, de conviction, de sueur et de sang aussi – c'est pourquoi je parle également de guerre, parce que ces hommes-là sont en guerre –, nous avons aussi le devoir de nous engager sur ce terrain.

Oui, c'est un long chemin, c'est parfois désespérant, on a parfois envie de se résigner. Cela fait plus de vingt-cinq ans que je suis engagé sur ces sujets. Au début, j'étais très seul. À chaque fois que j'évoquais ces sujets, tant les violences que subissaient les enfants, notamment les situations d'inceste, que les violences faites aux femmes, je me souviens que des hommes, souvent, me disaient : « Oui, mais ce sont des sujets difficiles, c'est dur, c'est très dur d'évoquer cela, le viol, les crimes… »

Quand on me dit que c'est difficile, je réponds : « D'accord, mais alors, que fait-on ? » Petit à petit, je connais des hommes qui s'engagent sur ce sujet. Je suis parrain d'une maison d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales à Dax, dans les Landes, initiée par Bertrand Lhez, un médecin. Il y a vraiment matière, pour chacun d'entre nous, à s'engager concrètement sur ces sujets et à le faire savoir grâce aux médias. Je ne suis pas sur les réseaux sociaux, même s'ils se chargent parfois de relayer mes prises de parole, et tant mieux. À titre personnel, je n'ai pas envie d'y être, parce que cela m'ennuie. Indépendamment de cela, à chaque fois que je fais une communication, comme avec ONU Femmes France, je leur dis : « Allez-y, mettez-le sur TikTok et sur Instagram. » Ma famille et mes enfants y sont

présents, je regarde par-dessus leur épaule comment cela se passe et je constate que des choses bougent. Après tout, le mouvement #MeToo est né sur les réseaux, donc c'est un terrain potentiellement formidable de lutte, de résistance, de connaissance, de pédagogie et de transmission. S'il est bien utilisé, c'en est la preuve. Thomas, tu l'utilises à bon escient et j'espère que tu as beaucoup d'abonnés et que tu en auras de plus en plus. Chacun peut contribuer, tels les petits colibris que nous sommes. Continuons. J'ai 60 ans. J'espère que dans vingt-cinq ans, les choses auront bougé. Mais tant que j'aurai un souffle, je continuerai à me bagarrer, cela est certain.

M. Gilles Lazimi. – C'est un travail de longue haleine. Il y a trente ans, nous n'étions pas dans cette situation. Nous avançons, nous progressons. Il est vrai qu'il est parfois un peu décourageant de faire trois pas en avant et deux pas en arrière, mais malgré tout, nous avançons.

Étant dans le domaine médical, j'ai pu constater que nous avons réussi à modifier les questions de l'internat et, comme je l'ai dit, à inscrire au programme les violences faites aux femmes. C'est une avancée. Ce n'est pas partout au même niveau, mais cela a vraiment progressé. Au niveau de l'Ordre des médecins, nous avançons aussi. Nous avons encore beaucoup de travail et une grosse marge de progrès, notamment au niveau de l'application des lois, mais nous avançons quand même un peu. Je reste donc positif, même s'il ne faut pas baisser les bras.

En ce moment, je suis un peu inquiet des discours autoritaires d'extrême droite, mais aussi d'extrême gauche. Je suis un peu horrifié par mes camarades passés qui taisent ce qui se passe en Afghanistan, qui ne parlent pas de l'Iran et qui justifient les discours religieux sur le fait de couvrir une femme de la tête aux pieds.

Malgré tout, nous allons continuer et nous progressons, petit à petit. Je suis confiant, mais il faut se battre.

Mme Dominique Vérien, présidente. – J'invite mes collègues à regarder la vidéo parodique très drôle de Thomas Piet sur l'inutilité de la femme de 40 ans. Ce que j'ai compris, c'est que nous perdions de la valeur avec l'âge, tandis que l'homme en gagnait

M. Thomas Piet. – Je suis assez d'accord avec une phrase dite un peu plus tôt : à problème systémique, solution systémique. La solution viendra potentiellement de là et, en effet, à chacun ses armes. L'une des armes que j'ai choisi d'utiliser est la culture, car je suis convaincu qu'une sorte de norme va s'installer à travers elle.

J'ai été éduqué dans une culture où la norme était le conflit, la violence et la domination masculine. Dans tous les films, séries, livres et émissions de télévision que je regardais, c'était cela et uniquement cela. Par conséquent, c'est ce que nous avons tous et toutes considéré comme la norme.

Si nous arrivions à proposer une culture où la norme, reposerait davantage sur des valeurs d'inclusivité, de lien, de communication, cela pourrait avoir un impact assez colossal. C'est l'un des leviers que j'ai choisi d'utiliser à travers les réseaux sociaux, en écrivant des livres, des séries, des spectacles, pour proposer culturellement une autre norme, quelque chose qui soit normal et qui soit « cool ».

Car j'ai grandi à une époque où il était « cool » d'être violent, de dominer, de ne pas aimer les femmes. Et il n'était vraiment pas « cool » du tout d'être amoureux, par exemple. Ce qui est terrible.

Aujourd'hui, cela fait onze ans que je suis amoureux d'Ophélie, qui était également sur la vidéo. Et mon Dieu, comme j'en suis heureux ! C'est absolument formidable d'être amoureux, de se lover, d'être ce que les masculinistes appellent « féminin ». C'est délicieux.

M. Pierre-Yves Ginet. – Pour tenter de répondre à votre question, il y a des choses que nous savons et d'autres que nous pressentons sans réelle certitude. Merci d'avoir cité l'Espagne. Ce miracle qui a eu lieu… Je me souviens, lorsque nous avions le magazine, chaque année nous nous disions : « On espère qu'il va arriver la même chose en France », c'est-à-dire qu'à un moment donné, nous allons nous retrouver avec 4 millions de femmes grévistes et 2 millions de femmes dans la rue. Puis, tout s'enclenche : les hommes et femmes politiques suivent l'avis du peuple. Avec 4 millions de femmes grévistes, nous y allons massivement. Les médias se questionnent, et suivent cette mobilisation. Une spirale positive s'est mise en marche.

Cela n'est jamais arrivé en France. Une telle mobilisation, jamais. C'est un peu arrivé en Italie : il y avait 600 000 personnes à Rome il y a deux ans, ce que nous n'avons jamais vécu chez nous. Jamais. C'est donc un très bon exemple, qui montre que cela peut exister. Nous l'attendons toujours. Mais la mobilisation en France sur nos questions féministes reste faible.

Ce que je vais dire ne sera pas optimiste, mais je crois à la contrainte. Nous avons de bonnes lois, nous avons tout pour permettre à chacun de comprendre la contrainte.

Je songe au collectif. Les chefs d'entreprise, les personnes à la tête des administrations, peuvent dire : « Ici, cela se passe comme cela. » Il y a le cadre législatif et légal pour le faire. Il suffit de le dire et de le faire, car aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et encore une fois, le service public n'est pas plus exempt de reproches que le privé en la matière, ce qui est tout de même assez incroyable.

Nous pouvons contraindre, mais nous ne sommes pas nombreux. Il y a de plus en plus de jeunes femmes engagées, radicales, avec des attentes fortes, qui ne tolèrent plus les comportements inacceptables. Quand j'avais 30 ans, nous tolérions les « gros lourds » à côté. Elles, et nous aussi, ne tolèrent plus la présence de ces gens-là. Cela va nous faire du bien. Cela va générer quelques crétins comme ceux que nous venons de voir, mais ils vont vite être seuls. Et puis il y aura des Thomas qui vont leur répondre avec talent en face pour les ridiculiser. Cela va ringardiser ces gens. Il y a des personnes comme moi qui sauront le faire et, derrière, les forcer à dire : « Tu veux être avec nous ? Eh bien, agis. »

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je souhaite simplement répondre, avant de les ringardiser, car il est vrai que vous avez donné les chiffres. Le fait que ce sont majoritairement des hommes qui sont en prison, qui se font tuer… Quelqu'un a tout de même répondu cela sous mes publications, en me disant :

« Mais arrêtez de défendre les femmes, parce que ce sont les hommes qui sont les premières victimes. »

J'ai répondu : oui, mais ils sont victimes de qui ? Ils ne sont pas victimes des femmes, ils sont bien victimes des hommes. Comme quoi, il faut peut-être changer le système, parce qu'il n'est visiblement pas bon pour les hommes, puisque les premiers à tuer des hommes sont effectivement des hommes.

Je donne maintenant la parole à Béatrice Gosselin.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Je souhaitais rebondir sur l'exemple donné par Bruno Solo concernant l'Espagne. Vous avez parlé d'une question de fermeté. Vous disiez que lorsque l'on commet un délit routier, on sait que l'on peut être condamné. En revanche, quand on violente une femme, on se sent dans l'impunité totale. Il y a là un réel problème dans la société et de la part de la justice française : il faut appliquer le texte de loi qui existe et qui est très bien fait.

Pour être un peu plus légère, l'éducation est largement et surtout prioritaire. Il y a l'éducation à l'école, et le programme EVARS en fait partie, mais c'est l'éducation dès le berceau.

Je voudrais revenir sur vos propos. Vous avez dit que vous aviez baigné dans une société qui prône violence, et donc dans le machisme. Qu'est-ce qui vous a empêcher de basculer dans cette violence ? Est-ce une superbe rencontre avec votre amie ? Est-ce une prise de conscience ? Est-ce parce que vous étiez bercé par les réseaux sociaux ? Concernant les réseaux sociaux, il faut aussi dire que, s'il y a des choses intolérables, certaines sont magnifiques. Pouvez-vous me répondre ? Vous n'y êtes pas obligé, je ne vous en tiendrai pas rigueur.

M. Thomas Piet. – La rencontre avec Ophélie a joué un rôle, évidemment. Je me questionnais depuis longtemps sur les stéréotypes de genre et les normes viriles, car je voyais que cela ne me convenait pas, que cela ne me rendait pas heureux d'essayer d'y répondre, mais je n'avais aucun apport théorique. Nous nous sommes intéressés ensemble à ces sujets, vous avant moi, puis nous avons cheminé sur ces questions en lisant des livres, en suivant des comptes sur les réseaux sociaux, en regardant des vidéos, en écoutant des podcasts. Cela a ouvert un espace de dialogue. Nous nous sommes formés à la communication pour pouvoir avoir ensemble une communication saine et qui crée du lien. Par conséquent, nous avons passé des journées et des nuits entières à nous écouter.

Écouter Ophélie parler d'elle, de tout ce qu'elle a vécu, de son histoire avec ces lunettes-là – les lunettes féministes–, a été profondément bouleversant. Il a été bouleversant de constater toutes les violences, le nombre vraiment incroyable de violences qu'elle a vécues depuis toute petite, dues au sexisme, au patriarcat, à la misogynie.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Nous avons entendu le témoignage il y a quelque temps, d'un jeune homme engagé dans des mouvements masculinistes après une déception amoureuse et qui a finalement réagi en entendant des propos antisémites. Il s'est dit : « Non, ce n'est pas possible, ce n'est pas moi. » Ce vécu illustre le basculement qui peut s'opérer et permettre de

rebondir vers une autre façon de penser et d'avoir des relations plus équitables, plus justes et plus humaines.

J'espère toujours que la nature humaine recèle cette petite ressource. Pour certains, vous le disiez, ce sera incurable, et nous ne pourrons rien y faire. J'espère toutefois que la majorité de nos enfants réagiront. C'est pourquoi il faut proposer des modèles dans tous les domaines : la culture, les réseaux, le théâtre, tout ce que l'on peut imaginer.

Je suis ravie de voir que le monde médical se pose aussi ces questions, longtemps mises de côté, et que cela fait maintenant partie de la formation des médecins.

Il faut être optimiste, car beaucoup d'éléments seront positifs dans le relationnel de nos jeunes. Il faut trouver le petit déclic qui permettra de basculer vers un comportement et une relation humaine digne de ce nom.

Mme Dominique Vérien, présidente. – N'oublions pas que le féminisme, c'est l'égalité. Nous ne cherchons donc pas à rejeter les hommes, nous voulons simplement les intégrer dans notre communauté de vie.

Notre collègue Annick Billon souhaite poser une question.

Mme Annick Billon. –J'ai écouté avec passion les témoignages des uns et des autres et je souhaitais vous poser des questions pour l'avenir.

Dans notre société, dénoncer et mettre en avant des faits est toujours extrêmement difficile, comme nous l'avons vu avec le mouvement #MeToo dans le cinéma ou la culture. Par conséquent, que faisons-nous pour protéger les personnes qui dénoncent aujourd'hui, quel que soit leur secteur d'activité ? Avez-vous des propositions à ce sujet ?

J'ai également des questions sur les lieux de pouvoir. Êtes-vous favorable, par exemple, à l'instauration de contraintes supplémentaires pour qu'il y ait une représentation plus importante des femmes dans les instances dirigeantes ?

Enfin, il est souvent question de toucher au porte-monnaie. Quelles contraintes pourrions-nous imaginer dans le cadre de financements pour obliger à des dotations ? Nous avons déjà fait progresser certains textes sur la place des femmes dans la haute fonction publique, un texte que j'avais porté avec la présidente Dominique Vérien. Faut-il durcir les règles et favoriser la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir pour que cela puisse changer ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. –Je voulais vous remercier tous les quatre pour votre engagement, que je connais de longue date. Je souhaitais également vous dire que, lorsque vous expliquez à quel point il est difficile d'être un homme féministe, vous vivez en fait notre vie.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Un peu moins, parce qu'en plus, ils sont des hommes.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Être une femme féministe n'est pas la voie la plus facile pour se faire apprécier de ses collègues de bureau et dans les dîners de famille ! Il faut avoir cela à l'esprit.

Je voulais partager une remarque avec vous : sur les questions féministes, nous pensions que la progression serait quasi linéaire. Nous avions conscience que ce n'était pas simple, mais nous imaginions que, de génération en génération, nous allions éduquer les petits garçons, qu'ils seraient éduqués par des mères féministes et que ce ne serait pas pareil.

En réalité, nous savions que la question féministe était une question politique, mais nous n'avions pas anticipé que l'antiféminisme, le masculinisme, deviendrait une question politique. Pour avoir quelques années de militantisme féministe derrière moi, je peux dire que nous ne l'avions jamais vu ainsi. Nous savions qu'il y aurait des résistances, mais nous n'imaginions pas que la résistance deviendrait une identité politique comme elle l'est aujourd'hui. Par conséquent, le combat que nous menons a pris une autre dimension et va nous obliger à aller au bout de nos convictions.

J'entends toujours dire qu'il faut éduquer les enfants à l'école. Oui, c'est consensuel en apparence, jusqu'au moment où l'on regarde ce qui se passe et où l'on s'aperçoit que c'est une question politique qui suscite de nombreuses résistances. Dans ce qui se prépare et dans la manière dont nous allons y faire face, il faudra que chacun et chacune aille, en toute cohérence, au bout de ses convictions féministes.

M. Gilles Lazimi. – Concernant la dénonciation, qui est plus difficile, nous pouvons utiliser les réseaux sociaux, qui ont aussi des aspects positifs. Mais il faudra désormais protéger. Quand on voit les raids qui se répandent ensuite, c'est bien la loi, son application et les moyens pour l'appliquer qui sont en jeu.

S'agissant des problèmes budgétaires et des choix politiques, je dis oui à la contrainte, très clairement. Je parlais de l'ordre des médecins : aujourd'hui, les élections y sont paritaires, avec des binômes. Cela fonctionne, de plus en plus d'hommes et de femmes sont présents, les choses bougent.

Concernant les subventions, depuis 2013, au Conseil de l'Ordre des médecins, nous parlons d'égaconditionnalité. Il va falloir l'appliquer, financer les politiques d'égalité et arrêter de financer les structures qui ont des politiques anti-égalitaires, religieuses ou autres. C'est très important. Nous allons aller au bout pour nous défendre, parce que cela devient crucial.

M. Pierre-Yves Ginet. – Un mot sur les quotas. Sans grande surprise, je vais abonder dans le même sens que Gilles Lazimi. Je prends l'exemple du quota de la loi Rixain qui s'impose dans les entreprises : c'est un peu la panique, car on n'arrive pas à trouver suffisamment de femmes pour entrer dans les comités exécutifs (Comex) des grandes entreprises. Nous avons vécu peu ou prou la même chose il y a une dizaine d'années, même si nous sommes là dans des fonctions exécutives, avec la loi Copé-Zimmermann.

Il faut être clair : un quota, quand il est fixé par la loi, cela signifie en réalité qu'on en parle depuis vingt ou trente ans sans y parvenir. Et en général, vingt ou trente ans que l'on entend le monde de l'entreprise dire : « Ne vous inquiétez pas, nous allons gérer le problème. Ne vous inquiétez pas, nous allons faire avancer les

choses. » Au bout de dix, vingt ou trente ans, une loi finit par être adoptée. Et cela fonctionne.

J'ajouterai un point supplémentaire. Des quotas de femmes pour équilibrer ? Oui. Mais j'ai même une autre envie : j'aimerais qu'il y ait un quota de personnes formées à ces questions, afin de pouvoir les mettre en œuvre.

M. Bruno Solo. – Je vais vous lire un passage du livre de Giulia Foïs, car je trouve que son courage, dans cet ouvrage, est de s'être mise dans la situation d'une femme qui va jusqu'au bout de sa logique féministe et qui parle des hommes qui l'entourent avec une honnêteté et une lucidité qui peut faire froid dans le dos, mais que je trouve splendide.

Je vous en lis un passage : « J'ai eu un père, il me racontait des histoires fabuleuses à base de baobab et, quand il me tenait la main, je n'avais plus peur de rien. J'ai eu un grand frère, un vrai grand frère, celui qui vient te chercher en mobylette à l'école pour épater les copines et celui qui t'attache à l'arbre pour te faire bouffer de l'herbe. J'ai adoré avoir un grand frère. Je partage mon habitacle, les deux enfants qui vivent dedans, l'horizon qu'on aperçoit par la fenêtre et mes plus grands éclats de rire, avec un homme. Si c'était à refaire je signerais des deux mains. J'élève deux garçons, chair de ma chair, sang de mon sang, les plus beaux du quartier, les plus barrés, je suis une mère au carré. Pour autant, mon père, mon frère, mon amoureux peuvent-ils avoir violé ? Mes fils, un jour, pourront-ils le faire ? Biologiquement, c'est jouable. Statistiquement, c'est possible. Légalement, c'est interdit. Mais dans un contexte d'impunité quasi totale, force est de constater que judiciairement, ils ne risquent pas grand-chose. Moralement, pas beaucoup plus. En terre patriarcale, le viol n'est pas seulement permis, il est encouragé. Ça s'appelle la culture du viol et personne n'y échappe. On en est toutes et tous imbibés. Alors oui, mon père, mon frère, mon amoureux peuvent avoir violé, mes fils, l'aîné comme le cadet, pourront violer un jour. Est-ce que ça me fait plaisir ? Non. Mais ce n'est pas vraiment la question. ».

Je trouve cela remarquable de parler des hommes qui sont sa vie avec cette honnêteté et cette objectivité. « Moi aussi, je reste vigilante vis-à-vis de ces hommes car tous les moyens sont donnés à beaucoup d'hommes de transgresser l'interdit de respecter l'autre moitié de l'humanité. » Je trouve que c'est merveilleusement raconté par ce livre. Je vous encourage d'ailleurs à le lire, surtout vous, les hommes.

Certains me disent : « Oui, mais je vois à peu près ce qu'elle va raconter. » Mais lisez-le. Dans ma famille, tout le monde l'a lu, ma femme m'a même fait découvrir cet ouvrage. Depuis, j'ai contacté Giulia Foïs et je fais des lectures régulières de ce livre remarquable et très drôle. Cela rejoint votre engagement, Thomas.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Le mot de la fin sera effectivement pour Thomas Piet.

M. Thomas Piet. – Le texte est tellement touchant. Il est possible d'inviter les hommes à avoir une vigilance permanente envers leur entourage et envers eux-mêmes. Cela n'est pas toujours facile, mais c'est très important.

Je reviens sur la question de la protection des personnes qui dénoncent, en particulier les hommes. J'ai reçu des insultes, des menaces de mort, mais l'application de la loi n'est pas toujours réalisée. Aucune de mes plaintes n'a été prise, malgré leur caractère parfaitement illégal.

Malgré mon contenu, qui dénonce l'extrême droite et les masculinistes, j'ai infiniment moins d'insultes et de menaces de mort que n'importe quelle femme sur les réseaux sociaux, quel que soit son contenu. Même une personne qui parle de cuisine sera infiniment plus insultée et menacée que moi. Cela nous ramène au constat qu'on est dans une société profondément misogyne.

Mme Dominique Vérien, présidente. –Au Sénat, nous sommes à 38 % de femmes sénatrices. La délégation aux droits des femmes lutte et veille à ce que les règles soient claires et les lois applicables. Nous veillons également à ce que ces lois soient appliquées. Je vais clore cette séance en vous remerciant tous et toutes, ainsi que le public présent. Ces interventions sont saines et salutaires, et elles nous prouvent qu'un espoir est possible.

Audition de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)

(26 février 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien

Mme Dominique Vérien, présidente. – Madame et monsieur les rapporteurs, chers collègues, mesdames, nous accueillons ce matin Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom (l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique). Nous vous remercions pour votre présence parmi nous ce matin.

Nos travaux en cours, à la fois sur la place des femmes dans l'univers du jeu vidéo et sur la montée des mouvements et réseaux masculinistes, ont mis en évidence un constat commun : celui du rôle des plateformes numériques dans la diffusion de discours sexistes, masculinistes, ou haineux à l'égard des femmes, et plus largement dans l'évolution des formes contemporaines de violence en ligne, dont le cyberharcèlement de masse.

Or, l'Arcom est un acteur majeur de régulation d'un espace numérique en recomposition permanente, où s'intensifie la circulation de contenus toujours plus clivants et problématiques.

L'actualité récente illustre d'ailleurs très concrètement les défis auxquels la régulation est aujourd'hui confrontée.

Un podcast (10 000 Pas) diffusé sur plusieurs grandes plateformes de streaming par un influenceur (Raptor) aux propos ouvertement sexistes, homophobes et racistes fait actuellement l'objet d'une instruction par l'Arcom. Cette situation révèle à la fois la circulation massive de ce type de propos et leur grande accessibilité, y compris pour les plus jeunes, et les limites persistantes des outils juridiques existants lorsque ces contenus ne relèvent pas des formats audiovisuels traditionnellement régulés.

Nos auditions sur le masculinisme l'ont montré avec constance : la question est non seulement celle de l'existence de contenus problématiques en ligne, mais aussi celle des mécanismes qui en favorisent la diffusion et la visibilité. Les logiques d'amplification algorithmique, structurées par l'économie de l'attention, tendent à valoriser les contenus les plus polarisants. Cette dynamique interroge directement la capacité des outils actuels de régulation à prévenir la banalisation de la montée de ces discours et leur diffusion de masse.

En matière de cyberharcèlement, nous avons auditionné des streameuses qui ont décrit avec précision l'ampleur des violences dont elles ont été la cible. Le témoignage d'Ultia nous a particulièrement marquées : après avoir dénoncé des propos sexistes lors du ZEvent en 2021, elle a subi des raids de haine massifs, mêlant insultes, menaces et harcèlement coordonné.

Certes, l'entrée en vigueur du règlement européen sur les services numériques constitue une étape importante, en imposant aux plateformes des obligations de transparence, d'évaluation des risques systémiques et de mise en œuvre de mesures correctrices.

Pour autant, malgré ces avancées, le constat que nous faisons est celui d'une effectivité insuffisante des règles de droit face à une impunité en ligne qui reste trop souvent la règle, alimentée par le « pseudo-anonymat ».

C'est pourquoi, plusieurs interrogations majeures demeurent, sur lesquelles vous pourrez nous éclairer.

La première concerne l'effectivité réelle de la régulation. Les plateformes disposent de leviers importants pour limiter la diffusion de contenus manifestement illicites ou préjudiciables : suspension de comptes, restriction de fonctionnalités, démonétisation, modification des systèmes de recommandation etc.

La question est désormais de savoir dans quelle mesure ces outils sont effectivement mobilisés et quelle est leur efficacité.

Le cadre européen consacre en outre des droits nouveaux pour les utilisateurs, tels que le droit au signalement et le droit de recours contre les décisions de modération, trop souvent automatisées, ainsi qu'un impératif accru de transparence concernant les systèmes de recommandation algorithmique. Là encore, ces avancées posent la question de leur mise en œuvre concrète et de leur impact réel sur la protection des publics.

Au-delà de cette question d'effectivité, se pose celle du périmètre même de la régulation publique. Le principe du pays d'origine (PPO), qui confie la compétence principale au régulateur de l'État membre d'établissement de la plateforme, soulève la question de la marge d'action des autorités nationales face à des phénomènes affectant directement notre territoire, notamment concernant la diffusion de contenus et discours masculinistes.

Cette réflexion conduit également à s'interroger sur la place des influenceurs lorsque leur audience devient comparable à celle des médias audiovisuels.

Elle se pose aussi dans l'univers du jeu vidéo, lorsqu'il devient un espace social à part entière. La distinction entre jeux qualifiés de plateformes en ligne et ceux qui n'entrent pas dans ce cadre interroge la cohérence de la régulation, notamment au regard de la protection des mineurs et de l'adaptation du système PEGI. Elle invite également à examiner les conditions d'une protection effective des plus jeunes, qui suppose à la fois des dispositifs fiables de vérification de l'âge et un renforcement des outils d'accompagnement parental.

Se pose enfin la question des moyens et des capacités d'action de l'Arcom. L'extension du périmètre de la régulation, l'accroissement du nombre d'acteurs numériques et la complexité croissante des environnements en ligne posent la question de l'adéquation des ressources disponibles et de leur allocation.

Plus largement, c'est l'architecture globale de l'action publique qui est en jeu. La lutte contre la haine en ligne mobilise une pluralité d'acteurs (dispositifs de signalement des plateformes, régulateur, services d'enquête, autorités judiciaires…) dont la coordination et surtout la formation conditionnent l'efficacité globale de la réponse publique. La lisibilité de cette organisation constitue un enjeu de confiance pour les citoyens comme pour les victimes. Le rapport de la mission « Delaporte-Vojetta », sur l'influence et les réseaux sociaux, préconise ainsi de « travailler à la construction d'un espace national de signalement lisible et connu du public ».

Vous pourrez nous éclairer sur le rôle spécifique de l'Arcom dans cette architecture globale et nous indiquer s'il est légitime d'attendre de votre institution qu'elle assume pleinement l'ambition d'être la tour d'aiguillage de la protection des citoyens dans l'espace public.

Avant de vous céder la parole, je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission en direct sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Je laisse la parole à Laurence Pécaut-Rivolier.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Arcom. - Je vous remercie d'avoir proposé à l'Arcom de participer à cette audition, qui est évidemment importante pour nous, puisqu'elle touche au cœur de nos attributions. Votre discours montre à quel point les problématiques que vous avez évoquées sont les nôtres. D'où le risque un peu déceptif de notre audition, puisque nous n'aurons pas réponse à tous vos sujets d'alerte, qui sont également les nôtres et sur lesquels nous travaillons.

Je suis accompagnée aujourd'hui par Lucile Petit, directrice des plateformes en ligne, et par Géraldine Van Hille, chef du département Cohésion sociale.

La régulation des réseaux sociaux – cet espace incroyable de liberté, mais en même temps cet espace incroyable de véhicule de haine en ligne – est un enjeu fondamental de notre société. La question de la frontière entre la liberté d'expression et la limitation de ses abus est extrêmement prégnante, forte et difficile. Elle a toujours été une question clé dans la régulation des médias traditionnels par l'Arcom, mais aujourd'hui, elle se pose avec une acuité différente et avec des moyens d'action qui ne sont plus du tout les mêmes.

Sur le fond, la question de la frontière entre la liberté d'expression et la limitation des abus, notamment des contenus illicites, ne se pose pas de manière si différente. La phrase « ce qui est interdit hors ligne est interdit en ligne » a beaucoup circulé. C'est une phrase très forte qui montre bien ce qu'est la régulation, mais elle a un écueil : son a contrario, selon lequel ce qui n'est pas interdit est possible. Cet a contrario prend toute sa dimension dans le domaine de la haine en ligne et plus particulièrement des propos sexistes et masculinistes, avec la résurgence d'une zone grise particulièrement difficile à traiter sur les réseaux sociaux.

En effet, la question des contenus qui, hors contexte, peuvent ne pas sembler manifestement illicites, mais qui le deviennent en contexte, est une problématique à laquelle nous sommes confrontés journellement. Nous allons y revenir, puisque nous avons justement réalisé une étude sur les propos sexistes et masculinistes en ligne. Le rapport, qui sera public le 12 mars, pointe la difficulté d'identification que vous avez mise en avant, tout en soulignant l'importance de le faire, tant la question est prégnante sur les réseaux sociaux que nous avons étudiés. La difficulté réside dans les moyens d'action, contrairement à ce qui se passe pour la régulation des médias traditionnels. Nous n'avons pas ici des acteurs implantés en France, qui tiennent leur fréquence de la puissance publique et envers lesquels nous pouvons avoir une exigence de convention et d'engagement. Nous n'avons pas non plus des acteurs qui éditorialisent leur contenu et sont donc en capacité de vérifier en amont tout ce qui est publié. Le principe d'Internet et des plateformes en ligne est de laisser une liberté à ceux qui interagissent, d'où la très forte difficulté de la modération. Enfin, nous avons des milliards de contenus, ce qui ne nous place pas du tout dans la même capacité d'intervention que vis-à-vis des médias traditionnels. Le choix a donc été fait de se référer à une régulation européenne, et c'était le meilleur possible. En effet, chaque pays, indépendamment, n'avait absolument pas la capacité d'interférer et d'exiger des plateformes en ligne des obligations qui seraient différentes d'un pays à l'autre. Chacun essaierait d'avoir son bras de fer, qui serait probablement voué à l'échec.

Le niveau européen est donc, à l'évidence, le bon niveau. Comme vous l'avez dit, cela a une contrepartie : empêcher chaque pays d'avoir son propre niveau d'intervention. Cela se répercute sur deux problématiques.

La première est qu'en allant vers la régulation européenne, nous nous engageons à ne pas avoir un système de régulation des plateformes différent de celui que l'Europe a décidé, donc à ne pas augmenter les obligations qui pèsent sur elles par rapport à ce qui est prévu par le DSA ou le RSN.

Deuxièmement, ce système repose sur le principe du pays d'origine, selon lequel le régulateur du pays d'implantation de la plateforme est compétent pour intervenir. Or, dans ce système, la France ne peut pas intervenir le plus directement, puisque nous n'hébergeons que très peu de plateformes, et encore moins de plateformes qui posent réellement des difficultés. De ce fait, la compétence revient d'abord à l'Europe pour les très grandes plateformes, puis à des pays comme l'Irlande, Chypre ou Malte, ce qui nous pose un certain nombre de difficultés.

Cette régulation européenne, à laquelle nous sommes très attachés, demande aux plateformes d'auto-évaluer les risques qu'elles génèrent et de mettre en place les moyens nécessaires pour y remédier. Il s'agit d'obligations de moyens, qui doivent s'accompagner d'une totale transparence, tant sur les risques générés, notamment via les rapports de transparence, que sur les moyens mis en œuvre.

Tout cela se met en place progressivement. Les premiers rapports de transparence ont montré beaucoup de difficultés, notamment dans le domaine de la haine en ligne. En face, le système de modération permet de retirer des millions de contenus, mais il en reste. Jusqu'à présent, ces rapports étaient assez libres dans

leur forme, ce qui nous a privés d'indications utiles et de la possibilité d'établir des comparaisons. Nous attendons les prochains rapports de transparence dans les jours qui viennent ; ils suivront des lignes directrices posées par la Commission européenne et devraient nous fournir davantage d'éléments pour répondre concrètement à vos questions.

Sur le chantier de la haine en ligne, que fait concrètement l'ARCOM ? Elle n'agit pas sur les contenus. Nous n'avons pas compétence pour intervenir sur des contenus illicites ; cela relève du juge judiciaire. En revanche, nous avons compétence pour vérifier, à travers les rapports de transparence et nos discussions avec les plateformes, s'il existe un problème global et comment il est traité par ces dernières.

Si nous identifions un manquement, nous pouvons intervenir directement sur les plateformes domiciliées sur le territoire national. Pour celles qui ne le sont pas, nous avons la possibilité, que nous avons commencé à utiliser, d'établir des rapports de manquement que nous envoyons aux régulateurs compétents. Nous avons commencé à mener un certain nombre d'actions, par exemple sur la plateforme TikTok ou sur d'autres, pour lesquelles nous constituons des dossiers, dans la mesure de nos moyens, afin de les transmettre au régulateur national. Par ailleurs, nous avons la compétence de désigner les signaleurs de confiance. Ces derniers ont pris une place absolument essentielle dans le dispositif, puisqu'ils sont l'intermédiaire entre le citoyen et les plateformes, avec une capacité à identifier les contenus manifestement illicites, ce qui est extrêmement complexe. Ils peuvent ainsi s'adresser directement aux plateformes et les obliger soit à retirer immédiatement les contenus signalés, soit à justifier leur refus. Nous avons désigné huit signaleurs de confiance à ce jour, avec une difficulté majeure : pour l'instant, aucun financement n'est prévu pour cette mission.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Comment sont rémunérés les signaleurs ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Aucun financement n'est prévu pour les signaleurs de confiance. De plus, on leur interdit, ce qui est parfaitement sain, d'être financés par les plateformes, système qui préexistait au règlement sur les services numériques (RSN). Les premiers signaleurs de confiance se sont en effet constitués avec un financement pris en charge dans son intégralité par les grandes plateformes.

Avec le nouveau système, on leur dit : « Vous ne devez pas être majoritairement financés par les plateformes en ligne, parce que vous devez être indépendants. » Mais on ne leur dit pas comment ils peuvent être financés, sachant que les citoyens ne doivent évidemment pas avoir à payer pour faire des signalements. Nous avons donc un trou dans la raquette qui est phénoménal.

Cela ne nous a pas empêchés – et la France est le seul pays à y être parvenu – d'avoir huit signaleurs de confiance parfaitement fiables, que nous avons pu agréer. Parmi eux figurent deux très grandes associations nationales, Point de Contact et e-Enfance, qui nous ont permis d'avoir une action immédiate, mais qui sont en difficulté.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Point de contact dispose déjà d'un financement européen. Cela pourrait être soit un financement plus global, soit une aide apportée par les différents pays.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Pour l'instant, les très grandes associations Point de Contact et e-Enfance ont des systèmes de financement, notamment européens ou par des mécènes, mais elles vont vite arriver à un point de difficulté si rien n'est prévu par la suite.

Par ailleurs, les autres associations qui se sont présentées sont issues de secteurs assez différents et sont financées parce qu'elles œuvrent dans la lutte contre le racisme ou contre l'antisémitisme, comme la LICRA ou le CRIF.

Nous n'avons pas d'association de lutte contre les propos sexistes et masculinistes, ou tout simplement féministe, car lorsque nous sollicitons les associations qui pourraient y prétendre, elles nous objectent que c'est une responsabilité énorme. Cela leur demande en effet de trier entre ce qui est illicite et ce qui ne l'est pas, ce qui est très difficile et les met en confrontation avec les citoyens ou les associations qui s'adressent à elles, sans qu'elles aient les moyens ni les capacités financières pour le faire.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Pourquoi les associations antiracistes et luttant contre l'antisémitisme n'ont-elles pas le même problème de difficulté de tri que celui qu'expriment les associations féministes ? Pourquoi cette position est-elle spécifique aux associations féministes ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Les associations que j'ai citées ont les mêmes problèmes que les autres. Ayant souvent la double casquette de lanceurs d'alerte et de tri, elles se sont engagées devant nous à savoir faire la part entre ce qui relève du lanceur d'alerte et de leur volonté de faire évoluer les textes, et ce qu'elles font dans le cadre du droit actuel, c'est-à-dire du manifestement illicite.

Ces deux associations ont dans leur portefeuille traditionnel de faire du signalement et ont donc passé le cap du nouveau texte sans trop de difficultés. Elles acceptent de le faire, car cela fait partie de leur ADN. Pour l'instant, les associations féministes, mais aussi d'autres, comme les associations d'élus locaux que nous avons consultées sur le sujet de la haine en ligne, ont refusé. Si la question du financement était résolue, nous aurions probablement moins de difficultés à les convaincre.

Concernant la distinction entre ce qui est illicite et ce qui ne l'est pas, il est évident qu'en matière de lutte contre les propos sexistes, cette problématique se pose avec encore plus d'importance. C'est ce que nous avons pu détecter dans une étude qui sera rendue publique dans quelques jours. Dans tous les domaines, il y a ce qui est manifestement illicite, c'est-à-dire ce qui a été déterminé comme tel par la loi ou la jurisprudence. Cela relève du législateur national, car même dans le cadre du règlement sur les services numériques (RSN), c'est la législation nationale qui le détermine. Par conséquent, les plateformes doivent appliquer ces prescriptions.

Toutefois, parmi les propos sexistes, un certain nombre se situent dans ce que l'on appelle la zone grise. En tant que tels, on ne peut pas nécessairement dire qu'ils sont manifestement illicites, mais ils le deviennent quand ils s'inscrivent dans un contexte démontrant une intention sexiste.

Pour clore mon propos, le DSA nous donne la possibilité d'agréer des chercheurs qui pourront travailler directement sur les données non publiques des plateformes en ligne. Nous démarrons ce processus, qui est assez lourd, mais essentiel. Nous n'avons pas encore de demande d'agrément en bonne et due forme.

Plus largement, en tant que régulateur national, nous coordonnons tous les acteurs qui interviennent dans le domaine de la haine en ligne. Nous avons constitué un groupe officieux que nous rencontrons très régulièrement, composé de l'Arcom, du pôle national de lutte contre la haine en ligne, des autorités de police et de gendarmerie, et de l'OFAC.

Je voulais également mentionner l'Observatoire de la haine en ligne, créé il y a quelques années, qui prend son plein essor. C'est le lieu où se rencontrent tous les acteurs de la haine en ligne – police, justice, signaleurs de confiance – et où nous pouvons échanger sur les sujets émergents et les problématiques de chacun. Par exemple, la téléréalité est devenue un sujet extrêmement important. Sur certaines émissions emblématiques, des femmes qui passent certains caps de notoriété peuvent cumuler des problématiques de haine en ligne discriminatoire liées à leurs origines ou orientations sexuelles, et la situation s'enflamme sur les réseaux sociaux. Nous essayons de traiter ces sujets au sein de cet observatoire. Notre plus grande difficulté concerne bien sûr le pays d'origine et ces zones grises dont je vous ai parlé.

Une autre difficulté tient à nos moyens d'action. Pour exercer nos pouvoirs d'études et d'enquêtes, qui sont pourtant très importants, nous devons respecter les conditions générales d'utilisation des plateformes en ligne. Nous ne pouvons donc pas recourir à certaines pratiques considérées comme illicites, telles que la création de comptes totalement anonymisés ou des techniques de scraping.

Enfin, dernière difficulté, cette régulation a commencé sous les meilleurs auspices, car nous avions des plateformes en ligne plutôt collaboratives. Elles nous disaient : « Ce qui nous importe, c'est notre modèle commercial. Nous n'avons pas du tout envie d'être des vecteurs de haine en ligne, de manipulation de l'information ou de créer des problématiques vis-à-vis des mineurs. » Nous avions donc un dialogue constructif. Or, la situation géopolitique a évolué et, par conséquent, nous n'avons plus forcément, de la part de toutes les plateformes, cette même capacité à vouloir répondre positivement aux obligations que nous souhaitions leur imposer.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci beaucoup pour cette franchise et pour les difficultés que vous rencontrez. Ma première question porte sur vos moyens propres pour faire face à ce déferlement.

Nous avons l'impression que c'est le pot de terre contre le pot de fer et que vous avez une multitude de sujets à traiter sans en avoir forcément les capacités. Sur les plateformes, le changement géopolitique n'est pas le seul facteur, puisque

nous discutions déjà de ces problèmes avant même l'élection de Donald Trump. En réalité, le mauvais buzz, c'est du buzz. Le harcèlement en génère énormément, et c'est le système économique des plateformes.

Ne pourrait-on pas les considérer comme des éditeurs ? C'est une question qui dépasse le simple rôle de l'Arcom. Elles affirment ne pas publier les contenus, mais ce sont elles qui gagnent de l'argent grâce à ces derniers. En fonction du contenu, elles gagnent plus ou moins d'argent et favorisent évidemment ceux qui leur rapportent le plus. À ce titre, nous pourrions les assimiler à des éditeurs.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. –Nous voyons que le sujet est à la fois complexe et balbutiant ; nous sommes au début de la régulation.

Si je comprends bien, ce qui pouvait être à un moment donné encourageant est maintenant contrarié par des positionnements politiques des réseaux sociaux et par des évolutions qui font que leur coopération à la régulation se réduit. Est-ce que j'interprète bien vos propos ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Peut-être ai-je un peu trop généralisé. Toutes les plateformes ne doivent pas être mises dans le même panier et certaines continuent à collaborer, notamment sur des sujets considérés comme d'intérêt public.

Mme Dominique Vérien, présidente. – N'hésitez pas à nous donner les noms des bons élèves.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Je vais être très claire : nous avons une difficulté avec la plateforme X dans le domaine de la haine en ligne. C'est un acteur majeur, et la preuve en est qu'elle n'était pas représentée à l'Observatoire de la haine en ligne que nous avons réuni la semaine dernière. Nous avons donc un vrai sujet de collaboration avec cette plateforme.

Les autres plateformes continuent à travailler avec l'Europe sur ces sujets et à se montrer coopératives. Elles sont parfois dans des situations difficiles, notamment lorsque les demandes qui leur sont faites reposent sur des fondements qui ne sont pas ceux qu'elles appliquent dans leurs conditions générales d'utilisation ou dans leur pays d'origine. C'est là qu'elles peuvent se trouver en porte-à-faux, mais de manière générale, elles continuent à vouloir travailler avec l'Europe.

Mme Lucile Petit, directrice des plateformes en ligne de l'Arcom. – Je prendrai un exemple sur un sujet très différent de celui qui nous réunit aujourd'hui : la préparation des élections municipales. Nous avons des échanges très réguliers avec toutes les grandes plateformes en ligne, un peu moins avec X, effectivement. Nous les avons réunies et toutes étaient présentes. Nous continuons donc d'avoir des échanges et des coopérations avec chacune d'entre elles.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Afin que nos préconisations soient adaptées à vos besoins et vous soient utiles, nous essayons d'aller plus avant dans les questions.

La première est la suivante : les propos masculinistes entrent-ils facilement dans la catégorie de la haine en ligne ou se situent-ils dans une zone grise ? Nous les interprétons comme de la haine en ligne, mais ce point de vue est-il partagé ?

Ma deuxième question porte sur le financement. Votre explication me rappelle une audition au cours de laquelle des représentants d'une plateforme m'avaient expliqué qu'ils allaient proposer à des associations féministes de faire bénévolement de la modération sur leurs plateformes. L'État paierait donc des subventions aux associations féministes pour que celles-ci viennent réguler gratuitement ce que les plateformes ne régulent pas. J'avais été très choquée par cette audace.

Il ne peut être question que la plateforme rémunère les modérateurs, mais il est compliqué que l'argent public finance cette activité, dans la mesure où elle fait partie d'un modèle économique très profitable. Quelle proposition de financement pouvons-nous trouver ? Le bénévolat des associations a ses limites. Faut-il une taxe spécifique affectée sur les plateformes accessibles en France ?

Mme Marie Mercier, rapporteure. – Mes questions concernent la protection des mineurs. L'ARCOM avait été sollicitée pour contrôler l'âge d'accès aux films pornographiques gratuits. Vous vous souvenez du feuilleton judiciaire qui s'en était suivi, jusqu'au camouflet de la nomination d'un médiateur. L'ARCOM avait donc été extrêmement maltraitée sur ce sujet.

Il semblerait que les choses rentrent un peu dans l'ordre, mais qu'en est-il de l'univers des jeux vidéo ? Nous allons nous retrouver avec le même souci puisque, sous couvert d'une activité ludique, des mineurs seront exposés à des contenus qui ne le sont pas du tout.

Concernant l'efficacité du système PEGI face à ces enjeux, est-il vraiment très efficace ? L'ARCOM pourrait-elle procéder à une évaluation des outils de vérification de l'âge qui seront proposés pour ces univers en ligne ? Avez-vous des éléments à nous communiquer sur le contrôle d'accès des mineurs dans cet univers ?

M. Adel Ziane, rapporteur. – Dans le cadre de notre rapport sur les femmes et les jeux vidéo, nous avons eu de nombreux échanges avec des youtubeuses et des streameuses, qui nous ont permis de constater les diverses formes que peuvent prendre le harcèlement en ligne et les discours masculinistes. Votre enjeu, votre bataille, est aussi de répondre à ces défis mouvants et à ces outils évolutifs, qu'il s'agisse de diffusions en direct ou de modération sur les réseaux sociaux.

Lors de nos échanges, nous avons observé que certaines plateformes comme Twitch parviennent à coopérer, avec des modes de bannissement des joueurs. Il y a aussi les espaces de discussion sur les plateformes de jeux en ligne, où les joueurs peuvent s'auto-modérer. Comment appréhendez-vous ces évolutions et comment l'ARCOM peut-elle jouer un rôle dans ces domaines ?

Ma deuxième question porte sur la nécessité de parvenir à une véritable identification des personnes en ligne. C'est la question de l'identité par rapport à

l'anonymat, car nous constatons que ce dernier, ou les formes d'identité numérique où l'on ne révèle pas sa véritable identité, favorise la tenue de ce type de propos.

Enfin, comme l'évoquait ma collègue Laurence Rossignol, la création potentielle d'une taxe permettrait de répondre aux problématiques de financement des associations qui accomplissent parfois cette tâche bénévolement. Sur le principe du pollueur-payeur, peut-on envisager une forme de taxe, payée par les plateformes elles-mêmes, qui viendrait aider à la régulation des discours et des dérives en ligne ?

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Merci beaucoup pour cette présentation.

J'ai une question concernant les signaleurs de confiance. Vous parlez de signaleurs français ; existe-t-il dans les autres pays européens des signaleurs qui effectuent le même travail et avec lesquels vous pouvez vous coordonner pour améliorer la pertinence de la régulation ?

Ma deuxième question porte sur les chercheurs qui travaillent sur les processus menant au masculinisme ou à la haine en ligne. Comment ce travail s'organise-t-il concrètement entre la police, l'Arcom, les associations et ces signaleurs pour que l'action soit rapide, efficace et pertinente ?

Enfin, pour reprendre ce que disait Marie Mercier, comment pourrait-on réguler la haine en ligne sur les jeux vidéo ?

Pour les jeunes très vite confrontés à des propos masculinistes, existerait-il des solutions pour éviter que nos enfants, au collège voire avant, soient exposés à des propos abjects qui ne sont en rien des modèles éducatifs à l'âge où leur personnalité se forme ?

M. Adel Ziane, rapporteur. –J'ai une question complémentaire sur la place de l'intelligence artificielle dans vos moyens d'action. Est-ce un outil que vous utilisez au quotidien pour l'appréhension et la supervision des discours ou des vidéos ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je complète votre question. L'intelligence artificielle représente-t-elle une difficulté supplémentaire ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Sur les moyens, nous faisons pour l'instant avec une petite équipe qui s'est accrue. La direction des plateformes en ligne, qui a commencé avec 8 équivalents temps plein (ETP), en compte désormais 19, bientôt 23 avec les futurs recrutements.

La tâche est immense. Nous passons notre temps à construire un plan d'action avec des priorités et à le défaire parce que d'autres apparaissent.

Il est très important d'avoir un plan d'action avec de grandes visées, de travailler sur les rapports de transparence, d'évoluer sur la protection des mineurs et de fournir à l'Europe les éléments qui lui permettront d'agir efficacement à son niveau.

En même temps, nous avons conscience que des actions immédiates sont nécessaires pour nos concitoyens face aux urgences. C'est ce qui nous a conduits,

par exemple, à travailler sur Skinny Talk en urgence ou à monter un dossier sur Grok, qui est apparu comme un sujet soudainement explosif, rejoignant les problématiques d'intelligence artificielle et de sexisme. Dans un temps record, nous avons monté un dossier et lancé un appel à témoignages – ce que nous ne faisons jamais – pour le mener à bien.

Toutefois, nous ne pouvons pas intervenir sur les contenus, aussi terribles soient-ils, car nous n'avons pas cette capacité d'intervenir contenu par contenu. En revanche, nous pouvons demander aux signaleurs de confiance de nous prévenir lorsqu'ils demandent des retraits de contenu et que les plateformes n'y défèrent pas, car il s'agit là d'un manquement. Tout cela s'imbrique et nous essayons d'y répondre.

Nous avons bien conscience que nous vidons l'océan à la petite cuillère.

Néanmoins, pour être positive, j'ai l'impression que tous nos travaux et nos méthodes d'action ont un impact très fort sur les mentalités. Nous ne sommes plus dans les raisonnements d'hier, qui consistaient à considérer qu'en ligne on avait le droit de tout dire et que, sous pseudonyme, on allait échapper à la justice. Les plateformes elles-mêmes prennent aujourd'hui leur part en essayant de monter des mécanismes de régulation plus efficaces. Tout cela porte ses fruits, même si nous n'en avons peut-être pas l'impression immédiate.

Pour ce qui est du statut d'éditeur d'algorithme, c'est un débat qui nous échappe et qui appartient au législateur européen et aux parlements nationaux. Néanmoins, ce qui est généré comme problème par les algorithmes rentre dans notre escarcelle. En effet, des obligations sont imposées aux plateformes en ligne. Elles ne sont pas éditeurs, donc pas responsables du contenu, mais elles sont responsables si les mécanismes qu'elles mettent en place sont en eux-mêmes générateurs de manquements, par exemple en matière de haine en ligne.

Cette question des algorithmes est essentielle. Si nous nous rendons compte que les algorithmes mettent en avant des contenus illicites, alors il s'agit d'un manquement. C'est ce que nous essayons de faire actuellement, et c'est là que nous rejoignons la question de l'agrément de chercheurs qui vont nous donner les données pour mener cette recherche. Si nous identifions, grâce à l'aide des chercheurs et des associations, que les algorithmes favorisent des contenus illicites, nous avons la possibilité d'intervenir, y compris avec le système actuel, soit à notre niveau, soit au niveau européen.

Je laisse répondre Géraldine Van Hille sur la question de l'identification et des zones grises en matière de masculinisme, car elle a travaillé à l'étude que je dévoile par anticipation et qui sortira le 12 mars prochain.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Pourquoi ne la sortez-vous pas juste avant le 8 mars, puisque c'est un sujet qui pourrait tout à fait concerner la journée internationale des droits des femmes ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Pour ne pas être noyés dans la masse des publications qui sortent autour de cette date, et parce que l'ARCOM organise

traditionnellement un événement à l'occasion de cette journée. Nous avons donc choisi la date du 12 mars cette année.

Cela nous permettra de publier notre étude traditionnelle sur la représentation des femmes dans les médias, en examinant leur place dans les médias classiques et les questions relatives au temps de parole. Nous menons cette étude chaque année, ce qui nous permet d'établir une comparaison, et nous la réaliserons avec des données solides, notamment sur le temps de parole des femmes politiques. Parallèlement, nous publions une étude flash dédiée à une problématique particulière, qui est celle que nous sortons cette année.

Mme Géraldine Van Hille, chef du département Cohésion sociale de l'Arcom. – Concernant l'étude sur le masculinisme, nous avons utilisé un outil qui nous a permis de récupérer les propos sexistes diffusés sur les plateformes, mais uniquement les propos textuels. Notre étude est donc quelque peu parcellaire, puisque nous savons que le masculinisme se développe plutôt dans des formats vidéo courts. Nous sommes donc confrontés à une limite technique.

Les propos masculinistes se situent essentiellement dans la zone grise et, pris isolément, semblent licites ; c'est cependant leur caractère répété qui les rend préjudiciables.

L'essentiel des propos se situe en zone grise, même si quelques-uns, que nous avons relevés dans cette étude, sont considérés comme illicites.

L'outil nous ayant permis de récupérer des propos textuels, l'étude porte essentiellement sur la plateforme X.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Concernant les comptes masculinistes, TikTok ne doit pas être en reste. Qu'en est-il du nombre de contenus ?

Mme Géraldine Van Hille. – Probablement, mais TikTok diffuse plutôt des vidéos. Malheureusement, l'outil ne nous a pas permis d'étendre l'étude à des formats vidéo.

Mme Dominique Vérien, présidente. –Mais les masculinistes, ce ne sont que des vidéos !

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Considérez-vous que, lorsqu'une vidéo est sous-titrée, il s'agit d'un propos textuel ou d'une vidéo ?

Mme Géraldine Van Hille. – Malheureusement, les outils que nous avons en notre possession à l'Arcom ne nous ont pas permis de récupérer les transcriptions de vidéos. C'est textuel, mais en termes techniques, il n'a pas été possible de récupérer ce type de contenu.

Dans le rapport, nous faisons état de cette difficulté et de la nécessité d'aller plus loin, car nous savons que le masculinisme est aussi la combinaison de plusieurs éléments : les transcriptions, les vidéos courtes, le son, l'image, les contournements, les mots utilisés ou encore les émojis.

Mme Lucile Petit, directrice des plateformes en ligne de l'Arcom. – Je peux ajouter un mot sur les possibilités de documenter et d'obtenir des données

quantitatives. Comme le rappelait Madame la Conseillère, les plateformes doivent publier des rapports de transparence tous les ans, et tous les semestres pour les très grandes plateformes. La Commission européenne a publié un règlement d'exécution fin 2024, qui commence à s'appliquer et au titre duquel les plateformes devront compléter un tableau assez long et détaillé sur la modération qu'elles ont effectuée.

Dans ce tableau, elles ont défini des catégories de propos illicites, dans lesquelles figureront notamment les brimades et intimidations en ligne exercées sur les filles, les incitations illicites à la violence et à la haine à l'égard des femmes, la désinformation fondée sur le genre et le partage non consenti de matériel à caractère intime affectant les femmes. Ce sont des éléments dont nous ne disposons pas à ce stade, car elles n'étaient pas tenues de le faire, mais qu'elles vont devoir renseigner à partir de maintenant.

Par conséquent, nous aurons, à tout le moins sur ce qui a été modéré, des chiffres sur ces différentes catégories. Celles-ci figureront au milieu de dizaines d'autres, car le DSA concerne l'ensemble des contenus illicites. Nous devrions donc avoir des chiffres plus précis sur ce sujet, tant pour les grandes plateformes que pour les autres.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Je vais aborder le sujet des jeux en ligne, car nous n'en avons pas encore parlé.

Il existe une différence, que vous avez identifiée, entre les plateformes de jeux en ligne qui incluent un système de messagerie instantanée ou un réseau social, et celles qui n'en ont pas ou de manière très accessoire. Dans le premier cas, elles tombent dans la catégorie des plateformes en ligne et sont soumises aux mêmes obligations que les autres.

Parmi ces obligations figurent toutes celles qui résultent de l'article 28 du DSA sur la protection des mineurs. Dans ce cadre, les lignes directrices du DSA prévoient notamment l'obligation de mettre en place des paramétrages compatibles avec l'âge des mineurs, comme la capacité d'être mis en relation avec un adulte. Roblox, par exemple, a été identifié comme une plateforme en ligne. Implantée aux Pays-Bas, elle fait l'objet d'une enquête du régulateur néerlandais concernant la protection des jeunes. Nous sommes en rapport constant avec nos acteurs français, qui ne posent pas les mêmes difficultés, mais nous restons très vigilants.

Le système PEGI est un système d'autogestion de signalétique jeunesse qui, pour nous, fonctionne bien. Une commission, à l'échelle européenne, dont l'ARCOM fait partie, identifie et met en place cette signalétique. Un de nos rêves serait que cette signalétique puisse aussi s'appliquer aux plateformes en ligne qui ne sont pas des jeux vidéo. Il serait formidable qu'il y ait une identification des contenus déconseillés aux mineurs sur les réseaux sociaux classiques ; c'est une chose que nous encourageons.

La problématique des jeux en ligne se manifeste clairement dès qu'il y a une messagerie instantanée ou que le jeu se transforme en réseau social. C'est une zone non pas grise, mais totalement noire, car les parents n'y accèdent pas. Nous savons que c'est un véritable gouffre pour certains jeunes, qui y sont exposés à des

approches malveillantes. Sur ce point, nous travaillons à nourrir des dossiers destinés aux régulateurs nationaux, qui sont conscients de ces enjeux. Il faut mettre en œuvre le plus rapidement possible les lignes directrices, notamment l'article 28 pour les jeunes. Il y a une véritable urgence.

Concernant les signaleurs de confiance, nous sommes preneurs de toute idée permettant leur financement, car ce sont nos acteurs essentiels. Chaque pays missionne-t-il ses propres signaleurs de confiance ? Ils peuvent être présents dans plusieurs pays. Comme vous le disiez, Point de contact a des assises européennes, ce qui leur permet d'avoir des liens avec d'autres partenaires, et c'est très important.

Je voudrais préciser que nous ne souhaitons pas une multiplication des signaleurs de confiance, car le système fonctionne aussi parce qu'ils sont rares. Cette problématique peut se poser, non pas en matière de haine en ligne – où nous essayons plutôt d'en recruter –, mais d'autres secteurs attirent davantage de candidats, comme la protection des marques. Une démultiplication des candidatures dans ce domaine nous poserait des difficultés. Pour que le système fonctionne, il nous faut des acteurs bien identifiés, en nombre raisonnable.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je voudrais vous poser deux questions complémentaires.

Pouvez-vous nous expliquer comment la chaîne de signalement fonctionne ? Lorsqu'il y a un contenu illicite, par exemple un contenu pornographique dont on demande le retrait. Dans ce cas, Point de contact, par exemple, le signale à la plateforme, qui souvent le retire, mais qui parfois ne le fait pas. Quelle est la procédure lorsque la plateforme ne le fait pas ? Elle vous le signale, et vous, que faites-vous ensuite pour essayer d'obtenir ce retrait ?

Ensuite, je souhaiterais un exemple de zone grise.

Mme Lucile Petit. – Le système de signalement par les signaleurs de confiance dans le DSA est le même que pour un signalement émanant d'un utilisateur non signaleur de confiance. Le DSA n'impose pas à la plateforme de retirer le contenu quand un signaleur le lui signale. Toutefois, si le contenu est manifestement illicite, signalé par un signaleur de confiance, et que la plateforme ne le retire pas, alors elle ne peut plus se prévaloir de son exemption de responsabilité. Elle peut donc être amenée devant le juge et être tenue pour responsable du contenu en question.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Qui assigne la plateforme en justice ? Ce n'est pas nous.

Mme Lucile Petit. – C'est potentiellement le signaleur ou toute personne qui veut dénoncer le fait que la plateforme n'ait pas retiré ce contenu.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Et cela, peut-il être l'Arcom ?

Mme Lucille Petit. – Non. Cela ne peut pas être l'Arcom qui signale devant le juge.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Comme tout le monde, nous procédons à des signalements au procureur sur le fondement de l'article 40, lorsque nous recevons des plaintes qui nous semblent suffisamment importantes et qui n'ont pas encore été rendues publiques. Il ne s'agit pas de multiplier les signalements à chaque scandale ; nous choisissons donc nos combats. Quand nous estimons qu'il y a suffisamment de matière, nous transmettons au procureur compétent des dossiers argumentés, après avoir nous-mêmes vérifié les faits. Dans ces cas-là, des enquêtes ont systématiquement été menées.

Il nous est arrivé une fois de porter nous-mêmes un dossier devant le tribunal concernant une plateforme en ligne manifestement et entièrement illicite. Il s'agissait d'une plateforme qui s'appelait « Watch people die » et qui avait pour ambition de réunir tous les contenus montrant des morts, qu'il s'agisse de terrorisme ou d'accidents, classés par rubrique. Nous sommes allés devant le juge pour la faire bloquer et nous en avons obtenu le blocage, mais nous ne pouvons pas procéder ainsi systématiquement.

Nous avons des signaleurs de confiance qui nous alertent. Quand un contenu isolé n'a pas été retiré, ils peuvent agir devant le juge ou faire agir des associations. Nous allons bientôt recevoir les premiers rapports de ces signaleurs de confiance, qui nous indiqueront par exemple : « Voilà, sur tel domaine, nous avons constaté un problème avec telle plateforme sur tel type de contenu illicite. » Cela nous permet d'identifier de véritables manquements systémiques et d'agir. Soit nous intervenons directement vis-à-vis de nos plateformes françaises par un constat de manquement, soit nous constituons ce dossier. Ce n'est pas simple.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Point de contact doit remettre son rapport. Il souhaiterait d'ailleurs le remettre au Sénat, ce qui serait intéressant, car tous nos rapporteurs seraient très intéressés par ce document, y compris celles qui ont travaillé sur le rapport de la délégation : « Porno, l'enfer du décor ».

Mme Annick Billon. – Vous avez parlé de la régulation à l'échelle de l'Europe, ce que nous comprenons bien. L'échelle des peines vous semble-t-elle adaptée aux infractions réelles ? Dans quel périmètre la condamnation doit-elle s'opérer ? Dès lors que l'on touche au porte-monnaie, il y a forcément des réactions. Comment s'assurer que des condamnations extrêmement fortes puissent subventionner les signaleurs de confiance ? N'aurions-nous pas un système de financement à imaginer à partir des peines prononcées dans ce domaine ?

Il y a un problème de moyens d'investigation par rapport aux infractions constatées. Nous l'avions signalé lors du rapport sur la pornographie, « L'enfer du décor », avec des affaires qui arrivaient devant la justice grâce aux associations et non grâce aux moyens d'investigation. Est-ce normal, dans un pays comme la France, dans l'Europe de 2026, de faire reposer en partie le processus judiciaire sur les moyens d'investigation des associations ? Celles-ci ne peuvent évidemment pas tout faire, mais elles ont été des vigies extrêmement percutantes et efficaces, par exemple pour l'industrie de la pornographie.

Ma deuxième question, également posée par la rapporteure Laurence Rossignol, concerne le masculinisme. Cette notion est-elle suffisamment partagée

et intégrée dans les instances pour que l'on puisse lutter contre ce phénomène ? Lorsque l'on évoque ce sujet, on se rend compte qu'il y a une sorte de flou dans la définition. Que faudrait-il faire à ce sujet ? Avez-vous déjà, à l'Arcom, développé une culture de lutte contre les contenus masculinistes ?

Je reviens sur un propos de la présidente lors de son introduction, concernant l'instruction de l'Arcom relative au podcast « Dix mille pas ». Cela fait l'objet d'une investigation. Les propos visés sont assez graves – homophobes, islamophobes, misogynes – et, comme souvent, on invoque l'humour. Avec l'humour, tout passe.

Je suis surprise que, par exemple, pour la thématique de la haine en ligne l'on invoque rarement l'humour. Pourquoi l'invoque-t-on dans le cadre du masculinisme et des attaques sexistes, alors que cet argument n'est pas évoqué, par exemple, pour la haine en ligne, afin d'expliquer la non-action ?

Puisque vous avez pointé, avec l'investigation sur ce podcast, les limites actuelles de l'Arcom et que vous avez sollicité l'Europe, quel est le calendrier envisagé ? Avez-vous des informations sur ce que l'Europe pourrait faire pour agir ? Ce type de podcast a une audience extrêmement importante.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Je commencerai par cette question. L'affaire étant en cours d'instruction, il est complexe de verser certains éléments du dossier dans le débat public. Néanmoins, je peux vous dire qu'il s'agit d'une instruction extrêmement compliquée.

Vous disiez qu'il n'est pas évident de définir le masculinisme, et j'en suis bien d'accord. C'est d'ailleurs ce que nous allons essayer de faire émerger dans nos rapports : tenter d'établir des critères, mais aussi peut-être en appeler au législateur si nous sommes en trop grande difficulté pour caractériser ce qui relève de ce masculinisme manifestement illicite.

Le problème de la définition ne se pose pas pour ce podcast, qui est assez clairement masculiniste et raciste, avec un certain nombre de caractéristiques d'illicéité. Le problème réside dans le support : c'est un podcast. Or, nous n'avons pas de texte nous permettant d'intervenir sur un podcast. Nous pouvons agir sur les contenus audiovisuels, mais un podcast, en l'état actuel de la législation, est un contenu lambda. Par conséquent, nous ne pouvons pas intervenir directement ; cela relève du juge. Quiconque en a connaissance peut saisir le juge judiciaire, mais nous ne pouvons pas agir sur le podcast lui-même.

En revanche, la question se pose de savoir si nous pouvons intervenir sur l'hébergeur, celui qui met ce podcast à disposition. C'est la première fois que la question nous est posée concernant les plateformes de streaming. Ce podcast est diffusé par les principales d'entre elles : Deezer, Spotify, Apple, Amazon. L'instruction que nous menons vise donc à déterminer si ces plateformes peuvent être considérées comme des plateformes en ligne au sens du DSA et, si oui, d'en tirer les conséquences en termes de déclinaison des règles de ce règlement.

Sur la culture et donc l'identification de ce qui est masculiniste ou non, en réalité, aujourd'hui, ce sont effectivement des termes émergents. Toute la question

est donc vraiment de savoir quelle définition, commune et admise par tous, on peut donner au préjugé sexiste. Avons-nous besoin d'un texte pour le dire ? La jurisprudence nous le permet-elle ? Nous avons la culture que nous offrent nos attributions traditionnelles sur les réseaux et les médias, où la loi de 1986 nous permet d'intervenir, y compris sur ce qui est un préjugé sexiste. Nous avons donc une certaine antériorité, mais le préjugé sexiste n'est pas forcément illicite. Par conséquent, nous ne pouvons pas le décliner sur ce que nous faisons sur les plateformes en ligne. Ce sont des difficultés très concrètes auxquelles nous sommes confrontés et sur lesquelles nous nous interrogeons.

Nous en revenons systématiquement à la question de l'éducation. C'est la question clé, transversale à tout ce que nous menons, notamment avec le pôle national de lutte contre la haine en ligne, pour essayer d'avoir des interventions concrètes et ciblées qui permettent de faire émerger la problématique, de la médiatiser et de montrer comment elle se pose et peut aboutir à des poursuites judiciaires. Nous avons aussi des contacts avec le parquet de la section de lutte contre la cybercriminalité, qui mène des actions très fortes et emblématiques sous l'égide de la vice-procureure Johanna Brousse. Elle est intervenue sur un certain nombre de plateformes comme Telegram sur l'aspect pénal, en disant : « Vous ne faites pas votre travail et je suis là pour vous rappeler vos obligations en matière d'administration de la plateforme. »

Nous ne régulerons pas les contenus un par un – ni le juge judiciaire, ni l'Arcom, ni personne. Il faut donc mettre dans l'espace public les moyens de faire comprendre que certaines situations ne sont pas acceptables et que c'est aussi aux citoyens eux-mêmes de s'autoréguler dans leur approche des réseaux sociaux.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Puisque vous disiez que vous faisiez vous-même des articles 40, combien en avez-vous fait ou combien en faites-vous dans l'année ?

Je voudrais également un exemple de zone grise.

Mme Géraldine Van Hille. – S'agissant des zones grises, je peux vous en citer quelques-unes.

Voici quelques propos : « Tu es inférieure intellectuellement, tu es nocive. Tu ne sers à rien à part une chose : ponds des gosses et retourne dans ta cuisine. » Ce type de propos, pris isolément, est classé dans la zone grise. Répétés, ils deviennent fortement préjudiciables puisqu'ils excluent les femmes.

Nous avons aussi un certain nombre de propos sur l'apparence physique – les poils sous les bras, par exemple –, ou encore la grossophobie, qui, de manière répétée, créent des injonctions physiques pesant sur les femmes. S'y ajoutent des propos liés à la séduction qui, pris isolément, ne sont pas illégaux, mais qui, à répétition, deviennent essentialisants.

Pour préciser un point sur notre étude, ce que nous avons relevé ne prétend pas à l'exhaustivité, puisque nous avons uniquement analysé les propos textuels. Le but de notre étude est de déceler les ressorts et les dynamiques du masculinisme

et d'avoir des exemples de propos qui peuvent être tenus et diffusés sur les réseaux sociaux.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – Sur la question de l'article 40, notre désarroi vient du fait que nous mélangeons un peu les choses, car nous avons deux techniques d'intervention. Pour la plupart des situations, notre dialogue est constant avec le parquet chargé de la lutte contre la haine en ligne et le parquet spécialisé dans la cybercriminalité. Nous leur transmettons les informations sans nécessairement faire un article 40 ou nous les mettons en relation avec une association qui a signalé un certain nombre de comportements.

Nous réservons l'article 40, qui nous demande un travail supplémentaire puisque nous ne nous contentons pas de transmettre ce qui nous a été envoyé, aux cas dans lesquels personne d'autre que nous ne peut le faire ; c'est une façon de préserver nos forces.

J'ai un exemple en tête. Il existe en France un texte particulier qui permet à l'autorité de police et de gendarmerie de faire retirer immédiatement tous les contenus à caractère terroriste, pédopornographique, relevant de la torture et de la barbarie, et maintenant du dopage. C'est un texte féroce, complètement à part. Pour l'instant, l'Europe ne nous a pas dit que cela percutait directement le RSN, donc nous le gardons.

Comme c'est une autorité de police-gendarmerie qui intervient sans autorisation d'un juge, un contrôle a posteriori est attribué à une personnalité qualifiée au sein de l'ARCOM. J'ai été désignée à ce titre, venant de la Cour de cassation. Or, dans cette activité sont apparues, parmi les contenus pédopornographiques, des illustrations d'une bande dessinée bien connue qui n'était pas interdite. La question s'est posée de savoir si nous allions interdire en ligne ce qui ne l'était pas dans le commerce. Nous avons résolu cette cacophonie en considérant que ce que nous voyions en ligne était manifestement de la pédopornographie, et en faisant un article 40 au parquet pour lui demander s'il ne serait pas opportun de faire aussi interdire cette bande dessinée.

Voilà un cas un peu particulier. Nous avons aussi rédigé des articles 40 sur des plateformes qui nous étaient signalées avec des contenus manifestement illicites et qui n'avaient pas été identifiées dans l'espace public. Nous vous répondrons plus précisément par écrit.

Ces contenus, qui sont directement retirés et que je vérifie a posteriori, représentent 150 000 contenus par an que Pharos me transmet pour vérification.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure – Est-ce que vous en transmettez également à Pharos ?

Mme Lucile Petit. – Cela peut arriver que l'on leur en signale, mais ils sont plus identifiés que nous.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. - Pharos occupe une place absolument centrale concernant les contenus illicites. Ses agents accomplissent un travail considérable et le nombre de personnes qui y travaillent est totalement disproportionné par rapport à leur charge. Je leur rends hommage, car c'est

vraiment grâce à eux que ce filtre est opéré. Ils travaillent extrêmement bien, aussi bien avec les associations qu'avec nous.

Pour les contenus dont je vous parlais, ils sont cinq ou six à effectuer ce travail. Or, ils ont à la fois la tâche de recueillir les signalements, mais aussi de faire de l'autodétection. S'il y a une chose à faire, c'est bien pour la plateforme Pharos et pour l'OFAC.

Mme Marie Mercier, rapporteure. – Pour compléter sur Pharos, où je me suis rendue, je souhaite rendre un hommage appuyé à ses agents. Psychologiquement, il est très difficile de continuer sa vie en passant son temps à voir des horreurs absolument inimaginables. C'est un temps important que vous consacrez à cela et peut-être mériterait-il effectivement qu'ils soient un peu plus nombreux.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Nous nous sommes souvent posé la question d'élargir le champ de compétences de Pharos au-delà de la pédocriminalité ou du terrorisme. Ce qui nous a fait renoncer à chaque fois, ce sont les moyens. La plateforme n'est pas en mesure de faire plus, elle est déjà en sous-capacité par rapport à sa charge de travail. Cela étant, je suis d'accord avec vous : nous militons également pour que Pharos soit doté de tous les moyens nécessaires.

Je me permets d'intervenir pour faire le lien avec ce que vous avez dit : nous passons notre temps à construire des plans d'action avec des priorités et à les réadapter pour y ajouter de nouvelles priorités. Cela me fait penser à ce que disent les enquêteurs ou les juges en charge du narcotrafic : ils détectent de nouveaux moyens et, à chaque fois, les narcotrafiquants s'adaptent.

Sur le narcotrafic, la situation a exigé une loi spécifique pour prendre en compte cette capacité d'adaptation des trafiquants aux outils judiciaires. Aurions-nous besoin d'une grande loi équivalente ? Je pose la question à la magistrate que vous êtes, car la loi sur le narcotrafic contenait un certain nombre de dérogations à des principes fondamentaux du droit, notamment de la défense, avec le « coffre-fort ». Faudrait-il s'orienter vers une réflexion du même type sur tout ce qui relève de la haine en ligne et, plus largement, de la délinquance numérique ?

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – C'est une vraie question qui vous appartient : celle, non plus des plateformes, mais de l'utilisateur. Elle pose la question du pseudonyme, sur lequel l'Arcom n'a pas pris position, car le sujet est extrêmement complexe. Nous savons très bien que le pseudonyme est aussi la capacité d'accéder à un espace de liberté dans certains pays où la situation est complexe.

L'intervention auprès des utilisateurs a d'ailleurs donné lieu à la création du parquet de lutte contre la haine en ligne qui, lui aussi, a des moyens, mais mener des actions emblématiques pour faire en même temps de la pédagogie et de l'intervention est évidemment une grande question.

Sur la responsabilité des plateformes, le niveau européen est compétent. En revanche, nous vous transmettrons une note contenant un certain nombre de propositions qui pourraient améliorer nos possibilités d'action. Je l'ai évoqué : il

s'agit d'abord d'avoir la capacité de faire du scraping, d'être autorisé à le faire, quelles que soient les conditions générales d'utilisation des plateformes. Il s'agit aussi, puisque vous êtes compétent pour la détermination de ce qui est un contenu illicite, d'une intervention qui permette de clarifier, dans certains domaines de haine en ligne, ce qui est illicite et ce qui ne l'est pas. Ensuite, il y a le judiciaire. Les moyens de la justice et les textes qui lui permettent d'intervenir sont évidemment fondamentaux.

Je voudrais dire un mot sur l'intelligence artificielle. C'est à la fois un moyen et un problème. Le problème, nous l'avons identifié récemment sur l'outil Grok de la plateforme X. Nous réfléchissons à ce que cette IA induit. Il y a tout le côté pédopornographique, sur lequel des associations ont fait des propositions, car il y a des trous dans la législation.

Plus largement, il y a toute la diffusion des images sans consentement. Où pourrions-nous avoir une base de données qui permettrait à une victime de l'utilisation de son image sans son consentement de ne pas être obligée de faire dix mille démarches pour la faire retirer ? Une fois qu'une personne a dit : « Je ne donne pas mon consentement pour que cette image soit diffusée », cela rend cette diffusion illicite. Comment se donner les moyens de créer cette base ? Ce sont des questions complexes que nous avons dans notre spectre.

Il faut le dire aussi, l'intelligence artificielle est un outil puissant dont nous commençons à nous emparer. Par exemple, elle nous permet de calculer le temps de parole des femmes et de nous rendre compte que, pour un nombre égal de femmes et d'hommes en plateau, il y a un écart. C'est ce que nous commençons à faire dans les études que nous avons à notre charge.

Mme Géraldine Van Hille. – L'intelligence artificielle comporte des limites. Par exemple, dans le cadre de l'étude sur le masculinisme, nous avons entraîné un modèle en utilisant la méthode du « few-shot learning », qui consiste à lui donner une vingtaine d'exemples pour qu'il puisse ensuite catégoriser lui-même les données. Le résultat n'étant pas concluant, une intervention humaine s'est avérée indispensable.

Nous utilisons donc l'intelligence artificielle pour récupérer un certain nombre de données, mais une relecture humaine est ensuite nécessaire, notamment pour saisir toutes les subtilités des propos haineux.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci beaucoup pour cette audition très riche. Nous sommes évidemment preneurs de vos propositions.

En matière législative, décrire est toujours très compliqué, car plus l'on décrit, plus l'on considère que ce qui est à côté n'est pas inclus. Le problème des podcasts, par exemple, est quelque chose qui n'a pas été pensé et qui nous met dans une impasse. À l'inverse, moins l'on décrit, plus l'on peut laisser aux magistrats la liberté de considérer si c'est licite ou illicite. Cependant, nous comprenons que ce monde est complexe. L'intelligence artificielle aidera, mais ce n'est qu'une aide.

Nous attendons avec impatience le 12 mars et la remise de votre rapport. Étant donné qu'il ne porte que sur les propos écrits, tout ce que vous direz montrera

déjà l'étendue et l'ampleur du phénomène, alors que nous savons que ce n'est pas là que se trouvent majoritairement les contenus masculinistes.

Nous remettons nos deux rapports au mois de juin, sur les jeux vidéo et sur le masculinisme. Dans les jeux vidéo, dès qu'il y a un tchat, dès qu'il y a une voix féminine, les joueuses se font immédiatement harceler et évitent donc de prendre la parole pour ne pas se faire repérer. J'ai un peu de mal à comprendre, et c'est pourquoi je vous rejoins : l'éducation est la base, et l'éducation au respect avant tout. Merci beaucoup.

Table ronde sur la lutte contre la radicalisation masculiniste et l'impact sur la santé mentale des discours masculinistes

(24 mars 2026)

Présidence de Mme Laurence Rossignol, rapporteure

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Nous poursuivons cet après-midi nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes en France.

Nous accueillons quatre spécialistes aux approches complémentaires qui vont nous aider à éclairer un phénomène complexe : la radicalisation masculiniste et ses effets sur la santé mentale, en particulier chez les jeunes hommes.

De nombreuses études montrent que ces discours, fondés sur le récit d'une prétendue « crise de la masculinité », rencontrent aujourd'hui un écho important. Beaucoup d'hommes expriment une perte de repères et une défiance croissante à l'égard du féminisme.

Les chiffres sont, à cet égard, éclairants.

Un sondage de Sidaction, réalisé en décembre 2025, met en évidence non seulement cette perte de repères, mais aussi une forme de banalisation du masculinisme, perçu par près d'un homme sur deux comme le pendant du féminisme, et une défiance à l'égard de ce dernier. En effet, 58 % des hommes pensent que « le féminisme va trop loin ».

Le constat dressé, en janvier dernier, par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) dans son rapport annuel sur l'état du sexisme en France est tout aussi alarmant : 23 % des hommes adhèrent à des formes de sexisme hostile et près de quatre sur dix considèrent que le féminisme menace la place des hommes dans la société.

Toutefois, la question qui nous réunit aujourd'hui est peut-être encore plus préoccupante : quelle influence ces discours ont-ils sur les jeunes hommes eux-mêmes – et, en miroir, sur les jeunes femmes, qui peuvent se voir imposer, ou intérioriser, de nouvelles injonctions issues de ces mouvements ?

Le masculinisme constitue un danger : un danger pour les femmes, bien sûr, mais aussi pour les hommes et, plus largement, pour la cohésion de notre société.

Nos auditions ont montré que les trajectoires d'adhésion à ces discours présentent souvent des points communs. Elles s'inscrivent fréquemment dans des parcours marqués par l'isolement, des expériences de rejet, de harcèlement ou des ruptures affectives. L'une des chercheuses que nous avons entendues évoquait ainsi « sous le vernis viriliste » un « profond sentiment de vide affectif ».

Les espaces numériques jouent ici un rôle déterminant. Ils peuvent être des lieux de sociabilité et de soutien, mais aussi des espaces où les discours se renforcent, se durcissent, parfois se radicalisent, dans des logiques de surenchère et d'entre-soi.

Dès lors, une question centrale se pose : comment s'opère le basculement ? Comment passe-t-on d'une exposition à ces contenus à une adhésion, puis, dans certains cas, à une radicalisation, voire à un passage à l'acte ?

Cette interrogation n'est pas théorique. Elle est aujourd'hui prise très au sérieux par nos institutions, comme en témoignent la saisine récente du parquet national antiterroriste (Pnat) ou les alertes du HCE.

Elle nous oblige aussi à regarder les porosités entre différentes formes de radicalité. Les discours masculinistes peuvent entrer en résonance avec des idéologies d'extrême droite, des théories complotistes ou des logiques identitaires, autour d'un même imaginaire de déclin, de perte de statut ou de menace.

Face à ces constats, plusieurs enjeux se dessinent, auxquels, messieurs, vous pourrez apporter des réponses.

D'abord, un enjeu de connaissance.

La recherche sur la santé mentale reste encore insuffisamment développée, notamment en France. Certains liens sont régulièrement évoqués. Je pense à celui entre la consommation de contenus pornographiques et l'adhésion à des discours masculinistes, avec des phénomènes de désensibilisation ou de recherche d'adrénaline. Vous pourrez sans doute revenir sur cette insuffisance de documentation qui constitue un frein à la compréhension de ce phénomène.

Ensuite, un enjeu de prévention.

Il s'agit de mieux outiller les acteurs éducatifs, sociaux et sanitaires pour repérer les signaux faibles et accompagner les jeunes concernés. Les épisodes de harcèlement scolaire ou de carences affectives sont fréquemment relevés dans les parcours de radicalisation. Là encore, comment distinguer les facteurs de vulnérabilité des véritables déclencheurs ?

Enfin, un enjeu plus fondamental, qui touche à la manière dont notre société pense le masculin.

Notre récente table ronde sur les hommes engagés, en présence notamment de Bruno Solo, a permis de le rappeler : le masculinisme n'est pas le masculin.

La question qui se pose est donc aussi celle des solutions de remplacement : comment proposer d'autres modèles, d'autres récits qui permettent de construire des identités masculines compatibles avec l'égalité ?

C'est tout l'enjeu de cette table ronde qui doit être l'occasion d'entendre vos expertises respectives, vos constats de terrain, mais aussi vos propositions d'action.

Je souhaite donc la bienvenue à M. Tristan Renard, sociologue, coordonnateur du Cresam (Centre de ressources en santé mentale pour la

prévention des processus de radicalisation) au centre hospitalier Gérard Marchant à Toulouse ; M. Alexandre Ledrait, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique, qui prépare actuellement un ouvrage intitulé *Psychocriminologie clinique et masculinismes*, dont la parution est prévue au mois de juin 2027 ; M. Antoine Mégie, coordinateur scientifique du Cosprad (Conseil scientifique sur les processus de radicalisation) ; et M. Julien Chavanes, romancier et journaliste indépendant, auteur de plusieurs enquêtes journalistiques sur la montée des masculinismes et d'un premier roman publié le 19 mars dernier intitulé *Pilule noire*.

Je vous remercie tous les quatre de votre présence parmi nous aujourd'hui.

M. Tristan Renard, sociologue, coordonnateur du Centre de ressources en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM) au centre hospitalier Gérard Marchant à Toulouse. - Merci d'avoir engagé un travail sur ce sujet si important.

Au centre hospitalier Gérard Marchant, je travaille en tant que sociologue à la fois au Cresam et au Criavs, Centre de ressources pour intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles. Je le précise, car les deux sujets sont liés.

Le Cresam a été ouvert en 2017 et repose à 100 % sur un financement de l'agence régionale de santé. Une équipe pluridisciplinaire composée de psychiatres, de psychologues et de sociologues assure une mission de ressources pour l'ensemble des professionnels de la région Occitanie – santé, médico-social, social et justice – concernés par des situations ou par des questionnements sur les radicalités violentes, mission essentiellement axée sur la formation, la sensibilisation, la recherche et le soutien d'équipes sur des situations jugées inquiétantes. Il s'agit donc, non pas de faire de la prise en charge, mais d'intervenir indirectement en apportant un éclairage aux professionnels. Le Cresam fait également partie du réseau national Santé-Radicalité, composé de plusieurs équipes ressources sur l'ensemble du territoire.

Dès 2017, nous avons choisi de travailler sur la diversité des formes de radicalité, et pas uniquement sur la question du djihadisme. Nous avons ainsi travaillé sur le survivalisme et le masculinisme, en prenant garde de distinguer ce qui relève de la radicalisation cognitive, qui faisait l'objet des préoccupations publiques, de l'engagement radical – c'est-à-dire de toutes les transformations identitaires, pratiques et rituelles qui pouvaient découler de ces formes d'engagement.

Notre rôle, c'est d'accompagner les professionnels dans la prise en charge de ces situations et la compréhension des phénomènes de radicalité violente. À ce titre, nous intervenons également sur la question du masculinisme, non pas sa production, mais bien sa réception auprès de certains publics, ainsi que sur son aspect opérationnel – que faire quand une situation de masculinisme se présente ?

Je commencerai par aborder la diversité des situations que l'on rencontre.

En ce qui concerne le masculinisme, on constate une augmentation des situations pour lesquelles nous sommes interpellés. Il y a non seulement une

augmentation des situations, mais peut-être aussi une augmentation des préoccupations des professionnels qui identifient mieux ce type de situations.

Sur la quarantaine de situations que l'on traite par an, à peu près un tiers concerne les questions de masculinisme. Il s'agit soit de situations clairement masculinistes, qui correspondent à la définition utilisée par les chercheuses Mélanie Gourarier et Christine Bard – un discours de victimisation des hommes, qui présente les hommes comme victimes des femmes et du féminisme –, soit de situations plus floues, le genre constituant une porte d'entrée pour un ensemble de formes de radicalité violente qui peuvent être le survivalisme ou l'ultradroite, s'appuyant sur des discours antiféministes.

La particularité, c'est que les situations que nous traitons concernent des personnes prises en charge pour d'autres problématiques que la radicalité : personnes suivies dans le cadre de la protection de l'enfance, patients psychiatriques, situations liées aux handicaps ou au secteur médico-social, personnes en errance suivies par la prévention spécialisée. Il s'agit donc la plupart du temps de situations composites et bricolées du point de vue idéologique : néonazis fanatiques de l'État islamique, masculinistes qui deviennent satanistes, etc.

Un tel constat est lié à l'évolution même du rapport aux radicalités. Ainsi, le sociologue britannique Kevin B. MacDonald indique que les voies menant à l'extrémisme violent sont de moins en moins cohérentes d'un point de vue idéologique, avec un rapport plus lâche et plus individualiste aux organisations. Les travaux sur les femmes djihadistes menés par Romain Sèze le confirment. On peut donc parler aujourd'hui d'un saisissement individualiste des formes de radicalité.

Les situations que l'on rencontre attestent cette logique individualiste, les aspects pratiques, les rituels, les transformations de soi attirant davantage que les aspects doctrinaires ou idéologiques, même si la coloration idéologique s'inscrit parfois dans un enjeu de respectabilité.

Il faut également souligner la transversalité des radicalités. Le sociologue Elyamine Settoul, qui essaie de comprendre les points de convergence entre le djihadisme, l'ultradroite et la focalisation sur une vision racialiste de l'histoire, considère qu'il existe des idéologies d'extrême droite. Ces points de convergence expliquent que des individus puissent passer de l'une à l'autre de ces idéologies qui ne paraissent pas liées.

Nous notons une obsession pour le genre, quelles que soient les radicalités sur lesquelles nous travaillons : survivalisme, ultradroite, djihadisme, masculinisme… Toutes se caractérisent par la réaffirmation d'un ordre perçu comme traditionnel ou naturel, ainsi que par une attention très importante accordée à la question du genre. Notre travail consiste à démêler toutes les logiques qui attirent les individus dans ces formes de radicalité.

À ce titre, nous constatons une diversité même des configurations d'engagement : les radicalités instrumentales, c'est-à-dire le fait de mobiliser un discours pour alerter ses parents, inquiéter les autorités ou provoquer les

enseignants ; les radicalités beaucoup plus structurées, qui engagent une transformation de soi, un rapport au corps différent, un rapport au discours, une structuration intellectuelle autour d'une cause ; les radicalités de retrait. Ce dernier cas de figure nous semble aujourd'hui important, puisqu'il concerne à peu près 20 % des situations que nous rencontrons : il s'agit d'individus qui se retirent complètement de toute vie sociale, d'adolescents souvent déscolarisés qui s'enferment dans leur chambre et investissent grandement l'espace numérique. C'est dans ce type de situation que, pour notre part, nous retrouvons les colorations masculinistes les plus importantes en matière de radicalité.

Il n'y a pas une réception type au discours masculiniste produit par des acteurs très visibles, mais bien une diversité de réceptions qui nécessite des leviers d'intervention différents.

Les professionnels nous sollicitent quand il y a un risque de violence contre les personnes ou un risque de violence contre soi-même, c'est-à-dire une mise en danger de l'individu. C'est ce qui fonde notre intervention. L'un des enjeux, c'est alors pour nous de renseigner la matérialité de la violence. De quoi est capable l'individu : des insultes, des coups ? Quelle est son expérience de la violence ?

J'insiste sur le fait que le rapport entre idéologie et violence ne se résume pas au terrorisme : il faut interroger la part idéologique des violences intrapersonnelles, des violences conjugales et des violences sexuelles. Le terrorisme est une logique d'action violente particulière. Il y a d'autres formes de violence qui peuvent être produites également par des idéologies.

C'est pourquoi il arrive régulièrement que l'équipe du Cresam et celles du Criavs organisent des soutiens sur les violences sexuelles, car on se rend compte que l'auteur de violences sexuelles est également nourri par un ensemble de discours qui viennent sinon initier, du moins justifier les passages à l'acte violent.

L'un des enjeux, c'est d'évaluer la dangerosité d'un individu qui tient des propos violents. Cela suppose d'évaluer le travail du corps. Pour nous, c'est un indicateur assez important, notamment dans les mouvements masculinistes. Des individus très inquiétants sur les réseaux auront des alias très inquiétants, mais leur propre rapport au corps peut être très insécurisé. Il existe donc un décalage entre ce qui peut être montré et ce qui peut être réalisé. À l'inverse, certains individus peuvent être capables de violences sans tenir pour autant un discours inquiétant.

Ensuite, il faut évaluer le scénario, pour voir si l'individu prépare ou est en train d'élaborer un passage à l'acte violent.

Je conclus mon intervention sur deux points : l'évaluation et la prévention.

En matière d'évaluation, nous avons construit une grille très basique qui vise à établir factuellement l'expérience de la violence des individus et ce qu'impliquent concrètement les enjeux de radicalité chez ces personnes-là. Nous partons du principe que l'on ne devient pas extrémiste en lisant simplement des pamphlets extrémistes : c'est tout un ensemble d'expériences dans les trajectoires de vie qui vient façonner des dispositions chez les individus facilitant l'adhésion à des discours radicaux, en particulier masculinistes : par exemple, le harcèlement

scolaire, notamment chez les adolescents, l'isolement social, les difficultés familiales... Christine Bard rappelle ainsi que les idéologies masculinistes captent des hommes ou des garçons faciles à manipuler, alors qu'ils traversent des moments « insécures » de leur existence.

Francis Dupuis-Déri a montré que ce sont souvent des garçons victimes de violences de la part d'autres garçons qui transforment la violence à laquelle ils ont été exposés en une haine dirigée contre les femmes, en s'inscrivant dans des modèles de masculinité hégémonique violents. Il s'agit là d'une réponse paradoxale.

L'enjeu pour nous, c'est d'évaluer le niveau d'engagement de l'individu, les expériences significatives de vie, de mesurer les risques de violence pour déterminer les leviers d'action.

J'en viens aux enjeux de prévention.

Outre la protection des victimes de violences masculinistes en ligne ou hors ligne, qui devrait être un enjeu fondamental, il peut y avoir un enjeu de prévention concernant les violences dont pourraient faire preuve les personnes qui adhèrent à la cause masculiniste ou à d'autres formes de radicalité connexe.

Alors que, en matière de prévention primaire, l'accent est aujourd'hui mis sur les aspects cognitifs et les aspects discursifs, c'est au contraire la notion d'expérience qui nous semble centrale. Il est aujourd'hui essentiel que l'école ne crée pas un contexte d'expérience des individus qui soit dissonant par rapport aux discours véhiculés par les autorités publiques et les acteurs éducatifs.

Ainsi, c'est l'expérience de la justice pour ceux qui sont exposés au harcèlement et qui ne trouvent pas nécessairement des réponses auprès de l'institution scolaire.

C'est aussi l'expérience de l'égalité. Il ne suffit pas de dire que les garçons et les filles sont égaux. Encore faut-il qu'une réflexion soit menée dans les pratiques éducatives en matière de prévention et de repérage des comportements qui sont violents à bas bruit – quand la violence est très visible, il est facile d'intervenir, mais c'est beaucoup plus compliqué quand il s'agit de petites remarques ou d'autres phénomènes.

C'est l'expérience d'une mixité qui ne soit pas organisée uniquement autour des enjeux d'hétérosexualité. Très tôt, on sexualise les relations entre les garçons et les filles. « C'est ton amoureuse ? », demande-t-on au garçon qui joue avec une fille en maternelle. Ce genre de remarque a un effet pervers, puisque cela contribue à organiser les relations entre garçons et filles uniquement ou principalement autour d'enjeux d'hétérosexualité et non pas autour d'expériences de mixité.

À cette prévention primaire s'ajoute la prévention secondaire, c'est-à-dire les groupes à risque, par exemple les *boys clubs* qui peuvent se créer dans différents espaces. Je pense notamment à un angle mort, à savoir ce qui se passe dans les premières années universitaires. On sait que, dans les grandes écoles, dans les universités, des formes de sociabilité peuvent s'organiser autour de groupes de

garçons qui inscrivent ensuite leur place dans l'institution contre les filles, mais également contre les garçons perçus comme peu virils ou moins virils, plus isolés, etc.

La prévention tertiaire passe par des équipes ou des ressources pluridisciplinaires dans les différentes régions, pour apporter un éclairage aux professionnels sur ces sujets qui présentent aujourd'hui des enjeux importants en termes de démocratie et de vie commune.

Il y a également une réflexion à mener sur l'architecture des politiques publiques. Aujourd'hui, qu'il s'agisse des programmes Evars (éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) ou en matière de prévention des violences, les politiques publiques fonctionnent majoritairement par des appels à projets, ce qui a tendance à précariser les associations et les organismes et à diriger une partie de leur activité sur la réponse à ces appels à projets et sur des enjeux communicationnels. Il faudrait au contraire sécuriser ces structures pour qu'elles se concentrent sur les aspects opérationnels.

M. Alexandre Ledrait, professeur de psychopathologie clinique et de psychocriminologie clinique à l'université de Caen Normandie. – En plus d'être chercheur universitaire, je suis expert judiciaire, non inscrit à une cour d'appel, mais régulièrement sollicité pour apporter mon concours dans le cadre de dossiers terroristes, majoritairement concernant le djihad, l'ultradroite, mais aussi le masculinisme. J'ai également participé à la création du Cripar, le Centre ressource information prévention adolescence et radicalité, relatif à l'évaluation et à la prise en charge des adolescents radicalisés et de leurs familles.

Je commencerai mon propos par une phrase simple : derrière chaque radicalité masculiniste, il y a un jeune qui a trouvé seul une solution à un effondrement que personne n'avait vu venir.

Notre responsabilité collective commence ici. Là où le regard sécuritaire ne voyait qu'une menace à contenir, nos travaux montrent en effet que la radicalisation masculiniste ne surgit pas brutalement. Elle s'inscrit dans une trajectoire progressive où s'articulent vulnérabilité biographique, humiliation adolescente, organisation psychopathologique et construction d'une identité radicale réparatrice. Dans de nombreuses trajectoires de jeunes que j'ai pu rencontrer, les premiers éléments repérables concernent un sentiment précoce de non-reconnaissance dans le regard parental : conviction d'avoir été le fruit d'une naissance accidentelle, sentiment de non-existence dans le désir parental ou idée que leur venue au monde aurait contribué à l'effondrement dépressif de leurs parents.

L'enfant construit alors son sentiment d'existence autour d'une reconnaissance conditionnelle. Exister, c'est correspondre aux attentes de l'autre. À cela s'ajoutent fréquemment un sentiment de déclassement social, des conflits parentaux, une mère perçue comme psychiquement indisponible et un père absent, mais aussi idéalisé, difficilement accessible d'un point de vue identificatoire. Dans plusieurs trajectoires, une rupture brutale, souvent un déménagement, interrompt une petite enfance vécue comme heureuse, voire idéalisée, entraînant la perte des

liens amicaux, et peut constituer un point de bascule dans la trajectoire développementale favorisant l'émergence d'une anxiété sociale durable et d'un sentiment d'isolement progressif.

Ces différents éléments contribuent à l'installation d'un sentiment persistant de ne pas exister pleinement dans le regard des autres, qu'il s'agisse des parents ou des pairs. L'entrée dans l'adolescence constitue un moment de cristallisation de ces fragilités narcissiques. Les enjeux de séduction confrontent le sujet à une évaluation sociale permanente.

Un autre événement structurant revient constamment dans les discours de ces jeunes que j'ai rencontrés, c'est celui d'une humiliation infligée par une jeune fille envers laquelle l'adolescent éprouve une attirance. L'indifférence de celle-ci, ou le rejet, peut être vécue comme une confirmation douloureuse d'un sentiment ancien de non-valeur. Certains développent alors une autocensure totale du désir, construisant une représentation chevaleresque de l'amour qui paralyse toute initiative.

Parallèlement, l'absence de mise en couple, quand les pairs vivent leur première relation, accentue le décalage. Ces difficultés relationnelles sont souvent aggravées par des expériences d'humiliation au sein du groupe masculin lui-même : moqueries, insultes visant leurs supposées faiblesses fréquemment associées à des propos homophobes. Ces attaques contribuent à la construction d'un sentiment de disqualification masculine et alimentent l'angoisse de passivation.

Du point de vue corporel, ces adolescents présentent souvent une dysmorphophobie centrée sur l'image d'un corps jugé insuffisamment viril, faible ou infantile, le corps devenant alors le support d'une dévalorisation permanente, renforçant l'évitement social et les difficultés relationnelles.

À l'adolescence, la sexualité se développe dans la solitude, la honte et l'absence de relations réelles. Nous repérons également une consommation impulsive et frénétique de contenus pornographiques associant des contenus BDSM, *hentai* ou vidéos hyperviolentes. Je ne compte plus le nombre de sujets dits radicalisés ayant évoqué une consommation addictive de contenus sur des plateformes telles que *WatchPeopleDie*. Par effet d'analogie, là où la sélection d'un contenu pornographique peut créer les conditions d'un fétiche sexuel, la sélection d'un type de mise à mort renvoie à des fixations analogues du côté de l'angoisse de mort. Dans ces cas, il nous apparaît fondamental d'interroger les raisons conscientes et inconscientes du choix du type de vidéo consommée, sorte de vidéo fétiche à même d'exposer par confrontation à des éléments pathobiographiques des vécus traumatiques analogues, irreprésentables.

La fascination-sidération de ces contenus crée chez le sujet une recherche compulsive. Les effets traumatiques – le manque de sommeil et l'angoisse – précèdent souvent de quelques jours les passages à l'acte. Nous avons ainsi été confrontés à des adolescents qui s'imposaient le visionnage de ces vidéos afin de ne pas être faibles et de faire comme leur communauté, ce qui n'est pas sans entraîner des symptômes d'allure traumatique.

L'analyse des recherches internet liées à des contenus pornographiques ou la récurrence de certaines thématiques sexuelles dans leur fantasme révèlent que la première expérience consciente d'excitations sexuelles incontrôlables s'inscrit dans une scène où le sujet est humilié. Il y a donc une fixation, une intrication entre la pulsion sexuelle débordante et l'expérience d'humiliation. Cette dernière peut paradoxalement être recherchée activement afin d'obtenir une jouissance impossible à obtenir autrement. Ce mécanisme peut constituer un élément central dans la formation ultérieure de scénarios paraphiliques, notamment de type masochisme sexuel.

Néanmoins, il nous apparaît que cette focalisation sur le sexuel, sur la frustration sexuelle à l'œuvre chez les masculinistes, risque d'invisibiliser la dimension narcissique qui est mise en jeu. Nous émettons ainsi l'hypothèse d'une perversion de type narcissique qui se verrait secondairement érotisée au travers de la recherche du sexuel. En d'autres termes, indépendamment d'une satisfaction réelle du côté sexuel, il s'agit davantage de séduire, de conquérir pour avoir la preuve de sa valeur narcissique. Dans ce contexte, la femme n'est qu'un objet permettant d'obtenir une satisfaction narcissique, un faire-valoir à valeur de fétiche, à savoir être reconnu en tant que mâle.

Malgré ces difficultés, de nombreux adolescents décrivent des tentatives actives de transformation de leur statut social. Investissement radical dans le sport, looksmaxxing, jeu d'argent : autant de voies vers une reconnaissance immédiate de virilité.

Chez d'autres, le recours au religieux permet une réorganisation psychique temporaire. Ce qui est intéressant, c'est cet accrochage soudain à une figure divine dans lequel le sujet apparaît en relation, comme pourrait le faire l'adolescent avec une figure parentale supplétive, secourable et disponible. Elle permet de contrecarrer les angoisses, les phobies sociales et de contenir les idéations suicidaires.

Pour d'autres, enfin, des conduites scarificatoires à visée expiatoire s'inscrivent comme ultimes tentatives de contenance, parfois jusqu'au basculement vers l'obligation morale de commettre un attentat. Le mobile apparaît alors pris dans une logique expiatoire d'être châtié d'un crime réel, venant en résonance avec la conviction d'avoir commis un crime imaginaire.

Lorsque ces tentatives de réparation narcissique échouent à produire les effets escomptés, l'écart entre l'idéal et la réalité peut entraîner un sentiment d'effondrement narcissique particulièrement intense. Dans ce contexte, l'adoption d'une idéologie radicale peut constituer une tentative de reconstruction identitaire.

L'idéologie masculiniste offre alors plusieurs fonctions psychiques simultanées. Elle transforme une expérience individuelle d'échec en injustice collective. Elle fournit un cadre explicatif simplifié de frustrations vécues. Elle permet l'intégration dans une communauté partageant les mêmes représentations. Elle propose une identité viriliste susceptible de restaurer une masculinité vécue comme défaillante.

Du côté de la psychopathologie, bien que les revues internationales évoquent la forte prévalence de troubles psychopathologiques au sein des populations masculinistes, notamment la population *incel* – expériences dépressives, symptômes anxieux, troubles du spectre autistique –, nos entretiens avec ces jeunes laissent observer la convergence de différents traits de personnalité. J'ai pu observer une composante narcissique caractérisée par une hypersensibilité à l'humiliation, une composante paranoïde favorisant l'interprétation hostile des interactions sociales, une composante évitante associée à une anxiété sociale importante et une organisation sexuelle paraphilique, notamment du type masochisme sexuel.

À cette présentation clinique s'ajoutent la présence de troubles dépressifs persistants, une forte introversion et des idéations suicidaires récurrentes.

Parallèlement, nombreux sont ceux qui ont évoqué la négation de leurs troubles par leur propre entourage, des parents focalisés sur leur performance scolaire. En cas d'échec scolaire, leur sentiment de reconnaissance s'effondre, pouvant précipiter des passages à l'acte auto ou hétéroagressif. Dans certaines situations extrêmes, le passage à l'acte violent peut apparaître comme une ultime tentative de prouver son existence. L'adolescent peut fixer une date symbolique à partir de laquelle sa vie doit changer, transformant l'action violente en ultime preuve d'existence. La violence dirigée vers autrui s'inscrit alors dans une dynamique simultanément hétéroagressive et suicidaire à visée de postérité.

Pour conclure, l'analyse de ces trajectoires nous laisse observer l'existence d'un polymorphisme radical, c'est-à-dire la capacité d'un même processus psychique à investir différentes formes de radicalité – religieuse, politique, masculiniste, tueur de masse –, selon les supports symboliques disponibles. Le choix de la cause n'apparaît pas l'élément central : il semble exprimer des traumatismes individuels, familiaux, parfois intergénérationnels, et leur donner une représentation auquel le jeune adhère.

Selon nous, la radicalité fonctionne comme un dispositif de lutte contre la honte, l'humiliation et le non-être, offrant accès à une identité héroïsée, réparatrice.

Je laisse le mot de la fin à John qui m'a dit lors d'un entretien : « J'ai souvent utilisé des phrases pour me faire passer pour un masculiniste, pour me faire remarquer, pour qu'on s'occupe de moi. Ce que je cherchais, c'est l'attention ». Je lui ai alors demandé : « Mais dans quel but ? ». Il m'a répondu : « Je suis convaincu que c'était pour être moins seul, qu'on me pose des questions, qu'on vienne vers moi ».

J'ai ouvert cette présentation en disant que derrière chaque radicalité masculiniste, il y a un jeune qui a trouvé seul une solution à un effondrement que personne n'avait vu venir. John a exprimé avec ses mots de quoi cet effondrement était fait.

La radicalité masculiniste apparaît donc moins en lien avec une radicalité idéologique qu'avec une radicalité idéalogique à visée réparatrice, mais profondément mortifère.

M. Antoine Mégie, coordinateur scientifique du COS PRAD (Conseil scientifique sur les processus de radicalisation). – Le Cosprad est une instance interministérielle placée auprès du Premier ministre, dont la création est actée dans le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (Pact) adopté le 9 mai 2016.

La mission du Cosprad est très claire. Il s'agit de favoriser un dialogue étroit entre responsables institutionnels, décideurs politiques et communautés scientifiques, et ce afin de développer, soutenir et diffuser les travaux de recherche sur les phénomènes de radicalisation au bénéfice de l'action publique.

Sa composition – trente-trois membres – témoigne de ce souci et de cette mission : représentants de plusieurs ministères – intérieur, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, armées et justice –, représentants d'instances interministérielles, un président d'université, le président directeur général du CNRS, élus nationaux et locaux et treize personnes qualifiées issues du champ scientifique des sciences sociales.

Depuis plusieurs années, le Cosprad a ouvert sa réflexion à la question des radicalités violentes. Par conséquent, il est en première ligne sur les questions qui nous réunissent aujourd'hui. Quelles sont les connaissances sur les mouvements masculinistes, leur potentialité violente et antidémocratique ?

Depuis une quinzaine d'années, dans le champ scientifique, en particulier anglo-saxon, on note un développement important des recherches sur ce sujet, notamment en sciences sociales. Dès la relance des activités du Cosprad en 2022, un travail de mise en relation a été engagé entre ce champ des recherches en plein développement et les administrations représentées au Cosprad qui étaient de plus en plus en prise avec cet enjeu des masculinismes violents. Les remontées du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice, mais également du ministère de l'éducation nationale autour de ces problématiques qui apparaissaient de plus en plus quotidiennes et centrales ont été très nombreuses.

À cet égard, le Cosprad a essayé de construire un panorama des recherches sur les masculinismes violents, notamment ceux qui sont menés à l'université de Montréal par MM. Samuel Tanner et François Gillardin, dont les travaux ont permis d'éclairer le travail de mobilisation et de diffusion entre le champ scientifique et le champ de l'action publique.

Ainsi, plusieurs cafés scientifiques ont été organisés afin de réunir des chercheurs et des membres des administrations centrales s'intéressant à la question des masculinismes violents, par exemple sur le thème de l'information : comment Telegram nourrit émotions extrêmes et discours de haine ? Comment se fabrique la communication toxique sur TikTok ?... Des publications de synthèse et la production de capsules vidéo issues de ces réunions ont permis une meilleure diffusion de ces travaux et des premiers résultats.

Cette remontée des travaux de recherche scientifique a permis de sensibiliser des administrations et des acteurs de terrain à cette question et d'organiser des formations. Il y a quelques jours, un webinaire a permis de réunir au sein de l'académie de Versailles 600 personnes, des chefs d'établissement – 90 % de l'auditoire –, des inspecteurs et des référents laïcité pour présenter un panorama

des mouvements masculinistes. Cela montre bien l'intérêt des acteurs de terrain confrontés aussi à ces enjeux, qui ont besoin d'éléments pour mieux comprendre ces phénomènes.

Comme on l'a vu dans les interventions précédentes, le champ scientifique s'est saisi de ces problématiques. Les auditions que vous avez menées ont montré une forte mobilisation autour des enjeux de la violence masculine, par intérêt ou par capillarité.

Je souligne néanmoins qu'il est nécessaire de continuer cet investissement et cette recherche. C'est dans cette perspective qu'il y a quelques semaines, avec la déléguée au plan national Femmes, paix et sécurité, placée auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur, lors de l'appel de l'Agence nationale de la recherche (ANR), un projet de recherche a été déposé sur une cartographie des mouvements masculinistes actuels et sur les stratégies de lutte et de prévention contre ces mouvements dits violents. En outre, un projet d'expertise va être lancé avec le CNRS pour un état de l'art scientifique international sur la question des réseaux sociaux et de la violence.

Il s'agit de produire des savoirs à partir de ce qui existe déjà dans le champ scientifique, sur le modèle de l'expérience que le Cosprad a connue après 2015 dans le cadre de la lutte contre le djihadisme et la violence terroriste et, surtout, des leçons qui en ont été tirées, à la suite des erreurs qui ont pu être commises, notamment la production de résultats en dehors des mécanismes et des procédures de recherche, ainsi que des prises de parole qui ne s'appuyaient pas sur des études empiriquement fondées.

Lors de ces réflexions sur les violences masculinistes, il est essentiel de bien expliquer et de faire confiance à l'expérience des acteurs de terrain – le champ scientifique, mais aussi les associations – comme à leur capacité de produire des études à partir de terrains empiriques, réels et robustes.

Le Cosprad a pu mesurer la nécessité non seulement de piloter des appels à projets, mais aussi de favoriser une approche *bottom-up* à partir des acteurs de terrain, de leur expérience de confrontation à la fois aux communautés radicalisées et aux acteurs en charge de la prévention de cette possible violence.

Il est extrêmement important de réfléchir à la radicalisation comme un processus psychique individuel, mais aussi de replacer les mécanismes à l'œuvre au sein des espaces sociaux et politiques – c'est le rôle des sciences sociales. L'exemple des mouvements masculinistes conduit à comprendre les processus de radicalisation comme des dynamiques sociales et politiques par lesquelles des individus ou des groupes adoptent des positions idéologiques de rupture pouvant conduire à la légitimation de la violence.

Comme cela a été dit précédemment, la radicalisation relève moins d'un événement ponctuel que d'un processus cumulatif marqué par une socialisation parfois militante, une polarisation idéologique, ainsi que des effets de groupe ou d'ancrages territoriaux et numériques. Il s'agit de donner à ses engagements individuels une dimension plus collective et politique.

Actuellement, les sciences sociales cherchent à expliquer comment des normes dominantes sont modifiées, puis adoptées par des individus et des groupes pour justifier une violence politique et idéologique. Les engagements radicaux djihadistes, d'ultra-droite ou d'ultra-gauche, du masculinisme et des masculinités relèvent d'idéologies différentes. Néanmoins, des convergences existent pour ce qui concerne la construction de telles idéologies, notamment un rapport conflictuel aux institutions et aux normes dominantes, une production de grammaires, de figures héroïques et de récits de victimisation ou de légitimation, qui redéfinissent les frontières morales entre « eux » et « nous », dans le but de justifier la violence contre « eux », à savoir l'autre défini comme l'ennemi. Ce point commun explique une partie des convergences observées sur le terrain et dans les études scientifiques entre les différentes idéologies.

Ainsi, j'ai assisté à l'audience de jugement d'un jeune homme, engagé dans l'ultra-droite en tant que skinhead et militant identitaire, et d'une jeune femme, engagée dans le djihad, qui avaient projeté ensemble d'attaquer leur lycée et qui étaient jugés pour association de malfaiteurs terroristes. Ils avaient réalisé un bricolage – comme cela a été dit –, une hybridation de leurs idéologies autour d'un même repère – une expérience adolescente malheureuse et frustrée – et s'étaient trouvé un point commun : une allégeance à la tuerie de Columbine aux États-Unis. Une telle hybridation peut avoir lieu à partir d'idéologies en apparence contraires.

Les travaux disponibles sur les processus de radicalisation peuvent servir de base de données pour comprendre les nouveaux mouvements d'engagement radicaux. Comme cela a été précédemment souligné, il faut lancer des appels à recherche, mais aussi faire confiance aux projets en place depuis plusieurs années sur ces questions.

S'intéresser aux processus de radicalisation, c'est aussi étudier leur cadre de développement, en particulier les réseaux sociaux, qui sont non pas l'élément explicatif de l'engagement, mais le cadre de diffusion et de construction d'une identité, individuelle et collective. Les études menées sur ce que l'on a pu appeler la djihadosphère permettent d'analyser la manosphère – l'espace numérique des mouvements masculinistes – et d'identifier une perspective commune : la construction d'un espace algorithmique et financier, notamment autour de la figure des influenceurs masculinistes. La dimension financière joue un rôle important dans la construction et la persistance d'un tel espace numérique, mais aussi dans sa légalité et son acceptation par les plateformes sociales.

Mon dernier point a trait aux contre-discours, sujet important aux yeux du Cosprad. Sur ce point également, des leçons sont à tirer de l'après-2015 et de la mobilisation inédite des pouvoirs publics en matière de lutte contre la radicalisation djihadiste, au travers de la production de contre-discours et de nombreux programmes de prévention. L'action publique a besoin de transversalité et d'un pilotage par des acteurs qui ont accumulé, depuis 2015, une expérience de terrain des processus de radicalisation et qui peuvent produire des savoirs et adapter les mesures de prévention en place depuis plusieurs années.

Enfin, il est aussi essentiel de penser la régulation de l'espace numérique : celle-ci pourrait ne pas être laissée aux seules autorités institutionnelles et la société civile pourrait produire des contre-discours.

M. Julien Chavanes, auteur et journaliste indépendant. – En tant que journaliste et auteur, je ne prétends pas avoir la même expertise que mes voisins, qui ont livré des présentations passionnantes.

Tout d'abord, j'ai découvert les *incels* en 2018. À l'époque, je travaillais pour le magazine *Neon* et nous avions décidé de réaliser un sujet sur le terrorisme misogyne, à la suite d'une attaque à la voiture-bélier dans les rues de Toronto qui avait fait onze victimes, dont neuf femmes. Son auteur, Alek Minassian, était un jeune homme de 25 ans, solitaire, mal dans sa peau, qui se disait effrayé par les femmes et s'était radicalisé sur des forums internet. Juste avant son passage à l'acte, il avait publié sur son compte Facebook un message dans lequel il annonçait : « La rébellion *incel* a déjà commencé. Nous renverserons tous les *chads* et toutes les *stacys*. Salutations au suprême gentleman Elliot Rodger. »

Le terme *incel*, pour célibataire involontaire, est apparu à la fin des années 1990 et désigne une communauté d'hommes attribuant leur célibat à l'émancipation des femmes. Inquiet de la manière dont le phénomène gagnait en puissance, j'ai décidé quelque temps plus tard de me lancer dans une enquête sur les *incels*, en infiltrant durant plusieurs mois certains de leurs espaces numériques, notamment le forum principal de la mouvance qui compte actuellement près de 40 000 membres, dont un certain nombre de Français.

J'ai alors découvert une sous-culture très sombre et très fournie, faite de complotisme, de concepts pseudo-scientifiques, de rhétorique victimaire et surtout d'une misogynie extrême. Toutes les violences s'y expriment, favorisées par l'anonymat et un langage très codifié. On peut lire sur ces forums des apologies des violences conjugales, du féminicide, des massacres de masse, du viol, du cyberharcèlement, du harcèlement de rue, de la pédophilie, du fascisme ou encore du nazisme. Cela rejoint les propos tenus sur l'hybridation des discours.

Les femmes y sont appelées des « femoids ». Elles sont déshumanisées, réduites à leur corps, à un statut presque d'animal et décrites comme étant par essence manipulatrices, vénales et lubriques. Leur principal défaut, leur très grande faute, est surtout de ne pas être attirées par eux, les *incels*. Ils déploient une vision du monde très hiérarchisée dans laquelle un homme n'a de valeur que par sa capacité à avoir accès au corps des femmes. Ils s'en remettent à une échelle de l'attractivité graduée de 1 à 10 : à 10 règnent les *chads* cités par Alek Minassian dans son message Facebook, et à zéro se morfondent les *incels*, place à laquelle ils se pensent condamnés à cause d'une mauvaise génétique. Contrairement à eux, les *chads* sont beaux, musclés, grands, ont des mâchoires carrées – c'est un sujet de fascination, voire d'obsession – et peuvent sortir avec des *stacys*, leur équivalent féminin.

Cette échelle est accompagnée d'études pseudo-scientifiques – citons notamment la loi de Pareto, empruntée au langage scientifique, qui prouverait que 80 % des femmes ne sont attirées que par 20 % des hommes. On trouve aussi sur le

forum de régulières hagiographies d'auteurs d'attaques misogynes, considérés comme des saints, en quelque sorte canonisés. Au sommet de ce panthéon trône Elliot Rodger, auteur à 22 ans, en mai 2014, d'une attaque dirigée contre les étudiants de sa faculté californienne, qui a fait six victimes et quatorze blessés.

Décédé durant cet attentat, il a laissé derrière lui un manifeste intitulé *My twisted world*, *Mon monde tordu* en français, facilement accessible sur internet et traduit notamment en français, un long texte torturé et plaintif dans lequel il étale son mal-être, déroule ses fantasmes, notamment son rêve de mettre les femmes dans des camps de concentration, et annonce sa future attaque baptisée « le jour du châtiment ». L'adoration d'Elliot Rodger est si présente sur ce forum que ses initiales apparaissent partout, dans les pseudonymes des membres ou dans certaines expressions : « passer ER » signifie ainsi passer à l'acte.

Le monde *incel* ressemble à un culte ou un dogme et installe une mécanique d'endoctrinement proche de celle d'une secte. Ses adeptes y trouvent une communauté émotionnelle qui, si elle offre un court soulagement en rompant leur isolement, les entraîne très vite vers des pensées de plus en plus sombres. Au cœur de ce culte se trouve la « pilule noire » : la prendre, c'est accepter la fatalité de son destin d'*incel* et renoncer à toute amélioration. Ce renoncement entraîne un lâcher-prise dans les échanges comme dans les idées.

Après les femmes et les auteurs de tueries, l'un des sujets les plus discutés sur le forum est le suicide : on peut régulièrement lire des lettres d'adieu ou des conseils pour mettre fin à ses jours. D'ailleurs, le forum principal, incel.is, est relié à un autre forum, *Sanctioned Suicide*, qui a récemment fait ses premières victimes en France et qui a été interdit dans plusieurs pays, notamment en Angleterre, pour y avoir fait de nombreuses victimes. Ces mondes sont connectés et fonctionnent comme une spirale aspirant leurs membres vers les profondeurs.

Les hommes qui y déversent leurs frustrations sont souvent jeunes et disent souffrir d'une grande solitude. Les études dont nous disposons établissent quelques points communs entre eux – cela a déjà été dit, mais je le rappelle –, notamment une prévalence des troubles dépressifs, du spectre autistique, des troubles paranoïaques et de la personnalité narcissique. Presque tous déclarent avoir fait l'objet de harcèlement scolaire ; j'ai pu le vérifier au cours de mes échanges avec eux. Les problématiques de socialisation dépassent celles ayant trait à leur vie sentimentale. Certains sont connectés en permanence au forum et semblent mener une existence recluse. Ils disent souffrir du rejet des femmes, mais sont en réalité victimes de l'image faussée qu'ils se font de la masculinité, de ce qu'ils pensent devoir être et ne sont pas. Ils cherchent avant tout la validation d'autres hommes selon une logique de *boys club*, dont témoignent les travaux déjà cités de Mélanie Gourarier. Lorsqu'un membre du forum rencontre une femme, les *incels* considèrent qu'il réalise une « ascension » : cela signifie non pas qu'il accède à une sorte de paradis d'amour et de sensualité, mais qu'il grimpe dans la hiérarchie des hommes jusqu'à devenir peut-être un jour, lui-même, un *chad*. Se sentant exclus de la masculinité hégémonique – le chercheur canadien Michael Halpin le souligne –, ils surjouent en ligne cette masculinité dominante, masque numérique produisant une violence bien réelle.

La violence *incel* n'est pas seulement une violence terroriste, c'est aussi une violence du quotidien. Certains *incels* se vantent d'appartenir à un ensemble qui suscite la peur et qui accroît les dangers qui pèsent sur les femmes. Nous aurions tort de considérer qu'il s'agit d'un petit astre lointain dans la galaxie masculiniste. Au contraire, celui-ci est totalement intégré à la manosphère : la pilule noire est ainsi connectée à la pilule rouge, celle des MGTOW (pour *Men Going Their Own Way)* ou des *pick-up artists*, des coachs en séduction et autres influenceurs ; une sorte de tunnel mène, de déception en déception, de la pilule rouge à la pilule noire. Si les masculinistes les plus répandus se moquent des *incels*, ces derniers leur servent aussi d'épouvantail. Ces mondes communiquent, se nourrissent les uns des autres et grossissent.

Ces dernières années, l'idéologie *incel* gagne en popularité et déborde des forums qui lui sont dédiés dans le monde entier, y compris en France. Au début de mon enquête, en 2022, à ma connaissance, on ne comptait aucune arrestation liée à cette mouvance dans notre pays. Depuis, plusieurs arrestations ont eu lieu, notamment celle d'un lycéen âgé de 19 ans, fasciné par Elliot Rodger, interpellé le 1er juillet 2025 à Saint-Étienne, armé de deux couteaux et qui projetait d'attaquer des femmes. Il est le premier *incel* visé par une procédure pour terrorisme en France.

Selon les chercheurs, depuis 2014, dans le monde, quinze à vingt événements violents ayant fait entre cinquante et cent morts peuvent être attribués à la mouvance *incel*. La fourchette d'estimation est assez large, car la nature de la revendication est à chaque fois difficile à déterminer, de surcroît au regard des connexions de ce phénomène à l'ultra-droite et à d'autres formes de radicalisation. En outre, il s'agit d'une estimation basse.

Au terme de cette infiltration, j'ai publié une enquête dans *Mediapart* en mai 2024, puis un roman, *Pilule noire*, qui en est inspiré et qui vient de paraître.

Ensuite, parallèlement à ce travail, j'ai poursuivi mon effort de documentation de la poussée masculiniste en France en m'interrogeant sur les effets de la radicalisation des fils au sein des familles. Voilà quelques semaines, j'ai publié un article sur le site du journal *Le Monde* pour lequel j'ai rencontré une dizaine de parents qui constatent l'apparition d'un discours misogyne, homophobe, transphobe, raciste chez leurs fils, en total décalage avec leur culture familiale, qu'ils attribuent à l'influence d'internet. Tous décrivent un processus insidieux qu'ils n'ont d'abord pas détecté, qui se déroule derrière la porte d'une chambre ou dans le secret d'un téléphone. Ces jeunes hommes inquiets cherchent une réassurance sur les réseaux. Les gourous de la masculinité leur vendent une grille de lecture ultralibérale et conflictuelle et leur assurent qu'ils n'ont besoin de personne d'autre qu'eux-mêmes pour progresser, s'ils appliquent les bonnes méthodes. En général, il s'agit de faire des pompes et d'investir dans la cryptomonnaie. Or cette rhétorique les rend seuls responsables de leurs difficultés et les isole encore davantage. C'est ainsi que le piège se referme et les entraîne dans des logiques d'affirmation identitaire de plus en plus étroites et fermées. Il est important de le souligner : quand les fils se radicalisent, ce sont leur mère et leurs sœurs qui en souffrent le plus. J'ai rencontré des mères dont les fils installent des rapports de force, conquièrent l'espace au sein des foyers et peuvent être violents

verbalement et physiquement. Les mères célibataires sont particulièrement exposées, notamment parce que leur ex-mari peut jouer un rôle dans cette mécanique et chercher une forme de revanche. Le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) le souligne, le masculinisme ne concerne pas uniquement les jeunes ; la radicalisation des fils est parfois celle des pères.

Toutefois, de plus en plus de pères sont attentifs à ces sujets et ne comprennent pas la dérive réactionnaire de leurs enfants. Ils se sentent coupables, se demandent ce qu'ils ont mal fait, se questionnent sur leur propre masculinité, dont ils ont souvent du mal à cerner les contours. On sent qu'une réflexion porteuse d'espoir s'enclenche. Les spécialistes de l'éducation que j'ai pu interroger insistent sur un point : il est important, voire crucial, de maintenir la communication avec ces garçons pour éviter une rupture qui aggraverait la situation. Il faut non pas chercher l'affrontement idéologique, mais contourner les sujets qui crispent pour les faire parler d'eux et de leurs inquiétudes. Comme le souligne la sociologue Christine Castelain Meunier, l'enjeu est de leur apprendre l'intime. Les pères ont un rôle important à jouer non pas en réactivant une paternité stéréotypée, mais en étant présent et en instaurant avec leurs fils une communication qui a souvent fait défaut aux générations précédentes et qui a permis la transmission d'une masculinité silencieuse, rigide, dominante.

Changer l'éducation des garçons aujourd'hui, c'est changer les hommes qu'ils seront demain. Par conséquent, il faut parler avec nos fils, mais aussi avec nos frères, nos cousins, nos oncles, nos amis, nos pères. Nous avons besoin d'une prise de conscience bien plus large et plus forte des hommes pour rompre la chaîne de la violence et faire reculer le masculinisme.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je vous remercie de ces échanges. Plusieurs points recoupent le contenu de certaines auditions que nous avons menées depuis plusieurs mois. Toutefois, la réception des contenus masculinistes a été peu abordée.

Monsieur Renard, à quoi avez-vous opposé la radicalisation cognitive ?

M. Tristan Renard. – À la question de l'engagement radical.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Nous avons bien compris que les *incels* n'étaient pas seuls, qu'il existait un ensemble de mouvements masculinistes qui parfois se contredisaient et que de tels comportements se fondaient sur des fragilités.

Monsieur Ledrait, à quoi correspondent les *hentai* ?

M. Alexandre Ledrait. – Les *hentai* sont des dessins animés pornographiques japonais qui mettent en scène des contenus transgressifs, généralement liés à la zoophilie ou à l'inceste. Cela rejoint les propos ayant trait à la pédophilie dans la théorie *incel.*

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Monsieur Mégie, au regard des travaux que vous avez menés, quel est le rôle du Cosprad ? Un député et un sénateur en sont membres. Qui est le sénateur concerné ?

M. Antoine Mégie. – M. Karoutchi a été nommé et, à ce titre, il participe aux quatre conseils qui ont lieu chaque année. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale pour présenter des rapports scientifiques ayant trait aux processus d'engagement dans le djihadisme.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – J'ai bien compris que cela avait été l'essentiel des travaux conduits pour l'instant et que vous commencez à mener des études sur les masculinistes. Sachant que la plupart des personnes présentes travaillent sur ce sujet depuis 2018, parfois même avant cette date, je suis un peu étonnée du temps de réaction du Cosprad, s'agissant d'une réelle menace.

Monsieur Chavanes, les chiffres cités pour ce qui concerne les événements violents sont, à mon sens, très inférieurs à la réalité, puisqu'ils prennent en compte uniquement les *incels*. Mais les auteurs de violences faites aux femmes, notamment de violences intrafamiliales, peuvent avoir des motivations politiques, le contenu des téléphones d'auteurs de féminicides en témoigne. Comment peut-on évaluer cela, dans la mesure où aucune enquête n'est menée la plupart du temps ?

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Monsieur Renard, vous avez parlé du harcèlement scolaire et de la possible dérive des garçons. Il existe aussi un harcèlement féminin, mais il est plus rare. Comment expliquer cet état de fait ?

En matière de prévention, je souscris à l'idée de mettre en place une architecture des politiques publiques au sein de la sphère éducative. Malheureusement, nous sommes limités en termes de moyens humains et financiers.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Pour ce qui concerne le temps de réaction du Cosprad, je voudrais apporter quelques éléments d'information. À mon sens, c'est Hugo Micheron qui a commencé à nous alerter sur les processus de radicalisation djihadiste des jeunes gens dès 2012 ou 2013. Mais il a fallu attendre l'attentat de *Charlie Hebdo* en janvier 2015 pour que les pouvoirs publics et d'autres chercheurs en fassent un objet de politique publique. Par conséquent, il s'est écoulé au moins trois ans pour qu'on se rende compte de ce qui se passait à la faveur d'un événement majeur.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je rappelle que l'association L'Assemblée des femmes a organisé une table ronde sur les masculinismes en 2018 ou en 2019.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – En 2019, j'ai effectivement organisé un colloque de deux jours sur le thème « Masculinistes et antiféministes : qui sont-ils, où se cachent-ils, quels sont leurs réseaux ? ». Avec le recul, il me semble que nous n'avions pas étudié les mêmes sujets qu'aujourd'hui.

Monsieur Mégie, en matière de radicalisation islamiste – il est intéressant d'avoir le point de vue d'une personne qui a travaillé sur les deux sujets, même si c'est plus ou moins le cas de vous tous –, l'ampleur de la radicalisation djihadiste a-t-elle régressé par rapport à son niveau en 2015-2016, sachant que la disparition de l'État islamique a certainement été un facteur favorable ? À votre sens, cela est-il dû à l'efficacité des contre-discours ou bien à d'autres processus de radicalisation

islamiste plus intégrés, sans aller jusqu'à parler de la *taqiyya*, reposant moins sur les failles psychologiques observées chez les garçons et les filles qui fomentaient des attentats ?

Observez-vous des connexions entre vos recherches sur la radicalisation djihadiste islamiste et celles ayant trait à la radicalisation masculiniste, particulièrement pour ce qui concerne les processus psychopathologiques et les méthodes de propagande qui aboutissent à la radicalisation ?

Monsieur Ledrait, vous avez détaillé les profils des personnes concernées : mères psychiquement absentes, pères physiquement absents, présence de failles narcissiques. Néanmoins, tout cela existait déjà voilà cinquante ou quatre-vingts ans. Comment se traduisaient alors les conséquences de telles failles psychopathologiques ?

S'agissant de la radicalisation masculiniste, la diffusion de telles idées va bien au-delà des seuls individus fragiles, puisque 25 % des 18-25 ans considèrent qu'il est normal de bousculer un peu les femmes pour obtenir ce que l'on veut. Ou alors toute la population est à risque !

Établissez-vous des connexions avec ce qui relève du complotisme ? J'ai été très intéressée par vos propos sur le « eux » et le « nous », distinction au fondement du complotisme, avec l'opposition du peuple contre les élites. Cette dichotomie dépasse les milieux radicalisés et forme la base des populismes de droite comme de gauche. Sans aller jusqu'à établir un lien entre Chantal Mouffe et les masculinistes, cette dichotomie est-elle un fondement commun ?

M. Tristan Renard. – Concernant la structuration des politiques publiques, j'entends bien que les moyens sont limités et que les objectifs sont définis de façon pluriannuelle ou annuelle, par exemple pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Néanmoins, les bénéfices qui en résulteraient seraient grandement appréciables. Ainsi, s'agissant des Criavs, créés en 2009, il a fallu attendre trois ou quatre ans pour que des équipes soient opérationnelles, car il a fallu construire des cultures d'équipe et que les équipes soient identifiées pour ensuite être sollicitées. Ce fut la même chose pour le Cresam, créé en 2017 : pendant trois ou quatre ans, nous lisions pour nous former, avant de connaître une montée en flèche des demandes des équipes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Par conséquent, il faut du temps pour monter en compétence, bâtir une culture d'équipe et définir des interventions adaptées. Cet aspect devrait peut-être être évalué pour déterminer ce qui est le plus coûteux.

Pourquoi les filles harcelées ne connaissent-elles pas une évolution équivalente à celle des masculinistes ? Il est très difficile d'établir des profils types. Au Cresam, nous soutenons qu'il existe différentes configurations de radicalité : ceux qui utilisent le discours de la radicalité parce qu'ils savent qu'il inquiète, ceux qui se structurent silencieusement autour d'une radicalité qui n'est pas forcément perceptible par les autorités. Notre travail comporte des biais, car nous rencontrons uniquement des personnes qui vont mal, qui relèvent de la protection de l'enfance ou des patients psychiatriques. Le cas des *incels* correspond aussi à des configurations particulières, parfois liées à des vulnérabilités.

En matière de violence ou de radicalité, il existe une sorte de division du travail : certains occupent des postes de direction, d'autres encouragent la violence, mais ne passent pas à l'acte, d'autres encore ont des dispositions pour commettre des actes violents. Lors du procès des geôliers de l'État islamique qui s'est tenu l'année dernière, les individus embauchés comme geôliers et qui infligeaient des tortures avaient des profils favorables à la violence, alors que ceux qui donnaient les ordres ne présentaient pas forcément les mêmes dispositions. Toutefois, nous avons peut-être tendance à nous intéresser plutôt à ceux qui vont mal et, par conséquent, observons souvent des traits de fragilité.

Pour les filles, la situation est à mon sens comparable à celle des violences sexuelles. On dit souvent que les auteurs de violences sexuelles sont d'anciennes victimes, affirmation très controversée dans le champ scientifique pour de nombreuses raisons. Les femmes sont trois fois plus exposées à ces violences que les hommes ; or les auteurs désignés par les victimes sont à 95 % des hommes. Cette explication liée à un cycle de la violence laisse parfois d'énormes points aveugles. Pour le sujet qui nous occupe, un des points aveugles a trait aux garçons qui n'ont pas fait l'objet de harcèlement et qui deviennent masculinistes. Peut-être le deviennent-ils avec une position moins vulnérable, davantage de commandement ou de direction ?

Il existe une diversité de configurations de radicalité et de formes d'engagement. Ainsi, du côté des filles, pour ce qui concerne l'antiféminisme, le très intéressant travail de Romain Sèze retrace les trajectoires des femmes djihadistes. Ces femmes qui, en apparence, n'avaient été que des « femmes de » et des « mères de » avaient en réalité des activités bien plus variées ; certaines d'entre elles ayant un rôle similaire à celui des *tradwives* – ces influenceuses conservatrices nord-américaines prônant le retour des femmes au foyer, dont on compte quelques équivalents en France –, en véhiculant le modèle de féminité de la femme djihadiste afin de susciter l'engagement des autres. Selon Magali Della Sudda, spécialiste de l'engagement des femmes d'extrême droite, les *tradwives* ne font ni la cuisine ni le ménage, mais invitent les autres femmes à le faire en produisant des contenus politiques qu'elles diffusent ; ce sont des influenceuses et des militantes politiques. Une division du travail en fonction de la classe sociale existe : les femmes d'extrême droite diffusant des idées très conservatrices sont souvent issues de milieux aisés, qui n'ont pas forcément besoin de travailler ou qui ne sont pas économiquement dépendantes. S'agissant du masculinisme, des études restent à mener pour déterminer quelles sont les places, les portes d'entrée, la structuration des différents groupes masculinistes, et pourquoi certains sont moins vulnérables que d'autres.

Enfin, les *boys clubs* dans l'enseignement supérieur ne sont qu'un exemple, il en existe aussi dans le sport. Les institutions publiques ont un rôle à jouer pour susciter des expériences conformes aux valeurs qu'elles défendent. L'égalité ou la mixité doivent être pensées comme des expériences et pas uniquement comme des discours. Les institutions ont donc la responsabilité de limiter l'existence des *boys clubs*. Coline Briquet, qui a travaillé sur les violences de genre dans les écoles d'ingénieurs, montre que la perception de la violence par les filles dépend du niveau de mixité : plus le niveau de mixité est important, moins le niveau de

perception de la violence est élevé, et *vice versa*. Cela paraît très logique et souligne l'effet du contexte dans l'existence d'un climat de violence.

Nous avons tendance à « altériser » les auteurs de violences, à nous demander ce qui ne va pas chez eux et qui expliquerait leur comportement. C'est vrai pour une partie d'entre eux – certains ont des trajectoires fracassées –, mais nombre d'entre eux vont bien. À mon sens, la production de la violence est aussi le fruit d'une logique de conformisme. Ce point est souvent un angle mort des études en raison d'une focalisation sur les singularités de la personne et les problèmes liés à son parcours – ce n'est pas une critique de mes collègues psychologues ou psychiatres avec lesquels je travaille de façon complémentaire.

Il s'agit alors de l'adoption de comportements qui paraissent très normaux pour des enfants âgés de 8 ou 9 ans, mais qui sont perçus comme de la violence lorsqu'ils atteignent 15 ou 20 ans et qu'ils commencent à développer des relations affectives, sexuelles et conjugales. L'apprentissage ou le bagage culturel qui ont produit de tels comportements ne sont alors plus perceptibles. Il faut donc à la fois comprendre la singularité des individus et s'interroger sur la production sociale et conformiste de la violence.

M. Alexandre Ledrait. – Je ne peux qu'être d'accord avec mon collègue, en citant notamment la phrase de l'un des plus grands pédopsychiatres, selon lequel l'adolescence est le baromètre du social. Par le biais de sa symptomatologie et de son symptôme, l'adolescent révèle une problématique agissante sur la société : il pousse la société à réagir à un phénomène qui, lui-même, le questionne.

Pour ce qui concerne l'efficacité des contre-discours, les adolescents radicalisés au travers du masculinisme considèrent notre contre-discours formel comme étant une « *blue pill* », c'est-à-dire un contre-discours idéologique au même titre que leur discours que nous considérons comme idéologique.

Comme mon collègue, il me semble essentiel de s'appuyer sur l'expérience acquise au travers de l'étude des radicalités djihadistes. Parler des résonances affectives sous-jacentes au choix de cette idéologie fonctionne bien plutôt que d'évoquer des contre-discours. Je demandais souvent aux adolescents de me dire ce qu'ils ressentaient plutôt que ce qu'ils savaient. Chercher en quoi cette problématique résonne singulièrement au regard de l'histoire particulière de l'adolescent suscitait une ouverture. Autrement, des jeunes peuvent répéter des expressions comme « sale chien de Bachar el-Assad », tout en ne sachant pas dire qui il était.

À mon sens, il existe un lien très clair entre des éléments pathobiographiques de vulnérabilité précédemment décrits, le choix spécifique des vidéos violentes qui sont surconsommées et le mode opératoire mis en œuvre dans les attentats.

Prenons l'exemple d'un adolescent qui a tenté de commettre un attentat avec un couteau dans une petite ville. Il est appréhendé par les services de renseignement pendant trois ou quatre jours et soumis à un interrogatoire plutôt musclé. Le jeune homme ne dit rien – j'ai eu accès aux vidéos d'interrogatoire. Lorsque je le reçois pour une expertise, la seule petite ouverture est la déclaration

suivante : « Au moins, cela a servi à ce que l'on puisse reconnaître ce dont j'ai été victime. » Après lui avoir demandé de quoi il avait été victime, il m'explique que son père l'a violenté et me raconte la scène : son père menaçait constamment ce jeune homme et sa mère de les égorger ; un soir, le père rentre et tape son fils avec une telle violence que l'enfant est en sang, le père dit alors à son fils : « Ça t'excite, sale pédé ! » – je vous prie de m'excuser pour ces mots. Ce qui est très intéressant, c'est que ce jeune choisira, lorsqu'il commencera à se radicaliser, de visionner des vidéos d'égorgement, notamment sur le site *WatchPeopleDie*, qui renvoient aux menaces d'égorgement de son père, et avait envisagé de commettre un attentat au couteau contre des personnes de la communauté LGBT. Il faut donc appréhender le processus dynamique à l'œuvre chez ces jeunes.

Paradoxalement, les « mascus » que j'ai pu rencontrer ne sont pas interpellés par des vidéos très violentes, à l'image des djihadistes confrontés à des vidéos de décapitation qui, au départ, ressentaient plutôt de la sidération et du rejet. Nombre d'adolescents m'ont déclaré se reconnaître en Elliot Rodger après l'avoir vu évoquer sa souffrance : ils se disent qu'ils sont dans la même situation, qu'eux non plus n'ont pas de succès, que s'ils sont sensibles à ce témoignage, c'est qu'ils vivent la même chose et que ce qu'ils pensent est légitime, que parler de santé mentale n'est pas pour les hommes. Cette expérience résonne avec leur parcours.

Sous l'effet de l'algorithme d'Instagram qui propose le même type de contenus, le sujet construit un profil. Cette course aux *likes* lui offre une reconnaissance narcissique, lui permet enfin d'exister, même au travers de provocations, alors que l'adolescent se perçoit comme étant invisible. Cette poussée vers la radicalité se justifie pour essayer d'exister au moins dans un espace. C'est une véritable porte d'entrée pour travailler sur la santé numérique de nos adolescents et sur les contenus qu'ils consomment et déterminer en quoi ils construisent leur monde interne et les représentations stéréotypiques.

Pour ce qui concerne un polymorphisme radical, les « mascus » me renvoient à certaines trajectoires d'adolescents dits radicalisés au travers du djihadisme. À mon sens, il s'agit du même chemin, qui relève de la psychopathologie : la radicalité est un symptôme, une sorte de béquille psychique qui permet, dans une période de crise, d'essayer de trouver une solution illusoire à un problème qui n'a pas de voie de représentation. Pour les cliniciens, il est très important de ne pas enlever directement la béquille psychique, pour éviter que les adolescents ne s'effondrent, soit en se suicidant, soit en passant à l'acte. Par conséquent, au lieu d'éradiquer une radicalité, on essaie de comprendre quelle fonction psychologique elle requiert.

Dans le cas des « mascus », nous parlons de court-circuitage du travail du pubertaire : le pubertaire est à la psyché ce que la puberté est au corps. Le réaménagement psychologique de la puberté soulève de nombreuses questions, comme des angoisses de mort ou une pulsion sexuelle. Comme le djihadisme, le masculinisme propose une identité d'emprunt, un prêt-à-penser psychopathologique, dans lequel on n'est plus un adolescent parce qu'on devient un homme. C'est une solution clé en main.

En outre, sous l'influence de formations dispensées notamment par des *pick-up artists*, l'adolescent commence sa vie en concédant des sacrifices énormes – passer sa vie à la salle de sport, arrêter de manger, s'isoler pour performer – qui ne sont jamais suffisants, puisqu'il reste au bas de cette fameuse échelle d'attractivité. Les seules solutions qui lui restent sont alors soit le passage à l'acte agressif – il existe alors numériquement comme étant le digne héritier de la cause masculiniste –, soit le suicide revendiqué par la communauté *incel*, puisque toutes les actions entreprises, y compris le *looksmaxxing*, n'ont pas fonctionné.

Le *looksmaxxing* est une tendance véhiculée notamment par certains sites qui expliquent comment atteindre une masculinité idéale, par exemple au travers de la technique du *mewing*, qui consiste à mâcher certaines gommes pour avoir des mâchoires anguleuses. En réalité, soit le jeune garçon appartient à un milieu aisé, ce qui n'est pas la majorité des cas, et peut recourir à la chirurgie esthétique, soit il pratique un *looksmaxxing* « maison », notamment au moyen d'un marteau pour se casser le nez et le rendre très protubérant, ce qui est un signe de masculinité. Un des jeunes que j'ai rencontrés avait des blessures au niveau des yeux, car certains sites conseillaient d'utiliser deux petits pics pour réduire l'écartement des yeux et ainsi correspondre à une norme pseudo-scientifique, définie notamment au regard de stars comme Brad Pitt. Par conséquent, des personnes s'automutilent.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Cela existe aussi chez les filles.

M. Alexandre Ledrait. – Oui, il s'agit d'un schéma à peu près similaire à celui des sites pro-ana, avec des systèmes de reconnaissance par bracelet en fonction de ladite pathologie dont le sujet souffrait.

En tant que praticiens et chercheurs, dans une perspective de prévention, nous devons travailler sur ce que cela dit de notre société et de l'expérience spécifique de nos jeunes.

Enfin, question éminemment intéressante dont nous pourrions débattre pendant deux ans, pourquoi les garçons et pas les filles ? À mon sens, cela a trait aussi à une forme de socialisation des différences entre les sexes : on attend des garçons qui ont des troubles que ceux-ci soient extériorisés – les troubles intériorisés sont très mal vus – et l'inverse est tout aussi vrai pour les filles. Ainsi, dans le cas du djihadisme, on n'arrive pas à penser que les femmes de retour de la zone irako-syrienne aient pu avoir des velléités actives de combattre, parce que de telles velléités sont dévolues aux hommes, et on essaie de les assimiler à des conjointes passives, amoureuses et suiveuses. Or, dans tous les dossiers que j'ai analysés, une radicalité existe chez la femme en amont de la rencontre, l'homme n'étant qu'un moyen de partir pour cette région. Il existe une forme de radicalité mutuelle où chaque membre du couple se radicalise pour tendre vers un idéal : « Toi, tu meurs en martyr et moi, je suis épouse de martyr. » Par conséquent, ce sujet doit être travaillé.

Actuellement, il existe une culture du narcissisme, selon laquelle on semble n'exister qu'au travers d'une présence ou d'une omniprésence numérique. Ce sentiment d'exister est un des points importants à travailler avec nos jeunes.

M. Antoine Mégie. – Tout d'abord, je tiens à m'excuser, car je n'ai peut-être pas été assez clair au sujet de la création du Cosprad. Ce sujet renvoie à la question centrale de l'action publique, de son architecture et de sa temporalité.

Le Cosprad est un conseil scientifique qui ne produit pas de contenus de recherche, mais qui a pour objectif soit de piloter au moyen de financements – assez réduits – un axe de recherche, soit surtout de dresser un panorama des recherches scientifiques existantes sur les processus de radicalisation et de les diffuser auprès des administrations centrales et des responsables politiques ; c'est le véritable enjeu en termes d'action publique et cela prend du temps.

En 2022, lorsque les activités du Cosprad sont relancées, l'attention reste très fortement focalisée sur le djihadisme, notamment en raison de la tenue des procès historiques des attentats de 2015 et de 2016. L'un des enjeux pour le Cosprad et les administrations qui l'ont saisi a aussi été de montrer qu'il existait d'autres radicalités violentes qui devenaient de plus en plus centrales et qu'il fallait les documenter. Le Cosprad a donc identifié très clairement, au moment de sa relance, le sujet des masculinismes violents. Il a fallu recenser la littérature grise existante sur le sujet et les travaux de recherche engagés, y compris au niveau international. Le Cosprad ne fait qu'utiliser les résultats des recherches.

Notre temporalité peut toujours être interrogée – c'est nécessaire pour éviter toute autosatisfaction permanente –, mais la recherche demande du temps et il est souvent compliqué de faire correspondre le calendrier de l'action publique et celui de la recherche.

Ainsi, pour le projet de recherche de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur les masculinismes violents, déposé par le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip), qui dépend du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), avec le ministère de l'intérieur, les résultats n'étant disponibles qu'au bout de trois ans, délai un peu long pour être utile à l'administration, il a donc été envisagé de remettre des rapports intermédiaires, tous les six mois ou tous les ans, ayant trait à des thèmes précis pour montrer l'avancement des recherches, mais surtout pour que les administrations puissent déjà s'en nourrir. Dans le même sens, un projet d'expertise a été lancé avec le CNRS pour présenter de façon synthétique les recherches scientifiques internationales et françaises ayant trait aux réseaux sociaux et aux engagements violents – l'engagement politique violent a été ajouté.

De ce point de vue, les temporalités de la recherche et de l'action publique sont toujours en décalage. C'est pourquoi il est nécessaire de s'appuyer sur les travaux existants, sur les équipes et les acteurs du monde scientifique qui ont une expérience en la matière et ne pas partir de zéro.

Un autre véritable enjeu est l'accès au terrain de recherche. Pour travailler sur les groupes masculinistes violents, avoir accès aux sources primaires – données judiciaires ou celles relatives aux incidents au sein de l'éducation nationale – est essentiel. Or, souvent, cela prend beaucoup de temps. C'est un sujet sur lequel nous essayons de travailler depuis plusieurs années.

Pour ce qui concerne l'effet des contre-discours, je ne peux pas vous dire s'ils ont été efficaces dans le cas du djihadisme.

L'engagement djihadiste a d'abord été bouleversé par des changements géopolitiques : l'effondrement de l'État islamique, de la « terre de *djihad* » selon les mots des djihadistes, à savoir l'expérience matérielle de cette radicalité. Le départ de plus de 1 700 personnes – femmes, enfants et hommes – sur un front du *djihad* était à l'époque totalement inédit. Cela n'avait pas été le cas avec Al-Qaïda en Afghanistan, car il était très compliqué de s'y rendre et les logiques d'adhésion et d'acceptation dans ces groupes étaient extrêmement complexes ; seuls quelques citoyens français s'y sont rendus. L'État islamique a, quant à lui, cherché à attirer le plus de personnes possible au travers d'une facilité financière et d'accès à ce front de guerre.

Le traitement judiciaire est aussi l'une des explications du recul du djihadisme. Il y a eu une massification – c'est l'appellation du parquet national antiterroriste – des procès, des condamnations. S'y ajoute un engagement sans précédent – je tiens à le dire – en matière de politiques de prévention, d'identification et de suivi des personnes, aussi bien celles qui sont considérées comme radicalisées que celles qui sont déjà condamnées et placées sous main de justice. Des pressions ont pu en résulter pour les acteurs de terrain. Vanille Laborde, qui a travaillé sur l'éducation nationale et ses agents, a ainsi montré que ces derniers étaient aux prises à la fois avec la politique de prévention et des logiques plus sécuritaires qui mettaient peut-être à mal leur travail.

Pour ce qui concerne les contre-discours produits et diffusés, selon les acteurs de terrain, il existait un réel décalage entre les personnes ciblées par ces discours et la manière dont on les produisait. Pour ceux qui étaient déjà engagés dans le *djihad*, les discours du ministère de l'intérieur ou de l'éducation nationale leur fournissaient encore plus d'arguments pour justifier leur engagement radical.

Selon les travaux de Julien Longhi, Lorène Renaut ou Laura Ascone, linguistes à l'université de Cergy-Pontoise, un contre-discours purement institutionnel visant à contrer des discours de propagande mêlant, notamment pour les masculinismes, des images de pop culture et des recours aux émotions, n'utilise pas la même grammaire. Parfois, un contre-discours construit autour d'une image anecdotique ou humoristique, qui devient ensuite un mème, a plus d'effet qu'un dispositif de prévention et de diffusion sur les réseaux sociaux.

Pour les linguistes qui travaillent sur la diffusion de la grammaire masculiniste, mais plus largement complotiste, ou d'autres idéologies, il faut adopter de telles grammaires pour produire des contre-discours. Il faut aussi se rendre sur le terrain pour s'adresser de la même manière aux personnes ciblées par ces discours de propagande en faisant appel à des logiques reposant sur les émotions ou des figures humaines mythifiées. Clairement, s'agissant du *djihad* armé, Mohamed Merah est une figure héroïque depuis dix ans et il est très compliqué de la déconstruire. Elliot Rodger est une des figures centrales de la manosphère, mais comment la déconstruire ? Il faut donc réfléchir aux grammaires

et au vocabulaire utilisés, aux types de références construites pour cette propagande.

Je souscris à l'idée selon laquelle analyser les processus d'engagement dans le masculinisme revient à penser ce qui a été étudié s'agissant des mécanismes d'engagement dans d'autres formes de radicalité, notamment le *djihad*. Lorène Renaut, dans sa thèse sur la djihadosphère, montrait très bien comment se construisaient des discours victimaires et comment une grammaire spécifique était utilisée. On retrouve cette même grammaire et cette construction rhétorique de la victime, acteur de sa propre revanche, et la justification de l'utilisation de la violence dans les études sur les groupes masculinistes publiées actuellement. Christine Bard parle d'intersectionnalité des haines.

Les logiques de propagande répondent à des mécanismes similaires à ceux qui sont utilisés par les plateformes. Les ethnographies de l'espace numérique, notamment celles de l'université de Montréal, l'ont montré : les logiques algorithmiques des plateformes favorisent ou, en tout cas, sont à l'origine de la production du contenu du discours. On retrouve des dynamiques assez convergentes.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Nous allons rédiger un rapport d'information du Sénat sur les mouvements masculinistes, leur montée, leurs modes de diffusion et les politiques publiques à mettre en place. Nous essayons donc d'identifier les mouvements masculinistes. Ceux-ci n'ont pas émergé au cours des dernières années : par exemple, les mouvements des pères sur les grues sont des mouvements masculinistes.

Mais pourrons-nous écrire que la radicalisation djihadiste était déjà un mouvement masculiniste ? Pour ma part, je le pense, mais je ne suis pas habilitée à le penser. La radicalisation djihadiste et les mouvements masculinistes portent des projets de société qui ont en commun le rapport au virilisme, la place des femmes, leurs assignations et la violence que cela a engendrée – d'ailleurs, actuellement, se déroule le procès des auteurs du génocide des yézidis et de l'esclavage sexuel des petites yézidies. Il existe d'importants points communs. Pour autant, je ne suis pas sûre que les jeunes qui regardaient des vidéos des « lionceaux du califat » soient ceux qui regardent aujourd'hui des vidéos masculinistes.

Monsieur Chavanes, n'est-ce pas le même rapport au masculin qui sous-tend ces deux processus ou ces deux idéologies ?

M. Julien Chavanes. – Sur la question djihadiste, je serai moins compétent que mes collègues, je vais donc les laisser répondre.

M. Antoine Mégie. – Dans le cas du djihadisme, la place de la femme dans ce mouvement ultra-conservateur paraît relever d'une logique de genre, de domination patriarcale. Cela a brouillé la compréhension de la place de ces femmes, comme si leur engagement dans de tels groupes ne pouvait pas être émancipateur, et engendré des erreurs dans le traitement judiciaire de leurs cas.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – On les a perçues comme des victimes et non pas comme des militantes.

M. Antoine Mégie. – Oui, et les choses ont d'ailleurs largement évolué ; une thèse portant sur le traitement judiciaire des femmes est d'ailleurs en cours.

À mon sens, sans pour autant en être certain, aujourd'hui, les groupes masculinistes exercent une sorte d'influence au sein de la djihadosphère, notamment au travers des influenceurs et du recours à des logiques peut-être moins radicalisées ou violentes et à des rappels à l'ordre incessants, en faveur d'un rapport encore plus fort entre l'homme dominant et les femmes ; des éléments d'étude récents portant sur les influenceurs du *djihad* font état d'une sorte de production d'influenceurs à bas bruit ayant trait à ce qu'il faut faire pour être un bon musulman ou homme. Par conséquent, nous observons cette influence.

Néanmoins, si le projet politique de l'État islamique s'inscrivait dans des références idéologico-politiques au sein desquelles la question du genre peut être introduite, les tenants de cette idéologie n'accordaient pas une place centrale aux questions de relégation de la femme et de perception de la femme comme ennemie.

En cela, pour ce qui concerne la manière dont les groupes se définissent, en 2015, l'État islamique n'est peut-être pas un groupe masculiniste, parce que ce sont alors les questions de l'islam, de son application et de l'ennemi occidental ou autre qui sont au centre de son idéologie. Aujourd'hui, une hybridation de ces mouvements djihadistes autour de la question de la place de la femme a peut-être lieu.

Toutefois, la réponse dépend du cadre dans lequel nous nous situons : étude de l'idéologie en tant que telle ou déductions faites à partir de l'observation de ces mouvements.

M. Tristan Renard. – Lors du colloque sur la montée en puissance des mouvements masculinistes dans le monde organisé au Sénat en novembre dernier, Christine Bard a distingué, me semble-t-il, l'antiféminisme du masculinisme. L'antiféminisme est très présent, notamment chez les femmes djihadistes qui rejettent le modèle de la femme présentée comme moderne et féministe et il en va de même chez les hommes. Le masculinisme repose sur une victimisation de l'expérience d'être homme, en pointant la responsabilité du principe d'égalité des droits entre les hommes et les femmes et du féminisme.

Dans les mouvements masculinistes, des hybridations peuvent exister, mais une distinction doit être opérée entre ces deux notions. L'antiféminisme peut être partagé par un certain nombre d'individus qui ne seront pas forcément masculinistes. En revanche, le masculinisme, par nature, est antiféministe et repose sur la place centrale accordée au rapport entre les hommes, comme en témoigne Mélanie Gourarier dans son ouvrage *Alpha Mâle. Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes.* La socialisation masculine est au centre de la socialité ou de la cause masculiniste.

M. Alexandre Ledrait. – Votre question est pertinente et il me semble que vous pouvez y répondre par un grand oui.

Elle fait écho aux entretiens que j'ai menés avec les adolescents ou les post-adolescents djihadistes. Certains d'entre eux ont une connaissance parfaite de la

djihadosphère, du Troisième Reich et des différents mouvements masculinistes. Ils ont choisi une sorte d'idéologie d'emprunt qui a le plus de caisse de résonance.

À mon sens, le djihadisme, notamment pour les Français qui sont partis sur zone, est éminemment un courant masculiniste : le *djihad* offrait, à l'époque, une place, une fonction et un statut à des hommes qui estimaient ne pas en avoir, parce qu'ils se sentaient victimes d'un déclassement sociétal, plutôt lié à leurs origines. En France, les masculinistes font état d'un sentiment de déclassement de genre – ils veulent revenir à certains privilèges, voire à certains droits qui leur étaient dus – au sein d'une société dite gynocentrée. Par conséquent, les vases communicants entre les deux mouvements existent et, dans tous les cas, cela vient court-circuiter le travail du pubertaire.

Qu'est-ce qu'être un homme ? Je ne le sais pas. C'est un travail psychique au long cours qui nécessite de faire l'expérience notamment de l'altérité et de la rencontre avec l'autre sexe. Or celle-ci est court-circuitée au profit d'une forme d'homosociabilité qui vient renforcer une position viriliste, mais qui permet d'obtenir la certitude qu'être un homme, comme être un bon musulman dans la propagande djihadiste, c'est cela. Il n'y a alors plus de doute ni de questionnement.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Voilà quelque temps, j'ai participé à un débat sur la chaîne *Public Sénat*, à la suite de la diffusion d'un documentaire sur les masculinistes. Hier soir, j'accueillais une association de défense de la langue française. Un monsieur, qui me semble issu d'une bonne famille catholique conservatrice, m'a accueillie en me disant : « Je vous ai vue à la télévision. Je suis masculiniste. »

À mon sens, chaque religion peut comporter un prisme très genré et très conservateur. Ce n'est pas propre à une seule religion.

M. Julien Chavanes. – Pour ce qui concerne les chiffres sur les attaques attribuées aux *incels*, les études sur lesquelles je me suis penché traitent de ce phénomène moderne, assez récent. Aussi les chiffres cités ne prennent-ils pas en compte le terrorisme misogyne, qui est bien plus global et plus ancien. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'attaque de Marc Lépine en 1989 dans les locaux de l'École polytechnique de Montréal.

Les violences engendrées par le terrorisme misogyne sont bien plus importantes. Certaines ne sont pas référencées, parce qu'elles ne sont pas toujours revendiquées comme telles, mais leurs auteurs baignent dans un climat sexiste, agressif – le fameux sexisme hostile dont parle le dernier rapport du HCE. De façon plus générale, nous sommes encore dans une société extrêmement sexiste et nous nous confrontons à l'ancestrale histoire des violences faites aux femmes.

Je distinguerai également masculinisme et antiféminisme. Le masculinisme apparaîtrait plutôt au cours des années 1960-1970, alors que l'antiféminisme est probablement plus ancien.

Actuellement, nous sommes confrontés à une forme d'accélération, de facilitation de la diffusion des discours *via* internet. La dimension numérique me paraît assez importante en la matière. Je souscris aux propos d'Alexandre Ledrait

ayant trait à une époque tournée vers l'individualisme et le narcissisme : j'ai rencontré des personnes particulièrement orientées vers leur développement personnel afin de trouver en elles-mêmes les ressources de leur propre épanouissement, comme si un individu était une entité déconnectée du reste de l'humanité. Un véritable commerce prospère sur ce sujet et tout cela renforce encore l'isolement. Isoler encore davantage ces jeunes hommes est dans l'intérêt des influenceurs.

Au sujet de la différence de réaction entre les jeunes filles et les garçons harcelés, celle-ci peut être liée à la socialisation des hommes et à l'éducation des garçons. Les garçons sont confrontés assez tôt à de la violence, à des phénomènes de hiérarchisation ou de *boys clubs*. La sociologue Christine Castelain Meunier l'explique bien, les garçons cherchent très vite la validation du groupe, de la bande. Les filles ont, quant à elles, des relations intimes et proches avec leurs amis bien plus tôt, car elles y sont poussées.

Je suis convaincu qu'une réflexion sur l'éducation est à mener et, plus généralement, sur la masculinité. Il n'est pas possible de se soustraire à cette réflexion, précisément lorsque l'on est un homme.

M. Alexandre Ledrait. – Madame Richard, je souhaite rebondir sur votre propos, afin que la situation soit tout à fait claire. Il s'agit ici d'aborder la question du polymorphisme radical en se fondant sur les travaux menés sur le djihadisme.

Dans le masculinisme, notamment le masculinisme *incel* en France, il est intéressant de noter l'existence d'une accointance extrêmement forte des jeunes exprimant une radicalité masculiniste avec un imbroglio de théories politiques de l'ultra-droite. Il est également intéressant de constater une évolution dans le temps en la matière. Ainsi, Alex Hitchens qui tient d'ordinaire des propos scandaleux envers les femmes, en tient un peu moins ces derniers temps au profit de vidéos politiques sur le sentiment de déclassement des Français dits « de souche ».

Radicalité signifie retour à l'origine. La plupart des jeunes issus des radicalités masculinistes que j'ai rencontrés opèrent un repli identitaire vers le catholicisme ou la chrétienté, en estimant défendre des valeurs traditionalistes. Ils seraient les garants d'un ordre judéo-chrétien menacé par un grand remplacement, selon la théorie.

M. Julien Chavanes. – Le masculinisme est très lié à l'ultra-droite. Selon les parents rencontrés dans le cadre de mon enquête pour le journal *Le Monde*, après la musculation, l'intérêt pour certains influenceurs et l'adoption de logiques ultralibérales, leurs fils finissent souvent par développer des idées politiques d'extrême droite. Après avoir basculé dans la misogynie, ils développent une homophobie, une transphobie, un racisme.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Du suprémacisme ?

M. Julien Chavanes. – Exactement, c'est du suprémacisme. Cette logique de hiérarchisation mène de toute façon un peu toujours au même endroit. Ce phénomène est en effet très lié à l'ultra-droite.

M. Alexandre Ledrait. – D'ailleurs, le *chad* évoqué précédemment est un homme blanc.

M. Julien Chavanes. – Oui, la *stacy* est aussi une femme blanche.

M. Alexandre Ledrait. – Nous sommes en présence d'une hiérarchie plutôt raciale, *a fortiori* au sein des courants nord-américains. Ceux qui sont dits « racisés » sont considérés comme des sous-humains. Il existe donc une véritable hiérarchie où les hommes blancs sont considérés comme des *chads* s'ils sont bien faits.

Pour alimenter leur théorie, ils ont mené des études en créant de faux profils Tinder comportant un descriptif évoquant les comportements délinquants que le sujet aurait déjà eus et ont calculé le nombre de *likes*.

M. Julien Chavanes. – C'est très vrai. Sur les forums *incels*, on observe un racisme complètement délirant qui peut confiner au nazisme. En effet, des accointances avec le djihadisme ou l'islamisme radical existent, mais on observe surtout le développement de théories d'extrême droite très virulentes et délirantes, guère connectées à une quelconque réalité.

Il existe un fort racisme, et le racisme intériorisé est très présent : sur certains forums, on peut trouver des hommes qui se détestent parce qu'ils sont eux-mêmes racisés. D'ailleurs, Elliot Rodger, qui avait des origines asiatiques, se détestait notamment pour cette raison, puisqu'il adhérait aux théories suprémacistes blanches. Il se sentait rejeté par les femmes, parce qu'il n'était pas blanc.

En définitive, même si on peut trouver des hommes de toutes cultures, de toutes origines, de toutes couleurs de peau, c'est tout de même le suprémacisme blanc qui domine.

Mme Laurence Rossignol, présidente. – Nous vous remercions de cette passionnante audition, très utile. J'espère que vous trouverez ce que vous attendez aussi dans notre rapport, puisque nous allons contribuer aux travaux d'études et de recherches.

Table ronde sur la protection des victimes de cyberharcèlement et la lutte contre la haine en ligne

(30 avril 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord la bienvenue à notre collègue Sophie Briante Guillemont au sein de la délégation aux droits des femmes.

Nous poursuivons ce matin nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes, en abordant le cyberharcèlement de masse et les violences numériques qu'il provoque.

Nous accueillons six intervenantes aux profils complémentaires, toutes confrontées quotidiennement aux réalités de la haine en ligne.

Je remercie de leur présence et souhaite la bienvenue à Mmes Typhaine D, autrice, comédienne, formatrice et féministe – vous avez vous-même été victime de cyberharcèlement de masse –, Violaine de Filippis-Abate, avocate de Typhaine D, cofondatrice de l'association Action juridique féministe, et autrice de *La résistance écarlate*, Rachel-Flore Pardo, avocate, Laure Salmona, autrice, cofondatrice et directrice de Féministes contre le cyberharcèlement, Alejandra Mariscal Lopez, directrice de l'association Point de Contact, et Shani Benoualid, conseillère pour le numérique et contre la haine en ligne au sein de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

Les espaces numériques tels que les réseaux sociaux, forums, plateformes de jeux et messageries ne sont pas seulement des lieux de diffusion de ces discours ; ils en sont aussi des accélérateurs, des amplificateurs et, parfois, des outils d'organisation. Ils constituent d'ailleurs l'un des principaux vecteurs de diffusion et de structuration des idéologies masculinistes.

Dans ce contexte, les violences prennent des formes multiples : campagnes coordonnées de harcèlement massif, raids numériques, diffusion non consentie de contenus intimes et de *deep fakes* à caractère pornographique, menaces de viol et de meurtre, injures sexistes… Autant de tentatives de réduire au silence et d'intimider les femmes, et en particulier les militantes féministes.

Ces violences ne sont pas des cas individuels ou isolés. Elles s'inscrivent souvent dans des logiques idéologiques structurées, portées ou amplifiées par certaines sphères masculinistes, qui trouvent dans le numérique un terrain d'expression et de mobilisation privilégié.

Elles ne sont pas non plus simplement virtuelles. Elles ont des conséquences bien réelles, parfois graves, sur la santé mentale, la carrière professionnelle, l'engagement public et, plus largement, sur la participation des

femmes à l'espace démocratique. Elles peuvent même se traduire par des agressions physiques.

Face à ces constats, plusieurs enjeux émergent.

D'abord, celui de l'accompagnement des victimes. Comment mieux les informer, les orienter, les soutenir et leur permettre d'accéder effectivement et facilement à la voie judiciaire ?

Beaucoup nous ont fait part au cours de nos auditions de leur découragement face à la multiplication des plaintes à déposer ou des démarches à effectuer, à la complexité du recueil des preuves ou encore à la lenteur de la justice. Défendre ses droits conduit trop souvent à un véritable parcours d'obstacles, voire à un épuisement, qui peut dissuader les victimes d'aller au bout des démarches.

Ensuite, celui de la réponse judiciaire. Quels sont aujourd'hui les outils existants ? Sont-ils adaptés à la nature et à la rapidité des violences en ligne ? Notre sentiment est que les choses se sont améliorées ces dernières années. Les services de police et de justice sont mieux formés et des outils de procédure existent. Mais leur effectivité reste inégale, et ils sont encore trop peu connus ou mobilisés par les victimes.

Par ailleurs, cette réponse judiciaire n'est pas toujours à la hauteur de l'ampleur des faits. Le cas de la streameuse Ultia, qui avait identifié près de 800 harceleurs parmi des milliers, pour aboutir finalement à seulement trois condamnations, illustre les limites de la réponse pénale en la matière.

Se pose également la question du rôle des plateformes. Nous avons récemment auditionné l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), le régulateur chargé de s'assurer que les plateformes appliquent bien le règlement européen sur les services numériques (RSN). Les plateformes mettent-elles réellement en œuvre des moyens suffisants pour détecter, modérer et sanctionner les contenus haineux ? Et comment coopèrent-elles avec les autorités publiques et les associations ? Nous aurons l'occasion de leur poser prochainement ces questions, mais votre expertise, notamment celle de Point de contact, qui est signaleur de confiance auprès de l'Arcom, ou de la Dilcrah, seront précieuses.

Enfin, cette réflexion ne peut pas être dissociée d'un enjeu plus large de prévention et de responsabilisation. Comment agir en amont, lutter contre la banalisation de ces discours, et construire des contre-discours efficaces, notamment auprès des plus jeunes, qui – nous le savons – sont les cibles ? Notre table ronde sur les hommes engagés ou celle sur les processus de radicalisation ont montré à la fois la nécessité de ces contre-discours, mais aussi leurs limites face à des logiques de diffusion massive de contenus ou de radicalisation déjà installées.

Cette table ronde doit donc nous permettre de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre, d'identifier les difficultés concrètes rencontrées par les victimes, mais aussi de faire émerger des pistes d'action très opérationnelles.

Mme Typhaine D, autrice, comédienne, formatrice et féministe. – « Aujourd'hui, elle fait belle, contrairement au jour où elle pleut. » Voilà un extrait d'une langue que j'ai inventée : La féminine universelle.

Lorsque c'est Jacques Prévert qui écrit « Elle pleut » dans un de ses poèmes ou Nekfeu qui rappe – entretemps, il a d'ailleurs été accusé d'agression sexuelle –, ce sont des génies de la langue qui jouent avec elle. Mais lorsque c'est moi, comme je suis une femme, il y en a qui décident que cela mérite la peine de mort.

En 2022, on m'a invitée à venir parler de la féminine universelle dans une émission du média *Le Crayon*. À cette époque, je ne connaissais pas *Le Crayon*. Et comme je n'allais pas bien – je venais de vivre un deuil –, je n'ai pas pris la peine de vérifier ce que c'était. Je m'attendais à une interview comme une autre sur le sujet.

À mon arrivée, je me suis rendu compte que j'avais en face de moi non pas deux journalistes, mais un journaliste et un opposant politique réactionnaire. Ce dernier se fait appeler Ralph La Cartouche, histoire de ne pas oublier la dimension mortifère des masculinistes… Lui veut absolument que le masculin continue de l'emporter sur le féminin ; c'est important pour sa vie.

L'émission a lieu. Je m'en sors très bien malgré mon état, et je passe à autre chose. Quelques semaines plus tard, à la mi-juillet 2022, l'émission, une fois montée, est postée en intégralité sur YouTube, et un extrait choisi et monté pour être particulièrement accrocheur, donc clivant, est diffusé sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Commencent alors les messages insultants et menaçants d'hommes. Au départ, comme j'ai l'habitude depuis quinze ans, en tant que militante féministe identifiée publiquement, de subir du cyberharcèlement, je me dis que c'est malheureusement comme d'habitude : toute femme qui parle, quel que soit le sujet, subit des menaces et des insultes de la part d'hommes.

Mais, au bout de quelques heures ou de quelques jours, je me rends compte qu'en termes de quantité, ce n'est pas exactement comme d'habitude ; c'est extraordinairement massif. Les jours passent, et la vague ne retombe pas. Au contraire, elle est de plus en plus haute.

Je comprends alors ce qui m'arrive : beaucoup de mes sœurs féministes ont déjà subi du cyberharcèlement de masse. Je pense par exemple à Mme Sandrine Rousseau, qui fait partie, me semble-t-il, des femmes de France les plus cyberharcelées par les masculinistes, et ce dans l'indifférence générale. Pourtant, il pourrait s'agir d'un sujet politique ; c'est une de nos élues de la Nation. Je pense aussi à Marion Séclin, à Nadia Daam, à Barbara Butch et, plus généralement, à beaucoup de nos sœurs féministes. Je me dis donc : « Cette fois, c'est à moi que cela arrive. »

Étant très entourée et très outillée – voilà quinze ans que je suis dans les luttes féministes, et mon réseau est magnifique –, je sais dès le départ que je porterai plainte.

À ce moment-là, je pense que cela ne donnera rien. Comme en parlait encore récemment Salomé Saqué – cela s'est vérifié pour Ultia ; vous y avez fait référence –, en général, il n'y a pas d'enquête, et tout se termine par un non-lieu, un classement sans suite ou une petite peine ridicule. Pour autant, ce n'est pas parce que le phénomène est répandu qu'il est normal. J'ai donc décidé d'apporter ma petite pierre à l'édifice pour dire que ce qui m'arrivait n'était pas normal.

J'ai beau être bien entourée, outillée, et connaître les mécanismes, la violence, cela reste de la violence. Subir un harcèlement de masse, en l'occurrence masculiniste, parce que l'on est une femme qui parle pour les droits des femmes, cela a des conséquences très concrètes.

Physiquement, mon téléphone est resté chaud pendant des mois. Même si vous ne voulez pas recevoir les notifications, le téléphone, lui, les reçoit. Colonisation oblige, la francophonie est partout sur le globe, et les masculinistes ne dorment jamais.

Au départ, les commentaires haineux étaient surtout sous les publications du média *Le Crayon*. Mais, très rapidement, presque instantanément, ces hommes tapent votre nom, trouvent vos propres comptes et se mettent à poster publiquement leurs commentaires haineux sur tout ce que vous avez publié depuis le début de votre vie numérique. Des vidéos que j'avais postées depuis plus de dix ans ont, d'un coup, reçu des centaines, voire des milliers de commentaires haineux.

En plus, ils vous écrivent aussi en privé : Instagram, Messenger, etc. Et ils ont très vite trouvé mon adresse mail et mon numéro de téléphone : comme je suis une artiste, les collectivités, entreprises et théâtres qui veulent acheter mes spectacles doivent pouvoir me contacter.

Par la suite, je ne pouvais même plus aller consulter mes messages, ne serait-ce que pour répondre à une invitation de spectacle ; j'avais des crises d'angoisse. Ou alors, pour trouver un message de soutien, il fallait descendre tous les messages haineux.

Je suis féministe ; je sais qu'il ne faut pas lire ces messages-là. D'ailleurs, si j'ai un conseil à adresser aux victimes, c'est de ne surtout pas lire, même si c'est dur, toutes les horreurs qu'ils nous envoient, afin d'être moins marquées au fer rouge dans notre peau.

Néanmoins, il faut bien lire les premiers mots pour identifier si c'est un message professionnel, de soutien, d'ami, etc. Et les premiers mots suffisent souvent à laisser des traces sur la peau. Et quand ce sont des centaines, voire des milliers de messages… C'est difficile à calculer parce qu'il y en a partout, mais je pense que l'on a dû frôler le million. Et surtout, cela continue. La plus grosse vague de cyberharcèlement, la plus terrible, a duré de l'été 2022 à l'hiver 2022. Ensuite, il y a eu d'autres vagues, moins massives quantitativement parlant, mais quand même extrêmement pénibles, en 2023 et en 2024.

J'ai donc fini par déposer plainte. Pour les victimes, c'est la double peine : pour avoir une petite chance qu'il y ait une enquête, il faut prémâcher le travail d'enquête. Parfois, cela ne suffit même pas ; voyez ce qui est arrivé à Ultia.

J'ai demandé à des hommes de mon entourage qui travaillent dans le numérique de prouver qu'ils sont des alliés en faisant quelque chose qui leur coûte : donner du temps et des compétences. Je ne voulais pas que ce soit des femmes qui voient ça : ce que je recevais, c'était contre toutes les femmes.

La féminine universelle, c'est un prétexte. Ce qu'ils veulent, c'est faire des exemples. Ils font publiquement subir des violences terribles à une femme qui parle pour dire à toutes les autres : « Taisez-vous ! Voyez ce qui vous arrivera si, vous aussi, vous prenez la parole dans notre espace public démocratique. »

D'ailleurs, la phrase préférée des cyberharceleurs masculinistes, c'est « Retourne en cuisine ! » J'imagine que vous-mêmes, mesdames, avez toutes dû l'entendre. Il y a aussi « Tais-toi ! » ou « Ta gueule ! » D'une manière générale, il faut la fermer. « Va nous servir un café ! » « Va faire la lessive ! » « Va élever des enfants ! » C'est cela, leur projet. Les choses sont très claires.

Ensuite, il y a beaucoup d'incitations à être enfermées. C'est bien connu : toutes les femmes sont folles, surtout quand elles veulent s'émanciper. Depuis notre chère Olympe jusqu'à nous, rien n'a pas changé.

Et il y a l'incitation au suicide. « Suicide-toi ! » Ça, je l'ai beaucoup entendu, des centaines de milliers de fois, plusieurs milliers de fois par jour, parfois accompagné de suggestions sur la manière de faire… Laure vous expliquera l'impact que cela peut avoir.

Et puis, il y avait beaucoup d'incitations à me trouver et à me faire du mal. Par exemple, l'un des accusés avait écrit : « Foutez-la sous un train, qu'on en finisse ! »

J'ai reçu des menaces de violences physiques, de violences sexuelles, si possible à plusieurs – c'est toujours plus drôle comme ça – et, évidemment, des menaces de féminicide.

J'ai aussi subi des insultes misogynes, encore et encore, et tout ce qu'ils peuvent projeter : lesbophobie, antisémitisme, grossophobie, même si je ne suis pas grosse. Je n'ose imaginer ce que doivent vivre celles qui cumulent encore plus de discriminations visibles.

À partir de là, je suis parvenue à récolter les plaintes. Il faut des applications qui permettent de le faire même quand on n'a pas un gros réseau.

Les plateformes ne doivent pas seulement faire disparaître les messages haineux – elles ne le font déjà pas –, car cela protège les agresseurs en supprimant les preuves. Il faut en effet qu'elles fassent disparaître publiquement ces messages, mais en en gardant la trace, en datant, en classant par chef d'inculpation et par agresseur, afin que les victimes puissent aller porter plainte au commissariat, comme je l'ai fait, avec une clé USB.

J'ai eu l'immense chance d'être prise au sérieux dès le départ au commissariat. Ma plainte a été enregistrée. Puis, je n'ai plus eu de nouvelle pendant un an et demi. Je pensais donc que, comme d'habitude, cela s'était soldé par un non-lieu et que l'on ne me l'avait pas dit. Mais j'ai eu la surprise d'être contactée

par une adjudante – elle disait « adjudant » – qui m'a indiqué être chargée, avec une procureuse – elle disait « procureur » –, de l'enquête ouverte suite à mon dépôt de plainte.

Dans le cadre de la procédure judiciaire, je suis allée voir un expert psy, qui m'a diagnostiqué un trouble de stress post-traumatique lié à ce cyberharcèlement de masse. Pourtant, lui-même a reconnu que je suis plutôt une personne forte, assez solide.

J'ai subi les mêmes symptômes pendant les plus grosses vagues de cyberharcèlement, et encore à l'identique lorsque que nous avons préparé le procès qui s'en est suivi. C'est la mémoire traumatique. Concrètement, j'ai fait des insomnies, alors que je dors d'habitude très bien, et des cauchemars, ce qui ne m'arrive pas d'ordinaire. J'ai alterné des jours et nuits entières à somnoler ; je ne pouvais réussir à faire autre chose. De même, j'avais des difficultés de concentration énormes pour travailler, sans parler de la difficulté, toujours, de regarder mes mails professionnels. Je pourrais aussi évoquer les migraines vomitives, les maux de cervicales ou de dos, les difficultés de digestion, les éruptions cutanées… Comme par hasard, j'ai les lèvres sèches depuis hier soir, parce que je sais que je vais devoir reparler de cette période.

En plus, il a fallu développer une hypervigilance, car cela a évidemment débordé dans la vie réelle. J'ai été reconnue dans la rue par des hommes qui m'ont insultée et qui ont commis d'autres violences. Par moments, j'ai dû courir.

Pendant les pires vagues, j'ai dû partir de Paris pour aller me planquer chez des copines en région. Personne ne savait où j'étais. Mais, même là, j'étais parfois reconnue par des hommes dans la rue. Pour une femme, cela arrive tout le temps d'être dévisagée par un homme dans l'espace public ; mais là, il y avait un petit suspense supplémentaire.

L'hypervigilance dure aussi malgré les soins psy dont j'ai pu bénéficier. Aujourd'hui, je ne poste plus avec la même légèreté ou la même facilité qu'autrefois. J'ai beaucoup plus de mal à communiquer où et quand je joue. Or, je me sers des réseaux pour faire passer des messages s'agissant des droits des femmes et des enfants, mais également pour indiquer les dates auxquelles je joue. À défaut, les salles de spectacles dans lesquelles je me produis resteraient vides…

De surcroît, comme des hommes avaient émis en masses des menaces de féminicide sur le thème : « On sait où et quand elle joue, et on va venir la tuer, elle et toutes les salopes de féministes qui viennent la voir », des femmes qui avaient acheté leur place m'ont écrit pour dire qu'elles ne demanderaient pas de remboursement, car elles me soutiennent, mais qu'elles ne viendraient pas, de peur d'être tuées. De même, des collectivités ou des entreprises qui voulaient m'inviter à venir jouer mon spectacle ne l'ont pas fait – je l'ai su *a posteriori* –, parce qu'elles ne pouvaient pas assurer ma sécurité et craignaient que des masculinistes ne viennent dans la salle.

D'ailleurs, certains sont venus à mes spectacles, parfois pour m'insulter, parfois pour uriner dans la salle ; j'ai eu de tout… Cela a débouché sur un stress post-traumatique, avec plus de huit jours d'incapacité temporaire de travail (ITT).

Le dossier d'enquête était remarquable. Il y a eu enquête sur une trentaine d'hommes. On pourrait se dire que ce n'est rien par rapport aux centaines de milliers d'hommes en cause – je dis bien : « hommes », car c'est clairement un problème d'hommes ; le fait que deux ou trois femmes m'aient insultée n'est pas décisif, d'autant qu'on les imagine très bien être venues avec un conjoint violent auquel elles doivent faire allégeance –, mais comme d'habitude, c'est zéro, là, c'était déjà beaucoup.

Sur cette trentaine d'hommes, quinze ont été identifiés. Tous les quinze ont été poursuivis. Neuf ont été jugés au mois de septembre 2025. Deux autres le seront au mois de septembre 2026. Et les mineurs iront devant des tribunaux pour enfants : je précise qu'il y a eu assez peu de mineurs dans mon affaire, parce que l'enquête s'est apparemment arrêtée à Facebook et Instagram ; si elle avait continué sur TikTok et Snapchat, il y en aurait probablement eu plus.

Lors du procès des neuf hommes – nous sommes restées à l'audience de neuf heures trente à vingt et une heures trente –, il y avait tous les âges et tous les profils, un peu, toutes proportions gardées, comme lors de celui des violeurs de Gisèle Pelicot. C'était assez représentatif de la population masculine européenne. Dire qu'il s'agit d'hommes stupides, peu éduqués, isolés – les pauvres chéris ! –, c'est un peu leur trouver des excuses. Certains ressemblaient effectivement à cela ; il y avait des chômeurs longue durée. Mais c'est vraiment une minorité. Il y avait un ingénieur belge à bac+5, un boulanger suisse à 6 000 euros par mois – apparemment, ça rapporte, la boulangerie, en Suisse ! –, un caviste de l'ouest de la France, un chef d'entreprise du sud avec résidence secondaire, femme et enfants… La plupart étaient en couple, très insérés socialement. Si un avait été encarté à l'extrême droite, un se disait écolo et un avait été encarté au Parti de gauche.

Certains se disaient même féministes et indiquaient exécrer les masculinistes… alors qu'ils m'avaient menacée de mort ! C'est la particularité des hommes. Ce sont eux qui tracent la ligne entre eux et les hommes mauvais. Et cette ligne est toujours devant leurs pieds ; c'est ça qui est bien…

Sur les neuf, un seul était susceptible d'être victime de racisme. Je le précise à l'intention de ceux qui disent que le problème, ce sont les immigrés. Non ! Le problème, ce sont les hommes.

Le procès a été très bien mené. La cour avait visiblement été formée, de même que la cellule spécialisée sur la haine en ligne du parquet, dont le travail a été remarquable.

Les hommes n'ont pas été convoqués au commissariat. Il y a eu une enquête sur eux ; ils ont été suivis, etc. Puis, dans chaque région, les policières et policiers sont venus tambouriner à leur porte à six heures du matin. Ils ont dû leur ouvrir devant leur mère, leur femme, leurs enfants, en caleçon. Une fois habillés, ils ont été emmenés au commissariat, où ils ont passé la journée en garde à vue, donc en cellule, avec plusieurs interrogatoires dans la journée. L'interrogatoire a été construit depuis la cellule spécialisée ; c'était les mêmes questions pour chaque homme.

D'ailleurs, au début, on ne leur avait même pas dit pourquoi ils étaient là. Et vu qu'ils cyberharcèlent plein de femmes et que beaucoup avaient déjà été poursuivis auparavant pour des violences sur d'autres femmes – par exemple, l'un était récidiviste et avait cyberharcelé son ex-copine –, certains étaient déjà connus des services de police, d'autres pas.

En tout cas, c'est déjà ça qu'ils ont vécu. Et, en tant que victime, cela m'a aidée à me reconstruire. La justice et la police m'ont reconnue comme victime, et elles les ont reconnus comme agresseurs. Elles ont compris que je n'y étais pour rien et que la victime, ce n'est pas la coupable. Les seuls coupables, ce sont eux. Ils n'ont pas le droit de faire cela ; c'est la loi. Les neuf ont été condamnés, dont sept pour circonstances aggravantes en raison de mon sexe. La dimension misogyne a donc été reconnue. À notre connaissance, c'est sans précédent. Certains ont été condamnés alors qu'ils n'avaient écrit qu'un seul message : on a considéré qu'ils ne pouvaient pas ignorer la dimension massive du cyberharcèlement, y compris dans des groupes Facebook prétendument « privés ». À 28 000 membres, ce n'est plus vraiment « privé » !

Ce sont des groupes spécialement masculinistes. L'un s'appelle Neurchi d'européennes sous Prozac. « Neurchi », cela signifie chineurs en verlan. Ce sont donc des groupes d'hommes qui viennent se plaindre de ces femmes européennes, c'est-à-dire nous, qui osons dire, évidemment sous « Prozac », que nous ne sommes pas contentes. Comment osons-nous ne pas être contentes alors que – tout de même ! – nous avons plus de droits que les femmes afghanes ? D'ailleurs, c'est à cela que devraient ressembler nos vies… Ils nous ont offert plus de droits, et nous nous plaignons encore ; nous sommes vraiment insupportables !

Dans ces groupes, ils passent leur temps à montrer des femmes européennes, à leur tomber dessus, avec un discours très raciste : « En dehors de l'Europe, il y a encore des femmes soumises, et heureusement ! » Parfois, c'est avec des images censées être humoristiques, des mèmes. L'une reprenait une scène de la série *Kaamelott* avec ces mots : « Au bûcher, sorcière ! » Cela a suffi pour que son auteur soit poursuivi et condamné, en l'occurrence avec la circonstance aggravante de menace de mort.

C'est un signal vraiment important. J'ai déploré que les médias n'en aient, à mon avis, pas suffisamment parlé, même si certains ont abordé le sujet. Je pense qu'un travail de fond s'impose ; c'est pour cela que je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui. Il y a besoin de faire savoir que, parfois, la police et la justice, cela fonctionne un peu. Dans ces cas-là, cela fait beaucoup de bien aux victimes.

Il faut en parler pour envoyer un signal à la société. Les gens ne sont pas au courant de ce qu'ils risquent en adressant un message haineux à une personne qui est déjà cyberharcelée. Ils ne savent pas que c'est interdit, que c'est grave et que cela a des conséquences sur la vie de la personne.

D'ailleurs, les grandes campagnes de sensibilisation menées en matière de sécurité routière ont bien fonctionné.

Il faut une volonté politique, assortie des moyens financiers correspondants, selon trois axes prioritaires : le soutien aux associations

d'accompagnement des victimes, telles que Féministes contre le cyberharcèlement, Stop Fisha ou Point de contact ; le renforcement des moyens de la police et de la justice, par la formation des personnels et l'augmentation des effectifs au sein des cellules spécialisées ; enfin, le déploiement d'une campagne de sensibilisation massive, à la télévision, dans l'espace public, dans les établissements scolaires et dans les entreprises.

Il convient également de souligner le rôle des influenceurs masculinistes, qui se révèlent être des opportunistes : ils identifient des phénomènes de cyberharcèlement spontanés pour s'y greffer. En harcelant une femme, ces hommes intègrent la communauté masculiniste. Il s'agit pour eux de se montrer agresseurs les uns envers les autres. Certains influenceurs, très suivis sur les réseaux sociaux, repèrent ces phénomènes et publient à leur tour une vidéo contre la femme ciblée, profitant du *bad buzz*. Ils monétisent ainsi ces contenus : plus la vidéo est vue, plus la rémunération versée par YouTube, Instagram ou d'autres plateformes est élevée. Le cyberharcèlement des femmes est devenu pour eux un commerce.

Une vingtaine d'individus ont été identifiés, dont l'un est proche de l'extrême droite : Stéphane Édouard. Ces influenceurs relancent régulièrement des raids, ce qui explique que le harcèlement ne cesse jamais véritablement. Les condamnations prononcées ont toutefois produit un effet dissuasif, ces individus se révélant être des lâches. Je porterai probablement à nouveau plainte.

Enfin, la campagne de sensibilisation évoquée précédemment devrait également encourager des comportements responsables sur les réseaux sociaux : ne jamais amplifier une situation de cyberharcèlement, et savoir exprimer des réactions positives.

Mme Dominique Vérien, présidente. – La lutte contre le cyberharcèlement requiert non seulement des policiers et des magistrats formés, mais également des avocats spécialisés. Or, cette spécialisation est inégalement répartie sur le territoire. À titre personnel, je souhaite que ces compétences soient davantage diffusées.

Mme Violaine de Filippis-Abate, avocate de Typhaine D., cofondatrice de l'association Action juridique féministe et autrice de *La Résistance écarlate*. – J'ai été l'avocate de Tiphaine dans le cadre du procès qui l'a opposée à ses cyberharceleurs devant le tribunal correctionnel de Paris.

Le problème ne vient pas du dispositif théorique. La loi dote en effet aujourd'hui les juridictions d'un arsenal législatif permettant de viser les faits de harcèlement perpétrés par l'utilisation d'un service numérique en ligne. L'article 222-33-2-2 du code pénal, tel qu'il est rédigé, permet d'englober à la fois le harcèlement perpétré par un seul utilisateur, à condition qu'il soit répété, et celui qui résulte d'un seul message envoyé par de nombreux utilisateurs simultanément, sans concertation entre eux. Il est ainsi possible de poursuivre des individus n'ayant posté qu'un seul commentaire, dès lors qu'il est établi qu'ils ne pouvaient ignorer agir dans le cadre d'une meute, ou dans un contexte où la victime était destinataire de nombreux messages haineux ou d'appels à attenter à son intégrité physique. La

définition du harcèlement en ligne figurant à cet article n'appelle donc pas de modification urgente.

Dans le cas de Typhaine, les prévenus ont été poursuivis sur ce fondement, avec des circonstances aggravantes retenues : une incapacité totale de travail supérieure à huit jours et le recours à un service de communication au public en ligne. L'infraction avait été bien caractérisée et le parquet avait mené une enquête de qualité.

Le point à regretter porte sur les peines prononcées. Les condamnés ont écopé d'amendes relativement modestes, de l'ordre de 1 000 euros à 1 500 euros, assorties de stages de sensibilisation de deux ou trois jours. On peut douter de l'effet de telles sanctions, même si, pour certains, elles pourront enclencher une remise en question.

Le problème de fond tient aux moyens pratiques. Le Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH), qui a instruit le dossier de Typhaine, ne compte en tout et pour tout que sept personnes : des magistrats, des juristes assistants, un assistant spécialisé, un fonctionnaire de greffe et un stagiaire élève avocat. Ce pôle est pourtant présenté comme disposant des moyens nécessaires pour traiter l'ensemble des dossiers significatifs et complexes en matière de harcèlement en ligne, avec la faculté de se saisir des affaires les plus importantes ou de donner des instructions aux parquets locaux. Avec si peu de moyens, c'est, en pratique, impossible. C'est notamment pour cette raison que le dossier de Typhaine n'a abouti qu'à neuf condamnations, alors que le nombre de mis en cause était bien supérieur. Ces moyens sont très largement insuffisants au regard de l'expansion de la haine en ligne et du développement des réseaux sociaux.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Cette précision est importante : si seulement neuf personnes ont été poursuivies, c'est parce que la police n'en avait pas identifié davantage. L'identification des auteurs et le recueil des preuves relèvent de la police ; le pôle n'intervient qu'en aval.

Mme Violaine de Filippis-Abate. – Le parquet joue un rôle de supervision des enquêtes et dispose du pouvoir de demander des actes d'instruction : auditions supplémentaires, élargissement des investigations, etc. Les officiers de police judiciaire disposent quant à eux d'une marge de manœuvre variable selon leur grade, mais rendent compte au parquet de chaque acte décidé de leur propre initiative. Le parquet chapeaute ainsi l'enquête préliminaire, de la même manière que le juge d'instruction chapeaute une information judiciaire.

La sous-dotation du pôle se répercute également dans les commissariats et les gendarmeries. C'est elle qui explique qu'en l'occurrence, le parquet n'ait pas été en mesure de demander l'audition d'un plus grand nombre de personnes, alors qu'il en avait juridiquement le pouvoir.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Cela se passait-il à Paris ou en province ? S'agissait-il de la police ou de la gendarmerie ?

Mme Violaine de Filippis-Abate. – Le pôle est situé à Paris, mais il a coordonné une enquête mobilisant plusieurs échelons, les mis en cause étant

dispersés sur le territoire. Il semble avoir diffusé des canevas d'auditions types, de sorte que les policiers et gendarmes locaux ont auditionné les suspects selon un questionnaire identique, quelle que soit leur ville d'affectation.

Toutefois, ni les avocats ni les parties civiles ne peuvent imposer la saisine du parquet. L'affaire Cédric Tauleygne l'illustre : le parquet avait refusé de se saisir du dossier, rappelant par communiqué de presse qu'il lui appartient seul d'en décider. La difficulté tient donc aussi à la sous-dotation de ces parquets spécialisés, qui les empêche de traiter les dossiers comme il le faudrait.

Cependant, quand le travail est fait, il est bien fait. Dans le dossier de Typhaine, les auditions ont été de qualité, tout comme le travail mené pour identifier les adresses IP et l'identité de ceux qui étaient derrière celles-ci.

Renforcer les moyens d'enquête servirait l'ensemble des parties : les avocats des victimes disposeraient de preuves à charge, tandis que les avocats de la défense pourraient faire valoir les éléments à décharge recueillis dans le respect des droits de leurs clients.

Les moyens pratiques insuffisants sont indissociables du cadre législatif : aucun texte de loi ni aucun décret n'impose aujourd'hui de mener des investigations à la suite d'un dépôt de plainte. Un dossier peut donc être classé sans la moindre enquête.

Il paraît urgent d'introduire une disposition légale imposant qu'un minimum d'actes d'investigation soit accompli avant tout classement sans suite. Cela permettrait de répondre aux condamnations répétées de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), notamment au mois de septembre 2025, pour enquêtes parcellaires dans des dossiers de violences sexuelles. Cette évolution figure d'ailleurs dans la proposition de loi déposée par la députée Céline Thiébault-Martinez, visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants, qui n'est pas encore inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Une disposition analogue pourrait être prévue spécifiquement pour le harcèlement commis au moyen d'un service de communication en ligne.

Toutefois, l'adoption d'une telle mesure se heurtera à des résistances, car l'absence d'investigation après dépôt de plainte est une réalité parfaitement connue des ministères de l'intérieur et de la justice. Un rapport de l'Inspection générale de la justice de 2019 sur les féminicides relevait déjà que, parmi les femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint entre 2016 et 2019 ayant signalé des violences à la justice, les plaintes avaient été classées sans suite dans 80 % des cas, souvent sans que l'accusé ait été auditionné.

Un second rapport, réalisé par Maëlle Stricot pour l'Institut des politiques publiques, en 2024, sur le traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales en France, aboutit aux mêmes conclusions. Ces deux rapports soulignent le manque d'investigations dans les affaires de violences faites aux femmes, déficit qui vaut également pour le harcèlement en ligne. Une obligation légale d'enquêter mériterait d'être sérieusement envisagée.

Le point le plus préoccupant tient au refus de voir les choses en face. Le rapport officiel Interstats, Analyse n° 79, publié le 18 décembre 2025 et passé relativement inaperçu, prétend qu'il y aurait une amélioration du traitement judiciaire des violences faites aux femmes. Or, pour parvenir à cette conclusion, il exclut de sa base de calcul une partie significative des plaintes, ce qui est précisé dans un encadré. Seules ont en effet été retenues les personnes auditionnées par les services et à l'égard desquelles ceux-ci ont estimé probable qu'elles aient commis ou tenté de commettre l'infraction.

Nous manquons de moyens pour le harcèlement en ligne comme, plus largement, pour le traitement des violences faites aux femmes et nous produisons des rapports officiels qui, en modifiant les bases de calcul, concluent à une amélioration de la situation. C'est une réalité inquiétante.

Mme Rachel Flore Pardo, avocate. – Je tiens à remercier votre délégation, dont les travaux ont une grande pertinence et une grande utilité.

Les cyberviolences sexistes et sexuelles présentent un atout dans la lutte féministe, car contrairement aux autres formes de violences, elles sont incontestables. Les dossiers comportent des centaines de pages de captures d'écran qui rendent difficile toute dénégation, là où une agression sexuelle ou un viol peuvent être niés. Il est donc pertinent de placer la lutte contre les cyberviolences au cœur du combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'examen des mots choisis par les cyberharceleurs révèle que les victimes sont attaquées pour ce qu'elles sont et non pour ce qu'elles ont fait ou dit.

L'affaire Élise Goldfarb en offre une illustration récente. Cette entrepreneuse a été cyberharcelée massivement dans les mois qui ont suivi le 7 octobre, après avoir dénoncé une fausse nouvelle antisémite. En garde à vue comme à l'audience, les prévenus ont invoqué leur soutien au peuple de Gaza. Or, le mot « Palestinien » n'apparaît pas une seule fois dans les messages. Ce qui est visé, c'est son identité de femme lesbienne juive, à travers des insultes ciblant précisément ces trois caractéristiques. Il faut donc écarter le réflexe qui consiste à dire que la victime « n'aurait pas dû faire cela » : les mots choisis montrent que ce qui est visé, c'est l'identité et l'intimité de la personne, et non ses actes.

L'objectif des cyberharceleurs est l'effacement de l'autre : provoquer par la peur une autocensure qui conduise la victime à se retirer du débat public.

Ce constat invite à répondre à ceux qui, au nom de la liberté d'expression, s'opposent à la régulation des plateformes numériques ; ce discours est porté avec vigueur depuis la réélection de Donald Trump par Trump lui-même, ainsi, notamment que par J. D. Vance et par Elon Musk, qui accusent les partisans de la régulation d'être des censeurs. Un espace numérique non régulé n'est pas un espace de liberté ; c'est un espace où les personnes les plus exposées à la discrimination ne peuvent pas s'exprimer librement. La régulation d'internet est donc une condition de la liberté d'expression pour toutes et tous, et en particulier pour les publics les plus vulnérables.

Dans les dossiers que je traite, le sentiment qui prévaut à l'issue des audiences est celui de la frustration, pour trois raisons.

La première tient aux déclarations des mis en cause à la barre. La plupart affirment n'avoir envoyé qu'un seul message, de sorte que jamais ils n'auraient imaginé se retrouver devant un tribunal. Si la mauvaise foi est souvent évidente, ces déclarations révèlent aussi un déficit de pédagogie sur ce que sont les cyberviolences sexistes et sexuelles et sur les sanctions pénales encourues. Le même phénomène s'observe dans les dossiers de diffusion de contenus à caractère sexuel, où les prévenus expliquent n'avoir fait que repartager une image ou l'avoir envoyée à une seule personne, sans avoir conscience de commettre une infraction pénale. Une meilleure sensibilisation en amont des auteurs potentiels au fait qu'ils risquent de se retrouver devant un tribunal pourrait prévenir certains passages à l'acte. C'est un enjeu déterminant, notamment parce qu'il est très difficile d'obtenir le retrait des contenus une fois qu'ils ont été diffusés.

La deuxième est liée au nombre de prévenus. Le dossier de Magali Berdah, victime d'un harcèlement massif, est celui qui a donné lieu au plus grand nombre de condamnations de cyberharceleurs : trente-quatre à ce jour, sur des milliers d'auteurs potentiels. Si chaque condamnation représente un progrès, le sentiment d'impunité de ceux qui n'ont pas comparu ne peut qu'inciter à recommencer.

Cette situation tient en partie au manque de moyens évoqué précédemment. Concrètement, lorsqu'une plainte est déposée pour ce type de faits, la victime produit elle-même des pages et des pages de captures d'écran de messages haineux. Il faut souligner l'ampleur du travail que représente pour les victimes la constitution de ce dossier, généralement accomplie avec l'aide de proches, d'un avocat ou d'une association. Face à un dossier pouvant représenter un millier de pages, le parquet procède nécessairement à une sélection des messages les plus graves, de l'ordre de 10 %. Sur cette base, les enquêteurs tentent d'identifier les auteurs, ce qui aboutit à une trentaine ou une cinquantaine de personnes convoquées en garde à vue, puis à une dizaine ou quelques dizaines de prévenus devant le tribunal correctionnel. Tel est le fonctionnement contraint par le manque de moyens.

Sur le plan législatif, le sentiment qui prévaut est la lassitude de travailler sur des lois insuffisamment appliquées, par des professionnels insuffisamment formés. Tant que les moyens ne seront pas à la hauteur, les textes ne suffiront pas à faire changer les choses. Face au masculinisme, qui se manifeste notamment par des cyberviolences sexistes et sexuelles, la protection des victimes est avant tout une question de moyens.

Néanmoins, je milite depuis des années sur ce sujet. Dans une tribune, que j'ai écrite voilà quatre ans, j'appelais à l'instauration d'une amende forfaitaire délictuelle pour les outrages sexistes en ligne. L'outrage sexiste commis dans la rue est déjà sanctionné par ce mécanisme. Or, l'espace numérique est un espace public au même titre que la rue, et la même approche devrait produire les mêmes effets. Le dispositif existant pourrait même s'appliquer tel quel, mais il n'a pas été pensé pour cela et nous ne nous sommes pas dotés des moyens nécessaires ; je pense à des

cyberpatrouilleurs chargés de naviguer sur les plateformes, de constater les propos constitutifs d'un outrage sexiste et de demander l'identification de leurs auteurs.

La question de l'identification est souvent présentée comme un obstacle, mais certains auteurs publient des propos sexistes sous leur nom propre. Le mécanisme pourrait fonctionner comme celui que la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) avait mis en place pour le piratage : envoi d'un courrier au domicile, à charge pour le destinataire de contester s'il estime ne pas être l'auteur des propos, sur le modèle d'une amende pour franchissement d'un feu rouge.

Dans ce cadre, un courrier arrive au domicile, et même s'il s'agit d'une amende légère, l'auteur constate qu'on peut retrouver sa trace. Un tel mécanisme pourrait être déterminant pour faire reculer le sentiment d'impunité et faire entrer dans le champ de la sanction pénale ceux qui se situent dans l'angle mort de la justice, faute de moyens. Cela doit évidemment concerner seulement les cas les plus évidents, en évitant une interprétation qui est incompatible avec l'amende forfaitaire délictuelle (AFD). Dans certains propos, l'évidence est là, et je pense que cette mesure pourrait aller dans le bon sens.

La troisième a trait au fait que les plateformes sont les grandes absentes des procès de cyberharcèlement les plus importants. Ces plateformes ne sont en effet jamais mises en cause aux côtés des cyberharceleurs, et ce même lorsque l'on effectue les démarches pour le demander. Il ne s'agit pas d'un réflexe pour le PNLH, même si les derniers échanges que j'ai eus avec ses représentants vont dans le bon sens. Ceux-ci sembleraient en effet disposés à s'orienter dans cette direction après avoir observé les conséquences positives de la garde à vue de Pavel Durov, qui a permis d'établir une meilleure relation avec Telegram. En particulier, cette plateforme a commencé à répondre aux réquisitions judiciaires, ce qu'elle n'avait jamais fait auparavant.

J'estime que la mise en cause de la plateforme devrait au contraire être un réflexe quand la situation s'y prête : lorsque des signalements lui ont été adressés et qu'elle n'a pas réagi, laissant les infractions se poursuivre en ne suspendant pas le compte concerné, il faut rechercher sa responsabilité pénale. Peut-être que la démarche n'aboutira pas, mais nous aurons au moins soulevé cet enjeu.

Toujours dans le cadre du cyberharcèlement contre Magali Berdah, nous avons déposé une plainte contre la plateforme X pour complicité, car nous estimons qu'elle a été alertée pendant des mois du fait que le rappeur Booba utilisait son compte pour commettre des faits de harcèlement à l'encontre de notre cliente et qu'elle a continué à lui fournir le moyen permettant de commettre cette infraction. Cette plateforme pourrait donc être jugée complice de cyberharcèlement. L'instruction est en cours, et nous verrons si elle aboutit.

Même dans le cas contraire, il y a là une opportunité de légiférer, car il ne serait pas normal que l'on ne puisse pas considérer une plateforme qui ne réagit pas après de multiples signalements comme potentiellement responsable de complicité pour ce type de faits. J'estime que le parquet doit adopter de nouveaux réflexes et faire preuve d'un peu d'audace : la lutte contre les violences numériques

est en effet un domaine dans lequel il faut innover, au risque que le juge du siège ne soit pas d'accord.

Je me permets de faire le lien avec le sujet des plateformes pornographiques, que les membres de la délégation connaissent bien. J'ai déposé plusieurs plaintes pour diffusion de contenus à caractère sexuel sur des plateformes pornographiques, plaintes qui ont été classées sans suite au motif qu'il s'agissait d'un litige commercial. En somme, il appartiendrait à la victime d'engager des actions civiles contre chaque plateforme pornographique !

Il me semble pourtant que dans un monde où l'on veut soi-disant réguler la pornographie, le premier réflexe devrait consister à s'assurer que les vidéos diffusées l'ont été avec le consentement des personnes qui y apparaissent. Quand il s'agit d'images qui ont été détournées ou volées, la moindre des choses serait que le parquet prenne en charge l'enquête, en lieu et place d'un litige civil qui repose entièrement sur les épaules des victimes ; ces dernières sont déjà à bout de force. J'ajoute que dès lors qu'un contenu est diffusé sur un site, il l'est nécessairement sur plusieurs centaines d'autres sites.

Il est donc essentiel d'inciter fortement le parquet à s'emparer de ces questions et d'aller chercher la responsabilité de ces plateformes dès lors qu'une plainte est déposée pour diffusion de contenu à caractère sexuel sans consentement. Si le parquet ne le fait pas, qui le fera ? Si des juges d'instruction ne le font pas, qui le fera ? La victime seule n'y arrivera pas.

J'ai d'ailleurs une proposition à ce sujet : dans ces moments, les victimes connaissent une grande détresse et une grande solitude, et il me semblerait opportun de confier à une autorité administrative indépendante le soin de recevoir les demandes des victimes.

Par exemple, la victime écrirait noir sur blanc qu'elle apparaît sur tel site pornographique et qu'elle atteste sur l'honneur n'avoir pas consenti à la diffusion de cette image. Ensuite, l'autorité administrative indépendante désignée, qui pourrait être l'Arcom, aurait pour mission de demander le retrait du contenu incriminé auprès de la plateforme pornographique. Cette dernière devrait alors prouver que cette vidéo était diffusée avec le consentement de la personne, ce qui permettrait d'inverser la charge de la preuve en la faisant peser sur celles et ceux qui ont les moyens de répondre à cette demande, à savoir les plateformes pornographiques. Un tel changement irait dans le bon sens en matière de responsabilisation des plateformes.

Enfin, la réparation est insuffisante, notamment dans le cas que je viens d'évoquer, puisqu'il est malaisé d'obtenir le retrait des images en ligne. Il me semble qu'il faut davantage s'engager aux côtés des victimes, même si je n'ignore pas que tout cela a un coût. Je milite d'ailleurs depuis longtemps en faveur de la création d'un fonds financé en partie par les plateformes et qui serait dédié au financement d'associations de lutte contre la haine en ligne. Un tel fonds pourrait être déterminant pour préserver l'indépendance de ces associations, en faisant office de tampon entre les plateformes et les acteurs associatifs de terrain, qui doivent garder leur liberté pleine et entière.

Mme Laure Salmona, autrice, cofondatrice et directrice de Féministes contre le cyberharcèlement. – Voilà dix ans, nous avons cofondé l'association Féministes contre le cyberharcèlement, en réaction à l'inaction de Twitter, désormais X, face à la diffusion non consentie de contenus intimes qui visaient des jeunes femmes et des jeunes filles issues de quartiers défavorisés : la plus jeune des victimes avait 13 ans. Nous signalions en masse, mais Twitter ne retirait pas les contenus, arguant que le consentement n'était pas visible à l'œil nu et que les victimes ne paraissaient pas mineures. Nous nous sommes organisées pour accompagner les victimes, les informer sur leurs droits et attirer l'attention des médias et des pouvoirs publics sur la dimension systémique des cyberviolences de genre.

Plus d'un an avant le mouvement MeToo, nous avons lancé le hashtag #TwitterAgainstWomen, qui a permis à des milliers de femmes de témoigner des cyberviolences de genre qu'elles subissaient. Cela a contribué à médiatiser le phénomène et à provoquer des changements, notamment législatifs. Dix ans plus tard, cependant, l'histoire semble se répéter : les mêmes violences se reproduisent et s'amplifient, les plateformes paraissent toujours plus démissionnaires et les pouvoirs publics ne mettent malheureusement pas toujours en œuvre des moyens à la hauteur des enjeux.

Depuis notre création, nous nous sommes attelées à centrer notre approche sur les besoins des victimes, à produire des travaux de recherche et à apporter une lecture critique des cyberviolences de genre, alimentée par une vision systémique, féministe et intersectionnelle. Lutter contre les cyberviolences impose de lutter contre les structures qui les facilitent et les rendent possibles, à savoir le patriarcat, l'économie de l'attention, le capitalisme de surveillance, le racisme, les LGBTphobies, etc.

En France, 84 % des victimes de violences en ligne sont des femmes, tandis que 56 % des victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles sont mineures. Ces violences peuvent revêtir diverses formes : cyberharcèlement, menaces, diffusion de contenus intimes ou de données sensibles, *deep fakes* à caractère sexuel. Toutefois, ceux qui les infligent poursuivent un objectif commun : j'accorde ici au masculin, car 74 % des agresseurs sont des hommes.

Ces violences servent un projet politique réactionnaire : celui d'exclure les femmes et les minorités des espaces numériques, de les réduire au silence, de les empêcher d'investir un espace devenu essentiel, non seulement pour la participation démocratique, mais aussi pour travailler, s'informer, transmettre et s'organiser.

Le simple fait d'être une femme et d'exister en ligne expose à des violences, comme nous l'avons vu grâce au témoignage de Typhaine. Le projet est simple : il s'agit de faire mesurer à ces femmes le coût de leur présence dans un espace d'information et d'influence aujourd'hui devenu central. Nous le voyons avec les attaques répétées contre les journalistes, les femmes politiques, les militantes et les figures publiques. En effet, 99 % des *deep fakes* à caractère sexuel ciblent des femmes et 76 % des femmes victimes de cyberviolences s'autocensurent en ligne.

Toutefois, les cyberviolences ne sont pas uniquement liées à l'essor du numérique. Internet est un miroir grossissant de nos sociétés où l'on retrouve toutes les discriminations et les rapports de domination qui sont à l'œuvre dans le monde réel. Il n'est donc pas étonnant que ces violences visent de façon disproportionnée les minorités et les femmes. Ainsi, 85 % des personnes LGBT+ ont été victimes de cyberviolences, ainsi que 71 % des personnes déjà victimes de racisme et 78 % des personnes membres de minorités religieuses, contre 41 % pour l'ensemble de la population française.

Ce que le numérique change, en revanche, ce sont l'échelle, la vitesse et la persistance. Ces violences ne connaissent plus de limite, ni dans l'espace ni dans le temps, et leurs conséquences sont extrêmement lourdes. Un tiers des victimes de cyberharcèlement présentent tous les symptômes du stress post-traumatique ; une victime de cyberviolence sur sept dit avoir tenté de se suicider à la suite des violences subies ; enfin, 72 % des victimes témoignent d'une poursuite des violences en présentiel, dont une sur cinq par des violences physiques et/ou sexuelles.

Il s'agit d'une urgence sociale et de santé publique. L'éducation est un levier fondamental pour lutter contre une telle banalisation des violences et des discours de haine en ligne, qui existent aussi dans le monde réel et qui sont repris par des figures publiques comme par des hommes politiques, ce qui les banalise encore plus. Les jeunes cherchent des réponses à leurs questions et les trouveront dans des vidéos d'influenceurs masculinistes si nous n'y répondons pas autrement. Il est donc essentiel de mettre en place des programmes ambitieux d'éducation au numérique, à l'égalité et aux droits, ainsi qu'à la vie affective et sexuelle dès le plus jeune âge, tout en intégrant une perspective féministe et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, 69 % des victimes de cyberviolences déclarent ne pas avoir su comment réagir ni à qui s'adresser à la suite des violences, et 81 % se déclarent mal informées sur les plateformes d'aide. Il est impératif que les pouvoirs publics mettent en place de grandes campagnes nationales d'information sur ces violences et sur les recours possibles.

Dans la majorité des cas, porter plainte n'est pas un moyen de protection pour les victimes : il s'agit d'un moyen d'être reconnu et de mettre fin à l'impunité, mais pas de se protéger. Cela leur coûte très cher, financièrement comme mentalement.

Or, il n'existe aujourd'hui aucune plateforme nationale holistique d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de cyberviolences. La création d'une telle plateforme, sur le modèle espagnol par exemple, devrait être une priorité pour ne pas laisser une multitude de victimes seules, sans prise en charge, sans conseils techniques ou culpabilisées, comme 69 % des victimes de diffusion de contenus intimes.

Les initiatives lancées par des organisations féministes pour lutter contre les cyberviolences de genre doivent être soutenues par les pouvoirs publics pour garantir leur pérennité. Par exemple, l'association Féministes contre le

cyberharcèlement développe aujourd'hui, avec l'aide de *Data for Good* et d'une ingénieure, Chloé Daudier, un outil qui permet d'automatiser les captures d'écran de commentaires et leur classification, afin de faciliter la constitution de dossiers judiciaires pour les personnes victimes de cyberharcèlement en masse.

L'impunité sociale et pénale des auteurs de cyberviolence est aujourd'hui quasi totale. Des lois existent et permettent de réprimer la plupart des actes de cyberviolences – le principal problème est l'envoi non consenti de messages ou de médias à caractère sexuel –, mais ces textes ne sont pas toujours appliqués : lorsque les victimes font la démarche de porter plainte, elles se heurtent à un refus des forces de l'ordre dans 67 % des cas, alors que c'est illégal. Lorsque des plaintes sont déposées, une minorité donnent lieu à des poursuites judiciaires, alors que les cyberviolences laissent des traces et sont des violences pour lesquelles il existe des preuves, comme l'a dit Rachel-Flore Pardo. Au total, moins de 3 % des cyberviolences donnent lieu à des poursuites judiciaires.

Ce qui n'est pas quantifié a tendance à être ignoré par la population et les pouvoirs publics, et il n'existe encore que trop peu de données permettant d'appréhender ces violences. Il est impératif de conduire de grandes enquêtes nationales qui puissent documenter les atteintes subies en ligne par les femmes et les minorités, leurs conséquences, ainsi que la manière dont les plateformes les facilitent et les amplifient. Aujourd'hui, ce sont les associations qui accomplissent ce travail. Souvent, les chiffres produits par l'association Féministes contre le cyberharcèlement sont repris, comme ceux que nous produisons aujourd'hui avec les associations Point de Contact et Stop Fisha dans le cadre d'une grande enquête portant sur les cyberviolences sexistes et sexuelles, dont nous présenterons les résultats en juin au Palais du Luxembourg.

Le manque de moyens financiers étant l'un des freins à la mise en place de politiques ambitieuses de lutte contre les cyberviolences de genre, les grandes plateformes devraient être soumises, sur le principe du pollueur-payeur, à une taxe sur leurs revenus, comme le propose une pétition lancée par notre association en 2021. Cette taxe devrait être en partie réinvestie dans le financement d'initiatives et d'organisations féministes qui luttent contre les cyberviolences de genre, mais aussi de programmes dédiés à la sensibilisation, à la prévention et à la prise en charge des victimes.

En effet, ces violences sont facilitées et souvent amplifiées par l'architecture même des espaces numériques. Les grandes plateformes ont leur part de responsabilité : leurs choix techniques, leur politique de modération, leurs algorithmes de recommandation et leur modèle économique jouent un rôle. Les cinq réseaux sociaux les plus utilisés au monde – Meta, YouTube, Snapchat, TikTok et X – sont dirigés par des hommes extrêmement privilégiés, et cette concentration du pouvoir favorise une gestion des plateformes qui entretient une culture sexiste et raciste. La sous-représentation des femmes dans les entreprises du numérique contribue elle aussi à produire des environnements propices aux discriminations.

Plusieurs études le démontrent : il suffit d'une vingtaine de minutes pour qu'un contenu masculiniste soit proposé à un compte TikTok nouvellement créé et

identifié comme appartenant à un adolescent. Le sexisme qui existe hors ligne est amplifié en ligne par les biais des algorithmes de recommandation, mais aussi par des politiques de modération inadaptées et opaques. Pour Meta, une seule personne francophone à la modération pour près de 250 000 utilisateurs francophones… Sur X, le rachat de Twitter par Elon Musk a entraîné une réduction des moyens de modération, mais aussi la réactivation de comptes connus pour leurs discours haineux, permettant à des mouvements masculinistes et réactionnaires de prospérer davantage et de renforcer ainsi la banalisation de la haine envers les femmes.

Plus récemment, l'intelligence artificielle Grok, intégrée à la plateforme X, a été massivement détournée pour générer des images sexualisées de femmes et de mineures à partir de photos publiques sans leur consentement. Elle est ainsi devenue un outil de cyberharcèlement sexiste qui banalise la violence en la rendant ludique. Grok ne constitue évidemment pas un cas isolé : l'inventivité des agresseurs est sans limites et les nouvelles technologies, lorsqu'elles sont conçues sans prendre en compte la sûreté des femmes et des filles, présentent un risque structurel de détournement à des fins de violences sexistes et sexuelles (VSS).

Ces cas pointent la responsabilité des concepteurs dans l'anticipation des usages malveillants. Je songe notamment au récent détournement des lunettes connectées de Meta, qui suscite le harcèlement des femmes dans l'espace public comme en ligne. Si l'on y adjoint la reconnaissance faciale, on ne peut qu'imaginer ce que sera le calvaire des femmes qui seront ainsi traquées par des hommes violents.

Ces technologies ne sont pas pensées pour protéger les femmes ou les internautes les plus vulnérables. Elles servent avant tout les intérêts de ceux qui les développent. Les plateformes, par exemple, fonctionnent selon des logiques capitalistes qui exploitent ces violences et ces discours de haine pour générer davantage d'engagement et donc de profit. Les algorithmes privilégient les contenus qui suscitent le plus de réactions et d'engagement, à savoir les contenus les plus violents, les plus spectaculaires et les plus polarisants. C'est ce que l'on appelle « l'économie de l'attention », qui est aussi et surtout une économie de la sidération.

En outre, ces plateformes réduisent depuis quelques années leur politique de modération, laissant ainsi prospérer la haine au nom d'une liberté d'expression dérégulée, devenue en réalité une liberté d'oppression des femmes et des groupes minorisés. De nombreux témoignages de créatrices de contenus ont permis de dénoncer la démonétisation et l'invisibilisation des vidéos sur la santé sexuelle et reproductive des femmes sur YouTube, tandis qu'une étude montre que la plateforme TikTok promeut la circulation de contenus masculinistes auprès d'un public d'adolescents âgés de 13 ans à 17 ans.

Pour sa part, Meta ne sanctionne plus, depuis janvier 2025, certains discours de haine misogynes ou LGBTphobes. On peut désormais y comparer une femme à une propriété ou à un objet. Or, la déshumanisation de certains groupes est un préalable aux violences. Ces contenus ont des répercussions très concrètes :

attentats et projets d'attentats masculinistes, passage à l'acte violent à l'encontre des femmes et des minorités.

Lutter contre les cyberviolences et les discours de haine misogynes impose donc de lutter contre les structures qui les rendent possibles et les encouragent : le patriarcat, l'économie de l'attention, le capitalisme de surveillance, ainsi que tous les rapports de domination, qu'ils soient sexistes, racistes, validistes ou LGBTphobes.

En effet, les cyberviolences ne se limitent pas au cyberharcèlement et aux menaces en ligne : elles se mêlent à la désinformation genrée, aux discriminations algorithmiques, à la modération abusive. Il s'agit d'instruments de domination qui décident du régime de visibilité des contenus, de qui peut occuper l'espace public numérique et y prendre la parole sans crainte.

L'espace numérique, au lieu de créer les conditions d'un débat public constructif, est devenu un lieu hostile, en particulier pour les femmes et plus encore pour celles qui se trouvent à l'intersection de plusieurs oppressions. Le pouvoir d'influence des plateformes est phénoménal. Cette propagation continue de contenus discriminatoires et violents fait peser une lourde menace sur la démocratie, parce qu'elle alimente un climat de haine et de mise en danger des femmes et des groupes discriminés.

Être une femme et occuper les espaces numériques revient à craindre en permanence pour son intégrité physique, ce régime de terreur produisant de l'autocensure. La voix des femmes et des groupes minorisés est ainsi confisquée ; la nature ayant horreur du vide, cela laisse la place aux discours réactionnaires et masculinistes : c'est un cercle vicieux.

C'est pourquoi nous devons œuvrer à construire des espaces sûrs en ligne pour les femmes, les filles et les minorités de genre. Prenons garde à ne pas nuire en proposant des réponses technologiques inadaptées, comme l'affaiblissement du chiffrement des communications de bout en bout ou la remise en question du droit à l'anonymat des communications, qui exposent et mettent en danger les femmes, les groupes minorisés et même l'ensemble de la population.

Les victimes doivent être entendues, soutenues et protégées. Les violences faites aux femmes et les discours de haine à leur encontre, en ligne comme hors ligne, ne doivent plus être banalisés. Cela ne sera possible qu'avec un soutien indéfectible, politique et financier, à la société civile féministe et l'intégration du genre dans toutes les politiques publiques.

Mme Alejandra Mariscal Lopez, directrice de l'association Point de Contact. – Je commencerai par un bref rappel de ce qu'est un « signaleur de confiance » : il s'agit d'entités – actuellement au nombre de huit, la plupart étant des associations – expertes dans le traitement des signalements. Nous avons demandé à l'Arcom, à la fin de l'année 2024, d'accéder à ce statut, qui peut être obtenu en remplissant une série de critères, dont l'expertise dans le traitement de signalements, la diligence et l'indépendance à l'égard des plateformes. Après une audition, l'Arcom désigne l'entité concernée comme signaleur de confiance, ce qui

signifie que les plateformes en ligne ont l'obligation de traiter nos signalements en priorité.

Ce statut nous confère un rôle important pour faire valoir les droits des victimes, en faisant le lien entre les citoyens et les plateformes. De plus, il nous impose de publier une fois par an un rapport de transparence sur la manière dont les différentes plateformes et services numériques traitent nos signalements : nous pouvons ainsi éclairer la modération appliquée par les plateformes, et nous présenter comme un contre-pouvoir dans le système de la régulation des services numériques.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres sur les signalements que nous avons traités : en 2025, nous avons reçu plus de 122 000 signalements, soit presque trois fois plus qu'en 2024. Seules quatre personnes étaient chargées du traitement des signalements au sein de notre association, et nous n'avons pu traiter que 80 000 contenus, dont environ la moitié – près de 45 000 – ont été qualifiés d'illicites. Sur cet ensemble, environ 30 000 notifications ont été envoyées aux services numériques et 28 800 contenus ont été retirés, ce qui témoigne surtout de la qualité des signalements transmis par nos équipes. Près de 92 % des notifications concernaient des contenus pédocriminels et 5 % des violences sexuelles sur des adultes, soit 1 532 notifications.

Sur la question des discours de haine en ligne, nous avons qualifié d'illicites 689 contenus sur un total de 5 837 contenus transmis avec une suspicion de haine en ligne, avec une part de contenus illicites en hausse. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'augmentation globale des signalements, ce qui reflète une intensification des discours violents en ligne.

Nous observons en effet des propos plus explicites, plus virulents et plus assumés, qui traduisent une banalisation croissante de la haine dans les échanges numériques, cette brutalité étant également perçue par les internautes. Nous avons également constaté une augmentation des contenus en ligne visant des femmes, allant de la misogynie plus ou moins implicite à des propos sexistes en passant par des attaques ciblées visant des personnalités publiques féminines.

Dans le cadre de nos signalements, nous retenons plusieurs types d'infractions, dont les incitations à la haine, à la violence ou à la discrimination visant les femmes : il s'agit de propos ciblant l'ensemble des femmes de manière explicite, *via* des contenus particulièrement graves, que nous retrouvons un peu moins dans les espaces numériques publics. Nous avons cependant identifié des contenus d'une extrême gravité qui mêlent des incitations à la haine et à la violence à l'égard des femmes, ainsi que des incitations à la commission d'infractions à leur encontre, notamment en matière de diffusion non consentie de contenus intimes.

Par exemple, des manifestes circulant sur des forums masculinistes prônent la diffusion et l'exposition de femmes à des fins sexuelles en ligne, dans des termes particulièrement violents et explicites. De manière plus générale, nous observons des outrages à caractère sexuel ou sexiste qui sont très largement présents dans l'espace numérique, y compris public.

Toutefois, un faible nombre de ces contenus nous sont signalés. Cela s'explique à la fois par la banalisation de ces discours, par le manque de confiance des internautes dans les dispositifs de signalement des plateformes et – il faut le dire – par la visibilité encore insuffisante de notre association auprès du grand public.

Pour en revenir aux contenus que nous n'avons pas réussi à faire retirer, 90 % d'entre eux concernent des violences sexuelles en ligne, en particulier des violences impliquant des femmes adultes.

Pour ce qui est plus particulièrement des plateformes en ligne, les discours de haine sont prépondérants, notamment sur les réseaux sociaux, tandis que les violences sexuelles contaminent l'ensemble des strates du web, des grandes plateformes aux plus petits sites, notamment les forums, ces derniers n'étant pas soumis aux mêmes obligations fortes prévues par le *Digital Services Act* (DSA) que les plateformes, en particulier pour ce qui concerne le traitement prioritaire des signalements par les signaleurs de confiance, ou encore la gestion des risques systémiques, alors même que ces plus petits services concentrent des risques importants. C'est la raison pour laquelle l'une des recommandations de notre rapport de transparence de 2025 vise à étendre l'obligation de traitement prioritaire des signalements émanant des signaleurs de confiance, afin de garantir un traitement plus rapide et plus effectif de nos signalements.

La qualité de la coopération avec les plateformes reste variable. De manière assez attendue, la collaboration avec X s'est notoirement dégradée, avec des taux de retrait insuffisants, y compris pour des contenus de haine en ligne manifestement illicites. Notre rapport de transparence présente, pour chaque plateforme, le nombre de signalements traités et les cas dans lesquels ils n'ont pas donné lieu à un retrait.

Globalement, les contenus pédocriminels font l'objet d'un taux de retrait assez élevé, compris entre 80 % et 100 % selon les services. Dans le cas des violences sexuelles visant les adultes, et notamment les femmes, le taux de retrait se situe entre 60 % et 80 %, avec des performances généralement plus élevées sur les grandes plateformes et davantage de disparités sur les services numériques dits « intermédiaires ». Pour les contenus de haine en ligne, le taux de retrait est plus faible, de 50 % à 60 %, même pour des contenus manifestement illicites.

Revenons aux différents types de contenus visant les femmes. Un grand nombre d'entre eux ne franchissent pas, lorsqu'ils sont implicites, le seuil de l'illicéité. Cela ne signifie pas qu'ils soient dénués d'impact ou de risques pour les utilisateurs qui y sont exposés, en particulier pour les plus jeunes. Ces contenus doivent être appréhendés sous l'angle des risques systémiques, les grandes plateformes ayant l'obligation d'en évaluer et d'en atténuer les effets. Nous ne nous inscrivons alors plus uniquement dans une logique de constat du caractère illicite d'un contenu et de son retrait, mais dans une logique d'identification d'un risque structurel au sein du service et de mise en œuvre de mesures d'atténuation. Ces dernières peuvent englober des conditions d'utilisation ambitieuses, une limitation

de la visibilité de ces contenus, une attention renforcée au cyberharcèlement sexiste ou encore des espaces de prévention en ligne.

En définitive, nous disposons d'un ensemble de leviers. Mais nous sommes encore loin de politiques de modération ambitieuses sur ces sujets qui intégreraient l'ensemble des leviers disponibles, au-delà du seul retrait des contenus.

En tant que signaleurs de confiance, nous travaillons également sur le volet des risques systémiques et donc tâchons d'identifier les risques moins visibles, mais néanmoins dangereux, en mettant à la disposition des acteurs de l'écosystème nos données et observations. Nous avons ainsi apporté notre contribution à l'Arcom dans le cadre de son rapport portant sur le sexisme sur les plateformes en ligne, en transmettant un certain nombre de signalements relatifs à des contenus manifestement illicites et à des contenus non illicites, mais néanmoins sexistes. C'est le cas, par exemple, de discours autour du *body count*, c'est-à-dire la stigmatisation fondée sur le nombre de partenaires sexuels d'une personne au cours de sa vie, avec des propos tels que : « Si une femme a plus de cinq en *body count*, elle n'est pas mariable. »

En outre, la conduite d'une grande enquête sur les cyberviolences sexistes et sexuelles aux côtés de Féministes contre le cyberharcèlement et de StopFisha auprès de 2 136 personnes donnera lieu à un rapport particulièrement riche qui sera publié en juin. Il est d'ores et déjà possible d'en partager quelques résultats particulièrement éclairants, au-delà du constat désormais bien établi selon lequel l'écrasante majorité des victimes sont des femmes. Les plateformes citées par les répondantes comme des lieux de rencontre avec les agresseurs sont principalement Instagram, à hauteur de 31 %, Snapchat, à hauteur de 15 %, et X, à hauteur de 12 %. L'enquête met également en évidence une forte surreprésentation des personnes en situation de discriminations, 79 % des victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles déclarant être exposées au moins à une forme de discrimination : genre, orientation sexuelle, opinions politiques, religion, handicap, apparence physique ou encore âge.

Je souhaite aussi évoquer les enjeux liés à l'intelligence artificielle (IA). Le cas de Grok est particulièrement frappant, car il reflète la politique de la plateforme visant à banaliser les violences en ligne et plus particulièrement les violences contre les femmes. Nous avons publié une tribune dans le journal *Le Monde* en janvier 2026 sur la manière dont l'IA réinvente la domination masculine : nous y mettions l'accent sur le fait que, lorsqu'un algorithme permet de déshabiller des femmes, il ne s'agit pas d'une simple dérive, mais du résultat d'un choix délibéré de conception et d'un échec manifeste de l'acteur concerné – en l'occurrence, X – par rapport aux responsabilités qui lui incombent.

Cette plateforme américaine s'inscrit dans la politique de Donald Trump, violente à l'égard du DSA et qui invoque la liberté d'expression pour justifier les violences à l'égard des femmes. Paradoxalement, il existe aux États-Unis un cadre juridique contraignant en matière de sécurité, le *Tools to Address Known Exploitation by Immobilizing Technological Deepfakes on Websites and Networks (Take It Down) Act*, qui impose justement aux hébergeurs de retirer les images intimes non consenties

dans un délai de quarante-huit heures après une notification de la victime, cette obligation de retrait rapide n'existant pas aujourd'hui ni en droit français ni en droit européen.

Nous continuerons à mener notre travail de protection des victimes, y compris en matière de recherche, pour mieux identifier et repérer de manière proactive ce type de contenus, y compris les contenus masculinistes. Nous continuons cependant à constater que les victimes de VSS ne reçoivent, en dehors du tissu associatif, que très peu de soutien effectif. Il existe ainsi de véritables angles morts, notamment en matière de diffusion non consentie de contenus intimes, tant sur le plan technique que sur le plan judiciaire.

Comme je l'ai déjà indiqué, le retrait de ces contenus est malaisé. La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos) n'est pas compétente pour émettre des injonctions judiciaires sur ces contenus, qui sont, en outre, souvent considérés comme n'étant pas manifestement illicites, notamment en raison d'une absence de reconnaissance du caractère non consenti. Il existe donc une forme de présomption implicite de consentement pour tout contenu sexuel diffusé en ligne. D'une certaine manière, le corps des femmes continue d'être perçu dans l'espace numérique comme étant disponible, sauf preuve du contraire. Le temps que l'on fournisse la preuve, le contenu a déjà circulé massivement.

Après six à sept années à Point de Contact et après avoir analysé le traitement de contenus pédocriminels et les violences sexuelles en ligne, il me semble évident que l'on ne peut pas traiter les contenus de manière séparée. Pour faire le lien avec les contenus pornographiques, qui sont omniprésents, on arrive à accepter des contenus clairement sexistes, homophobes, qui incitent même à la haine à caractère racial, surtout contre les femmes. On a donc l'impression que l'espace numérique reste imperméable à des évolutions sociétales que l'on peut voir dans la vie « non numérique ».

Pourquoi tendons-nous à banaliser ces contenus sexuels ? Dans le prolongement de la suggestion de Rachel-Flore Pardo concernant l'inversion de la charge de la preuve, pourquoi ne déciderions-nous pas que les contenus sexuels ne soient pas diffusés en ligne, sauf si un consentement explicite est recueilli avant la publication du contenu ? Cela reviendrait à réguler de manière tout à fait différente la pornographie, avec une approche qui dépasse la simple problématique de l'inaccessibilité des mineurs.

L'éducation est un enjeu important, notamment au travers de l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (Evars). Mais si l'on n'envoie pas les bons messages dans l'espace numérique, l'adolescent qui s'enferme dans sa chambre et qui utilise les réseaux sociaux rentrera dans cette bulle et sera complètement radicalisé par cette haine contre les femmes. Il faut donc repenser de manière différente l'espace numérique, et notamment la régulation des contenus pornographiques.

Mme Shani Benoualid, conseillère pour le numérique et contre la haine en ligne au sein de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme,

l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). – Depuis quelques années, la Dilcrah a fait de la lutte contre la haine en ligne un axe structurant de son action interministérielle. De manière plus globale, les pouvoirs publics se sont emparés de ce sujet, le numérique n'étant plus considéré comme un espace séparé, mais comme un espace social à part entière dans lequel les fractures de la société peuvent être amplifiées et rendues plus visibles.

En matière de lutte contre la haine en ligne, la Dilcrah travaille plus particulièrement sur les enjeux liés au racisme, à l'antisémitisme et à la haine anti-LGBT. Les violences masculinistes en ligne se caractérisent par des mécanismes similaires à ceux que nous observons dans d'autres formes de haine numérique : la désignation d'une cible, l'effet de meute, la répétition, l'humiliation, la viralité et souvent, malheureusement, le retrait de la victime de l'espace public numérique. Il s'agit d'un point essentiel : le cyberharcèlement ne vise pas seulement à blesser ; il vise souvent à faire taire.

C'est particulièrement vrai pour les femmes. Lorsqu'une femme renonce à parler, à publier, à militer, à exercer un mandat ou simplement à participer au débat public parce qu'elle sait qu'elle sera exposée à des insultes, des menaces et des humiliations, ce n'est pas uniquement une atteinte individuelle ; c'est une atteinte à la qualité même de notre espace démocratique.

Les données récentes confirment cette exposition particulière. Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a identifié dans son rapport de 2026 le cybersexisme comme la première forme de discours de haine en ligne, les femmes représentant 84 % des victimes. Comme cela a été souligné précédemment, il peut malheureusement y avoir un cumul des haines : le sexisme s'articule bien trop souvent avec d'autres formes de haine, notamment le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Plusieurs procédures récentes l'illustrent, dont le procès de Booba devant le tribunal correctionnel de Paris le 1er avril dernier pour des faits visant notamment la journaliste Linh-Lan Dao, dans une séquence qui a mêlé cyberharcèlement et injures racistes et sexistes, ou encore le procès relatif au cyberharcèlement d'Élise Goldfarb, une influenceuse féministe juive qui a été ciblée par des injures à caractère antisémite, sexiste et homophobe, et qui a reçu des menaces de mort. Ces exemples mettent en lumière un point commun dès lors qu'il est question de femmes exposées publiquement : les campagnes de cyberharcèlement s'attaquent non seulement à ce qu'une personne dit ou fait, mais aussi à ce qu'elle est.

À ces mécanismes connus s'ajoute désormais un facteur d'aggravation : l'IA générative. Si celle-ci ne crée pas nécessairement les violences dont nous parlons, elle peut en changer l'échelle en permettant de produire plus vite et plus largement. Cet aspect est particulièrement préoccupant pour les femmes et les filles, car l'IA peut faire beaucoup de dégâts, notamment *via* les *deep fakes*, mais aussi de façon plus insidieuse.

Elle peut en effet participer à banaliser des stéréotypes. Nous l'avons vu récemment avec des vidéos générées par l'IA très virales, notamment sur TikTok, qui mettent en scène des personnages de fruits ou de légumes. Si celles-ci

semblaient *a priori* plutôt innocentes, elles ont été critiquées à juste titre pour la normalisation des représentations sexistes et racistes qu'elles véhiculaient auprès de jeunes publics. Ce cas illustre bien le fait que le contenu n'est pas toujours manifestement illicite, ce qui rend précisément le phénomène difficile à modérer. Or, il s'agit de vidéos qui ont donné lieu à des millions de partages et de vues sur plusieurs plateformes.

Face à cette situation, la Dilcrah agit au quotidien en utilisant plusieurs leviers, à commencer par la veille et le signalement. La délégation reçoit les alertes qui lui sont transmises par les associations partenaires, des particuliers ou d'autres acteurs institutionnels : au regard de la visibilité des contenus, de leur niveau d'engagement et de leur potentiel de dangerosité, nous appliquons un traitement différencié. Dans certains cas, ils sont transmis à Pharos ; dans d'autres, ils sont signalés au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, ou auprès de l'Arcom.

Un deuxième volet important de l'action de la Dilcrah a trait au soutien au tissu associatif. Nous participons ainsi au financement et à la coordination d'un écosystème associatif composé d'associations dites « historiques » qui travaillent sur les enjeux de haine de manière globale et qui se sont ensuite intéressées, par la force des choses, au volet numérique, et d'associations pour certaines plus récentes qui travaillent plus spécifiquement sur les sujets de lutte contre la haine en ligne : c'est le cas notamment de Point de Contact. Encore assez jeune, cet écosystème est en train de se consolider et constitue l'un des grands atouts de la France.

La Dilcrah agit aussi en matière de prévention et de sensibilisation des jeunes générations. L'idée est de ne pas se limiter à répondre uniquement à la haine en ligne après coup, mais d'agir sur les usages, de créer des réflexes de civisme en ligne comme nous pouvons en avoir hors ligne, en partant du postulat que les jeunes générations ne sont pas uniquement des publics vulnérables, mais aussi des acteurs capables de comprendre les mécanismes numériques – parfois davantage que les adultes – et de participer à la transformation des usages.

Nous avons ainsi mené plusieurs travaux dédiés à la lutte contre la haine en ligne, notamment sur le civisme dans l'univers du jeu vidéo, en menant un travail de science comportementale et en élaborant des livrables aux côtés de plus de 200 jeunes, d'associations, d'éditeurs de jeux vidéo et même de plateformes. Nous avons effectué un travail similaire au sujet de l'*Open Source Intelligence* (Osint).

Enfin, la Dilcrah œuvre à la coopération entre les pouvoirs publics, les plateformes, lorsque c'est possible, et les associations. Je mentionnerai ici la récente signature de la charte d'engagement des plateformes numériques pour la prévention des violences et la sécurité des personnes LGBT+, dans le contexte de la recrudescence des guets-apens homophobes organisés *via* les applications de rencontres. Ce travail très concret et fructueux a réuni les forces de sécurité intérieure, les associations LGBT et les principales plateformes concernées, même s'il conviendra d'en mesurer les effets dans la durée, compte tenu de l'extrême

gravité du phénomène. En l'occurrence, nous avons pu travailler avec des plateformes qui ont tout intérêt à endiguer ces problématiques.

Un autre projet va dans le même sens : la réserve citoyenne du numérique, issue de la loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (Sren) et dont la tutelle sera prochainement officiellement confiée à la Dilcrah. Il s'agit d'organiser l'engagement de citoyens volontaires autour de missions, en lien évidemment avec les associations de lutte contre la haine en ligne : nous proposerons ainsi à des citoyens bénévoles de participer à des campagnes de prévention et à des actions d'éducation numérique, ou de contribuer à la culture du signalement responsable.

J'en viens aux pistes d'amélioration.

La première consiste à rendre les outils existants plus lisibles. Pharos, par exemple, est bien trop peu connue du grand public, tout comme le numéro 3018, les associations spécialisées, notamment les signaleurs de confiance, l'Arcom ou le PNLH. De plus, l'articulation entre ces outils n'est parfois pas satisfaisante. Pour les victimes comme pour les témoins, il n'est pas évident de savoir comment agir. À mon sens, il faudrait envisager une campagne nationale de sensibilisation aux ressources existantes, à condition qu'elle soit très pratique, en indiquant qui contacter pour procéder à un signalement, en expliquant la manière dont il faut conserver les preuves, etc.

La deuxième piste concerne les plateformes et donc le DSA. Il faut le dire et le répéter : le problème est en partie enraciné dans le modèle même des plateformes. Tant que la visibilité, l'engagement et la rentabilité resteront étroitement liés à la polarisation, il sera difficile de parvenir à un véritable « *safety by design* ». Nous devons poursuivre cet objectif, car les plateformes, malheureusement, ne se contentent pas de diffuser des contenus : elles organisent leur visibilité, y participent de façon pleine et entière et peuvent même contribuer à aggraver la situation. Dans les fils de commentaires, les premiers contenus qui sont rendus visibles peuvent fixer une norme implicite d'expression.

Outil intéressant et pensé de façon relativement ambitieuse, le DSA fournit des leviers pour interroger ces mécanismes. La Commission européenne a déjà engagé plusieurs procédures contre les principales plateformes et la première sanction a été prononcée contre X en décembre 2025, aboutissant à une amende de 120 millions d'euros. Cette sanction portait spécifiquement sur les manquements à la transparence, notamment sur la certification trompeuse des comptes, le registre publicitaire et le manque d'accès des chercheurs aux données.

L'enjeu consiste désormais à documenter les cas dans lesquels les plateformes ne protègent pas suffisamment les victimes, c'est-à-dire lorsque les signalements demeurent sans effets, lorsque les comptes bannis réapparaissent et lorsque les commentaires haineux sont mis en avant, avec des raids qui peuvent durer des heures, des jours, voire des semaines. Il faut désormais transformer les constats dressés par toutes les intervenantes en dossiers exploitables par l'Arcom, qui a aussi la possibilité de mener ses propres enquêtes. Notre recommandation est

donc de structurer une méthode nationale de documentation et de travailler de concert sur ces sujets.

La troisième piste d'amélioration concerne la justice, en rappelant que de réels progrès ont été accomplis, notamment dans certains dossiers médiatisés qui ont donné lieu à des condamnations plus visibles et parfois plus sévères, avec des peines de prison ferme. Si ces décisions envoient évidemment un signal important, elles n'endiguent pas nécessairement le sentiment d'impunité et restent très partielles au regard de l'ampleur du phénomène. Comme cela a été dit, peu de victimes voient leur situation aboutir devant un tribunal et, même lorsque les procès ont lieu, ils ne traitent qu'une partie de la dynamique.

En effet, les tribunaux jugent principalement des individus – parfois un instigateur, parfois des participants identifiés –, mais rarement l'ensemble de la chaîne. Or, le cyberharcèlement n'est pas seulement une addition de comportements individuels ; c'est un phénomène collectif, souvent déclenché et entretenu par des effets de groupe. Certes, le droit actuel permet déjà d'appréhender une partie de cette réalité, mais certaines dimensions restent difficiles à qualifier en pratique : je songe en particulier au rôle d'instigation, qui dépasse le simple fait de participer à une meute et qui n'est pas reconnu comme tel. Il existe bien des dynamiques d'influence et des prises de parole publiques qui exposent une personne à des milliers de réactions, sans appel explicite au harcèlement, mais forcément avec des conséquences très concrètes.

La difficulté est aussi probatoire et technique : établir un rôle d'instigation, démontrer une coordination, retracer une dynamique et qualifier l'usage éventuel d'outils suppose du temps, des compétences et des moyens spécialisés dont la justice n'est pas nécessairement dotée aujourd'hui.

Il existe enfin un décalage de volume, dans la mesure où une vague de haine représente parfois des centaines, voire des milliers de commentaires, qui ne pourront pas tous donner lieu à des poursuites. Dans ce cadre, la question de l'AFD mérite d'être reposée, avec prudence, uniquement pour certains comportements simples à qualifier et manifestement illicites. L'objectif consiste ici à créer un échelon intermédiaire, plus rapide que le classement sans suite, plus lisible pour les victimes et plus systématique pour les auteurs, afin de pouvoir enfin réduire le sentiment d'impunité. À l'image de la pratique à l'œuvre dans le cas d'Hadopi, plusieurs avertissements pourraient être envoyés en amont.

La Dilcrah porte ce sujet qui suscite un large consensus parmi les acteurs de la lutte contre la haine en ligne. Nous l'abordons dans le cadre de la rédaction, d'une part, du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine et, d'autre part, du plan pour l'égalité des droits et contre la haine anti-LGBT+. Il me semblerait essentiel d'aborder cette problématique, au moins dans le cadre d'un groupe de travail.

La quatrième piste d'amélioration consisterait à faire de l'IA un levier au service des pouvoirs publics et des associations. Il importe, en effet, de les doter de capacités minimales de veille, de détection et de qualification automatisée, car nous ne pouvons pas prétendre lutter contre une production de contenu qui

s'industrialise avec les moyens d'observation, encore largement manuels, qui sont les nôtres. J'englobe dans ce constat l'administration pour laquelle je travaille, qui est dépourvue de moyens techniques.

Par ailleurs, il faut passer de la sensibilisation ponctuelle à une stratégie d'acculturation à l'IA. Nous disposons de l'outil PIX, qui est le principal instrument de l'éducation nationale pour certifier les compétences numériques des élèves et qui est extrêmement intéressant. Depuis 2026, des parcours spécifiques sont consacrés à l'IA, ce qui constitue une avancée : j'estime qu'il faut construire une véritable culture de l'IA tout au long du parcours éducatif, et, de manière plus générale, former les enseignants, les magistrats, les enquêteurs.

Enfin, il importe de structurer une véritable filière européenne du *Trust and safety*. Au-delà du cadre réglementaire relativement ambitieux que représente le DSA, il faut créer, comme cela existe aux États-Unis, un écosystème associant les pouvoirs publics, les plateformes, les chercheurs, les associations, les signaleurs de confiance et la justice, car ces acteurs travaillent encore trop souvent en silos, d'où un très faible nombre de référentiels communs et de mécanismes de coordination.

L'enjeu de ces prochaines années tient moins à produire de nouvelles règles qu'à s'assurer qu'elles pourront être appliquées, en professionnalisant la filière. J'ajoute qu'il faut accompagner financièrement les associations, car leurs moyens sont trop fragiles au regard des responsabilités qui leur sont confiées.

Au fond, il s'agit de garantir que ces espaces numériques demeurent des lieux d'expression et de participation au débat, et non des espaces où la violence collective décide de qui peut parler et de qui doit se taire.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je représentais cette semaine le groupe Union Centriste au cours d'une réunion organisée par la ministre Aurore Bergé, qui travaille à la rédaction d'un projet de loi visant à lutter contre l'antisémitisme, en y incluant le racisme. J'ai suggéré d'y ajouter la haine contre les femmes, afin de reprendre les dispositions que nous avions défendues au sein de la coalition parlementaire féministe, brillamment animée par Céline Thiébault-Martinez, mais la proposition n'a guère suscité l'enthousiasme.

Madame Mariscal Lopez, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a publié une requête contre la France en indiquant que le Gouvernement est invité à « exposer le cadre législatif et les mécanismes existants pour la suppression des images et vidéos diffusées en ligne sans le consentement de la personne concernée par des violences sexuelles ». Cela vous donne-t-il de l'espoir ?

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Mme Benoualid a pointé à juste titre l'importance de l'éducation. Par ailleurs, l'AFD me semble effectivement être une piste intéressante pour stopper certains comportements. La publicité des condamnations pourrait également avoir un effet sur des personnes couardes ou peureuses.

Sur un autre point, l'inversion de la charge de preuve pourrait-elle être envisagée sur le plan judiciaire ? La tâche n'est pas aisée, mais il faudrait qu'elle incombe aux plateformes, afin qu'elles justifient leurs choix.

Enfin, Mme Mariscal Lopez a évoqué la nécessité de recueillir le consentement explicite de la personne. Peut-être que nous pourrions imposer une obligation aux plateformes en ce sens. Je rêve peut-être, mais il s'agirait là d'un levier pour assainir ce climat de violence envers les femmes et toutes les victimes.

Mme Colombe Brossel. – Madame Typhaine D., quelle a été la réaction du média dans lequel vous avez réalisé cette interview ? Ce dernier doit assumer une part de responsabilité, d'autant plus que son audience n'est pas confidentielle, comme vous l'avez malheureusement découvert à vos dépens.

Mme Sophie Briante Guillemont. – À quoi les vagues de cyberharcèlement évoquées par plusieurs intervenantes correspondent-elles ? La republication de l'interview par *Le Crayon* a-t-elle suscité une nouvelle vague ? Le reflux de ces vagues correspond-il à des ripostes ?

Mme Alejandra Mariscal Lopez. – Un renforcement du cadre serait effectivement bienvenu s'agissant de la diffusion non consentie de contenus intimes. Malheureusement, nous tirons depuis trop longtemps la sonnette d'alarme sans que la situation évolue. Du côté institutionnel, aucune véritable solution n'est proposée aux victimes et l'effort repose uniquement sur le secteur associatif, qui peut être plus facilement fragilisé. Point de Contact et Stop Fisha sont les seules associations à proposer des services concrets de signalement et de retrait de contenus.

Notre procédure classique de signalement, qui consiste à notifier à Pharos un contenu illicite, ne s'applique pas ici : d'un côté, nous déposons une demande de retrait auprès de l'hébergeur, qu'il est libre de traiter ou non, étant donné que nos demandes ne sont pas contraignantes ; de l'autre, nous essayons d'orienter la victime vers le dépôt de plainte, mais elle ne le souhaite pas la plupart du temps, car elle juge la démarche trop complexe. Pourquoi déposer une plainte alors que le contenu est déjà en ligne et que son retrait sera très difficile à obtenir ?

Nous sommes toujours confrontées à cette difficulté, alors que la directive du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique oblige tous les États à mettre en place, d'ici à 2027, des mesures plus contraignantes en matière de retrait de contenus. Nous ne sommes pas vraiment écoutées, alors qu'il faudrait réfléchir ensemble à la manière d'imposer le retrait de ce type. En l'absence d'une telle évolution, notre tâche, en tant que signaleur de confiance, revient à essayer de vider l'océan à la petite cuillère.

Au lieu de retirer les contenus un par un et de « convaincre » l'hébergeur à chaque fois, il nous semblerait plus opportun de mettre en place un principe de non-consentement dès lors qu'un contenu intime ou sexuel est publié. Pour faire le lien avec le débat relatif au viol, nous voyons bien que les choses évoluent considérablement avec l'ajout du consentement dans la définition de cette infraction. Plutôt que de nous focaliser sur l'action de la victime, son silence ou son inaction, il s'agit de vérifier si l'agresseur a recueilli le consentement préalable de la victime. Pourquoi ne faisons-nous pas de même dans l'espace numérique ?

Il paraît donc logique que de nombreuses personnes estiment que l'impunité prévaut dans l'espace numérique s'agissant des contenus à caractère

raciste ou sexiste. Je note que la diffusion de contenus pornographiques présentant des « simulations » de viols est aujourd'hui acceptée en France au motif qu'elle est précédée d'un petit avertissement : « Attention, contenu choquant », alors qu'il est question d'un contenu qui est extrêmement violent. Le message envoyé signifie bien que ces violences sont acceptées dans l'espace numérique.

On s'interroge ensuite sur la difficulté du retrait de contenus intimes diffusés sans le consentement, mais celle-ci est bien liée à cette culture permissive, profondément ancrée dans le numérique, culture qui caractérise les contenus haineux contre les femmes et qui favorise une montée des masculinismes. Il faut donc revoir les choses à la base et, même si nous pouvons venir en aide aux victimes, cela reste insuffisant.

Mme Shani Benoualid. – Une femme victime de haine à un instant T sera nécessairement confrontée à de nouvelles vagues de violences. Je pense notamment à Barbara_Butch qui, dans le prolongement de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques en 2024, a porté plainte pour cyberharcèlement après avoir été la cible d'attaques antisémites, homophobes, sexistes et grossophobes. Au mois d'octobre 2025 puis en 2026, deux autres campagnes de cyberharcèlement ont été lancées à son encontre, dont l'une à l'occasion de sa nomination comme directrice artistique de l'édition 2026 de la Nuit blanche.

C'est bien ce dont il est question lorsque nous parlons de sentiment d'impunité : la réitération de l'envoi d'un nombre incommensurable de messages de haine devient possible, avec une situation qui devient intenable pour la victime, qui finit la plupart du temps par se retirer des plateformes, ce qui est anormal. Il faut donc identifier des solutions systémiques, par exemple en communiquant davantage autour des condamnations, qui restent insuffisamment relayées par les médias et par la justice elle-même.

Mme Typhaine D. – Je remercie vraiment chacune d'entre vous de ce que vous avez dit.

Les choses les plus graves qui ont été postées sur YouTube, notamment sous la publication du média *Le Crayon*, ont été retirées. Je l'ai regretté ensuite, car il n'y avait alors plus de preuves pour faire condamner les messages les plus graves, notamment les menaces d'actes terroristes masculinistes.

Encore une fois, c'est tout le problème : demander bêtement aux médias ou aux plateformes de retirer ce type de messages, sans garder les preuves, cela protège les agresseurs. Certes, c'était à ma demande à ce moment-là. Mais je ne pouvais pas savoir que cela allait devenir un cyberharcèlement de masse.

Par la suite, j'aurais aimé voir *Le Crayon* consacrer un sujet au procès. D'ailleurs, ils m'ont réinvitée. J'ai accepté d'y aller, mais accompagnée de mon avocate, estimant qu'il serait dommage de ne parler du cyberharcèlement qu'aux convaincus. J'ai demandé qu'il s'agisse non pas d'une interview, mais d'une expression de notre part. Nous avions donc préparé notre prise de parole pour nous adresser aux potentiels cyberharceleurs.

Le Crayon m'a offert une boîte de macarons, que je n'ai pas pu manger, puisque je suis végane. Je leur ai suggéré d'organiser un événement plus large, une conférence – nous avions même envisagé d'aller au Parlement –, pour évoquer leur responsabilité en tant que média. Encore une fois, il y a besoin d'outils numériques pour récupérer les commentaires et les faire disparaître après récolte. Pour l'instant, il n'y a pas eu de suite. Mais nous avons parlé de la responsabilité des plateformes et des médias. C'est essentiel. Il me paraît important de responsabiliser chaque homme qui écrit.

Outre *Le Crayon*, il y a plein de médias, y compris parfois engagés de manière progressiste, associés à du cyberharcèlement. Faute de directive ou de manière de faire connue, je comprends qu'ils ne sachent pas forcément comment réagir, même si le modèle de certains peut reposer sur le *buzz*, voire le *bad buzz* sur le dos des femmes.

Une vague, c'est le moment où cela devient massif pendant plusieurs jours, semaines, mois. Vous pensez que cela va s'arrêter. Mais la vague ne s'arrête jamais. Il y a juste des accalmies. Par exemple, depuis le début de cette audition, j'ai reçu en direct le message suivant : « Bourgeoise juive ! » Vous voyez, cela continue tout le temps. On dit simplement que ce n'est plus une vague, car ce ne sont plus des milliers de messages par jour ; « seulement » des centaines…

En l'occurrence, le retour de la vague a été lié à une republication par *Le Crayon*. Mais, d'autres fois, ce n'est pas le cas. Car, une fois que l'on est identifiée comme féministe à abattre, les commentaires ne sont pas que sous une seule publication. Dans mon cas, dès que je fais un média, même sans lien avec *Le Crayon*, dès que je prends la parole dans l'espace public, dès que j'ai une publication très visible, je sais qu'ils seront là.

Pour autant, je n'arrête pas de sortir parce qu'il y a des agresseurs dans la rue. Je n'arrêterai pas de parler dans l'espace public parce qu'il y a des agresseurs dans l'espace public.

Mais beaucoup de femmes m'ont écrit que ce qui m'arrivait leur faisait peur et qu'elles quittaient les réseaux sociaux. Je ne leur jette pas la pierre ; je les comprends. Mais cela montre qu'ils parviennent à leurs fins.

Beaucoup de femmes me disent qu'elles aimeraient se mobiliser sur le sujet, faire tel ou tel type de vidéo, mais qu'elles ont trop peur de vivre ce que j'ai vécu. Alors, elles se taisent.

J'en viens à la question des amendes. On n'arrête pas de nous dire qu'il n'y a plus d'argent pour les droits des femmes. Il n'y aurait, paraît-il, plus d'argent nulle part. Mais, pour renflouer les caisses de l'État, il y aurait une solution simple. Il suffirait d'infliger une amende à chaque commentaire misogyne de type « Retourne en cuisine ! » – je ne parle pas des menaces de crime, dont il est important, notamment pour les victimes, qu'elles continuent de relever des tribunaux – pour récupérer beaucoup d'argent et le flécher vers les associations qui accompagnent les victimes et les droits des femmes en général. D'ailleurs, il faudrait faire de même avec les insultes racistes, validistes, etc. Il y a là une manne financière dont il serait dommage de se priver.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je vous remercie de vos témoignages.

L'espace numérique est un espace public, tout comme l'espace physique. Le cyberharcèlement n'est pas un danger que sur la toile. Il met en péril notre modèle de société, qui repose sur le respect mutuel des uns et des autres et, en l'occurrence, des unes et des autres. Puisse cette audition, qui va rester en ligne sur le site du Sénat, permettre d'acculturer toutes les personnes qui nous regardent et nous écoutent.

Table ronde sur les enjeux, en matière d'éducation, de la montée des masculinismes

(7 mai 2026)

Présidence de Mme Annick Billon, vice-présidente

Mme Annick Billon, vice-présidente. – Nous poursuivons ce matin nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes, en abordant aujourd'hui un enjeu majeur : le rôle central de l'Éducation nationale dans la prévention et la prise en compte de ces mouvements.

Je précise que je remplace aujourd'hui, à sa demande, Dominique Vérien, qui m'a succédé à la présidence de cette délégation en 2023. Elle accueille en effet, en ce moment même, la ministre Aurore Bergé dans son département.

Je remercie très sincèrement les intervenantes et intervenants que nous accueillons aujourd'hui. Leurs regards complémentaires seront essentiels pour éclairer nos travaux. Je souhaite la bienvenue à Anne Padier Savouroux, sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales au sein du service de la vie de l'élève et des établissements à la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ; Christelle Jouhanneau, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles ; Christelle Kauffmann, proviseure, secrétaire générale adjointe du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-Unsa) ; Véronique Béchu, directrice de l'Observatoire de l'association e-Enfance/3018, et Samuel Comblez, directeur général adjoint de ladite association ; enfin, Louise-Marie Giacomuzzo, chargée de mission sur la prostitution des mineurs au Mouvement du Nid et intervenante Evars (éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité).

Au cours de nos auditions, nous avons recueilli des témoignages qui montrent une diffusion préoccupante de discours sexistes, voire ouvertement masculinistes, chez les élèves. Ces discours prennent des formes variées. Le récent sondage de l'IFOP pour Sidaction a notamment montré que 73 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans connaissent au moins un influenceur masculiniste ; 39 % consultent leurs contenus,19 % régulièrement.

À la lumière de ce sondage, il nous sera intéressant de savoir comment, d'après vos observations, ces discours se diffusent concrètement dans les établissements et dans quelle mesure ils influencent les comportements et les relations entre élèves.

Une telle diffusion n'est d'ailleurs pas sans conséquence. Elle peut se traduire par une banalisation de propos sexistes, une remise en cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi, dans certains cas, par des situations de harcèlement, de mise à l'écart ou de dégradation du climat scolaire. Elle peut également contribuer à fragiliser certains élèves, en particulier les jeunes filles.

Nous avons auditionné la journaliste Pauline Ferrari qui nous a expliqué que certaines d'entre elles nourrissent parfois des formes d'autocensure ou de retrait.

Face à ces constats, plusieurs enjeux nous semblent essentiels.

D'abord, celui de la capacité de l'institution scolaire à identifier et à comprendre ces phénomènes, qui peuvent être diffus, évolutifs, et parfois difficilement perceptibles pour les équipes éducatives. Les personnels disposent-ils des connaissances, du langage même, et des outils nécessaires pour les analyser et y répondre de manière adaptée ?

Ensuite, la montée de ces discours interroge directement la capacité de l'institution à former et à soutenir les enseignants, les personnels de direction et l'ensemble de la communauté éducative face à des situations parfois nouvelles, ou du moins renouvelées dans leurs formes et leurs modes de diffusion.

Par ailleurs se pose la question essentielle de la prévention.

Plusieurs leviers sont régulièrement évoqués : l'éducation aux médias et à l'information, ou l'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar), et à la sexualité (Evars).

Dans quelle mesure ces dispositifs sont-ils effectivement déployés ? Sont-ils aujourd'hui suffisants pour répondre à la montée de discours parfois structurés, voire radicalisés ? Face au bombardement continu de contenus masculinistes auxquels les adolescents sont exposés sur les réseaux sociaux, la lutte n'est-elle pas disproportionnée ? Se pose à ce titre la question du rôle des espaces numériques, qui constituent un vecteur majeur de diffusion de ces contenus. Comment l'école peut-elle, à son niveau, contribuer à armer les élèves face à ces contenus ?

Enfin, l'école ne peut agir seule. Elle doit pouvoir s'appuyer sur les familles, sur les associations intervenant en milieu scolaire, mais aussi sur l'ensemble des acteurs publics concernés. Comment renforcer cette articulation ? Comment mieux accompagner les familles face à ces sujets parfois sensibles ?

Cette table ronde doit donc nous permettre d'identifier les difficultés concrètes rencontrées par les équipes éducatives, mais aussi de faire émerger des pistes d'action très opérationnelles, notamment en matière de formation, de prévention, et de signalement des comportements à risque.

Je demanderai à chacune et chacun d'entre vous de bien respecter le temps de parole de dix minutes qui vous a été accordé pour vos propos liminaires.

Mme Anne Padier Savouroux, sous-directrice des parcours éducatifs et des éducations transversales au sein du service de la vie de l'élève et des établissements à la direction générale de l'enseignement scolaire. – Madame la vice-présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, je reviendrai très rapidement sur les trois points que vous avez évoqués et qui structureront mon propos : l'identification et la compréhension des phénomènes par les personnels, ce qui implique nécessairement la question de leur formation ; le signalement de ces phénomènes, qui relèvent d'atteintes aux valeurs de la République et qui doivent toujours être considérés comme telles ; enfin, les apprentissages des élèves, dans les

enseignements comme dans les éducations transversales, notamment l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité.

Il me paraît important de souligner que, pour le ministère, la question du masculinisme demeure relativement récente. Ce sujet est entré dans l'institution par le biais de la prévention de la radicalisation. Bien sûr, les politiques d'égalité entre les filles et les garçons sont plus anciennes, mais la question spécifique du masculinisme est assez nouvelle, et il importe de le rappeler en introduction.

J'aborderai d'abord la mesure du phénomène.

Les constats relatifs à la montée en puissance des discours masculinistes font écho à ce qui est observé dans l'institution scolaire en matière de victimation à caractère sexiste et sexuel. Depuis plusieurs années, le ministère publie des données sur les inégalités entre les filles et les garçons dans l'institution scolaire.

La publication de janvier 2026 de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, fondée notamment sur les données de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) sur les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire, propose des analyses approfondies. Elle montre notamment que, dans le second degré, l'adolescence constitue un véritable point de bascule : les filles deviennent alors les principales victimes des violences sexistes et sexuelles.

À titre de comparaison entre le premier et le second degré, en CM1 et en CM2, l'exposition des filles et des garçons aux violences sexuelles demeure similaire : 15 % des filles et 15 % des garçons déclarent avoir été victimes de voyeurisme dans les toilettes, tandis que 8 % indiquent avoir été embrassés de force au moins une fois. Au collège, la proportion des filles victimes devient plus importante : 15 % d'entre elles déclarent avoir été exposées à au moins une forme de violence sexuelle, contre 12 % des garçons.

En outre, cette publication confirme que les réseaux sociaux constituent un facteur d'amplification de ces violences, en contribuant à la propagation de discours et de croyances remettant en cause l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, 30,6 % des collégiennes et 26,2 % des collégiens déclarent avoir été victimes de cyberviolences.

Ces violences affectent gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes ; elles contribuent également à la dégradation du climat scolaire.

Ces constats nous invitent naturellement à renforcer la réponse au sexisme, ainsi qu'aux violences sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires. L'une de nos perspectives de travail consiste aujourd'hui à améliorer le signalement des faits graves et la caractérisation de ceux qui se trouvent sous-tendus par une idéologie masculiniste.

Le ministère mène en outre une politique volontariste de réponse au sexisme et aux violences sexistes et sexuelles, lesquelles peuvent être liées à une forme d'adhésion aux idéologies masculinistes. Cette politique a récemment été renforcée par l'entrée en vigueur, à la rentrée 2025, des programmes Evar et Evars, qui permettent aux élèves, dès le plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, de

prendre conscience que le sexisme instaure un rapport de domination portant atteinte à la dignité et susceptible de conduire à des violences, notamment des violences de genre.

Bien entendu, ces programmes s'articulent avec le développement des compétences psychosociales. Il importe d'insister sur ce point. Nous évoquons fréquemment les compétences psychosociales, mais plus rarement le développement. Trop souvent, nous raisonnons comme s'il suffisait que les enfants et les élèves acquièrent un certain nombre de compétences leur permettant de vivre ensemble, sans suffisamment corréler cette ambition aux différents stades de leur développement, aux besoins effectifs qui en découlent et à leur capacité réelle à acquérir ces compétences.

Les programmes Evar et Evars ont précisément été conçus dans cette dynamique de développement. Ils se déclinent au moyen d'outils destinés à aider les enseignants à apporter des réponses adaptées à l'âge et au développement des enfants dont ils ont la charge.

Nous avons naturellement mis en place des séminaires nationaux permettant de transmettre aux acteurs académiques l'ensemble des éléments scientifiques relatifs au développement de l'enfant, aux compétences psychosociales, ainsi qu'aux enjeux liés à l'éducation à la sexualité.

Nous avons travaillé à la fois sur le premier et sur le second degré, et proposé des modules d'autoformation via la plateforme Magistère. Cela leur permet de bénéficier de ressources scientifiques, ainsi que d'un accompagnement relatif au recueil de la parole et à sa prise en compte dans les procédures à suivre.

En complément, des livrets pédagogiques élaborés par la Dgesco permettent aux enseignants de conduire ces séances. Celles-ci ont parfois suscité des inquiétudes parmi les personnels. Ces livrets pédagogiques ont donc vocation à lever les questions sensibles, à accompagner la prise en compte de certaines paroles parfois déstabilisantes et à garantir que les familles comprennent les contenus transmis à leurs enfants ; elles peuvent ensuite être reçues lorsque des interrogations surviennent.

Au-delà de l'éducation à la sexualité et des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, il existe une véritable volonté d'installer une culture de l'égalité. Ce levier nous paraît essentiel pour lutter contre les représentations stéréotypées.

Ces représentations alimentent les inégalités, les discriminations et les violences ; elles constituent l'un des enjeux pédagogiques et éducatifs majeurs de la transmission d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons. Ainsi, au-delà des programmes Evar et Evars, l'enseignement moral et civique (EMC) constitue lui aussi un levier majeur pour travailler les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La transmission d'une culture de l'égalité repose également sur des éducations transversales. Tel est notamment l'enjeu du travail conduit par notre

sous-direction à la Dgesco en matière d'éducation aux médias et à l'information, que vous avez évoquée tout à l'heure, madame la vice-présidente. Cette éducation permet de travailler les enjeux de citoyenneté numérique, de prévenir les haines en ligne, ainsi que les cyberviolences de genre. À cet égard, un ensemble de supports élaborés par le ministère ou ses partenaires sont mis à la disposition des enseignants. Je pense notamment à la plateforme Genrimages du Centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir, ainsi qu'aux ressources proposées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi).

Parallèlement, des actions éducatives permettent de construire avec les élèves des projets constituant des leviers de déconstruction des stéréotypes et de lutte contre les discriminations sexistes et les violences. Plusieurs concours sont proposés aux établissements scolaires, offrant ainsi un cadre de réflexion sur le sexisme. Je pense notamment à « #ZéroCliché pour l'égalité filles-garçons » ou encore au concours « Non au harcèlement ! ».

Le ministère soutient également un certain nombre d'associations engagées en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et dans la lutte contre le sexisme ainsi que contre les violences sexistes et sexuelles intervenant en milieu scolaire. Je songe ici au Centre Hubertine-Auclert.

Par ailleurs, les établissements scolaires peuvent bénéficier du label « Égalité filles-garçons ». Cette labellisation, proposée depuis la rentrée 2022-2023, vise à reconnaître la cohérence de l'action pédagogique et éducative menée à l'échelle de l'établissement au service de l'égalité entre les filles et les garçons. Quatre campagnes de labellisation ont déjà permis la labellisation de 2 000 établissements.

J'en viens enfin au repérage et à la prise en charge des situations de violence et de harcèlement à caractère sexiste et sexuel, avec une attention particulière portée à la santé mentale des élèves.

Aujourd'hui, la question de la santé mentale occupe une place centrale. D'ailleurs, il s'agit non pas seulement de la santé mentale des élèves, mais bien de celle des enfants et des adolescents. Nous avons observé avec une très grande inquiétude l'augmentation de 247 % du nombre de passages aux urgences des jeunes filles depuis la crise sanitaire.

Ces passages aux urgences renvoient évidemment à une problématique de santé mentale plus large que celle du sexisme et des violences sexistes et sexuelles. Toutefois, nous mesurons à quel point ces phénomènes affectent le climat scolaire et l'environnement dans lequel évoluent les jeunes filles.

Depuis 2022, plusieurs mesures ont été déployées afin de faire de la santé mentale des élèves une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté éducative. À ce titre, depuis 2023, un protocole « Santé mentale : du repérage à la prise en charge » est obligatoire dans toutes les circonscriptions, les collèges et les lycées. Ce protocole est apparu à la suite des Assises de la santé scolaire de 2024. Le protocole existait auparavant, mais ces assises l'ont rendu obligatoire. Nous

savons aujourd'hui que 8 000 personnels ont été formés à ces questions de santé mentale, parmi lesquelles figurent les violences sexistes et sexuelles.

Au-delà de la dimension préventive, le ministère a publié, voilà deux mois, un protocole conçu comme un outil opérationnel. Celui-ci vise à sécuriser les démarches et à garantir que chaque signalement soit traité de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Il précise à chaque acteur, selon la situation rencontrée, sur qui il peut s'appuyer, qui informer et quels liens établir avec l'autorité judiciaire.

Pour conclure, je souhaite évoquer la convergence entre sexisme, racisme, antisémitisme, xénophobie et homophobie dans les discours masculinistes. Cette évolution nous inquiète profondément. Nous constatons que ces discours ne relèvent pas exclusivement d'une logique de suprématie de l'homme sur la femme. Ils reposent aujourd'hui sur une conception plus large de la suprématie, parfois celle de l'homme blanc, et dénigrent toute forme de différence. Ils considèrent qu'au sein de notre école et de notre société certaines personnes vaudraient moins que d'autres. Dans notre politique éducative, cela constitue à la fois un signal d'alerte et un point de départ pour renforcer la formation des enseignants, ainsi que leur accompagnement étroit.

Mme Christelle Jouhanneau, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie, conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Versailles – Je souhaite d'abord préciser mes trois missions principales auprès du recteur de l'académie de Versailles, afin de situer le cadre dans lequel j'interviens sur cette question.

La première mission consiste à traiter, analyser et accompagner les atteintes aux valeurs de la République dans leur acception la plus large, en m'appuyant sur une équipe dédiée, ainsi que sur un protocole de signalement auquel les personnels sont formés. Il convient de rappeler que la culture du signalement s'est installée dans l'école depuis plusieurs années et que son objectif premier demeure la protection des élèves qui nous sont confiés.

Lorsqu'un fait est signalé, que son auteur soit un élève, un personnel ou un parent, l'équipe académique prend attache avec le signalant afin de préciser les faits au moyen d'un questionnement ciblé, puis de l'accompagner tant sur le plan juridique que pédagogique. Nous rappelons constamment que nous appartenons à l'Éducation nationale et que, concernant les élèves, l'objectif premier réside non pas uniquement dans la sanction, mais dans la non-réitération des faits, une fois que leur auteur a bien compris ce qui lui est reproché. Les faits les plus graves sont systématiquement portés à la connaissance des autres services de l'État, qu'il s'agisse de la police ou de l'autorité judiciaire.

Ma deuxième mission auprès du recteur consiste à piloter le plan de formation de l'ensemble des personnels de l'académie de Versailles dans les domaines des valeurs de la République, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, des radicalités et des dérives sectaires. C'est dans ce cadre que nous avons organisé cette année des webinaires à destination des chefs d'établissement sur la question du masculinisme, sur lesquels je reviendrai.

Enfin, ma troisième mission relève du conseil auprès de M. le recteur, auquel je transmets régulièrement des analyses fondées sur les faits portés à notre connaissance.

Je précise que cette mission couvre à la fois le premier et le second degré.

J'aborderai donc trois points : ce que nous observons dans les établissements et les faits dont nous avons connaissance ; les actions engagées ; enfin, les leviers que nous avons identifiés, notamment avec la mission « Égalité filles-garçons » de l'académie, ainsi qu'avec les référents en éducation aux médias et à l'information, puisque nous travaillons sur cette question à travers ces trois entrées.

Je souhaite également rappeler un élément de contexte : l'académie de Versailles constitue la plus grande académie de France. Elle représente 10 % des effectifs nationaux, soit un million d'élèves et 100 000 personnels.

L'audition d'aujourd'hui m'a conduite à m'interroger sur ce qui avait déclenché l'organisation de ces webinaires consacrés au masculinisme. Pourquoi avons-nous engagé ce travail ?

J'ai pris ces fonctions en 2022 et les premières interrogations ont porté sur des faits de refus de mixité, parfois exprimés par des élèves très jeunes. Dans certaines classes, les filles se plaçaient d'un côté et les garçons de l'autre ; malgré les interventions et les actions des professeurs, cette séparation persistait. Nous avons également observé, dans les cours d'éducation physique et sportive, des refus de pratiques mixtes.

Ces faits demeurent marginaux, mais nous savons qu'ils trouvent souvent leur origine dans un rapport au religieux particulièrement normatif et rigoriste. Ce sujet est désormais suffisamment documenté.

Nous avons ensuite identifié des convergences autour d'une parole de rejet et d'une condamnation très ferme de l'homosexualité, dans le premier comme dans le second degré. Les propos tenus étaient parfois extrêmement violents, formulés soit au nom de la religion, soit au nom d'une certaine « morale », selon les termes employés. Nous avons d'ailleurs retrouvé cette contestation lors de la mise en œuvre des programmes Evar et Evars. Parmi les reproches formulés par certaines familles que nous avons reçues figurait la crainte que cette éducation ne pousse leurs enfants vers une autre voie que celle que, selon elles, « la nature avait affectée à leur enfant ». Les critiques étaient parfois très vindicatives et particulièrement explicites.

Le troisième phénomène qui nous a conduits à nous interroger, c'est la montée des faits antisémites après les attentats du 7 octobre 2023. Nous avons constaté une progression de la fascination pour la violence, l'autorité, le virilisme et le totalitarisme.

Je prendrai un exemple concret. Nous avons été alertés au sujet d'un groupe WhatsApp créé par des élèves d'un collège pour leur classe. Progressivement, certains garçons ont commencé à y publier des images et des propos ouvertement racistes et antisémites. Les filles ont ensuite été exclues du

groupe par les auteurs de ces publications. Les contenus diffusés associaient des photographies d'Hitler, de Staline, de Donald Trump ou de Vladimir Poutine, puis des images d'armes et d'attentats. Tous les registres semblaient se mêler. C'était assez déstabilisant.

Le point de convergence entre ces publications résidait toutefois dans une fascination pour l'autorité exercée par la force, ainsi que dans une absence totale d'empathie à l'égard des victimes. L'exclusion des filles du groupe nous a également fortement interrogés.

Lorsque nous avons entendu les élèves concernés, leur degré de conscience nous a particulièrement marqués : ils ne mesuraient absolument ni la nature des contenus publiés ni ce qu'ils représentaient pour les personnes visées.

Le point positif, malgré tout, réside dans le fait que ces situations sont le plus souvent signalées par d'autres élèves ou par des parents. Concernant des groupes privés, c'est généralement par ce biais que les faits remontent.

Ces phénomènes restent marginaux, mais leur degré de violence suffit à susciter une interrogation collective, notamment avec nos collègues chargés du dossier « Égalité filles-garçons ».

La nature antisémite des faits renforce cette impression. Si nombre d'entre eux sont directement liés à la situation au Moyen-Orient, nous observons aussi des faits d'une autre nature, marqués par des références au nazisme, des apologies de la figure d'Hitler, valorisé pour sa force de caractère ou son courage, avec parfois une forme de mythologie chevaleresque très présente chez certains élèves.

Nous retrouvons également des discours valorisant le virilisme dans les classes. Dans les faits de racisme, qui connaissent une forte hausse, apparaissent plus fréquemment des références à la condition d'esclave ou à la traite, ainsi qu'une idée de domination d'un groupe sur un autre, qui est particulièrement marquée.

Tous ces éléments s'installent à bas bruit. Les faits sont signalés, pris en charge, sanctionnés ; les victimes font l'objet d'un accompagnement, ce qui demeure essentiel. Pourtant, cette forme d'hybridation continue de nous déstabiliser, parce que son analyse se révèle particulièrement complexe.

Face à cette situation, nous avons engagé un travail spécifique. Dans le cadre de nos missions, nous bénéficions régulièrement de formations et de séminaires, organisés notamment par le Conseil scientifique sur les processus de radicalisation (Cosprad), dont le coordinateur scientifique, Antoine Mégie, a été auditionné voilà quelque temps par votre délégation.

Nous leur avons exposé ce que nous observions sur le terrain, notamment l'évolution des radicalités. Ce champ évolue lui-même fortement : les travaux consacrés à l'ultradroite ou au masculinisme se multiplient aujourd'hui.

Nous avons alors proposé aux chefs d'établissement deux webinaires de formation consacrés au masculinisme, puisque nous commencions à identifier ce type de faits. Nous nous sommes tournés vers l'université de Montréal et avons fait intervenir deux chercheurs, Samuel Tanner et François Gillardin.

Le premier webinaire portait sur le lexique et le panorama de l'univers masculiniste ; le second était davantage centré sur les pratiques numériques des élèves.

Ces formations ont produit un effet direct : des chefs d'établissement nous ont contactés pour nous indiquer qu'ils identifiaient désormais, dans leurs établissements, des situations correspondant à ce qui avait été présenté lors des webinaires. Les signalements ont alors augmenté.

Les faits dont nous avons connaissance concernent exclusivement des élèves de lycée. Ils sont fortement imprégnés de culture masculiniste. Certains sont aisés à repérer – je pense au cas d'un élève ayant fait l'apologie d'actes de Dominique Pelicot. D'autres sont plus difficiles à caractériser, comme des slogans – « le féminisme est mon déclencheur » ou « elle veut, elle veut » – arborés sur un tee-shirt : l'élève peut alors opposer une interprétation différente.

Pour autant, ces signalements sont importants. Ils nous permettent de signifier à leurs auteurs que l'Éducation nationale n'est pas dupe. Surtout, ils envoient un message aux potentielles victimes et à ceux qui s'opposent à ce courant de pensée pour les encourager à prendre la parole.

L'académie de Versailles a identifié plusieurs pistes pour prévenir ce phénomène.

La première, qui consistait en l'organisation de webinaires, abordait le sujet au travers du prisme de la radicalité masculiniste. Bien entendu, cela ne suffit pas, puisque le phénomène prospère très clairement sur un terreau antiféministe et sexiste. Les faits ne font pas toujours l'objet de signalements, car ils sont parfois difficiles à identifier dans une salle de classe. Il peut aussi s'agir de pratiques pédagogiques inconscientes de la part des enseignants qui ne favorisent pas la culture de l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette première piste s'adressait aux personnels éducatifs. Cependant, il est apparu nécessaire d'y associer tous les parents et plus largement les citoyens. On parle beaucoup de ce que les élèves voient, mais pour ma part, j'ignore à quels contenus ils sont exposés. En revanche, des chercheurs les visualisent. Il est important de comprendre ces contenus, de les décortiquer et de les analyser pour bien les identifier.

La deuxième piste a été évoquée par mes collègues : il s'agit de la promotion de la culture égalitaire, la lutte contre le sexisme, les LGBT-phobies, les violences sexistes et sexuelles et les stéréotypes de genre. Il faut promouvoir, au quotidien, des pratiques pédagogiques qui permettent de déconstruire les stéréotypes et les préjugés qui y sont associés, afin que les filles et les garçons puissent se sentir légitimes de résister.

La troisième piste concerne l'éducation aux médias et à l'information. Toutefois, il n'est pas si simple de déconstruire les préjugés et les stéréotypes auprès des élèves. Les discours moralisateurs sont souvent inopérants, surtout sur le long terme, dans un contexte où la parole institutionnelle est délégitimée dans la société et sur les réseaux sociaux, où tout se vaut. Il est donc plus utile de pousser

les élèves à comprendre comment sont construites les vidéos, de les faire réfléchir sur les intentions, notamment commerciales et économiques, de ces réseaux, et d'adopter des codes de communication qui permettent de capter l'attention des élèves.

Mme Christelle Kauffmann, proviseure, secrétaire générale adjointe du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale. – Je suis secrétaire générale adjointe du SNPDEN et proviseure en exercice dans l'académie de Toulouse.

Le masculinisme s'inscrit dans un continuum qui va du sexisme ordinaire, souvent banalisé, quelquefois inconscient, à des formes plus explicites et militantes. Ce que nous observons aujourd'hui dans nos établissements n'est pas une crise visible, mais une transformation silencieuse des rapports entre les filles et les garçons. Le masculinisme ne surgit pas brutalement – sauf faits très explicites, mais ils sont rares – il s'installe progressivement, en émettant des signaux faibles. La situation n'est évidemment pas homogène dans tous les lycées et collèges. Dans certains établissements, rien n'émerge, tandis que dans d'autres, l'iceberg commence à apparaître. Sans minimiser le phénomène, il convient donc de rester prudent et conscient de la situation.

Deux phénomènes coexistent : d'une part, le sexisme et le masculinisme se répandent chez les élèves, et, d'autre part, on observe chez l'ensemble des personnels une persistance des stéréotypes parfois violents, au moins dans les paroles. Il s'agit notamment de propos et de postures de certains hommes envers les femmes, qu'elles soient enseignantes, conseillères principales d'éducation (CPE), membres du personnel de direction ou agentes. Cela peut influencer les jeunes dans leur propre comportement et leur vocabulaire. Une étude du SNPDEN, fondée sur 3 000 témoignages de personnels de direction et de vie scolaire, l'a d'ailleurs montré. Il ne faut donc pas sous-estimer l'influence de la posture des adultes qui encadrent nos jeunes, car ils font figure de modèles, après les parents.

L'égalité femmes-hommes est donc toujours une question d'actualité, y compris chez les personnels de l'Éducation nationale, alors que le discours des adultes est trop souvent dédramatisé, présenté comme de l'humour ou une simple opinion.

Des signaux faibles observés chez les élèves nous sont remontés sur l'ensemble du territoire, depuis une période récente, bien que nous ne disposions pas d'études factuelles documentées. Le champ des possibles en la matière est large. Dans ce panel, citons le rejet d'actions menées au nom de la culture de l'égalité, qui peut être explicite ou implicite, par exemple en cas d'absences lors des séances d'information sur l'égalité femmes-hommes ou d'Evars.

Il peut aussi s'agir de discours antiféministes liés aux réseaux sociaux, à l'influence des modèles virilistes, aux phénomènes de domination, de performance, de culte du corps et de contrôle. Ces dernières années, nous avons également constaté l'amplification d'inégalités dans l'occupation de l'espace au collège ou au lycée – mon intervention ne concerne que le second degré. Dans la cour de récréation et dans les salles de classe, filles et garçons sont séparés.

De la même façon, nous observons assez massivement une autocensure des filles dans les classes ou en dehors, dans les instances comme les conseils de la vie lycéenne ou collégienne, qui se traduit par une peur de s'exprimer ou de se montrer. Cette autocensure est trop facilement attribuée à une timidité des filles. Elle peut se traduire en frein à l'orientation. En découle aussi un sentiment d'insécurité différencié suivant le genre : dès lors qu'elles sortent du collège ou du lycée, certaines filles cachent leur féminité sous leur capuche.

J'en viens à la question des réseaux sociaux. Les élèves sont fortement exposés, sans le moindre contrôle, à des contenus virilistes sur des plateformes comme TikTok, Instagram ou YouTube. Ces contenus sont amplifiés par les algorithmes et ces représentations deviennent problématiques. Beaucoup de parents ne savent pas ce que font leurs enfants sur les réseaux sociaux et les enseignants, issus d'une autre génération, ne sont pas toujours au fait de cette réalité : s'ils ont été informés, par la presse ou lors de formations, des méfaits des plateformes, tous ne maîtrisent pas réellement le sujet.

Dès lors, que pouvons-nous faire ? Il me semble que la question est celle de la priorisation. Bien sûr, nous avons des leviers, mais tout est toujours urgent pour l'Éducation nationale ! Puisque nous observons ce phénomène, il faut agir. Certes, nous ne restons pas sans rien faire, mais les priorités doivent être établies et nous avons besoin de moyens dédiés.

Le sujet relève d'un enjeu éducatif global sur le temps long : nous ne pourrons pas voir de progression en une année seulement. Ce qui est certain, c'est que l'implication collective – des personnels, des parents et des partenaires – est nécessaire. Et tous les élèves doivent être inclus : il ne s'agit pas de protéger les filles en écartant les garçons.

À cet égard, la labellisation des établissements « Égalité filles-garçons », avec trois niveaux différents, est un outil qui a fait ses preuves.

Un autre levier indispensable est la formation de tous les adultes – enseignants, CPE, agents des collectivités territoriales et personnels de direction. Nous l'avons fait massivement pour promouvoir les valeurs de la République et pour lutter contre le harcèlement, pas seulement sur la plateforme Magistère, mais aussi en présentiel, avec des temps d'échanges entre pairs. Si nous ne le faisons pas pour l'égalité fille-garçon, nous manquerons une étape très importante de cette formation collective. Ces sujets touchent à l'intime et aux convictions. La formation est donc indispensable et, en 2026, elle reste insuffisante.

Au-delà de la labellisation, qui reste l'outil nécessaire, je veux évoquer cinq dispositifs qui ont démontré leur efficacité.

Le programme Evars, depuis la rentrée de 2025, fonctionne mieux. L'obligation qui nous a été rappelée avec insistance – et c'est bien normal – a replacé le dossier en haut de la pile. Nous avons donc réactivé ce dispositif. Reste la question des moyens humains – les coordonnateurs enseignants – et budgétaires – indemnités pour mission particulière (IMP), pacte enseignant, heures supplémentaires effectives (HSE). Actuellement, ces moyens sont fortement contraints.

L'intervention de nos partenaires professionnels est également indispensable. Elle est parfois financée par les collectivités territoriales ou par l'État. Les scénarios de théâtre-forum et les actions proposées par le Planning familial ou les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), animés par des professionnels, touchent par exemple davantage les élèves dans les classes que la parole des enseignants.

Autre levier nécessaire, le travail sur les espaces fait l'objet de nombreuses expérimentations.

Par ailleurs, l'éducation à l'esprit critique est essentielle et relève de l'enseignement moral et civique, mais aussi de l'action des professeurs documentalistes.

Enfin, nous agissons pour la prévention du cyberharcèlement.

Il faut agir collectivement pour faire face à cette situation. Nous y arriverons en travaillant sur le climat scolaire. Nous ne pouvons pas nous contenter de poser des interdictions : nous devons aider les élèves à comprendre ce phénomène et proposer un autre projet à nos jeunes. Il est indispensable de structurer et de financer les actions, de former tous les personnels et d'impliquer les hommes dans ce périmètre.

M. Samuel Comblez, directeur général adjoint de l'association e-Enfance/3018. – Je suis heureux d'intervenir parmi vous, car la lutte contre le masculinisme n'est pas seulement une question de femmes. En effet, pour avancer, nous devons aussi impliquer les hommes.

L'association e-Enfance a été créée en 2005 pour répondre aux enjeux croissants liés à la protection des mineurs dans l'environnement numérique. L'association et le numéro 3018 ont pour vocation la prévention et la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de violence numérique touchant les jeunes et les jeunes majeurs jusqu'à 25 ans.

L'association agit au quotidien, au contact direct des mineurs, de leur famille et des professionnels de l'enfance. Son action repose notamment sur des interventions de sensibilisation menées sur le terrain, au sein des établissements scolaires, du CP jusqu'à l'enseignement supérieur, et auprès des acteurs éducatifs. Nous avons fait le choix d'une prévention précoce et nous abordons donc ces sujets dès l'âge de six ans pour donner les bons réflexes aux enfants. Ces actions visent à accompagner les jeunes dans leurs usages numériques, à développer leur esprit critique et à prévenir les risques liés au contenu et aux comportements en ligne.

En complément, l'association e-Enfance opère le numéro 3018, numéro national dédié à la protection des mineurs sur internet et à la lutte le harcèlement. Cette ligne d'écoute est ouverte sept jours sur sept, de 9 heures à 23 heures. Elle est accessible gratuitement et de manière confidentielle. On peut y accéder par téléphone, par courriel, par tchat et *via* une application gratuite, particulièrement prisée par les jeunes.

Elle constitue un dispositif central d'accompagnement, de signalement et de prise en charge des situations de violence et de cyberviolence.

Le 3018 se veut inclusif – le service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. La ligne permet une réponse rapide, individualisée et coordonnée aux situations problématiques auxquelles les jeunes sont exposés, tant auprès des plateformes numériques que des autorités compétentes, dont le ministère de l'Éducation nationale.

Si l'on souhaite comprendre l'adhésion croissante de certains jeunes aux discours masculinistes, il faut d'abord se défaire d'une idée reçue : nous ne sommes pas face à un mouvement structuré, visible, auquel les préadolescents et adolescents adhéreraient de manière explicite et revendiquée. Il s'agit d'un phénomène beaucoup plus diffus et insidieux. Autrement dit, ce n'est pas une violente tempête idéologique, mais plutôt une petite pluie fine et continue qui imprègne lentement les représentations, les codes, les relations, sans que le jeune ait toujours conscience de ce qui est en train de l'influencer. Ces discours s'installent lentement, par fragments, au travers de contenus numériques, de blagues, de références marquées et partagées entre pairs qui, à force de répétition, finissent par constituer un arrière-plan culturel qui paraît normal.

Sur le plan psychologique – je m'exprime en tant que directeur général adjoint de l'association et psychologue de l'enfant et de l'adolescent à la fois –, cette dynamique repose sur des mécanismes bien identifiés. Tout d'abord, il y a l'effet de familiarité : plus une idée est exposée, même de manière légère ou implicite, plus elle semble crédible. Ensuite, on observe une forme d'acculturation silencieuse : les normes circulent sans être débattues, elles s'intègrent progressivement dans les représentations. Surtout, ces discours rencontrent des besoins psychiques réels chez ces jeunes. Ils apportent des réponses simples à des expériences souvent difficiles, comme des échecs scolaires, des rejets, une incertitude relationnelle. Ils offrent une explication immédiate aux frustrations en les externalisant. Une telle lecture du monde est séduisante, car elle protège l'estime de soi et évite la complexité. Elle permet de retrouver un sentiment de contrôle dans un environnement perçu comme instable, en particulier pendant l'adolescence.

L'adhésion est donc moins idéologique que profondément émotionnelle. Les contenus masculinistes mobilisent des affects puissants : la colère, le sentiment d'injustice, la frustration ou la peur du déclassement. Ces propos ne se contentent pas d'expliquer, ils donnent des mots à ces émotions et offrent, dans certains cas, un sentiment d'appartenance : ces discours fonctionnent parce qu'ils font résonner une expérience vécue.

À cela s'ajoutent des mécanismes sociaux déterminants. Les jeunes ne se construisent pas seuls, mais dans des groupes. On observe des phénomènes de conformité normative : les élèves ajustent leurs propos à ce qu'ils perçoivent comme acceptable ou valorisé par leurs pairs. Le rire, l'approbation et la viralité jouent un rôle de renforcement. Progressivement, des propos initialement transgressifs deviennent tolérés, puis banalisés : c'est la normalisation par glissement. Dans ce contexte, l'adolescence, et en particulier pendant le collège, constitue une période de forte vulnérabilité. L'identité s'y construit largement sous le regard des autres, des normes de genre y sont réactivées avec intensité et la frontière entre provocation, jeu et conviction reste floue.

Les discours masculinistes offrent aux adolescents une structure interprétative simple, à un moment où les repères de genre évoluent rapidement. Certes, les filles sont les principales victimes, mais les garçons, hétérosexuels comme homosexuels, sont aussi la cible de ces discours, parce qu'ils imposent une norme à laquelle les jeunes doivent adhérer. Dans mon activité libérale de psychologue, je reçois fréquemment des jeunes qui ressentent une forme de tension après avoir passé leur journée à se comporter d'une manière qui leur est imposée par ces discours, sans y adhérer.

Le rôle des environnements numériques est, à cet égard, central. Les algorithmes ne sont pas neutres : ils amplifient les contenus déjà consultés, orientent vers des versions plus engageantes, souvent plus radicales, et donnent l'impression d'un consensus. Ils exploitent des ressorts émotionnels forts, car ce sont ces contenus qui captent le plus l'attention. Nous observons ainsi des boucles de renforcement : plus un jeune s'expose à ces contenus, plus ils lui sont proposés et plus ses convictions se consolident. Ce phénomène est renforcé par des biais cognitifs, notamment le biais de disponibilité : ce que l'on voit le plus devient ce que l'on juge le plus fréquent et, donc, le plus vrai. L'absence de contradictions dans certains flux numériques crée par ailleurs des chambres d'écho qui rigidifient les représentations. Or les jeunes utilisent les outils numériques de manière très solitaire.

Un autre élément important est la désinhibition croissante des propos. On observe aujourd'hui une expression plus directe, plus assumée, souvent sous couvert d'humour ou de provocation. Cela s'explique notamment par une diminution de la perception du risque social. Les jeunes ressentent moins de honte, craignent moins les sanctions et peuvent utiliser ces discours comme marqueur d'appartenance au groupe. Il est important de souligner que ces discours ne conduisent pas mécaniquement à des comportements violents. En revanche, ils modifient profondément le cadre dans lequel les interactions se produisent. Ils abaissent les seuils de tolérance, rendent certaines attitudes plus acceptables et participent à une forme d'habituation. Autrement dit, ils préparent un terrain. On observe ainsi un continuum de la banalisation des propos à des formes plus marquées de disqualification, voire de harcèlement, notamment à l'égard des filles, mais pas uniquement.

Enfin, il faut comprendre que cette adhésion s'inscrit dans une dynamique identitaire. Dans un contexte de transformation des repères de genre, certains jeunes peuvent éprouver le besoin d'être rassurés. Le masculinisme propose alors une grille de lecture claire et stable, même si elle est simplificatrice et réductrice.

En résumé, nous sommes face à un phénomène qui ne relève pas d'une adhésion rationnelle et consciente, mais d'un ensemble de processus psychologiques : vulnérabilité émotionnelle, besoin de sens et de contrôle, influence des pairs, exposition répétée et amplification numérique. C'est précisément cette combinaison qui le rend à la fois puissant, discret et difficile à appréhender.

J'en profite pour ajouter l'école dépend du ministère de l'Éducation nationale, mais aussi du ministère de l'agriculture. Certes, la situation change quelque peu, grâce aux avancées permises par le ministère, mais cet environnement reste masculin. L'école, c'est aussi l'enseignement à distance. De nombreux enfants restent en dehors du parcours classique de l'Éducation nationale : ne les oublions pas.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – C'est très juste. En regardant un reportage de France Télévisions sur le lycée agricole de Saône-et-Loire, j'ai immédiatement été frappée par la répartition des filles et des garçons dans l'espace scolaire.

Mme Véronique Béchu, directrice de l'Observatoire de l'association e-Enfance/3018. – Forte de plus de vingt années d'expérience et de pratique, l'association e-Enfance/3018 a engagé une nouvelle étape dans la structuration de son action en mettant en place un observatoire dédié à la lutte contre le harcèlement et les violences numériques faites aux mineurs. Il constitue un outil stratégique au service de la protection des mineurs, conçu pour transformer les signalements reçus par la plateforme 3018 en analyses prospectives et en recommandations concrètes. Sa création, en juin 2025, répond à un besoin croissant : anticiper les risques émergents liés aux usages numériques des mineurs et renforcer l'efficacité des interventions en amont, avant que les situations ne deviennent critiques.

Cet observatoire combine l'expertise pluridisciplinaire de son équipe – j'y apporte mon expérience en tant qu'ancienne commandante de police, aux côtés d'une analyste criminelle, d'une psychologue et de plusieurs juristes en droit pénal, en droit européen et en sécurité numérique. Nous travaillons sur des retours d'expérience issus du terrain, afin de produire des analyses contextualisées et opérationnelles. Nous avons publié notre rapport de transparence le mois dernier.

En tant qu'outil d'intérêt général, l'Observatoire contribue également à développer les bonnes pratiques, à favoriser les échanges internationaux et nationaux avec les acteurs de l'écosystème et à éclairer la régulation par ses recommandations, en lien avec le plaidoyer porté par l'association. Il permet ainsi de renforcer la prévention et la régulation en amont, tout en consolidant le rôle de la plateforme en tant que signaleur de confiance. Ce statut particulier nous permet de signaler de manière plus rapide aux plateformes du numérique les contenus illicites ou les situations problématiques pour les jeunes, et de les faire supprimer en priorité.

Nous anticipons les risques les plus complexes pour les mineurs en ligne, dont l'impact des discours masculinistes. Au cours de l'année écoulée, plusieurs tendances émergentes ou particulièrement alarmantes ont ainsi été mises au jour par le travail de l'Observatoire.

La volonté de travailler sur le masculinisme et sa propagation idéologique est née de divers points d'alerte émis par l'ensemble des structures composant l'association, lors d'actions de sensibilisation, notamment *in situ*, dans les établissements scolaires. Il ressort des réflexions des mineurs, souvent scolarisés au collège, une adhésion de plus en plus forte aux contenus valorisant des idéologies

sexistes et violentes. Les signalements au 3018 ayant trait au harcèlement, au cyberharcèlement, à la haine ou aux violences de genre en ligne, voire à certaines violences sexuelles en ligne, démontrent également un argumentaire sous-jacent propre à l'idéologie masculiniste.

Enfin, les réseaux sociaux, les plateformes de tchat, les chaînes de messagerie interpersonnelle ou encore l'écoute de podcasts, très facilement accessibles aux mineurs dès le plus jeune âge, sans la moindre régulation, favorisent la propagation massive de cette menace idéologique et ont des conséquences néfastes sur les jeunes.

L'analyse structurelle de ces informations a permis d'identifier une forme nouvelle d'extorsion sexuelle de mineures – les victimes sont pour l'essentiel des jeunes filles ou des fillettes : la « sextorsion », c'est-à-dire l'extorsion sexuelle, à but d'humiliation.

Pour rappel, la sextorsion est le fait d'opérer un chantage à la diffusion en ligne d'un contenu sexuel pour obtenir d'autres contenus, de l'argent ou une rencontre. Dans l'extorsion sexuelle à but d'humiliation se joue une adhésion progressive et insidieuse, à la fois chez les garçons et les filles. Celles-ci, adhérant dans un premier temps au système de domination instauré sous forme de jeu de séduction par les garçons, tentent dans un second temps, souvent sans succès, de s'en défaire. Le rapport au sexe, à la séduction et à l'attachement est ainsi perverti par l'idéologie masculiniste.

Poussé à l'extrême, ce système de domination porte certains mineurs à intégrer en ligne la mouvance *The Com*, la communauté. Celle-ci désigne un réseau structuré diffusant des contenus d'une violence extrême, principalement *via* des plateformes comme Discord ou des messageries mobiles chiffrées telles que WhatsApp ou Telegram. Elle fonctionne selon une logique d'emprise proche des dérives sectaires, avec endoctrinement, désensibilisation et manipulation psychologique des mineurs. Les victimes, souvent vulnérables, sont contraintes de produire et de subir des actes graves : violences, contenus sexuels autoproduits, automutilation et incitation au suicide.

The Com est une forme dérivée de l'extorsion sexuelle à but d'humiliation, car elle procède de la même façon, selon le même mode opératoire. Cependant, ici, le rapport à la violence est perverti par l'idéologie masculiniste sous-jacente, dont certains garçons sont d'ailleurs également victimes.

En 2025, nous avons traité huit signalements relatifs à *The Com* et à l'extorsion sexuelle à but d'humiliation. Au premier trimestre 2026, nous en dénombrons déjà douze ! Ce phénomène est désormais identifié par les enfants, qui témoignent de leur mal-être et de leur situation auprès du 3018. Nous y voyons le signe du succès de nos actions de sensibilisation de terrain auprès des jeunes.

Les discours masculinistes contribuent ainsi à la radicalisation des comportements de violence en ligne au préjudice des mineurs, qu'ils soient auteurs ou victimes. L'association e-Enfance 3018 travaille en étroite collaboration avec les institutions – police, justice et Éducation nationale – afin de signaler les cas, mais également de sensibiliser et d'armer les professionnels au contact des mineurs à ces

phénomènes émergents et à l'adhésion des jeunes à ces discours par le truchement du numérique.

À ce jour, aucun module de formation initiale ou continue des personnels d'enseignement, d'éducation ou de direction n'a trait aux discours masculinistes. Seule la sensibilisation aux stéréotypes de genre, avec un axe très affirmé autour de l'égalité fille-garçon, est prévue. Les programmes Evars, dans les collèges et les lycées, n'évoquent pas non plus ce que sont les contenus masculinistes ou comment les aborder avec les élèves. J'ai fait une recherche par mot-clé dans le programme : rien n'est ressorti ! Et cela m'a été confirmé par les enseignants. Enfin, les cours d'enseignement moral et civique, tous niveaux confondus, n'abordent pas le sujet.

Or, le besoin d'outillage et de formation est de plus en plus prégnant. L'association e-Enfance 3018 est d'ailleurs régulièrement sollicitée par des personnels de l'Éducation nationale qui se disent déstabilisés par certains comportements adoptés par des mineurs et par leurs conséquences, notamment lorsqu'ils traduisent sans contestation possible une adhésion à l'idéologie masculiniste.

L'Observatoire a fait le choix de mettre en place des actions concrètes. Celles-ci restent cependant ponctuelles et spécifiquement dédiées aux demandes qui nous sont adressées. Citons notamment un projet pédagogique dans un établissement scolaire du Val-de-Marne et une mesure de responsabilisation d'un jeune, qui s'est présenté auprès de nous à la demande d'un CPE. Nous l'avons pris en charge pour déconstruire son adhésion au discours masculiniste. Ces actions ponctuelles et dédiées ne peuvent remplacer une politique publique globale et systémique.

Notre projet pédagogique « Info et Intox : comment les réseaux sociaux influencent-ils notre vision de l'égalité filles-garçons ? » porte sur la désinformation et l'égalité de genre et le masculinisme. Ce projet a été coconstruit entre l'Observatoire et un collège du Val-de-Marne. Il s'inscrit dans le cadre de l'option cinéma des élèves de troisième et vise à accompagner les jeunes dans la compréhension critique de leurs usages numériques, en particulier face aux phénomènes de désinformation et de masculinisme, pour qu'ils acquièrent un esprit critique et comprennent les biais et les leviers d'adhésion.

Déployé sur une durée de six mois, le projet repose sur plusieurs sessions de travail menées en classe et à la maison, afin de s'inscrire dans le quotidien numérique réel des adolescents. Nous distinguons fait et opinion, identifions la désinformation et analysons les biais algorithmiques et les stratégies d'influence employées par certains créateurs de contenu qu'ils suivent. Une attention particulière est portée aux discours sexistes et antiféministes, ainsi qu'à leur banalisation en ligne et aux formes plus radicales qu'ils peuvent prendre. Nous expliquons ainsi aux élèves comment fonctionnent les leviers d'adhésion.

À l'issue de ce projet, l'ambition est la création par ces élèves de trois capsules de sensibilisation pour leurs pairs, dans plusieurs champs de leur quotidien : scolaire, numérique et sportif.

Ce projet pédagogique et citoyen est révélateur de l'engagement de certains établissements scolaires, qui, confrontés à ce problème, veulent y répondre. Ce collège a ainsi retenu l'adhésion au discours masculiniste et ses conséquences pour les jeunes comme thématique de l'oral du brevet. L'association e-Enfance fera partie du jury.

Mme Annick Billon, présidente. – L'enseignement agricole dépend en effet du ministère de l'agriculture. La délégation aux droits des femmes avait d'ailleurs publié deux rapports sur ce thème, *Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires*, en 2017, et *Ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité*, en 2021.

Cependant, en 2017, la question du masculinisme n'était pas au cœur de nos questionnements. L'objectif était surtout d'adapter les établissements aux filles, dont la part augmentait parmi les élèves, et d'adapter les techniques d'apprentissage, le matériel, ainsi que les locaux pour mieux les accueillir.

Mme Louise-Marie Giacomuzzo, intervenante Evars pour le Mouvement du Nid. – Je vous remercie de votre travail sur ce sujet inquiétant. Je m'exprime aujourd'hui en qualité d'intervenante Evars et de chargée de mission sur la prostitution des mineurs pour le Mouvement du Nid.

Le Mouvement du Nid est une association féministe, abolitionniste et laïque qui existe depuis quatre-vingts ans et qui mène des actions de prévention depuis plus de trente ans. Nous rencontrons près de 20 000 jeunes chaque année – collégiens et lycéens confondus – sur le territoire hexagonal et ultramarin. Nous sommes agréés par l'Éducation nationale depuis 2012 et intervenons dans le champ de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Ces actions ont plusieurs objectifs : offrir un espace de dialogue bienveillant, développer des modèles de relations égalitaires, non violentes et libres de toute contrainte, et apprendre aux enfants à repérer le danger, à savoir à qui et comment demander de l'aide. Tout cela passe par le développement des compétences psychosociales, à savoir les compétences cognitives, émotionnelles et relationnelles.

Pour ce faire, nous avons développé, à partir des besoins issus du terrain, un ensemble d'outils et de brochures à destination des collégiens et des lycéens, le dernier en date étant le site internet « Y a quoi dans ma banane ? », qui a d'ailleurs remporté plusieurs prix. Notre posture est non militante, ce qui est essentiel pour atteindre nos objectifs.

Je présenterai nos observations de terrain quant au climat scolaire, puis les actions de prévention permettant de lutter efficacement et l'articulation des différents acteurs – l'Éducation nationale, les parents et les associations extérieures – avant de conclure sur quelques recommandations.

Nous observons une augmentation de l'adhésion aux discours masculinistes et de leur banalisation, surtout auprès des collégiens, ainsi qu'une meilleure structuration de la pensée et de l'argumentaire. Dans une classe de trente élèves, en moyenne, un tiers revendique cette idéologie, un tiers se tait et valide

plus ou moins ce qui est dit par des clins d'œil, des sourires ou des rires, et un tiers s'y oppose. Ce phénomène est surtout visible chez les élèves de quatrième, de troisième et de seconde, qui, sous couvert d'humour, la plupart du temps, banalisent les violences sexistes et sexuelles et encouragent un retour à une société patriarcale où l'homme domine et la femme obéit.

Pour ceux qui y adhèrent, l'idéologie est profondément ancrée et intellectuellement structurée. La diffusion des discours masculinistes se caractérise par une polarisation des idées, une représentation négative des femmes – qui seraient manipulatrices, vénales ou trop exigeantes – et une LGBT-phobie grandissante, en particulier à l'égard des hommes homosexuels et des personnes trans.

Pour eux, les relations hommes-femmes sont uniquement liées aux enjeux de séduction et de sexualité, ce qui a un double impact : une vision hétéronormée de la relation amoureuse et l'impossibilité de développer des relations amicales avec le sexe opposé. Lorsqu'on leur demande si l'amitié fille-garçon existe, plus des deux tiers des jeunes répondent par la négative.

Les sujets sur lesquels les garçons et certaines filles – il faut le souligner – sont les plus virulents sont les violences sexuelles, notamment parce que leurs joueurs de football préférés en ont été accusés, les inégalités dans le sport et le rôle de la femme et de l'homme dans la cellule familiale, encore une fois très hétéronormée. Concrètement, si les femmes portent plainte, c'est pour l'argent, la célébrité ou pour se venger. Les hommes, quant à eux, ne peuvent subir de viols, car ils ne peuvent pas être victimes d'une femme et parce que les relations homosexuelles, qu'elles soient consenties ou non, relèvent de l'impensable. Dans le même temps, ils pointent du doigt une justice allant en faveur des femmes et contre les hommes en matière de violences sexuelles.

L'homme est invincible et ne peut en aucun cas être une victime. L'homme est supérieur à la femme dans le sport parce qu'il a plus de muscles. Certains affirment : « Si ma copine est meilleure que moi au foot, je la quitterai. » Le contrôle des tenues vestimentaires et des sorties est également mis en avant : « Ma femme pourra ou ne pourra pas faire cela, porter cela et fréquenter le sexe opposé ».

Tous ces discours sont renforcés par l'entre-soi et les algorithmes des réseaux sociaux. Lorsque nous intervenons auprès de groupes non mixtes, les participants évoquent des étiquettes telles qu'« homme-princesse », BDG (bandeur de gadji), BDH (bandeur d'homme), ou des notions comme celles de *red flags* ou d'énergie masculine ou féminine. En 2023, j'ai même observé l'infiltration, dans un établissement, d'une brigade des mœurs instaurée par un influenceur.

Les jeunes filles et les membres de la communauté LGBT sont de plus en plus nombreux à exprimer un mal-être, à s'autocensurer, à adopter des comportements éteints leur permettant de passer inaperçus.

Les jeunes filles craignent plus que tout que des rumeurs circulent à leur sujet. Au sein des groupes de parole mixte, elles s'effacent. Elles peuvent être victimes de harcèlement, de violences sexuelles, de violences physiques, de *revenge*

porn, de sextorsion, de violences conjugales, non seulement dans la sphère numérique, mais également lors d'intercours ou de récréations.

Ceci mène parfois jusqu'à l'exploitation sexuelle et au recrutement de jeunes filles qui auront été rendues vulnérables tout au long de leur parcours scolaire. Les discours masculinistes n'encouragent pas directement le proxénétisme, mais ils créent un climat qui culpabilise les victimes, les renvoie à une image de femme-objet et renforce l'impunité des agresseurs.

Concrètement, comment lutter ? En sus de l'éducation aux médias, le programme Evars constitue l'une des solutions, à condition toutefois que certains critères soient respectés. La méthodologie du groupe de parole est indispensable, car elle permet de créer des espaces de non-jugement où les jeunes se sentent écoutés.

Il faut que les animateurs et animatrices soient armés de connaissances fiables, sourcées et qu'ils soient non-militants. Notre rôle est non pas de convaincre, mais de remettre en question et de proposer un contre-discours en nous fondant sur la loi et sur des faits. C'est la condition pour que les élèves puissent s'exprimer librement et interagir avec le collectif. À rebours des discours masculinistes qui reposent sur l'affirmation, l'individualisme et le dénigrement, le groupe de parole est un lieu d'apprentissage du débat et du respect de la contradiction.

Les élèves se saisissent de cette opportunité de développer leur esprit critique. Ils se sentent écoutés et sont parfois heureux de pouvoir aborder des sujets qui sont tabous dans leur famille.

Pour que ces actions soient efficaces, elles doivent s'inscrire dans un projet pédagogique déployé tout au long de l'année et par niveau de classe. Il faut trois séances par an, du CP à la terminale, avec une graduation dans l'apprentissage. Les professeurs qui le désirent doivent être intégrés à ce projet et coanimer les séances avec les associations. Ils sont les garants de la continuité de ces actions, tandis que le climat extrascolaire qu'instaure la présence des associations et l'expertise de terrain qu'elles apportent favorisent la libération de la parole. Dans le meilleur des mondes, il faudrait donc que les professeurs soient formés et que les séances soient préparées avec eux en amont.

J'en viens enfin aux parents, qui doivent être inclus en toute transparence dans le projet. Ils sont notamment partie prenante des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), qui gagneraient à être développés au sein des établissements scolaires.

Les discours masculinistes ne s'arrêtant pas à la porte de l'école, les parents doivent prolonger le travail pédagogique que nous menons. Il faut donc les sensibiliser régulièrement, notamment lors des « cafés des parents » qui sont l'occasion de discuter et de construire ensemble des réponses et des pistes d'action.

Tout ceci nécessite des moyens pour l'Éducation nationale et les associations de terrain. Au-delà de ces séances, qui demandent un fort investissement, nous devons effectuer une veille régulière et développer sans cesse

de nouveaux outils permettant de répondre aux besoins du terrain, qui évoluent très vite.

Les dispositions de la loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception en matière d'éducation à la santé et à la sexualité sont insuffisamment appliquées. Les séances de prévention doivent débuter non pas à partir de la puberté ou de la classe de quatrième, comme c'est le cas dans de nombreux établissements, mais dès le plus jeune âge.

Il nous faut également mesurer notre impact auprès de ces jeunes, et ajuster les contenus et les outils lorsque cela est nécessaire. Cette année, le Mouvement du Nid a mené une étude d'impact nationale afin de mesurer l'efficacité de notre méthodologie et de nos actions auprès des élèves et des équipes pédagogiques. Les conclusions de cette étude, qui seront présentées d'ici à la prochaine rentrée scolaire, vous seront transmises.

Il nous faut enfin améliorer l'inclusivité de nos outils pédagogiques, notamment auprès des jeunes en situation de handicap, des jeunes déscolarisés ou qui relèvent de la protection de l'enfance.

Pour conclure, je vous encourage vivement à étudier les deux pays pionniers que sont le Canada et la Suède. Le Canada a en effet développé des outils et mené de nombreuses recherches scientifiques en la matière, tandis que la Suède a réussi à intégrer l'apprentissage dès le plus jeune âge de l'égalité et du consentement dans l'ensemble des matières – biologie, histoire, éducation civique, littérature.

Mme Annick Billon, présidente. – Je vous remercie, mesdames, monsieur, de vos présentations très complètes.

Au nom de la délégation, je tiens à remercier particulièrement les représentants des associations le Mouvement du Nid et e-Enfance/3018 pour tout le travail qu'ils accomplissent. Non seulement vous faites émerger des sujets sur le devant de la scène, mais vous palliez parfois le déficit de politiques publiques, et c'est grâce à vous que certaines affaires sont portées devant les tribunaux.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Je vous remercie à mon tour.

Madame Kauffmann, vous avez indiqué que dans le cadre des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, vous observiez des résistances et des manifestations de rejet des actions en faveur de la culture de l'égalité. Ces résistances vous paraissent-elles en lien avec des résistances à la laïcité ou avec des injonctions religieuses ?

Chaque année, une semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme est organisée dans les établissements. Ne serait-il pas utile d'instaurer un rendez-vous institutionnalisé consacré à la lutte contre le sexisme ?

L'Éducation nationale a pris l'engagement sincère d'appliquer la loi de 2001, mais qui assurera ces heures d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ? Si ce sont les enseignants, par qui seront-ils formés ? Quelle est la

formation des personnes chargées de former les intervenants associatifs et les enseignants ?

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je ne suis pas membre de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport , mais j'observe ce qui se passe dans les établissements de mes enfants et de mes nièces. C'est ainsi que j'ai appris récemment que ma nièce, qui est lycéenne, avait assisté à une intervention sur la prostitution des mineurs, ou que, dans le collège de mon fils, seuls deux professeurs se sont portés volontaires pour être formés au programme Evars, ce qui m'amène à ma première question : qu'en est-il à l'échelle du pays ?

Ma deuxième question porte sur le déploiement de l'enseignement du programme Evars à l'échelle nationale : où en sommes-nous précisément ?

Disposez-vous par ailleurs d'une cartographie des associations qui interviennent dans chaque département et d'une typologie des intervenants ?

Vous avez indiqué que 4 000 établissements étaient labellisés « Égalité filles-garçons ». Mais combien y en a-t-il en tout ?

Mme Christelle Kauffmann. – Notre pays compte 11 000 établissements du second degré, dont un peu moins de 4 000 lycées, et 50 000 établissements du premier degré.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Existe-t-il également une labellisation pour le premier degré ? La délégation a mené une mission d'information dont le rapport, intitulé *XX=XY, féminiser les sciences, dynamiser la société*, montre en effet que les biais de genre apparaissent dès la petite enfance et que les filles décrochent en mathématiques à la fin du CP.

Quid, enfin, des enfants qui suivent les cours du Centre national d'enseignement à distance (Cned) et des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ?

Mme Anne Padier Savouroux. – Nous avons en effet une semaine de l'égalité filles-garçons, sur le même modèle que les autres semaines thématiques pour les éducations transversales. Ce rendez-vous est l'occasion pour l'administration centrale de produire des ressources à l'intention des établissements, d'accompagner les équipes qui le souhaitent dans la mise en place de dispositifs spécifiques et d'identifier les associations avec lesquelles nous pouvons travailler.

Ce sont les professeurs qui assurent les heures d'enseignement du programme Evars, car il s'agit bien à nos yeux d'un acte pédagogique. Si certains sont formés ou disposent déjà des outils pour assurer ces séances, d'autres ont besoin d'être accompagnés pour conduire la séance et pour la préparer.

Deux catégories de professionnels experts interviennent en appui de nos professeurs : les personnels de santé et d'action sociale de l'Éducation nationale, qui peuvent co-animer les séances, mais qui peuvent également participer, avec le chef d'établissement, à la préparation du projet de l'établissement, d'une part ; et

les intervenants d'associations agréées, qui sont généralement sollicités par les services déconcentrés, d'autre part.

J'en viens à la question du volontariat des enseignants. Les professeurs ne refusent pas d'animer ces séances, mais ils ne souhaitent pas les animer s'ils ne s'en sentent pas la compétence. Les programmes Evars ayant été mis en place en ce début d'année scolaire, nous savons bien que tous nos professeurs n'ont pas été formés. La montée en puissance du volontariat repose sur une volonté de bien faire, car non seulement ces sujets ne peuvent pas être traités à la légère, mais ils peuvent être source de complexité à l'égard des élèves eux-mêmes et des familles. Nous laissons donc aux professeurs le temps de se former.

Le démarrage à la rentrée de septembre a certes été un peu lent, mais, à la fin du premier trimestre, plus de la moitié des établissements avaient déjà mis en place une séance. Nous menons une enquête en cette fin d'année scolaire pour évaluer le nombre de séances effectives, le nombre de personnels formés et les associations avec lesquelles les établissements travaillent. Cette enquête nous permettra d'avoir une cartographie assez précise de la mise en œuvre du programme Evars depuis cette rentrée.

Nous gardons le même objectif : 100 % des établissements devront avoir mis en place les trois séances d'Evars à la fin de l'année scolaire. À la fin du premier trimestre, une première remontée, qui n'était pas l'enquête officielle, a montré qu'un peu plus de 50 % des établissements scolaires avaient déjà organisé une séance. Il fallait donc que la programmation jusqu'à la fin de l'année scolaire permette de réaliser les deux autres séances, afin que 100 % des établissements dispensent les trois. L'enquête qui doit nous être transmise au début du mois de juin nous permettra de faire un état des lieux de l'effectivité de la mise en œuvre de ces séances.

Concernant la formation et les programmes, le masculinisme est un sujet qui commence à émerger dans notre ministère. Par conséquent, même si nous ne réécrivons pas dès à présent les programmes pour y faire figurer ce terme, en revanche, nous le déclinons dans les livrets d'accompagnement que nous publions. C'est le cas dans les deux livrets, sortis il y a moins de deux semaines, relatifs à l'Evars et à l'EMC dans les classes de premières. Ces ressources sont un acte de formation ; elles présentent aux enseignants les concepts en jeu, d'un point de vue scientifique, mais aussi la manière dont ils pourront les décliner en situation pédagogique avec leurs élèves. Les livrets précisent également comment organiser ces séances en classe en s'appuyant sur les acteurs associatifs, les partenaires interministériels et les personnels sociaux et de santé des établissements scolaires.

Mme Christelle Jouhanneau. – Je souhaitais apporter un complément sur la formation Evars dans l'académie de Versailles. Comme partout en France, nous avons constaté des mouvements de contestation assez forts dans le premier et le second degré, qui s'expliquaient en partie par ce qui circulait à l'extérieur sur ces programmes et ont pu échauder bon nombre d'enseignants.

Nous avons analysé l'origine de ces contestations. Des contestations d'ordre religieux ont pu être relevées, certaines familles affirmant que leur religion

interdit d'aborder ces questions avec les enfants. Cependant, nous avons constaté que les contestations résultaient plus souvent d'une action militante entreprise par des associations. Nous avons par conséquent intégré aux formations dispensées aux enseignants chargés de l'Evars des éléments de réponse et de réassurance. Savoir répondre n'empêche pas la contestation, mais permet d'y faire face.

Enfin, nous avons partagé avec les autres académies cette analyse générale, ainsi que les éléments juridiques dont nous disposions. Nous sommes allés jusqu'à créer un courrier type pour répondre aux familles qui refusent que leurs enfants reçoivent cet enseignement ou se montrent particulièrement vindicatives envers les personnels.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Vous avez évoqué des contestations d'ordre religieux, mais aussi par des associations. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces associations ? J'imagine qu'elles assument leur position.

Mme Christelle Jouhanneau. – Oui, elles l'assument. En revanche, depuis la validation de ces programmes par le Conseil d'État, ces associations sont rentrées dans la légalité et ne les contestent plus. Je peux citer Parents en colère, qui fournit sur son site des kits téléchargeables à envoyer aux établissements pour indiquer son opposition avec des arguments plus ou moins juridiques. L'enseignant qui reçoit cela est fortement déstabilisé. Il y avait aussi Parents vigilants, l'une des associations ayant envoyé le plus de courriers, ou encore Juristes pour l'enfance. Au total, nous avions répertorié plus d'une dizaine d'associations participant à cette contestation, issues notamment de la mouvance de la Manif pour tous.

Je l'ai dit, depuis la décision du Conseil d'État de juin dernier, ces associations ont adopté une attitude légaliste et ont cessé de contester ces enseignements, ce qui fait que les contestations sont aujourd'hui surtout le fait de parents isolés, ou de petits groupes. Aujourd'hui, l'Éducation nationale s'est organisée pour apporter une réponse identique sur tout le territoire et rappeler que ces programmes sont obligatoires.

Concernant la laïcité, je me suis d'abord intéressée au sujet du masculinisme au travers du prisme de la radicalité. De nombreux phénomènes observés dans des mouvements se disant religieux rejoignent implicitement cette thématique : les mouvements de couvrement des femmes, ou encore de contrôle de leur manière de se vêtir. Le terme de « pudeur » revient très souvent. Une convergence avec le masculinisme peut aussi s'observer dans d'autres mouvances hostiles aux valeurs de la République : la fascination pour Hitler s'accompagne souvent d'un culte de la virilité et de la violence, l'aspect antisémite du personnage étant paradoxalement peu évoqué par les élèves soumis à ces discours. Nous pouvons donc aussi traiter du masculinisme dans les enseignements relatifs à la laïcité et aux valeurs de la République ; il faut, en somme, mobiliser toutes les actions, de l'éducation aux médias et à l'information jusqu'à l'égalité entre filles et garçons.

Des actions ponctuelles ne suffiront pas. Les élèves sont dans une logique d'imprégnation ; la riposte doit donc être un geste quotidien, un discours commun

tenu par l'Éducation nationale. Tous les enfants passent par l'école : c'est le seul lieu où l'on pourra tenir ce discours.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je vous rejoins, et j'ajouterai qu'il faut aussi former les parents et les autres adultes. Quant à la contestation organisée que vous avez évoquée, j'en ignorais l'ampleur. Je suis donc allée consulter le site de Parents en colère. Je constate que, si aucun nouveau contenu n'a été publié en la matière depuis 2023, tout ce qu'ils avaient mis sur le site avant y est toujours. Ils sont donc entrés dans la légalité sans pour autant effacer leurs traces.

Mme Christelle Jouhanneau. – Le site n'a pas été nettoyé, mais nous ne voyons plus de courrier arriver de leur part.

Mme Christelle Kaufmann. – Les chefs d'établissement sont très aidés par la détermination dont le ministère fait preuve en la matière depuis la rentrée 2025. L'insistance mise sur l'obligation d'organiser les trois séances d'Evars nous contraint de faire le nécessaire et nous légitime vis-à-vis des éventuelles contestations par les parents d'élèves. De fait, celles-ci sont désormais plutôt des incidents isolés que nous savons traiter par le dialogue, comme nous le faisons pour les incidents relatifs à la laïcité. En cas de difficulté plus sérieuse, nous recevons l'assistance d'équipes spécialisées dans ces questions à l'échelle académique.

Rappelons que la plupart des disciplines comportent des éléments d'Evars, qu'il s'agisse de l'éducation physique et sportive (EPS), des lettres modernes, ou évidemment des sciences de la vie et de la Terre (SVT). Il s'agit donc d'un sujet transverse, auquel les professeurs sont formés. Une difficulté peut surgir quand une contestation, voire de simples questions d'élèves, déstabilisent l'enseignant. C'est pourquoi une formation plus pointue est nécessaire, notamment sur le masculinisme, car la nouveauté de ce phénomène fait qu'il n'est pas maîtrisé par l'ensemble des enseignants et des autres personnels.

La semaine de l'égalité est une très bonne chose, mais elle ne suffit pas : cet effort doit se poursuivre tout au long de l'année. À ce propos, je veux rappeler que la labellisation « Égalité filles-garçons » comporte trois niveaux. Le niveau 1, comme pour la lutte contre le harcèlement, est beaucoup plus aisé à obtenir que les niveaux 2 ou 3. Certains établissements font de gros efforts, qui ne sont pas toujours assez valorisés par cette labellisation. Mme Padier Savaroux a précisé que 2 000 établissements avaient été labellisés, sur 11 000 ; il y a donc une progression, mais beaucoup reste à faire. Les établissements s'engagent toujours plus : ce n'est pas rien que de faire adhérer l'ensemble d'une communauté scolaire – les enseignants, mais aussi les élèves et les parents – à un tel projet. Cela doit être valorisé.

Enfin, concernant la cartographie des associations qui interviennent dans nos établissements, certaines régions sont en capacité de dire précisément quelles associations elles financent dans chaque établissement. C'est le cas, par exemple, de la région Occitanie.

Mme Louise-Marie Giacomuzzo. – Une bénévole du mouvement du Nid a choisi comme sujet de mémoire les contestations de l'Evars, puisqu'elle était elle-même intervenante. Elle s'est infiltrée dans des manifestations et des groupes

WhatsApp pour mener une enquête sociologique. Il en ressort que ces contestations sont parfois liées à des mouvances religieuses, mais pas exclusivement : les mouvances complotistes et antivax s'y associent généralement. Les groupes dits « Parents vigilants » sont les premiers représentants de ces contestations.

M. Samuel Comblez. – Avec d'autres psychologues, ainsi que des pédiatres, je fais partie d'un petit groupe constitué par la Dgesco pour évaluer les contenus pédagogiques diffusés aux enseignants. C'est un travail régulier, au vu de l'ampleur de ces publications : dix-sept livrets d'environ quatre-vingts pages chacun. Notre groupe n'est en outre pas le seul à mener une telle évaluation : on compte au total neuf relectures, pour assurer la pertinence de ce qui sera distribué.

À mon sens, le concept de masculinisme figure trop peu dans ces livrets ; à l'occasion de cette audition, je veux plaider pour que l'on y fasse figurer davantage ce terme : j'ai pu constater, lors de ma relecture du livret relatif aux classes de première générale, qu'il n'y figurait pas une seule fois.

Mme Anne Padier Savouroux. – Je peux vous rassurer : la version définitive de ce livret traite bien du masculinisme ; une partie entière lui est même consacrée.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – L'Éducation nationale organise des semaines d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme : on nomme exactement ce que l'on veut combattre. Avec la semaine de l'égalité, ce n'est malheureusement pas le cas. Il est temps de la renommer : « semaine contre le sexisme ». Il faut dire ce que l'on combat, affirmer qu'on lutte contre le sexisme, tout comme on lutte contre le racisme et l'antisémitisme. L'égalité est un terme trop neutre et vague, qui peut concerner beaucoup de choses. Je suggère que nous formulions cette recommandation dans notre rapport.

Mme Annick Billon, présidente. – J'avais imaginé la formule : « Bien nommer pour bien combattre » ; c'est ce que vient d'exprimer à juste titre Mme Rossignol.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. – En tant que sénatrice de La Réunion, je souhaiterais d'abord vous interroger sur les outre-mer.

Le numérique abolit les frontières et les distances ; toutes ses dérives atteignent aussi notre jeunesse. C'est d'autant plus grave que nos territoires sont parmi les plus marqués en France par les violences faites aux femmes. Madame Padier Savouroux, vous avez mentionné des actions de formation à destination des personnels de l'Éducation nationale, actions basées d'abord sur le volontariat. Combien de personnes se sont portées volontaires et ont déjà été formées dans les établissements réunionnais ? Nous disposons de quelques remontées de terrain, mais il serait intéressant de disposer des données du ministère.

Par ailleurs, dans ces programmes, quelle part est accordée à la langue régionale, qui est aussi la langue dans laquelle se commettent surtout les violences ? Si nous voulons changer les mentalités, il faut prendre cet aspect en compte.

Je m'interroge aussi, plus généralement, sur le protocole de santé mentale dans chaque académie. Vous avez mentionné une augmentation de 247 % du

nombre de passages aux urgences pour les filles ; j'aimerais savoir si vous disposez des chiffres correspondants pour les territoires ultramarins. Pourriez-vous également nous en dire plus sur la mobilisation des personnels formés pour chaque niveau et, dans le second degré, sur la différence entre le collège et le lycée, puisque les jeunes sont à des stades différents de leur développement ?

Mme Colombe Brossel. – Je formulerai un souhait plutôt qu'une question. Nous avons déjà eu des échanges avec le ministre de l'Éducation nationale sur la mise en œuvre de l'Evars, la formation et le nombre de séances prévues. Une cartographie par territoires de ces données semble être réalisée. Les élus locaux – maires, présidents de conseils départementaux et régionaux – et les parlementaires pourraient-ils en être destinataires ?

Il serait utile que nous puissions animer des réseaux, y compris avec les associations que nous connaissons, pour atteindre l'objectif de trois séances pour tout le monde, partout sur le territoire.

Mme Anne Padier Savouroux. – L'enquête qui devrait nous être remise au début du mois de juin comportera des éléments territorialisés, ce qui nous permettra d'avoir une focale particulière sur les outre-mer. Nous vous ferons évidemment part des éléments qui concernent particulièrement ces territoires.

Un suivi est également assuré pour les protocoles de santé mentale. Nous sommes dans la phase de bilan de l'année en cours, qui nous fournira des éléments. Je peux déjà vous dire que, pour les deux personnels référents que nous attendions sur ces thématiques, 8 000 personnes ont déjà reçu l'entièreté de la formation. Ils ont vocation à accompagner leurs collègues et à les sensibiliser aux signaux faibles.

Je ne m'avancerai pas aujourd'hui sur la question des langues régionales, que j'avoue ne pas avoir encore examinée, mais je vais m'y intéresser et, si ce n'est pas déjà le cas, nous prendrons en compte votre demande.

M. Samuel Comblez. – Concernant les langues régionales, mais aussi étrangères, je précise que le 3018 est accessible en 180 langues, et notamment les différents créoles. Toute personne peut avoir une conversation téléphonique dans sa langue avec une vraie personne – pas des robots d'intelligence artificielle ! – et obtenir ainsi des renseignements sur les violences et le harcèlement.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – En écho aux données que Véronique Béchu a partagé avec nous tout à l'heure, je voudrais exprimer mon sentiment : depuis que nous avons commencé à travailler sur ce sujet, il y a six mois, la situation s'est dégradée d'une manière spectaculaire, notamment depuis le début de l'année 2026. Le phénomène évolue beaucoup plus vite que notre capacité d'analyse et de réaction.

Mme Annick Billon, présidente. – Je retiendrai quelques points saillants de cette audition. Vous nous avez indiqué qu'il y avait un point de bascule entre le premier et le second degré ; c'est alors que les violences sexistes et sexuelles envers les filles s'accentuent. Cela démontre donc toute l'importance de dispenser l'Evars dès le premier degré.

J'ai également retenu de vos propos que l'Evars ne pourra avoir tout son effet que grâce à l'engagement du ministère, mais aussi aux intervenants extérieurs, qui permettent de valoriser cet enseignement et de créer un climat différent. Il nous faut militer pour que l'Evars ne soit pas uniquement l'affaire de l'Éducation nationale !

Enfin, je le redis, il faut bien nommer pour bien combattre, d'autant que le masculinisme progresse, comme vient de le confirmer Laurence Rossignol. Nous avons besoin de tout le monde pour cette lutte, et ce dès le plus jeune âge.

Merci de nous avoir apporté tous ces éléments de réflexion ! Vous avez été force de proposition, ce qui apporte une plus-value au travail de nos rapporteures.

Audition conjointe de Mmes Agathe Hamel, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et Bérangère Couillard, présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

(21 mai 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Mesdames les présidentes, chère Bérangère Couillard, chère Agathe Hamel, mesdames les rapporteures, chers collègues, nous arrivons bientôt au terme de nos travaux consacrés à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes, et il nous a semblé important et particulièrement utile d'entendre deux institutions qui ont récemment produit des travaux majeurs sur ces mouvements et les idéologies qu'ils véhiculent.

Nous avons le plaisir de recevoir :

• Agathe Hamel, présidente, pour quelques jours encore, de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE), rapporteure de la résolution *Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre*, adoptée en mars 2026 ;

• et Bérangère Couillard, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), qui a consacré, dans son rapport annuel 2026 sur l'état du sexisme en France publié en janvier, un chapitre à « la menace masculiniste ».

Vos travaux respectifs constituent des contributions précieuses pour notre réflexion, car ils permettent d'éclairer notre sujet sous deux angles complémentaires.

Le rapport du Haut Conseil à l'égalité documente avec précision la progression du sexisme dans notre société, mais aussi la diffusion des idées portées par les courants masculinistes.

L'un des apports majeurs du HCE est de montrer comment le phénomène masculiniste s'inscrit dans un *continuum* plus large, nourri à la fois par un sexisme hostile et par un sexisme plus diffus, dit « paternaliste », souvent banalisé.

Cette grille de lecture nous a beaucoup intéressés dans le cadre de nos travaux.

Elle permet notamment d'objectiver certains phénomènes que nous observons au fil de nos auditions : la banalisation et la « popularisation » de références issues de la culture masculiniste, la diffusion d'un vocabulaire spécifique à cette idéologie, la circulation de croyances pseudo-scientifiques, ou encore la normalisation de discours de victimisation.

Lorsque votre baromètre montre, par exemple, que 21 % des hommes adhèrent à l'idée selon laquelle « seuls les hommes naturellement beaux peuvent trouver une partenaire », ou que 24 % considèrent « qu'au-delà d'un certain nombre de partenaires sexuels, une femme ne pourrait plus s'attacher durablement », on mesure combien certaines grilles de lecture issues des sphères masculinistes ont déjà infusé bien au-delà de leurs espaces d'origine.

Nous serons donc particulièrement intéressés par votre analyse de cette diffusion et la manière dont elle imprègne la société.

Vous pourrez également revenir sur les recommandations qui vous conduisent à envisager la lutte contre les discours masculinistes comme un enjeu de sécurité nationale, ainsi que sur la manière dont cette question doit être appréhendée par les pouvoirs publics, notamment dans sa dimension interministérielle.

Les travaux du CESE apportent, quant à eux, une perspective tout aussi essentielle.

En effet, au fil de nos auditions, nous avons constaté que ces différents mouvements (masculinismes, antiféminisme, stratégies anti-genre…) ne peuvent être pensés isolément. Ils participent souvent d'une même dynamique de remise en cause des politiques d'égalité, de contestation des droits acquis et de banalisation de discours hostiles aux femmes.

Votre résolution met précisément en lumière cette structuration plus large.

Elle montre que ce que l'on pourrait croire relever d'initiatives dispersées s'inscrit en réalité dans des stratégies coordonnées et structurées, transnationales, disposant de relais politiques, médiatiques et financiers puissants.

Vous citez notamment le chiffre de 1,18 milliard de dollars mobilisés en Europe en cinq ans au service de ces mouvements anti-genre, dont plus de 165 millions pour la France, qui apparaît comme le deuxième pays européen concerné derrière la Hongrie.

Face à de tels financements, comment les institutions publiques peuvent-elles mieux identifier, qualifier et contrer ces stratégies ?

Avant de vous céder la parole, je précise que cette audition fait l'objet d'une captation audiovisuelle en vue de sa retransmission sur le site et les réseaux sociaux du Sénat.

Sans plus tarder, je laisse, dans un premier temps, la parole à Agathe Hamel.

Mme Agathe Hamel, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental. - Je vous remercie de votre invitation à présenter la résolution votée en mars dernier par le Conseil économique, social et environnemental, l'institution de la société civile organisée.

Cette résolution, intitulée « Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre », a été votée à une très large

majorité, ce dont je n'étais pas intimement persuadée au départ. Au CESE, il existe différents types de textes : les rapports et les avis, qui sont conséquents et contiennent des préconisations à destination des pouvoirs publics et des parlementaires, et la résolution, qui a vocation à lancer une alerte collective sur un sujet spécifique.

Alerter collectivement sur la montée des mouvements anti-genre peut paraître consensuel, mais c'est plus difficile qu'on ne le croit, même au sein de notre institution, car leur stratégie fonctionne bien. Je pourrai d'ailleurs exposer les difficultés que nous avons rencontrées, ce qui peut intéresser les parlementaires qui travaillent sur ce sujet.

La montée en puissance des stratégies anti-genre nous amène à regarder la question avec lucidité, ce qui n'est pas si simple, puis à trouver des voies d'action pour la société civile. Cela nécessite de bousculer ses propres croyances et de prendre conscience que les mouvements à l'œuvre ne sont pas seulement des courants de pensée marginaux. Ce sont des structures réfléchies, financées, relayées, qui poursuivent un objectif précis avec des alliés identifiables.

Ce travail, porté par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, a été le fruit de discussions fournies entre les différentes organisations. Je rappelle qu'au CESE, nous comptons 85 organisations et 175 conseillers et conseillères représentant les salariés, les entreprises, les exploitants agricoles, les artisans, les professions libérales, les mutuelles ou encore les chambres consulaires.

Pour faire adopter cette résolution sur la montée en puissance des mouvements anti-genres, il a fallu construire avec tout le monde, débattre, amender et sourcer, parfois à outrance. Nous avons eu du mal à trouver des sources sur tous les sujets identifiés par les auditionnés, d'où l'intérêt que les différentes institutions se saisissent de ces enjeux. Il faut faire prendre conscience des dangers que représentent ces mouvements, car leurs cibles, au-delà des individus et de leurs droits, sont *in fine* les principes démocratiques que nous défendons. La résolution comporte une première partie consacrée à l'identification de ces mouvements et une deuxième qui montre que, s'ils sont dangereux pour les femmes, ils le sont également pour les hommes, les enfants et, plus globalement, pour la démocratie. Concernant le vocabulaire, nous avons choisi la terminologie de « mouvements anti-genres », au pluriel, car il s'agit d'un ensemble d'initiatives et d'acteurs divers qui contestent les évolutions récentes en matière de droits humains, notamment l'égalité femmes-hommes, les droits sexuels et reproductifs et les droits des personnes LGBTQIA+. C'est l'une des émanations des idéologies masculinistes. La première partie de la résolution, intitulée « Identifier et qualifier l'offensive anti-genre », vise à nommer pour comprendre et catégoriser, même si les catégories ne sont pas toujours parfaites. Le fait de nommer a pu être clivant, car il y a une certaine appréhension à identifier des acteurs qui participent directement au financement de l'idéologie anti-genre. Nous avons cependant assumé que nommer, c'était rendre les choses politiquement lisibles, et nous avons voulu mettre en lumière un certain nombre de stratégies.

Ce que nous avons cherché à documenter, c'est que la période actuelle ne se résume plus à un phénomène de *backlash*. Comme l'a dit Delphine O, ancienne ambassadrice, le *backlash* que nous connaissons n'est pas l'effet d'une crise. Cette montée en puissance des mouvements anti-genre et leur victoire électorale dans certains pays sont une stratégie systématique, anticipée, organisée et financée, mise en place depuis les années 1980-1990 depuis l'Amérique du Nord. Quand on dit cela, on passe parfois pour complotiste, alors même que des rapports font état de financements, de stratégies, et que nous avons des preuves de rencontres entre les différentes organisations. C'est pourquoi le financement a été un enjeu majeur de cette résolution, sans omettre de mentionner qui finance. Les mouvements anti-genre auraient levé 1,18 milliard de dollars en Europe, un chiffre qui a été multiplié par quatre par rapport à la décennie précédente. C'est extrêmement inquiétant. Ce financement a quadruplé, avec des milliards d'euros qui ne tombent pas du ciel, mais qui sortent de la poche de milliardaires russes, américains, d'hommes d'affaires européens, de personnalités chrétiennes conservatrices ou d'élites technologiques. Des fondations dites philanthropiques jouent un rôle essentiel dans le financement des campagnes anti-avortement, en faveur des thérapies de conversion et en particulier contre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) à l'école. Je sais qu'une commission d'enquête a été ouverte sur l'influence des fondations privées sur la vie démocratique et j'ai hâte de lire ses conclusions, car le sujet des mouvements anti-genre y est extrêmement présent. Il y a bien entendu des relais, comme les chambres d'écho médiatiques et technologiques. Aujourd'hui, elles ont des lignes éditoriales qui permettent de diffuser cette idéologie très largement à l'international, avec des narratifs réactionnaires qui arrivent à se coordonner et à porter les mêmes déclarations dans différents pays.

Le CESE rappelle que la pluralité médiatique va de pair avec la lutte contre les stratégies « anti-genre », car certains médias diffusent des idéologies réactionnaires portant une vision de la femme et de l'égalité qui, à notre sens, n'est pas légitime.

Les mouvements « anti-genre » ne se contentent plus de contester certaines politiques publiques ; leur méthode d'action s'est transformée. Aux mobilisations ponctuelles d'autrefois a succédé une dynamique plus large, qui consiste à exercer une pression croissante sur les institutions françaises et européennes. Ces mouvements développent toute une gamme de services alternatifs, très bien rodés, qui contournent le droit et sont plus difficiles à identifier pour les acteurs politiques et les services de l'État. Je prendrai l'exemple de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Plutôt que de manifester devant les écoles pour empêcher la tenue des séances d'Evars, ces mouvements proposent d'intervenir dans les établissements scolaires, principalement ceux privés sous contrat. Ils y développent des services comme l'« éducation à la bienveillance ». Or, quand on échange avec les élèves, on s'aperçoit qu'il s'agit en réalité d'éducation à l'abstinence, de planning familial naturel et de séances où le droit à l'avortement n'est pas mentionné. Cela pose un enjeu extrêmement précis : quels jeunes reçoivent quel type d'informations pour vivre quelle émancipation et avoir accès à leurs droits ?

Très rapidement concernant la deuxième partie de notre résolution, nous avons voulu faire comprendre que les stratégies « anti-genre » participent à un mouvement global d'effritement de l'état de droit, et c'est l'affaire de tout le monde. Mon enjeu était de convaincre les organisations environnementales, les professions libérales ou encore le Mouvement des entreprises de France que ce sujet était aussi un sujet de démocratie globale, qui les concernait et qu'ils devaient monter en compétence sur ce point. En effet, nous observons que l'état de droit est directement mis en cause par ces mouvements, un point que nous avons développé avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), qui a adopté très récemment une déclaration en ce sens.

Même si rattacher les différentes organisations aux libertés fondamentales peut paraître consensuel, ce n'est pas le cas. Les débats montrent que nous avons besoin de rappeler ce qu'est le socle démocratique, ce à quoi nous sommes attachés, comme l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas parce que cela figure dans la loi qu'il ne faut pas continuer d'en faire un outil de réflexion collective et de le défendre, puisqu'il est sans cesse attaqué. Nous avons donc montré les différents fondements démocratiques qui pouvaient être remis en cause par la puissance de ces mouvements réactionnaires.

Je conclurai en disant que, pour la société civile organisée, la montée en puissance de ces mouvements n'est pas une fatalité. Des institutions s'en saisissent : ce n'est pas un hasard si les trois délégations aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale, du Sénat et du CESE travaillent sur ce sujet, ni si le HCE a rédigé son rapport édifiant. C'est parce que nous voyons collectivement qu'il y a un enjeu sur lequel il faut agir maintenant. La puissance existe aussi du côté des citoyens et des citoyennes, aux côtés des parlementaires, qui vont dans un sens progressiste pour les droits humains.

Nous observons que la société est tout de même de plus en plus progressiste. Le mouvement de *backlash* – cela a été très bien documenté – répond aussi à ce phénomène.

Je conclurai en vous renvoyant aux propositions concrètes contenues dans ce texte. Nous appelons à soutenir la diplomatie féministe, car nous ne voyons pas comment nous pouvons lutter contre la stratégie des mouvements anti-genre sans avoir une diplomatie féministe forte, une coordination des acteurs au niveau international et un soutien au monde académique, qui est extrêmement menacé. La France a sa part à prendre sur ce sujet. Des échéances électorales approchent, qui nous invitent aussi à sécuriser ce que nous pouvons.

Le vote de cette résolution n'allait pas de soi. Il est important de vous dire ce qui a pu se passer en interne. Le CESE est traversé par les mêmes vents réactionnaires que la société ; ce n'est pas un vase clos, il est poreux aux différentes stratégies des mouvements « anti-genre ». Lorsque je suis arrivée à la présidence de la délégation aux droits des femmes du CESE il y a cinq ans, certaines choses ont été adoptées qui, je crois, ne passeraient plus aujourd'hui. Nous avons donc un enjeu, nous, société civile organisée, à continuer d'alerter sur ce qui se passe au sein de nos propres organisations. Ainsi, lorsque nous travaillons sur les stratégies

« anti-genre », on ne pourra pas nous dire que nous sommes complotistes, qu'il n'y a pas de sujet ou que nous sommes négatifs alors que l'égalité avance. Avons-nous cette même approche sur d'autres types de droits ? Cette résolution avait aussi pour ambition de pousser les organisations à se positionner publiquement. Finalement, elle a été votée à une très large majorité par l'ensemble des membres du CESE. On voit donc que, lorsqu'un travail éducatif, de recherche et de transmission est fait pour comprendre l'état de la menace, les acteurs de la société civile sont en capacité de la prendre en considération.

Le CESE a été renouvelé hier. Claire Thoury a été élue présidente du Conseil, c'est la première fois qu'il s'agit d'une femme. Cela fait donc deux femmes présidentes d'assemblées constitutionnelles. Peut-être le Sénat suivra-t-il ? En tout cas, il faut continuer de travailler au sein de nos organisations pour accompagner les membres à prendre conscience de la menace et du danger qui pèsent sur les droits des femmes. J'espère que nos institutions, en particulier les DDFE, resteront en lien, même si, pour ma part, je quitte le CESE.

C'est aussi en avançant de manière coordonnée que l'on fait prendre conscience, au sein de la société, des enjeux qui pèsent sur les droits des femmes. Je vous remercie pour le travail effectué au cours des cinq dernières années, madame la présidente.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci pour votre intervention.

Je vais maintenant donner la parole à Bérangère Couillard.

Mme Bérangère Couillard, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. - Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter notre dernier rapport sur l'état des lieux du sexisme en France, publié en janvier dernier, qui s'intéresse tout particulièrement cette année à la menace masculiniste.

En 2025, nous avions déjà constaté une forte polarisation de la société sur les questions d'égalité et de sexisme. Les jeunes femmes sont de plus en plus conscientes que leur vie au quotidien est plus difficile que celle des hommes, et donc plus engagées sur ces questions. À l'inverse, les jeunes hommes expriment un sentiment d'incompréhension des évolutions de la société, voire un rejet pour certains. Ils sont donc plus attirés par les idées sexistes et masculinistes.

Ce constat nous a poussés à étudier les raisons de cette polarisation et à mieux comprendre l'évolution du masculinisme dans notre pays. Il nous a aussi conduits à remettre en question notre approche statistique. Le baromètre 2026 du Haut Conseil à l'égalité s'est donc appuyé sur une enquête de *Toluna Harris Interactive*, conduite en ligne auprès de 3 061 personnes âgées de 15 ans et plus, représentatives de la population française.

Le HCE a procédé à une refonte méthodologique importante de son baromètre annuel. Le questionnaire a été enrichi de questions ciblées permettant d'évaluer l'adhésion aux thèses masculinistes. Nous partons d'une base existante pour évaluer l'évolution, puis nous complétons avec des sujets sur lesquels nous souhaitons observer la tendance. Nous avons aussi choisi de séparer le sexisme paternaliste du sexisme hostile pour mieux les étudier.

Le sexisme paternaliste s'apparente souvent à de petites remarques ou des comportements guidés par des stéréotypes encore très puissants. Les personnes qui y adhèrent considèrent que les femmes ont besoin de la protection des hommes, qu'elles sont plus sensibles et plus douces, et que ce serait donc à elles de porter la charge éducative. Ce sexisme paternaliste, parce qu'il se présente comme positif, est très largement accepté socialement.

Alors même qu'il entérine la domination masculine et légitime une répartition hiérarchisée des hommes et des femmes, le sexisme paternaliste est le sexisme du quotidien, celui que l'on accepte un peu trop facilement. Pour vous donner une tendance, 75 % des répondants à notre baromètre estiment que les femmes doivent être protégées et aimées par les hommes, 62 % considèrent qu'elles sont naturellement plus douces, 78 % estiment que les hommes doivent assumer la responsabilité financière de la famille et 68 % jugent normal que les femmes interrompent plus longtemps leur activité après une naissance. Ce sexisme paternaliste est déjà inquiétant, mais il s'exprime en parallèle d'un sexisme hostile qui l'est encore plus. Ce sexisme hostile, beaucoup plus violent, se base sur l'idée que la femme est inférieure à l'homme et que les hommes doivent donc la contrôler, la dominer, voire la violenter. Il véhicule une image dégradante des femmes et porte en lui la violence des hommes qui les détestent. Pour l'observer, nous avons demandé à nos répondants s'ils étaient d'accord avec les affirmations portées par les courants masculinistes : celles des *incels* – ces fameux célibataires involontaires – et celles des militants des droits des pères. Par exemple, l'idée que la justice serait toujours du côté des mères, qu'« à cause du féminisme, il est plus difficile de trouver une compagne », ou que « la vie conjugale désavantage économiquement les hommes ». Jusqu'à des affirmations qui alimentent la culture du viol, comme l'idée qu'il est normal qu'une femme accepte un rapport sexuel pour faire plaisir à son conjoint, ou qu'une femme qui dit non peut être convaincue de changer d'avis. Ceux que nous classons comme adhérents au sexisme hostile sont d'accord avec l'ensemble de ces affirmations. C'est d'autant plus inquiétant lorsque l'on connaît leur nombre : ils seraient aujourd'hui de l'ordre de 10 millions en France, soit 17 % de la population, et les deux tiers sont des hommes. Cela signifie qu'un tiers, tout de même, sont des femmes. Si nous n'affirmons pas que tous ceux qui adhèrent au sexisme hostile sont masculinistes, nous soutenons que ce sexisme est le terreau du radicalisme et que tous les masculinistes y adhèrent. En particulier, ceux qui ont une activité importante sur internet sont encore plus à risque de basculer.

Les réseaux sociaux apparaissent comme des espaces de cristallisation et d'amplification des discriminations et des violences faites aux femmes et aux minorités de genre. À ce titre, le rapport du Haut Conseil à l'égalité identifie le cybersexisme comme la première forme de discours de haine en ligne, sachant que 84 % des victimes sont des femmes. Ce rapport souligne aussi que la régulation de ces contenus haineux et sexistes est encore très imparfaite, voire inexistante. Au HCE, nous alertons sur cette radicalisation, que nous considérons comme massive et sous-estimée. Sa dangerosité repose grandement sur la capacité des masculinistes à adapter leur langage afin de contourner les différentes modérations, qui sont déjà insuffisantes. Il est important de comprendre le sexisme pour saisir cette évolution

vers un masculinisme de plus en plus décomplexé, qui prend une place croissante dans notre société. Ce n'est pas seulement une question d'Internet ou de vidéos TikTok révoltantes. Le masculinisme est là, près de nous, chaque jour. Ce n'est pas seulement un commerce pour quelques influenceurs nauséabonds : c'est une idéologie qui prend place dans les esprits de nombreux hommes violents et, plus inquiétant encore, de très jeunes garçons. Contrairement au féminisme qui vise l'égalité, le masculinisme la refuse et cherche à maintenir la domination masculine tout en se présentant comme un mouvement pour les hommes. On oppose souvent féminisme et masculinisme en les renvoyant dos à dos, alors qu'en réalité, le féminisme ne défend en aucun cas la supériorité des femmes sur les hommes. Il est important de le rappeler dès que possible. Pour comprendre le masculinisme, il faut savoir qu'il repose sur trois piliers. D'abord, le mythe de l'égalité déjà atteinte, qui affirme que les femmes n'ont plus de raison de demander davantage de droits. Ensuite, la théorie de l'inversion, selon laquelle les hommes seraient devenus les nouvelles victimes de la société. Enfin, le discours de la crise de la masculinité, qui présente les hommes comme menacés. Ces idées évoluent très largement au sein de la population française. 60 % des hommes pensent que les féministes veulent donner plus de pouvoir aux femmes qu'aux hommes et autant jugent que les revendications des féministes sont exagérées. L'idéologie masculiniste dépasse le cadre d'une simple dérive individuelle ou collective. Il s'agit d'une idéologie structurée, dotée de relais politiques, économiques, financiers et culturels. Ainsi, 1,18 milliard de dollars ont été investis entre 2019 et 2023 en Europe par des réseaux hostiles aux droits des femmes et à l'égalité.

Le masculinisme est désormais une véritable industrie, un « business de la haine » qui rapporte beaucoup d'argent, avec des chaînes YouTube, des podcasts, des formations payantes, des plateformes d'abonnement et une monétisation algorithmique devenues monnaie courante. C'est pourquoi nous affirmons que le masculinisme est devenu une menace d'ordre public et un enjeu de sécurité nationale.

Le masculinisme ne se contente pas d'être un sujet de débat : il peut légitimer le passage à l'acte, banaliser des violences et, dans ses formes les plus extrêmes, aller jusqu'à l'apologie du viol ou du meurtre. C'est cette même idéologie qui a poussé un jeune de 18 ans à envisager, il y a un an à Saint-Étienne, un attentat terroriste masculiniste visant à tuer un groupe de femmes au couteau. Il a heureusement été arrêté. Plus récemment, Cédric Prizzon, membre d'un groupe Facebook de « Papas en colère » et porteur de l'idéologie masculiniste, a commis un double homicide contre sa femme et son ex-femme il y a quelques semaines.

Le Haut Conseil à l'égalité a soutenu la mobilisation citoyenne engagée pour faire reconnaître cet acte comme un acte de terrorisme misogyne. Il était important d'analyser l'entourage de Cédric Prizzon, notamment les membres du groupe « Papas en colère », afin de mesurer l'intensité de la propagande et de savoir si des individus étaient susceptibles de passer à l'acte à leur tour. Malheureusement, cette démarche n'a pas été retenue par le procureur. Le Haut Conseil à l'égalité appelle globalement à une réponse publique cohérente et coordonnée.

Il faut un renforcement effectif de la régulation numérique, une politique de prévention de la radicalisation et la reconnaissance du masculinisme comme enjeu de sécurité publique et nationale. Nous formulons donc vingt-cinq recommandations que je serai ravie de vous présenter. Parmi celles-ci, nous proposons par exemple de rendre les séances d'EVARS obligatoires et de donner un cadre et des moyens pour les appliquer.

Nous étions assez satisfaits des annonces des derniers gouvernements sur cette question, car nous savons qu'il y avait des faiblesses dans le dispositif mis en place depuis plus de vingt ans. Il est intéressant qu'un cours soit désormais dédié à chaque élève, pour chaque classe d'âge ; cela était essentiel pour faire taire tous ceux qui pouvaient s'opposer à ce qui se disait dans les écoles. Désormais, il faut réussir le déploiement dans les établissements, et tel est l'enjeu pour cette année et les années à venir. La difficulté aujourd'hui rencontrée par les rectorats et les directions académiques (DASEN) est de savoir comment déployer, investir et former le personnel de l'Éducation nationale pour appliquer ces trois séances obligatoires consacrées à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Nous souhaitons aussi un renforcement des contrôles de l'autorité de régulation numérique, l'Arcom et de Pharos, ainsi que la création d'une catégorie autonome « masculinisme » dans les signalements réalisés auprès de ces deux entités. De même, nous préconisons de rendre transparents les algorithmes utilisés par les plateformes numériques afin de redonner aux utilisateurs le contrôle de leur expérience en ligne et d'intégrer le terrorisme misogyne dans les doctrines de sécurité nationale. Enfin, nous proposons de confier au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes – avec, évidemment, des moyens humains et financiers dédiés – la mission d'Observatoire national du masculinisme et des radicalisations liées au genre.

En tant que présidente du Haut Conseil à l'égalité, je vous appelle à prendre en compte un certain nombre de ces recommandations. Comme parlementaires, nous vous appelons à les intégrer dans la législation quand cela est possible. Cette concrétisation législative est indispensable si nous voulons réellement être en capacité de combattre ce fléau.

Le travail que nous avons pu mener dans les différentes instances permettra de documenter de façon très complète ces mouvements masculinistes. J'espère que cela favorisera une prise de conscience. Nous avons reçu un accueil extrêmement favorable et un énorme écho pour ce rapport. Chaque année, il y a une attente très forte concernant le rapport sur l'état des lieux du sexisme en France, mais notre dernier rapport a particulièrement marqué les esprits, car il est tout à fait d'actualité et de grande qualité. Je suis très fière du rapport qui a été remis et publié cette année. Un certain nombre des recommandations que nous avons pu formuler doivent être mises en place très rapidement.

Je suis attentive à toutes les questions que vous pourriez me poser. Merci à vous.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Merci pour votre intervention. En écho à ce que vous venez de dire, j'ai reçu hier, comme nos collègues sénatrices ici

présentes, un courriel d'un certain « International Council for Men and Boys », envoyé à tous les sénateurs. Il y est écrit : « Chers législateurs et législatrices, les institutions internationales financent d'importantes campagnes visant à élever la représentation médiatique des femmes, tandis que des programmes parallèles destinés aux hommes présentent la masculinité comme un problème à corriger. Nous vous invitons à examiner comment ce cadrage influence les médias, l'éducation et la politique familiale dans votre propre juridiction et à soutenir des représentations équilibrées des hommes et des garçons dans les communications soutenues par les pouvoirs publics. »

Des représentations équilibrées des hommes et des garçons… Dans un monde où il y a autant de femmes que d'hommes, voire un peu plus, 50-50 me paraît tout à fait équilibré. Nous ne demandons pas autre chose que cet équilibre, qui ne doit être au détriment ni des hommes, ni des femmes, ni des garçons, ni des filles.

Je souhaitais simplement partager cette information, car j'ai été vraiment étonnée de recevoir ce message qui montre bien comment ces idées se diffusent.

Je me tourne désormais vers nos co-rapporteures, puis j'inviterai mes autres collègues qui le souhaitent à vous poser des questions.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je tiens à souligner à l'attention de Bérangère Couillard que nous étions présentes lors de la remise du rapport et avions donc pu prendre connaissance de vos recommandations.

Madame Hamel, je vous remercie, car depuis le début de nos travaux, se pose la question du financement et de son origine. Je vous rejoins complètement sur la volonté de nommer les acteurs concernés. Je ne sais pas si nous mettons la même chose derrière ce terme, mais je le redis : lorsque je me rends chez Leclerc, dont le dirigeant ne me semble pas être un réactionnaire conservateur, il y a un mur de coffrets *Smartbox* à la sortie du magasin. J'aimerais que les personnes qui achètent ces produits sachent que leur achat augmente la fortune et les moyens de M. Pierre-Edouard Stérin, pour ne pas le nommer.

J'aimerais donc qu'il y ait une visibilité. On appelle cela le « *name and shame* ». Il y a un enjeu de responsabilité lorsque l'on achète des produits ; c'est un geste politique. En effet, je ne suis pas certaine que la plupart des gens qui offrent ou s'offrent ces coffrets aient envie de financer des écoles masculinistes. L'identification et le fait de nommer me paraissent donc être une réponse utile.

Je vais lire votre résolution avec intérêt, en me penchant sur les sources que vous avez pu trouver. Nous connaissons les grands mouvements anti-genre ; nous avions auditionné, au début de nos travaux sur les mouvements masculinistes, Jeanne Hefez et nous connaissons les travaux de Neil Datta sur ce sujet. Mais concrètement, pourquoi la France est-elle en deuxième position après la Hongrie s'agissant du financement des mouvements anti-genre ? Cela interpelle tout de même. Vous parlez à juste titre d'une structuration, d'une organisation et d'une concertation qui montrent bien qu'il ne faut pas réduire les mouvements masculinistes à de simples influenceurs.

Le phénomène est plus vaste que celui d'influenceurs peu formés qui gagnent 20 000 euros par mois en s'adressant à des adolescents isolés. En nous rendant à Montréal, nous avons identifié une stratégie de déstabilisation des démocraties, dont le premier outil est les réseaux sociaux qui, depuis la réélection de Donald Trump, se sont mis au service de sa politique. Je vous remercie pour le travail d'acclimatation que vous avez conduit au CESE. Comment avez-vous procédé sur le plan nominatif ? Utilisez-vous la technique du « *name and shame* » ? Et concernant les sources, comment avez-vous fait ?

Je me tourne désormais vers Bérangère Couillard. Vous avez indiqué que 17 % des sondés de votre baromètre national sont en accord avec le masculinisme hostile. Avez-vous des analyses par tranche d'âge ? Mon but est de démontrer qu'il ne s'agit pas uniquement des jeunes, mais de l'évolution d'un mouvement déjà bien ancré dans les classes plus âgées. Concernant le « *body count* », comme on l'appelle aujourd'hui, il n'a jamais été bien vu pour une femme de multiplier les amants. Il s'agit donc d'une simple évolution du vocabulaire. Je me souviens d'un président de la République qui s'était mis en ménage avec une femme dont le nombre d'amants avait été dévoilé. Cela avait déclenché une vague de réactions hostiles sur le thème : « Comment ose-t-elle le dire ? ». Rien de tout cela n'est nouveau ; il s'agit d'une évolution du discours réactionnaire qui s'adapte aux outils actuels. Avez-vous des détails par tranche d'âge ? Enfin, sur l'observatoire des violences masculinistes, il me semble que nous avons un sujet sur la manière de protéger les enfants et de rendre efficace le contrôle d'honorabilité qui vise à empêcher les prédateurs d'être en contact avec nos enfants. Or, comme notre collègue Marie Mercier le dit depuis longtemps, nous avons constaté que tout le monde travaille en silo. Les services ne communiquent pas entre eux et il y a un problème de pilotage. Il en va de même pour les violences de genre. Comment articuler, notamment, l'Observatoire des violences faites aux femmes et la MIPROF ?

Mme Agathe Hamel. – S'agissant de la technique du « *name and shame* », dans la résolution, nous ne pouvions pas parler des acteurs sans en nommer certains, notamment les acteurs français, puisque la France est le deuxième récipiendaire des financements anti-genre. Qui organise donc la réception et la coordination des acteurs ? Pierre-Édouard Stérin est cité dans cette résolution, car il a un projet politique assumé, le projet dit Périclès qui comporte toute une partie liée à l'idéologie « anti-genre ». J'ai reçu des propositions d'amendements à la résolution visant à supprimer son nom.

La Fondation Jérôme Lejeune est également citée. Proche de l'Opus Dei, elle a publié depuis décembre 2025 cinq communiqués de presse contre l'IVG, qui est désormais un droit constitutionnel. On ne peut faire cela en toute impunité, or on m'a demandé de supprimer la référence à cette fondation.

Ces demandes ne sont pas fondamentalement faites parce que des masculinistes sont derrière. Dans mon institution, il s'agit plus d'un rapport à la vérité, à ce que l'on peut dire et ne pas dire, d'une certaine pudeur à nommer des acteurs qui, d'ailleurs, ne se cachent pas de leurs projets politiques. Il me semble que cela fait partie de notre responsabilité, en tant que société civile organisée, de savoir de qui nous parlons, parce qu'eux ne nous attendent pas.

Je suis donc d'accord avec vous. Il y a des acheteurs de *Smartbox* qui ont conscience de ce à quoi ils participent, mais beaucoup d'autres ne le savent pas. Pour pouvoir prendre des décisions éclairées, il faut avoir les bonnes informations. J'ai donc tenu bon sur ce point. Nous étions plusieurs et nous avons fini par y arriver.

Toutefois, cela a été le fruit de débats assez importants, qui se poseront aussi sur d'autres sujets, quand nous parlerons de la pluralité des médias et de la concentration médiatique. Citer les différents actifs de Vincent Bolloré n'est pas toujours simple dans notre institution, car on a l'impression que l'on stigmatise, alors que l'idée est de dire que la problématique vient de la concentration des actifs et de savoir qui les concentre, si ce n'est cette maison-là.

Le groupe LFI ne se cache pas d'une ligne idéologique. Cette résolution a fait l'objet d'un certain nombre d'interventions sur Europe 1 grâce à Mme Eugénie Bastier, et elle fait réagir, notamment parce que l'on cite la Fondation Jérôme Lejeune.

S'agissant de votre deuxième interrogation, le grand défi est d'arriver à faire comprendre que les masculinistes ne sont pas uniquement des « incels » derrière leur ordinateur, mécontents de ne pas avoir de partenaire. Il est très important que le rapport du HCE puisse être largement diffusé, et j'espère que ce sera également le cas pour votre rapport d'information. Nous devons pouvoir monter en compétence sur la caractérisation de l'enjeu. Le rapport d'information de l'Assemblée nationale sur la diplomatie féministe y participe aussi ; il contient toute une partie extrêmement complète sur les stratégies « anti-genre ». Vous me questionnez sur les sources avec lesquelles nous avons travaillé. Nous gravitons autour des mêmes acteurs, à savoir notamment le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF), mais également un certain nombre d'ONG et d'associations qui siègent dans les organisations internationales et qui constatent une meilleure coordination des acteurs « anti-genre » pour empêcher la progression de l'égalité. Auparavant, les interventions avaient lieu principalement à la commission FEMM ; désormais, des amendements sont systématiquement déposés à chaque fois que figure le mot « genre » ou « femme » dans un texte. L'ambassadrice Delphine O en parle très bien. Là où les diplomates français étaient occupés à essayer de faire progresser les droits, aujourd'hui, ils ne font qu'empêcher le recul. Or, que se passe-t-il quand on ne fait qu'empêcher le recul des droits ? On n'acquiert pas de nouveaux droits, alors que c'est le sens du progrès. Nous sommes donc toujours en train d'essayer de faire en sorte que ces droits, qui sont attaqués en permanence, ne régressent pas, ce qui révèle aussi notre non-avancée.

Tous ces sujets ont pu faire l'objet de débats en séance au sein du CESE. Je tiens à rappeler que ce texte a été voté à une grande majorité. Une action de sensibilisation a été effectuée et les différents acteurs se sont rendu compte de la gravité du sujet.

Mme Bérangère Couillard. – Ce que je n'ai pas évoqué dans ma présentation, c'est que le HCE est régulièrement attaqué sur ses rapports, sa

méthode et sa légitimité. Il est souvent cité comme une instance qui devrait disparaître pour cause d'inutilité ou de coût excessif. Or, nous savons combien cette instance est utile et peu coûteuse, puisque tous ses membres sont bénévoles.

Pour ce mandat, nous avons eu la chance d'avoir au sein du Haut Conseil un directeur de recherche du CNRS, organisme reconnu pour son sérieux et sa méthodologie. Nous avons donc décidé de travailler particulièrement avec lui et d'unir nos forces pour éviter toute contestation. Nous savions que nous allions sur un terrain un peu miné et il était important de disposer de cette complémentarité, au-delà du baromètre habituel. Pascal Huguet a donc choisi d'analyser la situation avec la méthode du CNRS.

Pour répondre à votre première question, 12,5 millions de Français adhèrent au sexisme paternaliste : 7,5 millions d'hommes et 5 millions de femmes. De plus, 17 % de la population, soit près de 10 millions de personnes, adhèrent au sexisme hostile : 6,5 millions d'hommes et 3,5 millions de femmes.

Concernant la différence entre les classes d'âge, nous avons remarqué que plus l'âge augmente, moins le sexisme est perçu comme un problème social. Les personnes plus âgées ont tendance à adhérer au sexisme paternaliste, perçu comme de la galanterie. Chez les jeunes, l'écart entre les femmes et les hommes est très élevé, avec 33 points d'écart, et davantage de jeunes qui adhèrent au sexisme hostile.

Nous percevons que la société a évolué, même si nous souhaiterions que cela aille encore plus vite. En une trentaine d'années, nous avons fait un bond, mais il y a une incompréhension de la part de la plus jeune génération, qui réagit de façon extrêmement radicale et rejette les différentes politiques publiques menées en faveur de l'égalité. Les jeunes sont probablement plus à l'écoute des réseaux sociaux, ce qui est moins le cas de la génération plus âgée. Ils n'utilisent pas les mêmes réseaux et n'ont donc pas accès aux mêmes contenus, ni aux mêmes recommandations algorithmiques. La viralité n'est pas la même. Nous avons perçu que les jeunes sont plus sensibles au sexisme hostile que les plus âgés.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Disposez-vous d'une comparaison par niveau d'études, ainsi qu'entre ville et ruralité ?

Mme Bérangère Couillard. – Non, nous ne sommes pas entrés dans ce détail.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – Ma question fait suite à celle d'Olivia Richard concernant la porosité entre le sexisme paternaliste et le sexisme hostile. Le sexisme hostile est davantage dû aux réseaux sociaux, à leur expansion, à ce poison qui s'y développe.

Puisque ce phénomène existe, il faut agir. Vous avez parlé de prévention. Indépendamment du contrôle de ces réseaux sociaux et de ces plateformes, il faut vraiment y parvenir. L'ancien commissaire européen Thierry Breton indiquait que nous avions les outils nécessaires ; maintenant, il faut s'y mettre. Nous en sommes tous là, et nous l'avons constaté pour d'autres sujets que le sexisme hostile.

Certains parents, non par manque d'attention envers leurs enfants, mais par simple méconnaissance, ne connaissent pas les réseaux sociaux sur lesquels leurs enfants passent leur temps. Les algorithmes de recommandation des plateformes font qu'un garçon de douze ou treize ans tombe sur ces contenus, alors que ses parents ne les consultent pas, puisque les algorithmes tiennent compte de leur âge. Même pour les éducateurs, il ne s'agit pas d'un manque de volonté, mais tout simplement d'une méconnaissance.

Ne pourrait-il pas y avoir une politique nationale de flashs d'information sur les réseaux sociaux, comme cela a été fait pour le Covid, afin de prévenir et d'informer les parents de ce poison qui s'instille dans la tête de nos enfants et qui corrompt nos jeunes générations ? Je sais que c'est aussi un problème de finances, mais n'est-ce pas un levier qui pourrait permettre aux parents de prendre conscience de cette difficulté qui se répand parmi nos jeunes enfants ?

Mme Bérangère Couillard. – Oui, il y a vraiment urgence. Énormément d'enfants vont sur les réseaux sociaux extrêmement tôt ; l'âge moyen du premier accès est de 9 ans, ce qui est extrêmement précoce. Nous avons des parents, certes souvent investis, mais qui ne prennent pas la mesure du danger et ne se renseignent pas sur ce que consultent leurs enfants. Certains considèrent qu'à partir du moment où leur enfant est chez eux, dans sa chambre, il n'est pas en danger et il ne peut rien lui arriver physiquement. Or, il y a un danger dans ce qui est consulté sur internet.

Un certain nombre de parents doivent donc prendre leurs responsabilités. J'ai beau le dire et alerter autour de moi, je ne sens pas que cela se bouscule. Il y a un enjeu à sensibiliser, à alerter, à demander aux parents de se responsabiliser pour que le contrôle parental soit mis en place. Des outils existent aujourd'hui sur les téléphones et peuvent être déployés.

Parallèlement, une sensibilisation importante de l'État pourrait être mise en place. C'est un travail global à mener, qui peut aussi s'inscrire dans le cadre de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, une mesure qui me semble indispensable.

C'est toujours pareil. À chaque fois que nous voulons faire quelque chose, on nous dit : « Mais cela ne va pas marcher, les enfants vont prendre des VPN, ils vont se connecter, vous ne comprenez rien… » Celui qui cherchera à contourner y arrivera. Mais en réalité, il faut protéger ceux qui n'ont pas l'énergie ou l'envie de contourner la protection que nous mettrons en place.

Il faut protéger nos enfants de certains contenus, notamment pornographiques. Ils ne sont pas assez matures pour prendre le recul nécessaire par rapport à ce qu'ils voient et surtout par rapport à la consommation sur les écrans, qui est très importante.

Je n'ai pas répondu tout à l'heure à la question sur l'observatoire. Vous avez raison, aujourd'hui, il n'y a pas de pilotage en tant que tel ; il y a quelque chose à revoir. Nous avons proposé de porter cet observatoire, qui serait spécifique au masculinisme et à la radicalisation sexiste et qui n'existe pas aujourd'hui. La MIPROF, qui est une administration, travaille beaucoup sur les formations qu'elle peut mettre en place. Pourrait-elle être l'administration qui prendrait en

charge cet observatoire ? Les choses peuvent se discuter. Nous nous sommes dit que nous étions probablement en mesure de le faire avec des moyens dédiés, qu'ils soient financiers ou humains.

Un mot sur la campagne d'information. Nous avons également rédigé un rapport sur les violences sexistes et sexuelles (VSS), dans lequel une partie est consacrée au numérique et à sa régulation. Ce sujet est également évoqué dans la résolution de l'ancien commissaire européen Thierry Breton, s'agissant des plateformes numériques et notamment des GAFAM qui ne respectent pas le droit européen.

Il me semble que nous devons être meilleurs dans la contre-offensive. Les contenus masculinistes irriguent les réseaux sociaux. Or, les créateurs et créatrices de contenus positifs liés à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS) ne sont pas soutenus à la hauteur de ce qu'ils pourraient l'être. Dans le cadre d'une campagne nationale d'information, nous devons pouvoir agir avec celles et ceux qui ont déjà leur audience auprès des jeunes.

Face à la stratégie bien huilée des mouvements anti-genres, nous devons utiliser cette même stratégie pour aller toucher les jeunes et irriguer les espaces numériques. La régulation est bien évidemment nécessaire, mais les jeunes continueront d'aller sur Internet ; ils doivent y trouver du contenu et des ressources positives, qui ne peuvent se limiter à celles disponibles sur le site de l'Éducation nationale.

Nos préconisations visent donc à mettre en place une véritable politique d'éducation populaire numérique, qui inclut un rapport critique à la consommation des contenus et un soutien à la création de contenus en lien avec l'EVARS.

Mme Marie Mercier. – Je voudrais vous faire part d'une réflexion sur le programme EVARS. J'ai souvent participé à des émissions sur ce sujet et je me souviens en particulier d'une émission de la chaîne parlementaire Public Sénat à laquelle je participais où l'on expliquait en quoi consistait ce programme et en précisant bien que le « S » de « sexuelle », dans éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, ne concernait bien sûr pas les maternelles. C'est cette bataille de la communication qui, à mon sens, a été perdue dès le départ.

Nous avions un débat assez serein, quand le journaliste a projeté sur l'écran un visage de petite fille très blonde, avec de grands yeux bleus – j'espère créé par l'intelligence artificielle. Elle avait un visage tellement triste. Et il était écrit : « Je vais à l'école pour apprendre les additions, pas la masturbation ». Je n'avais jamais vu ce visuel. Quand le journaliste me l'a montré, je suis restée muette, ce qui est inhabituel. J'étais atterrée de voir cette campagne, qui était tout simplement une campagne insupportable et abjecte de désinformation, car le programme EVARS, ce n'est pas cela. Il est justement destiné aux enfants pour lesquels il n'y a pas d'éducation, qui ne connaissent pas les fondamentaux du respect, même et surtout à la maternelle.

Une fois que vous avez ce genre de visuel qui est lâché dans la nature, comment voulez-vous le rattraper ? C'est perdu. C'est perdu, parce qu'avant que la vérité ne mette ses chaussures, le mensonge a fait le tour du monde. On essaie

d'expliquer, mais j'étais décontenancée. Il faudrait réussir à anticiper ce genre de choses et expliquer dès le départ que tout le monde s'est braqué sur le « S », alors que ce n'était pas cela qu'il fallait voir. C'était le relationnel, et relationnel égale respect.

Nous devons anticiper cette horreur qui est en fait extrêmement démagogique et qui va piquer là où cela fonctionne. C'était cette petite approche que je voulais vous présenter.

S'agissant de l'accès aux sites pornographiques, nous travaillons sur ce sujet depuis très longtemps. Que les enfants ne puissent plus se connecter à YouPorn dans les cours de récréation à 8 ans, entre 10 heures et 10 h 30, signifie que nous avons tout de même gagné quelque chose, alors qu'on nous avait dit : « Vous n'y arriverez jamais ». Il suffit de nous dire cela pour que nous travaillions pour y arriver. L'enfant constate que c'est moins facile qu'auparavant d'accéder à ce type de contenus. Il se dit donc que la société lui envoie un message. J'avais noté, avant que vous ne le disiez, la responsabilité des plateformes. On ne peut pas tout faire peser sur les parents, car le monde numérique de nos enfants nous échappe. Les enfants ne maîtrisent pas aussi bien le numérique que les adultes pour réaliser des tâches administratives ou autres, mais, quand il s'agit d'aller sur des sites ou des réseaux sociaux, ils s'y connaissent beaucoup mieux que nous. Faire porter la responsabilité sur les parents est un peu injuste, car même s'ils le souhaitent, ils n'y arriveront pas forcément. La société doit être là pour mettre en place ces barrières. L'éducation des parents est la première démarche, mais lorsqu'ils ne peuvent pas s'en charger, c'est difficile. C'est à nous, à vous de le faire. Je vous remercie donc pour tout ce que vous faites pour nos petits.

Mme Annick Billon. – Je me réjouis de votre présence, mesdames les présidentes, car les structures que vous représentez mènent des travaux essentiels pour faire avancer les politiques publiques.

Je n'ai que peu de questions. Je souhaite simplement faire une remarque concernant l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Sa mise en place est une bonne chose, nous la réclamons depuis des années. Cependant, elle ne pourra être véritablement efficace que lorsque nous aurons aussi une médecine scolaire et des espaces d'écoute dans les établissements.

En effet, dispenser une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, adaptée aux différents âges, implique nécessairement d'accueillir la parole des enfants et des adolescents, qui se poseront des questions. Cela fait écho à une visite que nous avions faite dans un établissement scolaire de la région parisienne dans le cadre du rapport « Porno, l'enfer du décor ». Nous avions constaté la nécessité d'avoir non seulement un corps enseignant mobilisé, mais aussi une médecine scolaire capable d'accueillir les enfants qui s'identifient comme étant en difficulté ou victimes et qui ne peuvent pas s'exprimer dans le cadre d'une classe.

Il faut donc nous mobiliser pour obtenir ces espaces d'écoute avec des professionnels. C'est une question de santé mentale, et de santé tout court, pour ces élèves. Ces espaces doivent être animés par des professionnels en capacité de réagir, d'orienter et de répondre à ces jeunes en difficulté.

Mme Agathe Hamel. - Concernant la campagne d'information que vous avez citée Mme la sénatrice Marie Mercier, il me semble qu'elle a été menée par la structure SOS Éducation et qu'elle a été très dommageable pour l'EVARS. Je tiens à dire que SOS Éducation accueille à ses colloques des personnalités politiques qui ne sont pas uniquement des acteurs de l'extrême droite. Il y a une sensibilisation collective à avoir sur ce que font ces acteurs et ce à quoi ils participent.

Je suis d'accord avec vous : pour le « S » de sexualité, nous devons savoir à quel moment il intervient dans les cours. Mais il ne faut pas s'en cacher, car c'est l'une des stratégies des mouvements « anti-genre » que de toujours trouver à redire. Auparavant, c'était l'absence de programme ; maintenant, ce sont les programmes qui ne conviennent pas. Certains vous diront qu'à partir du moment où vous parlez de l'anus ou de la vulve, vous parlez de sexualité, alors que ce n'est pas le cas. Les élèves, dès la maternelle, ont besoin d'apprendre à nommer les différentes parties de leur corps. Cela ne s'appelle pas de la sexualité, mais protéger les enfants et leur donner la capacité de comprendre leur corps et d'avoir le pouvoir sur celui-ci, comme le disent tous les acteurs qui travaillent sur la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Il faut donc être clair sur ce que nous faisons et à quel âge, mais il faut aussi comprendre que, de toute manière, il y aura des résistances, même lorsqu'il s'agira simplement de nommer les différentes parties de son corps.

Ce qui est terrible dans cette situation, c'est qu'aujourd'hui, trois enfants par classe sont victimes de violences sexuelles. Voilà ce qui est terrible. Comment endiguer ce phénomène ? Comment permettre aux enfants de prendre la parole ? C'est sur ce point que je rejoins la sénatrice Annick Billon : s'il n'y a pas ensuite un protocole qui permet de recueillir la parole correctement, de savoir qui contacter, comment agir… Aujourd'hui, je suis directrice d'un centre d'information sur les droits des femmes (CIDFF) dans le Puy-de-Dôme et je peux vous assurer que les acteurs éducatifs, et même ceux de la petite enfance, ne savent pas comment procéder.

Comment formons-nous les professionnels à l'identification des signes de violence chez les enfants de 1, 2 ou 3 ans, dont les manifestations ne sont pas les mêmes ? Comment accompagnons-nous les acteurs qui travaillent avec eux à identifier ces signes ? Il me semble que, sur ce point, l'État commence à avoir une politique volontariste et qu'il faut continuer dans ce sens, afin de faire de la prévention et d'intervenir dès le plus jeune âge. Concernant les violences sexuelles et sexistes, les dernières déclarations, qui ont été beaucoup discutées au Haut Conseil à l'égalité, sont très positives. Toutefois, il faudra voir ce à quoi cela mène et s'il y a, derrière, toute une coordination des acteurs pour que les enfants qui prennent la parole soient écoutés. Par ailleurs, que faisons-nous des enfants auteurs ? Il faut aussi que nous puissions les accompagner. C'est comme pour les hommes auteurs : nous devons savoir ce que nous faisons des personnes violentes et comment nous les accompagnons. Ce sont des processus de déradicalisation, mais comment les aidons-nous à comprendre et à agir autrement ?

Mme Bérangère Couillard. - Concernant l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, il y avait jusqu'alors des fragilités que l'on tente d'atténuer en renforçant le dispositif.

Une minorité extrêmement bruyante s'est mobilisée en utilisant des slogans absolument scandaleux, laissant entendre que l'on apprend à une fillette de cinq ans à se masturber. Il faut être très clair. Il y a eu une minimisation de la part de tous ceux qui étaient en faveur de l'EVARS, considérant que c'était tellement énorme que c'en était ridicule. Or, c'est tellement énorme que cela passe et que cela a convaincu un certain nombre de parents. Dans l'opinion, il y a évidemment des personnes comme nous, très mobilisées et convaincues, et il y a une frange minoritaire, malheureusement bruyante, que nous n'arriverons jamais à convaincre. Et puis, il y a ce que j'appelle le « ventre mou » : ceux qui voudraient bien y croire, mais qui entendent tellement de choses qu'ils se disent : « Il n'y a pas de fumée sans feu, donc il y a bien quelque chose qui ne va pas. »

Il fallait donc renforcer deux éléments. Premièrement, assurer que ce que nous allions dire aux enfants était la même chose pour toutes les classes d'âge, partout dans le pays, afin de rassurer les parents sur le contenu. Cela permettait aussi aux chefs d'établissement d'être sûrs de ne pas être débordés, car certains parents ne comprenaient pas que l'on puisse aborder tel ou tel sujet à tel âge. Avec ce cours, ils peuvent aujourd'hui répondre : « Mais si, je vous assure, c'est le cours qui est aujourd'hui dédié aux cinquièmes. À ce moment-là, on commence à aborder des sujets sur la sexualité parce que c'est normal. » C'est donc aussi rassurant pour le chef d'établissement.

Le deuxième problème était que, même si tous les chefs d'établissement avaient voulu mettre en place les trois séances obligatoires, il n'y aurait pas eu assez de bénévoles associatifs pour le faire. Cette obligation ne pouvait donc pas être complètement déployée sur le territoire. D'où l'importance de la déployer avec du personnel de l'Éducation nationale.

L'enjeu se situe là aujourd'hui. Maintenant que le cours est connu, cadré, il est devenu – ce qui est très bien – un cours normal, si bien que l'on ne prévient plus les parents quand ces séances auront lieu. C'est comme un cours de mathématiques ou de français ; on ne prévient plus, car certains parents ne mettaient pas leurs enfants à l'école ce jour-là. J'ai assisté, la semaine dernière, à un événement du rectorat de la Gironde, qui m'invitait à intervenir auprès de personnes volontaires pour devenir des référents « égalité ». Cela tente donc de s'organiser et touche différents publics : des professeurs, mais également des infirmières et des infirmiers scolaires, des conseillers principaux d'éducation (CPE) ; on y trouve véritablement tout type de profils, et il est bon que cela se fasse sur la base du volontariat.

En outre, il faut former. Je me suis d'ailleurs rendue à une session de formation pour y exposer le dernier rapport sur l'état des lieux du sexisme en France. Cela avance, il faut les soutenir. Les parlementaires peuvent s'assurer de la mise en œuvre de cette mesure et veiller à ce que le ministère de l'éducation nationale la soutienne toujours pleinement, car l'actualité vient toujours déborder les différents ministères. Il faut donc avant tout de la continuité dans les politiques. Cela renvoie à ce que vous avez dit sur les sujets de pornographie, que nous avons traités ensemble, madame la sénatrice Mercier. Je suis ravie de constater combien il est difficile d'y accéder aujourd'hui. Je ne dis pas que c'est impossible, mais j'ai

testé moi-même et, en effet, beaucoup de comptes ne sont pas accessibles. Il faut prouver son âge, donner son numéro de carte bleue, etc. Cela a donc marché, et j'en suis très heureuse. Je suis curieuse de voir ce que cela a généré en termes de baisse de fréquentation et quelle est la différence entre le nombre d'enfants qui se connectaient auparavant et aujourd'hui. Il y aura toujours des jeunes qui contourneront le système ; nous étions conscients que nous n'allions pas protéger un jeune de 15 ou 16 ans qui a un VPN. Mais nous souhaitions surtout protéger l'enfant qui tombe par hasard sur des contenus pornographiques à l'âge de 10 ans. C'est donc chose faite et je partage votre enthousiasme sur le sujet.

Bien sûr Mme la sénatrice Billon, il faut ces espaces de discussion. En échangeant avec les infirmiers et infirmières scolaires, j'ai constaté qu'eux-mêmes ont besoin de formation pour être en capacité d'écouter, car cela ne fait pas forcément partie de leur cursus. Il s'agit de savoir comment accompagner des enfants qui peuvent être dépendants de ces contenus, par exemple pornographiques. C'est assez complexe, mais il nous faut avoir ces structures. En effet, une fois que nous avons détecté des enfants en souffrance, comment les accompagnons-nous et comment ne laissons-nous pas la situation sans réponse ? Il n'y a rien de pire que cela.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Je souhaite faire une remarque sur l'EVARS, un sujet que la délégation aux droits des femmes du Sénat porte depuis toujours.

Par curiosité, je suis allée voir ce que pouvait dire SOS Éducation et je constate qu'ils écrivent, pour les enfants de 7 ans : « Apprenez-moi les synonymes, pas les parties intimes ». Sept ans, c'est un peu tard pour apprendre les parties intimes, car nous devons lutter contre l'inceste, et c'est dès la maternelle qu'il faudrait expliquer ce que sont ces parties. De plus, j'ajoute, non sans humour, que les parties intimes sont un très bon support pour apprendre les synonymes, car elles en ont tellement. On ferait ainsi d'une pierre deux coups !

Très sincèrement, il faut renvoyer tous ces gens face aux fléaux qu'ils acceptent de voir se développer, et notamment l'inceste. Quand on me dit que c'est à la famille de faire l'éducation sexuelle et que l'on connaît le nombre d'enfants touchés par l'inceste…

Quand on veut protéger son enfant, on n'a pas de problème à ce que d'autres en parlent. En revanche, quand on a des problèmes à ce que d'autres en parlent, c'est peut-être que l'on n'a pas du tout envie de découvrir ce qui se passe dans le secret de la famille. Il faudrait dire plus souvent que, lorsque l'on lutte contre les EVARS, c'est probablement que l'on a des choses à cacher dans ses pratiques au sein de la famille.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Je vous remercie d'avoir précisé votre méthode, madame la présidente Couillard. Je me souviens en effet d'un débat lunaire sur Public Sénat avec Céline Piques, qui présentait les travaux du Haut Conseil, et Dominique Vérien, qui présentait ceux de notre délégation. Alors que les chiffres accablants du rapport du HCE étaient expliqués, deux intervenants les avaient balayés, en expliquant que l'on ne savait pas d'où ils sortaient. Ils

s'appuyaient, eux, sur un sondage réalisé en Nouvelle-Zélande, qui semblait à leurs yeux beaucoup plus crédible. Bravo de faire évoluer les méthodes, mais les gens de mauvaise foi continueront de toute façon à contester les chiffres et à attaquer vos résultats.

Concernant la qualification d'« attentat masculiniste », le débat est similaire à celui que nous avions eu pour introduire la qualification de féminicide dans le code pénal. Nous avons auditionné le Parquet national antiterroriste, le PNAT, ainsi que la DGSI. Je rejoins donc totalement Béatrice Gosselin sur la nécessité d'une grande politique d'information et de communication. La DGSI nous disait rêver de campagnes de communication comme celles sur la sécurité routière ou les dangers des addictions pour venir en soutien à la lutte contre la radicalisation masculiniste.

Pourquoi mes co-rapporteures – Laurence Rossignol et Béatrice Gosselin– et moi-même ne sommes-nous pas tout à fait convaincues de la nécessité de faire évoluer le droit pénal en matière de qualification d'actes terroristes, après notre audition du PNAT ? Pour deux raisons. Premièrement, la peine encourue est la même, quelle que soit la qualification ; le changement n'entraînerait donc pas une sanction plus lourde. Deuxièmement, si l'on peut arguer de l'importance du symbole, il faut savoir que dresser des listes enferme la liberté du procureur de se saisir de qualifications souples, qui s'adaptent aux époques. La qualification actuelle du terrorisme date de 1986.

La souplesse de la loi a permis de ne pas enfermer la chaîne pénale dans une interprétation trop stricte. Je ne résiste pas à vous donner un exemple : lorsque, à l'initiative de Marie Mercier, en 2021, le Sénat a introduit dans le code pénal le fait que des actes bucco-génitaux soient considérés comme un viol, les débats parlementaires avaient bien souligné que les actes bucco-anaux étaient évidemment inclus. Il n'en reste pas moins que, depuis cette loi, la jurisprudence pénale ne les a pas inclus et a demandé une précision. L'argument était que si le législateur avait voulu inclure les actes bucco-anaux, il l'aurait écrit. Le fait d'être précis exclut donc tout le reste. Il faut par conséquent être très vigilant quand on veut faire évoluer des qualifications pénales.

Je terminerai en disant que les chiffres du rapport du HCE soulignent à quel point les stéréotypes de genre enferment aussi bien les hommes que les femmes. Quand près de 80 % des hommes estiment que c'est à eux de faire bouillir la marmite, mon Dieu, quelle pression ! Non seulement il faut que les femmes puissent être indépendantes économiquement, mais libérons aussi les hommes du carcan dans lequel on les enferme.

Je conclus par une note réjouissante. On m'expliquait hier que le fait d'apprendre aux garçons à uriner debout – parce que sinon, ce sont des filles – s'avère ne pas être la bonne position quand le grand âge arrive. C'est plus compliqué, et cela veut dire qu'ils ont besoin d'aide pour aller aux toilettes, parce qu'ils refusent de s'asseoir, car on les a élevés dans l'idée que s'ils s'asseyaient, ils étaient des filles.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Moi qui milite avec « la Marinette » pour que les femmes puissent uriner debout ! C'est ma minute icaunaise, mais c'est effectivement utile pour un certain nombre de randonneuses. Elles n'ont pas toujours la possibilité de s'asseoir et il existe un petit outil qui s'appelle « Marinette », développé par une cheffe d'entreprise se trouvant justement au palais du Luxembourg en ce moment pour la Journée des entreprises.

En conclusion, je voudrais rebondir sur l'ensemble des propos qui ont été tenus, en commençant par la diplomatie féministe. En effet, ces mouvements divers ne sont pas franco-français, loin de là ; ils sont plutôt importés des États-Unis, mais ils ont su se déployer partout dans le monde. Si je veux faire le lien entre le paternalisme, le sexisme paternaliste et le sexisme hostile, il est effectivement assez bien développé sur la planète. Ce n'est donc pas un combat franco-français. Il est important de pouvoir être unis et de combattre partout où cela se passe, car partout dans le monde il y a une moitié d'hommes et une moitié de femmes et, partout dans le monde, l'idée est que les hommes et les femmes puissent vivre paisiblement ensemble. La diplomatie féministe est une chose importante pour cela : tout le monde n'avance pas forcément de la même façon, mais si nous nous soutenons, nous pouvons toutes et tous avancer ensemble.

Sur ces sujets, la notion de pilotage est indispensable. J'ai toujours défendu une politique pilotée avec un fonds de financement dédié, car un pilotage sans moyens budgétaires est impossible. J'ai en tête le modèle de l'ANRU, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Ses responsables ne disposaient pas d'une planche à billets ; ils sont allés chercher toutes les petites sommes disséminées un peu partout, les ont rassemblées au sein d'une seule agence et ont commencé à travailler avec un objectif, celui de la rénovation urbaine. Ils avaient ainsi les moyens de cibler leurs actions plutôt que de saupoudrer, afin de mener une politique efficace. Ce modèle me semble pertinent et il serait opportun de s'en inspirer, à la seule condition que la personne qui pilote ait « un vrai fouet dans la main ». En effet, si elle n'a pas les moyens, au niveau interministériel, de faire avancer les choses et d'imposer l'application de ces politiques, c'est un coup d'épée dans l'eau. Il faut donc non seulement des moyens financiers, mais aussi les moyens politiques d'imposer certaines choses à des gens qui n'y verraient pas une réelle utilité.

Je voudrais aussi rebondir sur le « *name and shame* ». On attaque beaucoup les personnalités politiques dans les médias, car elles sont des personnalités publiques, ce qui donne apparemment le droit de dire tout et n'importe quoi sur elles. On attaque rarement la société civile, comme si nous, politiques, n'en étions pas issus. C'est aussi comme si la société civile ne faisait pas de politique. Or, sur ce terrain, elle en fait. Olivia Richard évoquait les magasins Leclerc ; je crois que Michel-Édouard Leclerc fait aussi de la politique. J'ai même cru comprendre qu'il s'est dit « pourquoi pas moi ? » pour la prochaine élection présidentielle. Nous devons pouvoir le dire, sans que cela relève du « *name and shame* ». Après tout, quand on porte un projet, c'est un projet de société, un projet politique.

J'aborderai également deux points. Premièrement, les réseaux sociaux : il s'agit d'un sujet majeur. L'algorithme qui cible les contenus constitue la face

immergée de l'iceberg. Auparavant, nous avions tous accès aux mêmes journaux et à la même télévision ; aujourd'hui, chacun est ciblé en fonction de ce qu'il est. Un garçon de 14 ans ne recevra pas les mêmes contenus que la grand-mère de 60 ans que je suis. Par conséquent, je ne verrai pas ce que mon petit-fils recevra, et cela relève de l'éducation des parents, en plus de celle des enfants. Nous aurons forcément un débat sur l'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans. Faut-il interdire ? Oui, à condition que la mesure soit applicable. Il n'y a rien de pire qu'une interdiction que tout le monde contourne. Si nous voulons restaurer un tant soit peu l'autorité, il faut faire en sorte que, lorsqu'on interdit quelque chose, cette interdiction puisse être effectivement respectée. Le vrai débat n'est pas de savoir s'il faut interdire, mais comment le faire. Pour illustrer les dérives qui peuvent exister sur les réseaux sociaux, je conseille le roman de Pauline Gontier, *Parthenia*. On y apprend très bien comment, à travers les réseaux sociaux, on peut faire monter des sujets, capter des gens et les détourner de ce qu'ils sont, jusqu'à leur faire commettre des attentats.

Enfin, les financements. C'est le point le plus important, car nous voyons que les mouvements anti-droits, anti-choix, sont très bien financés. Parallèlement, les associations qui sont là pour aider ne le sont pas, car on n'attend pour elles que des financements publics. À partir du moment où il s'agit d'un choix de société, nous devons aussi pouvoir nous engager. La Fondation des Femmes le fait, c'est un modèle que nous devons essayer de développer. Nous sommes dans le cadre d'un choix de société et, à titre privé, nous devons aussi pouvoir nous engager sur ces sujets pour aider les associations qui œuvreront à rendre notre société plus égalitaire.

Il ne s'agit pas de demander uniquement de l'argent public, mais de dire quel choix vous voulez faire. Voulez-vous acheter une box que vous n'utiliserez jamais ou voulez-vous que vos enfants grandissent dans un monde pacifié ? Je vous remercie pour vos travaux, auxquels nous sommes toujours très attentives. Merci d'être venues les présenter.

Table ronde – Modération des contenus en ligne : les plateformes numériques face à leurs responsabilités

(26 mai 2026)

Présidence de Mme Dominique Vérien, présidente

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous clôturons aujourd'hui nos auditions plénières consacrées à la montée en puissance des mouvements et réseaux masculinistes en France, en abordant une dimension incontournable, qui a été au cœur de nombreuses auditions : celle du rôle des grandes plateformes numériques dans la diffusion et la circulation de ces discours, ainsi que dans la facilitation du cyberharcèlement.

Nous avons le plaisir d'accueillir à cette table ronde des représentants de plusieurs acteurs majeurs de l'espace numérique : Mme Sarah Bouchahoua, responsable des affaires publiques de Snapchat ; M. Thibault Guiroy, directeur des affaires publiques pour YouTube France ; M. Mauro Sanna, directeur des affaires publiques EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) de Discord ; et Mme Laurence Pécaut-Rivolier, membre de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), autorité qui assure notamment la présidence de l'Observatoire de la haine en ligne, récemment réactivé.

J'en profite pour signaler que nous regrettons que les plateformes TikTok, Meta et X ne se soient pas rendues disponibles, car elles sont régulièrement citées sur l'ensemble des sujets qui nous occupent aujourd'hui. Je précise que Meta et TikTok ont proposé de nous transmettre une contribution écrite et ont accepté de répondre à un questionnaire écrit de la délégation.

Au fil de nos auditions, un constat s'est imposé avec constance. Les espaces numériques ne sont pas seulement des lieux où s'expriment les discours masculinistes, ils en sont aujourd'hui l'un des principaux vecteurs de diffusion, de banalisation et parfois même de structuration. Chercheurs, associations, institutions, victimes de cyberharcèlement, tous nous ont décrit un phénomène désormais bien identifié, celui d'une exposition rapide à des contenus misogynes ou masculinistes, notamment chez les plus jeunes.

Ces contenus ne sont pas toujours explicitement haineux ou manifestement illicites. Ils empruntent souvent des voies plus diffuses, parfois plus insidieuses, au travers des contenus liés au développement personnel, au fitness, à la séduction, aux jeux vidéo ou encore à l'humour. Pris isolément, ces contenus ne paraissent pas toujours problématiques, et l'on se situe bien souvent dans ce qu'on appelle la « zone grise ». Mais leur accumulation et leur mise en contexte peuvent conduire vers des représentations beaucoup plus problématiques. Nos auditions ont mis en lumière le rôle des systèmes de recommandation qui enferment certains utilisateurs dans de véritables bulles de filtre.

Comment appréhendez-vous ces fameuses zones grises qui participent à banaliser des représentations sexistes ou à nourrir des dynamiques de radicalisation ?

Un second enjeu nous paraît tout aussi central, celui de la protection des mineurs. Les jeunes sont aujourd'hui parmi les premiers utilisateurs de ces plateformes. Ils y construisent leurs sociabilités, leurs références, mais aussi parfois leur rapport aux relations entre les femmes et les hommes. Or, nos auditions ont montré que certains jeunes garçons peuvent être particulièrement exposés à des contenus promouvant des modèles virilistes et masculinistes.

Comment appréhendez-vous ce risque et quels garde-fous mettez-vous en place ?

Nous souhaitons également vous entendre sur la question du cyberharcèlement, qui constitue un autre versant majeur de notre réflexion. Nous avons auditionné plusieurs victimes et des associations, qui nous ont décrit des campagnes de harcèlement coordonnées d'une violence extrême, facilitées par la viralité des contenus, la rapidité de circulation des messages, les effets de meute et le sentiment d'impunité lié au pseudo-anonymat. Ces violences numériques ne sont pas virtuelles. Elles produisent des conséquences bien réelles sur la santé mentale, la vie professionnelle et, plus largement, sur la participation des femmes à l'espace démocratique.

Dès lors, comment vos plateformes permettent-elles de prévenir, détecter et traiter efficacement ces situations ?

Enfin, les enjeux ne sont évidemment pas identiques selon la nature des plateformes. Les logiques à l'œuvre ne sont pas les mêmes sur une plateforme fondée sur la recommandation algorithmique, sur un espace de contenus vidéo ou sur un espace de discussion davantage structuré autour des échanges et intérêts communs entre utilisateurs. Mais toutes posent, chacune à leur manière, la même interrogation de fond : comment préserver un espace numérique ouvert sans que celui-ci devienne un espace de banalisation de la haine et d'entre-soi masculiniste ?

Notre objectif n'est pas d'ignorer les efforts engagés par les plateformes. Nous avons d'ailleurs souhaité associer l'Arcom à cette table ronde, précisément parce que cette réflexion ne peut être menée uniquement du point de vue des plateformes elles-mêmes. Elle suppose aussi d'interroger le cadre de régulation existant, son effectivité et ses limites. Notre ambition est donc bien d'avoir une approche globale de la diffusion des contenus haineux et plus particulièrement masculinistes, depuis les mécanismes internes de modération jusqu'aux outils publics de régulation et d'évaluation.

Mme Sarah Bouchahoua, responsable des affaires publiques de Snapchat. – Fondée en 2011, Snapchat est une plateforme de communication visuelle conçue pour refléter la manière dont les amis et la famille communiquent dans la vie réelle, mais dans un espace numérique centré sur la confidentialité, la sécurité et le bien-être des utilisateurs. Contrairement aux réseaux sociaux traditionnels, organisés autour de flux publics et continus largement alimentés par des mécanismes de viralité, Snapchat repose sur des choix structurels différents,

notamment sur la confidentialité et la sécurité dès la conception : *privacy* et *safety by design*.

La majorité de l'activité sur Snapchat est interpersonnelle et se concentre sur la messagerie privée ; les comptes sont privés par défaut. Nous avons cependant des mécanismes de transparence, comme les notifications lorsqu'une capture d'écran ou un enregistrement de message est effectué, afin que l'utilisateur devienne acteur de ses propres interactions.

Les espaces publics de la plateforme se présentent sous trois formes.

Le premier est Discover, un espace éditorialisé qui présente les contenus de nos partenaires médias – nous en comptons plus de cent en France, comme TF1, M6, *Le Monde* ou *Konbini* –, mais il y a également des contenus de nos SnapStars, des créateurs de contenu certifiés.

Le deuxième est la Map, la carte interactive de Snapchat, où l'on peut voir ce qui se passe dans le monde, à condition que l'utilisateur ait autorisé le partage public de ses contenus. On peut y apercevoir des moments de vie publique ou des événements de divertissement, comme un match de football ou Roland-Garros.

Enfin, Spotlight est la troisième partie publique de Snapchat ; nous y diffusons des vidéos publiques de nos Snapchateurs, mais celles-ci font l'objet d'une modération renforcée. Une vidéo destinée à Spotlight ne sera pas directement mise en ligne : un algorithme de modération l'analyse préalablement, afin de s'assurer qu'elle ne contient rien d'explicitement illicite, comme des contenus en lien avec le terrorisme, la pédocriminalité ou un trafic illicite. Ensuite, un modérateur humain intervient avant que cette vidéo n'atteigne une grande audience.

La plateforme n'affiche pas de manière proéminente les indicateurs publics de popularité. Nous encourageons les échanges entre utilisateurs plutôt qu'une compétition où celui qui a le plus d'abonnés ou de *likes* diffuserait le plus de vidéos possible. Nous faisons appel à cette authenticité.

Par ailleurs, Snapchat s'ouvre directement sur un appareil photo et non sur un fil d'actualité gouverné par un algorithme de recommandations opaque, qui laisserait l'utilisateur dans des *rabbit holes*, dans un enfermement algorithmique. Aujourd'hui, Snapchat compte plus de 950 millions d'utilisateurs actifs mensuels. La France est le troisième marché avec plus de 26 millions d'utilisateurs actifs mensuels, ce qui nous confère une responsabilité particulière pour assurer la protection de notre communauté.

Nous savons que rien n'est parfait, c'est pourquoi la coopération entre le secteur privé et le secteur public est essentielle pour mettre fin à l'impunité en ligne. Cette architecture ne nous immunise pas contre le contenu problématique, notamment le « contenu gris ». Dans l'espace privé, les plateformes ont une interdiction de surveillance généralisée et ne peuvent agir que sur signalement des utilisateurs.

À cet effet, la prévention et l'importance du signalement sont fondamentales. J'interviens souvent en milieu scolaire et je constate un manque de sensibilisation aux enjeux du numérique. Qu'ils soient victimes ou témoins de cyberharcèlement ou de contenu illicite, nous insistons pour que les utilisateurs signalent le plus rapidement possible ces contenus, afin que nous puissions agir dans les meilleurs délais.

Soyons clairs : les contenus promouvant la haine, l'humiliation, la déshumanisation ou la violence à l'égard des femmes sont incompatibles avec nos règles. Au cours de l'audition, nous nous efforcerons d'être aussi concrets et transparents que possible concernant nos politiques. Il s'agit des systèmes de recommandations, du fonctionnement de l'algorithme, des mesures mises en place concernant la polarisation et les tunnels algorithmiques, ainsi que des défis qui demeurent. Aucune plateforme ne peut agir seule. Il est essentiel que nous soyons toutes sur la même longueur d'onde et je regrette que certaines plateformes ne soient pas présentes à ce type d'audition.

Il y a un lien avec la conception même des plateformes, régie par l'économie de l'attention, qui est un sujet majeur. Il est essentiel de travailler sur cet aspect et de demander aux plateformes de limiter tout ce qui est lié à la viralité. Nous avons un impact sur ce point et nous devons leur demander d'agir le plus possible.

Dans le même temps, ces questions se situent souvent à l'intersection de la sécurité des utilisateurs, de la liberté d'expression et du respect de la vie privée. Lutter contre les comportements nuisibles en ligne nécessite donc une approche prudente, proportionnée et sensible au contexte, notamment face à des contenus ambigus ou des codes en ligne en constante évolution.

Plus largement, il reste beaucoup à faire collectivement en matière d'éducation au numérique, d'esprit critique, de contre-discours et de sensibilisation aux mécanismes d'influence. Il faut aussi renforcer la responsabilisation des auteurs de violences en ligne, qui bénéficient d'une certaine impunité. Le pseudonymat est un sujet intéressant : de nombreux responsables politiques appellent à la levée de l'anonymat en ligne, mais celui-ci n'existe absolument pas. Nous sommes dans un régime de pseudonymat, et l'ensemble des plateformes ici présentes entretiennent d'excellentes relations avec les autorités. Il est donc essentiel de travailler sur la coopération avec les autorités judiciaires pour que les auteurs ne restent pas impunis.

Notre objectif est simple : faire de Snapchat un environnement aussi défavorable que possible à la diffusion de ce type de contenus et aussi protecteur que possible pour les jeunes utilisateurs.

M. Thibault Guiroy, directeur des affaires publiques pour YouTube France. – Selon une étude de Médiamétrie de janvier 2025, YouTube attire chaque semaine 43 millions de Français de 15 ans et plus. Le temps quotidien passé sur la plateforme est de 52 minutes. Nous sommes une plateforme de temps long, sur laquelle les utilisateurs publient des contenus longs ; c'est ce que nous constatons de plus en plus.

Nous avons un défi en matière de modération, puisque 30 000 heures de vidéos sont publiées chaque heure sur YouTube, soit environ 500 heures par minute. À cette échelle, vous comprendrez que nous avons absolument besoin d'une modération *via* l'intelligence artificielle et que nous ne pouvons pas nous reposer uniquement sur une modération humaine.

Au 31 décembre 2024, nous comptions en France plus de 900 chaînes avec plus d'un million d'abonnés, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, et 9 000 chaînes avec plus de 100 000 abonnés. Parmi celles-ci, plus de 450 génèrent des revenus d'au moins 100 000 euros par an uniquement *via* les revenus publicitaires directs.

Nous prenons ces questions très au sérieux. Nous avons énormément de personnel consacré à ces sujets, qui ne se repose pas uniquement sur l'intelligence artificielle. Nous nous appuyons sur les 20 000 personnes chez Google qui travaillent à la modération. Nous pourrons détailler les moyens mis en place pour modérer les contenus francophones, le rapport sur l'application du règlement sur les services numériques nous obligeant à être particulièrement transparents. Nous retirons évidemment les contenus qui sont en contradiction avec la loi française ou avec nos conditions d'utilisation, notamment celles qui sont relatives à la lutte contre les contenus haineux ou le cyberharcèlement.

La différence entre les conditions d'utilisation et la loi française est extrêmement ténue. Il y a quelques spécificités françaises, comme la période de silence électoral quarante-huit heures avant un scrutin, mais, en général, les conditions d'utilisation recoupent la loi française.

Notre approche repose sur une cellule de veille, qui s'efforce de détecter les nouvelles tendances en surveillant l'actualité, les réseaux sociaux et les signalements des utilisateurs. Elle collabore avec les équipes compétentes pour analyser ces signalements avant que les phénomènes n'arrivent sur la plateforme. L'idée est d'avoir une vision panoramique des choses et de ne pas découvrir un phénomène lorsqu'il arrive sur YouTube.

Pour vous donner une idée des volumes, sur le dernier trimestre 2025, nous avons supprimé plus de 8,5 millions de vidéos à l'échelle mondiale. Un peu moins de 64 000 d'entre elles avaient été mises en ligne depuis la France, ce qui est un nombre extrêmement faible, 0,7 % du volume total. Je précise que nous nous basons sur l'adresse IP de l'internaute pour déterminer l'origine de ces contenus ; tout ce qui est mis en ligne *via* des proxys et des VPN n'est donc pas comptabilisé.

Sur ces 64 000 vidéos retirées, une grande majorité – 41 000 – l'a été en vertu de nos règles relatives à la sécurité des enfants. Un peu plus de 2 200 l'ont été pour incitation à la haine, un peu plus de 6 600 pour violation de nos règles contre le harcèlement et 63 pour violation de nos règles contre la désinformation.

Nous avons besoin de la modération algorithmique, notamment *via* l'intelligence artificielle, pour traiter ces contenus à grande échelle. Plus de 97 % de ces vidéos ont d'abord été signalées par une machine et non par une personne humaine. Point extrêmement important : parmi ces vidéos, 42 % ont été supprimées sans avoir généré la moindre vue – nous mesurons notre succès dans la modération

au nombre de vues générées par la vidéo – et 43 % des vidéos ont été supprimées alors qu'elles ne comptaient qu'entre une et dix vues. Cela signifie que plus de 85 % des vidéos ont été supprimées avant d'atteindre dix vues. Sur la même période, YouTube a clôturé plus de 3,4 millions de chaînes pour violation de ses règles et nous avons supprimé plus de 1,3 milliard de commentaires, ce qui est colossal. La majorité de ces commentaires étaient des *spams* et quasiment 100 % d'entre eux ont été détectés automatiquement, car il est beaucoup plus simple de détecter du texte problématique.

Comme tout système, il nous arrive de faire des erreurs. C'est pourquoi, conformément au règlement sur les services numériques (RSN), la possibilité pour les créateurs de faire appel de la suppression de leurs contenus est un élément essentiel du processus. Les créateurs sont informés lorsque leurs vidéos sont supprimées et reçoivent un lien leur permettant de faire appel. La décision est alors revue par un nouvel examinateur humain, qui la confirme ou l'annule. Sur les 8,5 millions de suppressions du dernier trimestre 2025, plus de 1 million ont fait l'objet d'un appel, à la suite duquel nous avons rétabli plus de 93 000 vidéos. Il nous arrive donc de faire des erreurs, mais le taux est extrêmement faible.

Je précise que nous travaillons avec des signaleurs de confiance. YouTube a été à l'origine de la création de ce système vers 2011, avec des associations, des chercheurs et des responsables politiques. Nous avons modifié notre système, qui s'appelle maintenant « signaleur prioritaire », pour ne pas interférer avec le système officiel de la Commission européenne et de l'Arcom, avec qui nous travaillons de manière très rapprochée. En France, nous pouvons citer la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), la Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos), Point de contact ou encore le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif). Nous travaillons également étroitement avec le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (Viginum) et, bien sûr, avec l'Arcom, notre régulateur sur de nombreux sujets.

Enfin, en ce qui concerne la modération, nous sommes extrêmement transparents sur les volumes que nous retirons et sur les moyens que nous mettons en œuvre, avec le rapport de transparence au titre du RSN qui est publié de manière semestrielle. Ce rapport reprend tous les éléments que nous mettons en œuvre pour lutter contre les contenus problématiques sur la plateforme, avec une granularité pays par pays. Au cours du deuxième semestre 2025, un peu plus de 260 modérateurs français sont intervenus sur des contenus français. Chez Google, nous avons un ADN de transparence et publions le maximum d'informations sur les retraits que nous effectuons et sur les réponses aux réquisitions judiciaires des autorités françaises.

Sur l'ensemble de l'année 2025, nous avons reçu environ 15 000 réquisitions judiciaires, auxquelles nous avons répondu dans plus de 80 % des cas. C'est un point important, car l'angle mort sur ces sujets est souvent la responsabilité des auteurs de contenus. Nous communiquons les informations aux officiers de police judiciaire qui nous en font la demande, mais nous constatons que

les enquêtes ne vont pas forcément à leur terme et que, finalement, il y a très peu de condamnations.

Du côté de YouTube, notre règle est la suivante : trois violations de nos conditions d'utilisation entraînent l'exclusion de la plateforme, et le compte est supprimé. C'est la seule sanction que peut aujourd'hui subir un auteur de contenu problématique dans l'extrême majorité des cas. Si aucune poursuite n'est entamée à son encontre, il y a de grandes chances qu'il récidive en recréant un compte par l'intermédiaire d'un VPN ou d'une autre astuce. Il n'y a pas forcément de dissuasion à l'égard de ces auteurs, qui se sentent libres de publier ce qu'ils souhaitent, et une certaine impunité s'installe.

Je souhaite également dire que notre cellule de veille examine en permanence ce qui se passe sur l'ensemble du web et sur les autres réseaux sociaux. Ces équipes sont donc impliquées lorsque des politiques de modération doivent être changées ou créées à la suite de phénomènes et de tendances que nous observons. La manière dont nous créons nos politiques est assez simple : nous prenons un très petit jeu de données, puis nous y appliquons la politique dans un premier temps.

Il s'agit de voir si la politique est cohérente et s'il n'y a pas trop de faux positifs ; si cela est pertinent, nous l'appliquons à l'intégralité des vidéos de la plateforme. Nous essayons d'être aussi réactifs que possible. Des phénomènes comme le covid ou les différents conflits dans le monde ont mis à l'épreuve nos systèmes de modération et nous obligent à réagir extrêmement vite pour appréhender les nouveaux phénomènes. Nous avons des équipes consacrées à ces sujets.

L'enfermement algorithmique et les bulles de filtre sont des sujets que nous avons pris très tôt en considération chez YouTube ; c'est l'avantage d'avoir plus d'une vingtaine d'années d'existence. Les algorithmes de recommandation ont été très largement modifiés – et le sont encore des centaines de fois par an – pour intégrer un maximum de diversité, ne pas reposer uniquement sur des données quantitatives et intégrer aussi des données qualitatives. Se reposer sur des données quantitatives, c'est se dire qu'une miniature particulièrement attractive suffit à générer du clic et à mettre en avant un contenu. Ce n'est pas comme cela que nous concevons la plateforme. L'idée est de proposer des contenus qui intéresseront les utilisateurs, lesquels seront alors satisfaits du système de recommandation.

Les algorithmes ont donc été modifiés au fil des années pour intégrer ces données qualitatives. Lorsque vous consultez la plateforme, nous vous demandons si vous êtes satisfait du contenu que vous venez de visionner, s'il répond à vos besoins. Nous avons des sondages et énormément de signaux – plus de 80 milliards – qui nous aident à déterminer si une recommandation est pertinente. Nous avons été confrontés très tôt aux phénomènes de bulles de filtre, notamment sur des sujets comme la radicalisation en 2014-2015. Il a été extrêmement important pour nous de modifier nos algorithmes de manière à ne pas enfermer les utilisateurs. Des études indépendantes ont d'ailleurs démontré que l'algorithme de YouTube poussait à la diversité des contenus.

M. Mauro Sanna, directeur des affaires publiques Europe, Moyen-Orient et Afrique de Discord. – Je vous remercie de cette invitation, qui me donne l'occasion de contribuer à ce travail très important, que Discord aborde avec le plus grand sérieux dans le cadre de son engagement pour un environnement numérique plus sûr.

Discord est un service de communication en temps réel, qui permet à ses utilisateurs d'échanger des messages écrits et vocaux, des images et des vidéos entre amis et entre communautés. Il n'y a ni fil d'actualité, ni profil public mis en avant, ni mécanisme de défilement infini. Les échanges sont organisés dans un ordre strictement chronologique, au sein de messages privés ou de groupes que nous appelons serveurs. Ces serveurs, qui peuvent être publics ou privés, sont créés par nos utilisateurs, généralement autour d'intérêts communs. Il n'y a donc pas d'algorithme qui sélectionne ou amplifie les contenus vus par les utilisateurs, ni de mécanisme de viralité.

La grande majorité des serveurs sur Discord sont des espaces fonctionnant sur invitation et 80 % de ces communications se déroulent dans des groupes privés de taille restreinte. Discord a été conçu pour que nos utilisateurs gardent le contrôle sur leur expérience : ils choisissent les communautés qu'ils veulent rejoindre et peuvent les quitter à tout moment.

Si ces caractéristiques limitent les risques liés à la captation de l'attention ou à la viralité, elles s'accompagnent néanmoins d'un travail de notre part pour prévenir les usages de notre plateforme par des acteurs malveillants. C'est pourquoi nous avons développé des mécanismes de détection et d'intervention très robustes visant à prévenir et traiter des comportements qui enfreignent nos Règles Communautaires, que tout le monde doit respecter sur Discord.

Discord applique des Règles Communautaires strictes, valables dans tous les espaces, peu importe la taille du serveur ou le nombre d'utilisateurs participant à la conversation, et pour tous les usages. Ces règles interdisent un éventail de comportements et de contenus, notamment les discours de haine, le harcèlement, les menaces, les incitations à la violence, ainsi que toutes les atteintes à la sécurité des mineurs.

Je veux également m'attarder sur notre définition du discours de haine, qui est à la fois large et particulièrement pertinente pour notre discussion. Nous interdisons tout dénigrement fondé sur le genre, l'identité de genre, le sexe, mais aussi sur les responsabilités familiales ou sur le statut de victime de violences domestiques ou sexuelles. Pour garantir le respect de nos Règles Communautaires, nous adoptons une approche à la fois réactive et proactive.

Sur le plan réactif, tout d'abord, notre équipe de sécurité traite les signalements de violation de nos règles issus de différentes sources : nos utilisateurs, les modérateurs bénévoles de nos communautés, ainsi que des partenaires de confiance, à l'instar, en France, des associations Point de Contact ou e-Enfance.

Pour ce qui est des risques les plus graves, notamment la protection des mineurs et l'extrémisme, nous utilisons des modèles d'apprentissage automatique capables d'identifier des comportements et des dynamiques à risque sur notre plateforme, y compris dans les espaces privés. Cette démarche nous permet d'aller au-delà de la simple réaction en identifiant des signaux faibles et des schémas de comportement, ce qui contribue à réduire l'exposition de nos utilisateurs aux contenus les plus préjudiciables.

Lorsque nous constatons, de manière réactive ou proactive, des violations de notre charte, nous appliquons une gamme de sanctions qui va de l'émission d'un simple avertissement à la suppression des contenus, des comptes, voire des serveurs, c'est-à-dire de l'ensemble d'une communauté.

Face aux contenus masculinistes en particulier, Discord adopte des réponses ciblées, la priorité étant accordée à la protection des plus jeunes utilisateurs, à leur santé mentale et à leur bien-être. Ces contenus se situent à la croisée de plusieurs interdictions couvertes par nos Règles Communautaires. Selon la nature des propos ou des comportements, ils peuvent relever du discours de haine, du cyberharcèlement ou de l'incitation à la violence. Dès lors que ces seuils sont franchis, nous intervenons rapidement par des mesures graduées, allant de l'avertissement à la suppression.

Nous portons également une attention particulière aux zones grises, car nous reconnaissons que des contenus apparemment anodins peuvent, par accumulation, banaliser le sexisme ou la violence. C'est dans ces situations que nos équipes spécialisées interviennent de façon contextualisée pour appliquer nos règles.

Je vais dire quelques mots sur la protection des mineurs, sujet essentiel en raison de la vulnérabilité spécifique de ce public. Nous adoptons, en la matière, une approche à plusieurs volets s'appuyant sur plusieurs dispositifs. Nous émettons, par exemple, des alertes de sécurité lorsque des adolescents sont contactés par des inconnus, et nous activons par défaut des filtres de floutage pour les contenus sensibles. En outre, nous avons annoncé au début de cette année le déploiement mondial, y compris donc en France, d'un système de contrôle de l'âge.

Nous appliquons de façon stricte nos règles visant à prévenir les atteintes aux mineurs, ce qui se traduit par une priorisation de nos interventions et une coopération étroite avec les autorités dans les cas les plus graves. Toutefois, l'enjeu dépasse la seule modération des contenus préjudiciables. Nous nous mobilisons et investissons massivement dans des initiatives en faveur du bien-être des jeunes utilisateurs, portées par notre équipe dédiée à la santé mentale et au bien-être en ligne.

Ainsi du partenariat annoncé il y a quelques semaines avec Ecpat International, organisation non gouvernementale de référence dans la protection de l'enfance : cette initiative fait écho aux préoccupations de votre délégation, puisqu'elle vise à remettre en question les normes et les stéréotypes de genre néfastes, y compris les attentes rigides liées à la masculinité toxique. Notre objectif est de lever les freins qui empêchent les adolescents de demander de l'aide.

À cette fin, nous développons avec Ecpat des ressources destinées aux mineurs, aux parents, aux tuteurs, mais aussi aux modérateurs bénévoles de Discord, afin de les guider face aux situations complexes rencontrées sur la plateforme.

En conclusion, si l'architecture de Discord ne comporte pas des logiques d'amplification algorithmique, nous assumons pleinement notre responsabilité en matière de sécurité. Nous nous imposons un cadre exigeant, axé sur la protection des mineurs. Comme les autres intervenants l'ont souligné, les plateformes ne peuvent mener ce combat seules. Nous appelons de nos vœux, en ce domaine, un renforcement de l'éducation des jeunes, qui ont besoin de clés pour identifier et déconstruire ces discours. Il convient également d'intensifier les efforts de recherche pour mieux appréhender ces dynamiques, ce à quoi participent précisément les travaux de votre délégation.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) et représentante institutionnelle de l'Observatoire de la haine en ligne. – J'ai déjà eu l'honneur d'être auditionnée par votre délégation. Je me bornerai donc à résumer brièvement les propos que j'ai tenus précédemment, afin d'apporter des éléments nouveaux, ce qui n'est guère difficile en la matière, tant l'actualité et les évolutions y sont permanentes.

Lors de ma dernière intervention, j'évoquais les difficultés inhérentes à la régulation des plateformes en ligne. Contrairement aux médias audiovisuels traditionnels, nous faisons face à des acteurs internationaux qui ne dépendent d'aucune attribution nationale de fréquences et gèrent des milliards de contenus qu'ils n'éditorialisent pas, du moins pas de manière directe. À cela s'ajoute le recours au pseudonymat, qui donne aux utilisateurs le sentiment d'être totalement affranchis des contraintes sociales et juridiques habituelles. Notre rôle consiste précisément à repérer les dérives et à mener un travail de responsabilisation.

Je vous indiquais également que l'Arcom s'efforce d'identifier les chantiers les plus urgents, tant en matière de plateformes que de contenus, afin d'optimiser l'efficacité de ses actions face aux difficultés majeures. Concernant les plateformes, notre action se déploie auprès des plus grands acteurs, sous l'égide de la Commission européenne. Pour ce qui est des contenus, il s'agit parfois de répondre à des situations qui provoquent un tel scandale qu'une intervention immédiate s'impose. Même si le nombre de personnes directement touchées s'avère parfois limité, intervenir demeure indispensable pour préserver la confiance des citoyens dans les institutions et pour démontrer qu'il y a bien réponse et sanction effectives.

Dans le choix des urgences à traiter, nous sommes confrontés à une pression constante. La semaine dernière encore, nous avons reçu une dizaine de signalements émanant des services gouvernementaux au sujet de sites ou de plateformes ayant suscité une vive polémique, souvent à juste titre. Il s'avère extrêmement difficile de répondre à l'ensemble de ces sollicitations. Nous avons ainsi le sentiment permanent d'être tiraillés entre l'obligation d'apporter une réponse à des situations particulières et la nécessité de mener un travail plus générique pour améliorer globalement le système.

Pour répondre à ces enjeux et réguler les plateformes, nous disposons de trois leviers.

Le premier repose sur la collaboration avec l'autorité judiciaire. Le rôle du juge a été fréquemment rappelé, et il est en effet capital. Le juge pénal exerce une fonction essentielle lorsqu'il s'agit de traiter des contenus illicites, et notamment des discours masculinistes.

Nous travaillons en étroite coordination avec le Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) et la section cybercriminalité du parquet de Paris pour détecter les infractions et identifier leurs auteurs. La priorité revient naturellement au juge. En ma qualité de magistrate, je sais que l'institution judiciaire, malgré l'importance de ces problématiques, ne peut intervenir systématiquement. C'est précisément la raison pour laquelle le PNLH et le parquet cyber ont été créés. À l'instar de l'Arcom, ils mènent des actions d'envergure destinées à mettre en lumière les infractions, à sensibiliser l'opinion, à sanctionner les coupables et à donner à ces sanctions une publicité officielle, afin de renforcer leur portée dissuasive.

Le PNLH se concentre spécifiquement sur les contenus. Ses services ciblent un certain nombre d'individus qui lui ont été signalés comme propagateurs systématiques de haine en ligne, et de discours masculinistes en particulier. Le pôle s'attache à faire aboutir ces dossiers et à les porter devant la chambre correctionnelle compétente afin de montrer que le pseudonymat ne garantit en rien l'impunité.

La section cybercriminalité adopte une perspective différente en ciblant les plateformes et les sites eux-mêmes, lorsqu'ils manquent à leurs obligations de modération et de gouvernance. Ce travail a permis de faire aboutir plusieurs procédures importantes récemment.

Je mentionnerai également le Parquet national antiterroriste (Pnat), qui a considéré en 2025 que certains contenus diffusés par la mouvance des « *incels* » pouvaient être qualifiés de terroristes. Cette qualification s'applique dès lors que les propos dont il s'agit s'inscrivent dans une démarche violente de contestation sociétale visant à remettre en cause des principes fondamentaux. Une telle reconnaissance textuelle constitue une aide précieuse pour l'ensemble des acteurs, car elle permet de catégoriser précisément ces menaces.

Face aux signalements et aux affaires d'envergure, l'Arcom examine la nature des faits. Si le juge pénal décide de s'en saisir, nous lui apportons notre concours en documentant au maximum les dossiers.

Dans le cas contraire, nous évaluons l'opportunité d'une intervention au titre de notre deuxième mode d'action : la mise en œuvre du RSN, plus connu sous le nom de *Digital Services Act* (DSA), outil d'une valeur inestimable.

Dans le cadre du RSN, notre action s'exerce de manière plus indirecte, par la gestion des risques systémiques. Il s'agit de vérifier que les plateformes ont mis en place les moyens de prévenir ceux-ci. Nous n'avons pas compétence pour intervenir directement sur les contenus individuels. Notre mission consiste, pour

les très grandes plateformes ne relevant pas de la compétence française, à faire remonter à la Commission européenne nos éventuels constats de non-respect de leurs obligations par les plateformes, notamment en ce qui concerne l'évaluation et l'atténuation des risques systémiques. Dès lors, toute la difficulté réside dans la définition de ce qu'est un risque systémique.

Comme nous l'évoquions lors de notre précédente rencontre, le masculinisme peut désormais être qualifié de risque systémique sur certaines plateformes. Nous avons formalisé une première documentation sur ce sujet dans notre rapport consacré au sexisme en ligne. Ce travail a mis en évidence le caractère massif du phénomène et l'utilisation de techniques de diffusion spécifiques. L'intérêt pour cette question doit être d'autant plus soutenu que ces contenus ne sont pas toujours immédiatement identifiables comme problématiques : ils le deviennent par leur inscription dans un contexte global et par leur republication répétée, révélant un système de rabaissement de la femme qui n'apparaît pas au premier regard. Il est donc capital de travailler à l'identification de ce risque systémique.

Nous nous appuyons également sur le réseau des signaleurs de confiance que nous avons agréés. La France ne dispose pas encore de signaleur de confiance spécifiquement dédié à la lutte contre le sexisme. Les structures existantes sont généralistes, mais un acteur spécialisé ferait assurément œuvre utile. Par ailleurs, nous faisons en sorte que la communauté scientifique puisse accéder plus largement aux données des plateformes, ce qui demeure difficile aujourd'hui, bien que l'article 40 du RSN prévoie explicitement une telle ouverture.

Cette question rejoint directement une autre problématique cruciale : dans quelle mesure les algorithmes des plateformes favorisent-ils la mise en avant et la valorisation des discours masculinistes, leur conférant ainsi une audience qu'ils n'auraient jamais obtenue sans cette amplification artificielle ? C'est là tout l'enjeu du RSN.

Notre troisième mode d'intervention passe par l'Observatoire de la haine en ligne. Cet organisme possède une histoire singulière. Il a été créé par la loi du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet, dite loi Avia. Ce texte affichait une ambition très large et l'Observatoire n'y occupait qu'une place modeste. Toutefois, après la censure de l'essentiel du texte par le Conseil constitutionnel, ce dispositif a subsisté et a finalement acquis une dimension tout à fait particulière.

L'Arcom a été chargée de sa mise en œuvre, de la désignation de ses membres et de l'animation de ses travaux. Initialement, nous avons conçu cet observatoire comme un espace d'accompagnement de la régulation et de mise en réseau des acteurs. C'est pourquoi il réunit les principales plateformes en ligne. Il convient toutefois de préciser que certains grands acteurs, qui n'ont pas été auditionnés aujourd'hui, n'y siègent pas, à l'instar de Telegram ou de Signal.

L'Observatoire rassemble de grandes plateformes, des représentants de l'autorité judiciaire, des délégués des ministères de l'intérieur, de la justice et de la culture, ainsi que des représentants de la société civile et du monde associatif.

Afin de garantir l'efficacité des échanges, le nombre de participants doit rester restreint.

Dans un premier temps, cette structure a permis aux différents acteurs de se coordonner pour détecter les signaux d'alerte et identifier les interlocuteurs directs en cas de crise. Ce fut le cas lors de la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques. Nous avions mis en place un dispositif d'action partagé, l'idée étant de savoir vers qui nous tourner si des vagues de cyberharcèlement ciblaient certains athlètes ou catégories de personnes. Le rapport publié par l'Arcom - et non ici par l'Observatoire - a révélé que le volume de harcèlement en ligne a été heureusement inférieur aux craintes initiales, sans doute grâce au « bon esprit » qui a plané sur l'événement. Néanmoins, les dérives constatées ont avant tout visé les femmes et ont présenté une dimension transphobe très nette.

Depuis quelques mois, l'Observatoire est entré dans une deuxième phase de son existence. Il a désormais pour mission d'approfondir des thématiques précises afin de formuler des solutions concrètes à droit constant, tout en signalant les éventuelles failles de la législation en vigueur. Deux chantiers majeurs sont inscrits au programme de cette année.

Le premier concerne les conditions générales d'utilisation (CGU) des plateformes. Ce sujet peut sembler éminemment technique, mais les propos introductifs de cette table ronde suffisent à démontrer qu'il n'en est rien. En réalité, pour les opérateurs internationaux, les CGU constituent le principal levier d'action en matière de modération, car elles s'appliquent de manière uniforme à l'échelle mondiale, contrairement aux lois nationales dont la mise en œuvre au cas par cas s'avère plus complexe. Analyser le contenu précis de ces CGU et identifier leurs failles ou leurs contradictions avec nos lois nationales représente un moyen d'action extrêmement puissant pour contraindre les plateformes à assumer leurs responsabilités. Nos premiers échanges confirment la richesse de cette matière.

Le second sujet est celui du rôle des influenceurs dans la diffusion de la haine en ligne. L'intérêt d'une telle étude est évident, mais l'examen de cette question révèle une multitude de sous-thématiques assez affolante… Il faut aborder la figure de l'influenceur à la fois comme auteur et comme victime, tout en définissant précisément ce statut par rapport à celui de créateur de contenu. Dès que l'on traite de l'influence en ligne, le phénomène du masculinisme apparaît de manière systématique. Toutes les associations soulignent sa récurrence, en insistant de nouveau sur la problématique des zones grises, qui constitue sans doute une spécificité propre au masculinisme et au sexisme sur internet.

Pour conclure, je souhaite rappeler les principaux obstacles auxquels nous sommes confrontés.

Lorsque nous menons des études, nos travaux sont fortement entravés par les CGU des plateformes, qui interdisent le recours au *scraping* et la création de faux comptes. Cette interdiction s'applique y compris aux régulateurs comme l'Arcom, dont la démarche est pourtant bienveillante et qui utiliseraient ces techniques à des fins de documentation. Le *scraping* consiste à collecter des données en masse sur les plateformes afin, par exemple, d'alimenter des outils d'intelligence artificielle. S'il

est interdit, c'est parce qu'il peut faire l'objet d'utilisations malveillantes, et je laisserai les représentants des plateformes s'exprimer sur ce point. Toutefois, cette règle nous prive, ainsi que la communauté des chercheurs, de la possibilité de mener des analyses quantitatives d'envergure sur les dynamiques internes des réseaux.

Le deuxième obstacle réside dans l'insuffisance des moyens alloués aux signaleurs de confiance, dont le rôle est pourtant essentiel pour détecter les dérives et déclencher les interventions.

Enfin, la troisième difficulté tient au développement de comptes privés ou de partages s'effectuant sous forme de liens hypertextes plutôt que de contenus directement visibles. Ces pratiques font obstacle aux signalements et empêchent tant l'autorité judiciaire que l'Arcom d'accéder aux échanges pour évaluer l'ampleur de la diffusion de ces discours de masse.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Ma première question s'adresse spécifiquement aux représentants des plateformes : elle porte sur un terme qui a été employé à deux reprises, et qui vient d'être repris par Mme Pécaut-Rivolier, celui de « zone grise ».

Cette expression a été utilisée il y a quelques années dans le débat public concernant le consentement et le viol, afin de désigner un espace prétendument indécis entre le consentement et le défaut de consentement. Avec le temps et grâce à une expertise accrue en matière de violences sexuelles, cette notion de « zone grise » a fort heureusement disparu de notre vocabulaire au profit d'une approche beaucoup plus claire, rappelant que le consentement est binaire : c'est oui ou c'est non. Cette prétendue zone grise constituait en réalité un espace d'impunité dans lequel les agresseurs se déployaient pour s'affranchir de leurs responsabilités.

Je relève ce terme car je ne l'avais pas entendu depuis plusieurs années, alors qu'il a, à vous entendre, un contenu opérationnel pour vos plateformes. Cela m'amène à vous interroger sur la méthode que vous employez pour appréhender cette réalité.

Les contenus manifestement illicites, tels que l'apologie du terrorisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le racisme ou la transphobie, s'identifient de manière évidente. En ce qui concerne le masculinisme, je souhaite savoir comment vous avez travaillé pour identifier précisément ce phénomène. Comment prévoyez-vous de sortir de cette « zone grise » dont par ailleurs nous nous sommes extraits, dans un autre domaine, pour la définition du consentement et du viol ?

Notre délégation s'attache elle-même à documenter et à cerner cette idéologie ; quant à vous, avec quels experts collaborez-vous pour mener ce travail ?

Enfin, comment formez-vous vos équipes à la définition et à la compréhension des discours masculinistes, et comment appréhendez-vous les contenus qui ne sont pas directement illicites ?

M. Thibault Guiroy. – Ce terme de « zone grise », nous ne l'utilisons pas. J'aurai le plaisir d'être auditionné la semaine prochaine, probablement dans cette même salle, par la mission d'information sur les « zones grises » de l'information, conduite par vos collègues Agnès Evren, Laurent Lafon et Sylvie Robert, mais je redirai que les plateformes en ligne n'ont pas l'usage de cette notion.

Nous travaillons en vertu de nos CGU, mentionnées par la représentante de l'Arcom. Notre manière d'appréhender ces contenus consiste à les supprimer dès lors qu'ils franchissent la ligne rouge de conditions générales d'utilisation. Typiquement, pour ce qui est des contenus masculinistes, nous les retirons lorsqu'ils contreviennent à nos règles relatives aux discours de haine en ligne ou au cyberharcèlement. Nos règles sur ces sujets se caractérisent par une granularité extrêmement fine ; chaque règlement s'étend sur plusieurs pages et s'accompagne d'exemples précis de contenus interdits. Les discours masculinistes visant à dégrader ou à dévaloriser l'image des femmes figurent précisément parmi les exemples de contenus que nous retirons.

Le second levier d'action réside dans la suppression des contenus pour non-conformité au droit français. Il y a plusieurs mois, les représentants de toutes les plateformes ont été convoqués par la ministre Aurore Bergé sur ces questions. Un certain nombre de cas d'influenceurs et de créateurs de contenu problématiques nous ont alors été soumis.

Soucieux de mener à bien notre mission, nous avons immédiatement transmis ces contenus à nos équipes de modération pour vérification. Par acquit de conscience, j'ai également sollicité notre conseil, un avocat historique en droit de la presse que l'on ne saurait soupçonner d'être « pro-plateformes ». Je lui ai demandé s'il existait des fondements juridiques pour ordonner le retrait de ces publications. En parallèle, nos équipes de modération nous ont indiqué que ces contenus ne tombaient pas sous le coup de nos politiques de modération.

Il faut préciser, à ce stade de nos échanges, que les contenus diffèrent considérablement selon les plateformes. YouTube privilégie les formats longs, tandis que les formats courts sont plus fréquents sur Instagram ou TikTok. Le fait qu'un créateur de contenu se comporte mal sur une plateforme ne signifie pas qu'il adopte le même comportement sur la nôtre. Nous nous dispenserions volontiers de la présence de certains profils, mais nous ne pouvons procéder à des suppressions arbitraires de comptes : une telle pratique violerait le RSN. Nous devons impérativement motiver nos décisions, nous appuyer sur une base juridique claire ainsi que sur nos CGU, tout en garantissant un droit de recours aux utilisateurs.

La réponse de notre conseil m'a surpris. Il m'a indiqué qu'en l'état actuel du droit, aucun moyen d'action ne permettait d'intervenir, ces contenus étant parfaitement licites. Autrement dit, il est impossible de supprimer les contenus dont nous parlons pour non-conformité au droit français.

Ce constat rejoint l'esprit des travaux de l'Observatoire de la haine en ligne : de la même façon que la définition du consentement a été modifiée, la loi française doit sans doute évoluer sur le point qui nous occupe aujourd'hui. Certains spécialistes du droit de la presse estiment qu'une telle évolution irait dans le sens

de l'histoire ; d'autres rappellent qu'en ces matières, le législateur doit intervenir d'une main tremblante pour éviter des effets de bord dommageables ou une extension disproportionnée des incriminations. Pour notre part, nous appelons de nos vœux ces clarifications législatives : elles permettront d'éclairer nos politiques de modération, qui, le cas échéant, refléteront les nécessaires évolutions du droit français.

Mme Sarah Bouchahoua. – Plusieurs règles permettent de traiter les contenus masculinistes, misogynes, sexistes ou antiféministes chez Snapchat. On a beaucoup parlé des CGU ; le droit local s'applique également. Ces contenus relèvent, par exemple, des règles relatives aux discours haineux, aux comportements haineux – y compris sur la base du sexe, du genre ou du genre perçu –, au harcèlement et à l'intimidation.

Les contenus dégradants, déshumanisants ou véhiculant des stéréotypes nuisibles et l'incitation à la violence sont également concernés. On peut penser aux manifestations de transphobie durant les jeux Olympiques de 2024 et au *body shaming* qu'instaurent certains systèmes pseudo-scientifiques d'évaluation des personnes, à l'instar des classements de valeur ou d'attractivité.

Concrètement, les contenus masculinistes peuvent faire l'objet de diverses mesures d'application lorsqu'ils tombent sous le coup de nos règles : nous pouvons envoyer des notifications, retirer un contenu, supprimer un compte mais, surtout, bannir un utilisateur.

J'ai rejoint Snapchat en 2021. Nous avons travaillé avec les députés Arthur Delaporte et Stéphane Vojetta, qui étaient rapporteurs de la loi du 9 juin 2023 visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, car nous avons réalisé que, malheureusement, il restait beaucoup à faire.

Plusieurs créateurs de contenu ne respectaient absolument pas les conditions générales d'utilisation de Snapchat ni le droit local. Nous avons donc envoyé des signalements et supprimé des comptes. Mais internet est une zone sans frontières. Nous bannissons certains utilisateurs malveillants de Snapchat, mais ils peuvent revenir sur d'autres plateformes.

Nous avons également travaillé sur les communications commerciales et les placements de produits, avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et le sujet du cyberharcèlement des créateurs de contenu, en particulier des candidates de téléréalité, est revenu également dans le cadre de l'Observatoire de la haine de l'Arcom.

Lorsque l'on parle de masculinisme, nous sommes sur une ligne de crête entre la « liberté d'expression » et le droit. Aux termes du DSA, ce qui est illégal hors ligne est également illégal en ligne. Malheureusement, aujourd'hui, le droit n'est pas encore adapté à ce type de phénomènes.

Nous nous appuyons sur des groupes de travail par l'intermédiaire de l'Arcom, avec les groupes spécifiquement constitués au sein de l'Observatoire de la haine en ligne, mais également avec les organisations non gouvernementales (ONG). L'association Stop Fisha, par exemple, est très active en la matière, même si elle n'a pas encore les ressources nécessaires pour être véritablement un *trusted flagger*, c'est-à-dire un signaleur de confiance. Elle travaille de concert avec Point de Contact ou e-Enfance.

Par la suite, nous avons mis en place le *Safety Advisory Board* de Snapchat. Il s'agit d'une instance réunissant plusieurs experts internationaux, au sein de laquelle la France est représentée par Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance. Nous avons également notre conseil européen du bien-être en ligne, qui réunit plus d'une quinzaine d'adolescents, utilisateurs de Snapchat. Nous essayons de réunir ce conseil une fois par mois pour suivre les tendances observées sur le terrain, faire évoluer notre produit sur Snapchat, définir les fonctionnalités à mettre en place et, surtout, déterminer comment sensibiliser nos équipes aux nouvelles pratiques. Le masculinisme a été abordé à travers différentes interactions, mais il est encore difficile aujourd'hui de le définir avec précision.

Nous nous appuyons sur les informations apportées par les signaleurs de confiance. Nous avons mentionné e-Enfance ou Point de Contact, mais, je le redis, il est complexe de cerner exactement ce qui relève du masculinisme, tout comme il l'est de définir les modalités de sanction et, surtout, de gérer l'effet de déplacement. En effet, si l'individu est sanctionné sur notre plateforme, comment l'empêcher de recréer des comptes ailleurs, de migrer vers d'autres espaces numériques ?

Nous rédigeons aussi des notes en interne pour prévenir nos équipes de modération de l'émergence de nouvelles tendances. Je pense, par exemple, à l'usage des émojis. Certains utilisateurs emploient des mots communs de la vie quotidienne pour définir une chose précise.

Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs, par cette coopération public-privé, pour recueillir le maximum d'informations du terrain et permettre aux équipes de modération de s'adapter aux nouvelles tendances perçues.

M. Mauro Sanna. – Notre approche est assez similaire. Nous n'utilisons pas, chez Discord, le terme de « zone grise » pour évoquer les contenus qui sont problématiques sans être forcément interdits par la loi. Dans le cadre de mon travail à l'international, j'ai entendu l'expression anglaise *borderline content*, c'est-à-dire un contenu qui frôle les limites.

À l'instar des autres plateformes, nous utilisons nos Règles Communautaires pour couvrir un éventail assez large de comportements qui ne sont pas les bienvenus. Nos équipes analysent les tendances et mettent à jour nos Règles Communautaires au moins une fois par an. En interne, nous mettons à la disposition de nos équipes de sécurité des fiches explicatives pour leur permettre de mettre correctement en œuvre ces règles, spécifiquement dans les cas difficiles.

Enfin, la transparence envers l'utilisateur est primordiale. Nos Règles Communautaires constituent une liste très simple : pour chacune d'entre elles, une page fournit des exemples de comportements ou de contenus interdits.

Mme Béatrice Gosselin, rapporteure. – On a parlé des contenus limites, voire *borderline*. Mme Pécaut-Rivolier a évoqué les contenus qui reviennent de façon systématique. Travaillez-vous sur le caractère systémique des contenus qui ne sont pas forcément illicites, mais qui, par leur retour perpétuel, peuvent avoir un aspect délictueux ?

Vous parliez, monsieur Sanna, des espaces accessibles sur invitation. Dans chacun de ces groupes, peut-il y avoir ce codage interne qui vous échapperait et qui pourrait rendre le contenu illicite, sans que la personne non initiée ne puisse le découvrir ?

M. Mauro Sanna. – Dans le DSA, il y a la catégorie des très grandes plateformes, auxquelles s'appliquent les obligations liées aux risques systémiques. Discord est une plus petite plateforme. Au-delà de la conformité au droit, nous voulons que Discord soit un espace positif et que nos utilisateurs puissent s'y connecter pour y créer des communautés. Nous disposons en interne d'experts qui analysent les tendances et qui nous permettent de minimiser les risques avant de déployer de nouvelles fonctionnalités.

Sur Discord, la grande majorité des serveurs sont de petits espaces privés, sur invitation uniquement. L'accès se fait par l'envoi d'un lien transmis par un de vos amis ou une de vos communautés. La grande majorité sert à un groupe d'amis pour discuter, jouer à des jeux vidéo ou organiser l'activité d'un club de foot. Évidemment, en tant que service de communication, nous sommes conscients que des acteurs malintentionnés peuvent détourner notre outil de sa finalité initiale. Dans certains espaces sur invitation, des communautés utilisent ces codes difficiles à repérer.

Nos approches proactives sont particulièrement efficaces lorsque ces groupes virent vers l'extrémisme. Dans ce cas de figure, nous pouvons utiliser notre technologie pour détecter proactivement ces espaces. En revanche, pour des discours qui sont dans la « zone grise », c'est-à-dire d'apparence plus inoffensive, les moyens technologiques pour détecter ce genre de contenu de façon proactive sont plus limités. Nous nous reposons alors largement sur les signalements de nos utilisateurs, sur ceux des signaleurs de confiance et sur les contrôles utilisateurs.

Mme Sarah Bouchahoua. – L'exemple de l'antisémitisme en ligne est assez révélateur. Il faut saluer le travail du Crif et de la Licra, avec qui nous travaillons.

Toutefois, comme l'a souligné l'Arcom, en matière de cybersexisme et plus précisément de masculinisme, il n'y a malheureusement pas d'association majeure sur le sujet. J'ai cité Stop Fisha ; nous pouvons aussi évoquer la Fondation des femmes, qui ne travaille pas encore assez sur les aspects numériques et qui a besoin de davantage de soutien.

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Vous représentez des entreprises privées, qui gagnent beaucoup d'argent, et il revient à des associations dépourvues de vos moyens d'accomplir le travail que vous ne pouvez effectuer. Financez ces associations pour qu'elles puissent faire ce travail !

M. Thibault Guiroy. – Nous finançons déjà les signaleurs de confiance *via* le RSN, puisque ceux-ci sont soutenus par un montant que nous reversons à la Commission européenne.

Par ailleurs, nous n'avons aucune réticence à soutenir les associations. Mon collègue de Google a récemment participé à une commission d'enquête sur les mécanismes de financement des politiques publiques : Google a versé aux associations françaises 660 millions de dollars sur les vingt dernières années. Ce soutien est extrêmement important. Il n'y a pas forcément d'association reconnue dans ce domaine précis qui pourrait prétendre au statut de signaleur de confiance. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de moyens.

Nous réduisons par ailleurs les recommandations des contenus qui, s'ils sont inoffensifs lors d'un visionnage unique par des adolescents, peuvent devenir nocifs ou toxiques à force de répétition. Nous cessons de recommander les contenus encourageant la violence verbale ou physique.

Le meilleur exemple a été fourni récemment par une experte de la protection de l'enfance lors d'une table ronde : une vidéo de *contouring* – une technique de maquillage visant à affiner les traits du visage – regardée une fois n'est pas problématique. En revanche, après le visionnage consécutif d'une vingtaine de vidéos similaires, un adolescent s'interrogera inévitablement sur la conformité de son propre visage aux normes ou aux standards. C'est typiquement le genre de vidéo que nous allons dérecommander.

Mme Sarah Bouchahoua. – Sur la question du financement, nous intervenons *via* la taxe du DSA, mais un financement volontaire de notre part existe également, notamment au profit de e-Enfance ou de Point de Contact. Nous avons dernièrement soutenu la Fondation des femmes pour amplifier sa stratégie de communication sur la plateforme.

Un point mérite d'être souligné dans la perspective de votre rapport : la plupart des grandes plateformes en France s'acquittent de la taxe Gafam, mise en place en 2019. Or, nous ignorons toujours les modalités de sa redistribution, alors même que cette taxe représente 3 % du chiffre d'affaires en France, soit, me semble-t-il, 850 millions d'euros cette année. Nous ne cessons d'interroger Bercy - la Direction générale des entreprises (DGE), la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et les multiples ministres de l'économie et des finances - sur ce point depuis des années, car cet argent peut aller aux signaleurs de confiance et aux petites associations qui manquent de moyens. Une question parlementaire pourrait être intéressante à ce sujet.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Vous avez raison, le contrôle de l'allocation des fonds publics est difficile, y compris pour nous.

Il manque à cette table ronde des acteurs qui n'ont pas accepté de venir. Depuis plus de six mois que nous travaillons sur ce rapport, la plateforme Discord est très fréquemment citée. C'est un lieu de rencontre privilégié pour les masculinistes, favorisant l'enfermement et l'entre-soi. Manifestement, le dispositif actuel n'est pas suffisant.

Comment concilier l'impératif de modération avec l'interdiction de surveillance générale ? Vous avez indiqué que des mesures étaient prises dès que la ligne était franchie, mais je n'ai pas toujours pas compris où elle se situait précisément.

Par exemple, peut-on partager sur Snapchat des vidéos intimes susceptibles de servir au cyberharcèlement, impliquant potentiellement des mineurs ?

Monsieur Guiroy, lorsque mon fils, aujourd'hui âgé de treize ans, était à l'école primaire, il avait un ami de dix ans qui avait créé sa propre chaîne YouTube pour y montrer son quotidien. Je l'ai signalé sans jamais obtenir de réponse.

Par ailleurs, mon fils regarde sur YouTube des vidéos relatives au jeu Minecraft, et l'algorithme a fini par lui proposer des contenus qu'il a lui-même qualifiés de « trucs dégoûtants », des contenus pornographiques. Qu'en est-il de la vérification de l'âge, sachant qu'il est possible d'accéder à tout type de contenu sans la moindre identification ?

Enfin, *quid* de l'émission *L'Île de la tentation*, version fruits ? Clairement masculiniste, elle fait un tabac auprès des jeunes qui la regardent sans comprendre le message sous-jacent.

Vous appelez tous les trois à une modification législative pour vous donner des outils. Pourquoi ne pas plutôt adapter vos propres CGU pour une application mondiale ? La France n'est pas la seule concernée. Il est préférable de modifier les outils à votre portée plutôt que d'attendre du Parlement une loi dont l'application par le système judiciaire, déjà saturé, sera laborieuse.

Et n'hésitez pas à créer une fondation pour vous autocontrôler !

M. Mauro Sanna. – Discord a été conçu pour favoriser les interactions entre amis et communautés, particulièrement autour du jeu vidéo. Si notre vocation est d'offrir un espace positif, nous avons conscience que notre plateforme, comme tout outil de communication, peut être détournée par des acteurs malveillants. C'est la raison pour laquelle nous voulons travailler avec vous sur ces problématiques.

S'agissant de la ligne que nous suivons, nous nous fondons sur nos Règles Communautaires.

Mme Olivia Richard., rapporteure. **–** Je prendrai un exemple précis. Si quelqu'un dit « si ta femme veut sortir avec des copines en boîte, il faut la punir », ce n'est pas pénalement répréhensible. Que faites-vous ?

M. Mauro Sanna. – N'étant pas un expert des Règles Communautaires, je préfère revenir vers vous sur ce point. Tout repose sur l'application de ces règles.

M. Thibault Guiroy. – Sur cet exemple précis, il me semble qu'il s'agit d'une incitation à la violence.

Mme Olivia Richard, rapporteure. **–** Le parquet de Paris n'est pas de votre avis. Le mot « punir » n'étant pas assez clair, aucune qualification pénale ne s'applique. Où est la limite avec la liberté d'expression ?

Mme Laurence Rossignol, rapporteure. – Le parquet estime qu'il n'y a pas de base légale pour poursuivre.

M. Thibault Guiroy. – Je ne suis pas chargé d'appliquer nos politiques : ce sont nos modérateurs qui sont formés pour cela. Néanmoins, je pense que nous remettrions en cause leur décision s'ils estimaient qu'il ne faut pas supprimer ce type de message, et que nous aurions gain de cause.

Concernant la vérification de l'âge, la plateforme est interdite aux moins de treize ans. Nous avons développé l'application YouTube Kids, dédiée aux enfants, proposant des contenus adaptés et classés par tranches d'âge. YouTube vous redirige vers un lien de téléchargement de l'application YouTube Kids si vous regardez un contenu destiné aux enfants.

C'est la théorie, car, à 9 ou 10 ans, un enfant a souvent entendu parler du YouTube classique et en a marre d'être enfermé dans un corpus restreint choisi par ses parents, avec un minuteur – 30 ou 45 minutes. Il veut regarder les contenus de Squeezie, de Tibo InShape et d'Amixem. C'est la raison pour laquelle nous proposons la supervision parentale des comptes pour les 9-18 ans. Le compte est relié à celui du parent, ce qui bloque l'accès aux fonctionnalités sociales – commentaires, *likes* et diffusion de vidéos, notamment en direct – et le corpus de vidéos est adapté à l'âge.

La vérification de l'âge n'est pas obligatoire, mais nous procédons par estimation de l'âge (*age inference* ou *age assurance*). Si l'activité d'un utilisateur qui s'est déclaré majeur s'apparente à celle d'un mineur, nous interrompons son activité pour exiger une preuve de majorité au moyen d'un selfie ou d'une pièce d'identité.

La pornographie est interdite sur YouTube, et systématiquement bloquée.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Dans le cas évoqué par Mme Richard, un jeune de dix ans a créé sa chaîne et y poste son quotidien.

M. Thibault Guiroy. – Il a certainement déclaré être majeur. L'algorithme permet de détecter que l'activité de l'utilisateur laisse penser qu'il est mineur. Il croise l'historique de visionnage sur YouTube avec l'historique de recherches sur Google, si un compte a été ouvert sur les deux plateformes, dans le strict respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), pour déduire l'âge réel. Les tests menés par nos ingénieurs montrent que ce système fonctionne bien, mais il n'est pas infaillible.

Mme Sarah Bouchahoua. – J'ai travaillé pour l'ancienne députée Laetitia Avia sur la loi qui porte son nom, laquelle a été largement dénaturée et détricotée. Outre l'Observatoire de la haine en ligne, il reste tout de même la formation des enseignants.

On a parlé de la ligne de crête entre la liberté d'expression et les actions de modération. Cette loi avait initialement pour ambition de réguler les plateformes, car l'espace numérique était une zone de non-droit. L'article 1er imposait le retrait des contenus haineux « dans les plus brefs délais » ; puis, il a été modifié, durci, pour qu'ils soient retirés dans les vingt-quatre heures sous peine d'une amende de

6 % du chiffre d'affaires. Il convient de faire très attention, notamment quand cela touche aux libertés fondamentales, comme la liberté d'expression. Car nous pouvons vite tomber dans une logique de sur-censure où, par crainte des sanctions, les plateformes préfèreraient supprimer préventivement des contenus pourtant licites. Le rôle du législateur est donc de trouver un équilibre entre la lutte contre les contenus illicites et la préservation des libertés fondamentales.

Concernant le masculinisme, nous devons d'abord définir ensemble ce phénomène. Il faut également prévenir et éduquer les auteurs de contenus. En matière de terrorisme, le Groupe de contact permanent (GCP) est particulièrement efficace : il regroupe les plateformes et les autorités au sens large, notamment la Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos), l'Office anti-cybercriminalité (Ofac), le Groupement interministériel de contrôle (GIC), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), qui nous font un état des lieux de la menace terroriste en France. Nous travaillons ensemble pour être les plus réactifs et proactifs possible.

Nous demandons la création d'un GCP en matière d'éducation nationale, avec l'ensemble des plateformes, le 3018, avec l'association e-Enfance, et les recteurs d'académie, pour faire remonter les tendances dangereuses émergentes, comme la nouvelle variante du jeu du foulard, et adapter notre modération en conséquence.

Le DSA garantit à l'utilisateur un droit d'appel en cas de suppression de contenu s'il estime que ses droits fondamentaux ont été violés. Le contenu pourra être remis en ligne s'il s'avère, par exemple, être à visée humoristique.

Quant à l'exemple de la phrase « il faut punir les femmes », il me semble que ce contenu tomberait dans la rubrique « Menaces, violence et préjudices » de nos CGU. Nous interdisons ce qui suit : « Encourager ou adopter un comportement violent ou menaçant, y compris tout contenu exprimant l'intention de causer un préjudice physique ou émotionnel grave à une personne, à un groupe de personnes ou de causer des dommages matériels. Lorsque le contenu fait état d'une menace crédible et imminente pour la vie ou la sécurité d'une personne, nos équipes peuvent alerter les forces de l'ordre susceptibles d'intervenir. »

Dans les cas graves, tels que les menaces de mort ou la pédocriminalité, nous pouvons appliquer l'inversion de la logique de signalement : nous alertons le plus rapidement possible les autorités. En matière de pédocriminalité, nous travaillons avec le *National Center for Missing & Exploited Children* (NCMEC), le FBI américain en matière de protection des mineurs, en fournissant les adresses IP des personnes concernées. Le NCMEC se coordonne ensuite avec les autorités locales.

Sur la question des photos intimes, le partage consenti est autorisé, mais tout usage détourné est fermement condamné. La conception même de notre plateforme repose sur la confiance réciproque : un inconnu ne peut pas vous envoyer un message sur Snapchat. Des garde-fous ont été instaurés : la messagerie est conçue comme un contrat de confiance entre utilisateurs. Si un interlocuteur effectue une capture d'écran ou un enregistrement d'un échange, une notification

alerte instantanément l'autre utilisateur. Je l'ai dit, nous voulons que l'utilisateur devienne acteur de ses interactions.

Nous avons retravaillé notre mécanisme de signalement car les jeunes ont l'impression qu'ils deviendront des « balances » s'ils font des signalements ou que la plateforme ne fera rien. Dans le cas des photos intimes, la victime a parfois l'impression qu'elle est fautive. Nous avons intégré un petit laïus pour indiquer que le signalement est confidentiel.

Nous voulons appliquer des mesures plus strictes, notamment pour lutter contre la sextorsion financière. Nous n'allons pas seulement supprimer le compte, nous pouvons bannir l'utilisateur.

Nous appelons aussi à la judiciarisation de ces affaires. Une fois une réquisition judiciaire valide reçue après le dépôt de plainte de la victime, nous pouvons conserver toutes les preuves. Mais souvent, les victimes n'osent pas porter plainte. De grandes campagnes de sensibilisation du type « Boire ou conduire, il faut choisir » ou « Les antibiotiques, c'est pas automatique », pour faire du signalement des actes préjudiciables, que l'on soit victime ou témoin, seraient un véritable acte citoyen.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Concernant mon signalement effectué il y a deux ans, la plateforme m'a envoyé un mail pour me remercier de ma vigilance et m'indiquer qu'un contenu signalé n'était pas automatiquement retiré. Le jeune n'avait pas l'âge pour créer une chaîne YouTube : il n'y avait aucun doute dans cette affaire.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu sur le cas de *L'île de la tentation*, version fruits.

M. Thibault Guiroy. – La réponse que vous avez reçue correspond à une procédure de signalement de contenu et non de comportement. Je ne connais pas de procédure pour dénoncer un compte ouvert par un mineur de moins de 13 ans ; nous les « attrapons » nous-mêmes. Si la vidéo en elle-même n'était pas contraire à nos CGU, elle a été maintenue.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Il était juste trop jeune pour ouvrir une chaîne YouTube.

M. Thibault Guiroy. – Le contenu de la vidéo devait être approprié aux plus de 13 ans, raison pour laquelle elle a été maintenue sur la plateforme.

Mme Olivia Richard, rapporteure. – Il était même approprié aux moins de 13 ans, mais ma préoccupation était qu'il ne soit pas regardé par des personnes beaucoup plus âgées…

M. Thibault Guiroy. – Nous pouvons revoir le cas de ce contenu particulier. Nos taux de retrait sont plutôt satisfaisants.

Quant à la chaîne que vous citez, elle est regardée par notre cellule de veille, en raison de son écho médiatique. Si certaines vidéos mises en ligne par cette chaîne enfreignent nos CGU, elles seront supprimées. Nous avons déjà envoyé deux avertissements. Ces contenus sont présents sur plusieurs plateformes ; peut-être

que des contenus problématiques sur d'autres plateformes ne sont pas mis en ligne sur la nôtre.

M. Mauro Sanna. – Sur l'exemple cité par Mme la rapporteure Richard, la politique de Discord interdit explicitement de menacer de nuire physiquement à un individu ou à un groupe.

Mme Laurence Pécaut-Rivolier. – J'ai trouvé ce débat tout à fait intéressant.

C'est dans le cadre des messageries en groupes privés et des *lives* – qui ne restent en ligne que pendant un temps très court – que l'on retrouve les contenus problématiques, lesquels sont difficiles à appréhender. Notre travail sur les CGU devra impérativement intégrer ce point.

L'éducation aux médias est absolument essentielle. Si nos jeunes sont surexposés aux risques, leur capacité de réaction est bien supérieure à la nôtre : la majorité a déjà fait au moins une fois un signalement. Ils connaissent les mécanismes de signalement, et nous pouvons espérer qu'ils s'en servent de mieux en mieux. Le frein principal réside dans notre propre difficulté, en tant qu'adultes, à appréhender ces réseaux en perpétuelle évolution. L'effort éducatif doit donc s'étendre aussi aux moins jeunes.

Mme Dominique Vérien, présidente. – Nous partageons vos mots de conclusion. Nous sommes en déphasage avec les plus jeunes, ce qui ne doit pas nous empêcher de les protéger. J'ai bien entendu les efforts faits par les plateformes. Les algorithmes ont tendance à proposer des contenus similaires à ce qu'un utilisateur regarde : il ne faudrait pas que le fait de regarder une vidéo masculiniste entraîne dix autres vidéos du même style, car l'adhésion vient avec la multiplication des visionnages. Je vous remercie d'avoir répondu clairement et franchement à nos questions.